



HW 1W9F F

~~10.3~~ KE 2951

Harvard College Library



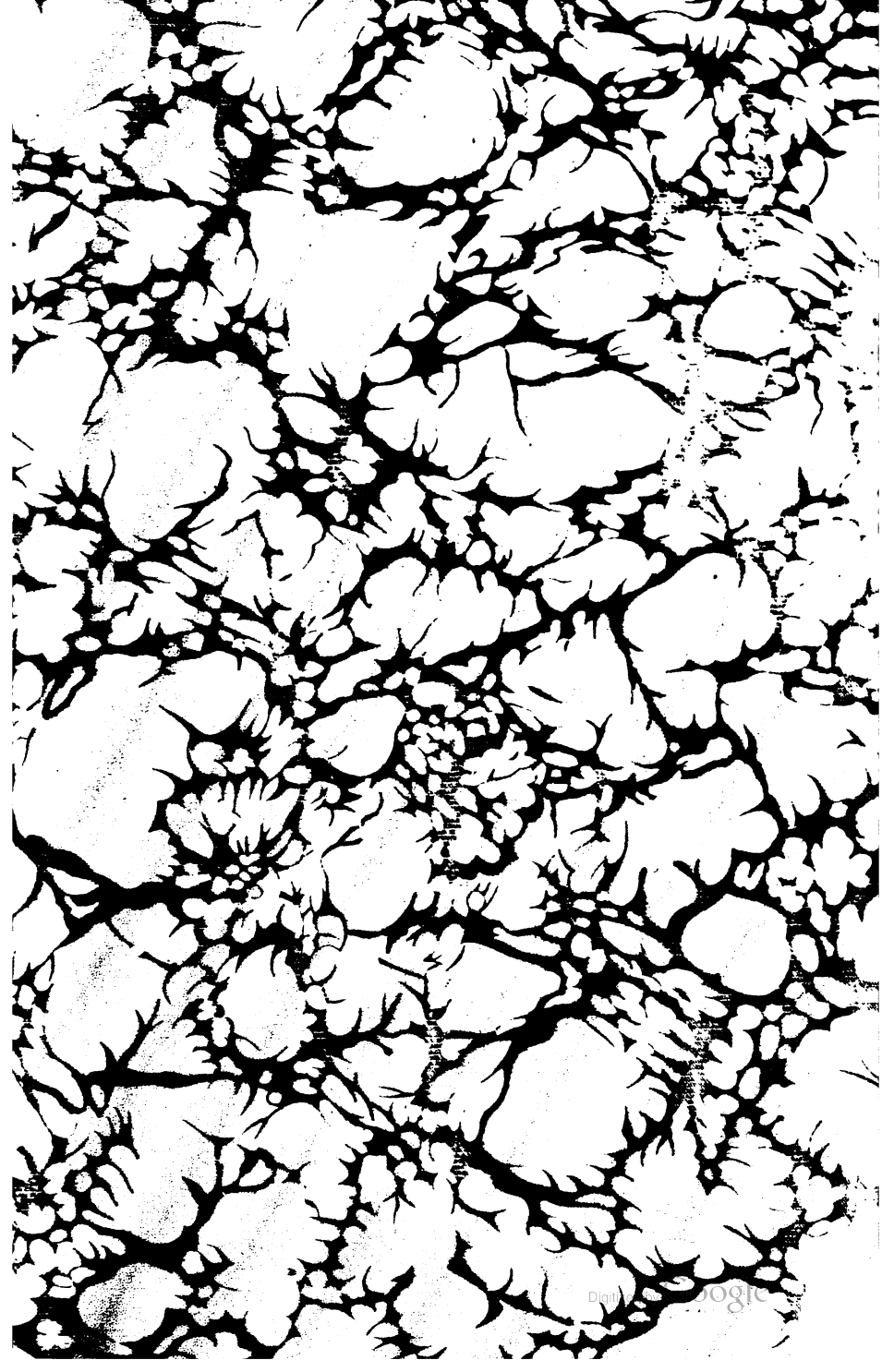
FROM THE BEQUEST OF

JOHN HARVEY TREAT

OF LAWRENCE, MASS.

(Class of 1862)







# ANNALES

DE

## PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE, RECUEIL PÉRIODIQUE

DESTINÉ A FAIRE CONNAÎTRE

TOUT CE QUE LES SCIENCES HUMAINES RENFERMENT

De preuves et de découvertes en faveur du Christianisme,

PAR UNE SOCIÉTÉ

DE LITTÉRATEURS ET DE SAVANTS, FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

Sous la direction

DE M. A. BONNETTY,

CHEVALIER DE L'ORDRE DE SAINT GRÉGOIRE-LE-GRAND,  
DE L'ACADÉMIE DE LA RELIGION CATHOLIQUE DE ROME,  
ET DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE DE PARIS.

*Philosophia christiana Annales, religioni catholicae, sanis  
dogmatibus, publicisque moribus, tamdiu tantoque  
opere prosunt.*

(Card. Malus; *Nova biblioth. Petrum*,  
t. 1, pars 2, p. 200, Romæ, 1652.)

### LISTE ALPHABÉTIQUE

DES AUTEURS DONT LES TRAVAUX ENTRENT DANS CE VOLUME :

M. BONNETTY, de l'Académie de la Religion catholique de Rome et de la Société  
asiatique de Paris. — BOSSUET, évêque de Meaux. — M. l'abbé BRASSEUR DE  
BOURBOURG. — M. le docteur CAYOL. — M. Louis DELGEUR. — M. Ed.  
DUMONT. — Mgr GAUME. — M. GUENEAULD. — M. Lud. GUYOT. —  
M. l'abbé HÉBERT-DUPERRON. — M. l'abbé HOROY. — M. Jules MOHL,  
de l'Institut. — M. NÈVE, professeur de littérature orientale. — M. le docteur  
PIROUX. — Le col. RAWLINSON. — M. Eug. RENDU. — M. E. de SAULCY.  
— M. SILVY. — M. l'abbé SIONNET. — M. Alp. TARDIF.

VINGT-SIXIÈME ANNÉE.

QUATRIÈME SÉRIE.

TOME XIII.

(52<sup>e</sup> VOLUME DE LA COLLECTION.)

PARIS,

BUREAU DES ANNALES DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE  
RUE DE BABYLONE, n° 10 (FAUBOURG SAINT-GERMAIN).

Harvard College Library

July 27, 1920

Treat Fund

**Conditions de la Souscription**

Les *Annales* paraissent à la fin de chaque mois par cahiers de 80 pages, avec *Gravures* ou *Caractères* étrangers. Le prix d'abonnement est de 20 francs par an.

S'adresser au *Directeur*, rue de Babylone, n° 10.



**Collection des Annales de philosophie chrétienne.**

Cette collection se compose :

1° D'une 1<sup>re</sup> série, composée de 12 volumes réimprimés en entier, terminés par une *Table générale* de ces volumes ; à 4 fr. le volume.

2° D'une 2<sup>e</sup> série, composée de 7 volumes, du XIII au tome XIX, terminés par une *Table générale* de ces volumes ; à 4 fr. le volume.

3° D'une 3<sup>e</sup> série, composée de 20 volumes, terminés par une *Table générale* de ces volumes ; à 4 fr. le volume.

4° D'une 4<sup>e</sup> série, composée de 13 volumes ; au prix ordinaire d'abonnement. — Chaque volume se vend séparément ; et on donne des *facilités* pour le paiement.

Il est bien entendu que ces faveurs ne s'accordent qu'à ceux qui sont *abonnés*.

## TABLE DES ARTICLES.

(Voir à la fin du volume la table des matières).



## N° 73. — JANVIER 1856.

Tableau des progrès faits dans l'étude des langues, de l'histoire et des traditions religieuses des peuples de l'Orient, pendant les années 1853 et 1854 (3<sup>e</sup> art.). Les Indiens, les Chinois, par M. Jules MOUL, de l'Institut. 7

*Les femmes de l'Évangile*, homélies prêchées à Paris. — *La femme catholique*, faisant suite aux homélies, par le P. Ventura; analyse par M. LUDOVIC GUYOT. 22

Comment l'enseignement rationaliste philosophique a pénétré dans les écoles primaires en Allemagne et quels fruits il y a produits, par M. EUGÈNE RENDU. 36

Concordance de la chronologie monumentale égyptienne avec les dates calculées astronomiquement, par M. E. DE SAULCY. 47

Nouvelles découvertes sur les traditions primitives, conservées chez les anciens habitants de l'Amérique, d'après leurs livres et la lecture de leurs hiéroglyphes (3<sup>e</sup> art.). Continuation des preuves que les Mexicains venaient des pays de l'Afrique et de la Phénicie. — Détails sur la vie de l'abbé Votan, par M. BRASSEUR DE BOURBOURG. 62

Sur la nomination de Mgr Jordany à l'Évêché de Fréjus et Toulon, par M. BOXKETT. 31

*Nouvelles et mélanges.* — Livres mis à l'index. — Sur le cadran solaire et les odiaques Babyloniens. 84

## N° 74. — FÉVRIER.

Privilèges accordés à la couronne de France, par le Saint-Siège, publiés d'après les originaux conservés aux archives de l'Empire, et à la bibliothèque Impériale, par M. Alphonse TARDIF. 85

Tableau de la plupart de ces privilèges, par le MÊME.

Recherches sur les traditions primitives conservées chez les Etrusques (11<sup>e</sup> art.)  
Théologie étrusque. — Influence des croyances orientales sur les arts et les usages étrusques, par M. l'abbé HÉBERT DUPERRON.

Nouvelles découvertes sur les traditions primitives des habitants de l'Amérique (6<sup>e</sup> art.). Les quatre époques de leur civilisation, par M. l'abbé BRASSEUR DE BOURBOURG. 108

Le triomphe de la philosophie naturelle contre la philosophie traditionnelle, ou Historique jour par jour du séjour, de la mort de Voltaire en France, et de l'apothéose qui lui fut décernée à Paris (5<sup>e</sup> art.). Honneurs rendus à Voltaire après sa mort, jusqu'à son intronisation au Panthéon. 118

Études sur la vie et les ouvrages de Nanteuil, et sur la composition et publication de ses hymnes et de celles de Coffin, offrant le tableau de la lutte entre les études chrétiennes et les études païennes au 17<sup>e</sup> siècle (11<sup>e</sup> art.), par M. BONNETTY. 138

Sur les poésies des salles d'asile, par M. SILVY. 162

## N° 75. — MARS.

Les philosophes avant le christianisme (1 <sup>er</sup> art.), par M. Édouard Dumont.	165
Historique, jour par jour, du séjour, de la mort de Voltaire en France, et de l'apothéose qui lui fut décernée à Paris (6 <sup>e</sup> art.); son intronisation au Panthéon. Fêtes qui ont lieu à cette occasion.	182
Défense de l'hippocratisme moderne et réfutation du système des deux âmes dans l'homme, plus connu sous le nom de double dynamisme humain, par le D. Cayot.	203
Tableau chronologique des diverses parties de la messe, depuis son origine jusqu'à la fin du 14 <sup>e</sup> siècle, où elle est définitivement fixée, par M. Guenebauld.	217
Nécessité des signes extérieurs pour la formation de la parole, par M. Piroux.	238
Revue de livres nouveaux : les Discours de Bellarmin. — La Croix et l'Épée. — Le Presbytère.	241
<i>Nouvelles et Mélanges.</i> Divers monuments historiques assyriens. — Un remède contre le ver solitaire.	244

## N° 76. — AVRIL.

Règne de Sennachérib, d'après les monuments assyriens nouvellement découverts, par M. le colonel Rawlinson, traduction de L. Delgeur.	245
Recherches sur les traditions primitives conservées chez les Etrusques (12 <sup>e</sup> art.). La triade des Etrusques, par M. l'abbé Hébert-Duperron.	264
Coup d'Œil, sur les monuments du Christianisme primitif, publiés récemment en syriaque, par M. Félix Nève.	272
Études sur la vie et les ouvrages de Santeul, etc. (12 <sup>e</sup> art.). Succès de ses hymnes, par M. Bonnetty.	302
<i>Nouvelles et Mélanges.</i> Un souvenir du passage de la mer Rouge. — Rapport du mille romain avec le mètre.	324

## N° 77. — MAI.

Les philosophes avant le Christianisme (2 <sup>e</sup> art.). La philosophie et Socrate, par M. Édouard Dumont.	325
Lettre de Bossuet, contre les systèmes de Descartes et de Malebranche.	342
Études sur la vie et les ouvrages de Santeul, etc. (13 <sup>e</sup> art.), épitaphe du cœur d'Arnauld, par M. Bonnetty.	258
De la famille moderne, à propos de l' <i>Histoire morale des femmes</i> , de M. Legouvé, et de sa réception à l'Académie française, par M. Honoré.	381
La Révolution; recherches historiques sur l'origine et la propagation du mal en Europe, depuis la renaissance jusqu'à nos jours (1 <sup>er</sup> art.), par Mgr Gaume.	391

## N° 78. — JUIN.

Les philosophes avant le christianisme (3 <sup>e</sup> art.), la philosophie et les mœurs de Platon, par M. Édouard Dumont.	405
<i>Appendice.</i> Sur les traductions françaises du <i>Banquet de Platon</i> , par M. A. Bonnetty.	423
<i>La femme catholique</i> , par le R. P. Ventura; analyse par M. Guyot.	428
Notice sur la vie et les ouvrages de M. l'abbé Sionnet, par M. Bonnetty.	440
Mémoire sur la chronologie des rois d'Égypte, ouvrage posthume de M. l'abbé Sionnet.	453
Liste des rois d'Égypte.	474
Compte rendu aux abonnés.	477



**ANNALES**  
DE  
**PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.**

**QUATRIÈME SÉRIE.**



Traditions primitives.

### TABLEAU DES PROGRÈS

FAITS

DANS L'ÉTUDE DES LANGUES DE L'HISTOIRE ET DES TRADITIONS RELIGIEUSES

DES PEUPLES D'ORIENT,

Pendant les années 1850 et 1854.

— 0 —  
3<sup>e</sup> article<sup>1</sup>.

3. Suite des études sur les langues et les traditions sanscrites. — Commentaires sur les Védas, etc. — Chrestomathie sanscrite. — Grammaires et dictionnaires. — Dialectes indiens.

Il est naturel que, pendant le temps de l'élaboration de tous les matériaux qui doivent servir à expliquer les Védas, les savants ne se pressent pas d'exposer les *résultats historiques* de leurs études sur les Védas; c'est la plus ancienne page de l'histoire humaine qu'il s'agit de déchiffrer, et le jour ne s'y fait que peu à peu. On nous donne pourtant de temps en temps des aperçus sur les découvertes déjà faites, qui nous permettent d'entrevoir ce que nous pouvons attendre; c'est ce qu'ont fait M. Weber, dans un petit écrit sur les *recherches modernes relatives à l'Inde ancienne*<sup>2</sup>, et M. Barthélemy Saint-Hilaire, dans une série d'articles qu'il a réunis en un volume<sup>3</sup>.

Je ne crois pas qu'il ait paru depuis deux ans aucun ouvrage sur la *philosophie des Hindous*; cependant la littérature orientale s'est enrichie de quelques publications qui s'y rapportent. Le principal du collège sanscrit de Calcutta a fait imprimer un *épitome des différents systèmes de philosophie*

<sup>1</sup> Voir le 2<sup>e</sup> art. au n<sup>o</sup> précédent, t. XII, p. 405.

<sup>2</sup> *Die neuen Forschungen über das alte Indien, ein Vortrag von D<sup>r</sup> A. Weber.* Berlin, 1854, in-12. (46 pages.)

<sup>3</sup> *Des Védas*, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. Paris, 1854, in-8<sup>o</sup> (204 pages.)

indienne, par Madhavacharya <sup>1</sup>, et M. Roer a publié de nouvelles éditions des *Aphorismes de l'école du Védanta*, par Badarayana <sup>2</sup>, et du *Manuel des catégories* de l'école Nyaya, connu sous le titre de *Bhascha Paricheda*, qu'il a accompagné d'une traduction et de notes <sup>3</sup>. C'est par la philosophie que les Hindous ont agi le plus sur le genre humain; elle appartient tout entière à cette race, et sans elle il n'y en aurait probablement pas eu dans le monde. Rien ne serait plus curieux que de pouvoir en suivre le développement dans l'Inde ancienne; mais, jusqu'ici, c'est impossible, car nous n'avons les systèmes philosophiques des Brahmanes que dans une forme déjà dogmatique, exposés dans une suite d'aphorismes, tout cristallisés, pour ainsi dire, et arrangés pour les besoins de l'enseignement restreint d'une caste jalouse de sa prépondérance spirituelle et de son savoir. Il est possible que des recherches ultérieures, nous mettant en possession de nouveaux documents, nous permettront de reconstruire l'histoire de la métaphysique des Hindous, et de suivre la *fiâtation des idées* qui, peu à peu, ont dû produire les systèmes tels que nous les connaissons.

La poésie sanscrite s'est enrichie de plusieurs publications importantes. M. Gorresio a fait paraître un nouveau volume de sa traduction italienne du *Ramayana* <sup>4</sup>, qui contient le quatrième et une grande partie du cinquième livre de l'original. Le volume suivant terminera la traduction, et un volume supplémentaire nous donnera l'introduction; de sorte qu'on peut prévoir que nous posséderons d'ici à peu de temps un travail complet sur ce grand poème épique. On ne saurait

<sup>1</sup> *Sarvadarsana Sangraha*, or an epitome of the different systems of indian philosophy, by Madhavacharya, edited by Pandita Iswarachandra Vidyasagara. Fasc. I; Calcutta, 1853, in-8° (96 pages). N° 63 de la *Bibliotheca indica*.

<sup>2</sup> *The aphorisms of the Vedanta*, by Badarayana, with the commentary of Sankara Acharya and the gloss of Govinda Ananda, edited by D<sup>r</sup> Roer, fasc. I, II. Calcutta, 1854 (225 pages). N° 64 et 89 de la *Bibliotheca indica*.

<sup>3</sup> *Division of the Categories of the Nyaya philosophy*, with a commentary by Viswanatha Panchanana, edited and the text translated from the original sanscrit by D<sup>r</sup> Roer. Calcutta, 1850, in-8° (xxvii, 81, 147 et 4 pages).

<sup>4</sup> *Ramayana, poema sanscrito di Valmici*, traduzione italiana con note, dal testo della scuola Gaudana, per Gaspare Gorresio.

en espérer autant pour le *Mahabharat* ; la grande étendue de cette épopée forme un obstacle qu'une heureuse réunion de circonstances pourra seule vaincre ; en attendant, M. Cockburn Thomson nous a donné une nouvelle édition du texte <sup>1</sup> et une nouvelle traduction anglaise <sup>2</sup> du *Bhagavad-ghita*, l'épisode le plus célèbre du *Mahabharat*....

Le *Bhagavad-ghita* a exercé une grande influence sur l'esprit des Hindous ; on en voit les reflets dans le *Bhagavata-Pourana*, et, dans le *xvi<sup>e</sup>* siècle même de notre ère, le réformateur *Chaitanya*, fondateur d'une secte qui compte aujourd'hui des millions d'adhérents dans l'Inde, le prenait pour base de sa doctrine ; mais il en exagère le côté mystique, qu'il détourne vers l'ascétisme. *Rajendralal Mittra* vient de publier une pièce très-curieuse sur ce réformateur : c'est un *drame sur sa vie*, par un de ses disciples, nommé Kavikarnapura <sup>3</sup>. La pièce fut jouée, pour la première fois, l'année 1573, à la cour du roi de Cuttack ; elle est en dix actes. Aux personnages, pour la plupart historiques, sont entremêlées des personifications de l'immoralité, du vice, de l'Océan, de l'amitié, de la foi et autres, employées à exposer la doctrine de *Chaitanya*, à raconter ses succès et à développer ses objections contre d'autres systèmes philosophiques et théologiques. L'action embrasse la vie entière du réformateur, ses succès, ses voyages, les conversions qu'il fait, sa résistance contre la théorie des castes ; elle le suit même au delà de la mort. C'est une de ces compositions étranges qui montrent jusqu'à quel degré les spéculations religieuses et philosophiques sont familières au peuple indien. L'éditeur fait précéder le texte

<sup>1</sup> *Bhagavad-ghita or the sacred lay*, a colloquy between Krishna and Arjuna on divine matters. An episode from the Mahabharata. A new edition of the sanskrit text with a vocabulary, by J. Cockburn Thomson, Hertford, 1855, petit in-4°. (xii et 92 pages.)

<sup>2</sup> *The Bhagavad-ghita*, a sanskrit philosophical poem, translated with copious notes, an introduction on sanskrit philosophy, and other matter, by J. Cockburn Thomson. Hertford, 1855, petit in-4°. (119 et 155 pages.)

<sup>3</sup> *Chaitanya-Chandrodaya*, or the incarnation of Chaitanya ; a drama in ten acts by Kavikarnapura, with a commentary explanatory of the prakrita passages, by Viswanatha Sastri, edited by Rajendralal Mittra. Calcutta, 1854 (xv, 266 pages) ; forme les nos 47, 48 et 80 de la *Bibliotheca indica*.

sanskrit d'une préface en anglais, et il explique, dans des notes, les passages qui se trouvent en pracrit. Il est à regretter que l'éditeur n'ait pas traduit en anglais cette pièce curieuse.

M. Lancereau a fait paraître une nouvelle traduction du recueil d'apologues indiens d'après la rédaction sanscrite, célèbre sous le titre d'*Hitopadésa*<sup>1</sup>,...

M. Pavie a publié une édition autographiée du *Bhodja prabandha*<sup>2</sup>, dont il avait déjà donné, dans le *Journal asiatique*, une grande partie en traduction et le reste en extraits<sup>3</sup>,...

M. Benfey a publié une *Chrestomathie sanscrite*<sup>4</sup>, formant le second volume de son *Manuel de la langue sanscrite*; elle contient des morceaux de presque toutes les branches de la littérature, et est suivie d'un *Vocabulaire* très-étendu. Dans le premier volume de cet ouvrage, l'auteur avait donné une *Grammaire détaillée* de la langue sanscrite, dont il publie maintenant un *Abrégé* pour les commençants<sup>5</sup>.

M. Bopp a fait paraître un ouvrage sur le *Système d'accentuation du sanscrit et du grec*<sup>6</sup>. Ce n'est que récemment et par suite des progrès de la grammaire comparée et de l'analyse plus exacte des langues indo-européennes, qu'on a porté beaucoup d'attention au système d'accentuation de ces langues et qu'on en a senti l'importance. Il serait impossible de donner en peu de mots une idée de ces recherches; mais cet ouvrage, qui forme un appendice naturel à la grammaire com-

<sup>1</sup> *Hitopadésa ou l'Instruction utile*. Recueil d'apologues et de contes, traduit du sanscrit, avec des notes historiques et littéraires, et un appendice contenant l'indication des sources et des imitations, par M. E. Lancereau. Paris, 1855, in-12. (xxi et 288 pages.)

<sup>2</sup> *Bhodja prabandha*, histoire de Bhodja, roi de Malwa et des pandits de son temps, par Ballala. Paris, 1855, in 4°. (v et 139 pages.)

<sup>3</sup> *Journal asiatique*, année 1854.

<sup>4</sup> *Chrestomathie aus Sanskritwerken*, zum Gebrauch für Vorlesungen und zum Selbststudium von Th. Benfey. Leipzig, 1854, in-8° (329 et 374 pages.)

<sup>5</sup> *Kurze Sanskrit-Grammatik zum Gebrauch für Anfänger* von Th. Benfey. Leipzig, 1855, in-8°. (360 pages.)

<sup>6</sup> *Vergleichendes Accentuationssystem*, nebst einer gedrängten Darstellung der grammatischen Uebereinstimmungen des Sanskrit und Griechischen, von Franz Bopp. Berlin, 1854 in-8° (vii, 304 pages).

parée de l'auteur, peut montrer à quel degré de délicatesse on est parvenu aujourd'hui dans la recherche des éléments, en apparence les plus fugitifs des langues, et quelles conséquences importantes et sûres on parvient à en tirer.

MM. Boëhtlingk et Roth continuent à publier leur *Dictionnaire sanscrit*<sup>1</sup>, qui paraît aux frais de l'Académie de Saint-Petersbourg. Les auteurs accompagnent chaque mot et sa signification d'un exemple, et ils y ajoutent, pour la première fois, les mots qui sont employés dans les Védas, entreprise laborieuse et hardie dans l'état actuel de la littérature védique, mais indispensable au progrès de la science.

M. Cowell a publié le texte de la *Grammaire pracrite de Vararuchi*<sup>2</sup> en l'accompagnant de tous les éclaircissements qui peuvent en rendre l'usage facile et profitable. Le *pracrit* est l'ensemble des premiers dialectes populaires qui se sont formés du sanscrit à une époque très-reculée et auxquels le *bouddhisme* a donné, dès son apparition, une importance littéraire considérable. Cette grande réforme, entreprise contre les idées des classes lettrées et savantes, s'appuyant nécessairement sur la foule, devait, en effet, se servir d'un enseignement populaire et d'une langue intelligible à tous; c'est ainsi qu'un langage dont rien dans la littérature brahmanique n'indiquait l'existence et qui probablement était profondément dédaigné par les brahmanes, devint tout à coup une langue religieuse, littéraire et politique. Ce n'est que plus-tard que les écrivains brahmaniques s'en servirent dans les pièces de théâtre, pour le mettre dans la bouche des femmes et des hommes du peuple. Aussi Vararuchi, qui sans doute était brahmane, déduit ses règles de grammaire pracrite des passages contenus dans les drames et non pas des livres des bouddhistes et des inscriptions d'Asoka, qui sont, pour nous, des monuments infiniment plus importants de cette langue.

<sup>1</sup> *Sanskrit-Wörterbuch*, herausgegeben von der K. Akademie der Wissenschaften, bearbeitet von O. Boëhtlingk und R. Roth, Saint-Petersbourg, 1853-1854, in 4° (quatre livraisons ont paru, elles forment 639 pages).

<sup>2</sup> *The Prakrita Prakasa of Vararuchi*, with the commentary of Bhamaha. The first complete edition of the original text, by E. B. Cowell. Hertfort, 1854, in 8°. (xxxii et 204 pages.)

M. Lassen, dans sa *Grammaire pracrite*, avait déjà fait grand usage de l'ouvrage de Vararuchi, mais M. Cowel n'en a pas moins rendu un véritable service à la science, en publiant et en commentant ce livre en entier....

Le séminaire des missions de Leipzig s'est chargé depuis longtemps de fournir des prédicateurs aux missions ci-devant danoises du midi et de l'Inde. Ces missionnaires ont senti de bonne heure la nécessité d'étudier la littérature des peuples qu'ils devaient convertir. M. *Graul*, directeur actuel du séminaire, qui, lui-même, a passé une partie de sa vie dans le midi de l'Inde, a commencé, sous le titre de *Bibliotheca tamulica*<sup>1</sup>, une publication destinée à mettre les élèves de sa mission en état d'apprendre la langue littéraire du pays et de discuter avec leurs contradicteurs brahmaniques. Les deux premiers volumes contiennent le texte et la traduction des trois traités de l'école du *Védanta*, en tamoul; un *Vocabulaire*, une *Explication des termes philosophiques*, et une *Grammaire tamoule*....

M. *Wilson*, après avoir réuni tous les documents que les ouvrages imprimés, les travaux manuscrits de quelques anciens administrateurs indiens et les archives de la Compagnie pouvaient lui fournir, vient de publier les résultats de ce travail immense. Son *Glossaire*<sup>2</sup> forme un grand *répertoire de termes techniques d'administration, de science et d'art dans toutes les langues actuelles de l'Inde*, avec leur étymologie, quand elle est connue, leur définition, leur orthographe ori-

<sup>1</sup> *Bibliotheca tamulica. sive opera præcipua Tamulensium, edita, translata, anotationibus glossariisque instructa a Carolo Graul. Vol. I; Leipzig, 1854, in 8° (xvi et 203 pages); vol. II, 1855, in 8° (x, 164 et 100 pages). Le premier volume contient la traduction du *Kaivaljanavanita*, du *Pantchadasaprakara* et du *Admabodhaprakasika*; le second, le texte du premier de ces ouvrages et la grammaire.*

<sup>2</sup> *A Glossary of judicial and revenue terms, and of useful words occurring in official documents relating to the administration of the government of British India, from the arabic, persian, hindustani, sanskrit, hindi, bengali, uriya, marathi, guzarathi, telugu, karnata, tamil, malayalam and other languages, compiled and published under the authority of the hon. Court of directors of the East India Company, by H. H. Wilson. Londres, 1855, in 4°. (xxiv et 732 pages.)*



ginale et leur prononciation, établie d'après un système que M. Wilson explique dans l'introduction et qui est essentiellement, sauf quelques modifications, celui de Sir W. Jones. C'est un livre très-instructif, non-seulement pour les employés de la Compagnie, mais pour tous ceux qui s'occupent d'histoire orientale.

9. Nouvelles recherches prouvant l'identité des langues de toutes les nations et peuplades de l'Inde.

Les dialectes indiens qui ne dérivent pas du sanscrit ont acquis, de notre temps, une importance historique et ethnographique que l'on pouvait à peine soupçonner il y a quelques années. Plusieurs savants, travaillant tout à fait indépendamment l'un de l'autre, sont arrivés à l'idée que toutes les populations appartiennent à une même race aborigène de l'Inde. M. Hodgson surtout a publié une série considérable d'études sur les dialectes d'un certain nombre de tribus de l'Himalaya, qu'il a étudiés sur place avec le plus grand soin, et il s'est convaincu, non-seulement de l'identité des langues de toutes les nations et peuplades aborigènes de l'Inde, mais encore de leur parenté avec les langues tartares. D'un autre côté, des études sur la langue des Finnois et d'autres tribus du nord de l'Asie ont conduit quelques savants, comme M. Schott, à l'opinion que tous ces dialectes étaient de la même famille que le tartare, et les immenses travaux de M. Castren sur les peuples de la Sibirie, qu'il n'a malheureusement pas eu le temps de mettre lui-même au jour, paraissent lui avoir laissé la même conviction. Si toutes ces opinions se vérifiaient, nous verrions constituer une nouvelle et immense famille de peuples qui aurait occupé graduellement tout le nord, tout le centre, et une partie du sud de l'Asie. J'aurais désiré parler plus en détail des travaux dont cette question a été l'objet, et exposer le point où sont arrivées ces recherches si compliquées, si difficiles et si embarrassées d'une quantité de problèmes ethnographiques et philologiques, mais il me manque quelques éléments essentiels pour un exposé de ce genre. Je me contenterai de renvoyer à un résumé des travaux sur les langues touraniennes, qui fait

partie d'un mémoire étendu de M. Max Müller<sup>1</sup>, dans lequel il pose la question à sa manière, et d'une façon probablement trop hardie et trop générale pour bien des lecteurs. Je dois encore annoncer que M. B. H. Hodgson est sur le point de publier un ouvrage considérable contenant le résultat de ses recherches sur un très-grand nombre de dialectes de cette famille, auparavant inconnus, travail dans lequel il exposera les preuves de l'identité des langues des aborigènes de l'Inde avec les langues tartares; et comme personne ne s'est occupé avec autant de suite et de persévérance de l'étude des tribus aborigènes, on peut en attendre un véritable progrès. Il s'ouvre là un champ nouveau et immense pour la *Grammaire comparée*, cultivée jusqu'ici presque exclusivement en vue des langues indo-européennes, et qui va maintenant être appliquée à des langues d'une autre famille. Il faut espérer que ses principes seront confirmés et consolidés par l'épreuve à laquelle ils vont être soumis, et que ce merveilleux instrument de la science moderne y gagnera en certitude et en précision.

10. Progrès dans l'étude du *Bouddhisme*. — Vie de Bouddha. — Paraboles. — Sentences. — Histoire du Bouddhisme, par M. B. Saint-Hilaire. — Le dictionnaire siamois de Mgr Pallegoix.

Il me reste à énumérer les ouvrages qui traitent du *Bouddhisme*, tant dans l'Inde que dans les pays environnants. Rajendralal Mitra continue sa publication du texte sanscrit du *Lalita vistara*<sup>2</sup>, qu'il accompagne d'une traduction anglaise. Vous savez que notre confrère M. Foucaux a publié, il y a quelques années, la traduction tibétaine de cet ouvrage, avec une *version française*. C'est un bien curieux livre sur la *vie de Bouddha*, que nous ne possédons pas, il est vrai, dans sa première rédaction et dans la simplicité du récit de ses contemporains, mais qui contient néanmoins une grande

<sup>1</sup> Voyez, dans le vol. III des *Outlines of the philosophy of universal history*, etc. by C. C. Bunsen, le mémoire de M. Müller, qui porte le titre de *Researches on the turanian languages*, pag. 263-521.

<sup>2</sup> *The Lalita Vistara, or Memoirs of the life and doctrines of Sakya Sinha*, edited by Rajendralal Mitra. Calcutta, 1858, in-8° (82 et 160 pages). Les deux premiers cahiers forment les numéros 51 et 73 de la *Bibliotheca indica*.

masse de faits exacts et où les discours de Bouddha portent le cachet de la vérité, sans qu'on y remarque cet alliage postérieur des légendes au moyen desquelles on a voulu rehausser le grand réformateur aux yeux de la multitude ignorante.

M. Foucaux a fait imprimer la *Parabole de l'enfant égaré*<sup>1</sup>, tirée du *Lotus de la bonne loi*, dont M. Burnouf a donné une traduction dans son dernier ouvrage. M. Foucaux en publie le texte sanscrit et la version tibétaine, se suivant ligne par ligne, et il les fait précéder d'une *traduction française* d'après le tibétain. Son but est de fournir à ceux qui s'occupent de l'étude de cette dernière langue le texte correct d'un des chapitres les plus curieux d'un livre canonique du Bouddhisme.

M. Fausböll, à Copenhague, a publié une collection de sentences morales en pali, intitulée : *Dhammapadam*<sup>2</sup>. C'est un livre d'un auteur inconnu, que l'éditeur croit ancien, tant d'après le style et le contenu que d'après les citations qu'on en trouve dans d'autres livres en pali. Les sentences qui le composent sont en général fort belles, avec cette teinte de *quiétisme* dont toute morale bouddhiste est empreinte. M. Fausböll accompagne le texte d'une *traduction latine* et d'extraits considérables d'un commentaire écrit par Bouddhagosa. Cette publication forme une addition importante au petit nombre de livres en pali qui, jusqu'ici, ont trouvé des éditeurs. Les textes sont imprimés en caractères latins, dont M. Fausböll indique la valeur en pali dans sa préface.

M. Barthélemy Saint-Hilaire a réuni en volume<sup>3</sup> une série d'articles qui avaient paru d'abord dans le *Journal des Savants*, et dans lesquels il expose l'état actuel de nos con-

<sup>1</sup> *Parabole de l'enfant égaré*, formant le chap. iv du *Lotus de la bonne loi*, publiée pour la première fois en sanscrit et en tibétain, lithographiée à la manière du Tibet, et accompagnée d'une traduction française d'après la version tibétaine du Kanjour, par Ph. Ed. Foucaux. Paris, 1854, in-8°. (55 et 98 pages.)

<sup>2</sup> *Dhammapadam*, ex tribus codicibus haniensibus palice editis, latine vertit, excerptis ex commentario palice notisque illustravit V. Fausböll. Copenhague, 1855, in-8°. (1 et 470 pages.)

<sup>3</sup> *Du Bouddhisme*, par M. J. Barthélemy Saint-Hilaire. Paris, 1855, in-8°. (vii et 248 pages.)

*naissances sur le Bouddhisme*, dont il apprécie les résultats selon son point de vue philosophique. Dans cette appréciation, il rend, sous beaucoup de rapports, justice à Bouddha et à ses doctrines, qu'il envisage avec beaucoup d'élévation et un désir évident d'impartialité; je crois seulement que le jugement auquel il arrive est beaucoup trop sévère, parce que toute son argumentation repose sur la définition du *Nirvana*, qu'il prend pour le *néant*. Il n'est pas le premier qui ait adopté cette définition, et ce n'est pas ici le lieu de la discuter; mais qui peut croire un instant que le *néant* puisse être le but d'une religion quelconque, et plus encore celui d'une religion comme le Bouddhisme, qui prêche, avant tout, la purification de l'âme, le combat contre les passions, l'abandon des choses de ce monde pour s'élever à un degré plus haut de perfection spirituelle? Comment croire que le Nirvana soit autre chose que le but commun à tout mysticisme, la *réunion de l'âme à Dieu*, réunion dont ils parlent tous, qu'ils soient chrétiens, musulmans et hindous, dans des termes tirés des choses de ce monde, parce que la langue ne leur fournit pas d'autre expression, et que la raison ne peut atteindre qu'à des images et à des comparaisons?

Enfin, il me reste à mentionner un ouvrage qui tire son importance pour nous des secours qu'il peut fournir pour l'étude de la littérature bouddhiste: c'est le *Dictionnaire siamois*<sup>1</sup> de M<sup>sr</sup> Pallegoix, vicaire apostolique de Siam, et auteur d'une *grammaire siamoise*, qu'il a fait imprimer, il y a quelques années, à Bangkok. Ce dictionnaire, originairement latin siamois, avait été composé pour les besoins des séminaires de la mission; M<sup>sr</sup> Pallegoix l'a retourné et complété, et y a fait ajouter des traductions en français et en anglais. On aurait pu désirer que l'auteur se fût contenté d'une traduction en français, ce qui aurait réduit considérablement le volume de l'ouvrage, en lui laissant toute sa valeur, car le latin barbare que nous écrivons tous n'est vraiment plus un véhicule raisonnable pour la science, depuis que l'étude des

<sup>1</sup> *Dictionarium linguæ Thai, sive siamensis, interpretatione latina, gallica et anglica illustratum, auctore D. J. B. Pallegoix, episcopo Mallensi, vicario apostolico Siamensi.* Paris, 1854, gr. in-4°. (897 pages.)

langues modernes est devenue si générale. M<sup>r</sup> Pallegoix, qui a passé plus de vingt ans parmi les Siamois, est extrêmement familier avec leur langue; aussi a-t-il puisé ses matériaux moins dans les livres que dans sa connaissance intime du langage de ce peuple, et son ouvrage est très-riche en termes tirés des usages de la vie, en phrases proverbiales et idiomatiques; il a, enfin, tous les caractères d'un dictionnaire d'une langue vivante. Il n'exclut pas les termes bouddhiques, mais je crains que, s'il y a une partie dans laquelle ce dictionnaire soit moins complet que dans les autres, ce ne soit celle-ci. Dans tous les cas, cet ouvrage, composé dans le pays même et par un homme parfaitement versé dans la langue, est un nouvel et important secours pour l'étude des littératures bouddhistes de la presque île au delà du Gange, et pour celle de la linguistique d'un groupe de langues très-curieux et très-péu connu encore.

11. Progrès dans l'étude du *chinois*. — Études sur les caractères de la clef de l'arbre. — Grammaire du dialecte de Chang-hai. — Histoire du Bouddhisme en Chine. — Manuel chinois. — Histoire et fabrication de la porcelaine chinoise.

Il n'est venu à ma connaissance qu'un petit nombre d'ouvrages sur *la langue et la littérature chinoises*; je ne doute pas qu'il n'en ait paru un plus grand nombre dans les différents ports où les Européens possèdent des établissements; mais je ne les connais pas encore.

M. Andrews, à New-York, a publié un petit livre, sous le titre ambitieux de *Découvertes en hinois*<sup>1</sup>. Il n'y a probablement personne qui, s'occupant de la langue chinoise, dès sa première étude des caractères écrits, n'ait eu sa curiosité éveillée, soit par la manière dont ils sont composés, soit par l'emploi, tantôt symbolique, tantôt vocal des signes hiéroglyphiques qui en forment les éléments. On désire naturellement analyser ces combinaisons, retrouver le motif qui les a fait grouper ainsi dans chaque mot, et assigner à chaque partie son rôle et sa signification. Mais à mesure qu'on apprend

<sup>1</sup> *Discoveries in Chinese, or the symbolism of the primitive characters of the chinese system of writing, as a contribution to philology and ethnology and a practical aid in the acquisition of the chinese language, by Stephen Pearl Andrews. New-York, 1854, in-8° (137 pages).*

mieux la langue, et qu'on aperçoit le grand rôle que joue le système phonétique dans la formation des caractères et dans le choix des parties dont ils se composent, on renonce généralement à cette recherche qui, poussée au delà de limites très-étroites, ne conduit qu'à des conjectures plus ou moins plausibles, et à des jeux d'esprit plus curieux que profitables. M. Andrews me parait être dans cette première époque de l'étude du chinois; il a fait un travail considérable d'analyse de mots chinois, en essayant de rattacher à la signification du mot chaque élément dont se compose la figure qui le représente, et d'indiquer le rôle qu'il joue dans la détermination de la nuance du sens. Il n'a pas publié son travail en entier; mais il en donne un *spécimen* par l'analyse des mots rangés, dans le dictionnaire, sous la clef de l'arbre, et je pense que la lecture attentive de cette série suffira pour prouver que ce système ne peut conduire à aucun résultat utile. On a souvent voulu tirer des conséquences, historiques ou autres, d'analyses de ce genre; mais elles pèchent toutes par l'incertitude de la base; car, du moment que les groupes phonétiques entrent dans la composition des mots, toute recherche de la signification de leurs éléments constitutifs porte à faux.

M. Edkins, missionnaire protestant à Changhaï, a publié une *grammaire du dialecte parlé* dans la province qu'il habite<sup>1</sup>. C'est un livre très-bien fait et très-instructif. L'auteur traite avec beaucoup de détails des tons et de la prononciation provinciale en comparaison avec la prononciation de Pékin, puis il expose toutes les particularités de la langue parlée, qui est essentiellement la même que celle qu'on trouve dans les ouvrages en style moderne. Cette langue est infiniment plus riche en formes grammaticales ou en combinaisons qui en tiennent lieu, que le chinois classique, et rien ne saurait être plus curieux pour l'histoire de la langue chinoise, que l'étude attentive des dialectes provinciaux par des hommes aussi compétents que M. Edkins. Je crois qu'on arrivera par là à

<sup>1</sup> *A Grammar of colloquial Chinese, as exhibited in the Shanghai dialect*, by J. Edkins. Shanghai, 1853, in-8° (244 pages).

proûver que le style abrupte et dénué de liaisons et de formes, qu'on remarque dans la littérature ancienne, a toujours été un style solennel et de convention, appliqué uniquement aux monuments écrits, et dans lequel on retranchait tout ce qui n'était pas indispensable pour qu'un lecteur instruit et attentif pût en comprendre le sens, pendant que dans la langue parlée on n'a jamais cessé d'employer des compléments et des formes grammaticales analogues à celles qui sont en usage dans ce que nous appelons le chinois moderne. Je ne pense pas que, dans l'état actuel de nos connaissances, de pareilles questions puissent être résolues; ce n'est que l'étude la plus minutieuse des dialectes provinciaux et des livres en style moderne, qui pourra nous en fournir les moyens, et je ne doute pas que la *Grammaire du chinois moderne* que M. Bazin a composée, et qu'il est sur le point de faire paraître, ne contribue à la solution de tous les problèmes qui se rattachent à l'histoire de la langue chinoise.

J'ai eu communication du commencement d'un autre ouvrage de M. Edkins<sup>1</sup>, relatif au *Bouddhisme en Chine*. La partie que je connais traite de l'introduction du Bouddhisme en Chine, des traductions qu'on y a faites des livres sanscrits, des persécutions de la nouvelle religion, de son influence littéraire, et des écoles ésotériques et exotériques qui se sont formées au sein de la secte. Ce travail, tiré entièrement de sources chinoises, nous promet une excellente *Histoire du Bouddhisme en Chine*.

M. Stanley a publié à Londres, par la voie de la lithographie, un *Manuel chinois*<sup>2</sup>. C'est une collection de phrases chinoises, composées chacune de quatre mots, et accompagnées de la prononciation et d'une traduction en français et en anglais. Il paraît que l'auteur de ce Manuel est un missionnaire jésuite en Chine, et que la copie dont M. Stanley

<sup>1</sup> *Notices of Chinese Buddhism*, by Rev. J. Edkins. Shanghai. (Je connais les trente-quatre premières pages de l'ouvrage, qui est imprimé grand in-8° à deux colonnes.)

<sup>2</sup> *Chinese Manual*, recueil de phrases chinoises composées de quatre caractères, et dont les explications sont rangées dans l'ordre alphabétique français. Londres, 1854, in-f°. (viii et 75 pages.)

s'est servi est de la main de Klaproth. L'éditeur, qui semble avoir vécu en Chine, pensant que la publication de ces petits textes pouvait servir à faciliter l'étude de la langue, les a fait autographier en appropriant leur transcription à la prononciation anglaise. Je crois que M. Stanley a assigné à ce petit livre sa véritable origine, car son arrangement est selon les méthodes d'enseignement des jésuites ; le nombre des phrases paraît devoir en être beaucoup plus nombreux ; mais il est possible que le travail n'ait jamais été achevé, ou que M. Stanley n'ait pu retrouver que le commencement du volume manuscrit.

M. Stanislas Julien va publier un ouvrage sur *l'histoire et la fabrication de la porcelaine chinoise*<sup>1</sup>. Tout le monde sait quel service l'auteur a rendu à l'industrie par sa traduction des *méthodes d'éducation des vers à soie* ; il emploie les intervalles de l'impression de ses ouvrages historiques ou linguistiques, à propager en Europe, par une série de travaux, les connaissances des Chinois dans les sciences et les arts industriels, et ce *Traité sur la porcelaine* doit être suivi de plusieurs autres, sur la chimie, etc. Parmi les ouvrages chinois sur la porcelaine que possède la Bibliothèque impériale, M. Julien a choisi le plus récent, dont l'auteur, nommé *Lieou-ping*, était sous-préfet du canton de Feou-liang. Cet employé intelligent, voyant la grande importance de l'industrie de la porcelaine dans son canton, se mit à en étudier l'histoire et les procédés, et les exposa dans un ouvrage qui était à peu près terminé au moment de sa mort, en 1815, et qu'un de ses secrétaires acheva et publia peu de temps après. M. Julien en a fait la base de son *Traité*, en le complétant par des renseignements tirés d'autres ouvrages chinois, de sorte qu'indépendamment d'une histoire complète de la porcelaine depuis son invention, un siècle avant notre ère, il nous donne la liste des fabriques les plus distinguées, la description de leurs produits et de leurs marques, ainsi que l'exposition détaillée des

<sup>1</sup> *Histoire et fabrication de la porcelaine chinoise*, traduite du chinois par M. Stanislas Julien, accompagnée de notes et d'additions par M. Salvétat, augmentée d'un *Mémoire sur la porcelaine du Japon*, traduit du japonais par M. J. Hoffmann. Paris 1855, in-8°.



procédés de fabrication. Il est probable que l'industrie européenne y trouvera des enseignements utiles ; mais les historiens y rencontreront certainement des données qu'ils auraient cherchées vainement autre part.

L'impression de ce volume est terminée, et M. Julien va commencer celle de la continuation de son recueil de *voyages des bouddhistes chinois dans l'Inde*, dont le premier volume, publié il y a deux ans, contient l'*histoire de la vie et des voyages de Hiouen-thsang par deux de ses disciples*. Les regrets unanimes des indianistes, de ce que M. Julien n'eût donné, de la description géographique de l'Inde par Hiouen-thsang lui-même, que des extraits sous forme d'appendice à sa vie, l'ont déterminé à traduire cette description en entier. On sait que ce pèlerin bouddhiste, à son retour d'un séjour de dix-huit ans dans l'Inde, fut reçu en Chine avec les plus grands honneurs, et qu'il rédigea, par ordre de l'empereur, un ouvrage sur les pays bouddhistes de l'Inde et des contrées environnantes, pays sur lesquels il rapportait des renseignements certains, les ayant visités lui-même. C'est ce livre que M. Julien va publier dans une traduction complète, qui formera deux volumes. Le point de vue du voyageur est exclusivement bouddhiste ; le but de ses pérégrinations était de visiter les lieux saints de sa religion, d'y recueillir des livres sacrés, d'étudier le sanscrit et de rechercher les écoles savantes des bouddhistes hindous : aussi parle-t-il peu de l'Inde brahmanique, et entremêle-t-il son récit d'une foule de légendes religieuses : tout cela n'empêche pas que cette description de 138 *royaumes indiens*, dont l'auteur avait visité personnellement 110, ne soit un ouvrage de la plus haute importance pour l'histoire et la géographie de l'Inde.

JULES MOHL,  
de l'Institut.

Enseignement catholique.

## LES FEMMES DE L'ÉVANGILE

HOMÉLIES PRÉCÉDÉES A PARIS.

## LA FEMME CATHOLIQUE

FAISANT SUITE AUX HOMÉLIES,

par le R. P. D. Joachim VENTURA, de Raulica<sup>1</sup>.

Ces deux ouvrages, si riches de science, d'éloquence et de piété, si pleins de faits, de récits, de tableaux et d'enseignements, peuvent se résumer en un seul mot : *l'apostolat de la femme*. Ce mot, comme l'idée qu'il exprime, est tout moderne et tout chrétien. Dans l'antiquité il n'eût pas été compris ; chez les Grecs et chez les Romains, il y avait des esclaves, des matrones, des citoyennes, il n'y avait pas de femmes apôtres, c'est-à-dire de ces femmes vouées à un ministère d'édification et de charité, semant autour d'elles, avec l'autorité de leurs exemples et de leurs bienfaits, des paroles de foi, de consolation et d'espérance. Les hommes eux-mêmes dédaignaient de communiquer à la foule leurs pensées et leurs croyances ; le prêtre ne sortait pas du temple, le philosophe de son école, et on ne voit qu'un Socrate mourir pour la vérité qu'il a proclamée. L'apostolat ne pouvait d'ailleurs se produire au milieu des fausses religions ; l'erreur se propage, mais ne s'évangélise pas.

La religion hébraïque a eu des martyrs, elle n'a pas eu à proprement parler d'apôtres, parce qu'il n'entrait pas dans les desseins de Dieu qu'elle sortit des limites de la Judée. Mais dès que le Christ paraît, l'apostolat commence. Des hommes sont choisis parmi les disciples du Maître pour aller porter sa doctrine jusqu'aux extrémités du monde. La femme aura-t-elle sa part de cette haute et sainte mission ? Pourquoi non ? N'a-t-elle pas une intelligence pour comprendre la vérité, un cœur pour la sentir, une voix persuasive pour la faire croire et la faire accepter ? N'est-il pas possible de trouver en

<sup>1</sup> 2 vol. in-8, à Paris, chez Vatou, libraire-éditeur, 50, rue du Bac.

elle assez d'élan pour embrasser avec ardeur la foi nouvelle, assez de vertu pour la mettre en pratique, assez de courage pour la confesser et la défendre en face même de la mort ? La femme sera donc appelée, et Jésus-Christ lui-même ira au-devant d'elle, et lui parlera avec une affectueuse douceur ; il la relèvera de son abaissement, la consolera si elle est affligée, la guérira si elle est malade, lui pardonnera si elle est coupable, et la fera passer de la reconnaissance à l'amour et de l'amour à l'enthousiasme de l'apostolat et du martyre.

C'est cette réhabilitation et cette vocation de la femme que le P. Ventura nous dépeint dans une suite d'homélies aussi remarquables par la forme que par le fond. Il emprunte ses types aux livres saints et les fait poser devant nous avec une réalité singulière. Oui, voilà bien les femmes de l'Évangile, ces femmes qui s'appellent *la Chananéenne, la Samaritaine, Véronique, Marthe, Marie...* Nous les reconnaissons à leur noble et chaste attitude, à la douce auréole qui couronne leur front, à la suavité des parfums qui se répandent sur leurs pas. C'est une galerie de portraits d'une grâce de dessin, d'une fraîcheur de coloris inimitables, qui, avec un air de ressemblance, ont chacun un caractère particulier, et auxquels on peut appliquer les vers du poète :

. . . . . Facies non omnibus una,  
Nec diversa tamen, qualem decet esse sororum ;

Ou plutôt c'est une procession angélique partie des rives du Jourdain, allant de l'ancienne à la nouvelle Jérusalem, chantant l'hosanna divin, et semant sur sa route les roses de Saron et les palmes du Calvaire.

Le P. Ventura ne se borne pas à de vagues et poétiques descriptions ; à chaque type féminin il rattache un mystère ou un symbole afin de mieux graver ce type dans notre mémoire et en faire pour nous une leçon vivante. Voici comment il expose lui-même son dessein : « Afin de rendre encore plus « solides, plus utiles et plus variées ces homélies, nous nous « sommes efforcé de lier le récit que nous y expliquons à « l'un des mystères, à l'un des dogmes, à l'une des lois du « christianisme, en sorte que cette loi, ce dogme, ce mystère y « apparaît ressortant du récit, et mis en action... Par ce moyen

« les doctrines servent à faire comprendre le fait et le fait à confirmer les doctrines, et les doctrines et les faits s'expliquent, s'éclaircissent mutuellement les uns les autres et l'Évangile y est expliqué par l'Évangile.... » Ainsi la Chananéenne, c'est la prière, la prière humble, persévérante, importune, la prière exaucée par la divinité vaincue et contrainte à la miséricorde. La femme malade, c'est la piété timide qui approche avec tremblement de Jésus, mais qui n'a besoin que de toucher la frange de son manteau pour se sentir guérie et fortifiée *par une vertu sortie de lui*. La Samaritaine, c'est la grâce qui a soif du Seigneur et ne peut être désaltérée que par les eaux *jaillissant jusqu'à la vie éternelle*. Madeleine, c'est l'amour pénitent qui pleure et s'accuse aux pieds du Maître chéri, qui implore son pardon non des lèvres, mais du cœur, et reçoit la paix en échange de ses aveux et de ses larmes. Les saintes femmes au tombeau, c'est le bonheur des petits et des humbles, de ces petits que Jésus place à ses côtés, qui sont dans les confidences du Ciel, pour lesquels les anges ont de secrets messages; et qui sont appelés les premiers à glorifier le Ressuscité du Calvaire comme ils ont été les premiers à adorer le premier-né de Bethléem.

Ces simples et touchantes explications eussent suffi à l'édification des fidèles; mais le savant Théatin, inspiré par les Pères, nourri de leurs fortes études, creuse et pénètre plus profondément. La vie des modestes héroïnes de l'Évangile n'est pas seulement pour lui l'image et le modèle de la vie chrétienne; c'est l'image de l'Église, de cette Église dont les grandes et immortelles destinées le préoccupent et l'exaltent. La Chananéenne, cherchant et trouvant Jésus-Christ dans la maison où il s'était caché, figure les âmes saintes aimant le Seigneur et le cherchant et le trouvant dans la maison de l'Église, où il réside. L'état de Véronique avant sa guérison est la figure de l'état de l'Église des Gentils avant sa conversion, et toutes les circonstances de cette guérison miraculeuse représentent et prophétisent les circonstances qui ont eu lieu dans la conversion des infidèles. La résurrection de la fille de Jaïre est un magnifique présage de la condition future des Juifs, que Dieu conserve pour servir de

témoins à l'Église, et qui ressusciteront un jour à la vie de la foi dont les patriarches ont déposé en eux le germe. La veuve de Naïm est en même tems l'Église-Mère, pleine de tendresse pour ses enfants morts, et de zèle pour leur résurrection, et la Mère-Église, qui nous engendre à Jésus-Christ par le baptême et nous allaite de sa doctrine. Ici, nous l'avouons, nous avons rencontré quelques rapprochements un peu forcés et péniblement amenés, ce qu'il faut en partie attribuer à la patrie de l'auteur. Le génie italien, brillant et subtil, ami de ces *conceitti* de mots et de pensées qui charment et étonnent l'imagination, aime et supporte ce genre de commentaire qui était aussi en grand honneur chez les Grecs aux premiers siècles de l'Église; le génie français, au contraire, net, précis, positif, ne se prête pas à un symbolisme trop compliqué. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que les homélies ont été prêchées, et que la prédication avec ses vives et soudaines allures laisse aux digressions plus de champ et de liberté que le livre qui doit courir rapidement au but pour ne pas fatiguer le lecteur solitaire; enfin, si c'est un défaut, c'est un heureux défaut, *felix culpa*, car il a fourni au théologien orateur l'occasion des plus magnifiques développements. Son esprit si vaste et si vigoureux étouffait sous le voile des saintes femmes qu'il met en scène; il le fait éclater de toutes parts; la mine qu'il fouille est en apparence peu féconde et à demi épuisée; il saura en tirer une telle quantité d'argent, d'or et de pierres précieuses qu'il semblera créer lui-même les richesses qu'il découvre; c'est une surabondance de textes, de citations, de savantes interprétations, de réflexions pieuses, d'aperçus philosophiques, de sentiments onctueux, d'élangs mystiques, de mouvements d'éloquence à éblouir et désespérer nos meilleurs sermonaires. Il ne se défend pas du reste d'avoir voulu donner une leçon à nos prédicateurs de paroisse; il les traite même un peu durement dans sa préface; il leur reproche de faire du prône « une chanson monotone, languissante, froide, sans intérêt, sans élévation, où on ne trouve rien qui éclaire, rien qui touche, rien qui édifie, un entretien qu'un petit nombre de bonnes femmes suit et dont personne ne tire aucun profit. »

Ce jugement est sans doute trop général et trop sévère, mais quelle que soit la rigueur du maître, il a le droit d'être écouté, car personne n'a mieux que lui joint l'exemple au précepte, et un seul de ses discours suffirait presque pour défrayer la chaire dominicale pendant une année, tant son éloquence est nourrie et substantielle, tant il y a de variété dans le récit, dans le raisonnement et dans le style. En assistant à ses *Conférences* de l'Assomption, où le dogme, expliqué et commenté avec une si ferme logique, avec un langage si superbe et si dominateur, élevait l'âme dans les plus hautes régions où il lui soit donné de pénétrer, qui eût pu croire que le même homme saurait, dans ses *Homélies*, descendre aux plus suaves peintures, aux détails les plus intimes de la vie évangélique ?

Le passage à Paris du P. Ventura à la suite de commotions qui avaient jeté le trouble dans tous les esprits et les avaient préparés à la réflexion et au repentir, a été un événement providentiel. Les maîtres et les disciples de nos écoles, les savants, les philosophes, les fidèles de toutes les conditions, le clergé même, ont puisé dans ses entretiens, dont la chaleur était si communicative, une science de la religion plus élevée et plus profonde, un amour plus vif de la vérité et je ne sais quelle flamme nouvelle allumée par ces rayons partis d'une contrée plus voisine du soleil et du centre de la catholicité, éternel foyer des intelligences et des cœurs. Son enseignement est venu ainsi achever et compléter de la manière la plus opportune celui de l'aigle de Notre-Dame, de cet orateur unique, comme dit son illustre émule, que Dieu a suscité en France pour concilier le christianisme avec la science et l'esprit moderne. Ce sont deux génies égaux doués de qualités diverses. Le prédicateur français, disposant d'une langue dont il connaît tous les secrets, qu'il dirige en maître et qu'il sait plier aux évolutions et aux moindres caprices de sa pensée, a le don singulier de donner un air de nouveauté aux matières les plus usées par de précédentes empreintes. C'est ainsi qu'il semble découvrir et enseigner pour la première fois les vérités consacrées par l'Écriture et la Tradition et annoncées au monde depuis deux mille ans. Il y a tou-

jours de l'inattendu dans ses plus simples discours. Également habile à planer sur les sommets et à descendre dans les profondeurs d'un sujet, il procède par larges synthèses, entremêlées de mouvements oratoires, de peintures brillantes, de savantes digressions, de fines et spirituelles observations, d'allusions piquantes qui composent un tout saisissant et harmonieux. La parole, le geste, l'attitude, sont dans un parfait accord, et cet ensemble a je ne sais quoi de fascinateur qui trouble, agite et force l'auditeur à suivre son guide impérieux partout, et quelquefois même là où ni l'un ni l'autre n'auraient voulu aller. Son éloquence est noble, choisie, transcendante et en même temps populaire et aimée de la foule, grâce à cette sympathie contagieuse et à cette émotion frémissante qui se communique aux natures les plus incultes et les plus rebelles. C'est Bossuet, moins ferme et moins sublime peut-être, mais aussi entraînant et aussi inspiré. — L'orateur italien se fait jour violemment à travers un langage qui n'est pas le sien ; il emporte en quelque sorte d'assaut les mots dont il a besoin pour rendre sa pensée, et après les avoir ainsi conquis de haute lutte et les avoir frappés du sceau de sa puissante originalité, il les lance avec une énergie et une justesse de coup d'œil incomparables. Il se tient en chaire comme un chef d'armée prêt à engager le combat ou à chanter la victoire ; sa tête est pleine d'idées, son regard plein d'éclairs, son cœur plein de sentiments impétueux ; toute sa personne est en travail, pour projeter au dehors l'esprit qui l'anime ou pour épancher, comme d'une urne intarissable, des flots de science toujours plus pressés et plus rapides ; son érudition a autant de variété que d'étendue ; sa doctrine a la solidité du roc qui sert de base à l'Église, et sur lequel il s'appuie lui-même ; sa pensée est hardie sans être aventureuse ; il rachète par la force ce qui peut lui manquer en élégance et en souplesse ; la logique est une arme qu'il manie comme une massue pour terrasser ses adversaires ; mais, en vainqueur généreux, il leur tend la main pour les relever et ne les abandonne qu'après les avoir réconciliés avec le Ciel et avec eux-mêmes. Il a quelque chose de l'abondance, de la netteté et de l'admirable déduction de Bourdaloue, mais avec plus d'entraîn, de mou-

vement et une sorte de brusquerie familière qui n'est pas sans charme. L'indépendance de ses opinions, la liberté de son langage, la franchise de ses jugements, son dédain des convenances vulgaires, ont pu, cependant, déplaire à des esprits doux et timides. Nous ne l'avons pas entendu prêcher en italien, mais nous ne sommes pas étonné de la gloire quelque peu orageuse qu'il s'est acquise dans sa patrie.

En France, ces deux rivaux d'éloquence, auxquels il faut en ajouter un autre que je n'ai pas besoin de nommer (le P. Ravignan), ont exercé sur la jeunesse sérieuse une influence décisive. Ils ont chassé du milieu d'elle le respect humain; ils ont fait baisser le front à l'impiété; ils ont arraché à la fausse philosophie son masque et son manteau; ils ont mis la religion ou du moins les questions religieuses à l'ordre du jour: ils ont soulevé de terre des âmes allourdies, pour les emporter dans des régions supérieures où elles ont pu se dilater à l'aise; ils ont dissipé de funestes préjugés et réconcilié la foi avec la raison, avec la liberté, avec l'art, avec l'industrie, avec tout ce qu'il y a dans le monde de beau, de généreux et d'utile. Lorsqu'ils ont cessé de parler, il s'est fait dans l'atmosphère de la grande cité un silence, un vide qui se sent mieux qu'il ne s'exprime. Heureusement qu'ils ont laissé quelques disciples qui continuent la moisson et qui recueilleront ce que leurs maîtres ont semé. Heureux les ouvriers de la dernière heure s'ils obtiennent le même salaire que les premiers: l'admiration, la reconnaissance publique, et, ce qui vaut mieux encore, des fruits de bénédiction et de salut!

Le P. Ventura n'est pas seulement un orateur, c'est aussi un écrivain de premier ordre. Le livre intitulé: *la Femme catholique*, qui fait suite aux *Homélies*, prouve qu'il a entièrement conquis notre langue et sait aujourd'hui l'assujettir à toutes les formes de sa pensée. Outre des qualités de style qui étonnent dans un étranger, il y a ici un mérite de composition singulièrement remarquable; la division surtout est des plus heureuses: *ce que le catholicisme a fait pour la femme*, — *ce que la femme à son tour a fait et peut faire encore par le catholicisme et pour le catholicisme*. C'est là un cadre



habilement disposé pour recevoir de vastes et brillants tableaux. Le sujet choisi par l'auteur a souvent été effleuré, mais jamais il n'a été traité avec le soin et les développements qu'il comporte. Telle est la tâche entreprise par le P. Ventura, il en parle lui-même en ces termes modestes et charmants :

Nous ne savons pas qu'on ait jamais ramassé les traits de la beauté surhumaine de l'esprit et du cœur catholique de la femme épars dans les nombreux volumes de l'histoire de l'Eglise et qu'on les ait réunis pour en faire le portrait d'après nature de la plus belle, de la plus noble, de la plus sublime création de la grâce du christianisme. Nous regrettons de ne pas être un peintre assez habile pour donner à un pareil portrait tout le charme, tout l'éclat et toute la vie dont nous le croyons susceptible. C'est un sujet céleste, angélique, qu'on ne peut bien rendre que par le pinceau des anges et les couleurs du Ciel.

On voit quelles hautes et gracieuses pensées ont présidé à la composition de ce *nouveau génie du Christianisme*. Dans un ouvrage exclusivement consacré aux louanges de la femme catholique, il y avait un écueil à craindre : l'afféterie. Notre peintre a su l'éviter. Ses couleurs sont vives et attrayantes sans jamais rien perdre de la sévérité chrétienne et sacerdotale. Il aurait pu faire du Corrège et du Mignard, il a fait du Raphaël et du Titien. Mais avant la question d'art, il y a la question historique et philosophique. Le P. Ventura l'a étudiée et approfondie plus même qu'il ne l'avait projeté, et le fil d'or s'est étendu sous la main de l'habile ouvrier de manière à former deux volumes compactes dont le premier a déjà paru et dont le second sera prochainement publié. L'auteur a pris pour épigraphe ces mots de la Genèse : *Il n'est pas bon que l'homme soit seul, faisons-lui un aide à son image*. — Il aurait pu y joindre cette pensée de saint Jean Chrysostome qu'il a lui-même rappelée : *Les femmes peuvent prendre part, aussi bien que les hommes, aux combats de la cause de Dieu et de l'Eglise* ; car c'est le récit de ces combats livrés par la femme pour le triomphe de la Religion, qui fait le fond du livre. Nous y retrouvons, non plus à son aurore, mais dans tout l'éclat de sa gloire et de ses bienfaits, cet apostolat de la femme dont nous parlions en commençant. Depuis la naissance du Christ, cet apostolat se continue à travers les siècles, et quand

où considère d'où la femme est partie, et où elle est arrivée par le christianisme, on ne peut s'empêcher de voir dans cette transformation un des plus grands prodiges qui aient été opérés pour la conversion de l'univers. L'esclave de l'homme devient son égale, la créature avilie et dégradée, une sainte à qui on dresse des autels, la victime de toutes les passions et de toutes les tyrannies, la reine du foyer domestique, la protectrice des empires. Par quels moyens s'est accomplie, dans la destinée de la femme, une si subite et si complète révolution? Par l'influence du dogme et de la morale catholique, par le mystère de l'Incarnation où une vierge a été de moitié avec Dieu pour le salut du monde; par les sacrements qui relèvent les âmes les plus abaissées, régénèrent et purifient les cœurs les plus souillés, et surtout par le sacrement du mariage qui, en consacrant l'indissolubilité du lien conjugal, assure à la femme la liberté de ses actions, la dignité de sa vie, le respect de son époux et de ses enfants, la sécurité de son présent et de son avenir. Plus de ces unions contraintes, fortuites ou passagères, plus de ces répudiations insultantes, de ces divorces comptés par le nombre des consuls, plus de ces sacrifices infâmes de la pudeur à des divinités plus infâmes encore, plus de ces amours partagés avec des courtisanes, ni de ces gynécées où la jalousie emprisonnait l'impudicité, mais une existence à ciel ouvert, un joug librement accepté, de légitimes et durables attachements, une protection qui n'a rien d'humiliant, une soumission qui n'a rien de servile, des hommages affectueux, délicats et chevaleresques, la pratique de toutes les vertus et de tous les devoirs de la famille : voilà ce que le catholicisme a fait pour la femme.

Maintenant, qu'a fait en retour la femme pour le catholicisme? Quels ont été les résultats de ce touchant et mystérieux échange de service et de reconnaissance entre les deux puissances du monde moderne? C'est ce que le P. Ventura a expliqué dans les cinq parties de son ouvrage, qui correspondent à cinq époques de la Religion et de l'histoire : l'époque de Jésus-Christ, celle des Apôtres, celle des Martyrs, celle des Pères de l'Église, le moyen âge, et les temps modernes. En lisant ces pages à la fois si savantes et si ani-

mées, on est frappé d'étonnement et d'admiration à la vue de cette suite ininterrompue de saintes et nobles figures qui, dans le long cours des âges, s'avancent une palme à la main et une auréole au front, les unes s'agitant, comme Marthe, pour le service extérieur du Maître, les autres agenouillées à ses pieds, comme Marie, dans une muette contemplation; celles-ci montrant les stygmates de leur passion soufferte à l'exemple et pour l'amour du Rédempteur; celles-là les écrits qu'elles ont inspirés, ou les images chères et sacrées de leurs pères, de leurs époux, de leurs frères, qu'elles ont convertis au Seigneur, et dont elles ont fait des saints, des confesseurs, des martyrs: plusieurs, enfin, armées du sceptre ou du glaive avec lequel elles ont gouverné les peuples ou repoussé les ennemis de leur foi ou de leur patrie; spectacle sublime, digne des hommes et des anges, peinture admirable que nous craindrions d'altérer en le morcelant par une froide analyse. Nous ne pouvons cependant résister au plaisir d'en détacher ce fragment :

Il est à remarquer que toutes les règles, toutes les pratiques de la vie chrétienne, avant que les Pères eussent écrit leurs admirables traités sur ce même sujet, avaient été depuis longtemps suivies particulièrement par les femmes. Ce n'est pas dans les livres qui n'existaient pas encore, mais dans le saint enthousiasme de la foi, c'est dans la manière exquise dont elles ont senti le christianisme, c'est dans la sensibilité de leur cœur, c'est dans la solidité de leur esprit aux mouvements de la grâce qu'elles ont puisé ce zèle pour la pureté de la doctrine catholique et pour la propagation du christianisme, ce désintéressement à se dépouiller de tout en faveur de l'Église et des pauvres, ces saints artifices de la charité, ces précautions sévères qu'on serait tenté de taxer d'exagération pour sauvegarder leur pudeur et de conserver intactes, même au milieu de la corruption du monde, cette ferveur pour la prière et pour la pénitence, ces idées justes, ces principes solides, ces sentiments généreux, ce dévouement sublime qu'on vient d'admirer en miniature dans ce qu'on vient de lire et dont le prodige a étonné le monde et les Pères eux-mêmes qui n'ont cessé d'en faire le sujet de leurs élégantes narrations et de leurs panégyriques. Personne, si ce n'est Dieu, n'a suggéré à ces âmes sublimes de faire ce qu'elles ont fait, et au contraire bien des hommes ont beaucoup appris à leur école. Leurs ancêtres dans la foi n'ont transmis à ces âmes que l'esprit, les dogmes, les préceptes, les conseils, en un mot, les vrais principes du christianisme; et elles en

ont toutes seules tiré les conséquences les plus éloignées et les ont réalisées dans toute leur perfection. Les excellents traités que Tertullien, saint Cyprien, saint Basile, saint Ambroise, saint Jérôme et saint Augustin nous ont laissés sur la conduite de la femme chrétienne en particulier, nous offrent sur cet intéressant sujet de magnifiques développements puisés aux saintes Écritures. mais ils ne contiennent pas une seule pratique nouvelle que la femme chrétienne n'eût précédemment devinée et accomplie. On dirait même que ces Pères n'ont formé ces traités que la Bible d'une main et l'histoire de la femme chrétienne de l'autre, et qu'ils n'ont écrit que ce qu'ils ont aperçu de plus saillant dans cette histoire même qu'ils avaient toute vivante sous leurs yeux.

C'est avec cette chaleur et cette élévation qu'a été traitée toute l'époque des Pères de l'Église. Des documents recueillis et rassemblés pour la première fois par une immense érudition lui donnent un puissant intérêt. C'est surtout une idée ingénieuse et neuve d'avoir placé à côté de chaque Père grec ou latin, comme son génie tutélaire et inspirateur, une femme, une sainte, une *mère de l'Église*, pour me servir du nom si heureusement trouvé par l'auteur : sainte Mélanie à côté de saint Athanase, sainte None à côté de saint Grégoire de Naziance, sainte Olympiade à côté de saint Jean Chrysostome, sainte Monique auprès de saint Augustin, sainte Paule auprès de saint Jérôme, sainte Marcelline auprès de saint Ambroise. Oui, ce sont vraiment des *mères de l'Église*, celles qui lui ont enfanté corporellement ou spirituellement tant de grands hommes, sa lumière et sa gloire. Le P. Ventura, par la magie de son style, nous les a rendues tellement vivantes, qu'elles se confondront désormais dans notre souvenir avec les illustres docteurs dont elles ont partagé les labeurs, les périls et la destinée. Nous recommandons spécialement à nos lecteurs cette partie de l'ouvrage. Nous la préférons à l'époque des martyrs, peinture d'un aspect plus sombre où éclatent çà et là des tons crus, des couleurs violentes, et cette sorte de furie espagnole qui, dans les tableaux de Zurbaran, nous cause presque de l'épouvante. Certes, j'admire l'auteur d'avoir eu le courage, pour éveiller et affermir notre foi, de nous montrer les chairs palpitantes de ces vierges et de ces jeunes femmes exposées sur l'arène, de nous faire entendre le craquement de leurs os sous la dent des bêtes

et les instruments de torture ; mais j'aurais voulu qu'il fût plus sobre de détails horribles , de descriptions sanglantes , et qu'il eût laissé à la légende ce que la légende seule pût accueillir. Je regrette aussi qu'il ait cru devoir donner des éloges à des traits d'une exaltation sauvage que ne justifie pas même la sublime *folie de la Croix*. Ainsi, je ne puis supporter ni ce nouveau-né dont la cervelle rejaillit sur la robe de sa mère qui s'en réjouit, ni cette mère étendant son manteau sous le billot pour recevoir la tête et le sang de son enfant, ni cette autre mère qui, voyant son jeune fils oublié à dessein par le bourreau, le prend dans ses bras et court le porter elle-même au bûcher. Je détourne aussi en frémissant mes regards de cette Nathalie, qui tient la jambe de son époux, de *son cher Adrien*, sous le marteau et qui aide les bourreaux à lui couper les pieds et les mains. Est-ce là en moi, croyant sincère, une fausse délicatesse de lettré, ou seulement le cri de la nature révoltée ? J'en appelle à des témoins non suspects, à ces ardents mais sages confesseurs de la Foi, qui considéreraient comme dangereux tout sacrifice inutile, qui blâmaient ouvertement ce zèle impatient, ce fanatisme du martyr courant au-devant de la mort et ne sachant pas l'attendre, qui ne demandaient enfin à la femme chrétienne que de l'héroïsme et non de la cruauté. J'en appelle au P. Ventura lui-même, habituellement si plein de goût et de mesure.

Malgré ces rares défauts, qui ne sont que l'excès d'une qualité, je ne connais pas de plus beau monument élevé en l'honneur de la femme, ni de résumé plus brillant de la révolution religieuse dont elles ont été les premiers et les plus zélés missionnaires, de cette révolution qui a transformé le monde païen, et a fait surgir du sein de sa corruption une société pleine de force et de jeunesse, comme une semence jetée dans une terre fangeuse la couvre de riches moissons. Un tableau de l'éloquence chrétienne au IV<sup>e</sup> siècle par M. Villemain nous avait fait entrevoir les splendeurs de la civilisation et de la littérature nouvelle. Son style, d'une exquise élégance, avait admirablement reproduit cette fleur d'éloquence qui brille dans les écrits des Pères et avait répandu

sur la vie de ces patriarches de l'Église un charme jusqu'alors inconnu aux gens du monde. Mais ni la foi n'était assez vive, ni le souffle religieux assez puissant, ni la pensée assez hardie, assez convaincue, assez sûre d'elle-même pour enflammer le récit et lui communiquer la sainte passion et la chaleur entraînant d'une prédication évangélique. Il semble, au contraire, que le P. Ventura ait assisté aux luttes surhumaines qu'il raconte et qu'il ait ressenti le contre-coup de cet enthousiasme féminin qui avait inspiré, soutenu, encouragé les champions du Christ.

Après nous avoir peint la femme catholique s'élevant par une sorte de transfiguration soudaine jusqu'aux sommets de l'héroïsme et de la sainteté, il reste à l'historien une tâche aussi belle, mais plus difficile peut-être à remplir, c'est de nous la montrer agissant sur les barbares avec une douce et invincible autorité, s'emparant d'abord des cœurs pour mieux subjuguier les esprits, souveraine par le double empire de la grâce et de la vertu, parlant, priant, convertissant, fondant des hôpitaux et des monastères; Clotilde, Geneviève, Mathilde, Elisabeth, etc., apôtre de la charité auprès du pauvre et de la clémence divine auprès du riche, opposant la croix au glaive et l'oratoire au champ de bataille, également honorée et respectée dans le château féodal, dans le cloître et dans l'Église, et n'apparaissant au milieu des populations que comme l'ange des miséricordes, image de cette *trêve de Dieu* le plus souvent conclue et réglée sous ses auspices; forte de sa faiblesse même, recevant ses inspirations d'En-Haut, le regard et le cœur sans cesse tournés vers Marie, cette patronne tant aimée de nos pères, cette omnipotence suppliante qui, placée entre le Ciel et la terre pour les reconcilier, résume en elle tous les mérites et toutes les gloires de la femme..... Mais pourquoi chercher péniblement à nous figurer à l'avance par l'imagination le tableau de la femme catholique au moyen âge, lorsque l'auteur lui-même a pris soin de nous en donner une magnifique esquisse dans son avant-propos dont nous voulons au moins citer quelques phrases afin de faire oublier les nôtres :

En parcourant, dit-il, la quatrième époque on sera forcé de convenir

qu'à aucune autre époque cette action de la femme catholique reine ou simple particulière, vierge ou mariée, au cloître ou au milieu du monde, ne s'est exercée sur une plus large échelle et n'a opéré tant de prodiges qu'au moyen âge, car on l'y verra convertir les rois et les peuples barbares; faire passer le christianisme dans toutes les institutions sociales et créer littéralement les monarchies et les nationalités des peuples chrétiens.... On verra, dans la même période historique, la femme catholique inspirer tous les fondateurs d'Ordres religieux et contribuer, par tous les moyens, à ces premières fondations aussi bien qu'à la construction des temples, des couvents des deux sexes, des écoles, des hôpitaux qui pendant cette longue époque ont surgi comme par enchantement et couvert le sol de l'Europe pour la splendeur du culte et pour le soulagement de toutes les misères et de toutes les douleurs. On la verra aussi rappeler à leurs devoirs les princes, améliorer la condition des peuples, aider les missions, s'intéresser au maintien de la discipline et de la science dans le clergé, défendre les évêques, soutenir le Pape, enrichir les pauvres en enrichissant l'Église. On verra, en un mot, que tout ce qu'à cette époque le christianisme et l'Église ont fait de grand, de merveilleux, d'utile dans l'ordre civil et politique aussi bien que dans l'ordre moral et religieux, ils ne l'ont fait qu'avec l'assistance et le concours des saintes femmes. En sorte que la femme catholique de cette époque de foi a peut-être mieux que l'homme mérité de l'Église, des peuples et des États.

Enfin, dans la cinquième époque, l'auteur nous fera voir la femme catholique toujours elle-même et « montrant par le « prodige des mêmes vertus que le catholicisme qui l'inspire « possède toujours la même sève divine, la même force, la « même vérité, et que, pour cela même, il est le christianisme « véritable, l'unique vraie religion. »

Qui peut mieux que celui qui l'a ainsi tracé exécuter un si beau et si vaste plan? Nous attendrons donc avec confiance la fin d'un ouvrage aussi bien commencé et qui a déjà tenu plus qu'il n'avait promis. Ce sera pour nous un devoir et un bonheur d'y revenir lorsqu'il sera entièrement terminé. Tel qu'il est, il mérite l'attention, l'étude et la sympathie des lecteurs des *Annales de philosophie chrétienne*, auxquels, par le titre et le sujet, il semble plus particulièrement s'adresser.

LUDOVIC GUYOT.

## Polémique philosophique.

### COMMENT

# L'ENSEIGNEMENT RATIONALISTE

## PHILOSOPHIQUE

A PÉNÉTRÉ DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES EN ALLEMAGNE  
et quels fruits il y a produits<sup>1</sup>.



Sous le titre : *De l'éducation populaire dans l'Allemagne du Nord, et de ses rapports avec les doctrines philosophiques et religieuses*<sup>1</sup>, M. Eugène Rendu, vient de publier un livre rempli de renseignements précieux; nous pourrions même dire de prophéties évidentes. On y voit en effet, non pas dans des prévisions que l'on ne manque pas de taxer d'exagérées, mais dans la réalité, dans les faits, dans l'application journalière, ce que produit le Rationalisme philosophique, et comment et avec quelle vitesse, des théories il passe dans l'éducation pratique. Notre France est menacée depuis longtemps du même danger. Voilà pourquoi nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs le tableau suivant que trace M. Eugène Rendu.

A. B.

La raison crée Dieu. — L'homme doit s'adorer lui-même. — Doctrines de Fichte et de Schelling. — Hegel : Dieu se connaît dans l'esprit de l'homme. — La conséquence est : indépendance de Dieu, de la tradition et des lois. — Pour arriver à ce résultat, il faut détruire l'Église. — C'est ce qu'on enseigne en Allemagne dans les Écoles.

« Quel rapport, à première vue, entre les conceptions métaphysiques et l'enseignement de l'école primaire? Qu'on ne s'y trompe pas cependant, tout système de pédagogie procède d'une pensée supérieure et y retourne. Cette pensée sera tantôt le *Christianisme*, tantôt le *Naturalisme* de Rousseau et de Basedow; et s'il arrive que le *Panthéisme* s'empare un jour des régions élevées de la science, l'école primaire, qu'on n'en doute pas, alors comme toujours, sera l'écho des universités.

» Que dit la philosophie allemande depuis cinquante ans?

» La *Raison crée tout ce qu'elle conçoit*; en pensant le monde extérieur, le *Moi* l'objective, et lui donne l'existence. Le *Moi* est donc le principe de tout et l'unique réalité, à la fois sujet et objet, ces deux faces de l'absolu. Voilà le prin-

<sup>1</sup> 1 vol. in-8 de 440 p. A Paris, à la librairie Hachette, r. Pierre-Sarrazin, 14.



cipe de Fichte ; et le philosophe terminait un de ses discours par ce défi de l'orgueil : « Dans la prochaine leçon, nous créerons Dieu ! »

» De là aux formules de Feuerbach, il n'y a que la distance de la conséquence au principe : « L'homme porte en lui-même ce qu'il adore sous le nom de Dieu.... Il n'adore un objet qu'après s'être transporté dans cet objet. C'est la formule définitive qui se concentre en celle-ci : *L'homme s'adore lui-même, l'homme ne peut pas ne point s'adorer lui-même*<sup>1</sup>. »

» Fichte partait du *Moi* pour conquérir l'Absolu ; il créait Dieu. Schelling se plaça du premier bond au sein de l'Absolu. « Tout est un, dit-il, et identique quant à l'essence. » Pendant vingt années, pendant toute la première partie d'un enseignement dont l'illustre vieillard, en inaugurant la *philosophie de la révélation*<sup>2</sup>, a déserté les conséquences, toute la *philosophie de la nature* n'est que le développement de ce principe. Survient Hegel : « Dieu, déclare le philosophe, n'est Dieu qu'en tant qu'il se connaît ; et il ne se connaît qu'en tant qu'il a conscience de soi, *dans l'esprit de l'homme*. »

» Arrêtons-nous sur le nom de Hegel. Le problème de l'éducation a vivement préoccupé l'audacieux sophiste aux pieds duquel l'Allemagne moderne a semblé, vingt années durant, abdiquer son indépendance.

<sup>1</sup> Feuerbach, *Qu'est-ce que la religion ?* trad. d'Ewerbec, p. 11.

<sup>2</sup> « Je reconnais, a dit M. de Schelling, dans son dernier enseignement, le Fils de Dieu fait homme, et tout le contenu de la révélation comme autant de faits. Je les admets, quoique ce soient des mystères. — La révélation, dit-il encore, est au-dessus de la Raison autant que Dieu est au-dessus de l'homme. Elle dit elle-même qu'elle dépasse toute intelligence humaine. Et que serions-nous si cela n'était pas ? La Raison est ballottée de doute en doute. Or, ce ne peut être là sa doctrine dernière. Sa doctrine dernière est la science suprême. La science suprême est la Foi. C'est le port assuré qui est offert à la Raison errante sur l'Océan agité par la tempête. C'est donc là qu'il faut diriger ceux qui cherchent la science. La science est consommée dans Jésus-Christ ; et saint Augustin a eu raison de dire : *Præter Christum scire est nihil scire*. »

Le philosophe admet la Trinité, la chute, la rédemption, l'Église ; mais en expliquant les mystères, il renouvelle, à bien des égards, les doctrines du Gnosticisme.

» Quelle est l'idée qu'implique le mot d'éducation ? L'idée de développement. Or, se développer, devenir (*werden*), c'est là le fond de la métaphysique de Hegel. Pour Hegel, l'être, l'essence absolue, Dieu, n'est pas, il devient (A). De même que l'être, selon une théorie que nous ne nous chargeons pas de rendre intelligible, sort du sein du néant, pour arriver, par une force latente d'expansion, à la conscience de son infinité ; de même l'individu part d'un état inférieur, état où il est asservi par l'instinct, et par les passions, pour s'élever jusqu'à l'état où il n'obéit qu'aux lois générales, et participe au divin (*das Göttliche*).

» Le point de départ de Hegel, on le voit, est fort différent de celui de Rousseau et de Basedow. Pour lui, la nature n'est point bonne ; bien loin de là<sup>1</sup> : « L'homme, par sa nature, n'est pas ce qu'il doit être.... La première *naturalité* doit être détruite.... C'est un enseignement de l'Église, dit encore le philosophe, que l'homme naît mauvais, et que cette perversité est un vice dont héritent les générations. Le péché originel est donné par l'Église comme ayant sa cause dans un acte accidentel du premier homme. En réalité, la notion même de l'esprit implique ce principe que l'homme est naturellement mauvais et l'on ne peut même se représenter qu'il en soit autrement<sup>2</sup>. » Ainsi, l'idée d'un vice intime, sinon le dogme de la chute originelle, devient, en

(A) Voir une théorie identique développée au ix<sup>e</sup> siècle, par Scot Erigène, dans nos *Annales*, n° d'août dernier, t. XII, p. 129.

<sup>1</sup> Ce point de vue de Hegel est curieux : « Der Naturzustand ist der Stand der Rohheit, Gewalt und Ungerechtigkeit... der Mensch ist nicht von Natur, was er sein soll... die Natur ist böse von Hause aus, der Mensch ist an sich das Ebenbild Gottes, in der Existenz nur ist er natürlich und das was an sich ist, soll hervorgebracht werden. Die erste Natürlichkeit soll aufgehoben werden. Dies ist die Idee des Christenthums überhaupt. »

<sup>2</sup> « Bekannte Lehre der Kirche ist es, dass der Mensch von Natur böse sey, und dieses böses ein von Natur wird als Erbsünde bezeichnet... in der That, liegt es im Begriff des Geistes, dass der Mensch von Natur böse ist, und man hat sich nicht vorzustellen, dass dies auch sein könnte. »

Voyez les quatre volumes composés des morceaux de Hegel sur l'éducation, et publiés par le docteur Gustav Thaulow, professeur à l'université de Kiel : *Hegel's Ansichten über Erziehung und Unterricht* (1853, Kiel), 1<sup>er</sup> vol. p. 57 et 58.

quelque sorte, le fondement de sa théorie. La pédagogie sera donc l'art d'enfanter l'individu à une nouvelle vie, de transformer sa première nature en une seconde nature intellectuelle (*seine erste Natur zu einer zweiten geistigen umzuwandeln*). Dans une certaine mesure, la pensée philosophique de Hegel se rapproche, au point de départ, de l'enseignement chrétien. Mais quelle sera cette seconde nature ? Sur quel fondement reposeront les *lois générales* dont l'observation élève l'homme, de l'état *naturel* (*natürlich*) à l'état *moral* (*sittlich*) ? Ici tout devient arbitraire ; car l'être, l'essence absolue, Dieu, est, pour Hegel, une abstraction métaphysique. Dès lors, quelles règles précises assigner à la liberté de l'homme ? Et conséquemment, quel sera le caractère positif de l'éducation ? Hegel veut, il est vrai, que l'âme subjuguée le corps, le réduise en servage, et s'empare de lui comme d'un instrument qu'elle fera servir à ses desseins<sup>1</sup> ; il déclare que « la domination exercée sur ce qui tient au corps, et, » pour employer ce mot barbare, sur la *corporalité* (*Leiblichkeit*), est la condition de l'affranchissement de l'âme » et de la possibilité où elle est d'arriver à la conscience objective<sup>2</sup>. » Mais l'âme une fois dans la plénitude de l'activité et de la puissance, vers quel point du monde moral se dirigeront cette puissance et cette activité ? Voilà la question décisive. Je vois s'ouvrir une carrière immense, infinie ; je ne vois ni une direction ni un but. Se développer, *devenir*

<sup>1</sup> « Die menschliche Seele hat viel damit zu thun, sich ihre Leiblichkeit zum Mittel zu machen. Der Mensch muss seinen Körper gleichsam in Besitz nehmen, damit er das Instrument seiner Seele sei. » (*Hegel's Ansichten*, etc., p. 77.)

<sup>2</sup> Die Bemächtigung der Leiblichkeit bildet die Bedingung des Freiwerdens der Seele, ihres Gelangens zum objectiven Bewusstseyn... (*Hegel's Ansichten*, etc., p. 77.)

On ne voit pas trop, du reste, comment cette idée, aussi juste que peu nouvelle, de la lutte de l'âme contre le corps, s'accorde avec la théorie de l'unité substantielle de l'une et de l'autre : « Die Seele ist die substantielle Einheit aller Bestimmtheiten des Leibes ; beide, Leib und Seele, sind nicht unterschieden, welche zusammenkommen, sondern eine und dieselbe Totalität derselben Bestimmungen... so ist auch das Leben nur als die Einheit der Seele und ihres Leibes zu erkennen. »

(werden), ces deux mots, sans une restriction qui en fixe le sens et en détermine la portée, contiennent à eux seuls tous les périls de l'avenir; et dans la théorie de Hegel, je découvre d'avance les dédains des politiques de Francfort pour les leçons du passé, et la rupture violente avec le vieil esprit allemand.

Émancipation, indépendance! Tel a été, depuis Hegel, le fond de la doctrine scolaire. *Indépendance de Dieu, de la tradition, des lois consacrées*: cela a été enseigné sous toutes les formes, dans les chaires des universités, dans les livres, dans les revues périodiques, dans les almanachs qui se glissent furtivement sous le toit du pauvre, pour y prendre place, à côté de la Bible, dans la bibliothèque de famille <sup>1</sup>; cela est descendu, plus ou moins modifié, dans les feuilles populaires rédigées par des pasteurs; et, de chute en chute, s'est infiltré dans l'école par les fissures de l'enseignement pédagogique.

« Toute Église, s'écriait-on au parlement de Francfort <sup>2</sup>, » quel que soit le nom qu'elle porte, ou le principe dont elle » est issue, est un obstacle à la civilisation. Chaque Église, » par cela seul qu'elle a des articles de foi, est un obstacle » au libre essor de l'esprit humain. Je veux cet essor illi- » mité: c'est pour cela que je ne veux point d'Église. »

« Point d'Église! » répétaient les pédagogues, d'accord avec les pasteurs des libres communes <sup>3</sup>. « Nous tenons les dogmes » de l'Église pour décrépits, son enseignement pour pétrifié ;

<sup>1</sup> Catéchisme de la *libre Commune*, par Schneider. — *Almanach des Paysans*, par Neff. — *Almanach du peuple* (1850), par Lüders, sous le patronage d'Arnold Ruge : on y enseigne la sainteté du divorce, l'organisation de la polygamie, l'anéantissement des religions. — *Almanach des sujets et des valets*, etc., etc...

<sup>2</sup> Discours de M. Vogt.

<sup>3</sup> Voyez le *Sonntags-Blatt*, 18 janvier 1852, et le *Catechismus*, p. 8. Le pasteur Uhlich indique lui-même comment on doit se servir de son *Catéchisme*. Le père, la mère ou le maître font lire par l'enfant un morceau, puis procèdent par interrogations. On doit aussi prendre le livre pour texte des instructions. « Tombe, petit livre, dit l'auteur à la fin de sa préface, tombe dans le sillon du temps. Le maître de la moisson, s'il veut se servir de toi, saura de ce germe faire sortir des épis. Sinon, un autre fera mieux; car les temps sont mûrs. »

» ils ne répondent plus en rien à la vie du siècle. » Telle était, on ne l'a pas oublié, la profession de foi des *Rheinische Blätter*. Et, il faut bien le dire, après avoir suivi dans ses développements l'histoire de l'évangélisme prussien, ce n'est pas au nom du principe protestant que nous irions condamner dans la bouche du pédagogue le cri insurrectionnel que la logique absout dans la bouche du pasteur : pourquoi M. Diesterweg ne serait-il pas en droit d'élever dans l'école le drapeau que M. Uhlich arborait dans le temple ?

Que le maître d'école se donne donc libre carrière !

« Une religion <sup>1</sup> qui se proclame immuable, éternelle, s'écriera-t-il avec M. Diesterweg, affiche, comme telle, des prétentions à la domination absolue de l'homme, exige de lui une soumission aveugle, fait de lui un esclave... C'est pourquoi, de tout temps, les prêtres ont cherché à dominer l'humanité ; c'est pourquoi la théologie a voulu s'imposer comme la reine des sciences, et tenir les autres sous sa dépendance. Assez longtemps cela a été souffert... Pour rétablir la paix dans l'individu comme dans l'humanité, de deux choses l'une : ou l'on immolera toute idée nouvelle en contradiction avec la foi ; ou bien, quelle que puisse être l'issue de la lutte, il faut la poursuivre hardiment. »

» Lutte contre les religions positives, tel est le mot d'ordre. Qu'on déblaye le terrain des dogmes vieilliss ! qu'on fraie un libre accès à la vraie religion <sup>2</sup> !

» Je n'ai pas le droit d'attribuer à l'école dont les *Rheinische Blätter* formulent les doctrines, cet axiome de Hegel : « Dieu ne se connaît que dans l'esprit de l'homme. » M. Diesterweg fait très-explicitement allusion à l'existence d'un Créateur <sup>3</sup>. Comment, dans les conditions qui lui sont assignées, la créature conserve-t-elle l'indépendance et la personnalité ? Cela est difficile à dire. Ce qui est incontestable, c'est que

<sup>1</sup> *Rheinische Blätter*, 1852, p. 285.

<sup>2</sup> « Wir wollen durch Hinwegräumung der veralteten Dogmen dem Einzug der wahren Religion Bahn machen. » (P. 293.) V. le chap. 2<sup>o</sup> de la 1<sup>re</sup> partie.

<sup>3</sup> « Das nächste... ist die lebendige Erkenntniss von der Existenz und der Wesenheit des Schöpfers. »

cette école, en niant le dogme de la déchéance originelle<sup>1</sup>, attaque le Christianisme dans son principe; c'est que, bannissant systématiquement de l'école, comme dégradant et pernicieux, tout enseignement d'une religion positive<sup>2</sup>, et, pour parler son langage, tout enseignement confessionnel, elle rompt en visière avec la pensée traditionnelle, et jette un défi aux vérités premières qui sont le fondement de l'ordre moral.

» On le sait : les prétentions de l'école dont nous signalons à la fois l'influence et les écarts, ne sont pas restées dans l'ombre des séminaires. Elles ont été insolemment présentées aux mandataires de l'Allemagne assemblée : « L'école ne doit » dresser l'homme pour aucun but déterminé... Si elle est » soumise à une influence spirituelle, elle ne peut atteindre » sa fin principale qui est purement humaine...; c'est pour- » quoi il faut abriter la jeunesse et contre l'influence de l'É- » glise, et contre toute influence quelconque d'une opinion » imposée par l'État. »

» Qui parlait ainsi ? Le rapporteur du comité de l'enseignement au comité de Francfort ! « Le clergé, continuait naïvement l'organe du comité, le clergé porte en lui-même, dans son costume, dans son regard, dans l'expression de sa physionomie, un caractère de contrainte qui démontre son impuissance à conduire la jeunesse au but d'un libre développement... Qu'est-ce que l'instituteur ? Avant tout, le représentant d'une inspiration affranchie de toute contrainte. Si l'instituteur n'offre pas à la jeunesse des idées qui soient le résultat d'un travail intime et personnel ; si sa pensée, mûrie au milieu d'une atmosphère d'indépendance, n'éclate pas dans son regard et ne se révèle pas dans ses actes, s'il n'en est pas ainsi, il faillit à sa mission<sup>3</sup> ! »

<sup>1</sup> Voyez l'article *Zur Religionsunterrichts-Frage* (1852).

<sup>2</sup> « L'instruction religieuse ordinaire rend l'homme esclave, au lieu de l'affranchir... Les défenseurs de l'enseignement dogmatique-confessionnel (*des confessionnel-dogmatischen Religionsunterrichtes*), dans l'école populaire, sont les adversaires de la vraie religion... Je les nomme les ennemis du genre humain et de Dieu. » (*Rheinische Blätter*, p. 297, 1852.)

<sup>3</sup> A quoi M. Hoffmann (de Ludwigsburg) répondait fort sensément : « Quoi !

» Ainsi les instituteurs sont créés tout exprès pour se mettre en quête de *mondes nouveaux* ; qu'on se tienne pour averti : ils forment l'avant-garde de l'humanité. Tout maître d'école est un *prophète*, si même il n'est pas un *messie*. C'est toujours, comme on voit, l'ingénieuse théorie des *Rheinische Blätter* : « Un train de plaisir en pleine mer ! »

» A la faveur du mouvement développé par les *libres communes*, beaucoup d'écoles, de 1846 à 1850, ont été créées, pour répondre à cet idéal, dans les différents pays de l'Allemagne, notamment dans les villes de Nordhausen, Magdebourg, Halberstadt, Halle, Weissenfels, Elbing, Breslau, Lowenberg, Hambourg, Tilsitt, Egel, Zeitz, Stendal, Dessau, Königsberg, Holzhausen, Nuremberg, etc., etc.

» Le canevas de l'enseignement religieux, dans ces écoles, était le *catéchisme* du pasteur Uhlich. On y professait cette maxime de M. Diesterweg : « Peu importent les notions que » l'on se forme sur l'essence et l'activité de Dieu, et sur la » manière dont le monde a été appelé à l'existence. » On y chantait des poésies du genre de celles que publie M. Uhlich dans sa *Feuille du Dimanche*, pour la plus grande édification des nouveaux fidèles.

#### *L'ancienne et la nouvelle Église.*

Il y a ici ~~bas~~ une maison qu'on appelle la maison de Dieu. Ses dômes brillent au loin et dominent le pays<sup>1</sup>.

» point de but déterminé ! J'avoue ne pas bien comprendre ce qu'on entend par » H. N'avoir pas de but déterminé me paraît tolérable pour l'écolier, détestable pour le maître. Nos écoles populaires, ce me semble, ne sont pas des » laboratoires où le progrès spéculatif se prépare, mais de simples réunions où » l'on fait participer les élèves à des résultats acquis. On dit encore : l'Église » donne à l'École une direction qui n'est jugée bonne que par un parti religieux ! C'est vrai ; la direction protestante n'est point au gré des catholiques » et la direction catholique n'est point au gré des protestants. Quoi de plus » naturel ? Mais chaque communion est satisfaite de la direction qu'elle donne. » Que veut-on de plus ? Changez cela, tous les partis seront également mécontents, hors celui des indifférents et des athées ».

Es steht ein Haus auf Erden,  
Das Gotteshaus genannt,  
Und seine Kuppeln strahlen  
Weit über alles Land...

. . . . .

Et dans cette maison habite un prêtre en robe noire. Ce prêtre murmure des prières, et chante tantôt depuis quinze cents ans.

Et quand les fidèles se rassemblent, le prêtre répand la parole que Dieu lui a confiée :

« Bienheureux ceux dont le Diable ne vient pas tourmenter la vie ! car »  
 » il rôde, demandant sur toutes choses le pourquoi et le comment....  
 » Bienheureux qui a faim et qui souffre persécution : il se rassasiera un »  
 » jour du doux pain du ciel. »

Longtemps nous avons écouté le prêtre en silence. Mais aujourd'hui nous respirons ! Bienheureuse la libre lumière de Dieu !

Le monde est délivré de l'Eglise ! Dans le chant des rossignols, dans l'armée des étoiles, dans le sourire de l'enfant,

Dans l'image de la beauté que nous révèle l'art du peintre, dans les rêves du cœur vers un avenir plus beau, dans tout cela, nous sentons l'esprit de Dieu.

Et chaque homme est le prêtre de sa religion, la religion de l'amour et de l'humanité. Adieu les formules du vieux Christianisme<sup>1</sup> !

On se rappelle le mot de M. Vogt au parlement de Francfort<sup>2</sup>. On n'a pas oublié non plus le vœu de M. Michelet, professeur de philosophie à l'Université de Berlin<sup>3</sup>. « L'heure est »  
 » venue, s'écriait de son côté Carl Grün, de s'appropriier en- »  
 » fin les résultats de la philosophie de l'histoire : ce résultat, »  
 » c'est la jouissance de ce monde, et l'organisation des cinq »  
 » sens. » L'école, on le voit, n'avait rien à envier aux enseignements tombés de si haut.

» On admettra sans peine que l'État n'ait pas eu une confiance illimitée dans les fruits d'une éducation inaugurée sous de tels auspices. Depuis que les principes conservateurs ont reconquis droit de cité, la plupart des écoles hegelienues ont

<sup>1</sup> « ... Und jeder Mensch ist Priester  
 Und Schirmer der Religion...  
 Die Religion der Liebe,  
 Des echten Menschenthums. —  
 Es leben die Gedanken  
 Des ältesten Christenthums ! »

<sup>2</sup> » Que l'Eglise retourne au ciel sa patrie ; au ciel, dont nous ne voulons rien savoir tant que nous sommes sur la terre. »

<sup>3</sup> *Die Lösung der gesellschaftlichen Frage*. Voy. p. 42.

<sup>4</sup> *Jahrbücher der freien deutschen Academie*. Francfort, 1849.



partagé le sort des *libres communes*<sup>1</sup>. Une des dernières qui aient survécu, est l'école de la *libre commune* de Hambourg. Un décret du sénat l'a supprimée au mois de février 1853. Les considérants de ce décret portaient « que, la commune » ayant renié le *Christianisme* de la manière la plus patente, » pour se vouer à l'*Athéisme*<sup>2</sup>, le sénat, en tant qu'autorité » chrétienne, n'avait pu souffrir plus longtemps l'influence » pernicieuse d'une telle association, et de son enseignement, » sur l'éducation de la jeunesse. »

» Ainsi de tant d'autres écoles.

» A l'heure qu'il est, la propagande antichrétienne et athée ne s'exerce plus guère au grand jour. Mais, il ne faut pas se le dissimuler, de louables efforts viendront se briser trop souvent contre des écueils redoutables, écueils aujourd'hui voilés peut-être aux regards qui effleurent les surfaces, mais que, dans la tempête, le choc du navire révélera tout à coup. Le poison a pénétré, sur bien des points, jusqu'au cœur même de la société, au foyer de la famille. Et lorsque l'une des écoles condamnées disparaît sous la main vengeresse de l'État, le parti frappé répond avec cette assurance que lui donne la conscience de sa force :

<sup>1</sup> Le ministre de l'intérieur de Prusse disait, dans la circulaire adressée aux présidents des provinces, le 29 septembre 1851 : « Le développement qu'ont » reçu dans les dernières années les communautés dites *libres communes*, a » prouvé qu'elles ne sont pas tant des sociétés religieuses que des réunions politiques tendantes à propager les principes destructeurs de l'ordre social... » C'est donc le devoir de l'État de les combattre avec tous les moyens légaux. »

A quoi, dans sa naïveté d'apôtre, le pasteur Uhlich répondait : « Nous ne » sommes pas des sociétés religieuses ! c'est là un bien vieux grief. La mesure » que les fonctionnaires de l'empire romain appliquaient aux idées religieuses » d'alors ne convenait pas aux communautés chrétiennes naissantes. Celles-ci » n'adoraient pas les dieux ; donc elles étaient convaincues d'athéisme. Ainsi » de nous, les nouveaux chrétiens ! » (*Sonntags-Blatt*, 1852, 7 mars.)

<sup>2</sup> « ... Die Gemeinde habe das Christenthum aufs entschiedenste verleugnet, » und sich dem Atheismus zugewendet... » Naturellement, les *Rheinische Blätter* ont jeté feu et flamme contre la suppression de cette école. « Les pères » et les mères vont-ils être contraints d'envoyer leurs enfants à des écoles où le » catéchisme de Luther, la Bible et le *Gesangbuch* sont l'alpha et l'oméga ! » — Et la feuille de M. Diesterweg a trouvé ce singulier argument : « Quoi ! on accuse d'athéisme l'école de la libre commune, quand il est de notoriété qu'on » ne s'y occupait en aucune façon d'instruction religieuse quelconque ! »

« Que pouvez-vous faire ? Disperser nos assemblées, inter-  
 » dire la parole à nos maîtres ; étouffer notre vie publique ;  
 » eh bien ! nous fortifierons nos convictions dans le cercle  
 » intime de nos amis, nous échaufferons notre vie religieuse  
 » au foyer de la famille ; si nous n'écoutons plus l'enseigne-  
 » ment de nos maîtres, du moins nous pouvons lire... A  
 » vous, en attendant, à vous qui avez la force, de prouver  
 » que la vieille Religion a conservé la vie, à vous de rendre  
 » le peuple heureux et de *réaliser le ciel sur la terre* ! Car,  
 » sachez-le bien, l'antique moyen de consoler *les douleurs*  
 » *d'ici-bas par les Joies futures de l'autre monde*, ce moyen  
 » n'est plus de mise<sup>1</sup>... A l'œuvre donc ! »

« Et d'ailleurs, continue le pasteur Ublich, les enfants ne  
 » sont pas seulement les enfants de pères et de mères que  
 » l'on peut contraindre de les envoyer aux écoles et aux  
 » églises où l'on enseigne le dogme du passé ; ils sont aussi  
 » les enfants du dix-neuvième siècle, enfants de cet esprit  
 » humain qui, dans l'énergie de son développement, a déjà  
 » brisé tant de vieilles chaînes. Chaque aspiration apporte à  
 » leur poitrine non-seulement l'air vivifiant, mais aussi  
 » l'esprit du siècle. Et, quand, le soir, au foyer de la famille,  
 » ils entendront bafouer ce qui leur aura été dit, le jour, à  
 » l'école, nous verrons de quelle main la semence sera le  
 » mieux reçue dans leurs jeunes âmes, quels germes s'y  
 » enracineront et s'y développeront avec le plus de puis-  
 » sance ! »

EUGÈNE RENDU.

<sup>1</sup> » Denn die Vertröstung über den Jammer der Erde auf den Jubel des jen-  
 » seitigen Himmels, nein, die hilft auch bei dem Altgläubigsten nicht mehr. »  
 (Sonntags-Blatt, 14 mars, 1852.)

Certitude historique.

## CONCORDANCE

DE LA

# CHRONOLOGIE MONUMENTALE

## égyptienne

AVEC LES DATES CALCULÉES ASTRONOMIQUEMENT.

La 20<sup>e</sup> dynastie limitée à l'an 1301 et la 26<sup>e</sup> à l'an 525 avant J.-C. — Les nombres de Manéthon altérés profondément. — Documents importants dus à la découverte de la tombe des Apis, par M. Mariette. — Observations sur chaque dynastie. — Comparaison avec les rois de Juda. — Difficultés non encore résolues. — Les princes Saïtes contemporains des rois Éthiopiens. — Tableau des synchronismes des rois d'Égypte et des rois de Juda.

Depuis que M. Biot, en appliquant la méthode analytique à la détermination d'une date de l'histoire des Pharaons, a fixé, par l'examen rétrospectif des phénomènes célestes, et dans la mesure de précision que comportaient les données du problème, le numéro d'ordre de l'année représentée dans le *calendrier du temple de Medinet-Habou*<sup>1</sup>; un élément nouveau et bien précieux a été introduit dans le calcul de la supputation des années qui appartiennent aux dynasties du second empire égyptien.

L'an 1301 antérieur à notre ère doit rigoureusement s'intercaler dans le règne de *Ramses III* (Hyk-Pen), chef de la XX<sup>e</sup> dynastie, et fournit un *minimum*, dont on ne peut plus guère s'écarter, pour l'avènement de cette même dynastie.

D'un autre côté, l'avènement de *Cambyses*, comme roi d'Égypte, fixé à l'aide du *canon de Ptolémée*, détermine rigoureusement la fin de la XXVI<sup>e</sup> dynastie, qui s'éteignit avec *Psametik III*, en l'an 525.

<sup>1</sup> Le calendrier du temple de *Medinet-Habou*, construit du temps de *Hyk Pen*, mais sans indication de l'année de son règne, constate qu'un lever héliaque de *Sothis* ou *Sirius*, a concorde, sous ce monarque, avec un *premier Thot*, c'est-à-dire avec le 1<sup>er</sup> jour de l'année vague égyptienne.

Il existe donc maintenant deux limites solidement établies dans le champ de l'histoire, et qui mesurent une étendue de 776 ans, pour la moindre durée qu'il soit permis d'assigner à l'ensemble des *sept dynasties* qui ont précédé la domination des Perses en Égypte.

Quels que soient les exercices de calcul auxquels l'imagination veuille désormais se livrer, il restera toujours deux chiffres inévitables : 1301 au moins, pour le commencement de la XX<sup>e</sup> dynastie ; et 525, pour la fin de la XXVI<sup>e</sup>.

Il n'est pas sans intérêt de comparer les nombres de *Manéthon* avec ceux que nous venons d'indiquer, et de voir comment le chronographe égyptien s'accommode de ce contrôle. Nous trouverons dans cette étude ce à quoi on pouvait du reste parfaitement s'attendre, la preuve irrécusable que ses chiffres, tels qu'ils nous sont parvenus, sont profondément altérés. Aussi ne bornerons-nous pas notre examen à cette seule comparaison, mais encore emploierons-nous, pour étudier une période si bien circonscrite, une donnée nouvelle dont la science est redevable à M. A. Mariette.

Par l'admirable découverte du *Sérapéum*<sup>1</sup>, de Memphis, ce savant égyptologue est venu répandre une vive lumière sur certaines portions du *cycle* que nous voulons examiner. Avec une obligeance toute particulière, dont nous sommes heureux de lui exprimer toute notre gratitude, il n'a pas hésité de mettre à notre disposition les documents qu'il a recueillis sur les existences des *Apis* retrouvés par lui ; mais nous n'abuserons pas d'une confiance qui nous impose une grande réserve, et nous garderons le silence sur le nombre et les années des *Taureaux divins* dont la curieuse histoire a commencé de paraître dans le *Bulletin de l'Athenæum français* (mai — juin — juillet . . . . 1855). Toutefois, profitant de l'autorisation de M. Mariette, nous nous servirons des années que ces mêmes *Apis* établissent pour les durées de quelques règnes et de quelques dynasties, avec une autorité pour bien dire officielle, afin d'en préciser l'étendue, et nous les mettrons en regard des chiffres consignés par *Africain* et par *Eusèbe*.

<sup>1</sup> Voir l'histoire de cette découverte dans les *Annales*, t. xi, p. 224.

Si nous n'apportons ici aucune preuve à l'appui des nombres nouveaux que nous allons enregistrer, le lecteur appréciera le motif de notre discrétion, et nous pouvons affirmer d'ailleurs que leur exactitude trouvera bientôt son contrôle dans la série des intéressants articles que M. *Mariette* doit publier successivement.

DURÉE DES DYNASTIES.

DYNASTIE	AFRICAIN.	EUSÈBE.	HÉRODOTE.
XX <sup>e</sup>	Douze rois Diospolitains. 135 ans.	Douze rois Diospolitains. 178	»
XXI <sup>e</sup>	Sept rois Tanites. 130	Sept rois Tanites. 130	»
XXII <sup>e</sup>	Neuf rois Bubastites. 120	Trois rois Bubastites. 49	»
XXIII <sup>e</sup>	Quatre rois Tanites. 89	Trois rois Tanites. 44	»
XXIV <sup>e</sup>	Un roi Saïte. 6	Un roi Saïte. 44	»
XXV <sup>e</sup>	Trois rois Éthiopiens. 40	Trois rois Éthiopiens. 44	Sabacos. 50
XXVI <sup>e</sup>	Neuf rois Saïtes. 150 1/2	Neuf rois Saïtes. 163	Six rois. 145 et une fraction.
	Total 670 1/2	Total 652	

Le total d'*Africain* nous donne avec le nombre 776, que nous savons être un *minimum*, une différence en moins de 105 années et demie, et celui d'*Eusèbe* une différence, également au moins, de 124 ans. Il demeure donc constant que ces deux historiens ont fait emploi de chiffres singulièrement erronés.

Nous pensons qu'il est possible de rétablir de suite celui de la XX<sup>e</sup> *dynastie* d'*Africain*, dont la transcription aura été faite, très-probablement, avec négligence. Eusèbe, on le sait, a raccourci toutes les périodes par suite du système de chronologie qu'il s'était fait, et ses chiffres ne peuvent être admis que comme des *minima*, à moins qu'il n'ait eu un intérêt à allonger une époque au détriment d'une autre, ce qui semble lui être arrivé tout particulièrement pour la XXIV<sup>e</sup> *dy-*

*nastie*. Les chiffres d'Africain, au contraire, sont ordinairement plus forts, et les monuments ont prouvé maintes fois qu'ils étaient plus près de la vérité que ceux d'Eusèbe. Africain n'inscrit pourtant que 135 ans pour la durée de la XX<sup>e</sup> *dynastie*, qui comprend, selon lui, 12 règnes, tandis qu'Eusèbe en compte 178 pour le même nombre de monarques. Ce chiffre d'Eusèbe étant très-sensiblement plus fort, rend bien suspect celui d'Africain, que nous croyons avoir été faussé, mais dans les *dixaines* seulement, par un copiste maladroit. On peut admettre, en effet, sans trop de difficulté, que ΠΗΕ ait été lu et copié ΠΑΕ, ce qui aura donné 135 au lieu de 185. Nous lirons donc pour la XX<sup>e</sup> *dynastie*, 185 ans. Cette correction, du reste, a déjà été proposée depuis longtemps par M. Bunsen, dans son livre intitulé : *Place de l'Égypte dans l'histoire de l'humanité* <sup>1</sup>.

Si nous introduisons ce chiffre ainsi rectifié, dans le total d'Africain, nous le trouverons encore trop faible de 55 ans et demi, ce qui nous donne la certitude que l'erreur que nous venons de corriger n'est pas la seule qui soit à redresser.

Nous allons essayer maintenant de refaire l'addition des *sept dynasties* qui font l'objet de cette note, en modifiant les chiffres d'Africain, toutes les fois que les monuments ou les stèles des *Apis* nous fourniront des indications suffisantes.

#### XX<sup>e</sup> DYNASTIE.

Sous les rois de cette famille, plusieurs *Apis* ont été déposés dans les caveaux du Sérapeum, mais nous n'en pouvons tirer aucun document pour préciser la durée du groupe; nous nous en tiendrons donc au chiffre 185 que nous avons adopté plus haut. Toutefois, nous dirons qu'un *Apis* est mort l'an 26 de *Hyk Pen*, et que par conséquent le chiffre 1301 peut être incertain de position dans ce laps de 26 années au moins, qui sont connues maintenant pour le chef de la XX<sup>e</sup> *dynastie*.

<sup>1</sup> M. le vicomte de Rougé a donné un examen critique de cet ouvrage dans les tomes XIII, XIV, XV et XVI des *Annales* (3<sup>e</sup> série).

XXI<sup>e</sup> DYNASTIE.

Les renseignements fournis par les *Apis* sont incomplets et ne permettent pas d'assigner de durée à ce groupe de souverains. *African* et *Eusèbe* étant d'accord pour le nombre des rois et pour celui des années, nous adopterons le chiffre 130 qui leur est commun.

XXII<sup>e</sup> DYNASTIE.

Les *Apis* et les monuments exigent que cette série royale soit établie comme suit :

1. Scheschenk I <sup>er</sup> (Sésac de la Bible)	22 ans
2. Osorkon I <sup>er</sup> (Zara des Paraliptomènes)	15
3. Hor Scha Seb	»
4. Osorkon II	23
5. Scheschenk I <sup>er</sup>	»
6. Takelot I <sup>er</sup>	16
7. Osorkon III	11
8. Scheschenk III	29
9. Takelot II	23
10. Pikhai	2
11. Scheschenk IV	37

Total . . 177 + ?

Ce qui donne un total de 177 ans au lieu de 120 comptés par *African*, et de 49 enregistrés par *Eusèbe*. Ce chiffre 177 est lui-même un *minimum*, puisque nous n'inscrivons aucune date pour les rois *Hor Scha Seb* et *Scheschenck II*. Nous l'adopterons néanmoins, parce qu'il est possible que ces deux souverains n'aient fait sur le trône qu'une apparition éphémère, et que d'ailleurs le synchronisme de *Scheschenk I<sup>er</sup>* avec *Reboam* et celui d'*Osorkon I<sup>er</sup>* avec *Asa*, roi de Juda, ne permettent pas de supposer que la durée de la XXII<sup>e</sup> *dynastie* ait pu dépasser sensiblement le chiffre que nous ont donné les *Apis* et les monuments. Nous inscrivons deux rois nouveaux *Pikhai* et *Scheschenk IV*, dont l'existence a été révélée à M. Mariette par la tombe des *Apis*. Il faut donc compter 11 rois au lieu de 9 indiqués par *African* ; mais comme cet historien n'en désigne que 3 par leur nom, il est difficile de savoir au juste quels sont ceux qu'il a eus en vue dans les deux groupes,

ἄλλα τριεῖς, qu'il place avant et après *Takelot*. Peut-être Manéthon avait-il omis lui-même les règnes de *Hor Scha Seb* et de *Scheschenk II* comme insignifiants en raison de leur peu de durée.

XXIII<sup>e</sup> DYNASTIE.

Les *Apis* n'apparaissent point sous cette dynastie. Nous prendrons, pour sa durée, le nombre d'Africain, 89 ans.

XXIV<sup>e</sup> DYNASTIE.

Elle n'a qu'un seul roi, *Bocchoris*, à qui Africain donne 6 ans de règne, tandis qu'Eusèbe lui en accorde 44, pour faire compensation, peut-être, aux énormes réductions qu'il a opérées sur la XXII<sup>e</sup> et sur la XXIII<sup>e</sup>. Il est bon de remarquer qu'au nombre des *Apis* retrouvés, il y en a un qui est mort précisément dans la 6<sup>e</sup> année de *Bocchoris*, dont le véritable nom, inconnu jusqu'ici, RaOuah Ke BeKeNRaNeF, a été découvert par M. Mariette. L'absence de tout monument construit au nom de ce Souverain qui fut pris et brûlé vif, au dire de Manéthon, par l'Éthiopien *Sabbacon*, rend assez probable la brièveté de son règne. Nous conserverons donc le chiffre d'Africain, 6 ans.

XXV<sup>e</sup> DYNASTIE.

Les stèles des *Apis* mentionnent deux rois de cette dynastie, un *Schabak*, et *Tahraka*; elles prouvent de plus que le nombre 18 enregistré par Africain pour les années du règne de *Tahraka* et celui de 20 adopté par Eusèbe sont erronés tous les deux. Un *Apis*, né en la 26<sup>e</sup> année de *Tahraka*, a été inhumé l'an 21 de *Psametik I<sup>er</sup>*. *Tahraka* a donc régné 26 ans pour le moins et très-probablement davantage. Il est très-probable encore que le chiffre d'Hérodote, qui donne 50 ans de règne à l'Éthiopien *Sabacos*, doit s'entendre de toute la dynastie et qu'il est plus près de la vérité que celui d'Africain qui ne compte que 40 ans pour les trois rois qui la composent, et même que celui d'Eusèbe qui leur donne 44 ans. Nous inscrirons avec Hérodote 50 ans.

XXVI<sup>e</sup> DYNASTIE.

Ce dernier groupe que nous ayons à étudier, est compté



par Africain pour une durée totale de 150 ans et demi, et par Eusèbe pour 163. Ces deux chiffres sont inexacts l'un et l'autre. Les *Apis* et les monuments qui s'éclairent réciproquement et se succèdent à peu près sans interruption, nous donnent ici les renseignements les plus complets. Ils confirment l'exactitude des chiffres d'Hérodote pour cette série royale, à un règne près, celui d'*Apriès*, qui n'est que de 19 ans et non pas de 25 ; et, de plus, ils nous révèlent un fait très-curieux, c'est qu'il n'y a pas d'intercalation à faire entre *Tahraka* et *Psametik I<sup>r</sup>*. *Amméris* l'Éthiopien, d'Eusèbe ; *Stephinales*, *Nekepsos* et *Nechao I<sup>r</sup>*, d'Africain et d'Eusèbe ; l'Anarchie et la Dodécarchie, de Diodore et d'Hérodote, auraient-ils donc été absorbés dans les commencements du long règne de *Psametik* ? Hérodote nous dit, sur la parole des prêtres égyptiens, que *Necos* était père de *Psametik*, et qu'il fut mis à mort par *Sabacos* ; Manéthon, de son côté, affirme que *Bocchoris* le Saïte a été brûlé vif par *Sabbacon*. Que conclure de là ? Si ce n'est que les Éthiopiens ont trouvé de dangereux concurrents dans les Princes indigènes, et que les Rois mentionnés, d'après Manéthon, par Africain et par Eusèbe, à l'exception d'*Amméris* pourtant qui était de la race des conquérants, ont été des prétendants à la couronne d'Égypte, et qu'ils ont continué la succession légitime des Rois Saïtes, depuis *Bocchoris* jusqu'à *Psametik*, durant la domination des Rois Éthiopiens. Il est extrêmement probable encore que la vallée du Nil aura été agitée par de longs troubles, lorsque les envahisseurs du Sud se furent décidés à abandonner l'Égypte, avant que *Psametik* ait pu saisir le sceptre d'une main ferme ; mais ce qui est incontestable, c'est qu'il a régné à Memphis comme successeur immédiat de *Tahraka*. Nous ne compterons donc, en nous appuyant sur les monuments et sur les stèles des *Apis*, que 138 ans et demi pour les Rois Saïtes de la XXVI<sup>e</sup> *dynastie*.

Maintenant que nous avons reconnu chacun des éléments dont l'ensemble doit reconstituer la période que nous voulons mesurer, il est essentiel de bien préciser notre point de départ inférieur, c'est-à-dire la date de l'avènement de *Cambyse* comme chef de la XXVII<sup>e</sup> *dynastie*.

Suivant le *canon de Ptolémée*, Cambyse a régné 8 ans, entre les années 529 et 521. Eusèbe et Africain sont d'accord pour nous dire qu'il commença à régner sur l'Égypte en la cinquième année de sa propre royauté, c'est-à-dire de sa royauté sur les Perses; il n'a donc pu posséder la couronne d'Égypte que 4 ans tout au plus, et non pas 6, comme le dit Africain. Si les inscriptions constataient un plus long règne, on ne peut en induire qu'une chose, c'est que *Cambyse* a toujours compté ses années de règne, en Égypte comme en Perse, à partir de son avènement au trône, à la mort de Cyrus. Nous admettrons donc que c'est bien réellement dans la cinquième année du règne de *Cambyse*, c'est-à-dire en 525, que la XXVI<sup>e</sup> dynastie a pris fin.

Pour le cas où l'on voudrait prendre la 3<sup>e</sup> année de *Cambyse* comme date de la conquête d'Égypte par les Perses, il faudrait alors compter la fin de la XXVI<sup>e</sup> dynastie égyptienne de l'an 527, et le rapprochement de chiffres que nous allons faire n'en serait que plus frappant de concordance<sup>1</sup>.

Ceci posé, nous avons :

XX <sup>e</sup> dynastie . . . . .	185 ans
XXI <sup>e</sup> . . . . .	130
XXII <sup>e</sup> . . . . .	177
XXIII <sup>e</sup> . . . . .	89
XXIV <sup>e</sup> . . . . .	8
XXV <sup>e</sup> . . . . .	50
XXVI <sup>e</sup> . . . . .	138 1/2
Total . . .	775 1/2
Si nous ajoutons à ce total la date de l'avènement de <i>Cambyse</i>	525
<hr/>	
Nous trouvons pour la somme . . . . .	1300 1/2

La date de construction du *calendrier du temple de Médinet-Habou*, établi sous le règne de *Ramses III, Hyk Pen*, correspond à 1301 : le rapprochement de ces deux nombres justifie bien mieux que ne pourraient le faire tous nos raisonnements, le chiffre 185 qu'à l'exemple de M. Bunsen, nous avons restitué à la XX<sup>e</sup> dynastie.

<sup>1</sup> En partant de l'an 527, la différence à 1301 qui doit donner le total des sept dynasties depuis la XX<sup>e</sup> comprise jusqu'à la XXVII<sup>e</sup> exclusivement, n'est plus que de 774 ans.

Nous avons dit, au commencement de cette note, que le nombre total des années des sept dynasties qui ont précédé l'avènement de Cambyse ne pouvait pas être au-dessous de 776. Nous retrouvons une somme de 775  $\frac{1}{2}$ , un peu inférieure, il est vrai; mais nous ne devons pas perdre de vue que les chiffres que nous avons adoptés ne peuvent pas être d'une rigoureuse exactitude, puisque les stèles des Apis ne se suivent pas sans interruption. Une *dynastie* tout entière, la XXIII<sup>e</sup>, en effet, n'en offre pas une seule trace, et nous avons dû nous en tenir au chiffre 89 qui nous est fourni par Africain. Nous avons dû prendre également de confiance, le nombre 130 qui est commun à Africain et à Eusèbe pour la XXI<sup>e</sup> *dynastie*. Enfin nous avons vu que ce qui est connu actuellement de la longueur du règne de *Ramses III*, laisse pour l'avènement de la XX<sup>e</sup> *dynastie* une latitude à l'erreur qui peut aller jusqu'à 26 ans, au moins, selon que le calendrier qui a servi à fixer la date de 1301 appartiendrait au commencement ou à la fin du règne de *Hyk Pen*.

En réalité, nous ne pouvons nous étonner que d'une chose, c'est d'avoir rencontré une coïncidence si remarquable entre les nombres fournis par les observations de phénomènes célestes d'une part, à savoir l'état du ciel à Thèbes, sous le règne de *Ramses III*, et une éclipse de l'an 7 de *Cambyse* fixée par le calcul au 15 juillet 523; et de l'autre, par la supputation des années données, entre ces deux règnes, par les annalistes et des monuments dont la science moderne est venue à bout d'interpréter les mystérieuses inscriptions.

Si maintenant on veut comparer les années des règnes des *Pharaons*, en suivant les chiffres que nous avons adoptés, avec celles des règnes des *Princes de Juda*, on sera frappé de l'accord parfait qui existe pour presque tous les synchronismes mentionnés dans les saintes Écritures. Il y en a deux, pourtant, qui se trouvent dérangés, ce sont ceux qui concernent *Sua* ou *Sebek* (Σηγορ des Septante) et *Tahraka*. Les règnes de ces deux souverains devraient s'ajuster, le premier avec la 4<sup>e</sup> année, et le second avec la 14<sup>e</sup> d'*Ézéchias*; mais la 14<sup>e</sup> année d'*Ézéchias* qui correspond à 714 ne peut évidemment point cadrer avec le règne de *Tahraka*, qui n'a dû com-

mencer qu'en 694 au plus tôt, même en lui attribuant 30 années de règne, ce qui serait probablement exagéré, eu égard aux plus longues existences connues des Apis ; et encore nous resterait-il, nonobstant cette hypothèse, une différence en moins de 20 ans, entre l'avènement du roi Éthiopien et la 14<sup>e</sup> année du roi de Juda. Nous venons buter ici, nous le reconnaissons, contre une difficulté que nous ne nous sentons pas capable de résoudre.

En renonçant à l'espérance de dégager nous-même, de l'obscurité qui l'enveloppe, ce point important de l'histoire contemporaine des rois Égyptiens et des rois Juifs, nous croyons du moins entrevoir la raison qui a déterminé Africain et Eusèbe à exagérer la durée de la XXVI<sup>e</sup> *dynastie*. C'est le synchronisme mentionné dans le *Livre des Rois*, qui les a poussés à disposer leurs nombres de telle sorte qu'on pût établir un rapprochement entre *Ézéchias* et le *Tahraka* de Manéthon. L'artifice est d'ailleurs assez facile à découvrir, car les totaux énoncés par les deux auteurs ne leur permettent pas d'obtenir le synchronisme cherché, ce sont les nombres partiels qui trahissent, chez eux, le désir d'atteindre un but auquel Africain ne peut arriver. Son total, en effet, pour la XXVI<sup>e</sup> *dynastie*, n'est que de 150 ans 1/2, tandis que l'addition des règnes lui fournit le chiffre 162 1/2 qui, ajouté aux 13 années de *Tahraka*, ne lui donne néanmoins, pour l'avènement de ce roi, que 705 ans 1/2 au lieu de 714. Eusèbe est moins timide ; et sans s'inquiéter, non plus, du total 163 qu'il inscrit pour sa XXVI<sup>e</sup> *dynastie*, il enregistre des nombres partiels dont l'addition lui procure le chiffre 168, qui, ajouté aux 20 années de règne qu'il accorde à *Tahraka*, le fait tomber sur l'an 713, en supposant toujours, comme point de départ, 525 date de l'avènement de Cambyse à la couronne d'Égypte. Comme le nombre 713 est encore un peu faible, il y a lieu de croire qu'Eusèbe plaçait l'an 14 d'Ézéchias en 712 et qu'il prenait la 19<sup>e</sup> année de *Nabuchodonosor*, qui correspond à celle de la ruine du royaume de Juda, dans le *canon de Ptolémée*, sans tenir compte des deux années de règne en commun avec *Nabopolassar*.

L'impossibilité d'encadrer la 14<sup>e</sup> année d'Ézéchias dans les

limites que les stèles des Apis assignent au règne de *Tahraka*, nous reporte tout naturellement à un passage d'Hérodote où il est question de la défaite de *Sanachérib*. Voici ce que nous extrayons du livre II, chap. 141, en suivant la traduction de Larcher (volume du *Panthéon littéraire*) :

« Dans la suite, lorsque *Sanacharib*, roi des Arabes et  
 » des Assyriens, vint attaquer l'Égypte avec une armée  
 » nombreuse, les gens de guerre ne voulurent point mar-  
 » cher au secours de la patrie. Le prêtre (*Sethos*) se trou-  
 » vant fort embarrassé, se retira dans le temple, et se mit  
 » à gémir devant la statue du Dieu (*Phta* ou *Vulcain*)......  
 » Plein de confiance en cette vision, *Sethos* prit avec lui  
 » tous les gens de bonne volonté, se mit à leur tête, et alla  
 » camper à Péluse, qui est la clef de l'Égypte..... Ces  
 » troupes étant arrivées à Péluse, une multitude prodigi-  
 » gieuse de rats de campagne se rendit dans le camp ennemi  
 » et rongea les carquois, les arcs et les courroies qui ser-  
 » vaient à manier les boucliers ; de sorte que, le lendemain,  
 » les Arabes étant sans armes, la plupart périrent dans la  
 » fuite. On voit encore aujourd'hui, dans le temple de *Vul-*  
 » *cain*, une statue de pierre qui représente ce roi, ayant un  
 » rat dans la main, etc.... »

Il semble hors de doute, d'après ce passage, qu'à l'époque du voyage d'Hérodote en Égypte, la tradition du pays rapportait à un roi *Sethos* ce que le *Livre des Rois* attribue à l'Éthiopien *Tahraka*. Or, cet événement accompli vers 714, n'était éloigné d'Hérodote, au moment où il consultait les prêtres de Memphis, que d'environ deux siècles et demi, et le souvenir n'en pouvait être tellement effacé, qu'on attribuât, à tort, un fait aussi considérable que celui de la déroute de *Sanachérib*, à un roi qui ne l'aurait pas accompli. Pour les Égyptiens, c'était donc le roi *Sethos* qui avait vu fuir devant lui l'armée envahissante de *Sanachérib* ; pour les Hébreux, au contraire, c'était l'Éthiopien *Tahraka* qui avait opéré une heureuse diversion en faveur d'Ezéchias, menacé par le roi d'Assyrie. Cette étrange et bien fâcheuse confusion dans le nom du personnage qui infligea une humiliante défaite à l'armée des Assyriens, nous porterait à croire que la XXIV<sup>e</sup> dy-

*nastie* et même la XXIII<sup>e</sup> ont chevauché sur la XXV<sup>e</sup>, en transmettant la royauté légitime, dont elles n'exerçaient plus la prérogative, jusqu'à la XXVI<sup>e</sup> *dynastie*, par l'intermédiaire des rois mentionnés dans Manéthon, en tête du dernier groupe. Ce fait de royautés parallèles dont l'une effective, et l'autre purement nominale, semble ressortir clairement du récit d'Hérodote. En effet, sous le règne d'*Anysis*, nous dit cet historien, *Sabacos*, roi d'Éthiopie, envahit l'Égypte à la tête d'une armée nombreuse, et le roi dépossédé se sauva dans les marais, où il demeura caché pendant toute la durée de la domination éthiopienne, c'est-à-dire pendant 50 ans. Quand *Sabacos*, cédant à une influence mystérieuse, abandonna l'Égypte pour retourner dans ses propres États, *Anysis* sortit de sa retraite et reprit lui-même les rênes du gouvernement. Un souverain de la dynastie vaincue par les rois d'Éthiopie, aurait donc reparu sur le trône après la disparition des envahisseurs. Que ce soit le même prince qui ait perdu d'abord la couronne et qui l'ait reprise ensuite, après un interrègne de 50 ans, le fait n'est pas vraisemblable; pas plus qu'il n'est exact que la dynastie éthiopienne n'ait compté qu'un monarque. La tombe des Apis nous donne, en effet, les noms royaux dans l'ordre suivant : *Bocchoris*, — *Sabakon*, — *Tahraka*, — *Psametik*. Quant aux intermédiaires, les stèles du Sérapéum ne nous révèlent qu'un seul fait, c'est qu'il n'y en a point, et cela d'une manière absolue, entre *Tahraka* et *Psametik*. Hérodote, pourtant, nous dit encore : « Après *Anysis*, un prêtre de Vulcain nommé *Sethos* monta sur le trône; » et lorsque *Sethos*, qui était en même temps roi et prêtre de Vulcain fut mort, les Égyptiens, ayant recouvré leur liberté, élurent douze rois et divisèrent l'Égypte en autant de parties qu'ils leur assignèrent. » Il y a là, bien certainement, des erreurs de détail, les monuments nous en fournissent la preuve irrécusable; mais ce qui paraît hors de doute, à notre avis, c'est le parallélisme entre les princes saïtes et les rois éthiopiens.

Nous devons encore à Hérodote un renseignement très-précieux : selon cet auteur, *Psametik* fut contraint de se sauver en Syrie, pour se soustraire à la persécution de *Sabacos*,

qui avait fait mourir son père *Nécos*. Nous retrouvons ici le *Nécho*, qui précède immédiatement *Psametik*, dans *Manéthon*, et nous apprenons de plus le lien de parenté qui les unissait. Le sort du père de *Psametik* semble bien conforme à celui que *Manéthon* dit avoir été fait à *Bocchoris* par *Sabbakon*. N'avons-nous là encore qu'une seule et même histoire, avec une confusion de noms, comme nous avons vu qu'il est arrivé déjà pour *Sethos* et *Tahraka*? Voilà deux grosses difficultés soulevées, et nous laissons à de plus habiles le soin de les résoudre. Nous ne tenterons point d'assimiler *Asychis* et *Anysis* avec aucun des rois nommés dans *Manéthon*; mais il nous serait bien difficile de ne pas voir dans le prêtre *Sethos* le dernier des souverains mentionnés par *Africain* dans sa *XXIII<sup>e</sup> dynastie*. Il faut bien convenir, cependant, que le *Zet* d'*Africain* ne se prête pas beaucoup mieux que le *Tahraka* du *Sérapéum* au synchronisme biblique.

Si nous sommes dans l'impossibilité de mettre en présence des noms d'*Ézéchiass* et de *Sanachérib*, celui du roi d'Égypte qui brisa la puissance assyrienne à *Péluse*, nous croyons, du moins, avoir trouvé dans la comparaison du texte d'*Hérodote*, des listes de *Manéthon*, et des révélations faites par la tombe des *Apis*, la preuve, une présomption très-forte, devons-nous dire, que les *princes Saïtes* ont maintenu la légitimité de la succession royale, pendant tout le temps que les *rois d'Éthiopie* ont exercé leur domination sur l'Égypte.

Pour en revenir à la question de chiffres que nous avons voulu examiner dans cette note, nous dirons que nous n'avons pas la présomption de croire que ceux que nous avons présentés soient inattaquables; tant s'en faut, car nous avons montré au contraire que, pour l'avènement de la *XX<sup>e</sup> dynastie*, le calendrier de *Medinet-Habou* laissait à l'erreur une latitude d'environ 26 ans, et nous avons fait voir qu'une obscurité mystérieuse enveloppait les *XXIII<sup>e</sup>, XXIV<sup>e</sup> et XXV<sup>e</sup> dynasties*, obscurité qui tient sans doute à l'état de trouble où la conquête des *Éthiopiens* a dû plonger toute la terre d'Égypte. Nous avons entrevu, vers cette époque, une *dynastie Saïte* de princes qui n'étaient rois que de nom, parallèle à la *dynastie éthiopienne* dont les princes étaient rois de

60 CONCORDANCE DE LA CHRONOLOGIE ÉGYPTIENNE

fait. Peut-être même, vers le commencement de la XXVI<sup>e</sup> *dynastie*, des chefs éthiopiens ont-ils exercé l'autorité souveraine dans la haute Égypte tandis que *Psametik* régnait à Memphis? et, à Thèbes comme à Memphis, chacun s'attribuait probablement, sans scrupule, le titre de *Seigneur des deux contrées*. Un seul fait demeure avéré, pour cette période de transition, c'est qu'à Memphis *Psametik le Saïte* a succédé directement et officiellement à *Tahraka l'Éthiopien*.

En résumé, nous n'avons voulu établir qu'une chose, c'est que, pour une période d'environ *huit siècles*, grâce à la précieuse découverte de *M. Mariette*, les limites se sont resserrées pour chacune des dynasties qui la composent. Dieu veuille que de nouveaux documents viennent les modifier encore, pour les rapprocher davantage!

E. DE SAULCY.

Metz, le 1<sup>er</sup> novembre 1855.

SYNCHRONISMES DES ROIS

D'ÉGYPTE.			DE JUDA.		
	Dernière date connue.	Avènem.		Durée du règne.	Avènem.
<b>XX<sup>e</sup></b> dynast.	Ramses III	1301?			
Douze rois	(Hyk Pen) 26 ans.				
Diospolitains,	Ramses IV				
régnent	Ramses V				
185 ans.	Ramses VI				
Un tableau des influences des constellations,		1241			
trouvé dans son tombeau, correspond à . .					
<b>XXI<sup>e</sup></b> dyn.	Smendes	1116			
Sept rois Ta-	Psousenes	1090	David	40	1061
nites, régnent	Nephercheres	1044			
130 ans.	Amerophis	1040			
	Osochor	1031			
	Pinaches	1025	Salomon	40	1021
	Psousenes	1016	Il épouse la fille de Pharaon; il pose les fondements du Temple vers 1018. Vers la fin de son règne, Jéroboam se sauve à la cour de Sésac.		
<b>XXII<sup>e</sup></b> dyn.	Scheschenk I <sup>er</sup> 22	986	Roboam	17	981
Neuf rois Bu-			La 5 <sup>e</sup> année de son règne, Sésac pille Jérusalem vers 977.		
bastites, d'a-	Osorkon I <sup>er</sup> 15	964	Abia	3	964
près Africain,			Asa	41	961
régnent 120 a.	Hor Scha Seb »		La 10 <sup>e</sup> année de son règne, Zars, roi d'Éthiopie, est mis en déroute vers 952.		
	Osorkon II 23				



SYNCHRONISMES DES ROIS

D'ÉGYPTE.			DE JUDA.		
	Dernière date connue.	Avènem.		Durée du règne.	Avènem.
<b>XXII<sup>e</sup> dyn.</b>	Scheschenk II »	926			
	Takelot 1 <sup>er</sup>	15	926	Josaphat	25 920
	Osorkon III	41	911		
	Scheschenk III	29	900		
	Takelot II	23	871	Joram	8 895
	Pikhaï	2	848	Okhosias	1 887
	Scheschenk IV	37	846	Athalie	6 886
<b>XXIII<sup>e</sup> dyn.</b>	Petoubastes		809	Jois	40 880
	Osorkon IV		769		
Quatre rois	Psammous		761	Amasias	29 840
Tanites, règn.	Zet		751	Azarias	52 811
89 ans.					
<b>XXIV<sup>e</sup> dyn.</b>	Bocchoris	6	720		
				Joatham	16 759
Un roi Saïte,				Achaz	16 743
règne 6 ans.				Ézéchias	29 727
<b>XXV<sup>e</sup> dyn.</b>	Sabacon		714	En la 14 <sup>e</sup> année de son règne, l'armée de Sanacherib est mise en déroute, devant Péluse, par Taharka. (Livre des Rois), par Sethos. (Herodote), vers 714.	
	Trois rois			Manassé	55 698
Éthiopiens,	Tevecos				
règnent 50 a.	Tahraka	26	690?		
<b>XXVI<sup>e</sup> dyn.</b>	Psametik 1 <sup>er</sup>	54	664		
				Amon	2 643
Neuf rois				Josias	31 641
Saïtes, d'après				Il est tué à Mageddo en combattant l'armée de	
Africain, règ.				Necho, en 610.	
150 ans 1/2.	Necho II	46	610	Joachas	3 mois. 610
Six rois Saïtes				Necho le fit prisonnier et met sur le trône Eliacim, à qui il impose le nom de Joakim.	
d'après les				Joakim	11 610
monuments,				Joachim	3 mois. 599
règnent				Il est emmené en captivité par Nabuchodonosor, en la 8 <sup>e</sup> année du roi de Babylone.	
138 ans + ?				Sédécias	11 599
	Psametik II	5	594	Avec lui finit le royaume de Juda.	
	Ouaphré	19	589	Nabuchodonosor ruine Jérusalem et le Temple en la 19 <sup>e</sup> année de son règne. Cette 19 <sup>e</sup> année correspond à la 17 <sup>e</sup> dans le Canon de Ptolémée, parce que Nabuchodonosor a régné 2 ans conjointement avec son père Nabopolassar, et ces 2 années ont été omises dans le Canon où elles auraient fait double emploi. Cette même année, qui tombe en 588, les Juifs qui n'ont pas été transférés à Babylone se réfugient près de Ouaphré, roi d'Égypte.	
	(Après-Ouahhetra)		570		
	Almasis	44	570		
	Psametik III	1/2	526		
<b>XXVII<sup>e</sup> d. dyn.</b>	Cambyse		525		
	persane.				

## Traditions primitives.

## NOUVELLES DÉCOUVERTES

SUR LES

## TRADITIONS PRIMITIVES

conservées chez les anciens habitants de l'Amérique,

D'APRÈS LEURS LIVRES ET LA LECTURE DE LEURS HIÉROGLYPHES.

5<sup>e</sup> Article <sup>1</sup>.

CONTINUATION DES PREUVES QUE LES MEXICAINS VENAIENT DES PAYS DE L'AFRIQUE ET DE LA PHÉNICIE. — DÉTAILS NOUVEAUX SUR LA VIE DE VOTAN, LEUR LÉGISLATEUR.

20. Continuation du récit de Votan. — Souterrains où l'on révélait les mystères. — Plutarque et Aristote ont-ils parlé de lui ? — Analogies avec les mystères Égyptiens. — Archives données par Votan à des prêtres, conservées et remises par celles-ci à un Evêque.

Dans le précédent article, nous avons cité le récit de Votan, racontant qu'il avait vu bâtir la *Maison de Dieu*, et qu'il avait vu les ruines du *Grand édifice* que ses ancêtres avaient voulu élever jusqu'au ciel, et où chaque famille avait reçu son langage. Nous continuons maintenant à citer son même récit.

« Votan affirme qu'à son retour de la ville du grand temple de Dieu, il retourna une première et seconde fois à examiner tous les souterrains par où il avait déjà passé, et les signes qui s'y trouvaient. Il dit qu'on le fit passer par un chemin souterrain qui traversait la terre et se terminait à la racine des cieux. A l'égard de cette circonstance, il ajoute que ce chemin n'était autre chose qu'un trou de Couleuvre, où il entra parce qu'il était fils de Couleuvre. »

En lisant ce passage des fragments d'Ordoñez, et en le comparant à ceux de Plutarque, dans son *Dialogue sur la lune*, cités par M. de Humboldt <sup>2</sup>, on pourrait s'imaginer que

<sup>1</sup> Voir le 4<sup>e</sup> article au n<sup>o</sup> précédent, t. XII, p. 477.

<sup>2</sup> C'est dans un ouvrage de Plutarque, d'un texte très-corrompu, mais rempli de considérations de physique et de cosmologie très-remarquables, et en grande partie très-justes, dans le dialogue de *Facie in orbe Luna*, que se trouve le passage dans lequel, au XVI<sup>e</sup> siècle, le géographe Ortelius (Ortelius, *Orb. terrar.*, 1570, art. *Nov. Orb.*) croyait reconnaître, non les îles Antilles, mais tout le

cet antique écrivain avait en vue Votan lui-même, lorsqu'il parle de « ce mystérieux étranger qui parut à Carthage, arrivé du Grand Continent *transatlantique* <sup>1</sup>, qui fut initié à » tant de rites et de mystères, après avoir appris à connaître » certains livres sacrés qui avaient été longtemps cachés sous » terre. »

Ce qui paraît certain toutefois, c'est que ces chemins ténébreux où Votan fut admis, qui traversent la terre pour arriver à la racine du ciel, indiquent une suite d'épreuves mystérieuses, analogues à celle qu'on subissait dans les temples souterrains de Memphis ou de Thèbes : ces paroles, « pour » arriver à la racine du ciel, » expriment un degré de perfection dans les connaissances intellectuelles et la science de l'unité d'un Dieu, auquel était appelé l'initié. Sa qualité de fils de Couleuvre explique qu'on ne le reçut apparemment que parce qu'il appartenait à une race auguste <sup>2</sup>. Ordoñez rapporte toutes ces choses, sans probablement en comprendre le sens. Ce qui confirme la supposition à l'égard de l'existence des

*continent américain*... Pour faire saisir d'abord la position de ce Grand-Continent de Plutarque, relativement à notre terre habitée, nous rappellerons, d'après le récit de Sylla, un des interlocuteurs du dialogue, « que l'île d'Ogygie est éloignée de cinq jours de navigation de la Britannia, vers l'ouest... » A trois autres journées de chemin... se trouvent trois autres îles... Loïn [des » trois îles, cependant plus rapproché d'elle que de l'Ogygia est situé le Grand-Continent qui entoure l'Océan, la grande mer éronienne; il y a 5,000 stades » d'Ogygia à ce continent. » C'est à la position de cette île qu'il rapporte les positions des autres îles Saturniennes (ou Croniennes) et du Grand-Continent, telles que nous les avons indiquées plus haut. Est-ce là un pur ornement poétique? Du moins, dans un autre passage extrêmement remarquable (Plutarque, de defectu Oracul., cap. 18), où il est de nouveau question de plusieurs îles enchantées, situées près de Britannia... l'île d'Ogygia n'est pas nommée. « Le » trajet de l'Océan cronien, dit-il, est lent, à cause des alluvions des rivières » qui descendent du Grand-Continent (p. 941, 18) et rendent la mer torreuse » (bourbeuse) et épaisse. » Humboldt, Examen critique de la Géographie du Nouveau-Continent, t. 1, sect. 1, p. 191 et suiv.

<sup>1</sup> Plut., de Fac. in orb. Lun., *ibid.*, p. 201. Les dates ne concordent pas ; mais les anciens ne s'en souciaient guère dans des ouvrages où il entraît autant d'idées symboliques que de chronographiques.

<sup>2</sup> On doit se rappeler que dans les temps antiques on n'initiait aux mystères sacrés que les membres de la noblesse et du sacerdoce. Votan appartenait à l'un et à l'autre.

*mystères*, c'est que, « à son retour aux régions occidentales, » Votan construisit un souterrain du même genre, continue » Ordoñez, ou un *trou de Couleuvre*, au fond de la ravine de » *Zuqui*, qui se prolongeait jusqu'à *Tzequil*<sup>1</sup>. »

On reconnaît trop de restes de mystères analogues à ceux de l'Égypte, dans les anciennes *théogonies tzendales* et dans les épreuves de la chevalerie mexicaine, conservées encore jusqu'au temps de la conquête, pour ne pas croire que Votan les introduisit dans la monarchie dont il fut le fondateur. L'évêque Nuñez de la Vega ajoute encore un autre argument à ceux que j'ai apportés, à la suite de son paragraphe sur ce personnage. Il raconte que Votan « alla à *Huehuetan*, et qu'il y » transporta des tapirs ; qu'il y bâtit avec la rapidité du vent » une maison ténébreuse, où il déposa un trésor, dont il » commit la garde à une dame et à des officiers nommés *tapianes*<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Cette ravine de *Zuqui* paraît être une ravine des montagnes de Palenque, et *Tzequil* est le premier nom qu'aurait porté la ville de *Tulhá* (Ococingo), suivant Ordoñez. Ainsi, à en croire la *Preuve de Votan*, la montagne de San Pedro ou Tumbalá, qui sépare la vallée du rio Tuljá, où se trouve Ococingo, de la plaine de Palenque, aurait été creusée par un immense souterrain, qui aurait eu, par conséquent, une étendue en ligne droite d'environ 150 milles. A côté de cette antique tradition, il est curieux de rapporter ce que M. Stephens entendit, en passant à Ococingo, pour aller à Palenque : comme il parlait avec l'alcade ou préfet du lieu du voyage qu'il allait encore entreprendre, ce magistrat lui assura gravement qu'il y avait parmi les ruines *del monte* (celles de la ville de Tulhá), une *caverne* qui communiquait directement, par des passages souterrains, avec les *ruines de Palenque*, situées de l'autre côté de la montagne, qui est extrêmement escarpée. C'était, du reste, la tradition universelle des habitants du pays. M. Stephens y alla le lendemain. Au fond d'un temple ruiné, surmonté, à l'entrée, d'une architrave de style égyptien, il trouva la *porte d'un souterrain*. Il y entra, découvrit plusieurs salles également souterraines, mais ne se hasarda pas plus loin que ne le dictait la prudence, malgré les protestations de son guide, qui lui assurait également que ces souterrains conduisaient à *Palenque*. (*Incidents of travel in Central America. Chiapas and Yucatan*, by John Stephens, Esq., vol. II, ch. 15.)

<sup>2</sup> *Tapianes*, est un mot d'origine mexicaine qui signifie *Gardiens*. *Huehuetan*, est un mot également mexicain qui veut dire *Ville vieille* ou plutôt *Ville des anciens*. Il y a dans les provinces de la république mexicaine un grand nombre d'endroits qui portent ce nom. Celui dont il s'agit ici est actuellement un petit village presque ruiné, à l'embouchure de la rivière du même nom,

21. L'Enfer et les Juges des âmes. — Autres souterrains ténébreux. — Des soins pris pour conserver les traditions et les livres. — Les *amoswaques* ou savants dans les hiéroglyphiques antiques. — Texte de la prédiction de la venue des Espagnols. — Souvenirs de leur ancienne patrie. — Les Mexicains se soumettent aux Espagnols comme à leurs anciens chefs.

Cette maison ténébreuse a beaucoup de rapports avec les labyrinthes d'appartements, de salles et de galeries, cachés dans les flancs de ces vastes collines artificielles, sur le sommet desquelles les Palenquéens et leurs successeurs bâtissaient leurs temples et leurs palais<sup>1</sup>. On la retrouve encore

près de la mer Pacifique, dans le territoire de Soconusco, et qu'Alvarado bâtit pour en être la capitale. A peu de distance de là se trouvait la ville ou bourgade indienne, apparemment le véritable *Huehuetan*, appelé depuis *Tlacoaloya*, c'est-à-dire lieu où l'on tend des étoffes. Là devait se trouver la maison ou le Temple ténébreux, où Votan déposa le trésor en question, à l'entrée des souterrains où l'évêque de Chiappas découvrit, en 1691, lorsqu'il fit la visite pastorale de cette province, les anciennes archives des *Votanides*, placées dans une grande salle, avec un grand nombre de vases de terre, de figurines et de statues des divinités et des anciens rois du pays. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que ce furent les *Tapianes* ou gardiens, ainsi que la dame, qui avaient continué en succession, depuis ceux qu'y avait placés Votan, qui remirent eux-mêmes au prélat les objets confiés, depuis tant de siècles, à leur sollicitude. (Nuñez de la Vega, *Const. Dioces.* Prém. n. 34. Parag. 30.) Ces *tapirs*, apportés là par Votan, paraissent annoncer que cet animal était dans ces contrées un animal sacré comme il l'était dans l'Inde et quelques autres contrées de l'ancien continent. A l'occasion de certains sacrifices, les prêtres se cachaient le visage sous un masque représentant le groin du tapir. Voy. à ce sujet une dissertation de M. de Humboldt dans le n. 4 de l'Explication de la Pl. xv. *Vues des Cordillères*, édit. in-8, t. 1, pag. 254, *hiérog. aztèques* du MS. de Velétri. — Cette dissertation de M. de Humboldt a été insérée dans les *Annales*, t. IV, p. 29 (1<sup>re</sup> série).

<sup>1</sup> Voyez, au sujet de ces vastes constructions, la description du *Satum Sut*, ou Labyrinthe de *Maxcanu*, ville ruinée à quelques lieues de celle d'Uxmal, dans l'Yucatan, que M. Stephens compare aux gigantesques ouvrages du labyrinthe de Crète et de celui du lac Mœris (*Incidents of travel in Yucatan*, vol. 1, pag. 211 et suiv.). On sait que la colline artificielle sur laquelle s'élève le grand palais de Palenque offre également dans ses entrailles de vastes appartements, et entre autres une salle immense, où Castañeda, qui accompagna Dupalx en qualité de dessinateur, découvrit un grand nombre de momies royales, renfermées dans des cercueils analogues à ceux des Égyptiens, et rangés comme ceux des rois de la nécropole de Thèbes. Je dois cette notice à D. Felipe de Zaldivar, ami de Castañeda, qui mourut du choléra en 1833, au moment où tous deux se mettaient en chemin pour une nouvelle expédition aux ruines de Palenque.

dans la descente au royaume de *Mitnal* ou de l'*Enfer*, des héros *Hunhuna* et *Ucubhuna*, divinisés dans la théogonie tzendale, et qui, après diverses épreuves mystérieuses, arrivent devant l'assemblée des 13 *Seigneurs* de ces lieux effrayants, pour y être jugés et condamnés à mort<sup>1</sup>. Les rites, les cérémonies, les épreuves étranges que nous offre l'ensemble de cette théogonie, rappellent tout d'abord les épreuves de *Sethos*, dans les souterrains de Memphis<sup>2</sup>, et en voyant la description de l'assemblée des 13, on croirait lire quelque légende allemande du tribunal du Vehmé.

Sahagun ajoute une circonstance intéressante à ce sujet, qui tend à corroborer encore ce que j'ai avancé sur l'existence des mystères chez les anciens Américains; lorsqu'il assure que « *Quetzalcohuatl* éleva et bâtit plusieurs demeures » souterraines, auxquelles il donna le nom de *Mictlanocalco* » c'est-à-dire, *Palais de l'Enfer* ou de la *Mort*, le mot *Mictlan* » exprimant à la fois l'idée complexe de la *mort* et de l'*enfer*, comme aussi d'une habitation ténébreuse et cachée, » comme celles où se célébraient les mystères égyptiens, » tandis que le mot *calco* donne l'idée d'une *étendue* fort considérable), et qu'il fit poser à l'entrée une grande pierre » (apparemment servant de porte comme celle des cachots » souterrains du vieux château de Baden-Baden) qui se remuait en la touchant du petit doigt : mais que beaucoup » d'hommes réunis n'auraient pu remuer cette pierre, en » supposant même qu'ils eussent été en fort grand nombre, » parce qu'il y avait sans doute un secret pour la faire mouvoir que les initiés seuls connaissaient<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> L'enfer en langue yucatèque s'appelle *Mitnal*; c'est à peu de chose près le même mot que *Mictlan* ou *Milla*, l'enfer des Mexicains. Cette descente au royaume des ténèbres d'*Hunhuna* et de son frère, et ensuite celle de ses deux enfants, *Hunahpu* et *Exbalanque*, sont un des épisodes les plus curieux de la théologie quiché, dans l'*Hist. del Cielo y de la tierra*, d'Ordoñez, t. 1. Elle y occupe plusieurs chapitres.

<sup>2</sup> *Sethos*, *histoire égyptienne*, par l'abbé Térasson. Cet ouvrage renferme des détails extrêmement intéressants sur les anciens mystères sacrés de l'Égypte.

<sup>3</sup> Sahagun, *Hist. de Nueva España*, t. 1. Lib. 3, cap. 14. — Burgoa (*Descrip. Geogr.*, t. 1, cap. 55) dit que les souterrains des palais de *Lyoboa* ou

Je laisse à l'appréciation des savants commentateurs des contes des navigateurs phéniciens<sup>1</sup>, le soin de comparer aux traditions que nous offrent les ouvrages des anciens sur les périlleuses navigations entreprises sur les mers extérieures, les traditions que je viens d'exposer. On me permettra cependant de remarquer avec M. de Humboldt, à l'appui de la facilité que pouvait offrir un voyage à travers la *Mer ténébreuse*<sup>2</sup>, que « dans la vallée longitudinale de l'Atlantique, où » les sinuosités correspondantes des deux rives sont occupées » aujourd'hui en grande partie par la civilisation européenne, » l'*Ancien Continent* s'approche deux fois, et presque à la » même distance (de 510 et 542 lieues marines) des côtes » du continent américain<sup>3</sup>. »

Pour terminer cette suite de citations des traditions américaines au sujet de la *transmigration des nations civilisées*, je rappellerai ce que j'ai dit de celles qui débarquèrent à Panuco, et qui cheminant le long de la mer, entrèrent dans la province de Chiappas, à la recherche de *Tamoanchan*<sup>4</sup>. Ceci se passait plusieurs siècles après Votan, et ces tribus

*Mictlan* s'étendaient à plus de 30 lieues sous terre; la voûte en étant soutenue par d'innombrables piliers, et qu'ils étaient fermés avec une porte d'une épaisseur extraordinaire: il ajoute qu'un des premiers évêques d'Oaxaca, en ayant visité une partie, en fit maçonner l'entrée avec de grosses pierres.

<sup>1</sup> Humboldt, *Exam. de la Géogr. du Nouv.-Continent*, t. 1, sect. 1, pag. 193.

<sup>2</sup> Edrizi, *Africa*, éd. de J. M. Hartman, pag. 6, 39, 147, ap. Humboldt, *Exam. de la Géogr.*, etc., t. 1, sect. 1, pag. 51.

<sup>3</sup> Humboldt, *Id.*, *ibid.*, p. 78. — Le P. Joseph Gumilla, savant Jésuite qui habita longtemps parmi les tribus des bords de l'Orénoque, confirme l'idée que le passage en Amérique eut lieu des rivages de l'Afrique: « De Chanaan, dit-il, naquit Sidon; de celui-ci les Sydoniens; ensuite naquit Eth, et les Ethéens (*Chivim*); ensuite le père des Jésuséens et d'autres fils, qui peuplèrent d'abord la Palestine. Ils s'étendirent après cela le long des côtes d'Afrique; suivant ma manière de penser, des côtes de l'Afrique à celles de l'Amérique; mais tout cela à de longs intervalles de temps et de générations. » (*El orinoco ilustrado, hist. nat. civil y geogr. de las naciones sit. en las rib. del rio Orinoco*, su autor, el padre Joseph Gumilla, t. 1, p. 78.)

<sup>4</sup> Voy. la fin du 3<sup>e</sup> art., t. XII, p. 214, et les notes p. 218. On sait déjà que *Tamoanchan* était la région dont la partie méridionale s'appela *Tlalocan*, et la partie septentrionale *Tlapallan*.

étaient celles qui s'unirent aux *Tzequiles*, et auxquelles la tradition donne le nom de *Nanahuatl*<sup>1</sup>.

« Ils demeurèrent, continue l'histoire, fort longtemps en » *Tamoanchan*, mais sans cesser jamais de garder leurs sages » ou devins, que l'on appelait *Amoxoaques*, c'est-à-dire, » *hommes entendus dans les peintures antiques*. Quoique » ceux-ci fussent venus ensemble, ils ne restèrent pas tous » cependant avec le reste du peuple en *Tamoanchan* ; mais » ils y laissèrent les autres, et s'en retournèrent pour se rem- » barquer, remportant avec eux toutes les peintures qui » avaient trait aux rites et aux offices mécaniques. Toutefois, » avant de partir, ils firent à ceux qui restaient le discours » suivant : « — Sachez que le Dieu notre Seigneur vous com- » mande de demeurer dans ces terres, dont il vous rend les » maîtres et qu'il vous en donne la possession. Pour lui, il » s'en retourne d'où il est venu, et nous autres, nous l'accom- » pagnons : mais il ne s'en va que pour revenir plus tard ; car » il retournera vous visiter, lorsque le temps viendra que le » monde s'achève<sup>2</sup>. En attendant, demeurez, vous autres, » dans ces terres, et dans l'espérance de le revoir. Jouissez » de ce que vous possédez, et de toutes les choses que ces » régions renferment : car c'est pour les prendre et les pos- » séder que vous êtes venus en ces lieux. Ainsi demeurez en

<sup>1</sup> Les tribus dont il est question dans cette partie de l'histoire de Sahagun sont les tribus *nanahuatl*, de la langue mexicaine, ou *sept tribus nahuatlaques*. Voy. Sahagun, *Hist. de la Nueva Esp.*, t. III, lib. 10, cap. 29, par. 12 de los Mexicanos.

<sup>2</sup> *Quand le temps viendra que s'achève le monde*. Cette ligne et les précédentes sont presque le commentaire des paroles de Diodore de Sicile (Lib. IV, XIX et XX), au sujet de cette île délicieuse découverte par les Carthaginois, où le paysage est embelli par une région montueuse, où l'air est d'une douceur constamment égale. Les Phéniciens ayant commencé à fonder des colonies au delà de Gades, avaient trouvé cette contrée délicieuse, poussés par la tempête. La direction de la navigation était de la Libye au couchant, Les *Thyrréniens*, lorsqu'ils acquirent la domination de la mer, avaient également tenté d'y envoyer des colonies ; mais les Carthaginois les en empêchèrent. Ils espéraient que si jamais leur ville était détruite (que le temps vienne que s'achève le monde), encore maîtres de l'Océan, ils pourraient trouver un refuge dans cette île, inconnue aux vainqueurs. (Ap. Humboldt, *Exam. crit.*, etc., t. I, p. 131.)



» bonne santé, tandis que nous partons avec notre dieu <sup>1</sup>. »  
 » — Et ainsi ils se mirent en route avec leur dieu, qu'ils por-  
 » taient enveloppé dans une étoffe de coton, et il continuait  
 » à leur parler, leur indiquant ce qu'ils avaient à faire. Et  
 » ainsi ils s'en furent vers l'Orient.... »

A cette tradition, rapportée par Sahagun, comparons en-  
 core celle dont parle *Montézuma*, dans son entretien avec  
 Cortès, et qui paraît à la fois le commentaire et la suite de  
 celle de Sahagun : « Il y a longtemps que nous savons, *par les*  
 » *livres* que nous tenons de nos ancêtres, disait ce prince <sup>2</sup>,  
 » que moi et tous ceux qui habitent ce pays, ne sommes pas  
 » indigènes, mais des étrangers venus d'une terre lointaine.  
 » Nous savons aussi que nos ancêtres vinrent à ces régions  
 » avec un chef dont ils étaient les vassaux et qui s'en re-

<sup>1</sup> Il y a ici une exhortation positive aux tribus *nānahuatl* de s'emparer du  
 pays, mais pour le compte de ceux qui les avaient amenées. Elles le firent,  
 mais elles se rendirent indépendantes de la mère-patrie, comme le dit fort bien  
*Montézuma* dans son discours à Cortès, ainsi que dans un autre adressé aux  
 grands de son empire, lorsqu'il les convoqua au sujet du vasselage à rendre au  
 roi d'Espagne : « Vous avez entendu aussi bien que moi, de vos prédécesseurs,  
 » leur disait-il, que nous ne sommes pas *naturels de cette contrée*. Ils vinrent  
 » tous d'une terre lointaine, amenés par un chef auquel ils étaient soumis.  
 » Longtemps après ce chef revint et trouva que nos aïeux s'étaient mariés  
 » avec les femmes du pays et avaient bâti des villes qu'ils avaient peuplées de  
 » leur nombreuse postérité; vous savez aussi qu'ils refusèrent de l'accom-  
 » pagner lorsqu'il repartit pour son pays, et même de le recevoir comme le  
 » suzerain de celui-ci. Il s'en alla alors, en les menaçant de revenir avec des  
 » forces, ou d'en envoyer de si considérables qu'elles réduiraient nos pères à  
 » l'obéissance. » (*Lorenzana, Cartas de Hernan Cortes*; Carta 1.) Si la tradi-  
 tion rapportée par Sahagun paraît être le commentaire du passage de  
*Diodore*, cité dans la note précédente, celle dont parle *Montézuma* ne  
 s'accorde pas moins bien avec le passage d'*Aristote*, au sujet d'une île éga-  
 lement délicieuse, située au delà des *Colonnes d'Hercule*, dont il attribue  
 la découverte aux Carthaginois. Après en avoir fait la description : « Comme  
 » les Carthaginois, dit-il, y retournaient fréquemment, et qu'un grand nombre  
 » même, attirés par la fertilité du sol, s'y étaient établis, le magistrat de Car-  
 » thage défendit, sous peine de mort, de retourner dans cette île. Il commanda  
 » d'en exterminer les habitants, pour les empêcher d'en répandre la connais-  
 » sance, dans la crainte que cette multitude, ne se liguant contre la mère-  
 » patrie, ne réduisit cette île à son obéissance, au détriment de la prospérité  
 » carthaginoise. » *Aristot., de Mirab. auscult.*, cap. 84, p. 836 Bekk (cap. 85,  
 p. 172 Beckm.). Ap. Humboldt, *loco supr. cit.*

<sup>2</sup> *Lorenzana, Cartas de Hernan Cortes*; Cart. 1.

» tourna ensuite dans sa patrie. Mais il revint au bout d'un  
 » long espace de temps, pour chercher ceux qui s'y étaient  
 » établis. Il les trouva mariés avec les femmes de cette terre,  
 » ayant une postérité nombreuse et vivant dans des villes  
 » qu'ils avaient construites : les nôtres ne voulurent pas obéir  
 » à leur ancien maître, ils refusèrent même de le recevoir,  
 » et ainsi il s'en retourna seul. Nous avons toujours cru que  
 » ses descendants viendraient un jour prendre possession du  
 » pays et nous assujettir comme ses vassaux. Considérant  
 » que vous venez du côté où le soleil se lève, et que, comme  
 » vous nous l'assurez, vous nous connaissez depuis long-  
 » temps, je ne puis douter que le roi qui vous envoie ne soit  
 » notre maître naturel. »

22. Ce que c'était que Votan. — Il est représenté sous la forme de couleuvre ou Chan, nom de ses ancêtres. — C'est la raison pour laquelle on a adoré le serpent ou la couleuvre. — *Quetzalcohuatl*, ou couleuvre ornée de plumes, nom de Votan comme sacrificeur de Dieu. — Autres noms synonymes.

Votan, au sujet duquel je viens de réunir les traditions qui précèdent, dans le cours de cet article, demeura pendant une longue suite de siècles en vénération parmi toutes les nations civilisées de l'Amérique septentrionale, et son nom, celui de sa famille, aussi bien que les titres qu'on lui donna, restèrent comme l'expression de tout ce qu'il y avait jamais eu de grand et d'auguste dans le monde occidental. L'adoration du serpent, si universellement reconnue dans tous les lieux où la civilisation des Votanides avait pu pénétrer, et dont l'existence a si vivement excité l'attention des voyageurs et des antiquaires, se rapportait à ce grand homme ou à quelqu'autre membre de sa famille : son nom exprimait l'idée du serpent ou plutôt de la couleuvre, *Chàn*, et il n'y a pas lieu de s'étonner si on la trouve reproduite en tant de noms de lieux, de villes et de personnes, depuis le rio Gila jusqu'au fond du lac de Nicaragua <sup>1</sup>; en effet, rien n'est plus fréquent dans les

<sup>1</sup> En effet, d'un bout à l'autre de la république mexicaine, et de celles de l'Amérique Centrale, on rencontre des vestiges du culte du serpent, et les îles du lac de Nicaragua nous ont révélé des ruines de temples et des statues d'un beau travail qui représentent toujours le serpent ou la couleuvre comme une

diverses parties de la république mexicaine et de celle de l'Amérique Centrale, que les syllabes *Càn*, *Chàn*, *Càm*, *Coalt* ou *Coa*, toutes signifiant la même chose et se rapportant au même personnage.

Depuis les *serpents ailés* ou *couverts de plumes*, que les conquérants du Mexique trouvèrent sculptés en relief sur les murs qui entouraient la grande pyramide du teocalli de *Tenochtitlan*, jusqu'aux couleuvres gigantesques du palais des vestales à *Uxmal*<sup>1</sup>, qui frappèrent les yeux des vieux missionnaires espagnols longtemps avant d'attirer les regards des voyageurs modernes, tout semble avoir été combiné, jusqu'à cette multitude de *serpents roulés* sur eux-mêmes qu'on rencontre à chaque pas, de toutes formes et de toutes grandeurs, dans le Mexique, pour perpétuer, malgré le temps et les diverses conquêtes, le nom de cette famille illustre, de ces *Chânes*, *Cocomes* ou *Culhuaques*, qui répandirent la civilisation sur tant de points de cet autre univers. Dans l'image de la *couleuvre* on symbolisa la race dont les nombreux rejetons s'unirent à toutes les dynasties qui dominèrent dans ces contrées lointaines<sup>2</sup>; mais sous celle d'un *serpent ailé*, ou d'une

des divinités principales. Ce culte a exercé déjà considérablement la curiosité des antiquaires et des voyageurs, mais aucun n'a pu découvrir son origine : il n'y en a pas d'autre que le nom de famille de *Votan*, le *Chan*, ou *Couleuvre*, ou la dignité de *Quetzalcohuatl*, *Couleuvre ornée de plumes*, attribuée à ce grand homme.

<sup>1</sup> Voyez la note 2, t. XII, p. 484 des *Annales*.

<sup>2</sup> En effet, les chefs des tribus étrangères recherchaient toujours des alliances avec l'ancienne famille royale des *Chânes*, et sur le plateau aztèque, les princes et seigneurs se faisaient gloire du sang des *Chichimèques* ou *Quichés*, qui coulait dans leurs veines. Quant à la descendance directe de *Votan*, elle se conserva longtemps après la chute de ses honneurs et de ses dignités, dans la province des *Zoques* de l'État de *Chiappas*, où elle s'allia avec les rois *Nonohualques*. Enfin, les derniers *Votanides*, portant toujours ce même nom de *Votan*, se trouvaient encore, vivant dans l'obscurité, dans la ville de *Téopixca*, à 6 lieues de *Cidad Real* de *Chiappas*, au temps de la visite pastorale de l'évêque *Nunex* de la *Vega*. *Téopixca*, qui en mexicain signifie la *Ville des Prêtres*, avait reçu ce nom de cette race auguste, chez qui le sacerdoce demeura comme un dernier apanage jusqu'au temps même de la conquête. (MS. *Gondra*. — *Constit. dioces.* Prémamb. num. 34. Parag. xxx. — *Ordonez*, MS. anonyme sur *Palenque*.)

*couleuvre ornée de plumes*, on reconnaissait d'une manière particulière le chef de cette race auguste, ou du moins celui qui lui avait donné tant de célébrité. Ce fut le symbole qui désigna *Votan*, dans l'exercice de ses fonctions sacrées, ou élevé au rang des dieux, et ce fut ce symbole que l'on exprimait par la parole *Quetzalcohuatl* qui attira depuis, si vivement, l'attention des historiens. De tous les titres, en effet, dont la reconnaissance des peuples décora ce grand homme, nul ne laissa un souvenir si profond dans les traditions américaines, et n'offrit un aussi puissant intérêt à ceux qui s'occupèrent à les recueillir après la conquête.

Ce nom, qui a son synonyme dans celui de *Cuculcan*, sous lequel *Votan* était connu et vénéré dans la terre de *Maayah*<sup>1</sup>, se retrouve plus correctement toutefois dans celui de *Cuchulchan*<sup>2</sup>. Dans les langues tzendale et tzotzile, il signifie littéralement la *Couleuvre revêtue de plumes précieuses* ou *divines*, le *Quetzal* étant un oiseau magnifique, dont le plumage a toujours été considéré, chez les nations civilisées de l'Amérique septentrionale, comme l'emblème de l'autorité suprême et de la *Divinité*.

23. Résumé de la personne et de la vie de *Votan*. — Comment on a cru reconnaître en lui saint Thomas, apôtre, ou plutôt un saint Thomas du vi<sup>e</sup> siècle.

Vêtu de longs et riches habits, drapés à la façon orientale, la tête ceinte ordinairement de la tiare ou de la mitre, ayant à la main un bâton chargé d'emblèmes mystérieux, pris par les uns pour une crosse épiscopale, par les autres pour un

<sup>1</sup> Herrera, *Hist. gén. Décad.* 4. Lib. 10, cap. 3. — Veytia, *Hist. antig. de Mexico*, t. 1, cap. 15, 16, 17. — Les *Cocomes* d'Yucatan étaient les descendants des *Chanes*, et c'est en cette qualité qu'ils avaient régné dans cette contrée, soumise, durant les premiers siècles de la civilisation, aux *Votanides* de *Nachan*.

<sup>2</sup> *Cu-chul-chan*. *Cu*, signifie le *vêtement* en langue tzendale; *chul*, tout ce qui est *sacré* ou *céleste*, ou *divin*; *chan*, la *couleuvre*: c'est-à-dire la *couleuvre* aux *vêtements sacrés* ou *célestes*. Il y a encore l'étymologie suivante: *Cuc*, qui signifie la même chose que le *Quetzal*, l'oiseau sacré et royal, *chul*, céleste, et *chan*, couleuvre; c'est-à-dire *Couleuvre sacrée aux plumes du Quetzal*, la même signification entièrement que *Quetzalcohuatl*.

sceptre royal<sup>1</sup> ; ange et génie bienfaisant, donné par quelques-uns comme le *dieu de la pluie*, et conséquemment de la fécondité de la terre ; inventeur de la *science astronomique* chez les prédécesseurs des *Aztèques*<sup>2</sup> ; roi et grand-prêtre de *Tulhà*<sup>3</sup>, où il possédait d'immenses richesses et de superbes palais, bâtis de pierres précieuses ; trompé par des magiciens et magicien lui-même ; fuyant sa ville et passant par l'Yucatan, où il laisse de somptueux monuments comme traces de son passage ; s'embarquant à *Potonchàn*<sup>4</sup>, pour aller débarquer à *Panuco*<sup>5</sup> ; instituant avec le concours de ses disciples le sacerdoce et les monastères de *Cholollan* ; envoyant ces mêmes disciples fonder les palais et les temples de *Mictlan* ; poursuivi par un roi *Huemac*, et s'embarquant sur le golfe du Mexique, pour se rendre à *Coatzacoalco*, où il disparaît enfin, pour ne plus revenir : voilà le *Cuculcan* ou *Quetzalcohuatl*, tel que le représentent la plupart des historiens, dont aucun jusqu'à présent n'a su rendre un compte exact de ce personnage, adoré comme un dieu, d'un bout à l'autre des provinces civilisées de l'Amérique septentrionale, du Mexique jusqu'au lac de Nicaragua, sous les noms variés de *Quetzalcohuatl*, de *Cuchulchàn*, de *Cœur de la Montagne*, de *Cœur du Peuple* et de *Cœur du Royaume*<sup>6</sup>, presque toujours sous les mêmes attributs : re-

<sup>1</sup> La plupart des auteurs qui ont parlé de *Quetzalcohuatl* sont d'accord, à peu de chose près, sur la description extérieure de sa personne ; la mitre ou la tiare se voit encore dans les bas-reliefs antiques de Palenque, et le bâton qu'on a pris pour une crosse épiscopale est à peu près comme le *signum* des Romains. C'était le sceptre et l'étendard particulier des monarques de Nachan : il était formé d'une couleuvre torse, ornée de divers symboles et surmontée d'un *Quetzal*.

<sup>2</sup> Veytia, *Hist. antig. de Mexico*, loco cit. — Torquem., *Monarq. Ind.* t. III. Lib. 3, cap. 7. — Lib. 4, cap. 14. — Sahagun, *Hist. gen.* t. II. Lib. 7, cap. 12.

<sup>3</sup> Torquem., t. III. loc. cit. — *Codex Chimalpopoca*, Part. I. — Sahagun, *Hist. gen.* t. I. Lib. 3. Cap. 3 et suiv., t. II, *prolog.* ad Lib., t. III. Lib. 10, cap. 29 et suiv.

<sup>4</sup> Vid. *Loca supr. cit.*

<sup>5</sup> Id. *Ibid.*

<sup>6</sup> Dans la *Relation* du licencié Palacios, écrite à Guatémala, en 1576, et adressée au roi d'Espagne, traduite par M. Ternaux-Compans, et insérée dans les *Nouvelles Annales de Géogr. et de Voyages*, on voit que les peuples les plus éloignés du Guatémala rendaient leurs hommages à *Quetzalcohuatl*, dans

gardé comme un mythe par certains antiquaires modernes, et par d'autres comme un apôtre du Christianisme, comme saint Thomas lui-même, qui serait venu, porté sur les flots, annoncer aux Américains les bienfaits de l'Évangile<sup>1</sup>.

Lorsque tant de faits et d'actions mémorables s'accumulent sur la personne d'un seul homme, lorsque la plupart de

des temples qui lui sont dédiés sous ce nom. — Dans le *Codex Borgia*, on reconnaît Votan sous le nom de *Tepeiolotl*, ou *Cœur de la Montagne*: il y est présenté sous la forme d'un tapir, l'animal sacré, qu'il avait apporté à Huehuetan. Dans une grande partie des provinces de l'Amérique Centrale, de Chiappas et de Soconusco, il est adoré, dit Nuñez de la Vega, sous le nom de *Cœur du Peuple*. (*Constit. Dioces. Preamb.* num. 34. Paragr. xxx.) Au milieu des sombres montagnes de la *Mixtèque*, s'élevait le superbe temple d'*A-chiáhtla*, dédié au *Cœur du Peuple*; c'est là que se conservait une émeraude d'un éclat et d'une grosseur extraordinaires, travaillée avec une délicatesse infinie: elle représentait le *Cœur du Peuple*, avec une *couteuvre* qui l'enveloppait des pieds à la tête, et au-dessus le quetzal, l'un et l'autre insigne de son nom et de la dignité de *Quetzalcohuatl*. Bien des années après la conquête de la *Mixtèque*, le Fr. Benito Fernandez, dit le Père Burgoa, obtint des Indiens ce bijou précieux: un Espagnol qui en appréciait la valeur artistique en offrit une somme de plus de 3,000 piastres; mais le moine aima mieux le briser et le pulvériser dans l'église, en présence d'une nombreuse assistance. (*Burgoa, Description geogr. etc. de la prov. de Santo Domingo de Oaxaca*, tom. 1, cap. 28.) Dans la lagune de San Dionisio, près de Tehuantepec, dit le même chroniqueur, s'élevait dans une petite île (celle de *Monapostiac*), couverte de bois épais, un grand temple dédié à la même divinité, sous le nom de *Cœur du Royaume*. (*Ib. ibid.* tom. 11, cap. 72.) C'est en mémoire de ce nom, regardé comme un des plus augustes, que les pères, dans les leçons qu'ils donnaient à leurs enfants, leur disaient de respecter le monarque, comme le *Cœur du Peuple*. (*Sahagun. Hist. Gen.* tom. 11, Lib. 5, cap. 29.) Voy. encore la note 1, t. xii, page 487.

<sup>1</sup> Voy. le supplément du livre 3 de l'*Hist. gén.* du père Sahagun, où D. Carlos Maria de Bustamante a réuni tous les arguments du célèbre père Mier et des autres écrivains espagnols, pour prouver la venue de saint Thomas dans l'Amérique. Bustamante, néanmoins, s'apercevant, par la différence des dates et des costumes, que ce ne pouvait avoir été saint Thomas l'apôtre, s'imagina de le remplacer par un autre saint Thomas, évêque grec, qui prêcha le christianisme dans l'Inde au v<sup>e</sup> siècle. Je ne nie pas absolument qu'il y ait eu des chrétiens dans l'Amérique avant les missionnaires espagnols, mais j'ai des raisons pour croire que ces chrétiens ne purent être que des *Nestoriens*. A mon avis, toutefois, les prétendues traces du Christianisme qu'on croit trouver dans certains rites religieux des Mexicains et d'autres peuples du nouveau continent, sont plutôt des rites de la religion de Bouddha que de celle de Jésus-Christ.

ces faits sont aussi précis que ceux que nous présentent les diverses traditions au sujet de *Quetzalcohuatl*, à qui l'on voit partout la reconnaissance des peuples offrir ses hommages les plus empressés, il serait ridicule de ne vouloir reconnaître dans ce personnage qu'une abstraction purement mystique ou fabuleuse, comme certains dieux de l'antique mythologie grecque ou romaine.

D'où peuvent donc provenir les erreurs et les contradictions où sont tombés, à l'égard de ce nom de *Quetzalcohuatl*, un si grand nombre d'écrivains ? Ces erreurs et ces contradictions sont sorties de plus d'une source. D'abord, ainsi que je l'ai fait remarquer ailleurs, elles proviennent de ce que la plupart de ceux qui se sont occupés de l'étude des antiquités américaines n'ont pas examiné avec assez d'attention les *histoires* et les *traditions* mexicaines ; qu'ils ont négligé de s'instruire des *traditions* des autres peuples de l'Amérique septentrionale, qu'il fallait comparer aux histoires des Aztèques ; ensuite, de ce qu'ils n'ont pas cherché à reconnaître les différences de dates et de lieux, qu'on trouve dans ces mêmes histoires, au sujet du personnage de *Quetzalcohuatl*, différences dont le fait seul établissait l'identité, non pas d'un seul *Quetzalcohuatl*, mais de plusieurs<sup>1</sup> ; enfin, de ce qu'après avoir reconnu la signification et l'étymologie de ce nom fameux, auquel tant de cérémonies font allusion dans les diverses religions des Américains, ils n'aient point vu clairement que *Quetzalcohuatl* était le nom de la *dignité suprême dans l'ordre sacerdotal*, comme l'affirment d'ailleurs, en plus d'un endroit, Torquemada, Vetancourt et Sahagun<sup>2</sup>.

Ce point une fois reconnu, il semble que toutes les difficultés que ce nom avait fait naître s'aplanissent, comme par enchantement, et que les contradictions disparaissent ; on trouve

<sup>1</sup> Il aurait fallu, pour que ce pût raisonnablement être le même personnage, qu'il vécût à la fois au I<sup>er</sup>, au III<sup>e</sup> et au VI<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne en même temps, suivant les rêveries du père Mier, de Bustamante et de Veytia : aussi se donnent-ils beaucoup de peine pour prouver une chose impossible.

<sup>2</sup> Torquem. *Monarq. Ind.* tomo II, Lib. 1. — Sahagun, *Hist. gen.* tomo I, *Apendice al Libro 2*, cap. 9, tomo II, Lib. 6, cap. 10, tomo III, Lib. 10, cap. 29. — Vetancourt, *Teatro Mexicano*, trat. III, cap. 6.

plus aisé d'analyser les faits mentionnés dans les annales américaines, pour les mettre d'accord avec les dates plus ou moins certaines de la chronologie aztèque : l'histoire s'éclaircit, en restituant à *Votan* et à chacun des *Quetzalcohuas* en particulier, les actions qui l'avaient rendu célèbre dans la mémoire des peuples, et en séparant l'un de l'autre les différents pontifes qui lui succédèrent sur le trône ou dans le sacerdoce, et que le temps, l'ignorance, les malheurs de la conquête et surtout la perte de tant de précieux documents détruits par le fanatisme, avaient fait confondre en un seul et unique personnage.

24. Supplément à l'histoire de *Votan*. — Quelques probabilités sur la prédication du Christianisme au Mexique au vi<sup>e</sup> siècle. — Probabilités plus grandes qu'il s'agit du Bouddhisme.

Ces pages étaient écrites depuis déjà quelques mois; elles faisaient partie de mon *histoire primitive* des peuples civilisés de l'Amérique septentrionale, lorsque je découvris le *Manuscrit Chimalpopoca*, dont j'ai donné l'analyse dans mon deuxième article<sup>1</sup>. Cette découverte confirma de point en point ce que j'avais avancé au sujet du nom de *Quetzalcohuatl*, que j'avais déjà reconnu pour avoir été l'un des titres de *Votan* et de ses successeurs, et, sous les dynasties suivantes, le plus élevé de la hiérarchie sacerdotale, comme celui de *Pape* l'est chez les nations chrétiennes<sup>2</sup>. En effet, l'auteur du *Manuscrit* mentionne non-seulement ce titre, mais encore donne une liste de princes qui régnèrent dans l'antique *Tulhà*, exerçant à la fois la souveraine sacrificature avec le titre de

<sup>1</sup> Voir *Annales*, t. xi, p. 326.

<sup>2</sup> Le titre de *Cuchulchan* ou *Quetzalcohuatl*, qui était commun aux monarques quichés avec celui de *Tonatiuh*, fut surtout usité lorsque les *Votanides* eurent été dépouillés de la puissance temporelle. Leur rang devint alors à peu près le même que celui du *Dairi*, ou empereur spirituel du Japon. Le respect qu'on avait pour leur personne allait jusqu'à l'adoration, et les titres qu'on leur donnait, en leur parlant, montraient qu'on les regardait à peu près comme des dieux. La rebelle *Tetzcatlipoca* parlant au *Quetzalcohuatl Ceacatl Topiltzin* IV, le salue en ces termes : « *Nopiltzin Tlamacazqui Ceacatl Quetzalcohuatl, inimitzo in monacayotzin*. — Mon seigneur bien-aimé et pontife chéri, ô *Quetzalcohuatl Ceacatl*, je salue votre royale et auguste amplitude. »



*Quetzalcohuatl*, et l'autorité royale avec celui de *Tonatiuh* ou *Soleil*, comme autrefois, dans la Judée, les rois de la race des Machabées.

Le titre de *Quetzalcohuatl*, décerné à Votan, désignait donc à la fois et le nom de la race et le rang suprême où l'avaient élevé ses vertus et son génie. Il était la *Couleuvre revêtue des plumes du quetzal*, c'est-à-dire la Couleuvre par excellence, qui unissait en même temps dans sa personne et dans ses vêtements les attributs du sacerdoce et de l'empire, avec l'aurore de la Divinité. Ses successeurs le prirent conjointement avec celui de *Tonatiuh*, jusqu'au temps où ils furent dépouillés de ce dernier par les princes Nanahuatl et Tulhaques qui leur enlevèrent l'autorité temporelle, ne leur laissant, comme aux *Dairis* du Japon, que le pouvoir spirituel auquel demeura attaché le titre de *Quetzalcohuatl*, chez la plupart des nations qui se succédèrent sur le plateau aztèque, jusqu'au temps de la conquête<sup>1</sup>.

« Celui qui avait atteint la perfection dans la connaissance » des coutumes, dit Sahagun, dans les exercices et la doctrine, requises aux ministres des idoles, le roi et les grands » l'élevaient pour Souverain Pontife, et lui imposaient le nom » de *Quetzalcohuatl*. » Un peu plus loin, il ajoute: « On élève les meilleurs d'entre les prêtres pour Souverains Pontifes, et ils se nommaient *Quequetzalcohua*, c'est-à-dire » successeurs de *Quetzalcohuatl*. » Parlant encore des trois Pontifes qui assistaient au couronnement du monarque, il dit que « le premier s'appelait *Quetzalcohuatl* »<sup>2</sup>.

Je ne multiplierai pas davantage les citations : j'ajouterai seulement que le nom de *Votan* inscrit dans la plupart des

<sup>1</sup> Au temps des rois de Mexico, la charge de *Quetzalcohuatl* ou Pontife suprême n'était déjà plus le partage des Votanides, mais elle n'en était pas moins vénérée. Vetancourt parle dans les termes suivants de celui qui l'exerçait vers le temps de la conquête : « Ils avaient un chef très-austère et d'une » grande autorité; il ne visitait personne, à l'exception du souverain; car » il était la représentation vivante du Dieu (*Quetzalcohuatl*), et à cause de » cela se nommait comme lui. » Vetancourt (*Teatro Mexicano*, trat. III, cap. 6).

<sup>2</sup> Sahagun, *Hist. gen. loco sup. cit.*

antiques calendriers de l'Amérique centrale et des provinces de Chiappas, de Soconusco et d'Oaxaca, est encore aujourd'hui un objet de vénération parmi les aborigènes de ces contrées. Mais, ainsi que chez les nations anciennes de l'Orient, il arriva à l'égard de *Votan* ce qui était arrivé à l'égard des divers législateurs qui, sous le nom de *Zoroastre*, avaient donné des lois à la Perse. Lorsque les successeurs du premier *Quetzalcohuatl* eurent reçu l'apothéose, on les confondit les uns avec les autres, on oublia l'individu pour ne songer qu'à sa dignité, avec laquelle on les identifia tous ensemble, et le titre seul survécut dans l'opinion du vulgaire, aux noms de ceux qui en avaient été revêtus. On alla même jusqu'à en décorer un ou deux personnages extraordinaires qui apparurent sur les côtes de l'Anahuac méridional<sup>1</sup>, tel que *Guicapecocha*, le prophète bouddhiste<sup>2</sup>, qui, après avoir réformé la religion des *Quetzalcohuas*, dans la vallée du

<sup>1</sup> Voyez le 2<sup>e</sup> article, tom. xi, page 325.

<sup>2</sup> C'est ce dont je me suis convaincu par la lecture des documents que je possède sur la province d'Oaxaca. Ce *Guicapecocha* ou *Vixipecocha* apparut pour la première fois du côté de Tehuantepec, à l'époque où les partisans de la prédication de *saint Thomas* signalent l'arrivée de cet apôtre, ou plutôt de son homonyme, vers le vi<sup>e</sup> siècle. Les doctrines qu'il prêcha et surtout les changements qu'il introduisit dans le culte des *Wigatoos* de Lyoboa, prouvent de la manière la plus évidente son origine bouddhiste. Tout me fait croire qu'il venait du côté de Nicaragua, d'où étaient également sortis les *Huades* de Tehuantepec, leur langage étant le même que celui des populations non mexicaines de cette contrée, qui, à leur tour, disaient être venues par mer du Pérou. Le nom de cet apôtre du bouddhisme a une grande ressemblance avec celui du *Viracocha* des Péruviens, et il est étonnant que *Viracocha* au Pérou, *Nemqueteba*, *Bochica* et *Subé*, les prophètes de Bogota, de Panama et de Nicaragua, se soient tous montrés dans ces diverses contrées, presque à la même époque que le *Guicapecocha* de Tehuantepec, et que leurs doctrines aient entre elles une si grande ressemblance. Tous ces personnages, qui ne firent que se montrer et qui disparurent également après avoir prêché pendant quelque temps, ne seraient-ils pas, par hasard, qu'un seul et même prophète, ou auraient-ils tous été des disciples différents de la même religion ? Je remarquerai encore que le *Bouddhisme*, religion aussi pacifique que chaste et contemplative, eut à souffrir de cruelles persécutions des Brahmines et des sectateurs de Shiva, dieu sensuel et sanguinaire, emblème de la destruction des êtres, et que ce fut précisément du v<sup>e</sup> au vi<sup>e</sup> siècle qu'il fut entièrement expulsé de l'Indostan.

lac de Rualo<sup>1</sup>, et laissé des traces de son passage en divers endroits<sup>2</sup> s'enfuit devant la persécution, et alla disparaître dans la *Montagne Enchantée* de l'île de *Monapostiac*, dans la lagune de Tehuantepec. On voyait encore, au temps de la conquête, un monument élevé à sa mémoire par la dévotion populaire<sup>3</sup>, à quelques lieues de distance de la ville de ce nom.

L'abbé BRASSEUR DE BOURBOURG.

<sup>1</sup> Le lac de *Rualo*, aujourd'hui à quatre ou cinq lieues de Teozapotlan ou Zaachillatoo, antique capitale de la Zapotèque, couvrait autrefois de ses eaux la plus grande partie de la vallée de ce nom, et cette ville elle-même fut fondée sur une des îles de ce lac, au pied d'un rocher, comme le fut depuis Mexico sur le lac de Tenochtitlan, suivant les traditions des Indiens d'Oaxaca.

<sup>2</sup> Entre autres, la *marque de ses pieds* imprimée sur le sommet le plus élevé de la montagne de Cempohualtepec, la plus haute de toute la Sierra Madre d'Oaxaca, d'où il se précipita sans se faire aucun mal, et disparut aux yeux de ses persécuteurs. (Burgoa, *Descrip. Geogr.*, etc., ch. 60.)

<sup>3</sup> C'est une statue qui le représente assis, vêtu d'une longue robe, et dans l'attitude d'un prêtre écoutant la confession d'une femme, qui est à genoux à ses pieds. Le P. Burgoa dit qu'il vit ce monument sur un rocher très-élevé, dans le pueblo de la Magdalena, à quatre lieues de Tehuantepec. (Burgoa, *ibid.*, chap. 72.) On sait que la *confession*, ainsi qu'une foule d'autres usages chrétiens, étaient de précepte chez les Bouddhistes.

Episcopat catholique.

SUR LA

## NOMINATION DE M<sup>GR</sup> JORDANY

A L'ÉVÊCHÉ DE FRÉJUS ET TOULON.



Les lecteurs des *Annales* nous permettront de manifester ici la joie que nous avons éprouvée en apprenant cette nomination. Mgr Jordany a été un des premiers et des plus chers amis de notre jeunesse. C'est avec lui que nous avons commencé nos principales études philosophiques et théologiques. Pendant trois ans que nous avons vécu ensemble, nous avons mis en commun nos travaux, nos pensées, nos premières jouissances scientifiques, nos premiers essais de la vie intellectuelle, nos premiers élans vers l'avenir. Il nous souvient encore avec délices et il se souvient aussi de nos matinales ascensions au sommet de nos Alpes fleuries et de nos juvéniles excursions sur les bords de l'Huveaune, moins verdoyants, moins frais que nos amitiés.

Depuis lors, élevé à l'éminente dignité de prêtre de l'Église romaine, notre ami a parcouru successivement les divers degrés de la hiérarchie, depuis les plus humbles jusqu'aux plus élevés; successivement vicaire, prêtre succursaliste, curé, chanoine, supérieur du grand séminaire, administrateur du diocèse de Digne, le siège vacant, et Dieu vient en en dernier lieu de l'appeler à la dignité la plus haute, après la Papauté, celle d'Évêque d'un grand diocèse.

Pour nous, transporté dans la grande ville (*cur, quomodo, cui bono? nescimus, Deus scit*), nous y avons touché à bien de grandes choses, soulevé de bien graves discussions. Le but unique de nos travaux, l'idée génératrice de toutes nos veilles a toujours été en premier lieu, comme le porte le titre

même des *Annales*, de faire « connaître tout ce que les » sciences humaines renferment de preuves et de découvertes en faveur du Christianisme » ; en *second lieu*, de montrer « que les philosophes, les théologiens, les politiques, les savants de toute sorte se sont toujours égarés » quand ils se sont mis en opposition avec les doctrines de » l'Église romaine ou même quand ils ont négligé de les » connaître ». En effet, notre conscience nous rend ce témoignage que, dans les 92 volumes que nous avons publiés depuis vingt-six ans que nous écrivons et que nous trouvons des personnes qui nous lisent, nous n'avons pas écrit une *ligne* qui, de près ou de loin, ne tendît à ce but. Ces recherches et ces discussions nous ont gagné bien des sympathies, mais aussi nous ont suscité d'ardents adversaires.

Mais toutes les fois qu'il nous a été possible d'aller nous reposer de nos travaux de l'année, dans les lieux où s'est passée notre jeunesse, nous n'avons jamais manqué de rendre visite à notre ami, et nous avons toujours trouvé dans sa maison la même sincérité d'affection pour nous, et, pour l'Église romaine, les mêmes principes, le même élan de dévouement : — véritable oasis, pour notre esprit et notre cœur, au sortir du terrain sec et brûlant des incessantes luttes. Que grâces lui en soient rendues, ainsi qu'aux vieux amis que nous trouvions toujours autour de lui !

Qu'il nous soit permis de rappeler seulement ici M. le chanoine Bondil, qui n'a pas d'égal pour la rectitude de la pensée et la droiture du cœur ; esprit supérieur, que l'on peut compter parmi le petit nombre d'hommes, en France, qui savent le latin, le grec, l'hébreu, et qui aurait la réputation d'un des plus habiles linguistes et étymologistes de notre époque, s'il l'avait voulu.

Et comment pourrions nous oublier ici, dans ces souvenirs de jeunesse et d'affection, notre vrai, constant et fidèle ami, notre bon parent, M. le chanoine Dedoue, que Mgr Jordany, alors administrateur du diocèse de Digne, tira de l'humble vicariat de sa ville natale, pour l'attacher au secrétariat de l'évêché, et que Mgr Sibour, devenu évêque de Digne, adopta pour son secrétaire intime, pour son homme de confiance ;

qu'il amena avec lui à Paris, et qui, depuis dix-sept ans, distribue ses consolations, ses bienfaits, ses aumônes; cœur véritablement d'or, que tout Paris connaît pour son dévouement à toutes les infortunes, en ce moment chanoine et vicaire général, chrétien des premiers siècles de l'Église, philosophe intelligent, théologien exact, dévoué à l'Église romaine comme à sa bonne mère, et littérateur autant qu'homme du monde en France?

Oh non! on n'a pas à se plaindre de la vie, ni des oppositions, tribulations, accusations, injures, qui peuvent tomber sur la route, lorsqu'on a eu de tels amis!!!

Et pour prouver que le témoignage que nous rendons à Mgr Jordany ne nous a pas été dicté par le préjugé d'une affection aveugle, nous allons joindre ici le jugement qu'en a porté un journal qui, publié au milieu du pays qu'il habite, est pour ainsi dire l'écho du jugement qui en a été porté par tous :

La joie la plus vive et un sentiment bien naturel de fierté ont accueilli dans nos Alpes la nouvelle de la nomination de M. le chanoine Jordany à l'évêché de Fréjus. A Digne, surtout, où ce vénérable ecclésiastique avait été particulièrement connu et apprécié, il n'y a eu qu'une voix pour louer le gouverneur qui sait donner à l'Église de si dignes pasteurs, et féliciter le diocèse dont on a appris que tous les vœux se trouvaient comblés par cette nomination.

C'est qu'en effet, dans les positions si diverses et dans les fonctions si importantes où le diocèse de Digne l'a vu à l'œuvre, M. l'abbé Jordany a toujours montré, avec un esprit vraiment supérieur et une remarquable fermeté de caractère, les vertus simples et modestes, les qualités aimables qui concilient à l'homme les sympathies et la confiance, au supérieur la soumission la plus sincère et la plus cordiale. Aujourd'hui qu'une vie pleine de travaux et de services rendus à l'Église se trouve couronnée par une aussi haute dignité, tous aiment à se rappeler les circonstances dans lesquelles il leur fut donné d'entretenir soit avec le simple prêtre, le succursal, le curé, soit avec le supérieur du grand séminaire, et le vicaire général administrateur du diocèse, des relations toujours chères, toujours fécondes pour le bien, et trop tôt brisées. Ceux qu'il évangélisa dans les diverses paroisses où se déploya son zèle se rappellent avec bonheur ces accents d'apôtre par lesquels, du haut de la chaire, il remuait et touchait les âmes, cette bonté facile et prévenante qui lui gagnait les cœurs, ce dévouement invincible à ses devoirs par lequel il défia les fatigues du saint ministère, jusqu'au jour où, ses forces venant à le trahir, il dut renoncer à la vie active des paroisses et accepter, bien qu'à regret, la charge si délicate de l'éducation des jeunes lévites. Les ecclésiastiques

si nombreux de ce diocèse que ses mains ont formés à la vie sacerdotale, ne peuvent assez redire combien grande était sa sollicitude pour eux, avec quel soin vigilant et jaloux il les initiait lui-même non-seulement aux plus saines doctrines, mais encore à cette science de la vie, à cette connaissance des hommes et de son temps dont il a, plus que nul autre, le secret. Le diocèse tout entier se rappelle la haute intelligence, la prudence consommée, le tact délicat et ce rare sentiment des convenances avec lesquels il l'a administré pendant les deux années qu'a duré la vacance du siège. Enfin les habitants de cette ville n'oublieront jamais avec quel zèle, quelle condescendance touchante il leur prodiguait ses loisirs, soit en répandant sur eux, avec une séve et un élan toujours nouveaux, la parole de vie, soit par les conseils qu'il lui était donné de faire pénétrer dans les cœurs, soit par la direction de la bibliothèque des bons livres, que nous voyons si florissante aujourd'hui, qui rend tant de services dans notre ville, parce que, grâce à son expérience et à son savoir, elle se trouve établie dans les conditions qui assurent la vie à une œuvre. Partout et toujours, M. l'abbé Jordany s'est montré le vrai ministre de Dieu, bon, dévoué, accessible à tous, sachant sacrifier au bien jusqu'à ses goûts pour l'étude et son culte, bien connu pour la science.

Aussi les deux pays auxquels il appartient désormais par le cœur, celui qui regrette de le voir s'éloigner et celui qui se rejouit de l'avoir obtenu, se confondent-ils dans un même sentiment de reconnaissance envers l'Empereur, et envers le Ministre qui a su discerner si bien le mérite et le mettre en lumière. Le clergé de nos Alpes sera particulièrement fier de cette nomination. Des lettres particulières nous permettent en effet de dire qu'en proposant M. l'abbé Jordany pour l'évêché vacant, Son Excellence le Ministre des Cultes a voulu non-seulement rendre au mérite de ce digne ecclésiastique un hommage bien mérité, mais encore honorer en lui tout le clergé des Basses-Alpes.

*(L'Ami de l'Ordre de Digne.)*

Mgr Jordany, nommé évêque par décret du 6 novembre 1855, a été préconisé dans le consistoire du 20 décembre suivant, et sera sacré à Paris le 25 février prochain, par les mains de Mgr Sibour, archevêque de Paris.

• A. BONNETTY.

## Nouvelles et Mélanges.

**ITALIE. Rome.** — *Livres mis à l'index.* — Le journal officiel de Rome du 19 décembre 1855 publie la liste des ouvrages suivants, condamnés par décrets du tribunal de la Congrégation de l'Index, approuvés par le Saint Père le 14 du même mois :

*Ueber den Rathschluss*, etc. Décret de Dieu sur l'humanité et la terre. (Décret du 6 décembre 1855.)

*L'Observateur catholique*, revue des sciences catholiques et des faits religieux, avec cette épigraphe : *Omnia instaurare in Christo*. Eph., 1, 10. (Même décret.)

*A Don Giacomo Perucchi*, eletto proposto di Stabio, per voto di popolo secondo la vigente Legge Comunale. Lugano, 1855. (Même décret.)

*Le Istorie Italiane*, di Ferdinando Ranalli, dal 1846 al 1853. (Même décret.)

*Esprit moral du XIX<sup>e</sup> siècle*, par Louis-Auguste Martin. (Même décret.)

L'auteur de l'ouvrage : *Fisiologia e patologia dell' Anima Umana*, per Francesco Bonucci. Firenze, 1852-1854, condamné par décret du 11 mars 1855, n'est soumis d'une manière louable et a réprouvé son livre.

*Studi Filosofici e religiosi.* — *Del Sentimento.* — Di Ausonio Franchi. Torino, 1854. (Décret du 11 juillet 1855.)

*Intelligenza de' Misteri principali della fede Cattolica*, del M. R. P. Salvatore Collu, Sacerdote dell' Ordine di S. Giovanni di Dio. Cagliari, 1853. (Décret du 19 septembre 1855.)

Opus cui titulus : *Semplice narrativa della Nascita, Vita et morte del N. S. Gesu Cristo*. Ricordata da Maria SSma a' piedi della Croce. — Posta in ottava rima dal P. Francesco Antonio, Min. Osservante. (Décret du 28 novembre 1855.)

— **Sur le cadran solaire et le zodiaque babyloniens.** — M. Grotefend a lu à la Société égyptienne de Londres un travail fort curieux sur l'*Astronomie des Assyriens et des Babyloniens*. Le savant docteur a puisé ses renseignements dans des découvertes nouvellement faites à Ninive. Il soutient que le *cadran solaire*, que le prophète Isaïe connaissait sous la domination assyrienne, est une *invention des Babyloniens*, et que les signes du *zodiaque égyptien* n'étaient pas des crocodiles, des hippopotames, des chats, des ibis et des ichneumons, mais des sujets ayant rapport au climat et à la manière de vivre des Assyriens et des Chaldéens, dont le temple de Bel peut être considéré comme le premier observatoire. Souvent l'année était partagée en trois parties de quatre mois chacune, représentées par un *bœuf*, une *vierge* et une *chèvre sauvage* avec une queue de poisson.

D'après M. Grotefend, les Égyptiens ne connaissaient pas les constellations avant l'ère des Alexandrins, et il donne comme preuve qu'aucune constellation n'existait au delà de l'horizon d'Alexandrie. Les Assyriens ont bien certainement enseigné l'astronomie aux Grecs, car la description qu'Homère donne d'Hercule, d'Apollon, de Diane et de Vénus, est en tout conforme à des statues et à des bas-reliefs trouvés à Nimroud par M. Layard. (*Literary-Gaz.*)



85

**ANNALES**  
**DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.**

Numéro 74. — février 1856.

---

Gouvernement de l'Église.

**PRIVILEGES**

ACCORDÉS A LA COURONNE DE FRANCE

**PAR LE SAINT-SIÈGE,**

PUBLIÉS D'APRÈS LES ORIGINAUX CONSERVÉS AUX ARCHIVES DE  
L'EMPIRE ET A LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE<sup>1</sup>.

On sait avec quel soin les *Annales* ont toujours signalé les documents nouveaux émanés des Souverains Pontifes, qui sont découverts en si grand nombre à notre époque, et qui viennent répandre un si grand jour sur l'histoire de l'Église. La publication que nous annonçons ici rentre tout à fait dans nos études, et les *Annales* ne pouvaient se dispenser de la faire connaître à leurs lecteurs; elles ont aussi des remerciements à adresser au ministre qui a su trouver et publier des documents qui avaient échappé au zèle et peut-être à l'incurie des ministres, ses prédécesseurs.

Pour bien faire connaître ces documents nouveaux, nous allons publier :

1<sup>o</sup> Le rapport de M. Tardif, adressé au ministre, et qui contient un détail exact de tous les manuscrits des bulles pontificales;

2<sup>o</sup> Une analyse complète et très-bien faite de ces diverses bulles, qui prouvent combien, de tous temps, la France et ses chefs ont été chers aux Pontifes romains.

Nos lecteurs ne peuvent que lire avec fruit de tels documents.

A. BONNETTY.

<sup>1</sup> Vol. in-4<sup>o</sup> de 411 pages. Paris, imprimerie impériale 1853, en vente chez Didot.

A. SON EXC. M. H. FORTOUL,

MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

Monsieur le Ministre,

L'érudition française a toujours recueilli avec empressement les actes du Saint-Siège, et lorsqu'un savant étranger a voulu reconstituer les anciens registres pontificaux, il a dû surtout mettre à profit, dans son beau travail, les vastes collections entreprises par nos ordres religieux<sup>1</sup>.

Mais au milieu des textes innombrables publiés jusqu'à ce jour, on cherche en vain les bulles souvent invoquées par les historiens sous le nom de privilèges spirituels de la couronne de France.

Quelques-unes seulement ont été reproduites par d'Achery, d'après des copies assez informes<sup>2</sup>, et on n'en rencontre qu'une seule dans les plus volumineux bullaires<sup>3</sup>.

Nos archives et nos précieuses collections de manuscrits n'avaient pu suppléer en ce point aux documents imprimés. Plusieurs fois, depuis cinquante ans, elles ont été inutilement consultées, et on était réduit à supposer que les bulles accordées par nos papes à nos rois avaient péri en 1794, lors de l'incendie de l'abbaye de saint-Germain-des-Prés, gardienne de ces privilèges.

S'il pouvait cependant rester quelque espoir de retrouver ces anciens titres, c'était à nos dépôts littéraires qu'il fallait les demander. L'importance de ces documents avait fixé autrefois l'attention de Votre Excellence : elle devait plus encore préoccuper le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, qui résolut de ne rien négliger pour combler cette lacune dans les monuments de notre histoire. Après tant d'essais infructueux, il paraissait vraisemblable qu'on échouerait de nouveau. Vos instructions précises, monsieur le Ministre, et votre volonté persévérante ont déterminé et dirigé une dernière tentative, qui a eu des résultats inespérés. Je viens

<sup>1</sup> *Regesta Pontificum Romanorum ab condita Ecclesia, ad Annum post Christum natum 1198*, ed. Jaffé. Berolini, 1851.

<sup>2</sup> *Spicilegium*, ed. in-folio. t. III, pag. 725 et seq.

<sup>3</sup> *Bullarum, privilegiorum ac diplomatum Romanorum Pontificum amplissima collectio*, opera et studio Caroli Cocquelines. Romæ, 1739-1849; 42 vol. in-folio. — Au 21<sup>e</sup> volume, cette collection a repris l'ancien titre, *Bullarium Romanum*, et, à partir du 29<sup>e</sup> volume, elle est intitulée : *Bullarii romani Continuatio*.

aujourd'hui en rendre compte à Votre Excellence, qui voudra bien me permettre quelques détails techniques, sans lesquels on ne saurait apprécier la valeur des textes négligés jusqu'à ce jour et réunis dans cette publication.

Une ancienne tradition rapporte qu'au 12<sup>e</sup> siècle les Archives de la couronne suivaient encore les rois dans toutes leurs expéditions. Après la bataille de Freteval, où Philippe-Auguste perdit quelques documents précieux, on aurait décidé que ces Archives resteraient désormais à Paris dans le palais du roi. Telle serait l'origine du célèbre *Trésor des Chartes*, conservé jusqu'à la révolution de 1789 dans la Sainte-Chapelle du palais, transporté au Louvre en 1797, et déposé aujourd'hui aux archives de l'Empire.

Quelle que soit l'époque de sa formation, le Trésor des Chartes paraît avoir toujours compris deux parties distinctes, les *Registres* et les *Layettes*. Les registres contenaient d'abord non-seulement les minutes ou les copies des lettres royales, mais encore la transcription des documents originaux, qu'on tenait le plus à conserver. A partir de l'an 1302 (reg. xxxiv), ils n'offrent plus que la série des chartes émanant de la chancellerie royale.

Les *layettes* ou coffres étaient au contraire destinées à recevoir les originaux des pièces adressées aux Rois<sup>1</sup>.

Au nombre des titres précieux qu'on avait cru devoir transcrire sur les registres, figuraient les Bulles accordées par le Saint-Siège, aux rois de France. Les copies de ces bulles formaient un registre qu'un garde du Trésor des Chartes, Gérard de Montagu (1370-1391) décrivait ainsi dans un de ses inventaires :

*Sextus, multum bene scriptus et illuminatus, continet plures bullas tangentes factum Tholosanum, indulgencias, remissiones et privilegia concessa regibus Francie per Innocencium, Benedictum, Gregorium, Clementem, et alios summos pontifices, que fuerunt personales, aliquasque alias bullas, ac de pace inter reges Francie et Anglie, cum pluribus aliis litteris atque bullis*<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Les pièces originales que contenaient ces *Layettes* sont aujourd'hui conservées aux archives de l'Empire dans mille et quelques cartons, cotés J. 148, à J. 1165, et renfermant environ 19,000 pièces de l'an 1066 à la fin du règne de Henri II. Les registres étaient au nombre de 294, 16 ont disparu, les 278 volumes qui nous restent contiennent environ 110,000 pièces.

<sup>2</sup> *Biblioth. Imp. suppl. Lat. n° 1030.* — Dans un projet d'inventaire, rédigé vers

Ce volume a disparu depuis longtemps, mais nous avons l'inventaire des pièces qu'il pouvait contenir, et même, sans aucun doute, d'un certain nombre de bulles qu'il ne contenait pas.

Dans le registre aujourd'hui côté JJ. 3, (*Arch. de l'Emp.*), après quelques feuillets consacrés au répertoire d'un volume perdu depuis le 14<sup>e</sup> siècle vient une seconde partie qui porte ce titre :

• Hec sunt intitulationes omnium litterarum papalium existencium in thesauro Domini Regis apud Parisius. •

Cette partie, indépendante des premiers feuillets et portant une pagination distincte, comprend les sommaires de 790 bulles d'Innocent III à Jean XXII, mais la rédaction primitive s'arrête à Clément V; tout ce qui est relatif à Jean XXII a été ajouté plus tard.

La partie la plus ancienne de cet inventaire s'accorde parfaitement avec la description du registre VI, que nous a laissé Gérard de Montagu. Il mentionne d'abord les pièces relatives aux affaires de Toulouse, « *tangentes factum Tholosanum,* » c'est-à-dire à la guerre des Albigeois; il rapporte ensuite les rubriques d'un grand nombre de bulles, de privilèges, d'indulgences et de rémissions, et, avec l'indication de beaucoup d'autres pièces, il donne le sommaire des lettres qui ont trait à la paix conclue entre le roi de France et le roi d'Angleterre.

Un autre texte de cet inventaire, qui se trouve dans le manuscrit 1094 (*Bibl. imp. suppl. lat.*), autorise à penser que ce répertoire est de Pierre d'Etampes, garde du Trésor des Chartres de l'an 1307 à l'an 1324.

Ces deux manuscrits ne permettent pas seulement d'apprécier ce que pouvait contenir l'ancien registre VI, décrit par Gérard de Montagu, où l'on avait réuni, vraisemblablement pour la première fois, les bulles de privilèges accordées aux rois de France. Il nous offre encore l'état général des bulles

1366, Gérard de Montagu donnait à ce manuscrit le n<sup>o</sup> 7, et le décrivait en ces termes : « Septimus, coopertus de corio olim rubro, ad fermatoria sericea, signatus VII, peroptime scriptus et illuminatus Literis Aureis, continet plures bullas • tangentes factum Tholosanum, etc. » (*Bibli. im. suppl. lat. n<sup>o</sup>. 1105*).

conservées au 14<sup>e</sup> siècle dans le Trésor des Chartes, et cette double circonstance nous aurait déterminé à en donner dans un appendice des extraits étendus, quand même nous n'aurions pas trouvé dans le texte des Archives de l'Empire (JJ. 3) des annotations assez importantes pour mériter une mention spéciale.

En marge des sommaires d'un grand nombre de bulles on lit : *R.* — *Portetur*; — *Portetur, si placet*; — *Portetur, si Dominis nostris videatur expediens*; — *Portetur et corrigetur*; — *Portetur et in renovatione non exprimat nomen Regis*; — *non exprimat nomen Regis in littera renovanda*, etc., etc.

Ailleurs, on trouve des remarques sur le caractère et la valeur de la pièce : *Bona*; — *in bona et sufficienti forma*; — *in peroptima forma*; — *sine adjunctione nominis proprii et præfixione temporis*; — *insufficiens*; — *non bona, et promissit reddere aliam*; — *non interest nostra*, etc., etc.

Les quelques lignes suivantes, qui sont en tête du manuscrit, donneraient au besoin le sens de ces annotations :

Reverende Domine (dit le garde du Trésor qui a rédigé l'inventaire), hic sunt intitulatæ omnes Bulle quas habeo in Thesuro. Sub correctione vestra signavi aliquas, quas jam posui ad partem; de aliis signabitur secundum quod vobis videbitur expedire, et cras, vel quando vobis placuerit, super hiis vestram mihi mandabitis voluntatem.

Peut-être le garde du Trésor des Chartes, Pierre d'Etampes, s'adresse-t-il ici au chancelier. On peut conjecturer encore que les bulles qu'il a marquées (*signavi*) sont les bulles que précède la lettre R, (*Renovanda* ou *Reservanda* ?) et que les annotations plus étendues sont du chancelier ou de l'un des grands officiers de la couronne.

Le but de ce travail ressort assez des notes marginales. Il s'agissait de mettre de côté (*quas jam posui ad partem*) toutes les bulles intéressant la royauté et portant concession de privilèges, de faire renouveler les bulles de privilèges qui n'étaient que personnelles et nominatives, et d'obtenir sur divers points, du Saint-Siège, quelques nouvelles bulles dont la rédaction fut plus satisfaisante<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voy. *Appendice*, n° 1, p. 295.

C'est vers ce temps, sans doute, que l'on réunit dans une seule layette les bulles *perpétuelles* accordées aux rois et à leurs successeurs, et qu'on en fit un inventaire spécial, conservé jusqu'à nos jours dans le manuscrit 1100 (*Bibl. imp. suppl. lat.* <sup>1</sup>). Cet inventaire porte le titre suivant :

Repertorium particulare bullarum *perpetuarum* regis, pro ipso ac regina, ac *successorum ipsorum*, regum et reginarum, ac aliquibus suis predecessoribus concessarum, *robur perpetuum habencium*, que sunt in uno scrineorum subtus altare sito, ad partem dextram, ubi scriptellum de hoc superpositum.

Cet inventaire et ce classement sont peut-être de Pierre Gonesse, garde du trésor en 1363<sup>2</sup>.

On ne se borna pas à réunir dans une layette et à répertorier séparément les bulles *perpétuelles* accordées aux Rois et Reines de France, on voulut aussi les transcrire sur des registres, pour en former une sorte de cartulaire de la couronne. Le registre VI, dont Gérard de Montagu nous a laissé la description, avait été le premier essai de ce genre ; mais il ne contenait guère que des privilèges personnels, « *quæ fuerunt personales.* » Vers la fin du 14<sup>e</sup> siècle, un manuscrit, aujourd'hui conservé à la bibliothèque Impériale sous le n<sup>o</sup> 178<sup>3</sup> (*suppl. fr.*) réunit les bulles générales (*robur perpetuum habentes* <sup>3</sup>).

<sup>1</sup> Voy. *Appendice*, n<sup>o</sup> 2. p. 326.

<sup>2</sup> Il est assez vraisemblable, en effet, que c'est à cet inventaire que doit s'appliquer la mention suivante inscrite au premier feuillet du manuscrit 1094 (*Bibl. Imp. suppl. Lat.*) : « Iste Liber continet plura repertoria. et ideo eidem non insistas quantum ad repertorium litterarum papalium, sed *cuidam alii* quod fecit Petrus Gonesse de Achiliosis, Senonensis dyoceseos, notarius regius et custos hujus thesauri, quod complevit et consummavit xviii die Marcii, anni Domini M<sup>o</sup> cccclxiii<sup>o</sup>, et illud videas diligenter. » Ces indications se rapportent très-bien au manuscrit 1100, qui appartient à la même série des registres, et qui serait donc de l'année 1363. C'est un petit in-folio de six feuillets comprenant les rubriques de 65 bulles.

<sup>3</sup> Ce manuscrit, qui provient de la bibliothèque des capucins de l'Assomption (rue St-Honoré), est un petit in-folio sur vélin de 72 feuillets. Le texte en est très-correct ; les lettres majuscules sont enluminées et la table des rubriques est en français. Il contient en tout 102 pièces ; mais les 97 premières seulement appartiennent à l'œuvre primitive. Chacune de ces 97 pièces est signée et paraphée par Gérard de Montagu et par d'Anneville. La plus récente est la bulle de Grégoire XI, du 27 novembre 1375, qui accorde aux rois de France la chapelle du mont Calvaire. (Voy. infra. *Privileg.*, n<sup>o</sup> cxcxi, p. 270). Les 5 dernières pièces sont de Pie II, Sixte IV et Léon X. Elles sont signées et paraphées par des notaires apostoliques. Le nom de Gérard de Mon-

La bonne exécution de ce manuscrit, la correction du texte, le soin que l'on a pris de donner un caractère authentique à chacune des pièces qu'il contient, en y apposant deux signatures, la rédaction de la table des rubriques en français, tout cela pouvait faire supposer, *a priori*, qu'il n'était pas destiné à rester dans le Trésor des Chartes à côté des originaux dont il offrait la transcription en forme; quelques lignes tracées sur la feuille de garde permettent d'affirmer qu'il avait été préparé pour le roi, et qu'il suivait la cour dans ses voyages. On lit en effet sur cette feuille de garde l'acte de baptême de Charles de France, duc de Berri, quatrième fils du roi Charles VII<sup>1</sup>.

La plus grande partie des bulles générales que contient ce manuscrit, notamment dans le cartulaire 171 de la bibliothèque Impériale, intitulé : *Privilegia principalia per plurimos Romanos Pontifices regibus et reginis Francorum concessa*<sup>2</sup>.

Ces manuscrits auraient donc permis, monsieur le Ministre, d'entreprendre une publication qui eût répondu, en partie du moins, aux intentions de votre Excellence. Mais ils étaient bien loin de contenir toutes les bulles portées sur les

tagu, qui soustent les 97 premières pièces, peut servir à déterminer d'une manière assez précise l'époque à laquelle elles ont été transcrites. Il y a eu deux gardes du Trésor des Chartes du nom de Montagu : Montagu père, de 1370 à 1391, et Montagu fils, de 1391 à 1400. Or, une de ces pièces étant du 27 novembre 1375, on peut en conclure que le recueil a été fait entre l'année 1375 et 1400. On pourrait même en fixer la date d'une manière plus précise. Le parafe de Gérard de Montagu porte les mots : *S. Gerardi de Monte Acuto, Clerici*. Or, dès l'année 1375, Gérard de Montagu le père n'était plus clerc du Trésor des chartes, il en était le garde, *custos*. Ce parafe serait donc de Montagu fils, clerc du trésor pendant que son père en était le garde, et le manuscrit daterait de l'an 1375 à l'an 1391.

<sup>1</sup> • L'an mil quatre cent quarante et six, le XXVIII<sup>e</sup> jour de décembre, le Roy Charles VII<sup>e</sup> estant au Montis-lès-Tours, fut né ou dit hostel dez Montis, Monseigneur Charles de France, duc de Berri; et furent parins les comtes du Maine, de Laval et d'Evreux, de Malevrier et de Tonnairre; et fut marine Jehanne de Mauni, contesse d'Evreux; et baptisé par maistre Robert de Roves, évêque de Maguelone. »

<sup>2</sup> Ce manuscrit, beaucoup moins soigné que le précédent, est à peu près de la même époque; il a 79 feuillets et il contient 13 bulles qui ne se trouvent pas dans 178<sup>3</sup>. En revanche, 178<sup>3</sup> a 29 bulles qui ne sont pas dans le cartulaire 171. Dans l'appendice n<sup>o</sup> 3, p. 332 au-dessous de chaque numéro du premier manuscrit, on a indiqué le numéro correspondant du second.

anciens inventaires des archives de la couronne, et d'ailleurs, malgré leur importance et leur ancienneté, ils ne pouvaient suppléer complètement pour les pièces qui s'y trouvent transcrites, aux originaux autrefois conservés à la Sainte-Chapelle.

On ne devait donc pas se dispenser de rechercher encore ces originaux dans le Trésor des Chartes, bien que l'origine de la provenance de cette collection célèbre, les travaux dont elle a été l'objet, l'intérêt qu'elle a toujours inspiré, tout enfin autorisât à supposer qu'elle avait été explorée avec le plus grand soin. Aussi, n'est-ce pas sans une vive surprise qu'on a retrouvé dans une série de treize cartons (J. 683 à 695), de Grégoire IX à Léon X, de Louis VIII à François I<sup>er</sup>, les originaux admirablement conservés, de plus de 400 bulles de privilèges accordés par les Papes aux Rois et Reines de France, à leurs confesseurs, à leurs aumôniers et à leurs chapelains. Une cinquantaine de pièces en original ou en *vidimus* étaient encore réunies dans un des cartons du supplément aux mélanges du Trésor des Chartes (J. 940).

Enfin, on a recueilli un certain nombre de bulles dans la collection des Archives de l'empire, connue sous le nom de *Bullaire*, dans les registres du Parlement, dans les archives de l'hospice Impérial des Quinze-Vingts, et dans quelques manuscrits de la Bibliothèque Impériale.

Le dépouillement des pièces originales et des anciennes transcriptions a permis d'écarter les copies ou les *Vidimus* dont on retrouvait les originaux, et de constater l'existence d'un certain nombre de bulles en double et triple exemplaire. Ces *duplicata*, destinés vraisemblablement aux abbés de St-Germain-des-Prés et de St-Denis, gardiens des privilèges spirituels de la Couronne, devaient être déduits du chiffre des pièces à publier. Il était également inutile de reproduire tous les privilèges des aumôniers et chapelains du roi de France, en ce qui concerne les bénéfices dont ils étaient pourvus; on devait se borner à réunir les plus importants.

Le nombre des bulles qui, après ce triage, ont semblé à des titres divers, dignes de l'impression, s'est trouvé réduit de 600 environ à 301.



Le Trésor des Chartes, proprement dit (J. 683 à 695), a fourni 274 pièces ; — Le bullaire (*sect. historiq. L.*) 3 pièces ; — Le Supplément du Trésor des Chartes (J. 940) 2 bulles originales, les *Vidimus* de 5 bulles non retrouvées, et les *Vidimus* de 36 bulles conservées en original ; — le manuscrit 178<sup>3</sup> (*Biblioth. Imp. suppl. franç.*), 6 bulles en copie authentique ; — les manuscrits 170 et 171 du fonds des Cartulaires de la même bibliothèque, et le manuscrit 186 du supplément latin, chacun une ; — les archives des Quinze-Vingts, une bulle originale.

Les archives du Parlement (*Sect. Jud. x*) ont donné 6 bulles, qui n'ont pas été retrouvées dans les autres collections, et ils ont permis de relever, pour quelques autres pièces, la date de leur enregistrement par cette cour suprême. Ces registres contiennent sans doute bien d'autres actes de ce genre, mais l'enregistrement n'avait lieu souvent que nombre d'années après l'envoi de la bulle<sup>1</sup>, et il est à peu près impossible de retrouver une pièce dont on n'a point la date dans les milliers de rouleaux et de registres qui formaient autrefois les archives du Parlement. Enfin, on a emprunté deux pièces à l'histoire de la Sainte-Chapelle, de Morand, et à l'*Amplissima Bullarum collectio*, entreprise par Cocquelines.

Toutes ces bulles n'ont pas une égale importance et n'offrent pas le même intérêt. Pendant deux siècles environ, elles sont personnelles, dans leur forme au moins, et nominativement accordées par le Pape au Roi ; aussi trouve-t-on à chaque avènement des bulles de concession nouvelle ou de confirmation de privilèges précédemment accordés. Toutefois, ces bulles n'étaient pas aussi *personnelles* qu'on pourrait le supposer. Il en est beaucoup qui ont été *vidimées* longtemps après la mort du Pape et du Roi<sup>2</sup>. Elles étaient donc considérées comme bulles générales, adressées à la couronne de France plutôt qu'à la personne du Roi.

Au 14<sup>e</sup> siècle, pour lever tous les doutes, la Papauté étendit

<sup>1</sup> Ainsi la bulle de Jean XXII du 15 août 1317, qui exempte la Chapelle du roi de France de la juridiction de l'ordinaire (n° CLXXI, p. 149), n'a été enregistrée que le 14 février 1532 (Anc. St.), de la main de Dutillet.

<sup>2</sup> Voy. n°<sup>s</sup> v, xi, xii, xiii, xiv, xxix, xxx, xxxi, xxxii, xxxiii, xxxiv, xxxv, xxxvi, etc.

successivement ces privilèges à tous les successeurs du Roi régnant, et en 1432, Eugène IV confirma dans une seule bulle tous les privilèges de la Couronne<sup>1</sup>. Aussi, depuis cette époque, le Saint-Siège n'a-t-il eu à régler que quelques points peu importants, si ce n'est toutefois la juridiction du Grand Aumônier sur les communautés hospitalières de femmes, juridiction qu'il restreignit, en 1622, aux communautés de Paris et de la banlieue, sur la demande formelle du cardinal de La Rochefoucauld, alors Grand Aumônier de France.

Les bulles *personnelles*, dans leur forme, sont assez souvent calquées l'une sur l'autre : les mêmes préambules et les mêmes motifs s'y retrouvent fréquemment. Imprimer dans leur intégralité ces pièces qui ne diffèrent guère que par leur date, c'eût été grossir inutilement le volume. On a pensé qu'il suffirait de reproduire le dispositif et la date, en se bornant à imprimer dans leur entier les bulles *générales*.

Dans ces extraits des bulles personnelles, on s'est astreint du reste à la plus scrupuleuse exactitude : Ce ne sont pas des analyses, mais des extraits dans la rigueur du terme ; bien que le style de la chancellerie romaine se prête peu à un semblable travail, on a fait en sorte de ne pas introduire un seul mot étranger à la bulle.

La rédaction des sommaires en français, d'après un plan uniforme, présentait aussi de sérieuses difficultés, qu'on n'est pas assuré d'avoir toujours surmontées : on s'est attaché surtout à présenter aussi brièvement et aussi nettement que possible l'objet principal de la bulle. Pour la chronologie des Papes et la manière de compter les années de leur Pontificat, on s'est conformé aux travaux les plus récents sur cette partie de la diplomatie, et dans la reproduction des textes, on s'est borné à remplir les abréviations et à rétablir la ponctuation.

Vous avez bien voulu, monsieur le Ministre, m'autoriser à me faire seconder dans les recherches que nécessitait cette publication. Je trouvais près de moi un collaborateur dont les études spéciales et les travaux antérieurs pouvaient m'inspirer toute confiance : Votre Excellence me permettra de re-

<sup>1</sup> N° cccxiii, p. 274.

connaître ici tout ce que je dois au concours de mon jeune frère, Jules Tardif. Malgré nos efforts, ce volume ne saurait manquer de présenter les imperfections d'un travail qui n'a pas été fait à loisir ; mais l'examen attentif des anciens inventaires nous autorise à croire qu'il contient à peu près toutes les bulles de privilèges conservées autrefois dans les archives de la couronne, qui offrent aujourd'hui quelque intérêt. Nous avons donc l'espoir d'avoir approché du but que se proposait votre Excellence.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, etc.,

ADOLPHE TARDIF.

### TABLEAU DES PRIVILÈGES

ACCORDÉS A LA COURONNE DE FRANCE , PAR LE SAINT SIÈGE <sup>1</sup>.

I. Le royaume de France ne peut être interdit sans l'autorisation spéciale du Saint-Siège, (bulle n° 60 <sup>2</sup>).

II. Les terres des rois et reines de France ne peuvent être interdites sans l'autorisation spéciale du Saint-Siège, (n°s 7, 8, 21, 44, 54, 79, 111, 155).

III. Les chapelles des rois et reines de France ne peuvent être interdites sans l'autorisation spéciale du Saint-Siège, (n°s 3, 4, 5, 15, 17, 57, 62, 90, 157, 185, 216, 252).

IV. Les rois et reines de France ne peuvent être excommuniés sans l'autorisation spéciale du Saint-Siège, (n°s 10 bis (p. 338), 30, 81, 107, 254).

V. Ils n'encourent point l'excommunication quand ils communiquent avec des excommuniés, (n°s 6, 10, 12, 13, 22, 55, 80, 159, 187, 256).

<sup>1</sup> L'ordre chronologique, qui a dû être adopté dans cette publication, a l'inconvénient de séparer des pièces qui s'éclairent et se complètent l'une par l'autre. Pour faciliter l'étude de ces monuments de notre droit public et ecclésiastique, il a semblé utile de ranger par ordre de matières dans le tableau suivant les sommaires des bulles les plus importantes, et d'en former une série d'articles qui pourraient à leur tour se classer sous ces rubriques : Privilèges spirituels accordés par le Saint-Siège au royaume de France ; — privilèges accordés aux chapelles royales ; — privilèges accordés aux rois et reines de France ; — à leur clergé ; — à leur maison ; — à leur armée ; — au fils aîné de France ; — à son clergé ; — à sa maison ; — bulles confirmatives de privilèges précédemment accordés.

<sup>2</sup> Les chiffres placés à la suite de chaque article indiquent les numéros des bulles. On a imprimé en caractères italiques les numéros des bulles générales. (Ici ils sont en caractères *plus gras*).

VI. La chapelle du roi de France à Paris est exempte de la juridiction de l'Ordinaire, (n<sup>os</sup> 121, 121).

VII. Il en est de même de la chapelle de Fontainebleau, (n<sup>o</sup> 228).

VIII. Il en est de même de l'hospice des Quinze-Vingts, (n<sup>o</sup> 222).

IX. Il en est de même des communautés hospitalières de femmes, à Paris et dans ses faubourgs, soumises à la juridiction du Grand Aumônier de France, (n<sup>os</sup> 300, 301).

X. Les rois et reines de France peuvent choisir pour leur confesseur tel prêtre séculier ou régulier qu'ils voudront, (n<sup>os</sup> 19, 47, 53, 71, 75, 91, 110, 251).

XI. Ce confesseur peut leur administrer les sacrements, (n<sup>o</sup> 196).

XII. Ce confesseur peut les absoudre des cas réservés au Saint-Siège, (n<sup>os</sup> 117, 251, 9, 73, 155, 179, 207, 255).

XIII. Ce confesseur peut les relever des pénitences qu'ils auraient pu encourir, (n<sup>os</sup> 38, 48).

XIV. Commuer leurs vœux et leurs serments, (n<sup>os</sup> 38, 48, 211, 252).

XV. Convertir en aumônes les restitutions qu'ils auraient à faire à des personnes inconnues, (n<sup>os</sup> 23, 50, 66, 83, 163, 181, 239, 269).

XVI. Les dispenser du jeûne et de l'abstinence, (n<sup>os</sup> 202, 211, 231, 260, 261, 291).

XVII. Leur donner, à l'article de la mort, l'absolution générale *auctoritate Apostolica*, (n<sup>os</sup> 110, 150, 195, 230, 259, 289, 295).

XVIII. Les rois et reines de France peuvent avoir un autel portatif, (n<sup>os</sup> 205, 212, 266).

XIX. Peuvent faire célébrer l'office divin en leur présence et en présence de leur suite, dans des lieux interdits, (n<sup>os</sup> 1, 20, 29, 49, 61, 86, 99, 158, 186, 198, 235, 236, 266).

XX. Peuvent faire célébrer la sainte messe avant le jour, (n<sup>o</sup> 267).

XXI. Peuvent faire célébrer la sainte messe après midi, (n<sup>o</sup> 294).

XXII. Peuvent entrer avec quelques personnes dans tous les monastères, (nos 24, 25, 27, 64, 152, 180, 199).

XXIII. Les rois et reines de France gagnent des indulgences toutes les fois qu'ils assistent à un sermon, (nos 11, 31, 84, 100, 124, 138, 164, 165, 189, 200, 272).

XXIV. Les rois et reines gagnent des indulgences toutes les fois qu'ils assistent à la dédicace ou consécration d'une église ou d'une chapelle, (nos 32, 76, 166, 190, 274).

XXV. Toutes les fois qu'ils assistent à une messe célébrée par un évêque, (no 273).

XXVI. Des indulgences sont accordées à tous ceux qui prieront pour les rois et reines de France, pour le repos de leur âme, pour la France, pour la paix, (nos 16, 105; 37, 77, 93, 109, 167; 125, 167, 182, 201, 218, 275, 296, 297; 127, 128, 148, 169, 194, 219, 244).

XXVII. Des indulgences sont accordées à tous ceux qui assisteront, en présence des rois et reines, à certaines cérémonies religieuses, (nos 11, 31, 84, 100, 124, 138, 164, 165, 189, 200, 273; 32, 76, 166, 190, 274).

XXVIII. Les rois et reines peuvent ordonner que leur corps soit disséqué, divisé en plusieurs parties et enseveli dans une ou plusieurs églises à leur choix, (nos 122, 123, 162, 176, 188, 217, 250, 270).

XXIX. Le confesseur du roi peut dispenser de la règle de l'abstinence tous les religieux qui mangeront à la table de Sa Majesté, (no 282).

XXX. Le confesseur de la reine est dispensé de tout autre service que celui de la chapelle royale, (nos 65, 213).

XXXI. Peut être dispensé de l'abstinence, (104)

XXXII. Les clercs de la chapelle royale peuvent être ordonnés par tout évêque qu'il plaira au roi, (nos 82, 94, 161, 276).

XXXIII. Sont dispensés de tout autre office que celui de la chapelle royale, (nos 26, 65, 173, 192, 204, 213, 277).

XXXIV. Peuvent refuser toute commission ou délégation du Saint-Siège, (nos 41, 67, 88, 172, 191, 278).

XXXV. Peuvent percevoir tous les revenus de leurs béné-

fices, sans être tenus à résidence, (n<sup>os</sup> 28, 33, 51, 74, 96, 112, 174, 280).

XXXVI. Peuvent continuer à jouir de leurs bénéfices, quand le roi les envoie étudier à l'Université de Paris, (n<sup>os</sup> 87, 95, 101).

XXXVII. Peuvent conserver pendant quelque temps leurs bénéfices, sans être tenus de se faire ordonner prêtres, (n<sup>os</sup> 113, 118, 120).

XXXVIII. Les clercs chargés d'une mission par le roi de France, jouissent de leurs bénéfices comme s'ils résidaient, (n<sup>os</sup> 46, 58, 78, 102, 175, 173).

XXXIX. Les chapelains et clercs du roi sont dispensés de payer le centième de leurs revenus ecclésiastiques pour la Terre Sainte, (n<sup>o</sup> 42).

XL. Les clercs de la reine peuvent percevoir leurs bénéfices sans être tenus de résider, (n<sup>os</sup> 108, 214, 215).

XLI. Les personnes qui font partie de la maison ou de la suite du roi peuvent recevoir tous les sacrements du confesseur de Sa Majesté, (n<sup>os</sup> 197, 203, 208, 262).

XLII. Leurs vœux peuvent être commués par ce confesseur, (n<sup>o</sup> 257).

XLIII. Elles peuvent se choisir pour confesseur tel prêtre qu'elles voudront, (n<sup>os</sup> 72, 106).

XLIV. Se faire administrer les sacrements par les curés des paroisses où elles se trouveront, (n<sup>os</sup> 234, 243, 264).

XLV. Recevoir dans toutes les églises, même le jour de Pâques, le sacrement de l'Eucharistie, et tous les autres sacrements, (n<sup>o</sup> 298).

XLVI. Le confesseur de la reine de France peut administrer tous les sacrements aux gens de la maison de la Reine, (n<sup>o</sup> 208).

XLVII. Le confesseur des rois et reines, ou tout prêtre délégué par eux, peut administrer les sacrements à tous ceux qui suivent le roi dans une expédition militaire, (n<sup>os</sup> 220, 230.)

XLVIII. Les dispenser de l'abstinence, (n<sup>o</sup> 261).

XLIX. Célébrer l'office divin sous la tente, sans la permission de l'Ordinaire, (n<sup>o</sup> 233).

L. Le fils aîné du roi de France ne peut être excommunié sans une autorisation spéciale du Saint-Siège, (n° 43).

LI. Peut se faire administrer les sacrements à lui et à sa suite par tout prêtre séculier ou régulier qu'il voudra, (n° 283).

LII. Se choisir tel confesseur qu'il voudra, (n°s 129, 141).

LIII. Ce confesseur peut lui administrer tous les sacrements, (n° 222).

LIV. L'absoudre de toutes fautes, (n° 151).

LV. L'absoudre de certaines excommunications, (n° 223).

LVI. Commuer les vœux qu'il aurait pu faire, (n°s 129, 141).

LVII. Le dispenser de restituer les biens mal acquis dont il ne connaîtrait pas les propriétaires, (n° 239).

LVIII. Le dispenser du jeûne et de l'abstinence, (n°s 140, 224, 245).

LIX. Lui donner l'absolution générale, *auctoritate Apostolica*, quand il est en danger de mort, (n°s 146, 220, 288.)

LX. Le fils aîné du roi de France peut avoir un autel portatif, (n° 285)..

LXI. Le fils aîné du roi de France peut faire célébrer la messe avant le jour, (n°s 130, 286).

LXII. Entrer avec quelques personnes de sa suite dans tous les monastères de femmes, (n°s 132, 143).

LXIII. Des indulgences sont accordées au fils aîné du roi de France toutes les fois qu'il assiste à un sermon, (n°s 145, 35, 226, 242, 243, 287).

LXIV. Des indulgences sont accordées à tous ceux qui prieront pour lui, (n°s 135, 147).

LXV. A tous ceux qui assisteront en sa présence à certaines solennités religieuses, (n°s 145, 35, 226, 241, 242, 243, 287).

LXVI. Les prêtres de sa chapelle peuvent se confesser mutuellement, (n° 248).

LXVII. Percevoir les revenus de leurs bénéfices, sans être tenus à résidence, (n° 227).

LXVIII. Le confesseur du fils aîné du roi de France peut administrer tous les sacrements aux personnes de la suite et maison du roi, (n°s 133, 222, 240, 284).

LXIX. Le dispenser de l'abstinence, (n° 245).

LXX. Les absoudre de certaines excommunications, (n° 247).

LXXI. Commuer certains vœux qu'ils auraient pu faire, (n° 133, 246).

LXXII. Les personnes de la maison du fils aîné du roi peuvent néanmoins recevoir les sacrements dans les paroisses où ils se trouveront, (n. 249).

LXXIII. Le confesseur du second fils du roi de France peut administrer tous les sacrements aux personnes de la maison de ce prince avec tous les droits de l'Ordinaire, (n° 136).

LXXIV. Les relever de certains vœux, (n° 136).

LXXV. Bulles chargeant les abbés de Saint-Denis et de Saint-Germain-des-Près de veiller à la conservation des privilèges et indulgences accordés par le Saint-Siège à la couronne de France, (n° 14, 40, 45, 52, 56, 59, 70, 85, 89, 97, 98, 103, 114, 251).

LXXVI. Bulles confirmant les privilèges et indulgences précédemment accordés aux rois de France, (n° 34, 39, 92, 115, 253).



## Traditions bibliques.

## RECHERCHES

## SUR LES TRADITIONS PRIMITIVES

CONSERVÉES CHEZ LES ÉTRUSQUES.

11<sup>e</sup> article<sup>1</sup>.

THÉOLOGIE ÉTRUSQUE. — INFLUENCE DES CROYANCES ORIENTALES SUR LES ARTS ET LES CROYANCES ÉTRUSQUES.

1<sup>o</sup> *Antéfixes*. — La Déesse-Nature. — Masques gorgoniens. — Emploi funéraire de l'ordre ionique. — 2<sup>o</sup> *Théologie*. — L'Œsar, nom de Dieu, chez les Étrusques. — Divers sens attachés à ce mot. — Tina ou le Dieu suprême. — Rapports de ce mot avec d'autres. — Conseil de Tina. — Son rôle. — Explication panthéistique de Sénèque. — Comment on représentait Tina. — Symboles du Dieu suprême domptant les puissances malfaisantes de la nature. — Remarques.

Partout se manifeste l'influence de l'Orient sur les idées religieuses des Étrusques. On la remarque dans la forme de l'ornementation de leurs monuments, dans les sujets qu'ils représentent, dans le rôle et dans les attributs de leurs dieux. Nous pourrions citer des faits nombreux à l'appui de cette assertion. Nous nous bornerons à quelques-uns. Et d'abord passons légèrement sur les monuments.

M. Raoul-Rochette, dans un travail sur des fouilles exécutées à Capoue, une des villes étrusques, a décrit les ornements qui décoraient les parois extérieures de la plupart des tombeaux découverts dans cette localité. Il donne à ces ornements le nom d'*antéfixes* et il les range en deux classes. Sur les unes, on voit une *tête de femme*, de face, et d'un style de dessin archaïque. Elle est surmontée d'une palmette, placée au milieu d'enroulements dont la forme et la combinaison rappellent tout à la fois la manière étrusque et une tradition asiatique. Cette tête de femme paraît être celle de la

<sup>1</sup> Voir le 10<sup>e</sup> art., t. XII, n<sup>o</sup> 71, p. 357 (4<sup>e</sup> série).

*Déesse-Nature*<sup>1</sup>. L'autre classe d'*antéfixes* représente des *masques gorgoniens*, richement coloriés, à fond bleu, avec des détails blancs, noirs et rouges<sup>2</sup>. Comme on les trouve sur un très-grand nombre de vases peints d'ancien style, on en conclut que les Étrusques faisaient de cet ornement un fréquent usage. M. Raoul-Rochette pense qu'ils avaient certainement puisé ce type dans les *religions lunaires* de l'Asie. « A défaut » de preuves détaillées, qu'il me paraît, dit-il, superflu de » donner ici sur ce point d'antiquité, je me contente de ren- » voyer au dernier ouvrage de Micali, qui a eu l'un des pre- » miers le mérite d'appeler l'attention des antiquaires sur le » caractère symbolique du *masque gorgonien*, sur sa signifi- » cation liée à celle du dieu *infernal*, sur son origine orien- » tale, qui en a publié de nombreux monuments fournis par » presque toutes les classes d'antiquités étrusques<sup>3</sup>, en sorte » qu'on ne peut douter que l'emploi du même type, dans les » tombeaux de *Capoue*, n'appartienne au même système d'ar- » chéologie étrusque, ainsi qu'à la même origine asia- » tique<sup>4</sup>. »

Ce genre d'ornement n'est pas le seul qui rappelle les procédés et la pensée de l'Orient. Un tombeau « remarquable » par son système de construction, qui est unique, et par son » intégrité, qui est parfaite, est entièrement construit en » blocs de tuf, et s'élevait à la surface du sol antique. Il con- » siste en un massif carré, porté sur deux énormes gradins » en retraite, de manière à constituer, dans l'ensemble du » monument, une de ces *pyramides à trois étages tronquées* » dont la forme se liait intimement à celle du *bûcher* du dieu » *soleil* assyrien, et dont l'emploi, propre à l'antiquité asia- » tique, n'avait pas été étranger à l'archéologie grecque<sup>5</sup>. Il

<sup>1</sup> *Journal des savants*, juin 1853, p. 353-354.

<sup>2</sup> Dans un des tombeaux de *Capoue*, on a remarqué un *masque de Gorgone* avec des dents blanches et la langue tirée hors de la bouche, coloriée en rouge. *Ibid.*, p. 356.

<sup>3</sup> *Monum. inéd.*, tav. XLIII, 5, p. 261.

<sup>4</sup> *Journal des Savants*, juin 1853, p. 354.

<sup>5</sup> Dans une note, M. Raoul-Rochette ajoute : « C'est ce que je crois avoir démontré dans plusieurs passages de mon *Mémoire sur l'Hercule assyrien et phénicien* (p. 181 et suiv.); et surtout dans l'appendice B. de ce *Mémoire* (p. 388-

» y a donc là un premier trait d'une influence asiatique, qu'on  
 » ne peut méconnaître, et qui acquiert, par d'autres détails  
 » du monument produit sous la même influence, un nou-  
 » veau degré d'intérêt. Le massif carré qui forme le corps du  
 » tombeau est orné, sur chaque face, aux deux angles, de  
 » deux pilastres sur lesquels est sculptée, d'assez faible re-  
 » lief, une *colonne ionique*. C'est là une apparition tout à  
 » fait nouvelle dans l'antiquité étrusque, à laquelle appar-  
 » tient certainement notre tombeau de *Capoue*<sup>1</sup>. » Plus loin  
 M. Raoul-Rochette revient et insiste sur la forme générale de  
 ce tombeau, offrant dans son ensemble l'aspect d'une *pyra-  
 mide tronquée à trois étages*, motif essentiellement assyrien ;  
 il fait aussi ressortir l'emploi de l'*ordre ionique* sous sa forme  
 la plus simple, telle qu'elle vient de nous être révélée par  
 les monuments de Ninive<sup>2</sup>, et son application funéraire, dont  
 les exemples les plus significatifs se trouvent sur le domaine  
 de l'antiquité asiatique, dans les tombeaux de *Telmessus* en  
 Lycie<sup>3</sup>. Cette double notion, continue-t-il, qui résulte de  
 l'examen du tombeau de *Capoue*, assigne à ce monument  
 toute son importance, en montrant par ses éléments d'un art  
 asiatique qui ne peuvent y être méconnus, qu'il appartient  
 bien réellement à la haute antiquité étrusque, et en fournis-

401), qui est consacré tout entier à la discussion de ce point d'antiquité. Au  
 sujet de la *pyramide tronquée à trois degrés en retraite*, couronnement habituel  
 des édifices sacrés assyriens, j'ai eu pareillement l'occasion de signaler les  
 exemples que nous en ont offerts les monuments de Ninive, en rendant compte  
 de ces monuments dans le *Journal des Savants*, novembre 1849, p. 685-686,  
 et décembre, p. 774, *Journal des Savants*, 1853, p. 360.

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> « J'ai signalé dans le *Journal des Savants*, décembre 1849, p. 737-738,  
 l'invention de l'*ordre ionique* comme appartenant à l'art assyrien, et j'en ai cité  
 les principaux exemples connus par les monuments de Ninive. »

<sup>3</sup> M. Raoul-Rochette a soin de rappeler qu'il a été un des premiers à signaler  
 l'emploi funéraire de l'*ordre ionique* et à en soupçonner l'origine asiatique : Pour  
 établir cette double notion, il se fondait, dit-il, principalement sur l'exemple  
 des tombeaux ioniques de *Telmessus*, en Lycie. Voir *Odyssée*, p. 304-305, 4 ;  
*Journal des savants*, décembre 1849, p. 378, 1, 2, 3, 4, 5. Il indiquait aussi les  
 nombreux exemples de cet emploi funéraire de l'*ordre ionique* que fournissent  
 les vases peints, particulièrement ceux de la grande Grèce. *Achilleide*, p. 110,  
 3 ; *Oresteide*, p. 141, 4.

sant ainsi une nouvelle preuve de fait de l'origine asiatique des Etrusques<sup>1</sup>.

Ainsi, la présence des *antéfixes* sur les monuments de ce peuple, l'emploi funéraire de l'*ordre ionique* ne permettent pas de révoquer en doute les rapports de l'Etrurie avec l'Orient. Mais elle ne se borna pas à reproduire ce système étranger d'ornementation. Nous avons à signaler des emprunts plus importants, et nous pouvons constater leur présence dans ses idées religieuses. Ajoutons que l'on y trouve aussi de nombreux éléments grecs. Ce mélange ne doit pas nous surprendre. Autant de civilisations ont passé sur le sol de l'Etrurie, autant de courants d'idées religieuses qui ont laissé une trace profonde. Aussi, la plupart des Dieux étrusques portent-ils des noms *pélasgiques*.

*Œsar* était, dans l'Etrurie, le nom générique de la divinité. Ce mot rappelle, dit-on, les *Ases* des Scandinaves, maintenant encore, il serait employé en islandais, comme pluriel des *As*, pour signifier *Dieu*. D'après O. Muller<sup>2</sup>, le nom générique d'*Œsar* indiquerait deux ordres distincts de dieux. Pour comprendre sa pensée, il faut savoir que les Etrusques passent pour avoir partagé leurs dieux en deux grandes classes. Ceux de la première recevaient les hommages de toutes les villes de la confédération; on rangeait dans la seconde les divinités particulières et patronnes de telle ou telle ville<sup>3</sup>. A quelle époque remontait cette classification? Quelle est sa valeur? Autant de problèmes difficiles à résoudre. Revenons aux interprétations du mot *Œsar*. S'il faut en croire Zoega<sup>4</sup>, c'est un nom collectif, un pluriel pour le singulier, comme *E'lohim* de la Genèse. Les Etrusques auraient-ils attaché à ce pluriel la même valeur que les Hébreux? On comprend avec quelle réserve nous posons cette question; disons, toutefois, qu'ils avaient aussi leur *Triade* dont nous parlerons.

<sup>1</sup> *Journal des Savants*, 1853, p. 362.

<sup>2</sup> *Etrusker*, II, 81.

<sup>3</sup> Creuzer, *Religions de l'antiquité*, t. II, 1<sup>re</sup> part., l. V, p. 407.

<sup>4</sup> Zoega, *Abhandlungen*, p. 327, et suiv.

A la tête de leurs divinités, les Etrusques plaçaient *Tina*, ou *Tina-Jupiter*. C'était le Dieu par excellence. Il figurait dans leur théologie au même titre que Jupiter dans celle des Grecs. « Ce mot, dit Creuzer, fait songer au *Tien* des Chinois, » qui veut dire *Ciel*<sup>1</sup>. Et ce n'est pas le seul rapprochement » que les savants aient tenté. *Tina* ne leur semble pas être » sans analogie avec *Dis*,  $\Theta_{10}\epsilon$ , identique lui-même au latin » *Deus*. Car, disent-ils, la forme éolique ou grecque primitive » de  $\Theta_{10}\epsilon$  a dû être  $\Delta_{10}\epsilon$  ou  $\Delta_{1}\epsilon$ , qui se retrouve aussi en latin *Dis*, » et a donné le génitif  $\Delta_{10}\epsilon$  appliqué à  $\Sigma_{10}\epsilon$  ou  $\Sigma_{1}\epsilon$ , nom du » plus grand des dieux, dont  $\Theta_{10}\epsilon$ , quant au son, ne serait » qu'un adoucissement, et, quant au sens, une extension. » Le *Déva* sanscrit, le *Div* zend, le *Dew* slave, tous signifiant » dieu; le *Tivi*, dieu encore, et le *Disen*, déesse, chez les » anciens Scandinaves, le *Teut* chez les anciens Teutons, » peut-être aussi le *Pater Dis* des Gaulois, tous ces mots sont » analogues. Quelle est l'idée qui se cache sous ces formes » variées d'un mot unique et si répandu? C'est ce qu'il est » moins facile de dire; mais elle doit être fort générale, » comme celle de *Maître* ou *Seigneur*<sup>2</sup>. » Sur ce point, MM. Creuzer et Guignaut auraient pu, ce nous semble, être plus explicites. La science, en se développant, lève leurs doutes, et à tous ces mots dont la racine est la même, elle attache la signification de *Dieu suprême*.

C'est dans ce sens que le *Tina* des Etrusques paraît devoir être pris. Il ne faut pas s'attendre à nous voir reproduire et préciser les idées de ce peuple sur cette partie capitale de sa théologie. Un travail de cette nature ne manquerait, il est vrai, ni d'importance ni d'intérêt; mais il nous reste trop peu d'éléments pour l'entreprendre. Bornons-nous donc à quelques points de vue.

On donnait à *Tina-Jupiter* un conseil composé de six divinités mâles et de six divinités femelles. Ces douze dieux étaient désignés sous le nom général de *consentes* et *compli-*

<sup>1</sup> Creuzer, *ubi sup.*, p. 409.

<sup>2</sup> Creuzer et Guignaut, notes sur les *Religions de l'antiquité*, *ubi supra*, p. 289-290, 4, 2.

ces, c'est-à-dire *associés*. Ils rappellent à Creuzer les *Cabires*, et le nom qu'ils portent ne serait même qu'une traduction de ce dernier mot. On suppose qu'ils servaient de ministres à *Tina* dans le gouvernement de l'univers<sup>1</sup>. Sénèque a voulu déterminer le rôle particulier de ce Dieu suprême. Mais ne prête-t-il point aux Etrusques ses idées stoïciennes, quand il nous le présente comme l'âme et l'esprit du grand Tout, l'architecte et le maître de ce vaste édifice du monde, son gardien et son modérateur<sup>2</sup>.

Quoi qu'il en soit de cette interprétation panthéistique, *Tina* avait ses temples chez les Etrusques. « Nous savons, par l'histoire, dit M. Raoul-Rochette, que *Capoue* comme *Rome*, avait un capitole<sup>3</sup>, et nous devons croire qu'à *Capoue*, comme à *Rome*, ce capitole avait une forme et une disposition étrusques, puisque la fondation de ces deux villes, à peu près contemporaines, avait eu lieu sous une influence étrusque<sup>4</sup>. » Près de la *tore di S. Erasmo*, on a découvert les restes d'un temple de *Jupiter Capitolin*<sup>5</sup>. A peu de distance de *Capoue*, à la base du mont *Tifata*, dans la région orientale de cette montagne, existait un autre temple de *Jupiter*. La célèbre abbaye de *S. Pietro*, de l'ordre du Mont-Cassin, a été élevée sur son emplacement et avec ses débris. On ajoute qu'une grande partie de ses marbres et de ses colonnes est entrée dans la construction de la cathédrale du *Cæserte*<sup>6</sup>. Les bas-reliefs qui décoraient ses temples et les ornements découverts dans les tombeaux nous montrent *Jupiter assis* au milieu de deux divinités, ou simplement *assis et armé* de la foudre<sup>7</sup>. Sur les monnaies trouvées à *Capoue*, il est toujours *barbu et couronné de laurier*. Au revers de ces *têtes de Jupiter*, on remarque, sur les mêmes monnaies, les symboles de ce Dieu, l'aigle ou la foudre<sup>8</sup>.

<sup>1</sup> Creuzer, *ubi sup.*, p. 409.

<sup>2</sup> Senec. *Quæst. nat.* II, 45.

<sup>3</sup> Tacite, *Annales*, IV, 57.

<sup>4</sup> *Journal des Savants*, mai 1853, p. 280.

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 285.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 280, 357.

<sup>8</sup> *Journal des Savants*, novembre 1853, p. 684, 690.

Puisque nous parlons des symboles, nous ne devons pas oublier la manière dont les Étrusques aimaient, dit-on, à représenter le *Dieu suprême, dominant les puissances mal-faisantes de la nature*. Parmi les figurines de terre cuite trouvées à Capoue, M. Raoul-Rochette cite une « figure de femme, d'une proportion supérieure à la dimension ordinaire de figurines, d'un style archaïque, qui ne peut appartenir qu'à la haute antiquité étrusque. Cette femme est représentée debout, et tenant, de chacune de ses mains rapprochées sur le devant de son corps, une panthère domptée par une des pattes de devant. La disposition symétrique des bras et le parallélisme des animaux constituent ici un de ces types hiératiques qui se reconnaissent du premier coup d'œil dans les œuvres d'un art primitif. Tout concourt d'ailleurs dans la physionomie de cette femme et dans son vêtement à établir son caractère sacré. Elle porte sur le front un *diadème*; ses cheveux tombent en longues tresses sur ses épaules, de chaque côté du cou. Elle est vêtue d'une *tunique longue* qui l'enveloppe de la tête aux pieds, restés cachés sous cet ample vêtement, et par-dessus laquelle est passé une *secondetunique plus courte*, qui s'ouvre au-dessus de la poitrine en formant de chaque côté des plis réguliers. La première tunique est parsemée d'étoiles colorées en rouge; la seconde est bordée d'une bordure pareillement colorée en rouge; et elle est fixée sur la poitrine par une bande d'étoffe plus large, de la même couleur rouge, qui descend de l'épaule droite au-dessous du sein gauche. Tout ce costume est d'une gravité et d'une richesse qui ne peuvent convenir qu'à une Déesse du premier ordre, telle qu'elle pouvait être représentée d'après un type d'art asiatique; et la manière dont la couleur rouge est distribuée sur les cheveux de cette figure, sur ses yeux, sur les diverses parties de son vêtement, sur les animaux même, semble tenir à un procédé d'art asiatique, ainsi que nous pouvons en juger d'après nos sculptures assyriennes de Ninive.

» Quant au sujet que représente cette figure extraordinaire, nous savions déjà par les vases noirs de *Chiusi*, qui nous avaient offert en bas-relief une figure semblable<sup>1</sup>, qu'elle ap-

<sup>1</sup> Dorow, *Notizie intorno alcuni vasi etruschi*, tav. VII, fig. 26.

partenait à l'archéologie étrusque d'une haute époque, et nous en avons acquis tout récemment de nouveaux exemples dans de nombreuses statuettes, de proportion différente, de style varié, d'une provenance sûrement étrusque, fournies par des tombeaux de *Faléries*, de *Véies*, de *Vulci* et de *Cære*, toutes villes étrusques, et conservées dans la riche collection du marquis Campana à Rome<sup>1</sup>. Dans la plupart de ces figurines, la *femme* est *ailée*, circonstance qui ne se trouve pas dans celle dont nous venons de parler, mais qui n'est pas moins un trait d'archéologie étrusque, dérivé d'une tradition d'art asiatique. Il faut en dire autant de la figure singulière d'une *femme ailée*, tenant d'une main une *panthère* et de l'autre un *lion* que Pausanias vit sur le coffre de Cypselus<sup>2</sup>, sans qu'il pût s'en rendre compte. Evidemment, c'était, sur ce monument d'art corinthien, de la haute antiquité, le même type que nous venons de recueillir dans notre figurine de Capoue et dans nos statuettes des villes étrusques. Les *ails* de la femme, que Pausanias ne pouvait pas s'expliquer, étaient un trait d'art asiatique, dont la tradition était perdue pour la Grèce, et que nous retrouvons dans nos monuments étrusques. La même idée religieuse avait été rendue par une *femme*, tenant de chaque main un oiseau de mauvais augure, tel qu'un *cygne* ou une *autruche*, type de bas-reliefs étrusques des vases noirs de *Chiusi*<sup>3</sup>, et de peintures de vases<sup>4</sup>, de cette ancienne fabrique que tout tend à faire considérer comme phénicienne, Sur ces vases peints, monuments d'une industrie grecque primitive, comme sur les vases de *Chiusi*, la *femme* est effectivement *ailée*.

» Pausanias donnait à la déesse représentée sur le coffre de Cypselus le nom grec d'*Artémis*, ce qui pouvait être vrai, en prenant ce mot dans le sens le plus large, dans l'acceptation primitive, celle qui servait à désigner une déesse comme la *Diane d'Ephèse*, qui était la grande *Déesse-Nature* asiatique, et qui avait fini par n'avoir plus rien de commun avec l'*Arté-*

<sup>1</sup> Raoul-Rochette, *Journal des savants*, juillet, 1852, p. 414.

<sup>2</sup> Pausanias, v, 19.

<sup>3</sup> Dorow, *Ubi sup.*, tav. VIII, fig. 6.

<sup>4</sup> Dorow, *Ibid.*, tav. VIII, fig. 16.



*mis purement hellénique. Plus d'un antiquaire de nos jours étaient disposés à expliquer d'après les idées grecques la figure de femme tenant un oiseau de chaque main, en y voyant une Hercyna, suivant le mythe béotien exposé par Pausanias<sup>1</sup>. Mais je crois que personne ne serait plus aujourd'hui de cet avis, et qu'en trouvant sur des cylindres assyriens la même figure isolée qui tient de chaque main un oiseau qu'elle dompte, on ne doute plus que ce ne soit un type asiatique qui ait fourni à l'art grec primitif et à l'art étrusque le modèle de cette figure si caractéristique. Cette opinion acquiert le plus haut degré de vraisemblance et d'intérêt par notre figurine de Capoue, où le même motif religieux est représenté par une femme qui tient de chaque main une panthère domptée; car cette image est bien certainement celle qui nous est offerte par tant de monuments d'art assyrien et persépolitain, cylindres, sceaux, médailles, bas-reliefs, d'un dieu qui dompte de chaque main un lion; et la circonstance que le dieu des monuments asiatiques est remplacé par une déesse sur les monuments étrusques, ne constitue pas une différence dans l'idée religieuse; car c'est toujours le même dogme, celui du Dieu suprême, domptant les puissances malfaisantes, qui est représenté des deux côtés, ici par un Dieu, l'Hercule assyrien, incarnation du Soleil, là par une Déesse, la Nature même personnifiée, objet du culte de l'Asie antérieure...*

» Je viens de citer l'Hercule assyrien domptant de chaque main un lion, sujet de tant de monuments d'art asiatique. C'est sans doute une apparition bien neuve, et bien curieuse que celle du même type, parmi nos terres cuites de Capoue. Effectivement, une des figurines de la collection de M. Riccio représente un personnage barbu, debout, vêtu d'une tunique à manches courtes, qui étreint au-dessous du cou, de chacune de ses mains, un lion ou une panthère, circonstance qui reste indécise, par suite de la mutilation de la terre cuite où la partie inférieure manque au personnage et à l'animal. Mais que ce soit bien l'Hercule asiatique, et non l'Hercule grec, qui soit figuré ici dans l'acte caractéristique de dompter

<sup>1</sup> Pausanias, ix, xxxix, 2.

*deux lions*, c'est ce qui résulte du vêtement asiatique qui lui est donné, de la *tunique à manches*, relevée vers le milieu du corps au moyen d'une *ceinture* placée sur la poitrine, et de cette autre particularité, qu'il est couvert d'une *peau d'animal*, qui a la forme d'une *tiare phrygienne*, sur le haut de la tête, et qui lui descend le long du dos. A de pareils traits, sous un pareil costume, il est impossible de méconnaître un personnage de l'archéologie asiatique; et l'action de tenir *deux lions domptés* est tellement propre à l'*Hercule assyrien* qu'on ne peut non plus se refuser à voir ce dieu asiatique dans notre terre cuite de *Capoue*; ce qui devient une réminiscence asiatique bien intéressante à trouver dans une ville fondée par les Etrusques <sup>1</sup>. »

M. Raoul-Rochette décrit une autre figurine représentant un *personnage barbu*, debout, vêtu d'une *tunique courte à manches*, relevée vers le milieu du corps par une ceinture; il porte aux jambes des *anaxyrides*; une tiare phrygienne couvre sa tête: tous ornements du costume asiatique. On le voit aussi, comme l'*Hercule assyrien*, étreindre, de chacune de ses deux mains, un lion au-dessous du cou; enfin, conformément aux traditions de l'art asiatique, il a de grandes ailes attachées aux épaules; c'est la marque de sa Divinité <sup>2</sup>.

Il nous a paru nécessaire d'insister sur ces symboles. Ils font ressortir d'une manière si frappante la croyance des Etrusques et des peuples de l'Orient sur l'intervention de la Divinité dans le gouvernement du monde! Sans doute, dans l'expression de cette croyance une large part est faite à l'erreur. Ce personnage, mâle ou femelle, *Hercule* ou *Déesse-nature*, indique, qui ne le comprend? une altération de la vérité, nous n'avons pas là le Dieu suprême lui-même. Mais laissez de côté la forme extérieure; allez jusqu'à l'idée cachée sous le symbole, vous rentrez dans le vrai. Vous trouvez en présence de la *Divinité*, ou plutôt de la *providence* qui n'a pas abandonné l'homme après sa chute. Si ce dernier a perdu l'empire qui lui avait été donné sur tous

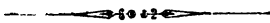
<sup>1</sup> *Journal des savants*, août 1853, p. 476-479.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 480.

les êtres ; si la nature s'est révoltée contre lui ; s'il se trouve trop faible pour soutenir le combat, il sait qu'il ne sera cependant pas la proie de son ennemi ; que la providence veille à ses côtés ; qu'elle lutte même pour lui. Et vous la voyez dompter ses adversaires les plus redoutables, le *lion*, la *panthère*, c'est-à-dire les puissances malfaisantes qui l'écraseraient. Aussi sa reconnaissance pour son protecteur ne fait pas défaut, et les symboles de ses hommages, comme de sa croyance, sont déposés partout, dans ses temples, dans ses monuments publics et particuliers, dans ses tombeaux même.

Remarquons encore comme cette croyance passe de l'Asie chez les Etrusques. Ce courant d'idées, qui part de l'Orient et parcourt le monde, a sa signification. On le voit prendre sa source dans les contrées qui reçurent les premières la lumière de la vérité et ne tardèrent pas à la perdre dans les conceptions erronées de leur imagination ; puis, comme toutes les idées orientales, ces vérités primitives, altérées par leur mélange avec l'erreur, s'implantèrent dans les lieux, où elles pénétrèrent. — En parlant de la *Triade* étrusque, nous aurons à constater de nouveau cette influence de l'Orient.

L'abbé V. HEBERT-DUPERRON.



---

**Traditions primitives.**


---

**NOUVELLES DÉCOUVERTES**

SUR LES

**TRADITIONS PRIMITIVES**

 conservées chez les anciens habitants de l'Amérique,  
 D'APRÈS LEURS LIVRES ET LA LECTURE DE LEURS HIÉROGLYPHES.
 

---

**6<sup>e</sup> Article 1.**

24. *Résumé.* — Diversité dans les architectures, annonçant des peuples d'origine diverse. — 4 époques principales dans les arts et la civilisation. — 1<sup>re</sup> *Époque*, celle de Votan, ou Chane-Quichée, vers 1000 avant notre ère. — 2<sup>e</sup> *Époque*, celle de Tulha-Olmèque, au 1<sup>er</sup> siècle de notre ère. — 3<sup>e</sup> *Époque*, celle de Cholollan-Toltèque, à la fin du 5<sup>e</sup> siècle. — 4<sup>e</sup> *Époque*, celle des Mexicains, au 12<sup>e</sup> siècle de notre ère.

Quoique cette dissertation soit déjà bien longue, je ne la terminerai pas cependant, sans donner un court essai *sur les arts et la civilisation des Américains*, qui sera en même temps comme une exposition de mon *Histoire primitive*.

Dans les édifices, oubliés par le temps dans les vastes forêts de l'Amérique Septentrionale, on trouve des caractères architectoniques si différents l'un de l'autre, qu'il est impossible d'en attribuer la construction à un seul et même peuple, comme de croire qu'ils aient été bâtis à la même époque. Ainsi que les monuments du monde ancien, ceux de cette vaste contrée que l'on se plaît à nommer le *Nouveau Monde*, ont des dates et des âges bien différents, et je suis à même d'affirmer que des *peuples d'origine diverse* ont contribué efficacement à leur donner cette variété que l'on remarque dans leur architecture.

La vue de plusieurs de ces monuments, l'examen que j'ai fait des autres d'après les divers plans qui en ont été levés par les voyageurs et la lecture attentive des documents que j'ai entre les mains, me permettent d'assigner 4 *époques principales* à tous les débris que l'on trouve disséminés sur l'éten-

<sup>1</sup> Voir le 5<sup>e</sup> art. au n<sup>o</sup> précédent ci-dessus, p. 62.

due de l'Amérique Septentrionale, des rives du rio Gila à l'extrémité du lac de Nicaragua (A).

La 1<sup>re</sup> que j'appellerai *Chane-Quichée*, date du commencement de la civilisation des Quichés ou Chichimèques, qui fut apportée par les *Chanes*<sup>1</sup> ayant *Votan* à leur tête, dont les restes se retrouvent encore dans quelques villes abandonnées du pays des *Lacandons*, et dans les ruines de *Palenque*, de *Mayapan* et d'*Izamal*<sup>2</sup>, dont les premiers édifices furent élevés par

(A) Nous prions les lecteurs des *Annales* de bien se souvenir qu'il ne s'agit ici que des peuples qui, vers l'an 1000 avant notre ère, ont porté leur civilisation en Amérique et principalement au golfe du Mexique. Mais ils y trouveront d'autres peuples plus anciens qui, eux aussi, avaient leurs arts et leurs traditions. Nous disons ceci pour expliquer bien des documents que les *Annales* ont consignés, pour la plupart, dans leurs pages. A. B.

<sup>1</sup> Quoique *Votan* soit le véritable fondateur de la civilisation et de l'empire des Quichés, le Codex Chimalpopoca attribue néanmoins la fondation de l'empire à son père *Igh* ou *IK*, appelé par les Mexicains *Ehecattl* ou *Cipactonac*, parce que ce prince vint le premier amener une colonie sur le continent américain. *Cipactonac* est composé de *Cipactli*, et de *Tonacayo*. Le premier vient de *Ce*, un, *Ipan*, sur, ou au-dessus, et *tlaclli*, qui est le corps humain, c'est-à-dire, *Un homme supérieur aux autres hommes*, ou *le premier de la race humaine*, ou encore de *notre race*, toutes choses qui conviennent parfaitement au père de la race des Chanes. *Tonacayo*, veut dire *notre chair* ou *le corps humain*, le mot tout entier *Cipactonac* ayant la signification suivante : « *Celui qui est sorti du premier de notre race.* » *Ehecattl*, est en mexicain l'*air*, ou le *souffle*, *Igh* ou *IK* en langue maya et tzendale. Dans les calendriers d'Oaxaca, Soconusco, Chiappas et d'Yucatan, il suit immédiatement le nom de *Nin*, *Imos* ou *Imix*, comme celui d'*Ehecattl* suit dans le mexicain celui de *Cipactli*. Je ferai remarquer que le nom de *IK* qui veut dire le *souffle* dans le sens du latin *spirare*, est le même que le *Kn-eph* des Egyptiens l'*âme du monde*, titre également attribué à l'*IK* des Yucatèques, dans la région antique, et à l'*Ehecattl* des Mexicains. On observera encore que dans les hiéroglyphes égyptiens la syllabe *eph* n'existe point : le *Kn* exprime seul le *souffle* ou l'*esprit du monde*. Or il est fort remarquable que la consonne *K* se trouve dans la langue maya signifier la même chose que dans celle des Pharaons, le *I* n'étant non plus qu'une voyelle ajoutée pour rendre le son, comme le *eph* en égyptien. Je laisse aux savans le soin de commenter cette coïncidence.

<sup>2</sup> *Izamal* ou *Itzamnal*, ville autrefois considérable du royaume de Maayaha, tire son nom de *Zamna* ou *Itzamna*, fils de *Votan*, qui fut envoyé par son père, pour civiliser cette contrée. Ce prince étant mort au lieu qui depuis porta son nom, y fut enterré, et sur sa tombe s'éleva la plus vaste des collines artificielles

le même peuple. Cette période de la civilisation entre dans la première de l'histoire primitive des nations américaines ; elle commence avec la fondation de *Nachan*<sup>1</sup> et finit avec le siège de cette ville par les chefs du *Nagualisme*, un peu plus d'un demi-siècle après la révolution qui précipita du trône la première dynastie des Votanides, environ 7 siècles après l'établissement de l'empire des Quichés.

La seconde, que je nommerai *Tulha-Olmèque*, et dont les traces se retrouvent, d'un côté, dans les édifices ruinés de la *Tulha* d'Ococingo et dans une foule de débris épars dans la partie méridionale de la république du Mexique et dans toute l'Amérique centrale ; de l'autre, dans les ruines de *Papantla*, *Xicochimalco*, etc., et dans celles de *Xochicalco*, première capitale des Seigneuries confédérées des Olmèques et des Xicalanques, dont la puissance avait commencé avec la chute de la première dynastie tulhaque, à la fin du 1<sup>er</sup> siècle. Les ruines de *Tulha* ont un caractère d'architecture analogue à celui de Palenque, mais qui annonce un état de civilisation plus avancé. Sa grandeur ne date pas précisément de l'époque où l'autorité royale passa dans cette ville, avec la première dynas-

de l'Yucatan, sur le sommet de laquelle se bâtit un temple somptueux dédié à sa mémoire ; il y fut adoré sous le nom d'*Itzamnat-ul*, qui veut dire : « la Grâce, la Rosée et la substance du ciel, » dans le langage antique. On l'appela aussi *Kab-ul*, la *Main céleste* ou *opératrice*, à cause des grands bienfaits qu'il avait opérés. De là vint que, dans un autre temple qu'on lui dédia dans la même ville, on le représentait sous la forme d'une *Main*, à laquelle on attribuait toutes sortes de prodiges ; de là vient encore cette *main* que l'on trouve peinte dans les ruines d'une foule d'édifices dans l'Yucatan, cette image étant pour les Yucatèques un symbole de leur Dieu, qu'ils invoquaient en la peignant sur leurs murailles (Lizana, *Hist. de Nuestra Senora de Izamal*, part. 1, cap. iv. — Cogoludo, *Hist. de Yucatan*, t. 1, lib. iv, cap. 3 et 8 — Fr. Lorenzo de Bienvenida, *Cartas escritas de Yucatan*, en 1548, MS).

<sup>1</sup> Je ferai observer que la première syllabe du mot *Na-Chan* a une analogie frappante avec la première du mot *No-Ammon* (Thèbes d'Égypte), qui veut dire la ville d'Ammon, le *Na* des Tzendales ayant absolument la même signification que le *No* égyptien. Quant au nom de *Mayapan*, j'ai déjà dit qu'il venait de *Maayaha*, la Terre sans eau, et *Pá*, qui est le mur ou l'enceinte fortifiée : mais si l'on prend le mot *Pan* dans son sens direct, il signifie *Bannière* ou *Étendard* ce qui donnerait alors pour *Mayapan*, la *Bannière de Maayaha*.

tie qui porta son nom, après la révolution qui éleva temporairement les chefs du *Nagualisme*, mais de celle qui commença avec la seconde dynastie des *Votanides*, à la fin du 1<sup>er</sup> siècle de l'ère chrétienne : toutefois, l'apogée de sa splendeur et le temps où furent construits ses plus beaux monuments ne remontent qu'au 3<sup>e</sup> siècle de notre ère, au temps du règne du *Quetzalcohuatl Topiltzin III*, fils d'*Ihuitimal*. Ce prince, dont toutes les traditions s'accordent à reconnaître la magnificence, et qu'on pourrait appeler à juste titre le Salomon de l'Occident, fut, après Votan, le plus célèbre de tous les monarques de l'Amérique Septentrionale, et celui dont le souvenir demeura le plus profondément gravé dans la mémoire des peuples<sup>1</sup>.

La troisième époque, que je nommerai *Cholollane* ou *Maya-Zapotéco-Toltèque*, date de la fin du 5<sup>e</sup> siècle. C'est celle de la décadence de *Tulhá* et de la fuite du *Quetzalcohuatl Topiltzin V*, qui s'exila volontairement de cette ville, pour échapper à la tyrannie du *Tonatiuh Huemac III*, qui avait arraché la puissance temporelle des mains du prédécesseur de ce pontife. De cette époque date la fondation de *Chichen-Itza*, et celle du vieux temple de *Potonchan*, dont on voyait encore les ruines, dans une île, à l'entrée du port, au temps de la conquête; c'est aussi le temps de la restauration de *Mayapan*, saccagée déjà une fois auparavant, et de la fondation de la pyramide de *Cholollan*, par le *Quetzalcohuatl Topiltzin V*, son bannissement volontaire demeurant comme un titre de gloire à cette ville, dont le nom signifiait la *Terre* ou la *Cité de l'exilé*<sup>2</sup>.

Les révolutions qui se suivent après cela dans la ville de *Tulhá*, amènent avec son abandon, l'indépendance de toutes les provinces du grand empire des Quichés, et la fondation d'un grand nombre de royaumes qui s'élèvent sur ses débris. Nous appelons également cette époque *Maya-Zapotéco-Toltèque*, parce que c'est alors que l'on voit surgir, d'un côté, les monuments d'*Uxmal*, de *Zahi*, de *Labná*, de *Chichen*, de *Kabah*, etc., dans l'*Yucatan*; de l'autre, ceux de *Lyobaa* ou *Mictlan*, de *Tututepec*, de *Loohvanna* et de *Zeetobaa*, ber-

<sup>1</sup> *Codex Chimalpopoca*, part. 1. — Torquem. *loc. cit.* — Sahagun, Betancourt et Herrera, *loc. parit. cit.*, etc.

<sup>2</sup> *Apud eosdem.*

ceau des rois de la *Zapotèque*, dont le style s'inspire des *mystérieuses révélations des disciples de Bouddha*; ceux de Copan, de la Mictlan du lac Lempa, d'Ométepec et des autres îles du lac de *Nicaragua*<sup>1</sup>; enfin, ceux de la seconde *Tulla*, la *Tollan* du plateau aztèque, et d'un grand nombre d'autres cités, aujourd'hui ruinées, qui dépendirent des souverains *toltèques*, ou des monarques de *Quauhtilan*<sup>2</sup> ou second em-

<sup>1</sup> On sait que les environs du lac de *Nicaragua*, aussi bien que toutes les contrées voisines, sont couvertes de magnifiques ruines, que plusieurs voyageurs ont déjà eu occasion d'admirer. On rencontre dans cette partie de l'Amérique Septentrionale les restes de deux civilisations bien distinctes. L'origine de la première doit être attribuée aux *Votánides* : mais le temps de sa splendeur paraît dater des premiers siècles de l'ère chrétienne, lorsque les populations maritimes de *Xoconochco*, augmentées par les émigrations *toltèques*, se virent classées de leur contrée par les *Olmèques*, et allèrent porter sur les bords du lac de *Nicaragua*, avec la langue *nahuatl*, qui s'y parle encore aujourd'hui, plus ou moins corrompue, leurs arts et leurs coutumes. Ils y fondèrent les villes d'*Ometepell*, de *Coatenamell*, et de *Comaltenamil*, dans les îles du même nom, au milieu du grand lac, et celles de *Nohuatia*, *Quetzalutia*, *Quauhcapolca* (*Nicaragua*) ainsi que la grande cité de *Xolotlan*, qui paraît avoir été leur capitale. Du 5<sup>e</sup> au 6<sup>e</sup> siècle, époque de l'apparition des *Bouddhistes*, ces sectaires sont précédés ou suivis par des populations absolument différentes des *Toltèques*, et qui venaient des côtes du Pérou. Les traditions leur donnent le nom de *Mangues*, et de leur arrivée date le commencement d'une autre civilisation et l'infusion d'une autre langue. Quant aux villes qu'ils bâtirent, de *Manaban*, *Monetombo*, *Nagerote*, *Matiare*, *Nindiriri*, *Monbacho*, *Nadayma* et au nom de *Nagarando* qu'ils donnèrent à celle de *Xolotlan*, près de laquelle fut depuis bâtie *Léon*, je remarquerai que leurs sons me frappent comme s'ils appartenaient à la langue japonaise. J'ajouterai que le Père *Najera*, le plus savant linguiste du Mexique, dit qu'entre la langue *Quichua* du Pérou et la *Tarasque* du Michoacan, entre l'*Otomi* des montagnes de Mexico et le *Chinois*, il n'y a pas seulement de l'affinité, mais une parenté véritable qu'il est impossible d'attribuer au seul hasard. (Fr. Man. Chrys. *Najera*, *Disert. sobre la lengua Othomi*).

<sup>2</sup> Je rectifierai ici, en me guidant sur l'excellente carte et sur l'*Atlas général du Mexique* que vient d'achever M. le général D. Santiago Blanco, avec l'aide de M. Joaquin Velasquez de *Léon*, une erreur qui s'est glissée dans le 2<sup>e</sup> art., (l. XI, p. 329, note 4,) au sujet de la situation de *Quauhtilan*. Il y est dit, d'après *Alcedo*, que cette ville se trouvait à quatre lieues au sud de Mexico. Le fait est, au contraire, qu'elle était située au N.-N.-O. de cette capitale, à une distance de sept lieues et à une environ du lac de *San Cristobal* qui de ce côté servait de borne à l'empire des *Chichimèques*.



pire des *Chichimèques*, après la confédération des seigneuries olmèques.

Cette époque est suivie dans le 12<sup>e</sup> siècle de celle qu'on peut appeler *Guatémalteco-Mexicaine*, la dernière dans l'ordre de la civilisation américaine, et celle de sa plus grande décadence. Des *barbares* sortant à la fois de divers côtés, envahissent les plus belles provinces de l'ancien empire des *Quichés*, chassent ou anéantissent leurs habitants, renversent les cités que les arts s'étaient plu à embellir, et convertissent en déserts les endroits les plus peuplés. Les trois royaumes du *Guatemala* qui datent de cette période, ceux de la *Zapotèque* et du *Miztecapan*, quelques points du plateau aztèque et de l'Yucatan parviennent seuls à conserver les traditions déjà obscurcies des Votanides, avec quelques traces de leur antique civilisation. Dans le siècle qui précède celui de la conquête, les *Mexicains* devenus puissants, après la chute de l'empire de *Quauh-titlan*, cherchent à se venger de leurs humiliations passées, en détruisant les monuments de leurs voisins, tandis que les *Acolhuans* de *Tetzco*, plus sages, font leurs efforts pour les conserver chez eux. Ce n'est que sous le règne de *Montézuma I* qu'ils commencent à sentir le besoin des arts et les bienfaits d'une vie plus policée. Le prince mexicain, séduit par les charmes d'une captive, la reine des Miztèques, qu'il a emmenée à *Tenochtitlan*, après avoir vaincu et tué son époux *Dzahuindanda II*, introduit, pour lui plaire, les arts et le luxe dans sa capitale. À dater de cette époque, *Mexico* s'embellit de temples et de palais, et continue à se civiliser, empruntant à ses ennemis et à ses alliés, jusqu'au moment de sa prise par les espagnols.

Telle est l'histoire succincte des périodes de la civilisation américaine, antérieure à la découverte du continent occidental par les navigateurs du 15<sup>e</sup> et du 16<sup>e</sup> siècle. Elles sont comme l'esquisse du grand tableau de l'histoire primitive, dont je m'occupe en ce moment, et dans lequel je groupe, à mesure qu'ils se présentent dans l'ordre chronologique, les faits de cette histoire si longtemps oubliée, et dont la plus grande partie est appuyée sur les documents dont ces articles contiennent l'analyse.

L'abbé BRASSEUR DE BOURBOURG.

V<sup>e</sup> SÉRIE. TOME XIII. — N<sup>o</sup> 74; 1856. (52<sup>e</sup> vol. de la coll.) 8

---

 Histoire philosophique.
 

---

**LE TRIOMPHE DE LA PHILOSOPHIE NATURELLE**
**CONTRE LA PHILOSOPHIE TRADITIONNELLE**

OU

Historique jour par jour de l'arrivée, du séjour, de la mort de Voltaire en France, et de l'apothéose qui lui fut décernée à Paris, d'après une Revue contemporaine.

---

**5<sup>e</sup> article<sup>1</sup>.**

HONNEURS RENDUS A VOLTAIRE APRÈS SA MORT, JUSQU'À SON INTRONISATION AU PANTHÉON.

14. Ce que devint la fortune de Voltaire laissée à mad. Denis.—Autel qui lui est élevé à Ferney.

27 Janvier 1780<sup>2</sup>. Madame Denis, nièce de M. de Voltaire, vient de faire une sottise, dans son genre, à peu près aussi forte que celle de la veuve de Jean-Jacques Rousseau : elle s'est remariée à un certain M. Duvivier, qui a commencé par être soldat, a été ensuite occupé en qualité de copiste à la secrétairerie du comte Maillebois, a plu à ce Seigneur qui se l'est attaché, en a fait son Secrétaire en titre, et lui a fait avoir une charge de commissaire des guerres des Maréchaux de France.

Madame Denis a 68 ans, elle est laide, grosse comme un muid et d'une mauvaise santé. Malgré la considération de son oncle, qui se réfléchissait sur elle, elle désiroit depuis longtemps d'en être débarassée, pour devenir maîtresse de sa fortune et de ses actions. A peine jouit-elle de ces deux biens et la voilà qui se remet sous la tutelle d'un maître impérieux, dur, sans complaisance ; et qui ne peut guère même lui procurer les plaisirs qui excitent ordinairement les veuves à se remarier. Il a 58 ans et est estropié d'un bras, qui lui a été mal remis après une chute ; on dit qu'il est aimable quand il veut, mais qu'il ne le veut déjà plus vis-à-vis de sa femme ; qu'à peine le mariage a-t-il été déclaré qu'il s'est rendu le

<sup>1</sup> Voir le 4<sup>e</sup> article au N<sup>o</sup> précédent, t. XII, p. 461.

<sup>2</sup> *Mémoires secrets*, etc., t. XV, p. 27.

maitre ; qu'il a forcé Madame Denis, accoutumée à dîner, à n'avoir personne le soir et à se coucher de bonne heure, à changer de train de vie, qu'il lui procure beaucoup de monde à souper, la fait veiller et jouer, et semble vouloir s'en débarrasser promptement, à force d'excès.

Du reste, sottise des deux parts : ceux qui connaissent M. Duvivier assurent qu'il avait quinze ou vingt mille livres de rentes, et qu'il pouvoit fort bien rester garçon avec cette fortune, sans s'exposer à devenir le fléau d'une femme et l'horreur de sa famille. Madame Denis proteste qu'elle ne lui a donné que part d'enfant ; mais on se doute bien que la cupidité seule ayant pu être le motif de l'époux, il va la dépouiller de son mieux. Toute sa famille est furieuse ; *l'abbé Mignot*, que sa sœur avait engagé à venir demeurer chez elle, l'a quittée dès le matin où il a appris cette nouvelle ; il n'a pas même voulu dîner. M. d'Hornoy n'est pas moins outré, et en général le public se moque d'elle, sans la plaindre. Elle faisoit un si mauvais usage de sa fortune, même envers les gens de lettres, qu'on est peu touché du malheureux sort qu'elle se prépare.

29 *Janvier*. On ne saurait rendre l'indignation publique du mariage de Madame Denis avec Nicolas Toupet, sobriquet resté au sieur Duvivier, depuis qu'il est parvenu, parce qu'il étoit Frater de son métier, et que c'est lui qui accommodoit, étant soldat, ceux de la chambrée. Comme il est fort insolent, on n'a pas oublié cette dénomination. Il avoit été envoyé à St.-Domingue, commissaire des guerres, du tems que M. de Clugny y étoit intendant ; il s'étoit lié avec lui, et il passe pour avoir porté souvent le caducée ; ce qui l'a fait parvenir et lui a valu les bienfaits de ce ministre, pendant le peu de tems qu'il a été contrôleur général. Tel est l'homme dont Madame Denis s'est engouée !

14 *Février*. Extrait d'une Lettre de Ferney, le 6 Février 1780... On n'a pas fait un récit exact de la *chambre du cœur* : c'est ainsi qu'on appelle celle de ce château, où a été élevé le monument dont on a parlé. On auroit d'abord dû rendre hommage au talent de l'artiste qui l'a exécuté, qu'on n'a pas

même nommé. C'est M. Racle, qui a, pour ainsi dire, créé le marbre dont il a revêtu cet ingénieux et savant ouvrage. Il est le résultat de ses longs et dispendieux travaux : c'est lui qui a bâti Ferney et le Port de Versoy. Voltaire connaissait bien les talents d'un si habile homme, il avoit baptisé *argile marbre* la composition dont se sert M. Racle. Il en revêt actuellement une campagne auprès de Ferney, qui sera digne de la curiosité des étrangers, par son éclat, sa solidité et le peu de frais qu'entraîne ce nouveau genre de luxe.

Quant à la chambre du cœur, on l'a ornée non-seulement des portraits trouvés dans le château, mais de ceux des divers personnages les plus illustres qu'a célébrés Voltaire. Ils sont tous classés dans l'ordre qui leur convient : *Benoit XIV, Ganganelli, Quirini, Fénelon* sont d'un côté ; les Dames de *Sévigné, de Lambert, Tencin, Geoffrin, de Boufflers, du Deffend, de Genlis*, en face de ces Prélats ; d'autre part, est le canton des beaux esprits : les *Saint-Lambert, Chatellux, Thomas, Tressan, Marmontel, Raynal, de Lille*. On lit au bas du portrait de celui-ci : *Nulli febilior quam tibi, Virgili*. Les amis sont les plus voisins du cœur ; c'est au milieu de cette auguste assemblée qu'est placée l'Inscription qui déplaît à l'envieux Linguet.

14 *Février*. On parle beaucoup d'une statue de Voltaire qu'on voit au Louvre, où ce grand homme est représenté dans le costume antique ; elle est groupée avec une autre de grandeur naturelle, d'une Nymphé qui le couronne. Ces deux morceaux, destinés au Marquis de Villette, sont l'ouvrage d'un artiste sourd et muet de naissance ; ce qui en rend le mérite plus recommandable aux yeux des connaisseurs.

15. *Édition des œuvres de Voltaire. — Mandemens des évêques d'Amiens, de Vienne et de Strasbourg, contre cette publication. — Un abbé se fait son éditeur.*

31 *Janvier 1781*. Enfin le fameux prospectus paroit sous le titre d'*édition des œuvres de M. de Voltaire, avec les caractères de Baskerville*. C'est un volume entier, fort bavard, fort obscur, comme tout ce qui sort de la plume du sieur de Beaumarchais. On y trouve un *avis préliminaire*, un *avertissement des rédacteurs*, un *avertissement des éditeurs*, un *projet de loterie*.

L'*avis préliminaire* n'est qu'une répétition de ce qui a été dit sur la naissance de la société littéraire typographique, sur

son objet, sur ses acquisitions, et sur la manière dont elle se propose de les employer.

Dans l'*avertissement des rédacteurs*, ceux-ci cherchent à exciter la curiosité et le concours des amateurs, en leur annonçant toutes les richesses littéraires nouvelles dont ils jouiront. Ils assurent que les porte-feuilles du défunt contiennent des fragments précieux de ses œuvres anciennes, des morceaux destinés à de nouvelles compositions, et des ouvrages entièrement achevés, qu'il différoit encore de livrer au public. Voltaire a laissé 31 volumes de ses œuvres corrigés en entier de sa main sur la dernière édition, avec des notes : c'est de tout cela qu'il résultera une masse de 60 volumes in-8°.

Les éditeurs, dans leur *avertissement*; nous apprennent qu'ils ont déjà avancé des sommes énormes, dont 100,000 liv. pour l'acquisition des types inimitables de Baskerville, et 300,000 liv. pour les manuscrits cédés par le cessionnaire de Mad. Denis. Ils donnent ensuite des modèles du papier, du caractère et du format de l'édition in-8°, et ces modèles ne sont rien moins que séduisants : ils sont si pâles, qu'ils ont l'air d'esquisse, et fatiguent singulièrement la vue.

La souscription entière sera de 5,000 exemplaires pour les deux éditions : savoir, 4,000 de l'in-8°, et 1,000 de l'in-4°. ce qui doit rendre plus de deux millions, dont plus de la moitié de gain.

C'est sur ce million de bénéfice que, pour exciter la cupidité des joueurs autant que la curiosité des gens de lettres, le sieur de Beaumarchais a imaginé de consacrer 200,000 liv. employées en une loterie au profit des souscripteurs. Delà un détail très-verbeux, intitulé *Motifs et plan de la répartition des 200,000 liv.* Nous n'entreprendrons point d'expliquer cette loterie, où les plus habiles calculateurs ne comprennent rien ; il faut attendre que son inventeur, le sieur de Beaumarchais, fournisse les explications qu'on lui demandera.

8 Mai. C'est la famille de M. de Machault, qui a jusqu'ici empêché l'évêque d'Amiens de donner à son zèle tout l'essor qu'il vouloit prendre *contre Voltaire et ses œuvres*, enfin le pré-

lat l'a emporté, et l'abbé de Fontenay, le rédacteur des *feuilles des affiches de province*, doit insérer en entier le *mandement* du prélat dans celle de demain. On craignoit que le censeur ne fit le difficile. Mais c'est M. de Sancy, très-religieux, et qui n'a pas craint de se mettre à dos tout le parti encyclopédique.

C'est le jour de Pâque que le *mandement* dont il s'agit a été lu au prône et aux prédications, dans les églises des villes du diocèse d'Amiens; il n'y a que les curés d'Abbeville *qui ont refusé de seconder les bonnes intentions du prélat*; comme il est question dans ce mandement de la malheureuse catastrophe du chevalier de la Barre et de ses camarades, arrivée dans cette ville, ils ont craint d'exciter une trop grande fermentation; en sorte que l'évêque mécontent, leur intente un procès sur ce refus.

9 Mai. C'est au sujet, en effet, de l'annonce dans les *affiches de Picardie*, imprimées à Amiens le 3 février, d'une *édition nouvelle de toutes les œuvres de Voltaire*, que le zèle du prélat s'est échauffé. Il n'a pu tolérer les louanges honteusement prostituées à cette criminelle entreprise par le journaliste, et le faste philosophique du *Prospectus*, répandu avec la plus grande profusion, l'a indigné. Sa proscription est motivée, sur ce que ce coryphée des incrédules a opéré en France une affreuse corruption, et que ses œuvres tiennent le premier rang parmi les mauvais livres dont le royaume est inondé; sur ce qu'il y en a eu dans le diocèse même de l'évêque d'Amiens une preuve éclatante, lorsqu'une société de jeunes gens, abusée par le *Dictionnaire philosophique*, afficha hautement l'irréligion et le scandale; ce qui conduisit l'un d'eux à l'échafaud et au bûcher. Vient ensuite une digression sur la manière dont cet abominable auteur se formoit des disciples, et séduisoit son siècle, sur ses écarts dans la religion, dans la philosophie, dans l'histoire, sur sa licence et son impiété dans ses poésies.

M. de *Machault* regarde le projet d'une collection complète des œuvres d'un pareil auteur, comme un attentat non-seulement contre la religion, mais contre la police civile, et le juge digne de la sévérité des loix, et de l'animadversion publique. Il s'élève enfin contre l'annonce du *prix* proposé pour couron-

ner les hommes studieux qui marcheront, dit-on, dans la noble carrière de Voltaire, d'un homme qui a abusé de tous ses talents pour se rendre le corrupteur de son siècle, et dont la mort, aussi détestable que la vie, l'a fait rejeter avec horreur de la sépulture chrétienne, qu'on n'a pu lui procurer que par subtilité dans un pays éloigné.

En conséquence, le fougueux évêque déclare à ses ouailles, qu'elles ne peuvent, sans se rendre coupables devant Dieu, ni souscrire, ni contribuer en aucune manière pour l'édition du recueil abominable qu'on ose leur proposer : que les citoyens qui ont quelque autorité, ne seroient pas moins condamnables devant Dieu, en n'empêchant pas, autant qu'ils le pourroient, ce recueil de parvenir à ceux qui leur sont soumis.

9 Juin. M. l'abbé D.... désirant glaner dans les œuvres de Voltaire, avant que la grande édition paroisce, où toutes doivent être épuisées, s'est hâté de publier : *Lettres de M. de Voltaire à M. l'abbé Moussinot, son trésorier*, écrites depuis » 1736 jusqu'en 1742, pendant sa retraite à Cirey, chez Mad. » la marquise du Châtelet, et dans lesquelles on voit quelques » détails de sa fortune, de ses bienfaits, quelles furent alors » ses études, ses querelles avec l'abbé Desfontaines, etc. »

Le plus curieux de ce recueil, c'est de trouver l'abbé *Moussinot janséniste*, correspondant de Voltaire. Du reste, on y apprend que ce grand homme, accusé d'avarice, répandoit cependant de petits bienfaits sur de jeunes littérateurs, non sans dessein et dans l'espoir de s'en faire des prôneurs, des créatures, des espions, en quoi il ne réussissoit pas toujours. On y apprend qu'il s'occupoit principalement de physique à cette époque, qu'il avoit déjà du goût pour la retraite. A quelques passages, près, assez plaisants, toute cette correspondance n'étoit pas digne de voir le jour. Cependant l'éditeur la juge d'une si grande importance, qu'il promet de déposer les originaux à la *bibliothèque du Roi*. Ce dont le dispenseroient bien, ainsi que de cette publicité, plusieurs personnes actuellement vivantes et compromises par ces lettres, qui divulguent leurs affaires.

16 Juin. Les vrais amis de la gloire de Voltaire sont furieux

de la publicité donnée par l'abbé *Duverney*, aux lettres écrites par ce grand homme au chanoine de Saint-Merri, à qui, suivant l'éditeur, le chapitre avoit confié sa caisse, les jansénistes la leur, et Voltaire la sienne. Ils savent que quinze jours avant sa mort celui-ci avoit prié l'abbé de brûler ses paperasses, de peur qu'on ne l'y vît trop en laid ou trop en négligé : « on vous y verra tel que vous avez été, » lui répondit l'éditeur. Est-ce sincèrement et réellement dans l'idée que ces lettres feroient honneur à la mémoire de son protecteur qu'il les a publiées ? Les partisans du défunt ne peuvent le croire, et jugent qu'à l'exception de la 42<sup>e</sup> de celles à M. de la Condamine, et de trois ou quatre autres déjà connues, dont on a grossi ce recueil, tout le reste méritoit la condamnation prononcée par l'auteur lui-même.

3 Juillet. M. l'archevêque et comte de Vienne, marchant sur les traces de M. l'évêque d'Amiens, vient aussi de publier un *mandement touchant l'édition annoncée des œuvres du sieur de Voltaire*. Il est daté du 31 mai ; et après un préambule non moins fougueux contre le poète, le prélat déclare à tous ses diocésains qu'aucun d'eux ne peut, sans pécher mortellement, souscrire à l'édition susdite, acheter ces œuvres, les lire, les retenir, les communiquer : il les met au nombre des livres spécialement défendus dans son diocèse, et dont la lecture emporte par conséquent les peines encourues en pareil cas... Il faut observer, que cet archevêque de Vienne est un peu juge et partie ; c'est ce même M. de *Pompignan*, ci-devant évêque du Puy, et si baffoué par le philosophe de Ferney.

16 Janvier 1782. Les philosophes, les membres de l'académie, les partisans de Voltaire surtout, sont furieux de voir M. le cardinal de *Rohan*, philosophe, académicien et ami de Voltaire, en sa qualité d'évêque de Strasbourg, publier un *mandement* pareil à celui de l'évêque d'Amiens et de l'Archevêque de Vienne, où il s'élève avec force contre l'audace sacrilège d'imprimer dans son diocèse la collection complète des œuvres de cet auteur, si dangereuses pour la religion, les mœurs et même pour l'autorité.

20 janvier. Le *mandement du cardinal de Rohan*, évêque prince de Strasbourg, a été rendu pour la solennité de la fête



séculaire du rétablissement du culte catholique dans la cathédrale et la ville de Strasbourg. A la fin il est dit : *donné à Versailles, où nous sommes fixés par notre charge auprès du Roi, le 12 octobre 1781.*

Le prélat prend occasion de cette circonstance pour déclamer contre la nouvelle philosophie, qui déclare une guerre ouverte à la croyance de dix-huit siècles, qui écrit publiquement contre l'Évangile, qui lui substitue des écrits insidieux, reproduit des ouvrages qu'une sage génération avoit condamnés aux ténèbres et à l'oubli. Il vient ensuite à la *nouvelle édition de Voltaire* à laquelle on travaille au fort de Kell, près de sa ville épiscopale et sous sa juridiction spirituelle ; mais il *n'ose nommer, ni l'ouvrage, ni l'auteur* ; il prend une circonlocution, et s'écrie :

« Eh ! dans quel siècle auroit-on vu établir une forge d'impiété, où l'on fabriquaît contre la Religion des armes nouvelles, que l'art y prépare avec soin, et que l'industrie va répandre avec profusion. Là cependant se réuniront les productions des écrivains les plus licencieux, les paradoxes des auteurs les plus téméraires : Ce n'étoit point assez de tous ceux qu'ils avoient hasardés dans les ouvrages qu'ils ont pu publier de leur vivant ; on va fouiller dans leurs cendres pour en extraire ce qu'ils auroient rougi d'avouer... »

Tel est le paragraphe que les académiciens et partisans de Voltaire reprochent à un prélat, membre de l'académie française et confrère du défunt, et dont les dévots et les zélés lui font un crime aussi pour sa pusillanimité à n'oser attaquer ouvertement et de front une entreprise si dangereuse pour l'autel et le trône.

Quoi qu'il en soit, les grands-vicaires du cardinal de Rohan se disculpent de leur côté en cette occasion, et déclarent que c'est lui-même qui a fait son mandement.

26 *Avril*. On peut se rappeler un abbé *François*, auteur de différents ouvrages en faveur de la religion. Il est mort depuis peu, et l'on avoit envoyé sa notice au *journal de Paris*, qui ayant réuni le *nécrologe* à sa feuille, devoit se faire un point d'honneur de remplir ses engagements à cet égard. Messieurs de ce Sanédrin littéraire, n'ont pas jugé à propos d'en faire usage ; ils ont prétexté que M. de Voltaire étoit

traité *trop durement* dans la notice. On a été obligé de la faire insérer dans le *Journal de Monsieur*, où l'on a rendu compte des difficultés des journalistes.

16. Écrit de Voltaire contre le roi de Prusse.

10 avril 1783. Depuis dix à douze jours il est question d'une découverte singulière dont on ne peut plus douter par l'aveu des personnages qui y figurent et y ont eu quelque part.

Voltaire n'avoit point oublié les mauvais traitements qu'il avoit éprouvés du roi de Prusse, son enlèvement à Francfort, etc., et quoiqu'il parût réconcilié avec ce prince qui lui avoit rendu depuis ses bonnes grâces, et qu'il encensoit encore de temps en temps par politique, il en conservoit un ressentiment profond. Il avoit consigné tout cela dans un *manuscrit* auquel il avoit joint les *anecdotes particulières* qu'il avoit pu recueillir, ou comme témoin, ou comme à portée de fouiller mieux qu'un autre dans la vie privée de ce prince.

Ce manuscrit s'est trouvé dans les papiers de Voltaire ; il étoit sous enveloppe, cacheté et dans la suscription le défunt vouloit qu'il ne fût ouvert qu'à la mort du roi de Prusse. Madame Denis, qui auroit dû se rendre dépositaire d'un tel secret, et conserver le paquet, par inadvertance, par bonne foi ou par ignorance, l'a livré au sieur Pankouke, avec le reste, lors de la vente qui lui en a été faite, et ce libraire fort étourdi, dans sa rétrocession au sieur de Beaumarchais, n'a pas eu plus de réserve.

Celui-ci ayant flairé le paquet, a jugé que ce pouvoit être du bon, et sans scrupule ni pudeur a enfreint les volontés du testateur et l'a ouvert. Il a été enchanté de son trésor ; mais s'est trouvé embarrassé de l'usage qu'il en feroit. Ne pouvant se flatter que le roi de Prusse mourût avant l'impression de l'édition qu'il a entreprise des *œuvres de Voltaire*, il a senti l'impossibilité de l'insérer dans le recueil ; d'ailleurs, par une infidélité envers ses souscripteurs, il a conçu qu'il en tireroit un excellent parti en le réservant pour une meilleure occasion ; mais il n'auroit pas été sûr de le faire imprimer même clandestinement. 1° Il fallait trouver un imprimeur assez hardi pour cette entreprise et assez sûr pour garder le secret.

2° On aurait même enfin découvert le mystère en remontant à la source , et en interrogeant le sieur Pankouke et madame Denis. Il a craint le ressentiment du roi de Prusse, et il a imaginé de ruser d'une autre manière. Ç'a été de lire ce manuscrit confidentiel à quelques amis, de le communiquer de même à quelques grands seigneurs. Il s'est flatté que la nouvelle en parviendrait ainsi indirectement au roi de Prusse, et que ce monarque intéressé à la soustraction de l'ouvrage, en solliciterait la remise, et le paierait au poids de l'or.

Voilà très-vraisemblablement la vraie cause de la publicité que reçoit aujourd'hui cette anecdote et de la fermentation qu'elle excite dans tous les bureaux littéraires.

12 avril. Entre les choses curieuses qui se trouvent dans le *manuscrit de Voltaire sur le roi de Prusse*, on parle d'une ode que ce monarque, en guerre avec la France en 1758, composa après la bataille de Creveld. On assure que dans cette philippique véhémante, le monarque poète y peint des couleurs les plus fortes et les plus vraies l'apathie de Louis XV, sa maîtresse, sa luxure, tous les vices de sa cour, et l'abâtardissement entier de la nation.

Voltaire eut de bonne heure une copie de l'ode : il y auroit volontiers répondu ; mais, craignant de se compromettre, il la fit parvenir indirectement au duc de Choiseul. Ce ministre frémit de rage en la lisant ; il fait appeler le sieur Palissot ; il lui donne la clef de l'anecdote et le charge de répondre ; ce que fit celui-ci de manière à contenter le duc de Choiseul, qui, craignant que Frédéric ne fit paroître son ode, pour le contenir, lui fit parvenir celle du sieur Palissot. Tout cela étoit resté dans le silence depuis cette époque, et est aujourd'hui révélé par l'indiscrétion du sieur de Beaumarchais.

On a interrogé le sieur Palissot, qui certifie l'anecdote, mais jette les hauts cris et contre le duc de Choiseul qui l'a compromis en laissant connoître son nom à Voltaire, et contre la méchanceté de Voltaire qui l'articule tout au long, et contre l'infidélité encore plus grande du sieur Caron, qui expose ainsi le vengeur de *Louis XV* et de la nation au ressentiment d'un souverain outragé.

Du reste, on a par-là la clef de la haute protection que le

sieur Palissot trouva dans le même temps auprès du gouvernement. On lui avoit promis une récompense qu'il n'eut point. Mais on lui donna la permission de faire jouer ses *Philosophes*, et de donner un libre cours à beaucoup de méchancetés qu'on n'auroit pas tolérées de sa part dans beaucoup d'autres circonstances.

Quant à l'ouvrage même de Voltaire, ceux qui l'ont entendu lire disent qu'il est divisé en deux parties, que la première est charmante, que la seconde n'est pas aussi bien faite.

2 juin. Le manuscrit de Voltaire contre le roi de Prusse commence à se répandre au moyen des copies qu'on en a surprises au sieur de Beaumarchais, qui se trouve ainsi dupe de son infidélité. On sait que monsieur de la Harpe en a fait depuis peu la lecture, ce qui annonce qu'il en est pourvu d'une, et monsieur Suard, le censeur du manuscrit de l'édition, a exigé qu'on lui en remit une autre, ou a menacé de ne point accorder désormais sa signature. Tout cela met de plus en plus monsieur Palissot dans de cruelles angoisses.

21 mars 1784. Le manuscrit dont on a parlé il y a un an, indiscretement communiqué par le sieur de Beaumarchais, transpire de plus en plus au moyen des copies furtives qui en ont été tirées; il a pour titre : *Mémoire pour servir à la vie de M. de Voltaire, écrit par lui-même*. Il embrasse en effet deux parties : l'une, depuis la retraite de ce poète à Cirey auprès de madame la marquise du Châtelet, en 1733, jusqu'à 1758 : vers le temps qu'il avoit fixé son séjour aux Délices, il parott qu'il interrompit ce mémoire pendant deux ans environ; car la seconde partie n'est datée aux Délices que du 6 novembre 1759.

Dans la première, beaucoup plus longue et plus intéressante, M. de Voltaire nous apprend comment, après avoir passé six ans à Cirey, il fut obligé d'aller à Bruxelles, en 1740 pour un procès considérable qu'y avoit depuis long-temps la maison du Châtelet. A l'occasion de la mort du roi de Prusse arrivée vers cette époque, il entre dans des détails fort curieux sur ce monarque et sur son fils : il peint ce monarque sous les traits les plus épouvantables et les plus ridicules en même

temps : il rend justice aux grandes qualités du second, sans dissimuler ses défauts, et en parle d'une façon si leste, qu'on juge aisément que son intention ne pouvoit être de faire imprimer son manuscrit de son vivant, ou même du vivant du roi de Prusse.

*Voltaire* nous apprend comment *Frédéric*, alors prince royal et ayant déjà le goût des lettres et de la philosophie, l'avoit recherché et étoit entré en correspondance avec lui ; comment devenu roi, *Voltaire* vint le voir à Bruxelles où il le trouva tremblant la fièvre, dans un lit sans rideaux et entre quatre murailles ; comment ce prince le chargea de faire imprimer l'*Anti-Machiavel*, ouvrage qu'il avoit composé avant de monter sur le trône.

Dans ce mémoire, qui est encore plus propre à composer la vie du roi de Prusse que celle de *Voltaire*, l'historien suit le monarque dans sa guerre contre l'impératrice reine, où il nous apprend que ce héros croyant perdue la première bataille qu'il donna, étoit déjà retiré lorsqu'on vint lui annoncer sa victoire.

Après l'histoire rapide de cette guerre, *Voltaire* revient à lui, à ses tracasseries littéraires, aux difficultés qu'il essuya pour être de l'académie françoise, à l'exclusion que lui fit donner le théatin *Boyer*, qui prétendit qu'un poète et un philosophe décrié comme *Voltaire*, ne pouvoit succéder au cardinal de *Fleury*, au rôle important qu'il joua ensuite de négociateur secret de la cour de France à celle de Berlin, pour faire reprendre les armes au roi de Prusse contre la reine de Hongrie. Il rend compte à cette occasion de la vie privée de ce monarque, et révèle des choses faites pour demeurer dans le silence. Enfin, ayant réussi, il revient à Paris et reste sans récompense. Il impute cet oubli de la cour à madame de *Châteauroux*, ce qui lui donne lieu de parler contre cette maîtresse, et ensuite de madame de *Pompadour*, avec laquelle il étoit très-bien. Cette liaison excita l'envie des auteurs, ses confrères, et pour se soustraire à leurs persécutions, il fut obligé de retourner à Cirey. Cette terre étoit voisine de Lunéville. Le roi *Stanislas* y résidoit alors ; il avoit aussi la manie d'écrire en vers et en prose, ce qui lia bientôt *Voltaire*.

avec ce monarque : de-là une description de la cour de ce prince, qui n'étoit pas sans intrigues et sans noirceurs. *Voltaire* représente le jésuite *Menou* comme en étant l'âme; il prétend qu'il attira madame du *Châtelet* à Nancy dans le dessein de lui faire supplanter madame de *Boufflers*, la mattresse de *Stanislas*, qui aimoit à la fois Dieu et les femmes. Cependant *M. de Saint-Lambert*, qui étoit témoin oculaire de ce qui se passoit, a inséré une note dans ce manuscrit, où il venge la mémoire de *Stanislas* et l'honneur de madame de *Boufflers*, qu'il prétend n'avoir jamais été la mattresse de sa majesté. Il donne sur le tout un démenti formel à *Voltaire*.

Quoi qu'il en soit, *Voltaire* ayant perdu madame du *Châtelet* qui mourut à Lunéville dans ce temps-là, en trouva le séjour insupportable; il revint à Paris, où il céda peu après aux sollicitations du roi de Prusse, qui le détermina une seconde fois à retourner à Berlin, qui le combla d'honneurs et de biens, le fit son chambellan et lui donna 20,000 livres de pension. *Voltaire* ne dissimule pas, ou plutôt a l'amour-propre de croire que, quoiqu'il eut obtenu la permission du roi son maître, il lui en sut mauvais gré et ne lui pardonna jamais cet attachement étranger.

Le surplus de cette première partie ne contient rien de neuf; il roule uniquement sur les démêlés de *Voltaire* avec *Maupertuis*, sur la disgrâce qu'il éprouva de la part du monarque son bienfaiteur et surtout ce qui s'ensuivit; c'est-à-dire, son évasion de Berlin, sa détention à Francfort, et les différentes courses qu'il fit avant de se fixer auprès de Genève, où le docteur *Tronchin* le retint. Dans le détail qu'il fait avant de sa manière de vivre, on aigre à voir pourquoi et comment il travailloit à augmenter sa fortune au point de devenir très-riche particulier. Du reste, il revient encore sur les événements publics principalement en ce qui touche le roi de Prusse, et, suivant lui, la guerre de 1756 de la part de ce monarque fut occasionnée par un vers qu'il fit contre le cardinal ou plutôt contre le poète de Bernis, où il disoit : *Evitons de Bernis la stérile abondance*. Ce ministre en fut piqué et conclut le traité de la France avec la cour de Vienne, principe de tous les malheurs qu'éprouva la première.

La seconde partie des mémoires, qui est très-courte et coupée de différentes dates, contient encore des anecdotes assez curieuses sur les événements du temps jusques vers 1760. La plus flatteuse pour *Voltaire* est celle où il prétend avoir été porteur de paroles pour la paix entre la France et la Prusse.

**17. Mandement de Mgr de Juigné archevêque de Paris, contre l'édition des œuvres de Voltaire.**— Cette édition qualifiée de *Brigandage littéraire* par les souscripteurs.

18 *Février* 1785. Le mandement de M. l'archevêque de Paris pour permettre l'usage des œufs dans le carême, étant d'usage et de style en quelque sorte, n'avoit pas d'abord attiré la curiosité ; mais il devient très-recherché aujourd'hui qu'on est instruit qu'il contient des détails très-intéressants sur différentes choses, telles que les courtisanes, les mauvais livres, les spectacles des boulevards, le *Mariage de Figaro* désigné à ne pouvoir s'y méprendre, enfin la nouvelle édition de *Voltaire*, à l'introduction de laquelle il déclare avoir été spécialement chargé de s'opposer par la dernière assemblée du clergé.

21 *Février*. Le mandement de M. l'archevêque de Paris est fort long, et l'on assure qu'il l'a composé lui-même avec ses faiseurs, ainsi que le premier qui étoit plus dans son genre. Il commence par se féliciter du succès de celui-ci. « Plusieurs » des pasteurs l'ont assuré que les solennités saintes avoient » été plus fréquentées, et que les tribunaux de la réconciliation » avoient été environnés d'un plus grand nombre de pénitents. »

Mais cette consolation est bien légère, quand le prélat songe à la plaie générale qui afflige son église : de-là une peinture effrayante des désordres de la capitale. Il les attribue principalement aux mauvais livres qui, malgré les précautions de M. le garde-des-sceaux, se répandent avec plus de profusion que jamais. « On ose étaler et vendre publiquement les tableaux » et les estampes les plus contraires à l'honnêteté publique : » les vestibules des palais en sont couverts, les portiques mêmes de nos temples ne sont pas respectés. »

Il passe aux spectacles. « Le théâtre françois même, qui s'étoit fait une loi de la décence, n'a t-il pas tenté de se-

» couer les restes d'honnêteté qu'il avoit conservés, et d'introduire sur la scène une licence de principes inconnus à nos pères. »

L'orateur n'oublie pas ces spectacles forains de toute espèce ; séminaires où l'enfance se corrompt presque en sortant du berceau, où l'artisan vient consumer en peu d'heures le fruit de son travail et la subsistance de sa famille ; pépinières où se multiplient ces prostituées dont le nombre et l'audace s'accroissent de plus en plus.

Le libertinage des colleges fait l'objet d'un paragraphe entier : des peres, des mères alarmés sont venus déposer leurs inquiétudes dans le sein du prélat, des instituteurs publics lui ont demandé par quel moyen sauver les mœurs de leurs disciples.

L'orateur en vient à l'édition de *Voltaire* : « Ce recueil immense de tous les écrits de cet homme fameux, qui devoit être, par la supériorité de son génie, la lumière et la gloire de son siècle, et par l'abus de ses talents est devenu le fléau de la religion et des mœurs : cette entreprise si redoutée, non-seulement des ames pieuses, mais de toutes celles qui conservent encore du respect pour l'honnêteté ; ce monument de scandale, décoré de tous les ornements de l'art, et multiplié sous toutes les formes possibles, pour le faire circuler plus facilement dans toutes les mains, cette œuvre préparée dans une terre étrangère, car la France n'a pas voulu qu'elle fut exécutée dans son enceinte ; cette œuvre de ténèbres est donc bientôt consommée..... » Il ajoute :

« Nous vous devons à deux titres, nos très-chers frères, cette réclamation solennelle, et comme votre pasteur, et comme le dépositaire et l'interprète des alarmes de la dernière assemblée du clergé de France, qui nous a chargés spécialement de continuer après sa séparation, les efforts qu'elle avoit commencés, pour préserver les mœurs de cette calamité. »

L'archevêque déclare qu'il pourroit ici faire tonner les foudres de l'église ; mais après ce *quos ego*... il se calme, il envi-



sage des jours plus heureux, et finit par permettre de manger des œufs.

Bien des ecclésiastiques, *amis de la paix*, ne sont pas contents de ce mandement, qu'ils regardent comme rempli de déclamations de rhéteur, et né ressemblant nullement à ceux de M. de Noailles. Quoi qu'il en soit, à n'envisager l'ouvrage que comme littéraire, il est oratoire, plein de mouvement, et écrit avec autant de force que d'élégance.

26 Février 1786. Le sieur de *Beaumarchais*, mécontent du Mandement de M. l'archevêque, n'a pas manqué de chercher à tourner en ridicule ce prélat et son faiseur, qu'il croit être l'ancien évêque de Senez : on lui attribue du moins la chanson suivante à ce sujet, où l'on reconnoît parfaitement sa manière et son style. (Nous supprimons ici cette indécente satire).

3 Mars. Précisément au moment où M. l'archevêque annonçoit le vœu du clergé pour la proscription de la nouvelle édition de *Voltaire*, le sieur de *Beaumarchais*, afin de le mieux narguer introduisoit une moitié de son édition, mais furtivement, de façon qu'une partie des souscripteurs ne l'a pas reçue et n'a même eu aucun avis à cet égard. Les autres se pleignent fort, et de la forme, et du fond. M. le duc de *Nivernois* a été si mécontent de l'*in-4°*, édition la plus belle, qu'il a renvoyé son exemplaire au sieur de *Beaumarchais*, en lui faisant dire qu'il y avoit erreur sans doute, quel'on s'étoit trompé et qu'on lui avoit adressé une contrefaçon. L'*in-8°*, est encore plus mal et ne ressemble en rien, ni pour le papier, ni pour l'encre, ni pour la propreté, aux éditions de *Baskerville*.

En outre, quand on examine l'ouvrage même, c'est bien autre chose, nul goût, nul ordre, nulle chronologie. Des interpollations, des répétitions, des superfétations. On juge que *c'est un brigandage littéraire*, et que le sieur *Pallandre*, libraire de Bordeaux, n'avoit point eu tort de dire au sieur de *Beaumarchais*, lorsqu'il l'exhortoit à lui donner des souscriptions, qu'il se méfioit de ce *fripon de Beaumarchais*, et c'étoit à lui-même qu'il s'adressoit sans le connoître.

18. Ouvrages de quelques ecclésiastiques en faveur de *Voltaire*.

26 Mars 1786. Extrait d'une Lettre de Vienne du 1<sup>er</sup> IV<sup>e</sup> SÉRIE. TOME XII.— N<sup>o</sup> 74; 1856. (52<sup>e</sup> vol. de la coll.)

mars.... Un certain abbé de *Saint-Remy*, se disant François, Chanoine honoraire de Saint-Jean de Latran de Rome, Protonotaire Apostolique, Agrégé de l'Académie Royale des Belles Lettres de Nancy en Lorraine, a fait imprimer ici l'année dernière un livre de 16 pages, sous ce titre : *Eloge lyrique de M. de Voltaire, dédié aux amateurs de la Belle Littérature* : bien tardif après tout ce qui en a été dit, mais enchérissant sur les autres, ce panégyriste emphatique, non-seulement attribue à son héros la gloire de tous les talents, mais il voudroit encore *qu'on le regardât comme un saint, digne d'avoir des autels* : à ce petit ridicule près, sa pièce n'est point mal tournée ; elle annonce du talent pour la poésie ; il y a même des vers très heureux.

Il paroît que cet aventurier avoit formé de vastes projets de fortune sur son opuscule, par lequel il comptoit se rendre recommandable chez l'étranger. Il désiroit le dédier au Prince de Kaunitz ; mais ce Seigneur, soit répugnance personnelle, soit crainte de déplaire à son maître, qui n'aime pas Voltaire, a refusé cette permission à l'auteur : sa demande même en a été rejetée avec mépris, au grand dérangement des affaires de celui-ci. L'abbé de Saint-Remy, qui comptoit sa fortune faite au moyen de la dédicace, avoit contracté des dettes à compte. Le mémoire du seul traiteur monte à cent ducats : (plus de 1100 livres de France) on l'a mis en prison, et c'est à quoi ont abouti ses étourderies.

25 Octobre 1786. C'est un certain abbé Duvernay<sup>1</sup>, qui est l'auteur de la *Vie de Voltaire* annoncée. Il avoit succédé à *Tiriot* dans l'emploi d'espion et d'émissaire du grand homme, pour découvrir ses amis ou ses ennemis, les ouvrages pour et contre lui, surtout pour lui envoyer les nouvelles et les renseignements dont il avoit besoin. On conçoit que si ce rôle, en mettant l'auteur dans la confiance de Voltaire, en le rendant participant de ses aventures, doit le faire croire plus propre qu'un autre à raconter des événements dont il peut dire *et quorum pars magna fui* ; il doit aussi le

<sup>1</sup> On plutôt *Duverniet*. Cette *Vie* est en un vol. in-8°, Genève 1786 ; 2° édit. 1797. Il est encore l'auteur d'une mauvaise *Histoire de la Sorbonne dans laquelle on voit l'influence de la théologie sur l'ordre social*. 2 Vol. in-8°, 1790.

faire suspecter de partialité, et c'est ce qu'on remarque aisément à la lecture de ce livre, où le héros est toujours peint en beau ; et qui seroit mieux intitulé *Eloge*, que *Vie de Voltaire*. Quoi qu'il en soit, l'historien se fait lire avec beaucoup de plaisir ; il suit son héros depuis sa naissance jusqu'à sa mort sans le perdre de vue un seul instant, et répand partout l'intérêt qu'exigeoit le sujet. Son ouvrage est divisé en chapitres et en périodes de temps, méthode qui, en mettant un ordre admirable dans les faits, y jette une clarté, une netteté, qui sont, après la vérité, les premières qualités de l'historien. S'il ne nous apprend rien de bien neuf, il s'exprime toujours d'une manière piquante. Il emploie souvent la tournure ironique de son maître et le singe dans son style, de façon à en approcher : il l'imité même dans sa hardiesse ; il attaque le clergé, le parlement, certains ministres, tous les détracteurs de Voltaire ; mais en revanche il adule tous ceux de son parti et caresse leur amour-propre à outrance.

Au surplus, ce gros in-8° de 355 pages, laisse encore beaucoup de choses à dire sur Voltaire, dont la vie de 80 ans a été si pleine, que plusieurs volumes ne suffiroient pas pour la raconter toute entière. Il reste à prendre le revers de la médaille, qui ne doit pas être la partie la moins instructive et la moins philosophique de la vie d'un semblable personnage.

4 Juin 1787. Extrait d'une lettre de Vienne du 6 juin... M. *Petzeli*, Ecclésiastique Hongrois qui cultive les lettres et surtout la poésie avec succès, vient de publier à Comorre une traduction de la *Henriade de Voltaire*, en langue hongroise ; il a envoyé un exemplaire de cette traduction, dont on dit beaucoup de bien, au Comte de Palfy, Chancelier de Hongrie et de Transylvanie, qui a promis de mettre cet ouvrage sous les yeux de l'Empereur à son retour.

16 Juillet. Le Sr. de Beaumarchais fait en ce moment une seconde livraison du Voltaire de Kehl : celle-ci est de 21 volumes. Il se presse, afin de prévenir l'Assemblée du Clergé. Il a d'autant mieux raison, que le plus grand nombre de ces volumes contient sous le titre de *Philosophie générale, Méta-*

*physique, Morale et Théologie*, les ouvrages de l'auteur les plus anathématisés et les plus dignes de l'être par les deux Puissances : il y a peu de nouveau. Les principaux morceaux sont :

1° *Traité de Métaphysique*, que les éditeurs nous assurent n'avoir jamais été imprimé. Il avoit été composé pour Madame la Marquise *du Châtelet*, à qui Voltaire l'offrit avec cet envoi peu digne de lui :

L'auteur de la *Métaphysique*,  
Que l'on apporte à vos genoux,  
Mérite d'être mis dans la place publique ;  
Mais il ne brûle que pour vous.

Les éditeurs prétendent que ce manuscrit n'étant point destiné à l'impression, renferme la véritable pensée de l'auteur. On y voit suivant eux, qu'il étoit fortement persuadé de l'existence d'un Etre Suprême, et même de l'immortalité de l'ame ; mais sans se dissimuler les difficultés qui s'élèvent contre ces deux opinions, et qu'aucun Philosophe n'a encore parfaitement résolues.

2° *Histoire véritable de l'établissement du Christianisme*. Ce dernier écrit n'a jamais été publié. Une partie seulement en étoit imprimée à la mort de l'auteur, le reste s'est trouvé dans ses papiers écrit de sa main. Les éditeurs assurent qu'on peut regarder cette histoire comme son dernier ouvrage et son testament de mort.

27 *Juillet*.. Dans le volume des Poèmes de *Voltaire* sous le N°. 12 on trouve *l'hôte et l'hôtesse*, divertissement, 1776 : morceau neuf absolument. Il faut se rappeler que durant l'automne de cette année *Monsieur* eut l'honneur de donner à la Reine une fête dans son château de Brunoi, dont il venoit de faire l'acquisition.

M<sup>r</sup>. *Cromot*, Surintendant des finances de S. A. Royale, imagina de consulter là-dessus le Vieillard de Ferney qui avoit alors 82 ans, et qui tant bien que mal composa pour ce sujet. Rien de plus fade que tout ce divertissement, si ce ne sont les Lettres au Surintendant, que Voltaire appelle *M. de Cromot* : aussi lui recommande-t-il soigneusement le silence dans cette correspondance qui n'est connue qu'en cet

instant. On ne sait si l'esquisse de Voltaire a été adoptée ; il y a grande apparence que non, car tous les journaux n'auraient pas manqué d'en parler et n'en ont rien dit.

Dans le volume des facéties sous le N<sup>o</sup>. 44, on distingue *Avis à tous les orientaux*, espèce de Manifeste que les Editeurs déclarent n'avoir jamais été imprimé. Cet écrit, qui n'a que deux pages, est tout ce qu'on peut dire de plus violent contre la religion chrétienne.

25 Décembre 1787. Un plaisant vient de mettre en action la mort de Voltaire, sous le titre de *Voltaire triomphant*, ou *les Prêtres déçus*. Dans ce drame en un acte et en prose, les acteurs sont *Voltaire*, le *Marquis de Villette*; la *Harpe*; la *Fortune*, Secrétaire de Voltaire; le *Curé de St. Sulpice*; l'*Abbé Gauthier*, Supérieur de la Maison des incurables; la *Pillule*, garçon apothicaire. La Scène est à Paris dans l'hôtel du *Marquis de Villette*. Cette facétie est un résumé de ce qui s'est passé lors de cet événement, qui causa tant de scandale dans le tems et parmi les dévots et parmi les philosophes. L'intrigue consiste dans la substitution du Secrétaire qui s'alite et se confesse à la place de son maître : de là l'enchantement de l'abbé Gauthier et du Curé qui, voulant compléter leur victoire par l'administration solemnelle du Viatique, sont reçus du vrai Voltaire avec blasphèmes exécrables qu'on certifie être sortis de sa bouche en ses derniers instans; ce qui déconcerte ces Messieurs et les couvre de honte et de ridicule.

Quoiqu'il n'y ait pas beaucoup d'invention dans cette facétie, elle est amusante et se lit avec plaisir. On ne doute pas que quelque club philosophique ne l'ait déjà jouée, ou ne la joue incessamment. Il y a des choses fortes contre la religion. »

C'est ici que se terminent les extraits des *Mémoires secrets* etc., qui finissent avec le 36<sup>e</sup> volume et l'année 1787. Dans le prochain cahier nous donnerons les extraits du *Moniteur* qui nous feront assister à la cérémonie publique et nationale à la suite de laquelle les cendres de Voltaire furent intronisées au *Panthéon*; ce qui prouvera à tous, que les principes chrétiens avaient été complètement oblitérés dans les esprits, pour faire place aux croyances et aux coutumes païennes. A. B.

## Littérature liturgique.

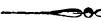


ÉTUDES SUR

## LA VIE ET LES OUVRAGES DE SANTEUL,

ET SUR

LA COMPOSITION ET PUBLICATION DE SES HYMNES ET DE CELLES DE COFFIN,  
OFFRANT LE TABLEAU  
DE LA LUTTE ENTRE LES ÉTUDES CHRÉTIENNES ET LES ÉTUDES PAIENNES  
AU 17<sup>e</sup> SIÈCLE.

11<sup>e</sup> article <sup>1</sup>.

68. Poésies profanes de Santeul de 1687 à 1694. — Anecdote. — Comment il parle du mariage, de la maladie, de la mort de ses amis.

La *Pomone* de Santeul et les discussions qui l'ont suivie, les efforts tentés par la Fresnaye et Desmarets pour retenir la littérature dans une voie chrétienne, nous ont entraînés jusqu'en l'année 1694, époque de la publication des *Opera poetica* de Santeul. Revenons maintenant à quelques pièces et à quelques incidents qui datent des années précédentes.

Voici d'abord une anecdote racontée par l'abbé Dinouart.

« En 1687, le roi au sortir d'une grande maladie, vint à Paris, à Notre-Dame, pour y remercier Dieu de sa guérison. Il alla ensuite dîner à l'Hôtel-de-Ville, pour la remercier aussi des prières qu'elle avoit faites pour sa convalescence. Santeul, comme Poète de la ville, fit sur ce sujet 12 vers latins qui sont admirables, dit l'abbé Dinouart, mais dont nous ne citons que le dernier :

Se Regem oblitus, rex prope Civis erat.

» Il pria M. Perachón, Avocat au Parlement et un des plus beaux esprits du Royaume, de les traduire en vers français ; et pour l'y engager, il lui promit dix pistoles. Quoique M. Perachon n'eut pas l'ame intéressée, il accepta la proposition, et traduisit les vers de Santeul ; il ajouta même des pensées

<sup>1</sup> Voir le 10<sup>e</sup> art au n<sup>o</sup> 70, t. XII, p. 269.

à l'original. Santeul, l'ayant appris, ne se pressa point de présenter ses vers à MM. de Ville, voulant les corriger sur la traduction de M. Perachon. Il fut plusieurs fois chez lui pour l'avoir ; mais comme il ne parloit point des dix pistoles qu'il avoit promises, M. Perachon différoit toujours de la lui donner. Santeul fut enfin contraint de faire imprimer ses vers, et les donna à MM. de Ville. M. Perachon présenta ensuite les siens à M. le prévôt des marchands. Ce magistrat en fut charmé, et les ayant fait voir à MM. de Ville, ils résolurent de le remercier ; celui qui s'en étoit chargé, envoya deux Médailles à Santeul, une d'argent pour lui, et une d'or pour M. Perachon. *Santeul garda celle qui étoit d'or, et envoya celle qui étoit d'argent à M. Perachon.* Cette infidélité étant venue à la connoissance de plusieurs personnes, ils en raillerent Santeul, qui leur répondit, en souriant, « que ce n'étoit » que pour se payer de l'obligation que M. Perachon lui » avoit. » Et comme on lui demanda quelle étoit cette obligation ? « C'est, dit-il, de l'avoir fait connaître dans le » monde. » (L'abbé Dinouart, p. 107.)

En 1688, Jérôme Pelletier, conseiller d'Etat, étant parti pour aller tenir les grands jours, dans le Limousin, le Poitou et la Saintonge, Santeul profita de cette occasion pour le louer lui et ses deux frères. C'est toujours la même ritournelle : les Muses pleurent son absence, et répètent nuit et jour son nom :

Quamquam te absentem flect semper, teque requirunt,  
Et repetunt nomen nocte dieque tuum. (*Opera*, I, 192.)

La même année, le neveu de Jérôme Pelletier, Louis, président à mortier, et depuis premier président, ayant épousé mad. de Rosambeau, Santeul ne manque pas de lui adresser un *carmen connubiale*, où il loue les futurs époux, avec ce langage hermaphrodite, qui fait douter si c'est un chrétien ou un païen qui parle :

Te Pietas, te Relligio, de sedibus altis  
Quamprimùm ut venias, Paxque, Themisque vocant....  
Dum loquor, è toto rapidus descendit Olympo,  
Aureaque ambobus vincula jecit Hymen. (195, 196.)

Cette pièce n'a que 28 vers, mais Santeul la travailla fort négligemment, ce qui donna occasion à M. de la Gardette, procureur au Parlement, de lui adresser une épigramme, pour lui dire que tandis qu'il fait et refait ses vers, la jeune vierge devient mère :

Nupturæ carmen promisit Santo puellæ :  
Dum facit et reficit, jam propè mater erat. (196.)

Bientôt Santeul trouva occasion de prendre sa revanche de cette épigramme. Et voici comment, d'après le dire de l'abbé Dinouart :

« Santeul piqué de ce bon mot, ayant su la veille que la sœur de M. Pelletier alloit épouser M. Turgot, il va chez un de ses amis dont l'écriture étoit très belle, et le prie d'écrire ses vers. Il entre dans sa chambre, et la trouve trop petite. L'ami le conduit dans un grand appartement orné de beaucoup de glaces. Santeul s'y voit tout entier et de tous les côtés. « Sortons d'ici, dit-il, sortons vite, je deviendrais fou, » la rage me prendroit si j'y restois. Allons dans ta chambre, » en montant et en descendant je composerai, et tu écriras. » Ce qu'il fit en se démenant et se tourmentant fort. Il entend sonner huit heures du soir : « Il faut que je rentre, dit-il, car » les moines, quand je reviens tard, ne font que crier. » Loin de retourner au couvent, Santeul va chez Thieri son imprimeur. Madame Thieri lui dit qu'il est heure indue ; Santeul envoie chercher des biscuits, des oranges, et du bon vin ; anime les Ouvriers, les fait travailler toute la nuit : la pièce faite, il la présente à toute la famille avant que les fiancés fussent sortis pour la célébration du mariage. « Au moins, » dit-il, on ne dira pas cette fois, que la Demoiselle est sur le » point d'être Mère. » (l'abbé Dinou. p. 89.)

Cette pièce soi-disant improvisée est de 40 vers. Voici les plus beaux :

Virgo sed imprimis vultu demissa modestos,  
Nobilibus dudum virgo petita procis.  
Non auro, aut gemmis, aut toto crine superba,  
Virginis ornatus, multus in ore pudor. (197.)

La pièce finit, comme la précédente, par les vers obligés :



Vix ea, plausit Hymen, sacris et ritè peractis  
Sidereas repetit, venerat unde, domos. (Ib.)

Vers cette même époque, la femme de Jérôme Bignon, *Susanne de Phelippeaux*, étant tombée gravement malade, Santeul compose une prière pour la santé de son illustre protectrice. Voici quelques traits de cette pièce :

D'abord il conjure les Maladies et les Fièvres d'épargner une jeune femme, la perle des Nymphes :

Nympharum decus, et Bignoni maxima conjux. (216.)

Qu'elles frappent les personnes âgées, peu regrettables. Mais quel malheur si on venait à perdre cette jeune femme ! Toutes les Nymphes de la Seine seraient obligées de la pleurer et de se dépouiller de leurs ornements :

Illam nobilium jam turba ingloria matrum,  
Illam et Sequanides deserto in litore Nymphæ,  
Ornato capitis posito, peplo ora tegentes,  
Vestibus in pullis, tunsæ omnes pectora palmis,  
Immitti ereptam fato, et crudelibus umbris,  
Lugerent, duri solatia vana doloris. (217.)

Or quel malheur que de voir les pauvres Nymphes dans un semblable état :

Tristia ne nostros lædant spectacula sensus.

Pour éviter une semblable catastrophe, le bon Santeul s'offre lui-même pour victime aux Mânes et aux Destins :

Quin etiàm ipse meo, voluissent Fata, cruore  
Placassem, fuso placantur sanguine Manes.

D'ailleurs prenez garde, imprudentes Fièvres, voyez donc sa fille, qui ne songerait plus à ses amours :

Pectore conceptos non jam curaret amores.

Bien plus, fières Déesses, vous ne savez pas ce que son époux est capable de faire. Il est capable de descendre, comme Orphée, dans les enfers, et d'en ramener son Eurydice :

Conjuge pro rapta Bignonius iret ad imos  
Increpitans Manes, reducique potentior Orpheo,  
Eloquio fretus, superas revocaret ad auras  
Damnatam æternæ nocti, et crudelibus umbris. (p. 218.)

Que si les lois des Destins s'y opposaient, eh ! bien, l'illustre Bignon s'établirait dans les riantes vallées des Champs-Élysées, et là, errant parmi les ombres, il recommencerait ses amours avec sa tendre épouse :

Si leges Erebi, aut fati vis dura resistat,  
Elysias coleret valles, et amœna vireta,  
Et simul errantes inter Bignonus umbras,  
Conjuge cum tenerâ priscos iteraret amores.

Quoi de plus ? alors, lui Santeul, stupéfait, farouche, mal peigné, la barbe inculte, la toge négligée, l'œil baissé, et le visage blême, il parlerait durement à sa douleur :

Ipse ego tam dirâ stupefactus imagine rerum,  
Fronte asper, crine incomptus, barbaque, togaque,  
Demissoque supercilio, et subpallidus ora,  
Ipse meum alloquerer fracta inter verba dolorem.

Enfin il briserait ses pinceaux, sa lyre et sa trompette.... Aussi voilà la Maladie et la Fièvre qui ont peur. Il est exaucé, et il reprend sa lyre :

Audior. Ad nostros fugère exterrita cantus  
Agmina Morborum. Bignonia reddita terris,  
Redde tubam, da plectra, tubamque et plectra resumo.

Hélas ! le Dieu des chrétiens n'exauça pas cette bizarre et injurieuse prière. Madame Bignon mourut de cette maladie, en 1690, et sa fille l'avait déjà précédée. On les mit dans le même tombeau, et Santeul, qui n'avait promis, que pour la frime, de briser sa lyre, leur fit une épitaphe, dans laquelle il remercie la Mort d'avoir enlevé la jeune fille :

Fœlix nata ! bonos mala ne contagia mores  
Inficiant, rapitur ; Mors sed amica rapit. (111.)

Et encore plus heureuse la mère d'avoir vu mourir sa fille :

Fortunata magis, quæ tandem funere lento  
Consumpta est, duplex victima facta, parens.

De plus, comme l'Époux ne songe ni à descendre dans les enfers ni à aller renouveler ses amours dans les Champs-

Élysées, Santeul composa une épitaphe où il lui fait dire qu'il la pleurera toujours, jusqu'à ce que cendre lui-même, il se réunisse à sa cendre :

Perpetuo luctu cinis ille rigabèrè, donec  
Dilecto cineri jungar et ipse cinis.

M. Bignon ne fut pas ingrat, et sachant ce que voulaient dire ces vers, il lui écrivit la lettre suivante, d'une politesse douteuse :

Je me suis chargé bien volontiers, monsieur, de votre *Ordonnance de six-cens livres*, et je l'ai même demandée pour vous la faire tenir plus promptement; il n'y a d'autre cérémonie que d'aller au Trésor Royal et vous la recevrez tout comptant. Je me trouvai hier au soir présent à l'expédition, je n'y ai aucune part; ne courez point si-tôt au remerciement : pour moi je n'ai *pas besoin d'une conversation si nue qu'est la vôtre*, étant comme un mort entre les vivans, bien éloigné de *inter mortuos vivens contentus*; pourvu que je sçache que vous m'aimez, je serai toujours le même à votre égard, tandis qu'il restera de la vie dans mon cœur. (*Vie*, p. 50.)

Qu'en pensent nos lecteurs ?

Voilà les circonstances les plus vitales de l'homme, son mariage, sa maladie, sa mort. Eh ! bien, pas un seul mot chrétien, pas une parole adressée à Celui par qui seul nous pouvons recevoir le salut ! Comme nous l'avons vu pour le P. Cozzart et pour le P. Vavasseur, nous le voyons encore pour Madame Bignon. Comment la société chrétienne aurait-elle résisté à un semblable enseignement ? Quand elle est morte, cent ans après, en 1790 et 1794, elle est morte logiquement de sa mort naturelle, infiltrée par un empoisonnement de cent ans. Nous ne calomnions pas, nous n'inventons pas; nous copions et répétons les paroles du chantre des Hymnes des bréviaires des Églises gallicanes.

69. Mort du musicien Lully. — Épitaphe que lui fait Santeul.

En 1687 mourut, à Paris, le musicien Lully, dont la vie crapuleuse était tellement connue, que Boileau avait osé dire de lui dans une de ses épitres<sup>1</sup> :

En vain par sa grimace, un Bouffon odieux

<sup>1</sup> *Épître IX*, v. 108, t. II, p. 154, édit. Saint-Marc, dont on peut voir la remarque.

A table nous fait rire et divertit nos yeux.  
 Ses bons mots ont besoin de farine et de plâtre.  
 Prenez-le tête à tête, ôtez-lui son théâtre,  
 Ce n'est plus qu'un cœur bas, un coquin ténébreux ;  
 Son visage essuyé n'a plus rien que d'affreux.

L'auteur des *Bolæana* dit à ce sujet :

« Voilà en effet le vrai caractère de Lully, qui réussissoit  
 » parfaitement dans des contes obscènes, et qui n'avoit point  
 » de conversation hors des matières concernant l'ordure et  
 » l'intérêt ! »

Or, c'est de cet homme que Santeul ne craignit pas de chanter les louanges. Nous l'avons déjà vu, voulant renoncer au Ciel pour habiter les Champs-Élysées avec le joueur de flûte, *Cambonier* 2; ici, il accuse la mort d'être sourde pour avoir enlevé Lully, qui était la *volupté* du peuple et du roi :

Perfida Mors, inimica, audax, temeraria, et excors.  
 Crudelisque, et cæca ; probris te absolvimus istis.  
 Non de te querimur, tua sint hæc munia magna :  
 Sed quando per te, populi Regisque voluptas,  
 Non ante auditis rapuit qui cantibus Orbem,  
 Lullius eripitur, querimur modo ; Surda fuisti. (*Opera poet.* p. 422.)

Il est vrai qu'il ajoute à cette épitaphe deux épigrammes où il célèbre son repentir, et espère que Dieu lui aura fait miséricorde; mais il semble qu'un Religieux qui, à peine, venait de chanter les Saints, qui les chantait encore, qui se glorifiait de ce que l'Église gallicane avait adopté ses chants, aurait dû s'abstenir de chanter un histrion, dont la crapule était connue. Tant mieux pour lui, s'il s'est repenti à sa mort 3, mais ce repentir ne méritait pas l'honneur d'un chant.

<sup>1</sup> *Bolæana*, p. 63.

<sup>2</sup> Voir *Annales* t. ix, p. 215.

<sup>3</sup> On sait qu'au premier moment où il se vit en danger de mort, il appela un confesseur et lui livra un opera nouveau *Achille et Polydice*, pour être brûlé. Quelques jours après un prince étant venu le voir, lui dit : « Eh! quoi Baptiste, tu as jeté ton opéra au feu ? — Paix, paix, lui répondit à l'oreille Lully, qui se portait mieux, j'en ai une seconde copie ! » (*Feller Dictionn.*)

Or, Santeul ne se contentait pas de faire de semblables apologies, il les envoyait encore à toutes ses connaissances ; c'est ce que nous apprend une lettre de La Monoye qui, ainsi que l'abbé de Fleury, se plaint des ports de lettres que lui faisait supporter le vaniteux Victorin :

A Dijon, le 27 février 1690.

Je suis honteux, Monsieur, d'être réduit à ne pouvoir vous écrire que quatre méchantes lignes qui vous coûteront quatre bons sols. Convenons désormais entre nous d'affranchir réciproquement les paquets que nous aurons à nous envoyer. J'attens le vôtre sur ce pied-là : autrement dispensez-moi, s'il vous plaît, de recevoir cet honneur. Obligé comme je suis à fournir de l'argent de tous côtés aux partisans qui m'obsèdent, j'ai besoin d'épargner jusqu'à une maille.

Je trouve l'*Épithaphe de Lulli* fort bonne, mais je la trouverois encore meilleure s'il ne m'en avoit rien coûté pour la lire. J'aurai un jour pour trente sols toutes vos pièces en un volume, au lieu qu'à me les distiler comme vous me faites, cette somme ne suffiroit que pour payer une demi-douzaine d'Épigrammes.

Si j'avois un peu de loisir j'en opposerois une à celle que vous avez faite pour Lulli, en disant que la mort ne l'a point enlevé, parce qu'elle est *sourde*, mais plutôt, parce qu'ayant ouï les beaux airs de ce musicien, elle a compté pour rien Amphion, Orphée, Arion, etc. qu'elle possédait déjà, si elle n'y ajoutoit Lulli. Adieu. (*Vie*, p. 46.)

70. Eloge de M. de Mailly, évêque nommé de Lavaur, et de M. de Bailloul.

En 1688, le roi nomma à l'évêché de Lavaur le prier de Saint-Victor, *Augustin de Mailly*, qui, par suite des démêlés du roi avec la cour de Rome, ne fut préconisé qu'en 1692. Ce prélat avait offert cela de particulier, que lorsqu'après une année de noviciat on voulut le recevoir chanoine, on ne put acquérir la preuve qu'il avait été baptisé, et il fallut le baptiser avant de l'admettre. A 27 ans, il fut choisi pour former ceux de ses confrères qui se destinaient au sacerdoce, et à 30 ans, il fut élevé par la communauté à la dignité de grand Prier de la maison. C'est là que Louis XIV. vint le choisir pour évêque. Santeul ne manqua pas de célébrer cette nomination. Dans une pièce assez longue, il raconte la vie du prélat et fait allusion à son récent baptême par ces vers :

*Illa fuit, dices, ubi me lustralibus undis*

*Immersit ter me atollens pro more Sacerdos, (1, 109.)*

Mais Santeul ne s'en tient pas là ; il exprime le regret de n'avoir pas été toujours sous la discipline de ce prélat, non pas parce qu'il aurait plus avancé dans les vertus chrétiennes, mais parce qu'il aurait mieux cultivé les Muses, qui n'auraient pas eu à pleurer son malheureux sort.

O ! Duce sub tali me vivere fata dedissent !  
 Illius et voces audire, capessere jussa,  
 Non ego traxissem primos inglorius annos ;  
 Vos dulces Musæ, quæ me florentibus annis  
 Perpetuæ comites, dulcem nutritis alumnum,  
 Heu ! Vatis sortem non flevissetis iniquam. (I, 107.)

Le protestant Basnage loua cette pièce <sup>1</sup>, et donna ainsi occasion à Santeul de lui envoyer l'article peu honorable dont nous allons bientôt parler.

Dans une autre pièce composée à l'occasion de la retraite à Saint-Victor, que se choisit le président du parlement, M. de Bailleul, Santeul ne manqua pas de louer l'ex-président, d'avoir abandonné le palais de Thémis, pour venir habiter, *avant le temps, l'Olympe, sa patrie* :

. . . . . Tu lumine vivo  
 Pasceris, ante diem patrii novus hospes Olympi. (I, 116.)

71. Inscription pour l'Assemblée du Clergé. — Pastorale où il met en scène Mgr de Harlay archevêque de Paris.

A cette époque même, 1689, avait eu lieu l'assemblée ordinaire du clergé. Comme Santeul faisait des vers pour toutes les célébrités sacrées et profanes, l'abbé *Daquin* lui demanda de donner le sujet d'une médaille, qui conserverait le souvenir de cette réunion. Santeul en trouva un très-convenable. C'était une ruche de mouches à miel : les prélats étaient les mouches, et Santeul proposa de mettre pour qualifier leur miel, ces paroles :

Regique Deoque laborant. (III, 75.)

Le Roi d'abord, puis Dieu après lui ; c'était court, mais net et précis.

Mais Monseigneur de Harlay, archevêque de Paris, qui se piquait aussi de littérature, fit une autre inscription qui fut

<sup>1</sup> *Histoire des ouvrages des Savants*, sept. 1688, t. IV, p. 107.

préférée et gravée; de là, la douleur de Santeul. Il fit à cette occasion une *pastorale* qu'il appela *Damon et Egon*; Damon c'est Santeul, Egon c'est l'abbé Daquin qui le console; Monseigneur de Harlay sera *Amyntas*. C'est curieux à analyser.

On voyait donc tout le long de la Seine, Damon, muet et triste, tout à fait méconnaissable. C'est que des amis, autrefois remplis de goût, maintenant juges sourds et injustes, ont préféré à ses chants, ceux d'un certain *Amyntas*:

Egregium carmen Damonis, et ante probatum  
 Respuerant surdi mutata mente sodales,  
 Antehabito, fortè attulerat qui carmen, Amynta. (1, 305.)

Et maintenant aucune Nymphe ne vient plus l'entendre; on ne parle plus que d'*Amyntas*. C'est dans cet état qu'*Egon* vient le consoler, et pour cela, Santeul se redit à lui-même tous les succès qu'il a obtenus jadis, et surtout il rappelle les inscriptions nombreuses de ses chères *Naiades*. Et puis il se fait mettre sur la tête une couronne de feuillages :

Hæc fatas, viridi textam de fronde coronam  
 Damoni imposuit, rapti solamen honoris. (307.)

C'est à cette occasion que Fénelon lui écrit la lettre suivante :

Je n'eus pas le tems, Monsieur, de vous remercier par votre envoyé, des derniers Vers que vous avez faits; mais ils méritent trop un remerciement, pour n'en avoir pas un dès le moment où je suis libre. La douleur de votre *Damon* est peinte d'une manière tendre et gracieuse; tout y est pur et Virgilien, comme Virgile; vous enfilez vos chalumeaux, *agrestem tenui meditaris arundine Musam*. M. l'abbé Fleuri, dont vous craigniez *tensoriam gravitatem*, vous passe sans scrupule vos *Naiades* et vos *Sylviades*. Je suis toujours, Monsieur, parfaitement, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

(1690.)

L'abbé DE FÉNELON.

Ne sont-ce pas là de vrais jeux d'enfants? et comment a-t-on pu confier à un de ces enfants-là le soin de formuler les prières de l'Église? Mais voici quelque chose de plus grave :

72. — Santeul envoie à un journaliste protestant, un article pour louer ses propres hymnes, et déprécier celles du Bréviaire Romain.—Basnage lui joue le mauvais tour de publier cet article avec la signature de celui qui l'avait fait.

Il existait alors à Rotterdam un journal littéraire d'une

assez grande réputation, rédigé par un de ces français protestants qui, à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, étaient allés porter à l'étranger la haine du Gouvernement français avec la haine de l'Eglise romaine. Ce journal, qui avait succédé aux *Nouvelles de la République des lettres du fameux Bayle*<sup>1</sup>, avait pour titre : *Histoire des ouvrages des savans*<sup>2</sup> ; il était rédigé par Henri Basnage de Beauval, ancien avocat au parlement de Normandie. Il n'y en avait pas de plus hostile au Catholicisme. Basnage y attaquait régulièrement Bossuet et tous les auteurs qui défendaient l'Eglise et il y faisait l'apologie de tous ceux qui écrivaient contre elle. Or, c'est à cet homme que Santeul imagine, au moment même où l'Eglise gallicane accepte ses hymnes, d'envoyer un exemplaire de ses *hymni sacri et novi*, parus en 1689<sup>3</sup> ; et comme il supposait qu'un protestant ne devait guère connaître les Hymnes du Bréviaire romain, il lui prépare un *article* où il exalte ses propres Hymnes, et tourne en ridicule les Hymnes du Bréviaire romain. C'est peut-être là la plus grande faute que Santeul ait commise dans sa vie. Le journaliste protestant abusa du secret, imprima l'article de Santeul, avec ses titres et l'initiale de son nom, pour que personne ne put s'y méprendre. Il trouva ainsi plaisant : 1° de faire vilipender Rome par un religieux catholique ; 2° de montrer que c'était ce même religieux que l'Eglise gallicane avait choisi pour son organe, et qui était approuvé de ses plus fameux évêques et docteurs. Voici cette lettre, telle qu'elle est imprimée dans cette *Histoire des ouvrages des savans*, avril 1690, t. vi p. 339.

*Lettre écrite à l'Auteur, par Mr. de S., chanoine régulier de Saint-Victor.*

Après vous avoir bien remercié de l'honneur que vous me faites, Monsieur, dans vos journaux<sup>4</sup>, je vous envoie un petit livre de mes Hymnes dont on

<sup>1</sup> De mars 1684 à février 1687, 9 vol. in-32.

<sup>2</sup> De septembre 1687 à juin 1709, 14 vol. in-32.

<sup>3</sup> Voir nos *Annales*, t. vi, p. 104.

<sup>4</sup> Basnage avait déjà parlé deux fois de Santeul ; dans son cahier de septembre 1688 (t. iv, p. 107), en rendant compte d'une pièce de 8 pages en l'honneur de M. de Mailly nommé à l'évêché de Lavaur, et dans les *nouvelles* du



s'est servy dans la reforme des Breviaires de Paris. J'ay crû qu'il estoit de mon devoir et de mon estat d'obliger les Muses Payennes à devenir Chrétiennes ; qu'on pouvoit leur inspirer le Christianisme, et leur apprendre nos mystères ; et qu'elles seroient aussi éloquentes dans nôtre Religion, que dans les fables et les fausses Divinitez. Est-il possible que la belle Poésie dépende du mensonge, et qu'il faille toujours recourir aux Dieux pour faire quelque chose qui plaise et qui enseigne, selon le précepte d'Horace,

Et prodesse volunt et delectare Poëtæ ?

A la vérité les Divinitez relevent bien la Poésie, et sans elles tout languit. *Per ministeria Deorum, et fabulosum sententiarum tormentum animos tollit, et admirationem movet* <sup>1</sup>. J'ay esté long-temps à m'approprioiser, et je ne pouvois comprendre comment la Poésie pouvoit se soutenir sans le secours des fables et des fausses Divinitez. C'est ce qui donna occasion à ces vers, que feu M. de Corneille a traduits sur mon Latin <sup>2</sup>.

Qu'on fait d'injure à l'Art, de lui voler la fable !  
 C'est interdire aux vers ce qu'ils ont d'admirable,  
 Anéantir leur pompe, éteindre leur vigueur,  
 Et hasarder les Muses à sécher de langueur.  
 O vous qui prétendez qu'à force d'injustices,  
 La vieille erreur (*sic* <sup>3</sup>) cède à de nouveaux caprices,  
 Prêtez-nous par pitié du moins quelques beautez,  
 Qui puissent remplacer ce que vous nous ostez :  
 Et ne nous livrez pas aux tons mélancoliques  
 D'un stile estropié par de vaines critiques.  
 Quoy ! bannir des Enfers Proserpine et Pluton,  
 Dire toujours le Diable, et jamais Aleçon :  
 Sacrifier Hecate et Diane à la Lune,  
 Et dans son propre sein noyer le vieux Neptane ?  
 Un Berger chantera ses déplaïrs secrets,  
 Sans que la triste Echo repete ses regrets ?

cahier d'août 1689 (t. v, p. 546), où il avait dit ces seuls mots ; « M. de Santeul a mis les hymnes de l'Eglise en beaux vers latins. »

<sup>1</sup> Petron.

<sup>2</sup> Ces vers sont ceux qu'il avait composés en 1669, contre son frère Claude pour soutenir que la poésie chrétienne ne pouvait lutter contre la poésie païenne. Nous en avons parlé dans notre 1<sup>er</sup> art. (t. ix, p. 204). On sait que l'académie, choisie pour juge, donna la palme à Claude Santeul. Depuis lors Santeul avait désavoué cette pièce, et donné sa parole à Dieu et aux hommes qu'il était très repentant de l'avoir faite (Voir t. xi, p. 106). Et c'est cette pièce, qu'en 1690, après que l'Eglise Gallicane a accepté ses hymnes, il envoya à un journal protestant !

A. B.

<sup>3</sup> Dans le texte de Corneille, il y a : *le vieil usage*.

Les bois autour de luy n'auront point de Dryades,  
 L'air sera sans Zephyrs, les fleuves sans Nayades :  
 Et par nos Delicats les Faunes assommez,  
 Rentreront au néant dont on les a formez ?  
 Pourras-tu, Dieu des vers, endurer ce blasphème,  
 Toy qui fis tous les Dieux, qui fis Jupiter même ?

. . . . .  
 Ostant Pan et sa flute, adieu les jardinages.  
 Ostez Pomone et Flore, adieu les pasturages.  
 L'anemone et le lys, et la rose et l'œuillet,  
 Sans la fable en nos vers, n'auront rien que de laid.  
 Qu'on dépeigne en sçavant qu'une fleur est nourrie  
 De l'impure vapeur d'une terre pourrie :  
 Le portrait plaira-t-il, s'il n'a pour agrément  
 Les larmes d'une amante, ou les soins d'un amant ?  
 Qu'aura de beau la guerre, à moins qu'on n'y crayonne  
 Icy le char de Mars, là celuy de Bellone ;  
 Que la victoire vole, et que les grands exploits  
 Soient portez en tous lieux par la Nymphe à cent voix ?  
 Qu'ont la terre et la mer, si l'on n'ose décrire,  
 Ce qu'il faut de Tritons à pousser un navire,  
 Et l'empire d'Eole dessus les tourbillons,  
 Bacchus sur les costeaux, Cerés sur les sillons, etc.

Tout cela fait une grande beauté à la Poésie (je le sens) ; et si vous la dépouillez de ces ornements, il y a danger pour elle dans les sujets profanes. Cependant j'ay tâché à me soutenir sans le ministère des Dieux, et j'ay trouvé de plus grandes beautés dans nôtre Religion qui soutiennent l'esprit poétique. Voyez l'*Hymne de la Purification* ; voyez tous nos mystères traitez. La Sainte-Ecriture seule inspire de grands sentiments. Par exemple, qu'y a-t-il de plus grand, qu'une Vierge mère : un Dieu mort : un homme-Dieu : un Législateur sujet à sa Loy : sa mort qui rachete tout le monde : les crimes des bourreaux lavez dans le sang d'un Dieu : ces Descendes sauvez : ils obtiennent leur pardon en faisant ce crime ; et le sang qu'ils versent, les purifie : ce sang répandu devient le prix de leur redemption et l'abolition de leur crime <sup>1</sup>.

Il y a long-temps que l'Eglise gémissoit sous l'ignorance des anciennes Hymnes ; où les Moines avoient souverainement présidé. Tout le Latin estoit corrompu. Leurs rêveries, sous prétexte de piété, s'étoient glissées dans nos

<sup>1</sup> Toutes ces phrases, ou plutôt toutes ces antithèses, sont extraites des hymnes de Santeul ; ce sont ces antithèses, cette opposition et ce cliquetis de mots, qui constituent, selon les poètes de la renaissance, la beauté de la poésie. C'est en effet celle des hymnes des Bréviaires Gallicans.

Hymnes, et il n'y avoit ni quantité, ni Latin<sup>1</sup>. L'*Hymne de saint Bernard* qu'on chante dans tout l'Ordre de Cisteaux et de Clairvaux, est une turlupinade perpétuelle. Les plus sérieux auroient même de la peine d'en soutenir la lecture sans s'éclater de rire.

Vous<sup>2</sup> predites par un chien roux,  
Que Saint Bernard seroit fort doux,  
Et qu'il seroit un grand Docteur.  
O Jésus notre Salvateur !

Le General des Cisteaux perdrait plutôt sa mitre et sa crosse, que de changer ces Hymnes qui se chantent dans toute la Generalité de son Ordre, à l'exception des P. R.<sup>3</sup> de Paris et des Champs, qui les chantent<sup>4</sup> par la permission de Monseigneur l'Archevêque de Paris qui les a approuvées. Un solecisme est délicat dans leur esprit<sup>5</sup>, et a une onction particulière dans les Hymnes de la Toussaint :

Vestris orationibus  
Nos ferte in cœlestibus<sup>6</sup>.

Et quand on dit à ces bons religieux, qu'il n'y a ni sens, ni raison : ils répondent, que cela est d'autant plus admirable, que l'homme n'y a nulle part, et que l'auteur estoit extasié, sans raison et sans liberté. Il préféreroit la rime à la syntaxe. C'est ce qui a donné lieu à ce proverbe :

Grammaticæ leges plerumque Ecclesia spernit<sup>7</sup>.

M<sup>r</sup> Pellisson a esté le premier qui a employé des gens habiles pour reformer tout ce qui s'étoit glissé dans le *Breviaire de Cluny* (asyle du Latin baragouin, et repertoire de toutes les rêveries monachales). Et pour faire faire un *Breviaire* qui pust dans la suite être le modele des autres, il a crû ne pouvoir rien faire de meilleur dans l'Oeconomat de cette Abbaye, que de donner à ce grand

<sup>1</sup> Nous prions nos lecteurs de se souvenir que la latinité des hymnes et de tout le *Breviaire romain* avait été corrigée et ramenée aux règles reçues. Voir le détail de ces corrections, dans les *Annales*, t. x, p. 374, 411 et 413. Santeul connaissait ces corrections et par conséquent avance ici une fausseté. A. B.

<sup>2</sup> *Parlant à Dieu.*

<sup>3</sup> *Port-Royal*, (dans l'abbé Dinouart, p. 44).

<sup>4</sup> *Qui chantent les miennes. (Ib.)*

<sup>5</sup> L'esprit des Bernardins (*note* de l'abbé Dinouart).

<sup>6</sup> *Hymne Christe redemptor omnium*, à vêpres dans le *Breviaire romain (Id.)*

<sup>7</sup> Ce n'est point un proverbe, mais le premier des quatre Vers qui furent faits sur le célèbre Cardinal Bona, auparavant de l'Ordre de Citeaux, qui eut beaucoup de voix pour la Papauté dans le Conclave où fut élu Clément X (*Altieri*). Voici ces quatre Vers :

Grammaticæ leges plerumque Ecclesia spernit ;  
Fortè erit ut liceat dicere Papa Bona.  
Vana solecismi ne te cōturbet imago ;  
Esset Papa bonus, si Bona Papa foret.

Au reste, de ces quatre Vers qui réussirent beaucoup, le premier a comme passé en proverbe à force d'être cité et répété ; et c'est sans doute ce qu'a voulu dire Santeul, en l'appellant un proverbe. (L'abbé Dinouart.)

Ordre un Breviaire correct, et purgé des défauts qu'on a marqués cy-dessus. Il a employé pour cela de célèbres Theologiens <sup>1</sup> pour les Legendes, et M<sup>r</sup> de Santeul de Saint-Victor pour les Hymnes <sup>2</sup>. Ce Breviaire va enfin paroître, après avoir esté attendu si long-temps.

Ainsi nous voilà un peu en possession de parler bien à Dieu et à ses Saints par ces nouvelles Hymnes.

Nôtre utilité en sera d'autant plus grande, qu'en cela on apprendra insensiblement et la piété et la pureté en Latin : de sorte que ces Hymnes éclaireront autant l'esprit, qu'elles échaufferont le cœur. Nous savons que le stile simple de l'Eglise est souvent nécessaire pour l'instruction des simples. C'est ce qu'on a observé. Mais on a retranché la simplicité trop grossiere, que l'Eglise peu curieuse du Latin avoit admise par une bonté trop grande ; et le siecle le vouloit ainsi. J'avoue que cette prétendue simplicité, que tous les Dévots nous prônent si fort, est fondée sur un bon principe, qui n'est jamais entré dans leur tête, et qu'on leur fait l'honneur de leur attribuer : *Qu'il faut plutôt reformer le cœur que l'esprit*. Cela est vray à dire ; mais non pas de ceux qui ont abusé de la bonté de l'Eglise, qui va toujours à sanctifier les fidèles par tous les moyens possibles. Car n'est-ce pas la déshonorer par des turlupinades semblables à celle-cy :

Leo-nardus

(S. Léonard.)

Leone tu fortior :

Nardoque tu suavior.

et mille autres, dont tous nos Breviaires sont farcis ? Les Chartreux disent encore devotement aujourd'huy parlant de la Magdelaine :

Post fluxa carnis scandala

De lebeta, fit phiala ;

Et vas concupiscentiæ

Facta est vas gratiæ<sup>3</sup>.

On ne peut, sans blesser la pudeur, traduire cet endroit à la lettre. Il est à croire que nos Anciens estoient d'une si grande simplicité, qu'ils disoient les choses par leur nom sans offenser la modestie. C'est peut-être un effet de leur vertu, (il faut icy un peu justifier nos Anciens) <sup>4</sup>, et c'est au contraire une mar-

<sup>1</sup> Entre autres M. le Tourneux. (Dinouart.)

<sup>2</sup> Il est singulier que Santeul n'ait pas dit naturellement : *Et moi pour les Hymnes*. Auroit-il voulu éviter le moi ? (*Id.*) — L'abbé Dinouart ne s'aperçoit pas que cette lettre ne devait pas être publiée avec le nom de Santeul. (A. B.)

<sup>3</sup> Nous n'avons pas à justifier toutes ces expressions qui ne sont pas dans le *Breviaire romain* ; cependant, nous nous étonnons ici de l'attaque de Santeul, qui vient de dire que la *seule écriture inspire de grands sentiments* ; or, s'il y a une expression qui soit biblique, c'est celle de *vas concupiscentiæ, vas gratiæ*. St Paul a bien dit : *Vasin honorem ; vas in contumeliam* (Rom. ix, 20, voir de plus 1 Thess. iv, 4.) la sainte Vierge est appelée bien convenablement *vas eburneum*. Mais Santeul n'avait dans sa mémoire que le latin de *Petrone*, qu'il vient de citer scandaleusement ici (A. B.).

<sup>4</sup> On voit bien clairement par cette phrase entre parenthèses, que Santeul croyait ne donner à Basnage qu'un sujet ou canevas d'article.

que de nôtre corruption, qui fait grand scrupule d'approcher à l'imagination les moindres idées qui blessent la pudeur. Nous nous contentons d'être chastes dans la parole. Plût à Dieu qu'ils eussent pris quelque chose de la délicatesse de ce siècle si éclairé dans la diction, et que nous eussions aussi l'innocence de leurs actions dans nos mœurs ! etc.

Nous le répétons encore ici, cet acte de Santeul est sans aucun doute le plus condamnable dans sa vie si agitée. Des éloges achetés au prix des injures dites à sa mère, l'Eglise romaine, nous semblent trop chèrement payés.

Pour l'honneur de Santeul, et pour prouver que le fol amour de la louange le faisait agir plutôt que le manque de foi, il va bien vite, et à la même époque, nous donner une preuve de sa foi.

73. Maladie de Santeul. — Regrets qu'il témoigne de toutes ses vanités et de toutes ses vanteries.

Quelque temps après avoir écrit cette triste lettre, au milieu des querelles et des jovialités de sa *Pomone*, et de toutes ses Nymphes et ses Muses, le chanoine de Saint-Victor, précisément en cette année, 1690, fut saisi d'une colique néphrétique qui le fit cruellement souffrir pendant quarante jours, et mit même sa vie en danger. C'est alors qu'il rentra en lui-même et qu'il manifesta les sentiments les plus dignes d'un chrétien et d'un religieux. Voici ce qu'il écrivait au P. Gourreau, son confrère :

• Que je crains bien d'avoir reçu ma récompense en recherchant trop les applaudissements des hommes ; et cela n'est pas trop difficile à prouver, puisque ma vie dément entièrement les vertus que j'ai mises en beaux Vers, et non pas dans la mesure d'une vie réglée et canonique. Je ne le connois que trop tard et j'en demande pardon à Dieu et à tous les Saints ; je les prie de ne point s'élever contre moi, et que Dieu ne me dise point : *quare enarras justitias meas ?* Vous savez, mon cher Confrère, que *in illa die peribunt cogitationes eorum* ; qu'une petite femmelette sera sauvée n'ayant dit que son chapelet, et que les Poètes orgueilleux, élevés sur leur cothurne, seront humiliés.... Je vois, toutes les nuits que je souffre, mon néant : l'Eternité se présente à moi, ses peines sans fin, mes péchés qui crient contre moi, un Dieu juge de lui à moi. Heureux les Gourdans et les de la Granges, qui se sont immolés jour et nuit en présence de l'Agneau.... Mais ne désespérons de rien, Dieu est bon. *Venite ad me omnes qui laboratis* ; j'y viens, j'y accours : *laboriosas noctes sustineo, ora pro me.* »

C'est au milieu de ces vives et cuisantes douleurs, dit l'abbé Dinouart, qu'il adressoit à Dieu ces belles paroles de S. Au-

gustin : *Hic ure, hic seca, parcas in æternum modò*. Il récitait le Psaume *Miserere*, et il s'en appliquoit les versets avec une énergie de sentiments qui faisoit pleurer ceux qui le venoient voir. C'est dans ce tems de douleurs qu'il composa cette belle prière à Jesus-Christ, qui est si pleine de piété et de crainte de Dieu :

Quod supplex tibi, Christe, tuis affusus et aris,  
Dedico, ne miseri respue Vatis opus.

On la trouve dans le volume de ses Hymnes <sup>1</sup>.

» Il ne s'en tint pas à de simples sentiments de componction. Touché de l'esprit de Dieu, il se mit sous la direction d'un Ecclésiastique vertueux, déchargea son cœur dans son sein, et ne voulut plus se conduire que par ses conseils.

« Hélas, écrivait-il à M. de Soucanye, Chanoine de S.-Quentin, peut-être que les plus grands tourmens que votre S. Martyr aura soufferts, ce seront les Hymnes faites par un pécheur comme moi... Les Saints doivent écrire pour les Saints : imitant leurs vertus, on les loue mieux que par des paroles et de belles Hymnes. *Imitari Sanctos, laudare est.* »

» Son respect profond pour la sainteté de nos Mystères, les sentimens bas qu'il avoit de lui-même, le firent résister constamment à toutes les instances qu'on put employer pour le déterminer à s'engager dans le Sacerdoce.

« Je crains, disoit-il, que mon génie poétique ne me suive à l'Autel. Je me connais assez bon Poète pour avoir sujet de craindre de n'être pas aussi bon Prêtre. »

» Il ne rougit jamais de la Religion au milieu des Grands de la Terre et dans la Société des Savants : il avoit pour elle un cœur docile, humble et soumis. On peut juger de son humilité et du désir qu'il avoit de sa perfection, par les deux vers suivans qu'il fit graver au bas de son portrait, en regard de celui du célèbre Pere Gourdan :

Proh ! quam dissimiles et vultu et moribus ambo !  
Versibus hic sanctos, moribus ille refert. (Dinouart, p. 15.)

74. Éloges adressées au roi à l'occasion de ses victoires. — Guerre terrible entre Santeul et le P. Commire.

A cette époque, la guerre de la France contre les Pays-Bas était dans toute sa force. Le roi assiégea en personne la ville de Mons et la prit (9 avril 1691). L'année suivante, il s'em-

<sup>1</sup> Nous avons déjà fait mention de cette prière dans notre t. xi, p. 104.

para de celle de Namur (5 juin 1692). Santeul ne pouvait laisser passer ces deux faits sans les accompagner de quelques-uns de ses vers, et ils eurent cela de particulier qu'ils lui suscitèrent avec le P. Commire une guerre qui faillit durer plus longtemps que celle des Hollandais et des Français. La pièce qu'il composa pour la prise de Mons lui fut inspirée par des vers où Madame Deshoulières louait le marquis de Louvois :

Que le plus grand des rois de sa main a formé. (t, 15)

Santeul ayant appris que ce compliment avait plu au roi, l'amplifia en disant que c'était à la prudence et aux préparatifs du ministre qu'il fallait attribuer les succès de cette campagne :

Quantum consilio, et cura quantum ille sagaci,  
Usque adeo Lodoici hausit præcepta magistri (14).

Perrault lui écrit à cette occasion la lettre suivante :

Paris, ce 7 juin (1691).

J'ai donné votre Paraphrase à Madame Deshoulières, qui m'a prié de vous en remercier de sa part. Elle a fait semblant de n'y rien entendre ; mais on dit que c'est pure malice : et comme j'en étois averti, je n'ai pas donné dans le panneau en m'ingérant de la lui expliquer. Elle m'a aussi donné son Epître, pour vous l'envoier. Elle se plaint que dans l'extrait que vous en avez fait vous avez mis *que ni difficulté, ni péril ne rebute* ; au lieu qu'il y a dans son Epître, *que ni difficulté, ni travail ne rebute*. Elle vous prie de corriger cet endroit dans les exemplaires que vous n'avez pas encore distribués ; et en effet, ce n'est pas l'affaire de M. (de Louvois), d'aller aux périls, ni de les surmonter, mais bien d'entreprendre des travaux et d'en venir à bout. Je suis tout à vous,

PERRAULT.

(L'abbé Dinouart p. 261.)

L'année d'après, Namur ayant été pris, Santeul composa à cette occasion l'inscription suivante, pour mettre au bas du portrait du roi :

Vicit inaccessis confisas rupibus Arces,

Miraris ! per Rhenum hic sibi fecit iter. (*Opera*, p. 399).

Mais le P. Commire en projetait lui-même une autre « et fut » fâché, dit l'abbé Dinouart (p. 369), de ce que Santeul en » avoit donné une sur le même sujet ; il rompit avec lui, et » cessa de lui envoyer ses ouvrages. » Le bon Victorin en fut

fort affligé et adressa une pièce de vers au P. jésuite pour lui dire que s'il ne lui envoyait ses œuvres, il devait lui envoyer une corde, ou que certainement, lui Santeul, irait se noyer :

Aut mitte versus, quos Apollo prædicat,  
 Aut mitte restem, me pudet jam vivere.  
 Actum est, peribo. Ni meis respondeas  
 Bonus petitis ; non procul à me Sequana  
 Undis abundat, est profundus alveus.  
 Hæc verba recoquas mente ; postremus dies  
 Postrema jussit scribere ad te carmina. (11, 53).

Le P. Commire n'était pas facile à vivre ; il répondit sans façon à Santeul : « Ou sois mon ami comme tu le dis, ou sois » franchement mon ennemi. C'en est fait de mon amitié si tu » ne réponds catégoriquement : tu es bon poète, la Seine et » la Loire te célèbrent de concert, pour que rien ne vienne » diminuer ces honneurs, efface et supprime les derniers vers » que tu as adressés au Roi. » On aurait de la peine à croire à cette demande si elle n'existait dans les œuvres du P. Commire lui-même :

Aut talis esto lingua qualem prædicat,  
 Aut odio aperto discite mecum vivere.  
 Actum meo de amore, ni respondeas.  
 Bonus poëta es : teque ovantem Sequana,  
 Undisque Ligeris portat ingens alveus.  
 Hæc decora nullus ut tibi imminuat dies,  
 Postrema dele scripta Regi Carmina<sup>1</sup>.

Santeul ne voulut pas consentir à cette proposition ; c'était en effet lui trop demander ; il préféra *se noyer en supposition* et de là envoyer son Ombre pour supplier son intraitable concurrent :

« Je suis mort bien par ma faute, lui dit-il, je ne pourrai » plus boire aux fontaines d'Aonie, ni entendre tes vers, » ô toi Commire, la lumière et l'honneur du chœur des » muses :

Aonios fontes, nec jam potare licebit  
 Quæ toties hausit flumina plena Deo.

<sup>1</sup> Jo. Commirii à S. Jesu carmina, t. II, p. 54. Lut. Barbou, 1715. Cette édit. est la même que celle de 1704, à laquelle on a seulement changé le titre. On fera attention que le premier et le dernier mot de chacun de ces vers sont les mêmes que ceux de la demande. *O nugæ difficiles !*



Nec posthac te, audire, tuosque ediscere versus,  
Commiri, Ausonii luxque, decusque chori. (II, 55.)

Il lui demande donc pardon d'avoir fait les deux misérables vers qui ont excité sa colère ; car c'est un véritable crime de déplaire au P. Commire et aux Muses :

Commiro et Musis non placuisse nefas.

Pour se punir, il s'est noyé, au grand déplaisir des Nymphes et de la Seine elle-même :

Sequanides Nymphæ vatem flevere sub antris,  
Indignansque pater Sequana vertit aquas. (56)

Il demande donc grâce, pour son cadavre et pour son ombre.

Le P. Commire se laissa toucher, ou plutôt, comme dit l'éditeur de Santeul, il dissimula sa colère, et lui réserva la terrible satire, intitulée le *Bailon* (*Linguarium*), que nous verrons un peu plus loin. Pour le moment, il lui rend éloge pour éloge, et lui dit sans détour que ses vers sont dignes du siècle d'Auguste :

Salesque puros, dignaque Augusti aureo  
Quæ fundis ævo carmina. (57.)

Pour preuve de son dévouement, il lui rappelle qu'il a mérité la colère de Desmarests, ce courageux défenseur de la littérature chrétienne, qui, par là s'élevait aussi contre les formes d'éducation trop exclusivement païennes données par les Jésuites à leurs élèves :

. . . . . Et trucem  
Maresii iram, non sine ipsius probro  
Devolvit in nostrum caput.

Voilà à quoi s'amusaient ces hommes qui avaient abandonné le monde pour se consacrer plus spécialement à Dieu, et qui étaient chargés de donner l'impulsion à la bonne littérature, et de servir d'exemple aux autres littérateurs ! Leurs exemples, hélas, n'ont été que trop suivis !

75. Jugement de Santeul sur la plupart des écrivains de son temps.

On sait que Santeul ne laissait échapper aucune occasion d'exercer sa faculté poétique. Vers cette époque, il arriva deux évènements qui firent quelque sensation parmi les gens

de lettres. Les héritiers de la famille de Thou furent obligés de mettre en vente sa bibliothèque; on en vendait les livres à vil prix, lorsque M. le président de Mesnard en acheta le reste, et chercha même à racheter ceux qui en avaient été distraits<sup>1</sup>. Le second évènement a rapport à la bibliothèque du savant Huet. Ce prélat avait cédé, en 1691, cette bibliothèque aux Jésuites, à condition qu'elle serait conservée intacte, et qu'il aurait un logement dans leur maison, et c'est là en effet que le savant prélat mourut en 1721; mais avant que cette bibliothèque fut portée chez les Jésuites, la maison où elle se trouvait, et qui était bâtie sur des carrières, s'écroula, et une partie des livres fut lacérée ou brûlée<sup>2</sup>. Ce sont ces deux évènements que Santeul célèbre par deux pièces de vers.

Dans la première, il veut louer le président de Mesnard, et il le loue toujours à sa manière. Ce chantre des saints, s'adresse d'abord aux Ombres et aux Manes des de Thou, et les prie, soit que les Destins les retiennent encore sous la pierre de leurs tombeaux, soit qu'ils se promènent déjà dans les Champs-Elysées, de venir écouter sa voix :

Vos umbræ, queruli Manes, gens clara Thuani,  
Seu tumulis lugetis adhuc fata aspera vestris,  
Docta per Elysios seu ducitis otia campos. (1, 282.)

Et en effet les Muses et Apollon viennent pleurer de compagnie, en voyant la vente de Baluze, des deux Valois, de Marolles, de Varillas. Mais voilà que le président de Mesnard achète la bibliothèque en entier, et alors les Muses saisissent les livres et les portent dans leur nouvelle demeure, avec la même joie et la même diligence que la jeune paysanne porte les herbes qui doivent nourrir ses troupeaux :

Rustica sic virgo bene olentes, quas legit, herbas  
Portat, sic teneris fert pabula grata capellis, (286.)

Puis les Muses remercient le président; et Santeul, pour le faire asseoir parmi les héros, lui élève ce monument poétique :

<sup>1</sup> Voir quelques détails dans les *Mémoires* de Huet, traduct. Nisard, p. 254.

<sup>2</sup> Voir *ibid*, p. 235 et 236.

Interea monumenta tibi dum æterna paramus,  
Ne dubita summis misceri heroibus heros. (287.)

La pièce composée à l'occasion de l'accident arrivé à la bibliothèque de Huet, a plus d'importance, en ce sens, qu'elle nous donne le jugement de Santeul sur les auteurs de son temps. Voici la fable qui l'accompagne.

Grand étonnement dans le Tartare, lorsque la terre s'étant ouverte, tous les livres y arrivent pêle-mêle, et ajoutent leurs funestes obscurités à celles de ce noir séjour :

Implebant vacuas congesta volumina sedes :  
Nigris addita lux, illa maligna, locis. (1, 291.)

Les auteurs vivants et morts accourent pour sauver leurs livres, avec la sollicitude d'une tigresse ou d'une ourse défendant leurs petits :

Quilibet autor opus, ne lædat flamma, tuetur,  
Sic catulos tygris mater, et ursa suos. (292.)

Ils prennent leurs livres et se sauvent comme ils peuvent. C'est ici que commence la revue des auteurs. D'abord ce sont les Pères Jésuites ; c'est *Sirmond* et *Petau*, dont tous les ouvrages sont parfaits ; puis le P. *Cossart* qui n'eût aucune peur se croyant être dans l'ancre de la Sibylle qu'il con : naissait bien ; ensuite les Pères *Vavasseur* et *Menetrier*, qui se font une échelle de leurs livres pour fuir plus vite ; le docteur *Frison*, et le P. de *Larue*, qui se crut sauvé quand il eut sauvé son *Virgile* :

Fortè suum manibus gestabat utrisque Maronem ;  
Salvo Virgilio, salvus et ille fuit. (294.)

Depuis qu'il est devenu prédicateur, les Muses désolées ne cessent de pleurer :

De Vate Orator factus, ubique tonat.  
Illum Pierides doctis flevère sub antris.

Enfin voilà *Santeul*. Celui-ci ne pouvait souffrir longtemps les ténèbres, porté qu'il est sur ses hymnes comme sur des ailes ; aussi il s'envole droit vers les Cieux :

Non longum passus tenebras Santolius, hymnis  
Ceu pennâ evectus, fertur ad astra suis.

Les Muses ne reçurent pas *Ménage* dans leurs mains. Aussi il se cassa une jambe. Quant à *Langlet*, Apollon le voyant embarrassé, lui envoie Pégase. Pour le P. *Jouvenci*, il se

ire lui-même d'affaire, aidé de ses seules forces, accompagné (légère épigramme) de sa simplicité. Voici venir le P. *Commire*. Santeul le craignait et devait le ménager. Il le traite en conséquence : lourde chute, glorieuse ascension, à l'aide d'Apollon qui lui donne les deux mains :

Mole gravis, graviterque cadens, turbam obruit omnem

Ingens ingenti pondere Commirius.

Moxque sepulcrali liberrimus exit ab antro

Exultans, famulas præbet Apollo manus.

Puis vient un coup de patte à *Duperrier*, oiseau léger, que l'art seul a fait poète. Heureusement qu'il n'avait pas dans ses mains sa lyre ; elle est si lourde qu'elle l'aurait entraîné dans l'abyme. — Le P. *Lucas* est sauvé par une poutre sur laquelle il tombe à califourchon. — Mais voici une satire amère contre *Desmarets*. Nous avons déjà vu avec quelle vigueur cet écrivain défendit les droits et la prééminence des études chrétiennes contre les études païennes, et contre Boileau et les Jésuites leurs partisans. Santeul qui cependant avait si souvent médité de ces Muses, ne put pardonner à *Desmarets*, dont il se moque en ces termes : « Qu'est-ce ? » d'où vient cette clameur ? c'est toute l'Académie, qui armée » de cordes, tire un vieillard, qui était tombé lourdement. » Elle le tire de ce péril et celui-ci pour remerciement, » distribue à tous, ses livres qui ne se vendent pas. » *Desmarets* méritait plus d'égarde. *Saint-Marc*, l'éditeur de Boileau, lui a rendu plus de justice. — Rien que des compliments à la *Bruyère* qu'il croit inspiré du ciel.

Voici les auteurs Gallicans et Jansénistes, *Petit-Pied*, *Guiscard*, *Tavernier* et autres champions de l'Église Gallicane. Une mention toute particulière est faite à *Iarbas*, sous le nom duquel il est facile de reconnaître le fameux *Arnauld* : « Rome l'avait condamné aux ténèbres, la Sorbonne l'a élevé » aux astres ; malgré les foudres du Vatican, il se pavane au » milieu des flammes, sans en être aucunement atteint ! » C'est bien.

Sorbonicus, dum flamma furit, non arsit Iarbas

Libera quo nescit Gallia fræna pati.

Æternis Roma indignans damnaverat umbris,

Quem Sorbona tenax juris ad astra vehit.

Ludebat medias inter, sine labe, favillas ;  
Vaticana inter fulmina, tutus erat. (p. 297).

*Maimbourg* est écrasé sous ses livres. — Puis on voit le sacrifice d'une foule d'auteurs qui ne sont pas nommés ; misérables qui ont osé critiquer le divin et inimitable Santeul !

Santolt divinum et non imitabile carmen  
Ausus sacrilegis æquiparare sonis. (p. 298).

Enfin Santeul turlupine les académiciens, qui les uns après les autres, en voulant éviter le feu, tombent dans la Seine, puis il leur décoche ce trait un peu forcé : « Hélas ! » comme j'ai bien fait de ne pas mettre les pieds chez eux !

Ne me inconsultum raperet gens barbara Vatem,  
Paulisper retuli cautior inde pedem. (p. 299.)

On voit sortir de l'eau *Bossuet*, qui force les monstres à rentrer dans le Styx. — Seule mention de *Fénelon*, *Fleury*, et *Flechier*. — Flore et Pomone traînent un poète sur un char ; les Déesses champêtres ont entouré sa tête d'une couronne de fleurs ; c'est le *P. Rapin*.

Flora suum curru aurato, et Pomona vehebant  
Certatim Vatem, credo, Rapinus erat.  
Texuerant capiti vario de flore coronam,  
Hortis quæ præsent, numina culta, Deæ. (p. 300).

Enfin tous ceux qui se sont tirés du feu ou de l'eau, se sauvent chez les *P. Jésuites*, où Phébus et les Muses ont établi leur demeure de préférence à tous les autres lieux de la terre :

Hic placuit Phæbo, et Musis, sibi figere sedem,  
Commodior toto nullus in orbe locus. (p. 301).

Et on y élève une statue en marbre au savant Evêque d'Avranche avec cette inscription :

Hoc, tibi, Musæ omnes posuerunt marmor, Hueti,  
Unde venit Musis omnibus omne decus. (p. 302).

Telles étaient les préoccupations des littérateurs chrétiens de cette époque, au moment même où les principes philosophiques rationalistes commençaient à formuler les premières attaques contre l'Eglise. — Nous parlerons dans le prochain article des rapports de Santeul avec les Jansénistes, des faiblesses qu'il montra, et des tribulations qu'il eut à subir à cette occasion.

A. BONNETTY.

## Méthodes d'enseignement.

## DE LA POÉSIE DES SALLES D'ASILE.

Nous trouvons dans le n° de janvier de l'*Ami de l'Enfance* quelques considérations fort sages et fort pratiques sur la manière dont il convient d'apprendre aux enfants les vérités les plus élevées. Nous croyons que ceux de nos lecteurs qui s'occupent d'éducation les liront avec plaisir et profit. (A. B.)

Je ne sais si je me trompe, mais les amis de la première enfance me semblent attacher une trop grande importance aux procédés mécaniques d'enseignement. Chaque fois que je les entends parler de cartes, de tableaux, de boules, de cubes, et de cylindres, je tremble de voir l'instituteur, dont la mission est de former des âmes, descendre au triste rôle d'un Vaucanson. Les procédés mécaniques ont leur utilité; qui pourrait le nier? Mais ne trouverait-on pas un instrument d'éducation bien plus puissant dans la poésie qui élève le cœur et fait briller devant la raison les pures lumières de l'idéal? C'est parce que la France est pauvre de poésie destinée à l'enfance que je voudrais faire connaître les essais méritoires qui ont déjà été tentés pour doter les asiles de *chants* dont le fond et la forme soient appropriés à l'intelligence de l'enfant. Posons aujourd'hui quelques principes. En analysant prochainement les chants déjà publiés, il ne nous restera qu'à tirer des conclusions.

Plusieurs écrivains de mérite ont essayé l'année dernière de refaire la poétique. M. Brizeux, l'auteur de *Primel et Nola*, a chanté les principaux objets qui doivent inspirer le poète. M. Leconte de Lisle conseille de revenir aux sources de l'art grec. Enfin, par une bizarre aberration, un esprit plus subtil que juste a voulu trouver dans les prodiges de l'industrie les éléments d'une rénovation poétique. Nous avons entendu les dialogues versifiés de la Photographie et de la Galvanoplastie. La forge était chargée, dans ce chœur de nouvelle espèce, de chanter la basse, tandis que l'enclume, d'une voix de fausset, jetait sous forme de roulades des myriades d'étincelles. C'était chercher bien loin ce qui est cependant bien près.

Des sentiments droits et justes, un esprit échauffé par les grandes vérités, une certaine harmonie entre les facultés primordiales de l'âme, la sensibilité, l'imagination et la raison, tels sont les éléments de toute poésie. L'enfant peut-il s'élever si haut? Cette pure nourriture de l'âme est-elle faite pour cet esprit qui s'éveille? Oui, sans doute; mais à une condition, que l'éducation de famille sait toujours remplir.

Voyez autour de vous. Cet enfant a deux ans à peine. Il a appris de sa mère, les noms des divers objets, qui l'entourent. Le père, la mère, la petite sœur, c'est tout son monde à lui. Non, pas tout entier, car on lui a parlé de Dieu, et le soir, devant le foyer qui brille, le père, croyant ou non, aime à placer son enfant sur ses genoux et à lui faire répéter : Notre père qui êtes aux cieus. La poésie n'est qu'un vain mot, quand les cœurs ne sont pas préparés à l'entendre. Cet enfant vous comprendra quand vous lui ferez chanter la bonté et la gloire du Père qui est aux cieus. Chaque instruction que vous lui donnerez sur ses devoirs sera une préparation à l'action de la poésie. Le sublime est le son que rend une grande âme, a dit un ancien. La jeune âme émue de pensées justes et grandes saura rendre aussi ce son divin.

Dieu, la famille, la nature, voilà les premiers objets de la poésie de l'enfance. Je voudrais aussi que le poète s'adressât plutôt à la raison et au sentiment qu'à l'imagination. Cette dernière faculté se développe surtout dans l'âge des passions, et l'enfant a besoin avant tout de fixer son jugement, de bien établir les rapports naturels et constants des choses.

*Sursum corda!* En haut les cœurs! Ne craignez pas de jeter tout d'abord l'intelligence de l'enfant au sein même des vérités les plus hautes. Qu'il se trouve de plain-pied dans ce milieu divin que la révélation a fait aux esprits. Cette éducation vigoureuse lui permettra de lutter un jour contre ces assauts que les passions livrent à la raison; et si le doute vient plus tard s'asseoir à son chevet mouillé de larmes, peut-être le chant de l'asile le ramènera-t-il à Dieu et à la vertu!

Mais quelle sera la forme de cette poésie enfantine? Ici les préceptes sont faciles à trouver : ne rien dire à l'enfant qui ne lui soit parfaitement intelligible; éviter les termes abstraits dont on fait dans les écoles un si déplorable abus; point de phrases longues ni de tournures savantes; ne jamais dépasser par l'expression l'idée qu'on se propose d'émettre; être simple, clair et précis. Telles sont les qualités qui conviennent à la poésie de l'enfance. Pourquoi n'ajouterais-je pas à toute poésie? La langue et ses règles trop méconnues aujourd'hui doivent être sévèrement respectées. Celui qui a bien appris la langue à un enfant a rendu à la société un éminent service, car la langue est le plus ferme appui de la morale et de la paix publiques. On ne conçoit donc pas comment quelques poètes de l'enfance se permettent d'user dans leurs chansons d'abréviations, de contractions, de syllabes usitées dans le peuple, je le reconnais, mais qui forment de véritables barbarismes. Souvenons-nous des préceptes de Despréaux :

Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin  
Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain.

Encore un mot sur la manière dont les chants doivent être appris aux enfants et sur la musique qu'il convient d'adopter, et je termine ce rapide exposé de principes. Il me paraîtrait bon de ne pas enseigner un chant à l'enfant, avant d'avoir bien préparé son esprit à comprendre, à sentir les vérités qu'on a exprimées en vers. Une explication préalable est indispensable. Je voudrais même que l'enfant ne chantât pas le premier, qu'il entendît d'abord la directrice chanter, et quand il serait ému, oh ! alors il voudrait chanter lui-même.

Mme Chevreau-Lemercier, dont nous aurons à apprécier *les chants pour les asiles*, a fait remarquer avec beaucoup de raison, dans la préface de cet ouvrage, les dangers que présente l'adoption de ces fameux *airs connus*, si malencontreusement placés en tête des chants destinés à l'enfance. On ne saurait appuyer trop fortement ce sage avis. Une musique spéciale doit être faite pour les asiles, et il est indispensable de dépouiller les airs de toutes les façons voluptueuses de la musique actuelle. Art divin quand il élève les âmes vers la bonté, la beauté, la vérité infinies, la musique est trop souvent devenue à notre époque une sorte d'excitation fébrile, ou de vague chatouillement des passions. Elle qui doit fortifier les cœurs et élever les esprits, elle descend trop souvent de ce haut rang, et ne semble plus quelquefois destinée qu'à bercer les mortels ennuis de générations sans idées. Le musicien de l'asile saura choisir les modes les plus forts, les tonalités les plus capables de lui faire atteindre le but sacré qu'il se propose.

L'Allemagne et l'Italie possèdent toute une littérature de l'enfance. Pourquoi la France serait-elle en arrière sous ce rapport ? La gloire n'est pas faite pour les seuls poètes qui chantent les hauts faits et les grandes destinées. Il en reste encore pour ceux qui auront jeté dans les terres vierges la bonne semence de la vérité.

A. SILVY.



165

**ANNALES**  
**DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.**

---

Numéro 75. — Mars 1856.

---

histoire philosophique.

---

LES PHILOSOPHES AVANT LE CHRISTIANISME.

---

Article 1<sup>er</sup>.

Origine de la *Philosophie* selon les philosophes. — La pensée au naître dans les Védas, sort des mystères avec Socrate et devient la *Réflexion* en soi, ou la Philosophie. — Première époque, qui dure dix siècles. — La philosophie interdite rentre dans les mystères et reste pour dix autres siècles dans l'*enveloppement* de la Bible et de la Scolastique. — Elle en sort de nouveau avec Descartes et devient le *doute*; seconde époque sans limite. — Progrès immense, résultat faible; succès lents, espoir indiscret; prédiction sans conséquence; mot de l'é-nigme.

Puisqu'il y a au monde des *Cours de philosophie* et des philosophes, qu'on en parle si souvent, comme d'une chose très-importante, et que les philosophes se prennent eux-mêmes pour les guides de la civilisation, n'est-il pas à propos d'en connaître enfin l'histoire un peu à fond? Si l'on doit les croire, ils ont découvert le point culminant de la science et de l'humanité; la direction des esprits leur appartient et l'on ne saurait trop apprécier leur intervention dans le progrès de nos destinées. On semble généralement le penser, puisqu'on les approuve, sans toutefois se soucier beaucoup d'eux et de leurs leçons. On ne sait même ce que signifie au juste ce nom de *philosophe*, qui n'est point une qualité déterminée, mais un simple nom de fantaisie, qui se donne et se porte sans ombre, et sans envie. Il existe des *professeurs de philosophie*; mais celui-là même qui se dirait philosophe de profession risquerait de faire rire. Il y en eût autrefois; tant qu'il y en eût, on s'en moqua; et cependant alors encore ils avaient sur la société beaucoup plus d'action et d'influence qu'on ne croyait et qu'ils ne croyaient eux-mêmes; aujourd'hui les

philosophes au contraire pensent avoir beaucoup plus d'influence qu'ils n'en ont. C'est la seule différence entre les anciens et les modernes, du reste les uns et les autres ont toujours eu la même ardeur d'importance.

Il vaut la peine d'examiner ce phénomène singulier et de savoir exactement le rôle que la Philosophie et les philosophes ont joué dans le monde. On jugera, sans doute, qu'il convient d'abord de les entendre dans leur propre cause, et l'on ne peut mieux s'adresser qu'à ce chef célèbre, qui a tenu si longtemps la suprématie de l'enseignement philosophique en France et qui en avait fait une satrapie sous le commandement absolu de sa *subtilité eclectique*. N'est-ce pas à lui de nous dire quand et comment la Philosophie a pris naissance, ce qu'elle est et où elle prétend nous mener ?

La philosophie, selon lui, n'a commencé qu'avec *Socrate*, et sans perdre le temps à discuter les raisons physiologiques, géographiques et plaisantes qu'il en donne, le fond de son système est que l'humanité comme l'homme, l'espèce comme l'individu a nécessairement passé par une enfance réelle pour arriver à la jeunesse, puis à la maturité, qui sera l'œuvre propre de la Philosophie. Là est l'idée moderne, tirée comme un lumineux corollaire du lieu commun classique, qui avait cours chez les païens, pour expliquer les accroissements et la décadence des nations. Si on demande pourquoi Dieu aurait créé le monde *enfant*, il y a des savants qui répondent que peut-être même l'a-t-il créé *informe, en germe* tout simplement, parce que, étant la *cause absolue*, créateur par nature, il a dû nécessairement produire tout ce qui existe ; d'où il suivrait qu'il n'a pu mieux faire, ou qu'il a voulu s'en tirer aux moindres frais pour l'acquit de sa fécondité ou *causalité* <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> M. Cousin, *Cours d'hist. de la phil.* 4<sup>e</sup> leçon : « Soit donné seulement l'être en soi, la substance absolue, sans *causalité*, le monde est impossible. Mais si l'être en soi est une *cause absolue*, la création n'est pas possible, elle est nécessaire, et le monde ne peut pas ne pas être. Otez la catégorie de la causalité à l'ensemble des autres catégories, l'observateur superficiel n'y aperçoit aucune importance, mais vous voyez ce qu'on fait alors, on détruit la possibilité de la création ; car il implique que l'unité seule passe à la variété et la substance au phénomène ; il implique de tirer le relatif de l'absolu ; mais l'absolu n'est pas l'*absolutum quid* de la scolastique ;

Tel est le point de départ de la *Gnose* nouvelle, où les philosophes, comme on voit, ont soin de se réserver le plus beau privilège, celui de la liberté, qu'ils n'accordent pas au créateur ; car si inséparable que la philosophie soit de tout philosophe, il n'en est pas un qui ne se croie parfaitement libre de philosopher ou de ne pas philosopher, comme il lui plaira ; mais ils ne reconnaissent pas à leur Dieu la possibilité de ne créer pas. Il faut qu'il se tienne pour dit qu'il a fait le monde, comme il a pu, sans aucun moyen de s'en empêcher, et de le faire autrement, ce qui suppose nécessairement le monde éternel et la création incréée.

Il a donc fallu attendre que « ce qui était *enveloppé* étant » destiné à se *développer*, le monde eût fait un pas, que la civilisation descendit du centre de l'Asie à travers les plaines » de l'Asie-Mineure et du Nil dans cet *admirable bassin* de la » Méditerranée et sur les côtes de la Grèce (p. 41). »

Alors « tout se *développe*, les arts, l'industrie, la législation, » la religion, qui marchent ainsi vers l'indépendance. » Ce développement, quoique on en dise, datait de plus loin ; il arrivait fort amoindri vers l'occident, et l'on ne peut rien avancer de plus monstrueusement faux que la supériorité de *l'anthropomorphisme* sur ce qu'on appelle les *religions de la nature*, comme cela se verra plus tard ; mais on est dans le vrai, beaucoup plus même qu'on le suppose, quand on nous avertit que la philosophie est *sortie des mystères* (païens) et qu'elle apparut au grand jour de la liberté grecque, ce qui veut dire, la démocratie. On désigne avec une grande solennité cette mémorable année 470<sup>e</sup> avant notre ère, où est née la philosophie, avec Socrate, « qui représente une idée et la plus élevée de » toutes, l'idée de la philosophie, c'est-à-dire de la *réflexion* » en soi (p. 45). »

» c'est la cause absolue qui absolument crée, *absolument* se manifeste, et qui en se » développant tombe dans la condition de tout développement, entre dans la variété, » le fini, l'imparfait, et produit tout ce que vous voyez autour de vous (p. 122). » Le catholicisme m'avait appris que Dieu a créé le monde par la toute-puissance de sa volonté et j'avais eu la simplicité de comprendre cela ; je le comprends même encore aujourd'hui beaucoup mieux, je l'avoue, que la cause absolue et l'implication du relatif à l'absolu.

Et quelle a été cette merveilleuse nouveauté de la réflexion en soi? C'est que « Socrate, sans être sceptique, *doutait* et » qu'il *apprenait à douter*... Aussi qu'est-il arrivé? Socrate » a produit, non pas un système, mais un mouvement immense, un mouvement de réflexion; et comme la réflexion » *va bien ou mal, sans cesser d'être ce qu'elle est*, comme elle » aboutit à de *mauvais comme à de bons résultats*, c'est là l'explication de ce singulier phénomène, que dans l'école socratique se soient trouvés Aristippe comme Platon, Épicure » comme Zénon, lesquels ont prétendu qu'ils étaient tous enfants légitimes de Socrate; et ils avaient tous raison. Tous » en effet avaient cette *unité*, qu'ils *réfléchissaient*, qu'ils faisaient un *libre usage* de leur pensée, qu'ils tâchaient de » s'entendre avec eux-mêmes. Or ils *s'entendaient avec eux-mêmes*, à leur manière, c'est-à-dire *très-différemment*, et » cela d'abord *était inévitable*, ensuite *c'était un bien*, et loin » d'être une rupture, c'était un développement plus riche » de la *seule vraie unité philosophique*, celle de la *libre réflexion* (p. 47). »

Tout comme à la tour de Babel, tous avaient *cette unité*, qu'ils parlaient et faisaient un libre usage de la parole, ou comme dans une maison de fous, tous ont *cette unité*, qu'ils délirent, *s'entendant aussi* avec eux-mêmes à *leur manière*; les uns ayant fini par se guerroyer, les autres finissant ordinairement par se dire des injures, ce que n'ont pas manqué de faire aussi les philosophes. Qu'on appelle cela un plus riche développement et non une rupture, il n'en reste pas moins dans la réalité de *cette unité*, que quand *tous s'entendent à leur manière*, ils ne s'entendent plus entre eux. *C'est un bien*, nous dit-on; jusqu'à présent on avait toujours cru le contraire; la mésintelligence et la scission n'avaient jamais été considérées comme un avantage de société. Nous autres catholiques, nous prions Dieu de nous en préserver<sup>1</sup>.

La grande découverte de la *réflexion en soi* a-t-elle du moins abouti à quelque bon résultat? — « Dix siècles ont été néces-

<sup>1</sup> Paul, 1 Cor., III, 3 : Cum enim sit inter vos zelus et contentio, nonne carnales estis?

» saires pour épuiser le mouvement socratique. » Des vicissitudes surprenantes ont suivi. « Après être sortie *violemment*, » *comme cela se passe ordinairement*, du sein du culte, la Philosophie y rentra sous les auspices d'hommes, *qui en savaient beaucoup plus long* que Socrate, et qui en rentrant, *jusqu'à un certain point et dans une certaine mesure*, en bon accord avec les *mystères*<sup>1</sup> et la religion, savaient bien ce qu'ils faisaient. Et ils n'étaient pas pour cela *moins philosophes*. Et pourquoi? C'est *qu'ils savaient ce qu'ils faisaient...*; et que c'était leur réflexion même, c'est-à-dire l'*idée philosophique*, qui les conduisait là où ils consentaient à aller. Ainsi l'École Néoplatonicienne, fille très-légitime de Platon, *s'est arrangée* avec le symbolisme païen, qui avait mis à mort Socrate. Ceux qui défendirent le paganisme expirant et combattirent avec Julien, étaient les disciples et les successeurs de ces mêmes hommes, qui sortaient de l'école de Socrate, et qui, après avoir perdu leur maître par la *grande catastrophe* que vous connaissez, eurent eux-mêmes beaucoup de peine à se tirer d'affaire. Ce que les uns avaient *rejeté par la réflexion*, les autres *l'admirent par la réflexion* encore : et là est l'*unité* de la philosophie grecque, depuis l'an 470 avant notre ère jusqu'à l'an 529, sous le consulat de Décius, où, par l'arrêt de Justinien, fut fermée la dernière école philosophique, dans cette même Athènes où s'était élevée la première; de sorte que nous savons à *merveille* (car on sait tout ce qui importe) le commencement et la fin de ce grand mouvement<sup>2</sup>. »

Puisque tout est grand dans la philosophie, que la mort, assez vulgaire pourtant, du glorieux chef, a été une *grande catastrophe* et qu'on sait tout ce qui importe, il eût été bon de nous dire à *merveille* comment et pourquoi toutes ces choses sont advenues, pourquoi surtout les disciples, faisant le contraire de ce qu'avaient fait leurs maîtres, n'ont pas moins été leurs successeurs? Ils *savaient très-bien ce qu'ils faisaient*; je n'en doute pas; mais suffit-il de savoir très-bien ce qu'on fait

<sup>1</sup> Ce mot a ici, non sans intention, une certaine obscurité que la suite de ce travail éclaircira.

<sup>2</sup> *Cours d'hist. de la phil.*, 2<sup>e</sup> leçon, p. 47, édition de 1841.

pour bien faire, c'est ce que nous serons obligés de chercher nous-mêmes. Achevons auparavant cette histoire à vol d'oiseau, qui ne laisse pas d'être curieuse.

Tout fut à recommencer dans les temps modernes, qui n'ont, comme les temps anciens, que « deux époques, celle » d'*enveloppement* et celle de *développement*. » Le monde, replongé dans l'obscurité, se civilisa sur nouveaux frais, et l'on reconnaît que c'est le Christianisme « qui a civilisé le monde » moderne, qui a mis aussi dix siècles à donner une base fixe » et ferme à notre civilisation, et qui a fait la philosophie, » comme tout le reste. » C'est de la philosophie scolastique qu'il s'agit, et « de même que la philosophie orientale a pour » base première les *Védas*, que la philosophie grecque *est* » *sortie des mystères*, de même la philosophie du moyen-âge » est fondée sur la *Bible* et les décisions souveraines de l'Église. » On reconnaît que « le Christianisme est la forme de » religion la plus parfaite, que toute vérité est dans le Christianisme ; » qu'il y eut une *hardiesse extrême*, un travail ingénieux et *admirable* dans la scolastique ; mais cette *apparente liberté* n'était pas cette *liberté absolue*, qui caractérise la philosophie proprement dite, et la scolastique encore dans l'enveloppement « est si peu le dernier mot de la philosophie, qu'à » parler généralement et rigoureusement ce n'est pas même » de la Philosophie. »

Heureusement l'esprit humain, qui avait besoin d'un second Socrate le vit apparaître au 17<sup>e</sup> siècle. « De même que » nous savons l'année dans laquelle la philosophie grecque a été mise dans le monde, de même, nous savons, » avec la même certitude, le jour et l'année, où la *Philosophie moderne est née*. » Année mémorable ! jour radieux ! inappréciable bonheur pour le monde, qui n'y avait pas pris garde ! Ce qui doit nous intéresser d'autant plus que la philosophie a parlé français en naissant ! « Le premier ouvrage » que *Descartes* a écrit en français est de 1637..... Et quel est » le titre de cet ouvrage éminemment historique ? *La méthode* (p. 53). » Descartes est donc le nouveau Socrate, et la preuve indubitable, c'est que Descartes a commencé par dou-

» *ter de tout*, de l'existence de Dieu, de celle du monde, même  
 » de *la sienne propre* (quel trait de lumière !), et il ne s'arrête  
 » qu'à ce dont il peut ne douter sans cesser de douter même,  
 » savoir, ce qui doute en lui, la pensée. Ainsi bien qu'il y ait  
 » entre la réflexion de Socrate et la méthode de Descartes  
 » une *abîme* de deux mille ans, c'est la même chose avec un  
 » perfectionnement... Socrate, c'était la réflexion libre ; Des-  
 » cartes, c'est la réflexion libre élevée à la hauteur d'une mé-  
 » thode et encore la méthode dans sa forme la plus sé-  
 » vère (p. 53). »

On ne comprend peut-être pas bien ce que c'est que la  
*forme* d'une méthode et la *forme la plus sévère*. — Qu'est-ce  
 aussi que la méthode ? Y a-t-il des formes précises de  
 méthodes ? Peut-on surtout nous les communiquer aisé-  
 ment ? et indiquer une méthode générale et sûre pour  
 avoir de la méthode ? Ces petites difficultés mériteraient une  
 explication, car elles sont très-réelles particulièrement pour  
 ceux qui se souviennent de leurs jeunes études, de leurs pre-  
 miers essais dans la composition littéraire et de la peine  
 extrême où les ont laissés tous les traités de rhétorique et bien  
 davantage tous les professeurs de philosophie. C'est peut-être  
 trop demander ; contentons-nous de ce qu'on nous donne ; ac-  
 ceptons, sans les comprendre, les *mystères* de la philosophie.  
 C'est bien la moindre chose que nous entrons dans le do-  
 maine du *vrai* avec autant de révérence que dans le domaine  
 du *saint* ou *divin* puisque le *saint* ou *divin* est inférieur au  
*vrai*<sup>1</sup> selon l'illustre éclectique moderne ; et souvenons-nous  
 bien que « la pensée de Descartes, qui appartient à l'histoire,  
 » c'est celle de sa méthode... *De la Méthode*, tel est le titre si  
 » simple aujourd'hui, mais prodigieux alors, sous lequel  
 » Descartes présenta au monde ses pensées (p. 54). »

<sup>1</sup> *Cours d'hist. de la phil.* 1<sup>re</sup> leçon, où le professeur « a passé en revue toutes les  
 » idées générales, qui président au développement de la nature humaine, savoir : l'i-  
 » dée de l'*utile*, l'idée du *juste*, l'idée du *beau*, l'idée du *saint* ou du *divin*, et par-delà  
 » il a trouvé encore l'idée du *vrai*, du *vrai en soi*, à son degré le plus élevé, sous la  
 » forme la plus pure, celle que la pensée, dans son vol le plus libre, ne peut pas dé-  
 » passer, parce que cette forme est précisément la forme essentielle et adéquate de la  
 » pensée. » En sorte que celui qui n'est arrivé qu'à l'idée du *saint* ou *divin* a la vérité  
 générale à peu près moins un quart, mais il est encore, en ce cas, bien loin de  
 compte.

Mais en comprend-on bien la merveille infinie ?  
 Lui-même a-t-il compris toute son énergie ?  
 Songeait-il bien lui-même à tout ce qu'il nous dit ?  
 Et pensait-il alors y mettre tant d'esprit ?

Très-certainement, puisqu'on nous le montre : « philosophe » phant pour philosophe, *réfléchissant pour réfléchir*, uniquement préoccupé du besoin de *s'entendre avec lui-même*, de se *rendre compte* de ses connaissances, et de *voir clair* en toutes choses (p. 55). » Et puisque Descartes en effet prisait plus sa méthode que toutes ses découvertes, n'estimant ses découvertes que par sa méthode, alors que n'a-t-on pas dû voir ? quels progrès n'a pas dû faire la philosophie, revenue enfin, après un abîme de deux mille ans, au même point de départ ? à ce point décisif, le doute<sup>1</sup>.

Car les successeurs de Descartes ne sont pas restés longtemps dans une certaine mesure d'accord avec la Religion, et bientôt des hommes qui *en savaient beaucoup plus long* que Descartes et ses disciples, étant à leur tour *sortis violemment* du Christianisme, ont si bien fait leur chemin, si bien pris leurs précautions, qu'ils se sont vus toujours plus à l'aise et qu'ils ont mis leur *réflexion* en position de rejeter ce que les premiers avaient admis et d'éviter cette apparence fâcheuse de contra-

<sup>1</sup> On sait que Pascal et Leibnitz se moquaient de la *méthode de Descartes*. Quant au fameux axiome : *je pense, donc je suis*, à quoi M. Cousin fait allusion, saint Augustin l'avait trouvé de puis longtemps, mais il l'entendait un peu plus sensément, comme le prouvent les textes suivants : *Mihi esse me, idque nosse et amare certissimum est.*  
 » Nulla in his veris academicorum argumenta formido dicentium : quid si falleris ? Si enim fallor, sum. Nam qui non est, utique nec falli potest ; ac per hoc sum, si fallor.  
 » Quia ergo sum si fallor, quomodo esse me fallor, quando certum est me esse, si fallor ? quia igitur essem qui fallerer, etiam si fallerer, procul dubio in eo quod me novi esse, non fallor. » (*De civitate Dei*, xi, 26. Édit. Migne, t. vii, p. 340.)

Et voici maintenant comment saint Augustin admet l'office du raisonnement philosophique : « Naturæ ordo ita se habet, ut cum aliquid discimus, *rationem præcedat auctoritas*..., quia caligantes hominum mentes consuetudine tenebrarum, quibus in nocte peccatorum vitiorumque velantur, perspicuitati sinceritatisque rationis aspectum idoneum intendere nequeunt, saluberrime comparatum est ut in lucem veritatis aciem titubantis veluti ramis humanitatis opacatæ inducat auctoritas. Sed quoniam cum iis nobis res est, qui omnia contra ordinem, et sentiunt, et loquuntur, et gerunt, nihilque aliud maxime dicunt, nisi rationem prius esse reddendum, morem illis geram, et quod fateor in disputando vitiosum esse, suscipiam. » (*De moribus Eccles. cath.*, l. 1, c. 2. Édition Migne, t. 1, p. 1311.



diction, où les néoplatoniciens avaient bien voulu tomber sciemment et bravement, s'il faut en croire leur apologiste, ce qu'il n'est pourtant pas facile d'admettre en y regardant de près. Quoiqu'il en soit, les modernes n'ont pas eu cette *meschance*. « Une fois l'esprit philosophique mis dans le monde » moderne en 1637, et nous parlons ici en 1828, il ne s'est » pas arrêté; il s'est *développé* avec le progrès proportionnel, » qui doit exister entre le mouvement du monde moderne, » celui du monde grec et celui du monde oriental; et en un » siècle, car nous ne datons guère que d'un siècle <sup>1</sup>, il semble » que les systèmes philosophiques n'ont pas manqué à l'Eu- » rope. Cependant il est bien étrange qu'on accuse la philoso- » phie moderne de se perdre dans un dédale de systèmes; c'est » vraiment bien de la sévérité envers *un pareil enfant*. Je re- » marque que loin de s'être perdue dans un chaos de systèmes, » sans avoir manqué de fécondité philosophique, elle n'a guère » produit pourtant que deux ou trois grandes écoles; *elle est » encore aumaillot*, pour ainsi dire; on peut être fier sans doute » du peu qu'elle a fait, mais il faut compter beaucoup plus sur » ce qu'elle fera, sur ce qu'elle est appelée à faire (p. 55). »

Ce qu'il y a de réellement étrange, c'est une conséquence si peu attendue. Après un *développement* si supérieur à celui du monde oriental et grec, la philosophie est encore au *mail- lot*; malgré « son émancipation complète, » elle cherche et doute toujours: « Il règne même dans la philosophie de » notre âge un scepticisme *apparent*, un esprit négatif » excessif, qui trahit à la fois et le besoin prédominant de la *ré- » flexion* et l'enfance de l'art de réfléchir (p. 57). » De là il sui- vrait d'une part, que les philosophes ont bien peu profité de la *liberté absolue*, qu'ils ont si publiquement acquise; d'autre part, 1° que « non seulement à aucune époque de l'hum-

Il y en a pourtant deux bien comptés, mais l'auteur soustrait du compte le 17<sup>e</sup> siècle, pour des raisons qu'il ne disait pas par ménagement. C'est que les esprits étaient alors si engourdis par la routine religieuse, si enveloppés par le despotisme politique, que Trissotin, Philaminte, Armande et Bélise, qui avaient tant de passion pour l'*aimant* de Descartes, pour ses *tourbillons* et ses *mondes tombants*, n'avaient pas même fait attention à sa méthode. Voy. *Les femmes savantes*, acte 3. sc. 2.

» nité, pas même un seul individu, le premier pas plus que  
 » le dernier, n'ayant été deshérité<sup>1</sup> de la vérité, » 2° « que  
 » toute vérité étant dans le christianisme, » comme l'auteur  
 « fait profession de le croire, » l'avantage du philosophe  
 sur le commun des hommes devrait être de savoir qu'il tient,  
 qu'il possède toute vérité, ou la vérité tout entière ; point  
 du tout ; son grand avantage serait tout au contraire de *dou-*  
*ter*, d'être plus sûr qu'il ne l'a pas. « Un pâtre, le dernier  
 » des pâtres, en sait autant que Leibnitz sur lui-même, sur  
 » le monde et sur Dieu *et sur leur rapport*, mais il n'a pas le  
 » secret et l'explication dernière de son savoir ; il ne s'en  
 » rend pas compte, *il ne le possède pas sous cette forme* supérieure  
 » de la pensée, qu'on appelle *la philosophie* (p. 41). » Or,  
 encore une fois, on appuie, on insiste donc en même temps  
 et avec la même intention sur le progrès, l'immense progrès  
 de la philosophie et sur la ténuité du résultat. « Elle a gagné  
 » *immensément* en passant de la Grèce à l'Europe. » Ce-  
 pendant, « depuis Descartes, l'esprit négatif arrête encore,  
 » *surtout en France*, l'essor de la haute philosophie..... Point  
 » de présomption ; nous ne sommes que d'hier et arrivés  
 « très peu loin..... Ce n'est là que le point de départ. » Cela  
 doit être bien entendu, nous n'en sommes encore et toujours  
 qu'au débat, à la *recherche*, au *doute*. » Ayons foi dans l'*avenir*  
 » et par conséquent soyons patients dans le présent. » Certes  
 il y a de quoi s'étonner de ces assertions, qui s'entremêlent  
 avec tant de soin en sens contraire. Cet avenir du moins est-il  
 prochain et fructueux ? « Ma foi, répond l'illustre docteur,

<sup>1</sup> *Cours d'hist. de la phil.* 2° leçon : « En effet, si vous supposez que le dernier  
 » seul l'a eue, vous élevez un problème terrible, qu'il n'est plus en votre pouvoir de  
 » résoudre. Que ferez-vous du premier ? tuez-le ou mettez-le en rapport avec son es-  
 » père. Pourquoi n'aurait-il pas eu la même vérité que les dernières générations au-  
 » raient conquise ? Est-ce sa faute s'il est venu le premier ?... Pourquoi les vérités né-  
 » cessaires lui auraient-elles manqué ?... Le premier homme les a possédées tout aussi  
 » bien que le dernier venu dans l'espèce humaine, *mais d'une autre manière. Il n'y a*  
 » *point de privilège*, point de castes dans l'espèce humaine (p. 40). » Il faut bien retenir  
 cet aveu, qui précède toute cette histoire de la Philosophie et ne pas objecter que la  
 pensée de l'auteur est ici intervertie. Je le suis pas à pas, conservant exactement le sens  
 de chaque proposition et de l'ensemble. Tout lecteur intelligent le voit aisément et je  
 maintiendrais mon dire au besoin.

» est que, dans un *avenir inconnu*, l'esprit philosophique  
 » s'étendra, se développera, et que tout comme il est le  
 » *plus haut et le dernier développement de la nature humaine*,  
 » le dernier venu dans la pensée, de même il sera le *dernier*  
 » *venu* dans l'espèce humaine, et le *point culminant de l'his-*  
 » *toire*. Ainsi dans l'Orient, sur *cent créatures pensantes*, et  
 » par conséquent en *possession de la vérité*, il y en avait *une*  
 » (je parle par chiffres pour me faire entendre), qui *cherchait*  
 » à se rendre compte de la vérité et à s'entendre avec elle-  
 » même. En suivant ce calcul, en Grèce, il y en avait *trois*  
 » peut-être. Eh bien, aujourd'hui, même dans l'enfance de la  
 » philosophie moderne, on peut dire qu'il y en a probable-  
 » ment *sept à huit*, qui *cherchent* à se comprendre, qui *réflé-*  
 » *chissent*. Le nombre des penseurs, des *esprits libres*, des phi-  
 » losophes, s'accroîtra, s'étendra, sans cesse, jusqu'à ce qu'il  
 » *prédomine* et devienne la majorité dans l'espèce humaine.  
 » Mais ce jour-là ce n'est pas demain qu'il luira sur le  
 » monde <sup>1</sup>. »

Ce serait fort peu encourageant, il faut l'avouer, si l'esti-  
 mation était exacte et sincère ; mais ce serait trop naïf pour  
 un philosophe et surtout trop modeste. Il ne peut avoir donné  
 là son dernier mot ; et en effet presque aussitôt il ajoute :  
 « *Il y aura toujours des masses* dans l'espèce humaine ; il ne  
 » faut pas s'appliquer à les décomposer et à les dissoudre  
 » d'avance. La philosophie est dans les masses sous la *forme*  
 » *naïve, profonde, admirable* de la religion et du culte. Le  
 » Christianisme est la philosophie du peuple. Celui qui  
 » porte ici la parole *est sorti du peuple et du Christianisme* et  
 » j'espère que vous le reconnaîtrez toujours à *mon profond*,  
 » *à mon tendre respect pour tout ce qui est du peuple et du*  
 » *Christianisme*. La philosophie est patiente ; elle sait com-  
 » ment les choses se sont passées dans les générations anté-  
 » rieures et elle est pleine de confiance dans l'avenir : *Heu-*  
 » *reuse de voir les masses, le peuple*, c'est-à-dire à peu près  
 » le genre humain tout entier *entre les bras du Christianisme*,  
 » elle se contente de lui *tendre la main*, et de l'aider à s'élever

<sup>1</sup> Cours d'hist. de la phil. 2<sup>e</sup> leçon, p. 58.

» plus haut encore (p. 59). » Ajoutons fidèlement d'après le premier texte imprimé et revu par l'auteur, la parenthèse suivante, qui n'est pas un petit ornement à cette solennelle tirade : *Attention marquée dans l'auditoire.*

Ceci se proclamait, aux frais de l'Etat, dans la grande salle de Sorbonne. On sait parfaitement aujourd'hui à quoi s'en tenir sur cette déclaration et sur le *tendre*, le *profond respect* envers le peuple et le Christianisme. Les temps ne tardèrent pas à changer, comme on le prévoyait, et personne n'ignore que dans la satisfaction d'un succès, qui lui semblait assuré, le grand philosophe laissa échapper son secret en fixant d'une manière moins élégante mais plus précise le terme de l'attente philosophique. *Trois siècles* au plus devaient suffire aux derniers services qu'avait à rendre le Christianisme déjà devenu à peu près inutile.

Cette révélation surprit tout le monde, excepté les adeptes, dont quelques-uns peut-être la trouvèrent indiscrete, et un très-petit nombre de Chrétiens, qui n'avaient pas oublié la *leçon* de 1828, et qui avaient reconnu, aussi bien que les adeptes, la pensée intime de l'éloquent éclectique, à travers le sentiment religieux jusqu'à la *tendresse*, dont sa prudence salariée avait daigné l'envelopper pour ménager les simples. Pour ceux, qui ne voulaient pas être dupes, il n'y avait pas à s'y méprendre. Bien que toute *créature pensante* soit par cela même en *possession de la vérité* et que *toute vérité* soit *dans le Christianisme*, il faut sortir du christianisme pour posséder la vérité, puisque le Christianisme ne contient que le *saint* ou *divin*, inférieur au *vrai*; puisque le Christianisme est incapable de faire cette haute distinction; puisque enfin sa persuasion obstinément routinière de posséder toute la vérité, quand il l'a tout au plus en germe, est un obstacle à la connaissance du *vrai en soi*, sans laquelle on ne peut pas posséder vraiment le *vrai*. En effet ce qui n'est pas toute la vérité n'est pas la vérité, comme une

<sup>1</sup> J'étais présent à cette leçon et à peu près en face de l'auditoire, dont l'*attention marquée* a échappé à la mienne; mais faisant partie de la *masse*, je n'ai pu apercevoir cet effet comme l'illustre enseignant, qui debout et de haut, dans sa chaire, dirigeait son regard d'*inspiré* sur les visages opposites.

jeune tige n'est pas un arbre et un bambin n'est pas un homme, ou pour s'exprimer plus nettement, comme la voie n'est pas le but.

Ainsi, par la même raison, bien que la *majorité* du genre humain puisse espérer de devenir un jour philosophe, *il y aura toujours des masses, un peuple, c'est-à-dire à peu près le genre humain tout entier*, qui pendant trois siècles du moins ne possédera pas réellement la vérité, puisqu'on ne possède pas ce qu'on n'a pas la connaissance de posséder ; comme un idiot propriétaire légal d'une terre n'en a pas la propriété réelle, puisqu'il ne sait pas qu'il est propriétaire ni ce que c'est que propriété, ou comme un paysan sans lettres ne sait pas sa langue, quoiqu'il la parle. *On tendra doucement la main au peuple pour l'aider à s'élever plus haut*, mais sans garantie ; car on n'ose pas promettre à la totalité, ce qui signifie évidemment qu'on estime même très-généreux de promettre à la *majorité*. Alors que promettez-vous ? Où est la justice que vous attestiez tout-à-l'heure ! Pourquoi depuis six mille ans et davantage, si le monde n'a pas été créé, comme cela est assez clairement sous-entendu par la doctrine philosophique, pourquoi quelques hommes seulement ont-ils eu le bonheur, que vous refusez d'appeler un privilège, de *savoir, de se rendre compte, de réfléchir* au milieu des générations brutes ? Voilà un genre humain bien loti par la philosophie !

Où est l'égalité, que vous vantez tant ? « l'homme est égal » à l'homme, dites-vous, et la seule différence qui existe et « *qui puisse exister* d'homme à homme, c'est la différence du » plus au moins, c'est la différence de la *forme*. » C'est précisément ce qui me choque, et en voulant m'ôter la plainte vous m'apprenez de quoi j'ai à me plaindre. Pourquoi n'aurais-je pas comme vous ce que vous appelez la *forme*, dont vous faites tant d'estime ? Pourquoi auriez-vous le *plus* et moi le *moins* ? Je possède suffisamment à votre avis, la même vérité que vous, *mais seulement d'une autre manière* ? Je veux la posséder de la *même manière* que vous, *sous la forme supérieure de la pensée* ; de quel droit auriez-vous cet avantage que vous

faites tant valoir, que vous estimez si précieux? Votre langage au fond avec la seule différence de la *forme* cajolante, est absolument le même que celui du maître philosophe de M. Jourdain envers le maître d'armes, le maître de musique et le maître à danser; on peut leur laisser le soin de vous répondre; si la *forme* en est inférieure, cela ne doit pas empêcher la vérité de s'y trouver, d'après votre propre thèse.

Il y aurait d'ailleurs une inconcevable absence d'observation à croire si ardu et si rare le don de philosopher; et il y a ici à redresser un préjugé. Parce que la *logique*, qui est le procédé naturel du raisonnement, a fini par devenir une *science*, avec sa langue et ses règles à elle; parce que la *philosophie*, qui ne peut s'en passer, a prétendu y exceller et en faire son domaine; que non contente d'y ajouter de minutieuses arguties pour en compliquer le mécanisme et le rendre moins maniable, elle nous étale superbement son tohu-bohu de systèmes, les assemblant, les divisant, les recomposant sans fin, avec une terminologie non moins variable, on est venu à se persuader que tout cet attirail scientifique est indispensable pour *philosopher*. C'est une grande simplicité; on réfléchit très-naturellement sur soi-même, sur sa pensée, sans connaître la *psychologie* et l'*ontologie*, comme on raisonne très-pertinemment sans savoir ce que c'est que *sylogisme*, *enthymème*, *dilemme* et *sorite*; on en a encore moins besoin pour *douter*; aussi le progrès philosophique est le plus certain, le plus visible de tous et d'autant plus remarquable, qu'on ne peut pas l'attribuer aux leçons de la Sorbonne. N'est-il pas vulgaire qu'une grande partie du genre humain aujourd'hui, *surtout en France*, s'honore, chacun à sa manière, du titre de philosophe, comme du titre de citoyen? Si cette faculté et cette possession plus commune de philosopher fait également honneur à la philosophie, c'est ce qu'il faudra voir. Il est du moins certain par les derniers passages cités, qu'elle ne pense pas à s'en vanter; il semble même qu'elle n'a pas aperçu ce succès.

L'ignorerait-elle en effet? Ou voudrait-elle le dissimuler? De ces deux cas lequel est le plus probable?—L'un et l'autre, tout contradictoire que cela soit en apparence. Elle panégyrise

trop la liberté absolue pour ne pas la vouloir ; elle sait *comment les choses se sont passées autrefois*, mais elle ne sait pas comment elles se passent aujourd'hui pour mieux nous affirmer comment elles se passeront *dans un avenir inconnu*. Elle se figure un accord général des indépendances individuelles, une fraternité parfaite en *billebaude*, où personne ne se gênant plus, personne ne sera gêné ; et elle se flatte en même tems de diriger, de dominer le mouvement, d'en régler les conséquences par l'ascendant des habiles, par la gratitude des masses, qui devront sentir le bienfait et l'infériorité de leur indépendance. C'est profond en naïveté.

On ne peut guère douter que ce ne soit la pensée de l'illustre philosophe, en lisant sa péroraison prophétique, où ses encouragements si indulgents achèvent, de nous révéler, qu'il ne prétend pas en être demeuré au début de l'art et de l'esprit philosophique, et qu'il en a le dernier mot, comme un homme, qui *en sait beaucoup plus long* que Descartes.

Après avoir rappelé le cri *pathétique* de M. de Serre en 1820 : la *démocratie coule à pleins bords*, il rapporte les *belles* paroles que répondit M. Royer-Colard : « Si par démocratie » vous entendez le progrès toujours croissant de l'industrie, » des arts, des lois, des mœurs, des *lumières*, j'accepte une » pareille démocratie ; et pour ma part, loin de *blasphémer* » mon siècle, je remercie la providence de m'avoir fait naître » à une époque, où il lui a plu d'appeler un plus grand » nombre de ses créatures *au partage des vertus*, des mœurs, » des *lumières*, naguère réservées à quelques-uns (p. 60). » Et le philosophe, fort de cette autorité, reprend à son tour solennellement : « On se plaint aussi beaucoup aujourd'hui des » progrès sans cesse croissants de *l'esprit philosophique*, qui » dissout, dit-on, et met en poussière les croyances politiques » et les *croyances religieuses* de l'Europe moderne. D'abord » je *ne vois pas* cette dissolution, je n'y crois point ; j'ai vu un » peu l'Europe, et *elle n'est pas près de se dissoudre*. Il y a seu- » lement, je le reconnais, il y a *un progrès considérable*, un » *progrès perpétuel de l'esprit philosophique*, de la *réflexion* » *appliquée à toute chose*. L'espèce humaine aujourd'hui, *prend* » *la robe virile* ; elle veut *voir clair* dans plus d'une chose, où

» *jadis des ténèbres respectables étaient devant elle.* Eh bien,  
 » moi aussi, à ce spectacle, je remercie la providence de  
 » m'avoir fait naître à une époque, où il lui a plu *d'élever peu*  
 » *à peu au degré le plus haut de la pensée un plus grand nombre*  
 » de mes semblables (p. 61). »

Il y avait à répliquer que l'industrie, les lois, les *lumières* sont très-différentes des vertus et par fois très-funestes aux vertus, attendu que l'industrie, les lois, les arts, les *lumières*, par quoi on entend la science, ressemblent à la réflexion, *qui va bien ou mal*; que cette remarque appliquée à un siècle quelconque ne sera jamais un *blasphème*, et que le siècle, qui s'en offenserait, ferait preuve au moins d'une profonde absurdité; que tout au contraire séparer le *vrai* du *saint* ou *divin*, et supposer la *sainteté* ou *divinité* inférieure à la vérité et seulement partie de vérité, c'est un non-sens; que *l'esprit philosophique*, qui conçoit ces fines fadaises, ne peut pas être le *degré le plus haut de la pensée*, et que son goût démocratique suffirait à décréditer la démocratie; qu'enfin en 1820 comme en 1828 on se souciait fort peu généralement du *partage des vertus*, et qu'il s'agissait déjà de *partager* tout autre chose, sans avoir l'air d'y toucher. Mais alors *l'esprit légal* ne souffrait pas volontiers qu'on repliquât sur ce qu'il plaisait à l'esprit démocratique et à l'esprit philosophique d'inventer et de fanfarer. Il n'était pas sûr de dire à *l'époque* son fait; l'illustre publiciste et l'illustre philosophe le savaient bien, et c'est ce qu'ils savaient le mieux.

On crut devoir attendre une autre *époque* pour la réplique; 1848 s'en est chargé et l'Europe un moment près de se *dissoudre* sous le plus effroyable débordement de démocratie et de philosophie qu'on ait jamais vu, a dû apprendre à son dam, que des observateurs très-profonds en *catégories* peuvent être très-*superficiels* en morale et en politique, et que *l'espèce humaine* en prenant la *robe virile*, n'a guère bonne grâce ni profit à s'émanciper. Voilà de quoi la *réflexion*, qui veut *voir clair* en toute chose, être *claire pour soi*, aurait dû d'abord se *rendre compte*; voilà ce qu'elle aurait dû prévoir avant de prédire. Heureuse encore *l'espèce humaine* si par tant de décep-



tions ridicules et désastreuses elle comprenait que le *doute* n'est pas une méthode, et que l'*immense progrès*, le *dernier mot*, le *point culminant* de la philosophie est le *Panthéisme*, c'est-à-dire une vieille et horrible billevesée, renouvelée des païens. *Ubi sapiens? Ubi Scriba? Ubi conquisitor hujus sæculi? Nonne stultam fecit Deus sapientiam hujus mundi* <sup>1</sup>?

Après avoir vu l'histoire de la philosophie, selon les philosophes, essayons de la voir *selon les faits*.

ÉDOUARD DUMONT.

<sup>1</sup> S. Paul. *Cor.* 1, 20.



## Histoire philosophique,

## LE TRIOMPHE DE LA PHILOSOPHIE NATURELLE

CONTRE LA PHILOSOPHIE TRADITIONNELLE

OU

Historique jour par jour de l'arrivée, du séjour, de la mort de Voltaire en France, et de l'apothéose qui lui fut décernée à Paris, d'après une Revue contemporaine.

6<sup>e</sup> article <sup>1</sup>.

## HONNEURS RENDUS A VOLTAIRE APRÈS SA MORT, JUSQU'À SON INTRONISATION AU PANTHÉON.

Les *Mémoires* que nous avons suivis jusqu'ici nous ont conduit jusqu'à la fin de l'année 1787. L'année 1788 vit se préparer la catastrophe qui allait emporter l'autel et le trône. — Le 4 avril se tint la dernière assemblée du clergé, qui, emportée elle-même par les opinions dominantes, demande le retour des Parlements que le roi avait exilés, et la convocation des *États généraux*. — Un édit du 8 août accorde cette convocation et la fixe au 5 mai 1789.

5 mai 1789. Ouverture des États-généraux.

Le 17 juin, l'assemblée, sur la motion de *Boissy d'Anglas*, se proclame *Assemblée nationale*.

Le 20. Serment au *Jeu de Paume* de ne se séparer qu'après avoir donné une constitution à la France.

Le 23. Une portion assez considérable des députés du clergé et de la noblesse fait défection au roi, et se réunit au *tiers État*.

Le 25. Les députés se déclarent *inviolables*.

Dans la nuit du 4 au 5 août, l'assemblée décrète l'abolition des droits des seigneurs, et de toutes les prérogatives de noms et de terres. Le roi agréa le titre de *Restaurateur de la liberté française*.

Le 20-24. On décrète la déclaration des droits de l'homme, la liberté des opinions religieuses et la liberté de la presse.

Le 5 octobre. Le roi est forcé de revenir à Paris, au milieu des hallebardes qui portent les têtes de ses gardes du corps.

Le 6. Formation du *Club des Jacobins*.

Le 12. L'Assemblée change le titre de roi de France en celui de *Roi des Français*.

Le 2 novembre. Elle met les biens du clergé à la disposition de la nation. Ce décret est rendu dans les salles de l'archevêché où l'assemblée tenait ses séances.

Le 23. L'archevêque d'Aix, *M. de Boisgelin*, est nommé président de cette assemblée.

Voilà comment se réalisaient toutes les idées qui avaient été répandues en

<sup>1</sup> Voir le 5<sup>e</sup> article au n<sup>o</sup> précédent, ci-dessus, p. 118.

France, depuis plusieurs siècles, et en dernier lieu et surtout, par Voltaire.— Voyons maintenant ce que cette assemblée de ses disciples fit pour lui. Nous allons prendre nos extraits dans le *Moniteur officiel*, et nous nous servons de la réimpression qui en a été faite, en 32 vol. in-4<sup>e</sup>, Paris, 1847-50. A. B.

18. **Hommage des œuvres de Voltaire. — Discussion sur cette offre. — Notice sur cette édition.**

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE. — *Séance du jeudi 24 septembre 1789, présidée par M. de Clermont-Tonnerre.*

M. Palissot, auteur célèbre, dédie à la nation une nouvelle édition des œuvres de Voltaire.

*Séance du lendemain 25 septembre.*

On fait lecture des procès-verbaux.

Un *membre du clergé* observe que le clergé ne peut recevoir la dédicace des œuvres de Voltaire, qui sont, dit-il, entachées d'impuretés.

M. de Sillery (*Brulard, comte de Genlis, député de Reims,*) répond que M. Palissot a annoncé que tout ce qui attaque la religion et les mœurs sera retranché de cet ouvrage.

M. Grégoire (curé et puis évêque constitutionnel de Blois, député de Nancy), observe qu'il ne faut pas délibérer avant qu'on sache si cette édition sera purgée ou non.

M. l'Archevêque de Paris (M. de Juigné,) réclame spécialement contre l'acceptation de cette édition; il adhère à la proposition de M. Grégoire, et finit par dire qu'une édition des œuvres de Voltaire, purgée de tout ce qui peut être nuisible au cœur humain, ne peut être que très-avantageuse.

Un autre *membre* dit que l'assemblée ne peut faire l'examen de tous les ouvrages qu'on voudra lui dédier et qu'il ne faut par conséquent accepter aucune dédicace.

M. le duc de Lévis : Les dédicaces encouragent les talents; mais celle faite par un homme qui s'empare des ouvrages d'un homme mort, après avoir eu de très-longes démêlés avec lui, ne peut favoriser les talents; je crois en conséquence qu'il n'y a lieu à délibérer.

M. Regnault (avocat, député de Saint-Jean-d'Angely), insiste fortement sur le non-délibéré.

M. le président le propose, et il est décrété qu'il n'y a lieu à délibérer.

Une partie de l'assemblée, impatiente de passer à l'ordre du jour, demande l'ajournement; enfin on finit par décréter que l'assemblée nationale ne recevra aucune dédicace <sup>1</sup>.

Comme Palissot fut au 18<sup>e</sup> siècle un des défenseurs de l'autel et du trône, il ne sera pas inutile de dire quelques mots de sa vie et de ses travaux. On verra la preuve de ce que nous avons avancé si souvent, que l'Église n'a péri en France, à cette époque, que parce qu'elle n'a pas été bien défendue.

Palissot, né à Nancy, en 1730, fit des progrès si rapides dans les études, qu'à 13 ans il soutint une thèse de théologie <sup>2</sup>. Il entra d'abord dans la Congrégation de l'Oratoire, d'où il sortit pour cultiver avec plus de liberté la littérature et la poésie. Il fut un de ceux qui osèrent critiquer les philosophes. Il publia successivement contre eux : *Petites lettres contre de grands philosophes*, 1756; la comédie des *Philosophes*, en 1760, enfin, en 1764, la *Dunciade*, dirigée en particulier contre *Marmontel*, poème immoral et obscène. « Il combattit les philosophes, dit Feller, sans être fort religieux lui-même, et par une inconséquence qu'il ne sentait pas alors, il démasquait les principes pernicieux de ces écrivains, tandis qu'il n'en avait aucun de fixe, et qu'il était indécis sur les grandes questions qui importent le plus à l'homme <sup>3</sup>. » — Tel est l'écrivain qui défendait alors l'Église contre Voltaire et tous ses adeptes; lesquels aussi, comme l'avoue l'abbé Morellet, dans ses *Mémoires*, « dépassèrent contre lui les bornes de l'honnêteté publique. » C'est cet homme qui, en 1789, se laissa aller au courant, et publia la première édition de *Voltaire* qui ait été imprimée en France. Voici quelques détails sur cette édition, puisés dans le prospectus ou compte-rendu publié plus tard dans le *Moniteur*.

*Ouvrages de Voltaire, nouvelle édition avec des notes et des observations critiques, par le citoyen Palissot, en 60 vol. in-8<sup>o</sup>, qui paraîtront en 3 livraisons de vingt volumes chacune, dont la première est actuellement au jour, et a été présentée à la Convention nationale, qui en a agréé l'offrande, et en a ordonné la mention honorable, l'insertion au bulletin et le renvoi au comité d'instruction publique.* Elle se vend, brochée en carton avec étiquettes sur le dos, à raison de 6 liv. le vol. 120 liv., à Paris, chez Servière, rue du Foin-Jacques, n<sup>o</sup> 30; Stoupe, imprimeur, au bas de la rue de la Harpe.

Nous nous félicitons d'être arrivés à une époque de liberté, qui nous permet de faire, à Paris, une édition des œuvres de cet homme célèbre, qui a si longtemps occupé l'Europe de sa gloire. Nous ne devons cet avantage qu'au changement

<sup>1</sup> Le *Moniteur*, t. 1, p. 510 et 511.

<sup>2</sup> Voir dom Calmet, *Bibliothèque de Lorraine*.

<sup>3</sup> Feller, *Dict. hist.*

heureux qui s'est fait dans la chose publique. C'en est un très-grand que de pouvoir annoncer au public notre édition *comme la première complète des œuvres de Voltaire*, qui se soit faite à Paris, sous les yeux d'un homme de lettres connu, et qui a été longtemps en correspondance avec cet illustre écrivain : et véritablement ce n'était que dans la ville des arts et des lettres, et sous les auspices de la liberté, qu'elle pouvait s'exécuter convenablement...

On ne nous prètera ni l'absurde intention de la corriger, ni l'intention plus extravagante de *la mutiler*. Ce serait un vrai délire que de vouloir, même sous prétexte d'intentions pieuses, dénaturer son caractère. On ne doit dissimuler ni sa haine pour le fanatisme, ni son profond mépris pour la superstition et pour les vaines disputes de la théologie. Il jouit du privilège des morts : on ne s'informe pas si Platon ou Cicéron ont été dévots, mais s'ils ont agrandi la sphère des idées humaines.

Que dans *une édition de collège*, faite pour la jeunesse, et l'inexpérience, on se permette d'altérer son texte en croyant l'épurer, on peut le tenter à ses risques ; mais nous, *c'est une édition complète des œuvres de Voltaire*, c'est, en un mot, Voltaire tel qu'il était, et tel qu'il appartient à la postérité, que nous présentons au public...

Nous nous bornerons au seul *portrait* du grand écrivain qui a le mieux mérité de l'humanité, en assurant le triomphe de la Raison par le charme de ses ouvrages. Si quelques hommes de génie ont mérité l'honneur d'être comptés parmi les précurseurs de la Révolution, il n'en est aucun qui ait eu plus d'influence sur elle que Voltaire ; c'est lui qui, par 60 années de travaux, de persécutions et de gloire, avait préparé toutes les voies, ouvert, par la force de ses écrits, toutes les avenues de la liberté. Tels sont les hommes dont les arts ne peuvent trop perpétuer le souvenir, et non ceux qui n'ont acquis une odieuse célébrité que par les malheurs du monde <sup>1</sup>.

Voilà comment parlait le citoyen *Palissot* de son œuvre et de celles de Voltaire. Voici le jugement qu'en porte un critique distingué, M. Peignot, dans ses *Recherches sur les ouvrages de Voltaire*.

<sup>1</sup> *Moniteur*, t. XXI, p. 309.

Quelque mal que Palissot ait dit de l'édition de Kehl, quelque soin qu'il ait pris « d'en écarter, pour la mémoire de Voltaire, » les superfluités puériles, les lettres oiseuses, les morceaux » douteux, et de sacrifier tout ce que l'intérêt de sa gloire ou » même un sentiment de bienséance ordonnait de supprimer » (ce sont ses propres expressions), on peut assurer que son édition ne vaut pas mieux que celle de Kehl, *sous le rapport moral*, mais qu'elle est préférable pour l'ordre des matières : ses préfaces et ses notes se ressentent du temps où il les a rédigées. En outre, il a conservé ce qu'il y avait de *plus cynique* dans la partie condamnable des œuvres de Voltaire; il a fait plus; il a révélé des noms, que, par égard et par prudence, on avait voilés dans des éditions précédentes; et il a ajouté des f. et des b. aux endroits où, par un reste de pudeur, on avait mis des points. Qui reconnaîtrait à un pareil travail l'auteur de la comédie des « *Philosophes?* » Et il prétend avoir sacrifié tout ce que l'intérêt de la gloire de Voltaire, ou même un sentiment de bienséance, lui ordonnait de supprimer! *Risum teneatis* <sup>1</sup>.

Telle est l'œuvre offerte à l'Assemblée constituante et sur laquelle on vient d'entendre la discussion de Grégoire et de M. l'Archevêque de Paris.

Le *Moniteur* ne parlera plus de Voltaire jusqu'en 1791. Voici les principaux évènements qui eurent lieu dans cet intervalle.

### 1790.

Janvier 1790. L'Assemblée nationale, décrète une loi sur l'éducation publique, où les autorités séculières sont chargées, à la place des évêques, de la surveillance de l'éducation publique et de l'enseignement.

Le 4 février. Lafayette prononce la fameuse maxime : *l'insurrection est le plus saint des devoirs.*

Le 13. Décret abolissant les vœux *monastiques* et supprimant les ordres religieux.

Le 21. La *noblesse héréditaire est abolie*, ainsi que les dénominations de duc, marquis, comte, etc.

Le 12 avril. Dom Gerle, chartreux, fait la motion que la religion Catholique soit déclarée la religion nationale. — Il la retire le lendemain. — Le 15, il quitte le costume religieux et paraît en habit d'ecclésiastique séculier. — Le curé de Saint-Laurent de Paris (Alex. de Moy), met une cocarde au Saint-Sacrement.

12 juillet. Décret sur la constitution ecclésiastique; établissement de la *constitution civile du clergé.*

Le 24 août. Le roi sanctionne la *constitution civile du clergé.*

<sup>1</sup> Extrait de la *France littéraire*, de M. Quérard, t. x, p. 377.

Le 4 septembre. Tous les parlements et toutes les cours de justice sont supprimés.

Le 27 novembre. Un décret déclare que tous les évêques et curés qui n'auraient pas fait serment de fidélité à la constitution seraient censés démissionnaires.

Le 21 décembre. Décret qui ordonne d'élever une statue à Rousseau, et que le président donnera, séance tenante, l'accolade fraternelle à sa veuve *Thérèse Levasseur*.

Le 27. Serment à la constitution civile du clergé :

- Je jure de veiller avec soin aux fidèles dont la direction m'est confiée.
- Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi, et au roi. Je jure de maintenir de tout mon pouvoir la constitution Française, et notamment les décrets relatifs à la Constitution civile du clergé.

Le 27. 58 ecclésiastiques, ayant à leur tête Grégoire, prêtent ce serment ; 36 autres se joignent ensuite à lui, ainsi que 2 évêques, *Talleyrand* et *Gobel*. Sur 500 prêtres employés à Paris 200 suivent cet exemple ; ainsi que de *Brienne*, archevêque de Sens, *Savines*, évêque de Viviers, de *Jarente*, évêque d'Orléans ; celui-ci et *Talleyrand* se marièrent dans la suite.

1791.

3 mars. Décret qui ordonne de porter à la monnaie l'argent des églises et des couvents.

Le 10. Bref du pape Pie VI, *Dilecti filii*, contre la constitution civile du clergé.

Le 13, dimanche. 500 votants sur 664, assemblés dans l'église métropolitaine de Paris, nomment *Gobel*, évêque *in partibus* de Lydda, à la place d'évêque constitutionnel de Paris, (t. VII, p. 609). — Le 17, le président du corps électoral le proclame évêque métropolitain de Paris, et l'installe en cette qualité, (p. 650).

Le 13 avril. Autre bref de Pie VI *Charistas quæ*, contre le serment civique et les évêques constitutionnels.

1<sup>er</sup> mai. Décret qui nomme l'Eglise Sainte-Geneviève Panthéon.

19. Les cendres de Voltaire transportées de l'abbaye de Sellières dans l'église de Romilly.—Discussion à ce sujet.

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE. — Séance du dimanche 8 mai 1791.

— 2<sup>e</sup> année de la liberté. — Présidence de M. Rewbell.

Un de MM. les secrétaires fait lecture de la lettre suivante de M. Charon, officier municipal de Paris :

• M. le Président,

L'abbaye de Sellières, près Romilly, département de l'Aube, où reposent les cendres de Voltaire, vient d'être vendue<sup>2</sup>. En ma qualité de commissaire, chargé

<sup>1</sup> *Moniteur* t. VI, p. p. 758.

<sup>2</sup> Nous prions nos lecteurs de se souvenir de cette lettre ironique par laquelle le religieux bénédictin, Prieur de cette abbaye, s'excusait insidieusement d'avoir donné la sépulture chrétienne à Voltaire, et dans laquelle il assurait qu'il ne savait ce qu'on lui imputait (tome XII, p. 102) On vient de nous dire ce qu'on lui imputait ; c'est d'avoir préparé et fait cette révolution, qui avait chassé ce Prieur, et l'abbé Millot son abbé, et vendu l'abbaye. Ces ecclésiastiques-là n'avaient rien vu ni prévu.

par le Corps municipal de l'examen de la demande en translation de ces cendres à Paris, on vient de m'adresser une lettre ci-jointe, par laquelle on m'apprend que les amis de la constitution de Troyes en réclament la possession. L'on y ajoute une délibération prise par le Conseil général de la commune de Romilly, par laquelle il est décidé que les restes de Voltaire seroient partagés.

Alarmé de ces dispositions, n'ayant pas le temps de demander la convocation du Corps municipal, pensant que l'assemblée nationale voudra payer à la mémoire de Voltaire le tribut de reconnaissance dont il reste à la nation à s'acquitter; convaincu que la *Ville de Paris*, plus qu'aucune autre, a le droit de réclamer la possession des cendres de ce grand homme, né, mort dans ses murs, où la patrie reconnaissante vient de consacrer un monument pour les grands hommes, j'ose vous supplier, M. le Président, de demander provisoirement un décret par lequel il soit ordonné que le corps de Voltaire serait transporté sur-le-champ dans l'Église de Romilly, autorisant le S<sup>r</sup> Favreau, maire dudit lieu, à ce que les restes précieux de ce grand homme soient conservés sains et saufs, jusqu'à ce qu'il plaise à l'Assemblée nationale d'en ordonner le transport à Paris.

J'aurai l'honneur de vous observer, M. le Président, que l'époque du 30 mai, anniversaire de la mort de Voltaire, semble être désignée par toute la France. Ce jour, l'intolérance et le fanatisme exercés contre le philosophe de Ferney leur fureur et leurs persécutions; que pareil jour soit celui du triomphe de la Philosophie, de la Raison et de la justice.

Je suis, avec un profond respect, etc.

**M. Regnault :** Messieurs, les restes d'un grand homme appartiennent à la nation. Voltaire est le seul homme qui ait repoussé le fanatisme. Il a éclairé l'ignorance. Voltaire a été inhumé à Sellières; les municipalités voisines se disputent l'honneur d'avoir ses cendres. C'est à la nation entière à prendre un parti sur cette demande. Je demande donc que Voltaire soit mis au rang des grands hommes, et j'ai l'honneur de vous proposer le décret suivant :

« L'assemblée nationale décrète que le corps de Marie-  
» François Arouet de Voltaire sera transféré de l'Église de  
» l'abbaye de Sellières dans l'église paroissiale de Romilly,  
» sous la surveillance de la municipalité dudit lieu de Ro-  
» milly, qui sera chargée de veiller à la conservation de ce  
» dépôt jusqu'à ce qu'il ait été statué par l'assemblée natio-  
» nale sur la pétition de ce jour, qui est renvoyée au comité  
» de constitution. »

**M. Lanjuinais** (avocat, député de Rennes) : Un écrivain célèbre, Bayle, a dit : Voltaire a mérité les remerciements,



mais non pas l'estime du genre humain. Si ce jugement est vrai, je crois qu'il serait plus sage de passer à l'ordre du jour.

**M. Treilhard** (avocat, député de Paris) : Je vous rappellerai, que Voltaire, en 1764, dans une lettre particulière qu'il écrivait, annonçait cette révolution dont nous sommes témoins ; il l'annonçait telle que nous la voyons. Il sentait qu'elle pourrait encore être retardée, que ses yeux n'en seraient point les témoins, mais que les enfants de la génération d'alors en jouiraient dans toute sa plénitude. C'est donc à lui que nous la devons, et c'est peut-être un des premiers pour lesquels nous devons les honneurs que vous destinez aux grands hommes qui ont bien mérité de la patrie. Je ne parle pas de la conduite particulière de Voltaire : Il suffit qu'il ait honoré le genre humain, qu'il soit l'auteur d'une Révolution aussi belle, aussi grande que la nôtre, pour que nous nous empressions tous à lui faire rendre au plus tôt les honneurs qui lui sont dus. Je demande donc que vous mettiez sur-le-champ aux voix la motion faite par M. Regnault.

**M. Couturier, ci-devant curé de Salives** (Côte-d'Or) : Je demande la parole.

*Plusieurs voix* : La discussion est fermée.

**M. Gombert** (député de Chaumont) : Renvoyez-le à l'abomination de la désolation.

**M. Couturier** : On compare Voltaire à un prophète. Je demande que ses reliques soient envoyées en Palestine.

**M. Treilhard** : Voltaire a été pendant sa vie déchiré par l'ignorance et le fanatisme. Il n'est pas étonnant qu'il puisse encore y être en proie.

L'assemblée adopte le projet de décret proposé par M. Regnault<sup>1</sup>.

<sup>20</sup> Les habitants de Troyes veulent aussi avoir le corps de Voltaire. — On lui décerne les honneurs de la béatitude.

*Extrait d'une lettre de Troye, 11 mai 1791.* Avant que l'assemblée nationale décrêtât la translation du corps de Voltaire à Romilly-sur-Seine, dans le territoire de laquelle est enclavée

<sup>1</sup> Voir la réimpression de l'ancien *Moniteur*, t. VIII, p. 546.

la ci-devant abbaye de Sellières, le directoire du département, d'abord sur la proposition de M. Dampierre, son président, ensuite sur celle de la société des Amis de la Constitution, de Troyes, avait arrêté que le corps de Voltaire serait transporté dans la ville de Troyes, après l'exécution de toutes les formalités requises. On allait procéder à ce transport, lorsqu'on apprit la nouvelle du décret rendu le 8 mai sur ce sujet. Le respect pour la loi enchainant aussitôt l'enthousiasme général a fait cesser toutes les démarches relatives à l'exécution de l'arrêté du directoire.

La municipalité de Romilly, en offrant de remettre le corps de Voltaire aussitôt que le directoire du département aurait prononcé, avait prié ce corps administratif de lui permettre de conserver le chef et le bras droit de ce grand homme et d'indiquer les formalités qui devaient être remplies pour la translation de ces restes précieux. Le procureur-général syndic du département, rendant compte au directoire de cette demande, lui disait :

« Certes, c'est un sujet profond de réflexion que de voir  
 » une municipalité disputant les cendres de Voltaire, pour  
 » leur conférer d'*office* les honneurs de la *Béatitude*. Rien, à  
 » mon gré, n'indique mieux l'étrange révolution qui s'est faite  
 » dans les esprits, et que la constitution a placé des siècles  
 » entre l'année 1791 et l'année 1778. Vous ne pouvez cepen-  
 » dant vous arrêter à cette demande que pour éclairer cette  
 » municipalité sur la véritable manière d'exprimer sa vénéra-  
 » tion pour la mémoire des grands hommes. Cette division  
 » des restes d'un mortel fameux pouvait trouver place dans  
 » la politique de la cour de Rome, et entrer pour quelque  
 » chose dans le trafic de ses faveurs ; mais ce procédé bar-  
 » bare n'est plus de saison. Quand *la Religion*, de concert  
 » avec la liberté, aura consacré le tombeau de Voltaire, il ap-  
 » partiendra aux habitants de Romilly, à tous ceux du départe-  
 » ment, à tout le genre humain, car la mémoire d'un grand  
 » homme est la propriété du genre humain <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> *Moniteur* du 22 mai, t. VIII, p. 454.

21. Rapport sur la demande de la municipalité de Paris, sollicitant que le corps de Voltaire soit apporté à l'Église Sainte-Geneviève, qu'on a consacrée aux grands hommes. — Adoption de ce décret.

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE. — Séance du lundi 30 mai 1791. — 2<sup>e</sup> année de la liberté. — Présidence de M. Bureau, dit Puzy.

M. Gossin (député de Bar-le-Duc) : C'est le 30 mai 1778 que les honneurs de la sépulture ont été refusés à Voltaire, et c'est le même jour que la reconnaissance nationale doit consacrer, en s'acquittant envers celui qui a préparé les hommes à la tolérance et à la liberté. La philosophie et la justice réclament, pour l'époque de leur triomphe, celle où le fanatisme persécuteur a tenté de proscrire sa mémoire.

Les cendres de Voltaire, qui furent rejetées de la capitale, avaient été recueillies dans l'église de l'abbaye de Sellières. La vente du lieu de la sépulture a excité le zèle de la municipalité de Paris, qui a réclamé la possession de ces restes précieux.

Bientôt les villes de Troyes et de Romilly les ont ambitionnés et l'une d'elles avait délibéré qu'ils seraient partagés ; c'est ainsi qu'en Italie deux cités se sont disputé les mânes d'un poète célèbre. Vous avez ordonné à votre comité de Constitution de vous rendre compte de la *pétition de la municipalité de Paris* : son objet est que Voltaire, né et mort dans ses murs, soit transféré de l'église de Romilly, où il est actuellement déposé, dans le monument destiné à recevoir les cendres des grands hommes par la patrie reconnaissante.

Le titre de *grand* a été donné à Voltaire vivant, par l'Europe étonnée ; mort, toutes les nations le lui ont consacré, et quand tous ses détracteurs ont péri, sa mémoire est devenue immortelle.

Voltaire a créé un monument qui repose sur les plus grands bienfaits comme sur les plus sublimes productions du génie : Voltaire a *terrassé le fanatisme*, dénoncé les erreurs jusqu'alors idolâtrées de nos antiques institutions ; il a déchiré le voile qui couvrait toutes les tyrannies. Il avait dit, avant la Constitution française : « Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'yeux ? » Les serfs du Mont-Jura, l'avaient vu ébranler l'arbre antique que vous avez déraciné ; il a crié ven-

geance pour les Sirven et les Calas <sup>1</sup>, assassinés au nom de la Justice ; il a crié vengeance pour l'humanité entière avant que vous effaçassiez de nos codes sanguinaires les lois qui ont immolé ces célèbres victimes.

La nation a reçu l'outrage fait à ce grand homme, la nation la réparera, et les Français, *devenus libres*, décerneront au *libérateur de la pensée*, l'honneur qu'a reçu d'eux l'un des fondateurs de la liberté. Je suis chargé de vous présenter le projet de loi suivant :

« L'Assemblée Nationale, après avoir entendu le rapport  
 » de son comité de Constitution, décrète que Marie-François  
 » Arouet Voltaire est digne de recevoir les honneurs dé-  
 » cernés aux grands hommes ; qu'en conséquence ses  
 » cendres seront transférées de l'église de Romilly dans  
 » celle de *Sainte-Genève*, à Paris.

» Elle charge le département de Paris de l'exécution du  
 » présent décret. »

M. *Regnault* : Quand j'unis ma voix à celle de ceux qui, justes appréciateurs des hommes, réclament pour Voltaire et pour l'honneur de la France, le rang qui lui appartient parmi les génies qui l'ont illustrée : quand je viens proposer un amendement au décret du comité, ce n'est pas aux talents seuls que je rends hommages ; ce n'est pas à l'esprit le plus distingué de son siècle, à l'homme que la Nature n'a pas encore remplacé sur le globe ; ce n'est pas à celui qui exerça sur tous les arts, sur toutes les sciences le despotisme du talent. Ces titres, tout précieux qu'ils sont, ne suffiraient pas pour décider les représentants de la nation Française à décerner au philosophe de Ferney les honneurs qu'on sollicite pour sa cendre. Je les réclame pour le *philosophe* qui osa, un des premiers, parler aux peuples de leurs droits, de leur dignité, de leur puissance, au milieu d'une cour corrompue. Voltaire, dont une des faiblesses fut d'être courtisan, parlait aux courtisans l'austère langage de la vérité ; il raçhetait, par la manière dont il burinait les vices des tyrans qui avaient opprimé les nations, quelques flatteries qui lui échap-

<sup>1</sup> Il a paru récemment une *dissertation* très-bien faite d'un avocat de Toulouse, qui, pièces en main, prouve que les Calas étaient réellement coupables.

paient pour les despotes qui les enchaînaient encore. Son regard perçant a su lire dans l'avenir, et a aperçu l'aurore de la liberté, de la régénération française, dont il jetait les semences avec autant de soin que de courage. Il savait que, pour qu'un peuple devint libre, il fallait qu'il cessât d'être ignorant ; il savait qu'on n'enchaîne les nations que dans les ténèbres, et que, quand les lumières viennent éclairer la honte de leurs fers, elles rougissent de les porter et veulent les briser. Elles les brisent en effet ; car vouloir et faire est la même chose pour une grande nation.

Voltaire écrivit donc l'histoire, et il l'écrivit, entouré d'esclaves, de censeurs royaux et de despotes, en homme libre et en philosophe courageux. J'emprunterai ici les expressions d'un ami de la liberté, qui le louait il y a 12 ans, comme il faut le louer aujourd'hui, M. Ducis :

« L'histoire moderne, avant lui, vous le savez, portait encore l'empreinte de ces temps barbares où les oppresseurs et les tyrans des nations seuls étaient comptés parmi l'espèce humaine, où le peuple et tout ce qui n'était qu'homme n'était rien. Les gouvernements avaient changé. L'homme était rentré dans une partie de ses droits ; mais l'histoire, frappée de l'esprit de l'ancienne servitude, sans faire un pas en avant, semblait restée au siècle de la féodalité : elle n'osait en quelque sorte croire à l'affranchissement du peuple, et le repoussait de ses annales, comme autrefois il était repoussé de la cour et du palais des tyrans. C'est Voltaire qui le premier a senti, a marqué la place que la dignité de l'homme devait occuper dans l'histoire ; il a donc voulu que l'histoire désormais, au lieu d'être le tableau des Cours et des champs de batailles, fût celui des nations, de leurs mœurs, de leurs lois, de leurs caractères, et il a lui-même exécuté ce grand projet. Polybe avait écrit l'histoire guerrière ; Tacite et Machiavel, l'histoire politique ; Bossuet l'histoire religieuse ; Voltaire écrivit le premier l'histoire philosophique et morale. Aussi, cet homme extraordinaire, qui a renouvelé parmi nous presque tous les champs de la littérature, a fait, par son exemple, une révolution dans l'histoire. Eh ! bien, *cette révolution a préparé la nôtre.* » (On demande à aller aux voix). Je

ne résiste point à l'impatience de l'assemblée, mon amendement n'a sans doute pas besoin d'être motivé; je l'énonce simplement.

« Il sera élevé, aux frais de la nation, une statue à Voltaire. »

*M. Eymar* (député de Forcalquier) : L'assemblée a décrété une statue pour J. J. Rousseau; je ne sais pourquoi le comité des pensions ne s'est pas encore occupé de cet objet.

*M. Camus* (avocat, député de Paris) : Le comité s'en est occupé; la première question est de savoir s'il doit être fait une statue simple ou un groupe; ensuite si cette statue doit être élevée sur une place publique ou placée dans un musée. Nous n'avons pas cru devoir interrompre vos travaux pour cet objet. Mais nous vous en ferons le rapport au premier moment.

*M. Prugnon* (avocat, député de Nançy) : Je demande que le même honneur soit accordé à Montesquieu, le seul peut-être des écrivains qui soit mort avec l'espoir fondé qu'il n'y aurait pas une ligne à effacer de ses écrits. Voltaire a dit : « Le genre humain avait perdu ses titres; Montesquieu les a retrouvés. »

*M. Chabroud* (président du tribunal, et député du Dauphiné) : Je ne conteste pas l'amendement du préopinant; mais je dois faire remarquer le danger qu'il y aurait à ce que le corps législatif pût être entraîné à décerner des honneurs publics sur la chaleur d'une motion. Je demande donc que tous les amendements soient renvoyés au Comité. Si, au contraire, on décrétait la proposition du préopinant, moi, qui suis habitant de la ci-devant province du Dauphiné, je demanderais les mêmes honneurs pour *M. l'abbé Mably*.

L'Assemblée décrète le projet présenté par *M. Gossin* et renvoie au comité de Constitution les diverses propositions incidentes <sup>1</sup>.

#### TABLEAU DES ÉVÈNEMENTS.

Le 2 juin 1791. Le roi est obligé de congédier les prêtres de sa chapelle.

Le 5. L'Assemblée lui ôte le droit de faire grâce.

<sup>1</sup> *Moniteur*, t. VIII, p. 536.

Le 6. Motion par Sentetz, procureur du roi et député d'Auch, contre l'athéisme et le déisme. L'assemblée les renvoie au comité de législation (t. VIII, 602 et 620).

Dans la nuit du 20 au 21, le roi essaye de se sauver avec la reine, ses deux enfants, et madame Elisabeth; il est arrêté à *Varennes* et reconduit au milieu du peuple et des soldats aux Tuileries, où il est retenu prisonnier.

**22 Arrêté du corps administratif de la municipalité de Paris concernant la translation de Voltaire à Paris, le 4 juillet 1791.— Programme de cette fête.**

On connaît la lettre que *M. Villette* écrivit, au nom d'un grand nombre de citoyens, à M. le maire de Paris, pour qu'à la vente de l'Abbaye de Sellières, où les cendres de Voltaire étaient déposées, la municipalité les réclamât. On sait que plusieurs paroisses se disputèrent l'honneur de les avoir, et qu'enfin, d'après une pétition présentée à l'Assemblée nationale par *M. Charon*, officier municipal, il a été décrété qu'il serait rendu, aux cendres de Voltaire, des honneurs publics, et qu'elles seraient déposées dans le monument destiné conserver celles des grands hommes.

Ces détails, dont *M. Charon* lui-même a rendu compte au Directoire du département, le 4 de ce mois, forment la matière d'un rapport, d'après lequel ce corps administratif a pris l'arrêté suivant sur la translation de Voltaire.

« *M. Charon*, officier municipal a représenté au Directoire qu'avant le décret de l'Assemblée nationale du 8 mai dernier, et sanctionné le 15, qui ordonne que le corps de Voltaire sera transféré de l'Abbaye de Sellières dans l'église paroissiale de Romilly, sous la surveillance de la municipalité dudit lieu, il avait été chargé par la municipalité des opérations préliminaires à la translation de Voltaire; il a rendu compte au Directoire du travail qu'il avait préparé à ce sujet, et dans lequel il embrasse tous les détails de l'entrée triomphale de Voltaire, et de la fête nationale qui pourrait avoir lieu à cette occasion.

» Le Directoire, approuvant le plan et les mesures qui ont été soumises, nomme *M. Charon* pour continuer, en qualité de son commissaire spécial, les soins qu'il s'est déjà donnés à cet égard. Il fixe la fête au lundi 4 juillet et a chargé la municipalité de prendre toutes les précautions d'ordre et de

police qu'une telle circonstance rend nécessaires dans Paris.

« Signé, Anson, (procureur-général), vice-président;  
Blondel, secrétaire. »

Les cendres de Voltaire seront portées dans un char orné d'allégories relatives au génie des arts, et trainées par quatre chevaux blancs presque nus, couverts d'une simple draperie brodée aux couleurs nationales. Il sera suivi *des Muses et des Arts personnifiés*<sup>1</sup>; des jeunes filles, des enfants vêtus de blanc, précéderont la statue qui doit lui être élevée; des chœurs de musiciens accompagneront cette marche, dont le cortège sera composé ainsi qu'il suit :

Un détachement de cavalerie avec les trompettes; le  *bataillon des enfants*; la *députation des colléges*; un corps de musique; les députations des clubs et sociétés patriotiques; 192 députés des sections; un corps de musiciens; les artistes, les *gens de lettres, les académies, lycée, musée* etc. Corps de musique et de tambour; les 48 Juges de Paix; les tribunaux et leurs huissiers; MM. les députés de l'Assemblée électorale; une députation de l'armée de Paris; le conseil-général de la commune; le département et ses huissiers; *ministres du roi*, gardes de la prévôté; députés du corps législatifs; grand corps de musique; le char; le Procureur-général syndic et le commissaire à la translation; tambours; les vétérans; musique; groupe d'artistes; députation des théâtres; troupes de femmes vêtues de blanc, ayant une couronne de roses sur la tête, une ceinture bleue et portant des guirlandes et des couronnes; groupe de jeunes gens portant des enseignes sur lesquelles seront écrites *les pensées de Voltaire*; chœurs de musiciens chantant les *strophes d'un*

<sup>1</sup> Nous prions ici nos lecteurs de se souvenir des vers de Santeul, et de tous les poètes ecclésiastiques de son temps où les *Muses* étaient si souvent invoquées, et évoquées. Les voilà en ce moment résuscitées en chair et en os. Les invocations avaient réussi à amener la société chrétienne au-delà du paganisme. Car nous ne nous souvenons pas que jamais dans les fêtes païennes on ait ainsi *incarné* les *muses* dans le corps d'aucune femme. Qu'auriez-vous dit, O Santeul, ô pères Vavasseur, Rapin, Cossart, Commire, etc., si vous aviez assisté à cette fête? — Que pensent de cela les propagateurs des études païennes parmi nous ?



*hymne à Voltaire* ; groupe d'artistes enveloppant la statue de Voltaire, faite par M. Houdon ; corps de cavalerie fermant la marche.

Ce magnifique cortège partira le 4 juillet matin du boulevard Saint-Antoine, suivra les boulevards jusqu'à la place Louis XV, le quai des Tuileries, le Pont-Royal, le quai Voltaire ; station devant la maison de M. Charles Villette ; le cortège suivra le quai Voltaire, les rues Dauphine, de la Comédie et du Théâtre-Français, la rue des Fossés-Monsieur-le-Prince, la place Saint-Michel, la rue Sainte-Hyacinthe, la porte Saint-Jacques, la place du *Panthéon français*, ou de la *Nouvelle Sainte-Geneviève* <sup>1</sup>.

23. Faible protestation contre la fête de la translation de Voltaire.

*Réponse d'un ami des grands hommes aux envieux de la gloire de Voltaire* ; par M. P. Ph. Gudin, (de la Brenellerie, littérateur, correspondant de l'Institut, membre de l'académie de Marseille, de l'Athénée de Lyon et du lycée de l'Yonne), in-8°, de 15 pages.

On fait circuler dans Paris une *pétition de certaines gens* qui voudraient s'opposer à l'exécution du décret de l'Assemblée Nationale, qui a décerné à Voltaire, à ce premier vainqueur des préjugés de toute espèce, les honneurs dus aux grands hommes par la patrie reconnaissante. M. Gudin répond à ces détracteurs du plus beau génie de la France ; et cette courte réponse à la petite diatribe, *aux longues signatures de ces modernes Anitus*, honore son esprit et son cœur. Voltaire a dit en prose : « Il y a toujours des gens qui ne sont ni de » leur siècle ni de leur pays. » Il a dit en vers :

... Il est encore des barbares  
 Dans le sein même de Paris ;  
 Des pédants jaloux et bizarres,  
 Insensibles aux bons écrits ;  
 Des fripons aux regards austères,  
 Persécuteurs atrabillaires  
 Des grands talents et des vertus ;  
 Et, si dans ma patrie ingrate  
 Tu rencontres quelque Socrate,  
 Tu trouveras vingt Anitus <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Moniteur du 20 juin* ; 2° année de la liberté, t. VIII, p. 700.

<sup>2</sup> *Moniteur du 10 juillet 1791*. — *Ibid.* t. IX, p. 84.

25. Relation de la fête célébrée pour l'arrivée des restes de Voltaire à Paris, et sa translation au Panthéon.

*Dimanche, 10 de ce mois de Juillet 1791.* M. le Procureur-syndic du département et une députation du corps municipal se sont rendus ; savoir, le Procureur-syndic aux limites du département, et la députation de la municipalité à la barrière de Charenton, pour recevoir le corps de Voltaire.

Un char de forme antique portait le sarcophage dans lequel était contenu le cercueil. Des branches de laurier et de chêne entrelacées de roses, de myrthe et de fleurs des champs, entouraient et ombrageaient le char sur lequel étaient deux inscriptions ; l'une : *Si l'homme est né libre, il doit se gouverner* ; l'autre : *Si l'homme a des tyrans, il les doit détrôner*. Plusieurs députations tant de la garde nationale que des sociétés patriotiques, formaient un cortège nombreux, et ont conduit le corps sur les ruines de la Bastille. On avait élevé une plate-forme sur l'emplacement qu'occupait la tour dans laquelle Voltaire fut renfermé ; son cercueil, avant d'y être déposé, a été montré à la foule innombrable des spectateurs qui l'entouraient, et les plus vifs applaudissements ont succédé à un religieux silence. Des bosquets garnis de verdure couvraient la surface de la Bastille. Avec des pierres provenant de la démolition de cette forteresse, on avait formé un rocher sur le sommet, et autour duquel on voyait divers attributs et allégories. On lisait sur une de ces pierres : *Reçois en ce lieu où t'enchaîna le despotisme, Voltaire, les honneurs que te rend la Patrie.* »

La cérémonie de la translation au Panthéon français avait été fixée pour le lundi 11 ; mais une pluie survenue pendant une partie de la nuit et de la matinée avait déterminé d'abord à la remettre au lendemain ; cependant tout étant préparé et la pluie ayant cessé, on n'a pas cru devoir le retarder. Le cortège s'est mis en marche à deux heures après midi.

Voici l'ordre qui était observé :

Un détachement de cavalerie, les sapeurs, les tambours, les canoniers et les Jeunes élèves de la garde nationale, la *députation des collèges*, les sociétés patriotiques avec diverses devises. On a remarqué celle-ci : *Qui meurt pour sa patrie meurt*

*toujours content.* Députation nombreuse de tous les bataillons de la garde nationale ; groupe armé des forts de la halle. Les portraits en relief de *Voltaire, J. J. Rousseau, Mirabeau et Désilles*<sup>1</sup>, environnant le buste de Mirabeau, donné par M. Palloy à la commune d'Argenteuil; ces bustes étaient entourés des camarades de d'Assas et des citoyens de Varennes et de Nancy. Les ouvriers employés à la démolition de la Bastille, ayant à leur tête M. Palloy, portaient des chaînes, des boulets et des cuirasses trouvés lors de la prise de cette forteresse. Sur un brancard étaient le procès-verbal des électeurs de 1789, et l'insurrection parisienne par M. *Dusaulx*. — Les citoyens du faubourg Saint-Antoine portant le drapeau de la Bastille avec un plan de cette forteresse représentée en relief, et ayant au milieu d'eux *une citoyenne en habit d'amazone, uniforme de la garde nationale*, laquelle a assisté au siège de la Bastille et a concouru à sa prise. Un groupe de citoyens armés de piques, dont une était surmontée du *Bonnet de la liberté* et de cette devise : « *De ce fer naquit la liberté.* » Le 83<sup>e</sup> modèle de la Bastille, destiné pour le département de Paris, porté par les anciens gardes françaises, revêtus de l'habit de ce régiment. *La Société des Jacobins* (on a paru étonné que cette société n'ait pas été réunie avec les autres). Les électeurs de 1789 et 1790. Les cent-suissees et les gardes-suissees. — Députation des théâtres précédant la statue de Voltaire, entourée de pyramides chargées de médaillons portant les titres de ses principaux ouvrages. La statue d'or, couronnée de laurier, était portée par des hommes *habillés à l'antique*. — Les académies et les gens de lettres environnaient un *coffre d'or* contenant les 70 volumes de ses *Œuvres* donnés par M. Beaumarchais. Députation des sections, jeunes artistes, gardes nationaux et officiers municipaux des divers lieux du département de Paris. Corps nombreux de musique vocale et instrumentale.

Venait ensuite le char portant le sarcophage dans lequel était renfermé le cercueil.

Le haut était surmonté d'un lit funèbre sur lequel on

<sup>1</sup> Officier de chasseurs du regiment du roi, qui s'insurgea contre ses chefs à Nancy et où cet officier fut blessé mortellement (*Moniteur*, t. v. p. 556).

voyait le philosophe étendu et la renommée lui posant une couronne sur la tête. Le sarcophage était orné de ces inscriptions :

*Il vengea Calas, La Barre, Sirven et Montbailly.*

*Poète, philosophe, historien, il a fait prendre un grand essor à l'esprit humain, et nous a préparés à devenir libres.*

Le char étoit trainé par douzè chevaux gris-blancs attelés sur quatre de front et conduits par des hommes *vêtus à la manière antique*. — Immédiatement après le char venaient la députation de l'Assemblée Nationale, le département, la municipalité, la Cour de Cassation, les juges des tribunaux de Paris, les juges de paix, le bataillon des vétérans. — Un corps de cavalerie fermait la marche.

Ce cortège a suivi les boulevards depuis l'emplacement de la Bastille, et s'est arrêté vis-à-vis l'Opéra. Le buste de Voltaire ornait le frontispice du bâtiment. Des festons et des guirlandes de fleurs entouraient des médaillons sur lesquels on lisait : *Pandore, le temple de la gloire, Samson*. Après que les acteurs eurent couronné la statue, et chanté un hymne, on se remit en route, et on suivit les boulevards jusqu'à la place Louis XV, le quai de la Conférence, le Pont-Royal, le quai Voltaire.

Devant la maison de M. Charles Villette (au coin de la rue de Beaune), dans laquelle est déposé le cœur de Voltaire, on avait planté quatre peupliers très-élevés, lesquels étaient réunis par des guirlandes de feuilles de chêne qui formaient une voûte de verdure au milieu de laquelle il y avait une couronne de roses que l'on a descendue sur le char au moment de son passage. On lisait sur le devant de cette maison : *Son esprit est partout et son cœur est ici*. Madame Villette a posé une couronne sur la statue d'or. On voyait couler des yeux de cette aimable citoyenne des larmes qui lui étaient arrachées par les souvenirs que lui rappelait cette cérémonie. On avait élevé devant cette maison un amphithéâtre, qui était rempli de jeunes citoyennes vêtues de blanc, une guirlande de roses sur la tête, avec une ceinture bleue et une couronne civique à la main ; on chanta devant cette maison, au son d'une musique exécutée en partie par des instruments an-

tiques, des strophes d'une ode de MM. *Chénier* et *Gossec*. Madame *Villette* et la famille *Calas* ont pris rang à ce moment. Plusieurs autres citoyennes vêtues de blanc, de ceintures et de rubans aux trois couleurs, précédaient le char.

On a fait une autre station devant *le théâtre de la Nation*. (rue de l'Ancienne-Comédie). Les colonnes de cet édifice étaient décorées de guirlandes de fleurs naturelles. Une riche draperie cachait les entrées ; sur le fronton, on lisait cette inscription : *Il fit Irène à 83 ans*. Sur chacune des colonnes était le titre d'une des pièces de théâtre de Voltaire renfermés dans 32 médaillons. On avait placé un de ses bustes devant l'ancien emplacement de la Comédie-Française, rue des Fossés-Saint-Germain ; il était couronné par deux génies, et on avait mis au bas cette inscription : *A 17 ans il fit Œdipe*. On exécuta devant le théâtre de la Nation un chœur de l'opéra de *Samson*. Après cette station, le cortège s'est remis en marche, et est arrivé au *Panthéon français* à 10 heures, le cercueil y a été déposé, mais il sera incessamment transféré dans l'*Eglise de Sainte-Geneviève*, et sera placé auprès de ceux de *Mirabeau* et de *Descartes*.

Cette cérémonie a été une véritable fête nationale. Cet hommage rendu aux talents d'un grand homme, à l'auteur de la *Henriade* et de *Brutus*, a réuni tous les suffrages. On a cependant remarqué quelques émissaires répandus dans la foule, et qui critiquaient avec amertume le luxe de ce cortège, mais les raisonnements des gens sensés les ont bientôt réduits au silence. Partout on voyait les bustes de Voltaire couronnés ; on lisait les maximes les plus connues de ses immortels ouvrages ; elles étaient dans la bouche de tout le monde.

Dans toute la longueur de la route que ce superbe cortège a traversé, une foule innombrable de citoyens garnissaient les rues, les fenêtres, les toits des maisons. Partout le plus grand ordre, aucun accident n'est venu troubler cette fête. Les applaudissements les plus nombreux accueillaient les divers corps qui composaient la marche. On ne peut trop louer le zèle et l'intelligence de ceux qui ont ordonné cette fête. On doit particulièrement des éloges à MM. *David* et *Cellerier*. Le premier a fourni les dessins du char, qui est un modèle

du meilleur goût. Le second s'est distingué par son activité à suivre les travaux de cette fête, et par le talent dont il a fait preuve dans l'ingénieuse décoration de l'emplacement de la Bastille.

Le temps qui avait été orageux toute la matinée a été beau pendant tout le temps que le cortège était en marche, et la pluie n'a commencé qu'au moment où il arrivait à *Sainte-Genève* ; cela nous rappelle l'époque de la fédération. Cette fête a attiré à Paris un grand nombre d'étrangers <sup>1</sup>.

Ainsi voilà Voltaire installé dans une des plus belles églises de Paris, où il remplace les saints et même Dieu, et il y est installé par décret des mandataires officiels de la nation, et au milieu du concours et de l'ivresse de tout un peuple ayant en tête toutes les autorités constituées. — Nous n'avons rien exagéré ; nous nous sommes servis des *paroles mêmes* de ceux qui avaient célébré cette fête.

Il nous semble qu'il était difficile de faire *une apostasie plus complète du Christianisme*, pour mettre à sa place la *Philosophie rationaliste et naturelle* ; car tout ce peuple croyait rendre honneur à la *Religion naturelle et à son auteur naturel, l'Être suprême*.

Il nous reste une dernière démonstration à donner ; c'est de mettre sous les yeux de nos lecteurs les *discussions philosophiques* qui eurent lieu et les *principes naturels* que l'on proclama dans quatre circonstances mémorables au sein des diverses assemblées :

1° Lorsqu'on vota la déclaration des droits de l'homme *en présence de l'Être suprême*, à l'exclusion de la *Trinité chrétienne* ;

2° Lorsqu'on célébra la *fête de la Raison* ;

3° Lorsque Gobel, archevêque constitutionnel de Paris, et un grand nombre de prêtres, *apostasèrent publiquement* ;

4° Lorsqu'on établit la *religion théophilantropique*.

On verra et on touchera au doigt qu'on ne fit que mettre en pratique cette *Religion naturelle* qu'on enseignait dans les *Cours de philosophie*.

Or, les mêmes enseignements conduisent aux mêmes conséquences.

A. B.

<sup>1</sup> *Moniteur* du 13 juillet 1791 ; 2<sup>e</sup> année de la liberté ; t. ix. p. 107.

---

 Sciences Médicales.
 

---

**DÉFENSE DE L'HIPPOCRATISME MODERNE**

ET RÉFUTATION

DU SYSTÈME DES DEUX AMES DANS L'HOMME

Plus connu sous le nom de DOUBLE DYNAMISME HUMAIN

**Par M. CAYOL,**

Ancien professeur de la faculté de médecine de Paris

 DIRECTEUR DE LA REVUE MÉDICALE.
 

---

Les *Annales de philosophie*, par leur titre et par leur but, doivent tenir au courant de toutes les sciences qui de près ou de loin touchent aux grandes questions qui s'agissent dans le monde, sur l'âme humaine, sa nature et ses facultés. C'est à ce titre qu'elles croient utile de faire connaître à leurs lecteurs le travail de M. le docteur Cayol, sur la question du *double dynamisme humain*, ou *des deux âmes*. Nous n'avons pas à donner notre opinion sur les questions purement médicales; mais la doctrine de l'unité de l'âme humaine fait partie de notre foi, et celles que soient les expressions employées par quelques docteurs, on ne peut soutenir qu'il y a plus d'une âme dans l'homme. — Voici le travail de M. Cayol, qui fera connaître à nos lecteurs les questions agitées dans les écoles de médecine de Montpellier et de Paris.

A. B.

M. le professeur Lordat m'a fait l'honneur de s'occuper, dans son *cours de Physiologie*<sup>1</sup>, d'un écrit que j'ai publié il y a environ dix-huit mois<sup>2</sup>.

Et, à l'occasion de cet écrit, il a prononcé son jugement *ex cathedra* sur l'*Hippocratism moderne*.

Ce jugement est tel qu'on pouvait aisément le prévoir. Tout le monde sait que l'illustre et vénérable professeur est depuis longues années sous l'empire d'une préoccupation de plus en plus exclusive et absorbante. L'objet de cette préoccupation, j'ai à peine besoin de le dire, c'est ce qu'il appelle la *dualité du dynamisme humain*; c'est-à-dire, pour parler plus clairement, la doctrine des *deux âmes dans l'homme*. Hors de ce principe, de cette doctrine, ou plutôt de cet arti-

<sup>1</sup> Voir les *Annales cliniques de Montpellier*. N° du 10 décembre 1855.

<sup>2</sup> *Du ver rongeur de la tradition hippocratique*, etc., etc. Broch. in-8°, Paris 1854 chez Douniol, libraire, rue de Tournon, 29.

cle de foi *montpellierienne*, point de salut en médecine ; car le *principe de la dualité du dynamisme humain* est le fondement de la science médicale, et même, qui le croirait ? de la médecine pratique ! Sans cette doctrine, *la médecine humaine n'est rien*<sup>1</sup>.

« Chez les médecins, dit encore M. Lordat, la dualité du dynamisme humain est un *fait* dont la dubitation est une preuve de noviciat, et dont la négation formelle est une preuve d'inscience relative, passible d'un renvoi à l'école<sup>2</sup>. ».

Ce qui signifie en langage ordinaire : tout médecin qui a quelques doutes sur mon principe (que j'ai posé en *fait*), n'est qu'un apprenti ; tout médecin qui le nie est un ignorant qu'il faut renvoyer à l'école. A quelle école, s'il vous plaît ? A celle de M. le professeur Lordat, cela va sans dire. Eh bien, soit ; allons à l'école du *double dynamisme*, pour savoir ce qu'il faut penser de la constitution de l'homme.

Suivant la doctrine anthropologique, la plus autorisée dans l'Eglise, la force vitale est considérée comme une des attributions de l'âme pensante, immatérielle et immortelle, dont l'union substantielle avec le corps constitue la personnalité humaine : *Una tantum est anima intellectiva, quæ vegetativæ et sensitivæ et intellectivæ officiis fungitur*<sup>3</sup>.

M. Lordat et son école ne sont pas satisfaits de cette doctrine. L'âme pensante et immatérielle leur paraît insuffisante pour expliquer tous les phénomènes de la vie humaine. Comme les phénomènes intellectuels sont d'un ordre tout différent des phénomènes organiques de la digestion, de la circulation, de la respiration, etc., ils se refusent à croire que ces derniers puissent dépendre de la même cause que les pre-

<sup>1</sup> Réponse à des objections faites contre le principe de la dualité du dynamisme humain, etc. ; par M. le professeur Lordat. 1 vol. in-8°. Paris, J. B. Baillière. — Introduction, page CLIX. — Le Père Ventura s'était prononcé en chaire contre la doctrine du double dynamisme. C'est pour répondre au célèbre théologien que M. Lordat a publié ce livre.

<sup>2</sup> *Ibid.* page CCLVII.

<sup>3</sup> *Summ. theol.* 1<sup>a</sup>, q. 76, art. 3. Ce n'est pas tout à fait le texte de S. Thomas, mais la *conclusio* de l'éditeur. (A. B.)



miers. Ils admettent, en conséquence, dans l'homme *deux principes* ou *deux dynamismes* (pour ne pas dire deux âmes) : l'un qui préside aux opérations de l'intelligence ; c'est l'*âme pensante* ; l'autre qui préside aux opérations du corps ; c'est le *principe vital*. Voici les expressions de M. Lordat :

« Les organes sont placés sous la direction d'un Major-  
» dome. C'est le *principe vital*, qui a créé ses serviteurs, qui  
» a vu naître la maîtresse du lieu. C'est le *principe intelligent*,  
» qui, à certains égards, est son collaborateur, et qui, en cas  
» de minorité ou d'impuissance du chef (c'est-à-dire de  
» l'âme), exerce souvent une régence suffisante <sup>1</sup>. »

Si le titre de Majordome paraît trop ambitieux, trop *aristocratique* <sup>2</sup>, M. Lordat consent volontiers à ce que le principe vital soit tout simplement le *chef des domestiques*, un *homme de rien* <sup>3</sup>, qui n'a d'existence que par les services qu'on attend de lui. Si l'on m'avait questionné sur sa destinée, ajoute-t-il, j'étais prêt à dire comme la madame Argante de *Mari-vaux* : Son sort !... Le sort d'un intendant <sup>4</sup> !

On voit que M. Lordat fait bon marché de son Majordome. Ce qu'il a surtout à cœur, c'est de s'appuyer sur la célèbre définition de M. de Bonald : *l'homme est une intelligence servie par des organes*. C'est pourquoi il considère les organes comme des valets, des domestiques qui remplissent différents offices, et notamment l'office de cuisiniers, sous la direction d'un *chef, princeps coquorum* <sup>5</sup>. Ce chef n'est autre que le *principe vital*, qui pourra désormais figurer, dans les *études pittoresques* de l'école, avec sa jaquette et son bonnet de coton, pour faire oublier les brillants oripeaux du *malencontreux* Majordome.

Singulier effet d'une préoccupation trop absorbante ! Le savant professeur a voulu faire, comme il l'annonce au frontispice de son livre, *une apologie de la définition Bonaldienne*,

<sup>1</sup> Ouvrage cité, page 2.

<sup>2</sup> *Ibid.*, page 6.

<sup>3</sup> *Ibid.*, page 95.

<sup>4</sup> *Ibid.*, page 6.

<sup>5</sup> *Ibid.*, page 95 et 96.

et il n'a réussi, comme on vient de le voir, qu'à en faire une caricature dérisoire :

Amphora cœpit

I nstitui : currente rotâ, cur urceus exit ?

Voyons cependant ce qu'il peut y avoir de sérieux sous ces allégories si bizarres et si fantastiques <sup>1</sup>.

Dans l'école de M. Lordat, qui est la suite, la continuation, l'amplification, j'allais dire la *charge* de celle de Barthez, on admet dans l'homme un *principe vital* distinct de l'*âme intelligente*, lequel préside à toutes les fonctions organiques, et ne laisse à l'âme spirituelle que le domaine de la pensée. Il y aurait donc dans ce système deux âmes : 1<sup>o</sup> une âme intellectuelle, spirituelle et immortelle ; 2<sup>o</sup> une âme organique et viagère qui mourrait avec les organes.

C'est une règle de la sagesse, et partant de la saine philosophie, qu'il ne faut pas multiplier les êtres ni les hypothèses sans *nécessité*, puisqu'au contraire toute science qui marche dans une voie de perfection tend sans cesse à l'unité, en se rapprochant de plus en plus de la cause première et universelle, qui est Dieu.

Examinons donc, en peu de mots, si l'admission ou la supposition d'un *principe vital* distinct de l'*âme spirituelle*, est nécessaire pour l'intelligence de tous les phénomènes de la vie humaine. Car si cette *nécessité* n'est pas rigoureusement démontrée, l'hypothèse est par cela même condamnée et réduite à néant.

M. Lordat fonde cette nécessité sur *deux arguments* :

Le *premier*, c'est qu'une seule et même cause ne peut pas produire deux ordres de phénomènes tout à fait différents, comme sont, d'une part, les fonctions de l'intelligence, et de l'autre les fonctions organiques.

<sup>1</sup> Dans le cours de sa controverse avec le Père Ventura, M. Lordat a désavoué sa métaphore du Majordome, comme *malencontreuse* et pouvant se prêter à des interprétations fâcheuses pour la doctrine. Il a remplacé son Majordome par un *chef des domestiques, un homme de rien*, qui n'agirait pas par intelligence, mais par une sorte d'instinct comparable à celui des bêtes. Le Père Ventura, pour en finir, a paru se contenter de ce semblant de désaveu, qui ne porte en réalité que sur des mots, et ne touche en rien au fond des idées, comme M. Lordat a pris soin de le déclarer lui-même — page 95.

Cette proposition, dans l'espèce, me paraît tout à fait arbitraire et inadmissible.

S'il s'agissait, en effet, d'une cause mécanique, chimique, ou de toute autre cause inintelligente dont les effets sont limités par sa nature même, je comprendrais à merveille qu'on pût dire : telle cause ne peut pas produire tel effet, ou bien, voilà deux ordres de phénomènes trop différents pour qu'ils puissent dépendre de la même cause.

Mais la cause dont il s'agit ici est une âme spirituelle créée à l'image de Dieu, et qui embrasse dans son immense conception l'Univers tout entier. Je ne saurais jamais comprendre que l'on s'arroge le droit de limiter les attributions d'une telle puissance, jusqu'à lui refuser la faculté d'animer le corps qu'elle habite, quoiqu'on lui reconnaisse implicitement cette faculté en lui donnant le nom d'*âme*, *anima*. Il est vrai que M. Lordat se sert rarement de ce nom, et qu'il préfère en général, pour désigner l'âme, le nom de *principe* ou *dynamisme*, qui ne signifie rien ou pas grand chose. Mais ceci est affaire de goût, et je ne veux pas m'y arrêter.

Pourquoi donc l'âme spirituelle n'aurait-elle pas la faculté d'animer ce corps, avec lequel elle est *substantiellement* unie, et de présider à toutes ses fonctions ? Est-ce que l'esprit n'a pas tout pouvoir sur la matière ? Est-ce que l'esprit de Dieu n'a pas créé l'Univers matériel ? Est-ce que l'âme humaine n'est pas faite à l'image de Dieu ? Est-ce que les lois de la nature ne sont pas la suite et la continuation de la création ?

Il n'est pas besoin de pousser plus loin ces déductions pour faire apprécier à sa juste valeur le premier argument de M. Lordat.

Ce serait donc arbitrairement et sans aucune raison valable, qu'on regarderait l'âme spirituelle comme incapable d'animer le corps et de présider à toutes ses fonctions. Pour soutenir une pareille thèse, il faudrait nier le pouvoir de l'esprit sur la matière, il faudrait se poser carrément sur le terrain du matérialisme.

Le second argument, c'est l'*insénescence du sens intime*. M. Lordat a publié sur ce sujet un livre plein d'érudition et

d'imagination <sup>1</sup>, dont l'objet est de prouver que l'intelligence de l'homme ne vieillit point ; qu'elle se conserve avec toutes ses facultés dans la plus extrême vieillesse, et qu'elle est témoin, en quelque sorte impassible, de la décrépitude des organes du corps.

M. Lordat fait ici une étrange confusion. Sans doute l'âme, en tant que substance spirituelle et immortelle, ne vieillit point. Mais cette âme spirituelle a besoin d'organes ou instruments matériels pour ses manifestations extérieures et pour l'exercice de ses sublimes fonctions. Or, les organes matériels de l'intelligence sont sujets à la maladie, à la décrépitude et à la mort, comme tous les autres organes du corps. C'est une vérité d'une telle évidence, qu'elle n'a pas besoin de démonstration.

M. Lordat s'est livré à de longues et patientes élucubrations pour chercher dans l'histoire sacrée et profane, dans toute la suite des siècles, depuis la vie patriarcale jusqu'à notre vie sociale actuelle, des exemples de longévité remarquables par la persistance *du sens intime* jusqu'au dernier souffle de vie. Il s'attache particulièrement à prendre pour exemples, des noms illustres, des grands hommes dans tous les genres, philosophes, écrivains, artistes, etc., pour donner plus d'intérêt à ses récits.

Mais, s'il s'étend avec complaisance sur l'histoire de ces natures privilégiées qui ont conservé jusqu'aux dernières limites de la vie l'usage de leurs plus nobles facultés, il ne dit rien d'une autre catégorie de vieillards, chez qui les facultés intellectuelles sont très-affaiblies, très-décépites, bien qu'ils jouissent d'ailleurs d'une santé parfaite, et que leurs fonctions organiques conservent toute leur vigueur. Ces exemples cependant ne sont pas rares. Si l'on voulait en faire collection, on pourrait composer un livre aussi volumineux que celui de M. Lordat, et qui en serait la contre-partie.

L'auteur trouve aussi dans les maladies, et notamment dans les maladies chroniques, de nombreux exemples e

<sup>1</sup> *Preuves de l'insénescence du sens intime de l'homme, et application de cette vérité à la détermination du dynamisme humain, etc.* 1 vol. in-8°, Paris 1854, chez J. B. Baillièrè.

mort prématurée où le *sens intime* se conserve jusqu'au dernier moment, et paraît survivre à l'anéantissement des organes.

Mais tous ces faits, que l'auteur discute et commente à son point de vue, avec plus de subtilité que de logique, ne prouvent nullement la *nécessité d'un principe vital distinct de l'âme* pour expliquer tous les phénomènes de la vie humaine. Pour comprendre la portée et la véritable signification de ces faits, il suffit de distinguer l'*âme spirituelle* d'avec ses *organes* ou instruments matériels, ce que ne fait pas M. Lordat.

Le second argument est donc aussi peu péremptoire que le premier, pour prouver la *nécessité d'un double dynamisme* dans l'homme.

Cette nécessité n'étant pas démontrée, le *principe vital*, distinct de l'âme, n'est plus qu'une hypothèse arbitraire, et je pourrais me dispenser d'en poursuivre la réfutation. Je veux cependant ajouter quelques remarques, ne fût-ce que pour faire voir que les esprits les plus subtils ne peuvent échapper aux conséquences d'un faux principe.

M. Lordat ne veut pas entendre parler d'*hypothèse*. Il soutient, dans cent endroits de ses écrits, que son école est toute expérimentale, qu'on n'y *suppose rien*, et que toute hypothèse en est sévèrement bannie. Que répondre à une pareille affirmation, reproduite sous toutes les formes? Il est évident que le célèbre professeur fait de l'hypothèse, comme le bourgeois gentilhomme faisait de la prose, sans le savoir; car il est toujours et constamment *dans l'hypothèse*. Certes, je suis bien loin de vouloir bannir l'hypothèse d'une manière absolue; je reconnais, au contraire, qu'elle a toujours été le plus puissant levier des progrès de la science. Mais l'hypothèse n'est bonne et admissible qu'autant qu'elle est *nécessaire*. Toute hypothèse arbitraire et inutile est une fausse conception, qui doit être rejetée. Voilà toute la question à l'égard du *double dynamisme*.

Si le *principe vital* de M. Lordat n'est pas une hypothèse, qu'est-il donc en réalité? Ce n'est ni une substance matérielle, ni une substance spirituelle; il n'a donc pas de substance; c'est, suivant la définition de M. Lordat, *une puis-*

*sance de l'ordre des causes métaphysiques...., forces métaphysiques de l'ordre vital, agissant d'après les tendances de la finalité<sup>1</sup>...., puissance de l'ordre métaphysique susceptible d'affections morbides qui altèrent plus ou moins le cours de la santé<sup>2</sup>. Je laisse à l'auteur le soin de débrouiller, s'il se peut, cette définition, et d'expliquer à ses fidèles adeptes comment une puissance de l'ordre métaphysique peut être susceptible d'affections morbides ! Je me permettrai seulement de lui demander ce que c'est qu'une puissance métaphysique de l'ordre vital ? Il me semble que si ce n'est pas une hypothèse, ce n'est qu'un mot vide de sens, c'est-à-dire rien.*

Mais voici quelque chose d'un peu plus sérieux : Ce principe vital, quel qu'il soit, Majordome ou chef des *valets organiques*, a des attributions qui supposent une certaine dose d'intelligence, suivant la remarque du Père Ventura ; cette remarque a de la portée ; M. Lordat l'a bien senti. Voici sa réponse :

« Dans notre doctrine, on ne peut rien supposer ; c'est »  
 » parce que nous ne voyons pas une manifestation de l'in-  
 » telligence dans la force vitale que la philosophie naturelle,  
 » rigoureuse, nous oblige à distinguer cette puissance d'avec  
 » l'âme pensante. Elle agit aussi utilement et aussi sagement  
 » que l'intelligence aurait pu le prescrire, et cependant, elle  
 » est *asynéidète* ; elle a le pouvoir d'un automate ; mais cet  
 » automate n'est pas un automate mécanique cartésien ; c'est  
 » un automate vital. Ce sont les faits naturels qui nous for-  
 » cent à confesser, bon gré mal gré, une puissance harmo-  
 » nique, unitaire, avec continuité, mais sans liaison méca-  
 » nique nécessaire ; puissance qui agit vers un but sans pos-  
 » séder l'intelligence ; qui jouit d'une spontanéité et d'une  
 » contingence capables de rappeler la liberté mentale, qui,  
 » par conséquent, mérite le titre de *cause de l'ordre méta-*  
 » *physique* (BACON)..., et qui, néanmoins, est soumise à  
 » quelques qualités de l'ordre physique, par exemple : à la  
 » division, à la caducité, à la vieillesse, à l'anéantissement  
 » ou à la résolution<sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> Ouvrage cité, page ccvi.

<sup>2</sup> *Ibid.*, page clxvi.

<sup>3</sup> *Ibid.*, page 3.

C'est bien le cas de dire, après avoir lu cette tirade : *Obscurum per obscurius.*

Voilà donc une cause de l'ordre métaphysique qui est soumise à quelques qualités de l'ordre physique, par exemple : à la division, à la caducité, etc. !

Si c'est là ce que M. Lordat appelle de la *Philosophie naturelle expérimentale, inductive, Baconienne*, ce n'est pas, certes ! de la bonne philosophie. Une telle philosophie, si l'on n'y prend garde, peut nous ramener à la tour de Babel, c'est-à-dire à une nouvelle confusion des langues.

La réponse que je viens de transcrire ne pouvait satisfaire un dialecticien aussi éminent que le P. Ventura. C'est pour échapper aux étreintes de ce robuste adversaire que M. Lordat ravale son Majordome, n'en fait plus qu'un *chef de domestiques, un homme de rien*, lui refuse l'intelligence, et ne lui donne qu'une sorte d'*instinct*, comparable à celui des animaux.

Mais qu'on ne s'y trompe point : M. Lordat ne dit pas ici toute sa pensée. Il faut l'entendre s'expliquer avec plus de liberté dans son amphithéâtre, au milieu de ses chers disciples : « Songez, leur dit-il, que la force vitale humaine a été faite pour être *coadjutrice* du principe de l'intelligence. »  
«  
Pouvons-nous croire qu'un auxiliaire pareil soit une force  
vitale semblable à celles à qui l'instinct suffit ? »

Voilà donc, d'après les propres expressions de l'auteur, un principe vital *coadjuteur du principe* de l'intelligence, et à qui l'instinct ne suffit pas pour remplir cette fonction. Il a donc une certaine dose d'intelligence, et la remarque du Père Ventura subsiste.

L'auteur admet ainsi dans l'homme deux intelligences : l'une d'un ordre supérieur, et l'autre d'un ordre inférieur, *coadjutrice* de la première. On ne peut rien imaginer de plus arbitraire et de plus incohérent qu'une telle hypothèse. Pourquoi l'âme spirituelle et immortelle, qui est essentiellement intelligente, a-t-elle besoin d'un coadjuteur, pourvu d'une certaine dose d'intelligence ?

Impossible de rien dire de raisonnable pour justifier un

<sup>1</sup> *Preuves de l'inséance du sens intime de l'homme, etc. Page 224.*

pareil système. Et puis, au milieu de ces *deux intelligences* quelle que soit la distance qui les sépare, que devient l'unité du *moi* humain, que devient la *personnalité* humaine? Arrêtons-nous. Un principe qui conduit à de telles conséquences ne peut plus soutenir la discussion.

Je n'ajouterai que peu de mots pour déduire une autre conséquence du système, conséquence pratique cette fois, et d'un grave intérêt pour l'humanité.

On a vu ci-dessus (p. 205) que, suivant les propres expressions de M. Lordat, « c'est le principe vital *qui a créé ses serviteurs* (c'est-à-dire les organes), » et qui a *vu naître la maîtresse du lieu*, c'est-à-dire l'âme<sup>1</sup>. Il suit de là que, dans l'homme, le principe vital préexiste à l'âme, et que l'embryon humain est sans âme pendant un temps plus ou moins long, que l'auteur ne saurait déterminer.

Ailleurs, il ne craint point de se contredire lui-même, en déclarant que l'âme intelligente pourrait bien être *contemporaine et jumelle du principe vital*<sup>2</sup>.

Ces deux opinions contradictoires ne valent guère mieux l'une que l'autre.

Si l'âme est *jumelle* du principe vital, elle est nécessairement de même nature que lui; ce n'est plus, dès-lors, une substance spirituelle, c'est une âme organique qui se confond avec le principe vital, et il n'y a plus de *double dynamisme*.

Si, suivant la première version, le principe vital a *vu naître l'âme*, d'où est-elle née cette âme? d'où vient-elle? d'où procède-t-elle? M. Lordat n'en sait rien. « Aucune raison naturelle, dit-il, ne nous permet d'assigner l'*origine de l'âme*'<sup>3</sup>. » Mais en suivant la filiation de ses idées, on est conduit naturellement à cette conclusion que l'âme est le *produit ou le résultat de l'organisation*.

On voit qu'il ne faut pas presser beaucoup la doctrine du *double dynamisme* pour en faire sortir le matérialisme.

Notre manière de concevoir la vie humaine est beaucoup

<sup>1</sup> Ouvrage cité, Page 2.

<sup>2</sup> Page CXXXVII.

<sup>3</sup> *Ibid.*



plus simple, et ne se prête pas à d'aussi tristes interprétations.

Le germe humain est constitué par l'union substantielle d'une âme spirituelle avec une matière amorphe. Si ce germe se trouve placé dans les conditions nécessaires pour son développement, la matière amorphe revêt peu à peu les formes et les caractères de l'organisation, sous la puissante impulsion de la substance spirituelle qui l'anime, c'est-à-dire que *l'âme se construit à elle-même sa maison*, comme on l'a dit depuis longtemps. Elle forme non-seulement tous les organes des fonctions végétatives et sensitives, mais encore les organes ou instruments qui lui sont nécessaires pour la manifestation de ses facultés intellectuelles. Lorsqu'elle est en possession de ses organes, elle établit avec le monde extérieur ces admirables rapports qui font de l'homme le roi de la création.

Il n'y a rien dans cette doctrine qui ne soit en parfait accord avec la raison, aussi bien qu'avec la foi, et qui ne puisse être accepté sans effort par le sens commun.

Les Écoles de Théologie et de Philosophie sont divisées sur la question de savoir *comment l'âme est transmise à l'homme*.

Les uns pensent que l'âme est transmise par la génération, et que *la vie naît de la vie*, suivant l'expression de Cuvier et le sentiment de presque tous les naturalistes. Cette opinion, qui paraît être celle de *saint Augustin*, est aussi la plus probable et la plus naturelle, c'est-à-dire la plus conforme aux lois de la nature.

D'autres croient que la transmission de l'âme par la génération n'est admissible que pour les bêtes, et que l'âme humaine est l'objet d'une création particulière et individuelle, pour chaque homme venant au monde. C'est ainsi qu'on a interprété cette proposition de SAINT THOMAS : *Anima brutorum ex aliquâ virtute corporeâ producitur, anima verò humana a Deo*<sup>1</sup>.

Il ne m'appartient pas de discuter la valeur absolue et comparative de ces deux opinions, au point de vue théologique. Je me contenterai de remarquer, que, quelle que soit

<sup>1</sup> Nous avons n'avoir pu trouver ce texte dans les ouvrages du saint docteur. A. B.

celle de ces deux opinions qu'on adopte, elle se concilie parfaitement avec la définition que j'ai donnée du germe humain : *Union substantielle d'une âme spirituelle avec une matière amorphe.*

Que l'âme soit transmise par la génération, ou qu'elle soit créée directement et individuellement par Dieu, elle n'en existe pas moins dans le germe fécondé; car son existence y est *nécessaire*. Sans elle le germe ne serait qu'une matière inerte, incapable d'aucun mouvement de transformation et d'organisation. Ces évolutions successives de la vie organique que nous observons avec admiration dans la vie embryonnaire et fœtale ne seraient que des effets sans cause, si l'esprit n'était là pour animer la matière.

Je sais que de graves théologiens <sup>1</sup> ont cru et enseigné que le fœtus humain « n'a aucune vie à lui, qu'il ne vit que d'une » vie végétative dépendante de la vie de la mère, jusqu'à ce » que l'âme, créée à part, lui soit unie. »

Mais cette opinion ne peut plus être admise dans l'état présent de la science. Il est acquis, aujourd'hui, que le fœtus humain, dès le moment de la conception, a sa vie propre, quoiqu'il en puise les matériaux dans le sang de la mère, en attendant qu'il puisse former lui-même ces matériaux aux dépens du monde extérieur.

Ainsi, grâce aux progrès de la science embryologique, l'observation des faits naturels suffit aujourd'hui pour décider la question de la vie propre, individuelle, du fœtus humain, et pour motiver une législation protectrice de son existence, dès les premiers temps de la conception.

On voit que la Doctrine de la vie, telle que je l'ai présentée ci-dessus, n'est pas née dans les bas-fonds de cette trop fameuse *Philosophie inductive Baconienne*, qui, avec l'orgueilleuse prétention de remonter des effets aux causes, ne produit que des suppositions, des hypothèses, sans pouvoir jamais s'élever jusqu'à un véritable principe, à une cause première <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Ouvrage cité p. 78.

<sup>2</sup> Voir pour le parallèle de la méthode *inductive* avec la méthode *déductive*, le remarquable ouvrage qui a été annoncé dans la *Revue médicale*, du 15 décembre dernier,

La doctrine que nous embrassons est née dans les régions plus hautes et plus sereines de la Philosophie *déductive*, qui part d'un premier principe incontestable pour en déduire successivement et logiquement les conséquences, de manière à lier toutes les vérités scientifiques par une chaîne continue, dont le premier anneau est en Dieu.

Au commencement Dieu créa le ciel et la terre : *In principio creavit Deus cælum et terram*. Voilà le premier principe de la science humaine.

Dieu, qui est esprit, a créé le monde matériel. Voilà l'origine de la doctrine spiritualiste, qui fait venir la matière de l'esprit; et, par cela même, la condamnation des systèmes matérialistes, qui veulent faire venir l'esprit de la matière.

L'esprit de Dieu a créé le monde matériel en le tirant du néant, *ex nihilo*. L'âme, créée aussi par l'esprit de Dieu, avec mission de développer l'œuvre divine du *microcosme*, a créé en quelque sorte les organes du corps, en les faisant sortir, non pas du néant, mais d'un *germe* préexistant, auquel elle est substantiellement unie.

De même que l'esprit de Dieu, toujours présent dans l'univers, continue l'œuvre de la création en présidant à la conservation des êtres par les lois qu'il leur a imposées, ainsi l'Âme, après avoir formé les organes du corps, continue, par l'exercice incessant de sa force vitale, de présider à leur conservation, en leur donnant la faculté de réagir activement contre toutes les causes de trouble et de destruction qui peuvent les affecter.

La force vitale est donc *formatrice, conservatrice et médicatrice*.

Cette définition de la force vitale est la plus belle synthèse de tous les faits de la vie organique, de tous les actes de l'organisme vivant, dans l'état de santé, comme dans l'état de maladie. Embryologie, Physiologie, Pathologie, tout est compris dans cette synthèse.

sous ce titre : *Études sur les bases de la science médicale*, et exposition sommaire de la doctrine traditionnelle; par le docteur Faget, de la Nouvelle-Orléans. 1 vol. in-8°. Paris, 1855, chez Victor Masson, libraire.

L'âme des bêtes ne se manifeste que par des facultés *végétatives, sensibles et instinctives*. Celle de l'homme est, de plus, *intellective*; et c'est pour correspondre à cette sublime faculté qu'elle a été créée à l'image de Dieu. Glorieux privilège par lequel l'homme est élevé au-dessus de toutes les créatures terrestres, et dépasse le règne animal de toute la tête.

CAYOL.

L'auteur s'attache ensuite à défendre l'*hippocratismes moderne* contre M. le professeur Lordat; mais nous n'avons pas à nous occuper de cette question, qui est purement médicale.

A. B.



## Littérature liturgique.

## TABLEAU CHRONOLOGIQUE

## DES DIVERSES PARTIES DE LA MESSE

DEPUIS SON ORIGINE

JUSQU'À LA FIN DU XV<sup>e</sup> SIÈCLE OU ELLE EST DÉFINITIVEMENT FIXÉE.

Bien des personnes, même très-chrétiennes et souvent fort instruites, assistent au Saint-Sacrifice de la Messe, sans se douter de son antiquité<sup>1</sup>, et que sa liturgie s'est formée successivement par la réunion non interrompue des travaux, des lumières et de la science d'hommes les plus recommandables par leur caractère ou leur position, tels que des papes, des pères de l'Église, des docteurs, des évêques, de profonds liturgistes et divers autres personnages éminents.

Quelques autres croient aussi, que les prières, qui forment l'ensemble de la messe, sont sorties comme tout d'une pièce de la plume de quelque savant écrivain, dont le nom serait resté inconnu.

Tandis qu'elles sont réellement le résultat du travail immense de toute l'antiquité chrétienne, dont chaque siècle pendant plus de 1500 ans, a comme apporté sa pierre de construction, pour élever à la gloire de Dieu, le plus beau monument que l'homme put lui offrir. Une foule d'ouvrages grecs

<sup>1</sup> A ce sujet nous citerons le savant et consciencieux travail dû aux investigations de M. Mone, archiviste de Carlsruhe, et qui est intitulé : *Nouvelles recherches sur l'antiquité de la messe*. Son mémoire, qui peut représenter une brochure de 30 à 40 pages in-8°, a été publié en 2 articles dans l'*Université Catholique*, année 1833, t. xvi, 2<sup>e</sup> série, p. 51 à 67, et p. 148 à 166. Ce mémoire, du plus haut intérêt, a pour but de prouver l'identité de la messe actuelle, du moins dans son ensemble, avec celle des temps apostoliques et surtout avec celle de l'Église d'Afrique si belle, si complète dès le 2<sup>e</sup> siècle et en usage jusqu'à la fin du 5<sup>e</sup>, comme le prouvent les vieux manuscrits et les textes si nombreux de Tertullien, de saint Cyprien, de saint Optat et de saint Augustin. Le mémoire de M. Mone est un modèle d'érudition et de clarté. M. l'abbé Migne, si connu par ses vastes publications liturgiques a aussi publié le savant travail de M. Mone dans le CXXXVIII<sup>e</sup> volume du *Cours complet de Patrologie*, etc. Onze Messes gallicanes découvertes par ce laborieux archiviste ont été éditées à Bade, en 1850, avec une dissertation de M. Dinzinger. — Ces messes sont du 1<sup>er</sup> au 4<sup>e</sup> siècle.

et latins ont été écrits, publiés, commentés, sur toutes les parties de la messe et dans tous les formats, il en existe beaucoup en français. Mais tous ces ouvrages sont composés au point de vue historique, ou pour faciliter aux fidèles l'intelligence de la messe et les moyens de bien comprendre l'esprit et le but de ses prières, et de s'identifier le plus possible au prêtre qui la dit. Ces sortes d'ouvrages sont entre les mains de tous les fidèles, il y en a pour le pauvre et pour le riche, pour les savants et pour les ignorants. Nous n'avons eu ni la prétention, ni l'intention de nous occuper d'un genre de livre qu'il ne nous appartient pas de faire, notre tâche est bien plus modeste ; il nous a été demandé s'il existait un *petit manuel* qui donnât en manière de tableau court et précis, la chronologie de toutes les parties de la messe, ou, en d'autres termes, l'indication des époques où chacune de ses prières ont été admises dans sa liturgie. Ayant eu la certitude que ce genre de travail n'existait pas comme on nous le demandait, nous avons essayé de le faire, à l'aide de grands ouvrages in-f°, in-4°, in-8°, presque tous grecs ou latins, peu connus du commun des fidèles, ou qu'ils n'ont pas le temps de lire. Nous avons soumis notre travail à divers ecclésiastiques qui ont bien voulu en prendre connaissance et qui nous ont engagé à le publier comme pouvant être utile à plusieurs.

L. J. G...

### TABLEAU

DES DIFFÉRENTES PARTIES DE LA MESSE, AVEC LA DATE  
DE LEUR ORIGINE ET LES NOMS DE LEURS AUTEURS.

**INTROIT.** Ce mot signifie *entrée* ou *commencement*, soit parce que c'est le moment où le peuple arrive à l'église, soit par ce que c'est tout simplement l'instant où commence le Saint-Sacrifice. On en attribue l'origine au pape saint Célestin au 5<sup>e</sup> siècle et qui est le 42<sup>e</sup> de la série pontificale. Depuis le 8<sup>e</sup> siècle, au lieu d'un ou plusieurs psaumes que l'on chantait avant la messe, on est dans l'usage de ne chanter qu'un verset qui est suivi de la doxologie <sup>1</sup> : *Gloria Patri*, etc. Ce

<sup>1</sup> Comme qui dirait *chant de gloire* des 2 mots grecs Δοξα (gloire) et Λογος (discours.) Sur l'origine de la Doxologie de la messe d'Afrique du 2<sup>e</sup> au 5<sup>e</sup> siècle, voir les détails curieux donnés dans le mémoire de M. Mone, sur l'*Antiquité de la messe*. (*Université Catholique* citée plus haut, t. xvi, p. 61 et suiv.)

changement est attribué au pape saint Grégoire-le-Grand, qui vivait au 7<sup>e</sup> siècle,

**CONFITEOR** (le). Cette formule de confession ne se trouve pas dans les anciens sacramentaires. Avant le 9<sup>e</sup> siècle il n'existe rien d'écrit à cet égard. A partir de cette époque, les missels indiquent des prières en manière de confession qui varient pour la forme, mais l'usage et le nom de *Confiteor* ne datent que du pape saint Pie V, à qui l'on doit une liturgie uniforme pour toute l'Église d'Occident, à partir de la fin du 15<sup>e</sup> siècle.

**DEUS, tu conversus vivificabis nos.** Cette prière est tirée du psaume LXXXIV, vers. 7; nous ignorons à quelle époque en a commencé l'usage ou l'admission dans la liturgie.

Le répons : *Et plebs tua lætabitur in te*, est tiré du même psaume, même verset.

**OSTENDE nobis, Domine, misericordiam tuam et salutare tuum da nobis.** Cette invocation et ce répons sont tirés du psaume LXXXIV, v. 8.

**DOMINE, exaudi orationem meam, et clamor meus ad te veniat.** On présume que c'est au pape saint Pie V, qu'on doit l'usage ou l'introduction de cette prière tirée du psaume CI, 2.

**DOMINUS vobiscum, — et cum spiritu tuo**<sup>1</sup>. — Ce souhait se trouve 6 fois répété pendant la messe. On en trouve l'origine dans plusieurs textes de l'Ancien Testament à savoir :

*Exode*, x, vers. 10; xxiv, vers. 8. *Nombre*, xiv, 42, 43. *Deutéronome*, vii, 9. *Ruth*, i. 8; ii, 4. *I Paralipomènes*, xx, 17; ii, xix, 11; xx, 17. Le Nouveau Testament en offre aussi quelques exemples faciles à retrouver avec les *concordances*.

Quant au répons : *Et cum Spiritu tuo*, il paraît tiré de la 2<sup>e</sup> épître de saint Paul (chap. iv, vers. 22) adressée à son disciple Timothée. Le Père Lebrun en donne le motif, page 138 de son livre *Explication des cérémonies de la messe*, 1 vol in-8<sup>o</sup>.

<sup>1</sup> Lorsque c'est un Evêque qui dit la messe, au lieu du *Dominus vobiscum*, c'est, dit-on, le *Pax vobis* prononcé par Jésus-Christ sur ses disciples qui le remplace, voir à ce sujet (Berth. Jean Laur.) *de Eucharistia*, p. 465. Tome vii<sup>o</sup> de son ouvrage de *Theologicis disciplinis*.

L'oraison *Aufer a nobis quæsumus, Domine*, etc., ainsi que l'*Oramus te, Domine, per merita sanctorum*, paraissent dater du 14<sup>e</sup> siècle (du moins) à Rome.

**KYRIE ELEISON.** Cette invocation qui est comme le cri d'une âme pénétrée de ses misères, a été empruntée, suivant *Durandus*<sup>1</sup> (ou Durand, évêque de Mende), à la liturgie grecque par le pape saint Sylvestre qui vivait au 4<sup>e</sup> siècle. Le cardinal *Bona*<sup>2</sup> en attribue l'introduction au pape Damase vers l'an 365. *Duranti*, page 312 de son livre *de ritibus Ecclesiæ*, dit que l'usage de réciter ou de chanter cette prière se trouve cité dans les liturgies apostoliques de saint Jacques et de saint Marc; on répète le *Kyrie eleison* 9 fois depuis plusieurs siècles, à savoir : trois fois en l'honneur de chacune des trois personnes de la Sainte Trinité.

**GLORIA in excelsis Deo**, etc. Saint Athanase, qui vivait au 4<sup>e</sup> siècle, assure que les vierges chrétiennes savaient déjà depuis longtemps ce cantique et le récitaient dès le point du jour. Le *Pontifical*<sup>3</sup>, attribué au pape Damase, est le premier monument où l'on trouve que cette prière se disait à la messe. Déjà au milieu du 2<sup>e</sup> siècle, le pape saint Téséphore avait ordonné qu'on chanterait le *Gloria in excelsis* au commencement de la messe de Noël. On trouve une belle et savante paraphrase de ce cantique dans l'ouvrage du père Lebrun déjà cité, *Explication des cérémonies de la messe*, etc., pages 172 à 187.

**PAX VOBIS...** Saint Chrysostome et saint Cyrille d'Alexandrie, d'accord avec les anciennes liturgies, nous apprennent que le prêtre ne commençait les Saints mystères qu'après avoir salué le peuple par cette formule de paix toute chrétienne.

**COLLECTE** (la) nommée ainsi, de ce que cette prière se fait sur l'assemblée et qu'elle est comme un résumé de ce que le prêtre demande à Dieu pour le peuple. Dans les anciens missels des Gaules et d'Espagne, avant l'époque de Charlemagne,

<sup>1</sup> *Rationale divinatorum officiorum*. Traduit depuis 1 an environ par M. Barthélemy qui y a ajouté beaucoup de notes fort curieuses.

<sup>2</sup> *De Rebus liturgicis*.

<sup>3</sup> C'est un livre renfermant toutes les prières qui sont plus spécialement récitées par les Evêques qui officient.



toutes les oraisons sont nommées *collectio*. Cassien, qui écrivait au 4<sup>e</sup> siècle, est un des plus anciens auteurs qui fassent mention de la *collecte* dans ses *Institutions monastiques*, chap. VII. Quelques auteurs, tels que saint Justin au 2<sup>e</sup> siècle, pensent qu'il était d'usage de dire des oraisons de ce genre du temps même des apôtres.

ÉPITRE (lecture de l'). Martin, évêque de Brague, au 7<sup>e</sup> siècle, parle d'un concile de Tolède, tenu à cette époque, qui ferait supposer l'usage de lire l'épître à la messe, établi déjà depuis plus de 1000 ans. Un concile de Reims tenu en 812, en parle plus distinctement encore. Un manuscrit du Vatican, que le cardinal Baronius estime de l'an 1057, déclare qu'à cette époque c'était un usage reçu dans l'église de Rome. Depuis l'an 1286 apparaît la *formule* qui confère aux sous-diacres la fonction de lire l'épître ou de le chanter aux messes. Durand de Mende, dans son *Rational des divins offices*, parle d'un ancien Pontifical de plus de 300 ans, où se trouve la *formule* en question (Voir à ce sujet tous les détails donnés par le Père Lebrun, *Explication des cérémonies de la messe* etc., pages 198 et suiv.)

GRADUEL (le), prière qui se chante ou se dit après l'*Épître* et qu'on appelle ainsi parce qu'elle se récitait autrefois sur les degrés du pupitre, comme l'observe Raban Maur<sup>1</sup>, au 9<sup>e</sup> siècle,

Le *Graduel* a pris le nom de *Trait* lorsque le chantre continue seul. Quand le chœur se joint aux chantres pour continuer le Graduel, c'est ce qu'on nomme le *Répons*, ou *Verset*. Le cardinal Thomasi donne à ce sujet des détails fort savants dans sa préface imprimée en tête de l'*Antiphonier*<sup>2</sup> et du *Responsorial*<sup>3</sup> romains, imprimés en 1683.

ÉVANGILE (l'), est précédé d'une prière qui commence par ces mots *Munda cor meum* etc., « Seigneur, purifiez mon cœur et mes lèvres. » Nous ignorons l'origine de cette prière et à qui on la doit. C'est du reste une imitation d'un texte du

<sup>1</sup> Célèbre abbé de Fulde, qui a beaucoup écrit sur les matières ecclésiastiques; voir surtout son *Traité de l'institution des clercs*.

<sup>2</sup> Livre d'Église qui renferme les *antiennes* notées pour les offices de l'Église.

<sup>3</sup> Autre livre qui contient les *répons* également notés.

prophète Isaïe, ch. vi, v. 5 et suiv. Le père Lebrun qui l'explique n'en dit rien, non plus que de celle : *Jube* 1, *domne*, *benedicere*. L'usage de lire l'Évangile est des plus anciens puisqu'il remonte incontestablement au temps des apôtres. Le 1<sup>er</sup> concile d'Orange en 444, ainsi qu'un autre de Valence (Espagne) en font l'objet d'une prescription spéciale, comme si l'usage en eut été interrompu.

CREDO (le), qui est comme l'abrégé de la doctrine chrétienne et qui est aussi nommé *le symbole des apôtres*, d'après la croyance qui leur en attribue la rédaction, se récite depuis les trois premiers siècles du christianisme.

Outre ce symbole qu'on récite ou que l'on chante à la messe, depuis le commencement du 9<sup>e</sup> siècle environ, dans les églises de France, d'Allemagne et d'Italie, il en existe deux autres dont l'un est appelé *le symbole de Nicée* et l'autre *le symbole de Constantinople*.

L'ordo romain prescrit de ne jamais l'exécuter en musique, mais par le chœur et le peuple. Un concile de Milan, un autre de Cambrai, etc., ordonnent cette même chose, attendu que le *Credo* est une profession de foi qui doit être faite par tous les fidèles.

L'OFFERTOIRE est un verset que le prêtre récite immédiatement après la prière dite l'*oblation*. Il se nomme *offertoire*, parce que, pendant qu'on le récite, le peuple, dans les premiers siècles, allait à l'offrande, comme nous l'apprennent saint Isidore de Séville, au 6<sup>e</sup> siècle, Amalaire, au 9<sup>e</sup>, saint Remy d'Auxerre, vers la fin du 9<sup>e</sup>. Jusqu'au 4<sup>e</sup> siècle, cette prière se faisait tout bas ; mais, vers la fin de cette époque, on

<sup>1</sup> On sait que c'est de cette expression qu'est venu l'usage de la *Tribune* qui se voyait autrefois dans presque toutes les églises, en avant du chœur et servait à la lecture de l'Évangile, et qui en avait gardé le nom de *Jubé*. Thiers<sup>1</sup>, célèbre curé de Champrond, a publié un *traité* fort curieux, fort savant, sur l'origine, l'usage et la place des anciens *Jubés*. — Nous ne connaissons plus guère ce genre de tribunes qui prêtait si bien à la décoration architecturale, que par celui de l'église Saint-Etienne-du-Mont à Paris, et surtout par celui de l'église de la Madeleine de Troyes, le plus riche, le plus merveilleux, le plus hardi qui soit resté intact et que nous avons eu le bonheur de faire publier, en 1815, dans la dernière livraison du bel ouvrage de M. le comte Alexandre de la Borde, paru chez Giard à Paris, sous ce titre : *Description des monuments de la France*, 2 ou 3 volumes in-folio.

commence à chanter quelques versets tirés des Psaumes pendant tout le temps que durait l'offrande du peuple. Après l'an 1000, ce saint usage tend à disparaître. Aux grand'messes c'est le clergé qui remplace le peuple et va seul à l'offrande, comme *memento* de l'ancien usage; la cérémonie de la présentation du pain béni<sup>1</sup>, qui a lieu depuis un temps assez éloigné est encore un autre précieux souvenir de l'antique offrande faite par le peuple, et de ce qu'on nommait les *Eulogies*<sup>2</sup> que les évêques envoyaient en signe de communion... Les rois s'envoyaient aussi quelquefois les *Eulogies*, comme nous l'apprennent les historiens ecclésiastiques.

**OBLATION.** Les prières de ce nom, et qui précèdent la *Secrète*, telles que le *Suscipe Sancte Pater... Offerimus tibi Domine...* in *Spiritu humilitatis* et le *Veni sanctificator* sont en substance et presque en propres termes depuis plus de 1000 ans dans l'ancien *missel* des églises d'Espagne. Le *Micrologue*<sup>3</sup>, qui date de l'an 1090, n'en parle cependant pas encore. Elles ne commencent à paraître à Rome que vers la fin du 11<sup>e</sup> siè-

<sup>1</sup> Il est parlé du *pain béni* dans Balsamon, sur le 2<sup>e</sup> concile d'Antioche; dans Niphéphore de Constantinople, chap. 19; dans le traité de Codin de *officiis autæ Constantinopolitaneæ*. Goar dans ses notes sur l'*Eucologe*, Caballus sur la *Liturgie*, citent, parmi les preuves de l'antique usage du *pain béni*, une *décrotale* du pape Pie I<sup>er</sup> du nom au 2<sup>e</sup> siècle. Il est vrai que cette *décrotale* est suspecte à plusieurs critiques, mais ce qui est certain, c'est qu'il est question du pain béni depuis le 10<sup>e</sup> siècle... au moins.

<sup>2</sup> Cet usage des *Eulogies* est cité dès le 4<sup>e</sup> siècle. Saint Grégoire de Nazianze dans ses *œuvres* parle des *pains blancs* marqués d'une *croix* qu'il avait coutume de bénir, à ce sujet. Saint Augustin en envoyait à son ami saint Alype, évêque de Tagaste. Saint Paulin en envoyait à saint Augustin en signe d'union. — Quelle précieuse tradition que celle qui repose sur des noms aussi illustres!

<sup>3</sup> *Micrologus est qui breviter loquitur*. Ducange, *Glossarium infimæ latinitatis mediæ ævi*. C'est en d'autres termes un petit traité, un abrégé. L'auteur de ce livre est resté inconnu jusqu'à présent, on pense qu'il a vécu sur la fin du 11<sup>e</sup> siècle. Il est souvent cité par tous les écrivains ecclésiastiques qui se sont livrés à l'étude de la liturgie. Il fait souvent autorité comme le prouvent le cardinal Bona dans ses savants écrits, le père Lebrun et bien d'autres. Dom Guéranger donne quelques détails sur le *micrologue* tome 1, p. 319 de ses *institutions liturgiques*... Il le regarde comme un des monuments les plus précieux de la science liturgique. Il ne faut pas confondre cet ouvrage publié en 1085 ou 1090, avec le *micrologue* de Guy d'Arezzo qui ne concerne que la musique religieuse au moyen-âge. Zaccaria, page 72 du 2<sup>e</sup> volume de la *Bibliotheca ritualis*, donne des détails très-curieux sur le *micrologue*, qu'il pense être de la main d'Yves de Chartres.

cle, au 12<sup>e</sup> commence à s'établir dans l'église de Milan l'usage de réciter le *suscipe sancta Trinitas*.

Dans l'ancienne liturgie des églises de France, le *suscipe sancte Pater* est rédigé en d'autres termes ainsi que dans le *missel* attribué au pape Gélase, vers le 5<sup>e</sup> siècle. La liturgie de plusieurs églises d'Espagne et le rit mozarabe offrent aussi quelques variantes dans les paroles de cette prière.

DEUS, qui *humanæ substantiæ dignitatem mirabiliter condidisti*, etc. Cette prière ou oraison se lit dans l'ancienne messe d'Illyrie, vers l'an 900, dans celle dite *ambrosienne*, publiée par J. Pamélius au 16<sup>e</sup> siècle, et dans le *micrologus*, chap. de *ecclesiasticis observationibus*. Elle est, dit-on, tirée d'une autre oraison de l'office de Noël dont nous ignorons la date.

VENI *sanctificator omnipotens*... Cette prière est tirée, suivant le *micrologue*, de l'ancien *missel* gallican qui n'a cessé d'être en usage en France qu'à partir du 8<sup>e</sup> siècle; elle se trouve aussi dans le 6<sup>e</sup> *ordo* romain, qui au 9<sup>e</sup> siècle était à l'usage des églises de France; le *missel* mozarabe des églises d'Espagne en fait aussi mention.

LAVABO *manus meas*... Dans les temps anciens<sup>1</sup> et pendant tout le moyen âge, on voyait, dans toutes les églises, une piscine ou *lavabo* où le Prêtre se lavait les doigts à un certain moment de la messe pour faire comprendre la pureté qui doit accompagner le saint sacrifice de l'autel et qui devrait se trouver dans tous ceux qui vont y assister. Cette explication est tirée des *Constitutions apostoliques*<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Dans un grand nombre d'églises, surtout à l'époque des 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles, il existait des *Piscines* dont plusieurs étaient d'une grande richesse de sculpture. Nous citerons comme exemples remarquables de ce genre de meubles d'églises, celle qui se trouve au côté droit de l'autel de la Sainte-Chapelle de Paris, qui, brisée par les Vandales de 93, a été si heureusement restituée, soit par M. Duban, soit par MM. Lassus et Viollet-le-Duc, architectes de la Sainte-Chapelle. L'autre existe à l'église Saint-Urbain de Troyes. Ce gracieux monument qui est du 15<sup>e</sup> siècle, a été publié dans deux ouvrages sur le département de l'Aube, par Arnaud de Troyes et Ch. Fichot. Celui de la Sainte-Chapelle est une œuvre réellement capitale du 13<sup>e</sup> siècle, et a été publié dans la *Revue Archéologique* de Paris. t. v, p. 368 et suiv. Un 3<sup>e</sup> se voit à l'église Notre-Dame de Semur et est publié dans les *Annales Archéologiques* de M. Didron. Tome iv, p. 87.

<sup>2</sup> Célèbre compilation souvent citée par les liturgistes et dont l'origine contestée date au moins du 5<sup>e</sup> siècle.

**SUSCIPE *sancta Trinitas*.** Cette prière, que le prêtre récite au milieu de l'autel, après le *lavabo*, est tirée des liturgies grecques. Elle se trouve en substance dans le *missel ambrosien* qui date du 4<sup>e</sup> siècle, et elle est reproduite dans un *missel* d'Auxerre du 13<sup>e</sup> siècle.

**L'ORATE FRATRES**, qui exprime toute la charité qui existe entre les chrétiens, se trouve dans le *missel* de Cologne de 1133, aussi bien que dans un *Traité du Saint-Sacrifice de la messe* par Albert-le-Grand qui écrivait au milieu du 12<sup>e</sup> siècle. On ajoutait alors ces mots et *Sorores* après *Fratres*, mais cette addition ne figure pas dans le *Traité de la messe*, par le pape Innocent III, ni dans la liturgie due à saint Remy d'Auxerre. Depuis 8 ou 900 ans, on voit dans les anciens livres de prières, que les assistants répondaient à l'invitation du prêtre de diverses manières qui toutes avaient pour but d'attirer la bénédiction de Dieu sur son ministre; l'Eglise de Rome, ayant, à une époque fort éloignée, adopté la prière *suscipiat dominus*, etc., toutes les églises de France ont introduit cette réponse dans leurs missels.

**SECRÈTE.** Cette prière, qui se dit avant la *Préface*, se nomme ainsi, dit le père Lebrun, parce qu'elle se récite à voix basse et comme en secret. Quelques écrivains, tels que Bossuet, lui donnent une autre explication développée par l'abbé Pascal dans son ouvrage intitulé : *Origine et raisons de la liturgie*<sup>1</sup>. Voir au mot *secrète*, colonne 1133.

**CANON (1e).** Cette partie de la messe qui signifie *règle de la consécration*<sup>2</sup>, commence par la préface, suivant le *sacramentaire* de saint Gélase (au 5<sup>e</sup> siècle). Quelques auteurs lui donnent pour cette raison le nom d'*initiatio* ou introduction, préparation. L'ancien rit gallican, la nomme *contestatio*, ou témoignage, pour des raisons qu'il serait trop long d'expliquer<sup>3</sup>.

**PRÉFACE (1a).** Avant la *préface* il existe un admirable dialogue entre le prêtre et les fidèles, dont on attribue l'origine

<sup>1</sup> 1 fort volume in-8°, publié en 1852 par l'abbé Migne.

<sup>2</sup> D'après un mot grec.

<sup>3</sup> Voir tout ce que dit à ce sujet le père Lebrun. *Explicat. des cérém. de la mess.* 1 vol. in-8°, p. 385 et suiv.

au 4<sup>e</sup> siècle. On en trouve l'indication dans le sacramentaire du pape Gélase. Le prêtre dit : *Dominus, vobiscum* etc.; les fidèles répondent : *et cum spiritu tuo*. Le prêtre continue et dit : *Sursum corda*, et le peuple répond : *Habemus ad dominum. Gratias agamus Dominus Deo nostro*, dit encore le prêtre, et les fidèles répondent : *Dignum et justum est*.

La liturgie grecque n'a qu'une seule préface. Depuis le 6<sup>e</sup> siècle, l'église latine en a pour toutes les fêtes. En 1100 toutes celles existant furent réduites à 10 dans la plupart des églises d'occident<sup>1</sup>. Quelques églises n'en ont que 2. Les préfaces sont généralement d'une grande beauté et terminées par le *Sanctus* répété trois fois et qui se chante depuis la fin du 1<sup>er</sup> siècle, d'après une prescription du pape saint Sixte I<sup>er</sup> vers l'an 120. Les *Constitutions apostoliques* en font mention. Elle se trouve dans saint Cyrille de Jérusalem<sup>2</sup>. Saint Grégoire de Nysse en parle dans ses instructions aux catéchumènes.

Le *Benedictus*, qui termine le *Sanctus*, est tiré du psaume cxvii, 25, à qui l'évangéliste l'a emprunté<sup>3</sup>. On répète le *Sanctus* trois fois en l'honneur de la sainte Trinité.

TE IGITUR... Saint Cyprien au 3<sup>e</sup> siècle l'appelle la prière canonique, ou la prière par excellence, disent saint Augustin et le pape Innocent 1<sup>er</sup>. C'est dans cette prière que l'on recommande le pape régnant, les évêques de chaque diocèse, les princes temporels qui gouvernent le monde chrétien. Les noms de tous ceux que l'on recommandait ainsi, étaient autrefois écrits sur des feuilles nommées *Diptyques*<sup>4</sup> ou tablettes

<sup>1</sup> Outre le père Lebrun voir aussi, sur cette matière, l'abbé Pascal : *Origine et Raisons de la Liturgie*, au mot *préface*, col. 103<sup>e</sup>.

<sup>2</sup> Dans les *Catéchèses* ou instructions sur les mystères.

<sup>3</sup> Voir les *lettres* de saint Jérôme au pape Damasé sur cet endroit des *Psaumes*.

<sup>4</sup> Ainsi nommées d'un mot grec qui signifie *plié en deux* ou feuilles doubles. L'usage de ces tablettes est de la plus haute antiquité. Outre celles qui renfermaient les noms de certains personnages vivants et ceux des morts, il y en avait d'autres qui renfermaient les noms de quelques saints ou confesseurs et même de conciles généraux dont on voulait faire mention à la messe. La radiation d'un nom sur les *diptyques* équivalait à une excommunication. Ce qui vient en preuve à cette belle doctrine de la communion des prières qui a toujours existé dans l'Église catholique, entre les saints qui sont dans le ciel, les âmes qui sont encore dans le purgatoire et les fidèles sur la terre. Les bienfaiteurs des Eglises étaient aussi recommandés dans les *Diptyques*. Voir une dissertation insérée dans les *Annales de philosophie*, t. IV, p. 44 (3<sup>e</sup> série).

commémoratives posées sur l'autel, ainsi que celles renfermant les noms des morts recommandés par l'Église, en même temps que tous les fidèles réunis au saint sacrifice. L'antiquité de cet usage est confirmée au 9<sup>e</sup> siècle par le sacramentaire de Senlis, au 12<sup>e</sup> par le missel des églises d'Allemagne et par un autre de Citeaux de l'an 1100.

**COMMUNICANTES ET MEMORIAM VENERANTES.** Cette prière semble tirer son origine du XIII<sup>e</sup> chapitre de l'*épître aux Hébreux*, verset 16, dans laquelle saint Paul entendait parler non-seulement de la communion de prières des fidèles sur la terre, mais encore de celle que ces mêmes fidèles ont avec les saints dans le ciel<sup>1</sup>. Le nom de la sainte Vierge figure en tête de tous les saints dans le *communicantes*. Ce mot *imprimis* exprime toutes les grandeurs et tous les privilèges de la sainte Vierge qu'il est inutile de vouloir expliquer ici; tous les fidèles doivent les connaître. Toutes les liturgies d'Orient et d'Occident n'ont qu'une voix pour les proclamer<sup>2</sup>.

**HANC igitur.** L'auteur anonyme du *micrologue* dit que dès le 9<sup>e</sup> siècle, le *prêtre s'inclinait* profondément en baissant la tête jusqu'à l'autel, pour marquer le profond abaissement de Jésus-Christ dont l'Église rappelle le souvenir dans cette prière. Raoul de Tongres, au commencement du 15<sup>e</sup> siècle, parle de cette posture humiliée du prêtre, ainsi que Denis-le-Chartreux au même siècle; l'un et l'autre donnent diverses raisons mystiques de cette manière de s'incliner, d'après Eusèbe de Césarée<sup>3</sup>, au 4<sup>e</sup> siècle, et Théodore, au 5<sup>e</sup><sup>4</sup>.

**QUAM oblationem.** Par cette prière, le prêtre demande à Dieu que le saint sacrifice lui soit agréable... Le cardinal Bona<sup>5</sup> dit que cette prière, sauf quelques variantes de peu d'importance, se trouve dans l'ouvrage de Pascale Rathert, qui écrivait au 9<sup>e</sup> siècle son livre : *Du corps et du sang de Jésus-Christ*. Voir tout le chapitre XII.

<sup>1</sup> Voir Lebrun. *Cérém. de la messe*, page 438, qui fixe toutes les incertitudes à ce sujet.

<sup>2</sup> Voir le même ouvrage, p. 441.

<sup>3</sup> Dans la *Démonstration évangélique*; voir surtout le dernier chapitre du plus haut intérêt.

<sup>4</sup> Dans les *Questiones*, etc.

<sup>5</sup> *De Rebus liturgicis*.

**QUI PRIDIE quam pateretur...** Ces mots sont comme l'entrée en matière ou l'introduction du récit qui va nous dire comment Jésus-Christ a institué ce que le prêtre va faire comme lui et avec lui... C'est l'évangéliste lui-même qui raconte... Les mots *in sanctas manus* sont écrits dans la liturgie dite de l'apôtre saint Jacques, dans celles de saint Basile, de saint Jean Chrysostome et dans les constitutions apostoliques.

**ET ELEVATIS oculis....** Ces paroles sont tirées des mêmes sources; nous les lisons dans l'Évangile de saint Jean, chap. xvii, verset 1. La toute-puissance du Père est ici invoquée comme l'amour infini du Fils : *tibi gratias agens, benedixit... fregit... dedit eis... manducate* (Marc, viii, vers. 6); saint Mathieu dit : *comedite* (Math. xxvi, 26-29.), *sumite, hoc est corpus meum*<sup>1</sup> (saint Marc xiv, 22-26; Luc, xxii, 19-20.) C'est l'Évangile transcrit. Qu'ajouter à tant de clarté? Les protestans sont bien à plaindre de chercher à obscurcir et à contester des choses si belles, si positives... Depuis le 12<sup>e</sup> siècle, dit le père Lebrun (page 469), le mot *enim* figure dans les liturgies : *hoc est enim corpus meum*, comme on le trouve dans les plus anciens *sacramentaires* et les missels de la plus haute antiquité...

**SIMILIMODO postquam cœnatum est, etc. S. Luc, ch. xxii, 20.** Peut-on dire que Jésus-Christ se servit de deux *vases* ou coupes? le premier pour l'usage du repas, le deuxième pour ce qu'on nomme l'action de grâce, dont les apôtres burent tous après que Jésus-Christ eut rendu grâces? *Item tibi gratias agens, benedixit...*; c'est le père dont il est question. Il est important, dit Lebrun, de remarquer avec tous les commentateurs, que c'est après le souper, c'est-à-dire après la manducation de l'agneau pascal que Jésus prit la coupe pour la bénir, et il ajoute que saint Luc a bien nettement distingué qu'il y avait deux coupes<sup>2</sup>, et que la deuxième est la coupe par excellence, la coupe eucharistique ou d'action de grâces.

<sup>1</sup> Il y a un nombre infini de commentaires sur ces célèbres et ineffables paroles; Bossuet et l'Imitation renferment des réflexions admirables à leur sujet... Pour le savant évêque de Maux, voir son livre intitulé : *Élévation sur les mystères*, et surtout les *Méditations, sur l'Évangile de la Cène*, Voir dans l'*Imitation* tout le 4<sup>e</sup> livre.

<sup>2</sup> Le père Lebrun fait erreur, ce nous semble, saint Luc ne fait nulle part mention de cette distinction. Jésus-Christ a bien pris deux fois la coupe pendant la Cène, mais aucun texte ne dit que ce fut une coupe différente. Voir au reste les versets 17 et 20, ch. xiii.



**MYSTERIUM fidei**, mystère de foi. Ces deux mots, qui sont admirables et profonds, ne sont pas dans l'Évangile, mais viennent de la tradition; ils se trouvent du reste dans les anciens *sacramentaires* de l'Église romaine. Ils semblent commentés par saint Paul, lorsqu'il dit (1 Tim. III, 9) parlant des diacres, « qu'ils doivent conserver avec une conscience » toujours pure, le mystère de la foi; » ailleurs (Colos. I, 26), il appelle le Verbe de Dieu, « un mystère, qui a été caché pendant des siècles aux générations, et qui a été manifesté » maintenant aux saints. »

**QUI pro vobis et pro multis effundetur** ou *effunditur*. Ces mots se trouvent dans la liturgie de saint Jacques, et dans le sacramentaire gallican, qui a plus de mille ans de date. Il faut remarquer ces mots *qui pro vobis* et *pro multis*, pour *vous* et pour *plusieurs*, d'abord pour les apôtres, parmi lesquels Jésus Christ voyait un traître, qui signifiait tous ceux qui refuseraient de profiter du sacrifice sanglant du Calvaire figuré par cette coupe que leur présentait Jésus-Christ...; ensuite les incrédules et tous les mauvais chrétiens, qui ont fait grand bruit à propos de ces mots *pro multis*<sup>1</sup>.

**HÆC quotiescumque feceritis**, « toutes les fois que vous ferez ces choses... vous les ferez en mémoire de moi. » Tant il est vrai, suivant le concile de Florence, tenu en 1439, d'accord avec l'Évangile et Jésus-Christ même, que le prêtre à l'autel est un autre Jésus-Christ. Ces paroles mémorables sont celles du Sauveur; saint Ambroise les reproduit de *sacramentis*, IV, 5.

**UNDE et memores, Domine...** Jusque vers la fin du 13<sup>e</sup> siècle, on ne voit pas que le prêtre ait fait quelque geste particulier en commençant cette prière, mais depuis le 12<sup>e</sup>, dans diverses églises de France, les prêtres eurent la dévotion d'étendre les bras en croix, comme pour rappeler la mémoire de la Passion. Pendant cette prière, le prêtre fait cinq fois le signe du salut, à savoir, après les mots *Hostiam puram* †, *Hostiam sanc-*

<sup>1</sup> Les Jansénistes se sont même imaginé de faire représenter Jésus-Christ en croix, ayant les bras posés de manière à exprimer que la rédemption, suivant leurs idées rétrécies, ne devait être que pour le petit nombre, tandis que J.-C. a voulu mourir pour tous.

*tam* †, *Hostiam immaculatam* †, *Panem sanctum* †, *Calicem salutis* †, qui ne sont que de vives expressions servant à rappeler à l'esprit, l'unité de la victime et du sacrifice de la messe.

L'expression *ab inferis* qu'on lit dans cette même prière, signifie littéralement *un lieu bas de la terre*, comme on la trouve dans le *Credo*. Cette manière de parler est conforme à celle d'anciens auteurs qui entendaient par là, soit le *tombeau*, soit les *limbes*<sup>1</sup>, où Jésus-Christ est descendu après sa mort.

OFFERIMUS *præclaræ majestati tuæ*. « La victime que nous offrons à votre divine majesté. » Cette prière, qui est presque textuellement dans l'ancien missel des Goths<sup>2</sup> de la Gaule Narbonnaise, a passé dans la préface de la messe du dimanche.

DE TUIS *donis ac datis*. Ces mots semblent tirer leur origine de ceux du livre I des *Paralipomènes*, ch. xxix, v. 14, *tua sunt omnia* « tout vous appartient, Seigneur. » Le Père Lebrun explique avec science et onction tous les mots de cette prière, *hostiam puram, hostiam sanctam, hostiam immaculatam* et le reste, page 505 de son *explication des cérémonies de la messe*.

SUPRA *quæ propitio ac sereno vultu*. Dans cette autre prière on trouve un rapprochement fait entre les sacrifices des patriarches et celui de la messe; entre ceux du juste Abel, d'Abraham, de Melchisedech et celui de Jésus-Christ. Le diacre Hilaire qui vivait au 4<sup>e</sup> siècle, dans ses *questions sur le nouveau Testament*, fait mention de ces mots : *summus sacerdos Melchi-*

<sup>1</sup> Ce mot ne se trouve dans aucun des textes de l'Écriture-Sainte, mais dans quelques-uns de ses commentateurs. Casalius, dans son ouvrage de *Ritibus christianorum*, etc., donne de longs détails sur cette expression, page 478, 481 et suiv., édition in-4°. Ce qu'il en dit est résumé par l'abbé Bergier, avec sa clarté ordinaire, dans son *Dictionnaire théologique*. 3 vol. in-4°, voir au mot *Limbes*.

<sup>2</sup> Ce précieux livre liturgique, dit l'abbé Bergier, cité plus haut, est dû à saint Léandre et à saint Isidore de Séville qui, en 633, refaisaient le missel de l'église d'Espagne en se conformant à la liturgie gallicane. C'est ce missel qui, vers le 8<sup>e</sup> siècle, a pris le nom de *Missel Mozarabe*.

*sedech*, au sujet de son commentaire d'une épître de saint Augustin. La qualification de grand prêtre donnée à Melchisédech, figure dans le canon de la messe écrit au 4<sup>e</sup> siècle... Voir aussi sur ce sujet l'épître de saint Paul *aux Hébreux*, v, 6; vii, 1, 17.

**SUPPLICES** *te rogamus*. Le prêtre s'incline en prononçant ces mots... Et cette particularité se trouve consignée dans Amalair<sup>1</sup>, au 9<sup>e</sup> siècle... et dans le *Micrologue*<sup>2</sup>, au 11<sup>e</sup> ou environ. Le sens de cette admirable prière, dit l'écrivain Florus, sur le *canon de la messe*, est resté fort longtemps sans trouver de commentateurs, tant ces paroles sont profondes et au-dessus de tout ce qu'on en peut dire... Yves de Chartres, au 11<sup>e</sup> siècle, est un des premiers qui ait entrepris de donner l'explication des merveilles qu'elle renferme. — On en trouve un savant résumé dans l'ouvrage du Père Lebrun page 517 et suiv. de son ouvrage si souvent cité dans cette notice.

**MEMENTO** *etiam, Domine... famularum*. Anciennement le *memento* des morts était placé dans les *Diptyques*<sup>3</sup>, ce qui explique pourquoi on ne le trouve pas dans le Sacramentaire de Worms, qui date du 9<sup>e</sup> siècle... Il n'est écrit que sur la marge d'un Sacramentaire de Trèves qui est du 10<sup>e</sup>. Les *Sacramentaires* du pape saint Grégoire, publiés par Angelus Rocca et le P. Ménard, mettent seulement pour titre à cette prière *Super Diptyca*, pour indiquer que dans les premiers siècles elle se lisait dans ces feuilles mêmes, présentées au prêtre au moment où il devait faire mémoire des défunts. Florus prétend que ce *Memento* faisait alors partie du canon de la messe. Sur l'usage de prier pour les morts, voir le livre des *Macchabées* II, chap. XII, vers. 42-44; — le témoignage de saint Cyrille de Jérusalem, vers le milieu du 4<sup>e</sup> siècle dans la 5<sup>e</sup> *Catéchèse* ;

<sup>1</sup> Savant archevêque de Trèves, plus connu sous le nom *Fortunatus Amalarius*, qui a dédié à Charlemagne un savant traité de *sacramento Baptismi*, imprimé sous le nom d'*Alcuin* dans les œuvres de ce dernier.

<sup>2</sup> Voir ce qu'on'dit de ce livre page 223 de cette notice.

<sup>3</sup> Voir page 226 de cette notice, ce que nous disons sur les *Diptyques*, leur origine et leur usage. Au temps de Tertullien la prière pour les défunts se nommait *Oratio post Limina*, après laquelle commençait l'Offertoire de la messe africaine.

— saint Chrysostome et saint Augustin nous assurent que l'usage de prier pour les morts nous vient des apôtres. On demande à Dieu qu'ils entrent dans le lieu de rafraîchissement (*locum refrigerii*); ce qui prouve l'existence du purgatoire puisqu'on ne sort jamais de l'enfer; — et cette demande est faite comme toujours, *per eundem Christum, Dominum nostrum* dont les mérites sont tout puissants auprès de son Père.

**NOBIS quoque peccatoribus.** Le vénérable Bède, qui écrivait vers l'an 700, dit que le prêtre élève un peu la voix, et frappe sa poitrine, en prononçant ces mots... Amalaire le dit aussi au 9<sup>e</sup> siècle, ainsi que l'auteur du *Micrologue*.

**CUM tuis sanctis.** Jusqu'au 9<sup>e</sup> siècle on ne nommait dans ce moment que les martyrs. — Depuis cette époque, la liturgie gallicane y joignait ceux de plusieurs confesseurs, mais on revient à l'ancien usage.

**PER QUEM hæc omnia... bona creas.** Toutes ces paroles et celles qui précèdent ont été souvent expliquées, dès le 9<sup>e</sup> siècle, par Amalaire, Remy d'Auxerre, Florus et quelques autres; elles étaient donc en usage dans la liturgie dès cette époque. Le Père Lebrun résume tous ces commentateurs, pages 538 et suiv. de son ouvrage.

**PATER NOSTER...** L'origine de cette prière est connue de tout chrétien, nous la devons à Jésus-Christ même; — la mère, l'apprend à son enfant dès ses plus jeunes années. Des volumes n'épuiseront jamais les beautés si simples, si profondes du *Pater noster*, la prière des prières. Tertullien, dans son traité de *Fuga*, cap. 2, nous apprend que cette prière, qu'il nomme *Oratio legitima*, se récitait dans la messe de l'Église d'Afrique.

**ET LIBERA nos... ab omnibus malis... presentibus et futuris.** Toute la vie de l'homme est un combat continuel contre les misères qui assiègent son âme et son corps et dont il demande à Dieu de le délivrer. Durand de Mende, dans son *Rational*, parle de cette prière comme ayant subi une addition qui du reste se trouve dans les plus anciens *Sacramentaires*. Florus, au 9<sup>e</sup> siècle, dit que les chrétiens feront cette prière jusqu'à la fin des siècles.

**PAX domini sit semper vobiscum.** Durant les 6 premiers siècles, ce souhait était la marque et le signe de la paix que les

chrétiens devaient se donner en s'embrassant. Au 9<sup>e</sup> siècle, cet usage durait encore, suivant ce que nous apprennent Amalaire, Raban Maur et Remy d'Auxerre. Depuis cette époque ou environ, c'est le diacre qui remplace le peuple. L'instrument nommé la *Paix*, que baisent le prêtre et une partie du clergé, est un *memento* du baiser que se donnaient les chrétiens, les hommes entre eux, les femmes entre elles ; — admirable cérémonie, que le temps et les mœurs ont changée en abus et que l'Église s'est vue forcée de supprimer.

*HÆC commixtio et consecratio corporis et sanguinis, etc.* Ces paroles offrent diverses difficultés que les commentateurs ont traitées, et dont les fidèles instruits peuvent prendre connaissance dans les auteurs. — Le Père Lebrun en fait un résumé lumineux page 581 et suiv. de son *explication des cérémonies de la Messe*.

On trouve ces paroles, dans le missel Ambrosien et dans ceux manuscrits ou imprimés en France et en Allemagne depuis plusieurs siècles. Le sacramentaire, écrit au 10<sup>e</sup> siècle, en fait mention. Celui d'Arles, au 12<sup>e</sup>, de Cambrai, de sainte-Gudule, d'Aix-la-Chapelle et quelques autres en parlent également. Dom Mabillon, dans son travail sur l'*Ordo romain*, dom Martenne, dans son traité *de antiquis ritibus*, cap. 4, art 10, n<sup>os</sup> 11, 12, le concile d'Orange, tenu en 441, tous parlent expressément de ce mélange du corps et du sang de Jésus-Christ... La liturgie de saint Jacques, la plus ancienne de toutes celles connues, cite aussi cet usage. Amalaire fait mention du *Fermentum* ou portion de *levain* que le pape envoyait aux évêques, et ceux-ci aux Églises titulaires, pour faire cette mixtion ou consécration mystique. On a de Leo Allatius, une lettre ou dissertation sous le titre: *de recentioribus templis Græcorum*, dans laquelle il traite cette matière avec détails. Le Père Lebrun résume tout ce qui a été écrit de mieux sur ce sujet, page 580 et suiv. de son *explication des cérémon. de la messe*.

**AGNUS DEI.** Le pape Sergius 1<sup>er</sup>, qui fut élu en 687, établit l'usage de dire l'*Agnus* pendant la fraction de l'hostie. Dans la suite on a chanté trois fois cette prière, suivant ce que nous apprend Ives de Chartres. Elle est répétée trois fois dans deux

sacramentaires écrits vers l'an 900 ; l'un, de l'Église saint Gattien de Tours, et l'autre de l'abbaye de Moissac au diocèse de Cahors. Dans un missel de l'église d'Arles, écrit vers l'an 1100, il n'y a qu'un *Agnus Dei*, comme dans celui de Lyon. Suivant les anciens sacramentaires et notamment celui de Tongres au 10<sup>e</sup> siècle, et d'Alby, au 11<sup>e</sup>, l'*Agnus Dei* n'était dit que par le chœur. Jusqu'au 11<sup>e</sup> les 3 *Agnus* finissaient par *miserere nobis*, au 12<sup>e</sup> commence l'usage de dire *dona nobis pacem*. Durand de Mende en parle comme d'un usage généralement établi dans l'Église depuis le 13<sup>e</sup> ou le 14<sup>e</sup> siècle. Aux messes des morts, au lieu de l'*Agnus*, on dit *dona eis requiem* depuis le 9<sup>e</sup> siècle environ, suivant Amalraire, liv. iv, ch. 20, *De officiis ecclesiasticis*.

**DOMINE, Jesu Christe... qui dixisti... Pacem relinquo... Pacem do vobis.** Cette prière n'était pas dans l'ordinaire du missel romain lorsque le *micrologue* écrivait en l'an 1090, mais elle était dans l'ancienne messe d'Illyrie, vers l'an 900, et dans le sacramentaire de Trèves au 10<sup>e</sup> siècle. Saint Augustin dit, en parlant de cette prière, qu'il y a deux sortes de Paix, dont le Père Lebrun donne l'explication page 600 de son livre *Cérém. de la messe*, etc. Aux 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles, le prêtre, à cet endroit de la messe, baisait l'autel puis l'hostie, ainsi que l'indique le *missel de Trèves*, que nous avons cité déjà plusieurs fois. Un *Pontifical* de Narbonne au 13<sup>e</sup> siècle, un ancien *missel* manuscrit d'Auxerre et les constitutions liturgiques d'un évêque de Salisbury en 1217, disent que l'usage de baiser l'hostie ayant été supprimé comme peu respectueux, on le remplaça par celui de l'autel, ou du calice, ou du corporal, ou du livre, où se trouvait à cet effet une *croix* marquée à la marge; quelques prêtres baisaient la Patène... et enfin l'instrument nommé *Paix*<sup>1</sup>. L'usage de ne baiser que l'autel a prévalu, surtout en France.

**DOMINE, Jesu Christe... Perceptio corporis tui...** La première de ces deux prières, se trouve dans la messe d'Illyrie vers l'an

<sup>1</sup> *Tabula Pacis* dit un concile de Merton (Angleterre) vers 1300. Un concile tenu à Oxford en 1287 lui donne le nom d'*Asser ad pacem*, etc., *Osculatorium Pacis* se trouve dans les *statuts* de Cantorbéry, écrits en 1281, etc. Voir pour tous ces détails le traité du Père Lebrun (*Cérém. de la messe*, etc., pag. 605, 608 et suiv.)

900, dans le *sacramentaire* de Trèves au 10<sup>e</sup> siècle et dans le *micrologue* vers 1090. Le Père Lebrun n'indique aucune époque où la 2<sup>e</sup> prière a pu commencer d'être en usage. — Mais il en développe le sens (p. 619 à 621), et ajoute que son usage se rattache à une sainte et antique tradition.

*PANEM cœlestem accipiam.* Deux *missels* de Troyes, l'un du 9<sup>e</sup> siècle, attribué à saint Prudence, l'autre de 1060, inséré dans un missel de l'abbaye de Royaumont, donnent une autre prière commençant par ces mots : *Ecce Jesu*, etc.

*DOMINE, non sum dignus.* Cette prière se dit une 1<sup>re</sup> fois par le prêtre, plus bas nous la verrons dite par le peuple. Origène, dans sa 6<sup>e</sup> *homélie* sur l'Évangile et saint Jean Chrysostome (*homélie* sur saint Thomas), nous apprennent que l'Église a toujours fait réciter cette belle prière aux fidèles avant la communion.

*QUID retribuam Domino* etc. On ignore à quelle époque s'est introduit l'usage de cette prière.

*QUOD ore sumpsimus.* On voit cette prière en usage vers la fin du 8<sup>e</sup> siècle. On la trouve dans une messe de Noël à l'usage des Goths (vers le 7<sup>e</sup> siècle)<sup>1</sup>. Elle servait de *post communion*, à la messe du jeudi saint de la semaine de la Passion, dans les *sacramentaires* de Trèves et de Cologne. Les *heures de Charles-le-Chauve*, écrites au 9<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>, le *Micrologue*, au 11<sup>e</sup>, disent que le prêtre doit la dire à voix basse, d'après les prescriptions de l'*ordo romain*.

*CORPUS tuum quod sumpsi* etc. Ces mots nous viennent du missel des Goths, cité ci-dessus...

**LE CONFITEOR** *de la communion des fidèles.* Celui qui se

<sup>1</sup> Bergier, dans son *dictionnaire Théologique*, donne des détails curieux sur l'origine de ce missel et sa transformation. On le nomme aussi *missel Mozarabe*. Voir *origine et raisons de la liturgie*. In-8° par l'abbé Pascal, col. 826.

<sup>2</sup> Ce manuscrit est célèbre par son exécution calligraphique et ses belles miniatures. Il a passé de la bibliothèque impériale au musée des souverains au Louvre. M. le comte de Bastard en a publié quelques spécimens dans son splendide ouvrage, *miniatures des manuscrits*, etc. On en trouve aussi dans l'ouvrage intitulé : *Le Moyen-Age et la Renaissance*. Tome II, planches du mémoire de Champollion, sur les miniatures, etc.

dit au commencement de la messe date d'une antiquité d'environ 500 ans ; celui de la communion des fidèles remonterait à plus de 900, d'après un *sacramentaire* manuscrit qui existait autrefois dans la bibliothèque de l'abbaye de St-Germain-des-Prés<sup>1</sup> et qui est cité par le Père Lebrun page 646 de son *Explication des cérémonies de la messe*. Une ancienne messe manuscrite conservée à l'abbaye St-Denis en France, et qu'on croit écrite vers le temps de Charlemagne, un *pontifical* qui avait appartenu à saint Prudence, évêque de Troyes en 840, renfermaient également une longue confession des péchés.

DOMINE *non sum dignus...* dit par le peuple. Un concile d'Aix tenu en 1585, fait mention de ces belles paroles. Saint Charles Borromée, dans ses œuvres, en parle aussi et saint François de Salles, dans un *Rituel* donné en 1612, invitent les fidèles à réciter ces paroles avec les sentiments de la plus vive componction.

COMMUNION *et post communion*. Les liturgistes croient que l'usage de réciter quelques versets des psaumes, à cet instant de la messe, a commencé en Orient, depuis une longue suite de siècles. Saint Cyrille de Jérusalem, au 4<sup>e</sup> siècle, en parle dans ses *catéchèses mystiques*, ainsi que les *Constitutions apostoliques*. L'Occident suivit aussi cet usage, puisque saint Augustin, au même siècle, nous apprend que l'église de Carthage avait introduit cet usage dans la liturgie. Le *micrologue* en parle aussi en 1090. Quant à l'oraison dite *post communion*, nous n'en trouvons pas l'époque précisée ; seulement le cardinal Bona, qui cite le *micrologue*, dans son ouvrage de *rebus liturgicis*, dit que cette oraison a été instituée en faveur de ceux qui ne communient pas<sup>2</sup>. Et l'on sait que ce *micrologue*

<sup>1</sup> Cette précieuse bibliothèque a été incendiée en 1793, par suite des fous à Salpêtre établis dans les chapelles de l'église abbatiale par les Vandales de l'époque. Peu de volumes ont échappé à ce désastre. La bibliothèque Mazarine a hérité de quelques débris de celle des moines de Saint-Benoît. Nous ignorons si le manuscrit cité dessus a été préservé. Cette belle idée de convertir une église, la plus ancienne de Paris, en four pour faire du salpêtre, est sans doute sortie de la tête de M. Lalande, qui, en qualité de directeur de cette infernale fabrique, s'était installé dans la demeure du curé de l'église, devenue, depuis le Concordat, une des belles paroisses de Paris.

<sup>2</sup> *Origine et raisons de la liturgie*. In-8°, colonne 1031.



date du 11<sup>e</sup> siècle. — Le *sacramentaire* de saint Grégoire, et plusieurs *missels* manuscrits contiennent diverses oraisons pour le peuple qui sont de vraies *post communions*.

ITE, *missa est*... Saint Avitus, archevêque de Vienne, en Dauphiné, vers l'an 500, parle de cette manière de congédier le peuple chrétien. Voir son épître citée par le Père Lebrun page 660 de son *explic. des cérém. de la messe*. Tertullien dans son livre de *anima* et saint Cyprien *liber de spectaculis* parlent l'un et l'autre de *l'ite missa est*. Toutes les anciennes liturgies marquent ce renvoi sur lequel le Père Lebrun donne de très-longes détails p. 659 et suiv.

PLACEAT tibi, *sancta Trinitas*. Le *micrologue*, au 11<sup>e</sup> siècle, cite cette prière, ainsi que Raoul de Tongres au commencement du 15<sup>e</sup> siècle.

La dernière *bénédiction* est une addition faite à la messe après l'an 1000. Saint Isidore de Séville parle d'une bénédiction que le célébrant devait donner, mais sans préciser à quel endroit de la messe. Le concile de Tolède, en 633, dit qu'elle devait être donnée entre l'oraison dominicale et la communion.

L'ÉVANGILE de *St-Jean*. Il y a environ 5 à 600 ans que les prêtres ont l'habitude de le réciter par dévotion avant l'action de grâce. Un *missel* de Saint-Wast d'Arras, écrit au 13<sup>e</sup> siècle, en parle comme d'un usage consacré. Il se trouve dans le *pontifical* romain, dressé par un évêque de Pienza en 1485, ainsi que dans le *cérémonial romain* composé un an après par le même prélat et dans l'*ordo* des messes basses rédigé par le savant Burchard, maître des cérémonies de la chapelle papale. Un *missel romain*, imprimé à Bâle en 1487, marque aussi cette lecture de l'évangile de St-Jean.

Le *missel*, rédigé par ordre du pape saint Pie V, a rendu cet usage universel et fixé définitivement tout l'ensemble des prières de la messe à la fin du 15<sup>e</sup> siècle. Le Père Lebrun donne un admirable commentaire de toutes les paroles de cet évangile, pages 695 à 706 de son traité sur les *cérémonies de la messe*, dont les extraits forment, nous devons l'avouer, la meilleure partie de notre travail. L. J. GUENEAULT.

## Physiologie catholique.

### NÉCESSITÉ DE SIGNES EXTÉRIEURS POUR LA FORMATION DE LA PAROLE.

Nous croyons devoir publier ici une curieuse lettre du *Directeur* d'une de nos meilleures écoles de sourds-muets, où l'on voit démontrée la puissance et la nécessité du secours extérieur pour que l'homme puisse parler. Cette étude est nécessaire, au moment où l'on cherche à former une *École catholique*, qui, en accord avec l'*École philosophique*, établit que l'homme peut se former une langue, sans secours extérieurs et sans maîtres.

A. B.

A MM. LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL DE NANCY.

Nancy, 23 mars 1852.

C'est avec la plus douce satisfaction que je viens vous rendre compte du résultat des efforts que j'ai faits, sur votre recommandation, pour rendre la parole au jeune *Péroux*, enfant âgé de neuf ans; dont le père, honnête ouvrier, chargé d'une nombreuse famille, demeure rue des Ponts, 63.

Ce pauvre enfant était non-seulement muet, mais encore aphone dans toute la force du mot; non-seulement privé de voix, mais encore de toute activité. Bien plus, sa santé et sa constitution étaient si chétives, que c'était à qui dirait : *Cet enfant-là ne vivra pas*. Ce n'est pas tout; sa mère allait, dans sa désolation, jusqu'à croire et me dire que ce petit être était sans raison, voire même fou, insensé, idiot.

Le mal lui paraissait donc sans remède, et il fallu qu'elle fût poussée et autorisée comme elle l'a été pour prendre la peine de me présenter son enfant.

Cet enfant n'était pas sourd; on remarquait même que la parole enfantine le pénétrait, tout en le laissant passif. Ayant déjà triomphé plusieurs fois d'une pareille infirmité, je ne reculai pas devant celle-ci; je vous sentais derrière moi. Bientôt l'enfant, devinant que je serais son libérateur, m'aima d'une affection qu'il n'avait jamais ressentie, et ce fut là mon principal point d'appui. Je profitai de ses moindres élans vers moi pour réagir sur lui, comme si j'eusse ravi à son père et à sa

mère toute leur influence ; et, faisant entrer dans mes actes l'intelligence et le dévouement aussi bien qu'une énergie qui ne m'aliénait nullement son cœur, je ne tardais pas à lui donner des *stations* et une *locomotion* plus franches. Je fis ensuite, avec lui, *du langage d'action*, et cette pédagogie d'un nouveau genre nous procura un premier éveil *des facultés endormies*. De ce langage muet, je fis un *vocabulaire vivant*, non-seulement pour traduire la parole hors de mon élève, mais encore pour l'orienter dans le monde extérieur.

C'était donc par une longue incubation intellectuelle, morale et physique, que j'espérais faire jaillir la parole de la poitrine et du cerveau du petit Péraux ; j'avais à imiter l'oiseau perçant d'un coup de bec l'œuf qu'il a couvé. Avec l'*action*, j'agissais sur le corps ; avec la *mimique*, sur le cœur ; et avec les *signes*, sur l'intelligence. C'était du moins préparer à la *parole future* une nourrice, un berceau, et des langes. Soit dit en passant, il y a dans ce procédé nouveau une condition capitale pour l'éducation commune et pour la réparation de toutes les infirmités et de toutes les perversités de l'homme intérieur.

Je reviens au petit Péraux, de la tête duquel ne *sortait pas la parole*, bien qu'elle y entrât. Avec la conviction que rien ne se *développe solitairement*, si ce n'est les plantes et les animaux sauvages, et qu'une loi et un concours procréent et soutiennent tout ce qui est moralement bien, je comparai la parole passive de mon élève à un jeune et tendre pied de vigne sans tuteur, et mon action au tuteur à planter tout à côté pour l'y attacher, et permettre à la tige de s'élaner librement dans l'atmosphère sociale, sous la mystérieuse influence divine.

Mon pressentiment se réalisa. Aidé du langage tangible et visible, je fis avec l'haleine du souffle, avec le souffle des sons, avec les sons des articulations, et bientôt vinrent, comme des fleurs et des fruits, des mots et des phrases, qui, pour comble de bonheur, s'identifièrent avec la parole passive, et mon petit muet finit par tirer, de son propre fonds, *son propre langage*.

De tous les services à rendre à son prochain, il n'en est pas assurément de plus précieux que la *restitution du verbe ou de la parole*, qui est la lumière des cœurs ; mais ce service est du nombre de ceux pour lesquels l'auteur ne doit chercher sa récompense ici-bas que dans le silence.

D'ailleurs ce n'est point à moi seul que le jeune Péraux doit une guérison qui se complète de jour en jour ; c'est encore à votre Société, dont je m'honore de faire partie, à l'autorité municipale et à sa propre mère, maintenant heureuse.

A ce propos, permettez que je termine cette trop longue lettre en vous citant une circonstance sans laquelle, peut-être, le succès n'eût pas été obtenu. Il y avait peu de jours que l'enfant m'était amené. C'était un dimanche ; la nuit approchait ; je me promenais dans le faubourg Saint-Pierre. Tout à coup, je vois des bras d'enfant tendus vers moi, c'était mon petit muet conduit par sa mère. Ils étaient fatigués, couverts de sueur et de poussière. « Hé ! d'où venez-vous donc, dis-je » à la mère. — De Saint-Nicolas, Monsieur, où nous avons » voulu aller dire une prière pour obtenir du ciel que vos » forts soient couronnés de succès. — Mais avez-vous aussi » prié pour moi ? répliquai-je. — Ah ! n'en doutez pas, Mon- » sieur. — Allons, répondis-je, ne désespérons pas .... » Et moi de continuer ma promenade en méditant sur l'invisible édifice que j'avais à construire, ce que je n'eusse pas fait sans cette rencontre.

PIROUX,

*Directeur de l'Institut des sourds-muets  
de Nancy.*



## bibliographie.

REVUE  
DE QUELQUES LIVRES NOUVEAUX.

Les *Annales*, spécialement occupées de suivre la science dans les divers développements qui ont quelque rapport avec les preuves de nos croyances, ne peuvent rendre compte des divers ouvrages soit de littérature, soit de piété, soit de polémique, qui sont publiés tous les jours; elles y consacraient toutes leurs pages sans pouvoir y réussir. Notre Revue est consacrée non à reproduire ce qui paraît pour la défense de notre foi ou pour l'édification des fidèles, mais elle doit fournir des matériaux pour cette défense, indiquer les points attaqués et par quelle voie il faut venir à leur secours. Nous répétons ceci, pour nous excuser auprès des auteurs qui nous envoient leurs livres, et qui se plaignent ensuite de ne pas en voir un *compte rendu* dans nos colonnes; et cependant nous ne voulons pas laisser sans annonce et sans mention quelques volumes qui nous ont été récemment envoyés. Voici leurs titres et quelques mots sur leur contenu :

LES DISCOURS de Robert Bellarmin, de la Société de Jésus, cardinal, prêtre de la sainte Église romaine, soigneusement revus et corrigés par l'auteur, traduits du latin par Élie Berton. — 4 vol. in-12, à Paris, chez Louis Vivès.

Nous ne sommes pas de ceux qui croient qu'il suffit, en ce moment, de publier et d'étudier la polémique des 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles pour répondre aux incrédules modernes. Non, les philosophes actuels ont transporté la polémique sur un terrain nouveau. Ils ont simplifié et appuré, on pourrait dire, leurs attaques; ils ont retranché autant qu'ils ont pu tout ce qui pouvait choquer les oreilles catholiques, ils nous ont emprunté presque tous nos dogmes et même toute notre morale; seulement ils prétendent qu'ils ont trouvé le tout, dans leur raison seule, avec leur raison seule; ils font ce que Tertullien leur reprochait au 2<sup>e</sup> siècle; ils nous font un *christianisme aristotélicien et platonicien*, ainsi que l'a répété Pie IX glorieuse-

ment régnant. Mais nous croyons aussi qu'il est très-utile de connaître quelle a été la polémique des siècles passés, et, sous ce rapport, on ne peut mieux faire que de lire les *Discours* du cardinal Bellarmin. Les gens doctes y remarqueront une chose, c'est que l'on n'y trouve pas trace de cette *philosophie cartésienne* qui, après Bellarmin, s'introduisit dans les écoles et de là, tout naturellement, dans les chaires chrétiennes, où elle se fait souvent reconnaître. Il faut savoir gré à M. Élie Berton d'avoir traduit cet ouvrage et à M. Vivès de l'avoir édité.

LA CROIX ET L'ÉPÉE, *réécits de la guerre d'Orient; campagnes de 1854 et 1855*, vol. in-18 de 315 pages, à Paris, chez Louis Vivès. Prix : 1 fr. 50.

Tout le monde connaît l'admirable élan de foi, de piété, de dévouement, de résignation que notre armée a montré au milieu des traits d'une bravoure incomparable. Il n'est personne qui n'ait lu quelque une de ces lettres, quelques-uns de ces récits qui ont rappelé le souvenir des plus beaux siècles du christianisme. Mais toutes ces attestations, ces titres de gloire de nos soldats et de notre Église étaient épars ou plutôt perdus dans les journaux. C'était donc un vrai service à rendre à l'Église, à notre armée, et aussi à ces nombreuses familles que ces récits intéressaient, que de les recueillir dans un seul volume. C'est ce qu'a fait notre auteur qui s'est mis modestement à l'écart pour ne laisser parler que ces modernes héros chrétiens.

LE PRESBYTÈRE, *épopée domestique*, avec une préface, par M. Malitourne; par M. Martin, vol. in-18 de 92 pages; à Paris, chez Boranni et Droz. 1856.

Les *Annales* ne rendent pas souvent compte d'ouvrages de poésie. Elles laissent volontiers aux journaux purement littéraires ou quotidiens, le soin de faire connaître ou de juger les diverses productions poétiques qui paraissent tous les jours en assez grand nombre; mais elles doivent donner une mention au livre du *Presbytère*, d'abord parce que le nom de l'auteur est déjà connu de nos lecteurs<sup>1</sup>, puis parce que le *Presbytère*

<sup>1</sup> Voir une *Notice sur les poètes cycliques de l'Allemagne*, t. ,x p. 71 (4<sup>e</sup> série.)

décrit avec un talent et un faire particuliers les divers rapports de société et de fraternité qui existent ou doivent exister entre le pasteur et les hommes d'élite qui sont ses paroissiens. Il faut lire, dans ce charmant petit ouvrage, comment le pasteur aide le propriétaire rural, et le propriétaire aide son pasteur. Voici comment fut établi un autel à la Vierge pour les fêtes du mois de mai.

N'allez pas supposer que ce rude fardeau  
 Dût faire au bon pasteur négliger son troupeau :  
 Nous trouvions temps pour tout à force d'industrie,  
 Même pour élever un autel à Marie,  
 Dont le mois consacré, le mois charmant des fleurs,  
 Naissait au beau milieu de nos plus durs labours.  
 Aidés par les enfants de ce pieux village,  
 Nous fîmes notre autel de mousse et de feuillage,  
 Car celle qui du ciel sourit aux humbles chants  
 Doit préférer à tout les simples fleurs des champs.  
 Au sommet de l'autel nous placâmes la Vierge,  
 Un voile sur le front, aux deux côtés un cierge.  
 Des cantiques naïfs la louaient chaque soir,  
 Et les enfants de chœur balançaient l'encensoir.  
 A l'hommage des chants en succédait un autre :  
 Le pasteur, élevant sa douce voix d'apôtre,  
 Montrait quel est le but de l'homme en ce bas lieu,  
 Comment il faut agir pour être aimé de Dieu,  
 Comment Dieu vient en aide à l'âme qui le prie,  
 Et quelle mère enfin nous avons dans Marie.

Puis l'évêque vient visiter la paroisse, et alors le curé lui adresse ces touchantes paroles :

— « Pour cette humble commune, où vous daignez venir,  
 Quel beau jour, Monseigneur, et quel grand souvenir !  
 Qu'il est doux au pasteur qui vous parle pour elle  
 De vous en exprimer l'ivresse universelle !  
 Et surtout de pouvoir, en ce jour solennel,  
 Réjouir saintement votre cœur paternel,  
 En vous garantissant que, dans ce peuple immense,  
 Sous les rayons du ciel croît la bonne semence.  
 Si quelque ivraie encor se mêle au pur froment,  
 J'espère l'arracher bientôt entièrement,  
 Vos bénédictions, devant qui le mal cède,  
 Achèveront l'ouvrage et nous viendront en aide.  
 Donc, pour répandre en nous l'esprit inspirateur,  
 Bénissez le troupeau, bénissez le pasteur. »

C'est dans le livre même qu'il faut lire la réponse de l'évêque et toute la suite de ce gracieux petit poème. A. B.

## Nouvelles et Mélanges.

### ASSYRIE.—*Divers monuments historiques assyriens apportés à Londres.*

Parmi les *curiosités de la vie assyrienne* apportées de l'Orient en Angleterre par le colonel Rawlinson, et visibles maintenant au *British Museum*, on remarque : un vase d'albâtre, contenant des restes de conserves ; différents objets en or et en ivoire, un fragment du trône de Sardanapale, plusieurs inscriptions relatives aux faits des hommes célèbres dans l'histoire profane et dans l'histoire sacrée, tels que *Nabuchodonosor*, *Sardanapale* et *Téglath Phalasar* ; des pierres précieuses et d'autres ornements personnels ; enfin une série de dessins faits sur les lieux par des artistes, et tirés de tables de pierre, impossibles à enlever des endroits où elles ont été placées dans l'origine, et qui représentent les formes les plus héroïques des plaisirs antiques, des chasses au lion, des banquets, etc., etc.

### ABYSSINIE. — *Un remède contre le ver solitaire.*

M. d'Abbadie vient d'adresser à l'Académie des sciences un nouveau médicament qu'il a rapporté de ses voyages, et qui passe pour guérir radicalement le *ténia* ou *ver solitaire*. Le *ténia* existe à peu près universellement chez les chrétiens d'Abyssinie. Dans ce pays, les condamnés à mort ont toujours trois jours de grâce, non pas pour se pourvoir en cassation, mais pour expulser leur ver, car on prétend qu'il abandonne promptement le cadavre, et sa vue est regardée comme des plus immondes. Si l'on en croit les indigènes, le *ténia* s'établit chez les enfants dès qu'ils commencent à manger de la viande crue, à laquelle on attribue d'ailleurs l'origine de cette maladie. En effet, le *ténia* est très-rare parmi les peuplades de l'Abyssinie auxquelles leur religion ou leurs préjugés défendent l'usage des viandes non cuites. Parmi les huit ou dix remèdes les plus usités pour cette maladie, on ne connaît en France que le *kosso*, improprement appelé *couso*. C'est un purgatif drastique, qui fatigue l'estomac et occasionne souvent des nausées si fortes que le patient ne peut pas le digérer. D'ailleurs il doit être réitéré tous les deux mois, parce qu'il n'effectue jamais de guérison radicale. On reproche en outre au *kosso* de produire des dysenteries toujours opiniâtres et quelquefois mortelles. Le *musanna*, c'est le nom du nouveau médicament, est exempt de tous ces inconvénients : c'est l'écorce d'un arbre qui croît près de la mer Rouge, dans les environs de Musçawwa. La dose est de 60 à 70 grammes pulvérisés avec soin et exhibés dans du miel ou de la bouillie de farine. On prend ce remède deux ou trois heures avant le repas. Bien qu'en Abyssinie l'efficacité du *mussanna* soit universellement admise, M. d'Abbadie ne répond pas qu'il soit infallible en Europe, et il invite les hommes de l'art à vouloir bien expérimenter sur les échantillons qu'il met à leur disposition.



245

**ANNALES**  
**DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.**

---

Numéro 76. — Avril 1856.

---

Science biblique.

---

**RÈGNE DE SENNACHÉRIB**

D'APRÈS LES MONUMENTS ASSYRIENS NOUVELLEMENT  
DÉCOUVERTS.

---

1. Observations préliminaires.

Le siècle précédent fut une longue révolte contre Dieu et contre son Christ. Orgueilleux comme l'est toujours l'ignorance, et fier de son demi savoir, il prétendait convaincre de mensonge la parole que Dieu même nous a révélée dans les *Saintes Écritures*. Tout ce qu'on savait et tout ce qu'on ne savait pas, fut tourné contre Moïse et les prophètes, fut employé pour combattre les doctrines du Christ. Théologie, physique, chimie, astronomie, histoire, chronologie, géographie, mythologie, langues, médecine, histoire naturelle, tout était bon, tout servait de matériaux à cette immense tour qu'on voulait élever, contre le ciel; mais, comme aux jours de Nemrod, Jehovah descendit pour voir la tour que bâtissaient les fils d'Adam, et d'un souffle de sa bouche, il dispersa les ouvriers impies, et renversa leur orgueilleux édifice. A la voix du Très-Haut, toutes ces pierres si laborieusement entassées, se sont levées pour lui rendre témoignage, et toutes les sciences, à mesure qu'elles ont été plus approfondies, qu'elles ont été mieux connues, ont confirmé la révélation divine.

Les *Annales de philosophie chrétienne* se sont donné pour mission d'enregistrer *tout ce que les sciences humaines renferment de preuves et de découvertes en faveur du Christianisme*; elles forment ainsi un arsenal où se trouvent déposées les armes pour les apologistes présents et futurs.

Une des découvertes les plus importantes pour la religion  
IV<sup>e</sup> SÉRIE, TOME XIII. — N<sup>o</sup> 76; 1856. (52<sup>e</sup> vol. de la coll.) 16

est certainement celle des ruines de Ninive; les *Annales* en ont souvent parlé et n'ont pas manqué d'annoter avec soin les résultats des fouilles les plus récentes. Nous regrettons seulement qu'elles ne se soient pas occupées davantage de la lecture des inscriptions. Chacun cependant comprendra la haute importance que doivent présenter pour la religion les annales officielles de princes, contemporains des rois d'Israël et de Juda, et qui furent en contact avec eux pendant des siècles. Nous croyons donc être agréable aux lecteurs de ce journal en leur présentant ici l'histoire d'un des principaux rois de Ninive, de Sennachérib, devenu fameux par ses blasphèmes et par la destruction de son armée.

Nous emprunterons le récit du colonel Rawlinson, tel qu'il l'a traduit sur les inscriptions cunéiformes, en essayant de le compléter par quelques notes extraites surtout du dernier ouvrage de sir Austin Layard : *Discoveries in the ruins of Nineveh and Babylon*. London 1853.

On sait que le colonel Rawlinson est un des premiers qui se soit occupé avec succès du déchiffrement des caractères cunéiformes, et que c'est à lui que l'Europe savante doit la transcription complète et la traduction du fameux monument de Bisoutoun. Pour satisfaire la curiosité bien légitime de ses compatriotes sur le résultat des découvertes assyriennes, il composa son esquisse<sup>1</sup>, au milieu des ruines mêmes de Ninive, blotti dans sa petite tente, parmi des torrents de pluie et n'ayant pour tout secours qu'une petite Bible de poche, des copies d'inscriptions et une mémoire assez heureuse.

Ce travail est malheureusement d'une date déjà trop ancienne pour être encore à la hauteur de la science. Dans les quatre dernières années, on a fait bien des découvertes, et les opinions du savant colonel ont dû se modifier sur bien des points qu'il y donne comme probables ou même comme certains. Néanmoins pour ce qui est des *Annales de Sennachérib*, que nous reproduisons ici, nous ne croyons pas que

<sup>1</sup> *Outlines of the History of Assyria..* by lieut.-col. Rawlinson. London, 1853.

ses conviétions aient changé, d'autant plus que, dans les points essentiels, il se trouve d'accord avec le Dr *Hincks*, qui a traduit en même temps et d'une manière tout-à-fait indépendante les mêmes annales, et est arrivé généralement aux mêmes résultats.

Venons maintenant au travail même de M. Rawlinson.

Après avoir fait connaître rapidement les principales *divinités assyriennes*, il raconte avec quelques détails, et toujours d'après les monuments, l'histoire des rois de Ninive, jusqu'à la mort de *Sargon*, puis il continue en ces termes.

### 2. Traduction de l'ouvrage du colonel Rawlinson.

« J'admets comme certain que Sennachérib monta sur le trône immédiatement après son père, et que l'on peut placer cet événement à l'an 716 avant Jésus-Christ <sup>1</sup>.

Il nous manque encore jusqu'à présent (1852), une copie complète des *Annales de Sennachérib*; mais heureusement trois documents très-importants, nous ont conservé tous les faits les plus remarquables du commencement de son règne.

### 3. Monuments offrant les annales de Sennachérib.

Le premier est un *cylindre en terre cuite*, rapporté de Ninive par M. Rich; depuis trente ans il était resté oublié au musée Britannique, lorsque dernièrement, M. Grotefend en a publié un *fac-simile* à Hanovre <sup>2</sup>. Ce cylindre donne des renseignements très-étendus sur les deux premières années du règne de Sennachérib, et entre dans des détails extrêmement intéressants sur ses premières constructions à Ninive.

Le 2<sup>e</sup> document est une *inscription sur deux taureaux* dans

<sup>1</sup> Dr Hincks (apud Layard, *Nineveh and Babylon.*, p. 614) place son avènement l'an 705 av. J.-C. Si j'en crois le *Bulletin des Sociétés savantes* (cité *Ann. de Phil.*, t. x, p. 65, 4<sup>e</sup> série), le colonel Rawlinson aurait adopté ce sentiment. Suivant la chronologie des *Apis d'Égypte* (V. l'art. de M. F. de Saulcy, ci-dessus, p. 55), on devrait le placer encore plus bas. Toute cette chronologie est extrêmement embrouillée et mériterait un examen approfondi. On doit consulter à ce sujet le beau travail que M. F. de Saulcy a inséré dans ces *Annales* sur la *Chronologie biblique des empires de Ninive, de Babylone et d'Écbatane*, et en particulier sur Sennachérib, aux tomes xix, p. 420, et xx, p. 50 et 157. Je le connais que par la *Bibliographie für Linguistik*, la *Chronology of the Reigns of Tiglath Pileser, Sargon, Salmansar and Sennachérib*, que M. J. W. Bosanquet a insérée dans le xv<sup>e</sup> volume du *Journal asiatique* de Londres. L. D.

<sup>2</sup> *Abhandl. der K. Ges. der Wissensch.* in Gott. iv, 1830.

le palais de Sennachérib, à Ninive. La partie historique de cette inscription va jusqu'à la 6<sup>e</sup> année de son règne. Malheureusement elle est très-endommagée; néanmoins avec l'aide des autres inscriptions et à la suite d'un examen minutieux des plaques, je suis parvenu à en restituer le texte presque entièrement.

Le 3<sup>e</sup> document est le plus intéressant de tous : car, outre qu'il s'étend jusqu'à la 8<sup>e</sup> année du règne de Sennachérib, il contient un grand nombre de détails, qui manquent sur les taureaux. C'est un *second cylindre* en terre cuite, trouvé à Ninive il y a longtemps déjà; il fut apporté en Angleterre, en 1846, par le colonel Taylor. L'original paraît s'être perdu; mais il en existe plusieurs copies : une empreinte en papier que j'ai prise moi-même en 1835, et une seconde en plâtre prise une dizaine d'années plus tard, par M. Lottin de Laval. Ces calques permettent la restitution d'une grande partie de l'inscription.

Les extraits que je vais soumettre à la Société *asiatique* de Londres sont le résultat d'un examen consciencieux et d'une comparaison minutieuse de ces trois documents, entièrement indépendants l'un de l'autre.

Sennachérib (𐎶𐎵𐎲𐎠𐎺𐎠𐎫𐎠𐎧𐎺𐎠𐎶𐎵𐎲𐎠𐎺𐎠𐎫𐎠𐎧𐎺𐎠𐎶) prend les épithètes royales ordinaires de ses prédécesseurs, et y ajoute en plusieurs circonstances le titre particulier d'*Ebidu Malki* (𐎶𐎵𐎲𐎠𐎺𐎠𐎫𐎠𐎧𐎺𐎠𐎶𐎵𐎲𐎠𐎺𐎠𐎫𐎠𐎧𐎺𐎠𐎶), ainsi *Sargina*, (Sargon)<sup>1</sup>, ajoutait à ses surnoms celui de *Tiglath Pil Eser*<sup>2</sup>; souvent aussi il se nomme : « Celui qui a subjugué tous les rois de l'Asie, depuis les forêts supérieures où le soleil se couche (le Liban), jusqu'à la mer inférieure où le soleil se lève (le golfe Persique). »

4. Annales de la 1<sup>re</sup> année du règne de Sennachérib.

Ses annales commencent de la manière suivante : « La 1<sup>re</sup> année de mon règne je li vrai une bataille à *Mérodach Balandan*, roi de *Kar Douniyas*, ainsi qu'aux troupes de la Susiane dont se composait son armée, et je les vainquis.

<sup>1</sup> Isaïe xx, 1.

<sup>2</sup> Le colonel J. Rawlinson croyait que les noms *Tiglath Pileser* et *Shalmaneser* se trouvaient sur les monuments de Khorsabad, comme simples épithètes de Sargon, et qu'ils s'appliquaient dans l'Ancien Testament à un seul et même roi.

(Probablement près de *Warka*).

» Il se retira sur ses vaisseaux, et s'enfuit au-delà de la mer, pour se cacher dans la terre de *Gouzoumman*: c'est jusqu'au fleuve *Agammî* qu'il s'enfuit et dans les contrées qui sont situées au-delà. Ses vaisseaux le sauvèrent. Ses drapeaux, ses chars de guerre, ses-chevaux et ses cavales, ses troupeaux, ses chameaux et ses mulets, qu'il abandonna sur le champ de bataille, tout tomba entre mes mains. Puis je me dirigeai vers son palais, dans les environs de Babylone; j'ouvris le trésor royal et j'en enlevai les vases d'or et d'argent, la réserve d'or et d'argent<sup>1</sup> ;

Suit l'énumération d'une grande quantité d'objets précieux dont je n'ai pu encore retrouver la synonymie.

» ... un riche butin, ses dieux, les femmes de son palais, tous ses chefs, etc., etc. Je les pris tous et les emmenai en captivité. Par la grâce d'*Assur*, mon Dieu suprême, je conquies et je pillai 79 grandes villes fortifiées des Chaldéens, ainsi que 820 petites villes, qui dépendaient d'eux. Je subjuguai aussi et j'emmenai en captivité les tribus nomades des *Araméens* et des *Chaldéens*, qui habitent la Mésopotamie.

Les noms des divers districts soumis, sont énumérés du nord au sud, mais comme ils sont désignés par des monogrammes, il n'y en a que fort peu qui puissent être déchiffrés avec quelque certitude.

Le passage suivant est extrêmement obscur. « J'établis comme roi de ce pays un homme appelé *Bel-Adon*<sup>2</sup>, fils d'un de mes fidèles serviteurs et qui avait été élevé dans

Or, *Hincks* ne croit pas que *Salmanezzer* soit un second nom de *Sargon*, mais que c'est le nom de son prédécesseur, dont jusqu'à présent, on n'a trouvé aucune trace sur les monuments; il est vrai que le même savant insinue que *Sargon* y fait allusion dans une inscription de Khorsabad. (Layard, *Nineveh and Babylon.*, p. 620.)

<sup>1</sup> Il emploie le mot *agarti*, qui a un grand air de parenté avec l'hébreu אַגוּרְרִי, *argent monnayé*; néanmoins j'ai cru devoir traduire *réserve*, de la racine אגר.

<sup>2</sup> Dr *Hincks* lit *Belib*, et l'identifie avec Βελιβος du canon de Ptolémée. C'est même à cause de cette synonymie qu'il descend le commencement du règne de Sennachérib à l'an 703. Il explique aussi, d'une manière un peu différente,

» mon palais; et j'ajoutai à son gouvernement, les provinces  
 » du Nord et de l'Est. »

Il est remarquable qu'on trouve toujours réunis dans une même satrapie, la Chaldée et les montagnes des Kourdes, depuis l'Elymaïde jusqu'à l'Arménie. Qui plus est? le nom *Akkadimi* (l'Orient? אקדִים) se donne à la Babylonie aussi bien qu'à l'Arménie. Cette singulière réunion est-elle une délimitation arbitraire, ou bien indique-t-elle l'identité d'origine des Chaldéens des montagnes et de ceux des plaines, et donne-t-elle raison aux savants qui ont émis cette dernière opinion?

» En ce même temps je soumis les tribus Araméennes qui  
 » habitent les bords du Tigre et de l'Euphrate : les *Tahaman*.  
 » (תִּימָן *Theman*. *Gen.* xxxvi, 15; *Jer.* xlix, 7. etc.), les *Rikis*,  
 « les *Yetoukh*, les *Houboud*, les *Kihrim*, les *Melikh*, les *Gou-*  
 » *roum*, les *Houboul*, les *Damoun*, les *Teboul*, les *Kindar*, (קִדְר,  
 » *Cedar*. *Gen.* xxv, 13; *Is.* xlii, 11), les *Rouhoua*, les *Kham-*  
 » *ran*, les *Khagarin*, (חַגְרִי, les *Hagareni*, 1 *Para.* v, 19), les  
 » *Nabaout* (נַבְיִיתָא les *Nabathéens*. *Gen.* xxv, 13), les *Lihatu*,  
 » et les *Araméens* proprement dits. J'emmenai à Ninive  
 » 208,000 hommes et femmes, 8,200 chevaux et cauales, 11,180  
 » têtes de bétail, 5,230 chameaux, 1,020,100 moutons, 800,300  
 » chèvres; en tout un grand butin. »

Au sujet de cette expédition, je ferai remarquer que le roi *Mérôdach Baladan*, contre lequel elle est dirigée, est le même à qui *Sargon* fit la guerre pendant une grande partie de son règne, et qui envoya quelques années plus tard, une ambassade à *Ezéchias*. Il est intéressant aussi de faire observer que, même à cette époque relativement très-récente, la capitale du roi des Chaldéens, se trouvait, non à Babylone, mais beaucoup plus bas à *Kar Douniyas*. *Polyhistor*, ainsi qu'*Abidène*, parlent d'une expédition contre Babylone, par laquelle *Sennachérib* aurait commencé son règne <sup>1</sup>.

L'énumération qui vient quelques lignes plus bas. Voici sa lecture : 208,000 hommes, femmes et enfants, avec 7,200 chevaux et cauales, 11,063 anes (?), 5,230 chameaux, 120,100 bœufs et 800,500 moutons. (*Layard, Nin. and Bab.*, p. 141).

<sup>1</sup> Voir *Polyhistor, Frag. hist. grec.*, t. II, p. 504, et *Abydenus, ibid.*, t. IV, p. 282, et *Eusèbe, Chron.*, édit. Maï, p. 19 et 25.

Cette même année, une autre expédition fut dirigée contre certaines tribus dépendant des villes de *Kharara* et de *Khigami*; toutes deux du reste nous sont inconnues<sup>1</sup>.

5. Annales de la 2<sup>e</sup> année du règne de Sennachérib.

Pendant la 2<sup>e</sup> année de son règne, *Sennachérib* s'occupa exclusivement des contrées montagneuses au Nord et à l'Est de son empire. Il paraît avoir traversé le *Taurus* et être descendu dans des pays où aucun de ses prédécesseurs n'avait encore pénétré. Ses *Annales* sont remplies de l'énumération obligée de pillages et d'incendies, de massacres et de transports de peuples, ainsi que de fondations de nouvelles colonies établies en leur place. La signification des noms est en grande partie obscure : un passage surtout est remarquable, c'est celui où *Sennachérib*, nous apprend qu'il soumit les pays conquis au chef d'*Arapkhi* (Arrapachitis), et qu'il y érigea des *tables commémoratives* : probablement celles-ci existent encore quelque part dans les montagnes du *Kourdistan*.

Pendant le reste de l'année, *Sennachérib* dit s'être occupé à soumettre la terre d'*Ellibi*, nom qui semble désigner la *Médie* septentrionale. Le nom du roi de ce pays, *Aspabara*, indique une origine Arienne, et une de ses villes *Marukarta*, est bien connue dans l'histoire de l'Arménie. Une partie considérable du domaine d'*Aspabara* fut réunie à l'empire de Ninive; et l'une de ses principales cités, rebâtie sous le nom de *Beth Sennachérib*, fut peuplée par une colonie assyrienne, et soumise au gouverneur de *Kharkhar* (aujourd'hui Van). D'*Ellibi*, *Sennachérib* se dirigea sur la *Médie* (pays que les Assyriens désignent toujours comme l'extrême Orient). Il rendit tributaire ce peuple, « qui, ajoute-t-il, ne s'était encore soumis » à aucun des rois, mes prédécesseurs. »

Il serait intéressant de rechercher si *Aspabara*, peut s'iden-

<sup>1</sup> Dr. *Hincks* donne quelques détails :

« Dans la même année, *Sennachérib* reçut un grand tribut du pays conquis de *Khararah*, et soumit le peuple de *Kherimmi*, qu'il dit avoir été longtemps rebelle (on n'a pas encore retrouvé la synonymie de ces deux peuples). Il le bâtit (ou consacra) la cité des derniers et sacrifia, en la dédiant aux dieux de l'Assyrie, un bœuf, dix moutons, dix chèvres ou agneaux, et vingt autres animaux. » (*Layard, Nin. and Bab.*, p. 141.)

tifier avec l'un ou l'autre des successeurs d'Arbacès dont Ctésias nous a conservé les noms chez Diodore (II, 32, 33). En tout cas *Ellibi* doit répondre à l'*Adzerbaidjan* moderne, la *Media Atropatene* des anciens ; car tout démontre que même dans le 8<sup>e</sup> siècle avant notre ère, les Mèdes n'occupaient pas encore la contrée montagneuse qui domine la frontière orientale de l'Assyrie, et que les géographes Grecs nomment la *Médie*.

6. Annales de la 3<sup>e</sup> année du règne de Sennachérib.

Les *Annales* de la 3<sup>e</sup> année méritent un développement plus étendu :

« Dans ma 3<sup>e</sup> année, dit Sennachérib, je montai contre le » pays des *Khetta* (כְּתִי, בני חת, les *Héthéens*. C'est sous ce nom » qu'il désigne toute la Syrie méridionale, c'est-à-dire, la Phénicie, la Palestine et les contrées qui s'étendent à l'Orient, » jusqu'à l'Euphrate<sup>1</sup>.) *Luliya*, roi de Sidon (Ménandre l'appelle *Elulæus*, dans *Jos. Ant.* IX, 14, 2), à mon approche d'*A-biri*, s'enfuit à *Yetnan*, qui se trouve sur la côte de la mer. »

*Yetnan* indique partout une ville maritime située au midi de la Phénicie et formant l'extrême limite de la domination assyrienne du côté de l'Égypte ; elle correspondrait ainsi à la *Rhinocoloura* des Grecs.

Comme les inscriptions de *Sargon* et de *Sennachérib* démontrent sans réplique que les Assyriens connaissaient, sous le nom d'*Yetnan* ou *Atnan*, un district situé dans l'angle sud-est de la Méditerranée, entre la Phénicie et l'Égypte ; il serait intéressant de rechercher si le mot אֶתְנַן ou אֶתְנָן, que notre version<sup>2</sup> de la Bible rend ordinairement par *fort*, ne pourrait pas

<sup>1</sup> Dans la Bible aussi le nom de *Héthéens* s'applique quelquefois à tous les peuples d'origine chananéenne. Voy. IV Reg. VII, 6 : *Reges Hethæorum* pour *Reges Chanaan*.

L. D.

<sup>2</sup> Il s'agit ici de l'*Authorised translation* en usage dans l'Église anglicane. Dans les citations suivantes, nous n'avons fait que rendre en français le texte anglais. On remarquera que pour quelques détails il diffère de la Vulgate. Ce n'est pas ici le lieu de discuter l'exactitude relative des deux manières de traduire : il suffira de dire que, dans les passages cités, saint Jérôme rend אֶתְנַן par *robustus* ou *fortis*, excepté dans le psaume LXXIII, 15, où la Vulgate lit avec les Septante : *tu siccasti fluvios Ethan*.

Dr Hincks lit *Yavan* au lieu d'*Yetnan*, identifie ce peuple aux Ioniens, et.



peut-être indiquer cette contrée? En tout cas nous pensons qu'on ne lira pas sans intérêt, les remarques suivantes qui ont pour but de faciliter à résoudre cette question :

1° Dans la prophétie de Balaam (*Nom.* xxiv, 21), on dit en parlant des Cinéens : « Ta demeure est forte et tu as posé ton nid dans un rocher. » Je voudrais traduire : « Ta demeure est Ethan (*Yetnan*) et tu as posé ton nid dans *Sela* (c'est-à-dire Pétra). » Car le transport des Cinéens en Assyrie, prédit dans le verset suivant, se trouve aussi mentionné dans les inscriptions.

2° *Psaum.* LXXIV, (Vulg. 73), 15. Au lieu de : « Tu fais jaillir les fontaines et les torrents ; tu fais dessécher les fleuves *impétueux*, » il faudrait lire : *les fleuves d'Ethan* (נהרות איתן). C'est une allusion aux fentes du rocher *Meribah* et au dessèchement du *Wady Mousa*. Si l'on excepte les traducteurs syrien et anglais, tous les autres prennent ici le mot איתן pour un nom propre. Le texte Chaldéen le remplace par l'*Arnon*, le *Jaboc* et le *Jourdain*.

3° Jérémie, en parlant de la ruine d'Edom par les Assyriens, dit en deux endroits différents (XLIX, 19 et L, 44) : « Il montera comme un lion, des hauteurs du Jourdain débordé contre la demeure des forts ; » on aurait dû mettre : « dans le pays d'*Ethan*, » car, איתן est ici sans aucun doute un nom propre, et c'est ainsi que l'ont rendu les Septante (εἰς τόπον Αἰθάν) et la version syriaque.

4° Dans Amos (v, 24), la signification est douteuse, et dans l'*Exode* (xiv, 27), le suffixe qui accompagne le mot, nous paraît justifier notre traduction ; mais dans Jérémie (v, 15), on peut se demander si גוי איתן que nous rendons par « peuple puissant, » ne signifie pas plutôt « peuple d'*Ethan*. » Car toute la prophétie de ce chapitre se rapporte à l'Égypte et non à Babylone, comme le veulent nos commentateurs. En effet,

croit pouvoir les placer dans l'île de Crète, ou quelque part sur les côtes méridionales de l'Asie Mineure. M. Layard partage son avis (p. 142). Sur l'extension très-ancienne des Ioniens le long des côtes de la Méditerranée et jusqu'en Phénicie, et dans l'Égypte inférieure, on trouvera des aperçus très-intéressants et tout nouveaux, dans une récente brochure d'Ernest Curtius : *Die Ionier vor der ionischen Wanderung*.

le prophète prédit l'invasion du Pharaon *Nécho*, qui, si elle coûta la vie au roi Josias, fut loin d'être aussi funeste aux juifs que l'expédition subséquente de Nabuchodonosor: « Cependant, dit le Seigneur, en ce jour, je ne consommerai pas » votre ruine (v, 18). » — A propos de cette expédition de *Nécho*, il est intéressant de voir de quelle manière remarquable la lecture des inscriptions assyriennes, confirme les récits de la Bible et des historiens profanes. Le XLVII<sup>e</sup> chapitre de Jérémie décrit en termes prophétiques, la dévastation du pays des Philistins par Pharaon, et parle expressément (v. 1), de la prise et de la destruction de *Gaza*. Nos interprètes se contentent de dire, que l'histoire ne parle pas de cette expédition. Il n'en est pas ainsi cependant. La ville de *Cadytis* d'Hérodote, dont *Nécho* s'empara après sa victoire sur les Syriens, près de Magdalum, et qu'on a confondue jusqu'à présent avec *Jérusalem*, n'est autre que celle de *Gaza*, le vrai nom de celle-ci d'après les inscriptions, étant *Khazita*. Les Grecs changèrent *Khazita* en *Gaza*, comme ailleurs, *Akhtzi* en *Ecdippa*. Si l'identité des deux noms (*Cadytis-Gaza*), n'a pas été remarquée plutôt, c'est que les Hébreux ont, selon leur habitude, adouci en ה la finale féminine ת (ערת—ערת), et ont ainsi retranché du mot une syllabe entière. En outre, la description que dans un autre endroit Hérodote nous fait de *Cadytis*, convient parfaitement à *Gaza*, mais nullement à Jérusalem (Voir. III, 5 et II, 159). De plus, le mot *Cadytis*, c'est-à-dire קדא Cadatha, altération chaldéenne de קדא ne pouvait guère déjà être connu en Syrie du temps d'Hérodote.

Reprenons maintenant le récit de Sennachérib :

« Je conquies tout son pays : les villes qui se soumièrent à ma puissance furent *Sidon* la grande et *Sidon* la petite, » *Beth Zitta*, *Saripat*, *Mahallat*, *Housouva*, *Aktzib* et *Akka*. »

Cette énumération est d'une grande importance, car elle nous fait connaître les divisions géographiques de la Phénicie du nord au sud. La distinction des deux *Sidon* est toute nouvelle. *Beth Zitta*, la ville des Oliviers, est inconnue, mais devait se trouver entre *Sidon* et *Sarepta* (צרפת) la *Saripat*

<sup>1</sup> En phénicien, tous les noms féminins, sans exception, se terminent en ת et jamais en נ, ni en ה, (Voir Gesenius, *Mon. Phœn.*, p. 459 et 440). L. D.

des inscriptions; *Mahallat* correspond au mot hébreu *מחלה*, *ascension*, *hauteur*, et *Housouva* doit être *Tyr*, ainsi nommé d'*Ousbûs* l'un de ses fondateurs, selon Sanchoniaton. Plus loin, au surplus, Sennachérib cite les Tyriens sous leur véritable nom. Les deux dernières villes *Aktzib* et *Akka* sont *Akhtzib* (אכזיב) l'*Ecdippa* des Grecs, et *Acco* ou *Saint-Jean-d'Acree*. Nous avons ainsi un tableau complet des côtes de la Phénicie. Sennachérib continue :

» J'élevai sur le trône, à la place de *Luliya*, *Tubaal*,  
» auquel j'imposai un tribut fixe. »

Probablement ce *Tubaal* est-il le fils de l'homme que du temps de Sargon, *Phacée* et *Razin* voulurent placer sur le trône de Juda (Voir Isaïe VII, 6). On sait combien, dans les généalogies de l'Orient, les noms ont coutume d'alterner.

« Les rois des côtes de la mer, (*Martu*, d'après le dieu du même nom, le Neptune des Latins. Voir *Μαρτύς* chez Sanchoniaton et *Μάρτυς* chez Strabon et les géographes), comparurent tous devant moi, aux environs de la cité de *Housouva* ou *Tyr*, et m'apportèrent leur tribut accoutumé. C'étaient les rois *Moushallimmon* (?) de Housibiroun, *Tubaal* de Sidon, *Abdi Lihât* d'Aruda (ארוד *Arvad*, *Aradus*), *Hourikki* de Goubal (גובל, *Byblos*), *Mettinti* d'*Ashdod* (*Azot*), *Boudastor* de Beth Ammon, *Kammouranat* de..... et ..... de *Hou-douma* (*Edom*). »

Les noms de ces rois ne se trouvent que sur le cylindre de M. Taylor, et, malheureusement, quelques uns sont illisibles. Si l'on était certain que tous ces princes régnaient le long de la côte, il ne serait peut-être pas impossible de retrouver la synonymie de leurs royaumes.

« *Sitka*, d'Ascalon, ne vint pas me rendre hommage. Je le fis prendre, lui, les dieux de sa maison, ses trésors, ses fils, ses filles et ses frères de la maison de son père, et je les transportai à Ninive. — Je plaçai sur le trône d'Ascalon un nouveau roi (son nom est illisible), et lui imposai un tribut fixe. »

C'est d'ici que les *Annales* commencent à présenter le plus grand intérêt.

7. Récit de la guerre contre *Etchias*, roi de Jérusalem.

• En automne de la même année, je conquies et pillai cer-

» taines villes qui avaient refusé de reconnaître ma suprématie.  
 » Les nobles et le peuple d'*Ekron* chassèrent leur roi *Haddiya*, ainsi que les troupes assyriennes qui occupaient leur ville, et s'alliant à *Ezéchias* ils rendirent hommage à son Dieu (le nom est perdu). Les rois d'Égypte aussi envoyèrent des cavaliers et des fantassins de l'armée du roi de *Miroukha* (*Meroé* ou Éthiopie), dont les troupes sont innombrables. Près de la ville d'*Allakhis* (Lachis) je leur présentai la bataille ; et dans la contrée de *Loubana* (Lobna) je défis les chefs des cohortes et les jeunes gens des rois de l'Égypte, ainsi que les chefs des cohortes du roi de *Miroukha*. Puis je marchai contre la ville d'*Ekron*, et, comme les grands s'étaient soumis, je les admis de nouveau dans mon service, mais j'emmenai en captivité les jeunes gens et je les établis dans les villes de l'Assyrie. Je pillai leurs biens et leurs richesses dont la valeur peut à peine s'exprimer. Alors j'y ramenai de *Jérusalem* leur roi *Haddiya*, je le rétablis sur son trône et lui imposai un tribut annuel. Mais comme *Ezéchias*, roi de *Juda*, refusait de se soumettre à ma domination, je lui enlevai et pillai 46 villes fortifiées et une quantité innombrable de petites villes, qui lui appartenaient ; cependant je lui laissai *Jérusalem*, sa capitale, et quelques endroits insignifiants situés autour.

Suit un passage très-endommagé et dont le sens est douteux.

» Quant aux villes que j'avais conquises et pillées, je les détachai du royaume d'*Ezéchias*, et je les partageai entre les rois d'*Ashdod*, d'*Ascalon*, d'*Ekron* et de *Khazita*. Et m'étant ainsi immiscé dans leur administration, j'augmentai le tribut qu'ils me payaient auparavant. Et comme *Ezéchias* persistait à me refuser son hommage, j'attaquai et j'emmenai en captivité toute la population, sédentaire aussi bien que nomade, qui habitait autour de *Jérusalem*, ainsi que 30 talents d'or et 800 talents d'argent, les trésors des nobles de la cour d'*Ezéchias* et de leurs filles, avec les officiers de son palais et les esclaves, hommes et femmes. Je retournai à Ninive et je considérai ce butin comme l'équivalent du tribut qu'il refusait de me payer<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Comme tout ce passage est extrêmement important, et que la traduction du


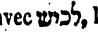
## 8. Importance de cette notice.

Cette notice nous semble d'une valeur inappréciable. Elle nous donne, d'une manière officielle, la relation assyrienne d'un des épisodes les plus remarquables de l'histoire sainte; et quoique, sans aucun doute, elle ait été arrangée de la manière la plus favorable aux Assyriens, les traits principaux constatent de tout point le récit de l'Ancien Testament. De toutes les villes de la Syrie, Jérusalem seule ne tomba point sous la puissance de Sennachérib. Les deux relations, la juive et l'assyrienne se confirment mutuellement d'une manière frappante.— Dans une période antérieure de son règne, et lorsque Sargon occupait encore le trône de Ninive, Ezéchias «frappa les Philistins jusqu'à Gaza,» (IV Rois, XVIII, 8.); et c'est probablement cet événement que l'inscription nous donne pour une révolte des Accaronites; car comment expliquer autrement la présence à Jérusalem du satrape assyrien? En la 14<sup>e</sup> année d'Ezéchias ou l'an 713 av. J. C., Sennachérib, après avoir soumis les autres villes maritimes, tourna ses armes contre Ekron, qui appartenait encore au roi de Juda. Cette entreprise fut interrompue par l'arrivée des Egyptiens et des Ethiopiens sous Tirhaka, roi de Méroé; il se retourna sur celui-ci, pour lui livrer bataille près de Lachis<sup>1</sup>. Cette

Dr Hincks présente quelques différences avec celle de notre auteur, nous allons la transcrire ici, d'après Layard (ouvrage cité, p. 145 et 144).

• Ezéchias, roi de Juda, nous dit le monarque assyrien, avait refusé de se soumettre à mon autorité; je lui pris 46 de ses villes principales, ainsi que des forteresses et des villages dépendant de lui, mais dont je ne tiens aucun compte, et je m'emparai de leurs dépouilles. Je le bloquai (?) lui-même dans Jérusalem, sa capitale. Pour amoindrir son pays, j'en détachai les villes fortes et les autres villes que j'avais pillées, et je les donnai aux rois d'Ascalon, d'Ekron (?) et de Gaza; et au tribut que je leur avais imposé précédemment, j'en ajoutai un autre dont je réglai la valeur. •

Le passage suivant est un peu effacé, mais paraît donner en substance que Sennachérib enleva à Ezéchias le trésor qu'il avait amassé dans Jérusalem, 30 talents d'or et 800 talents d'argent, les trésors de son palais, de plus ses fils et ses filles, ainsi que ses serviteurs ou esclaves des deux sexes, et qu'il transporta le tout à Ninive. En tout cas, il ne prétend pas s'être emparé de Jérusalem.

<sup>1</sup> Dr Hincks lit *Al....kou*, en laissant sans explication le milieu du mot, et identifie  , que notre auteur lit *Lakitsou*, avec , la ville

dernière ville est, sans aucun doute, la *Laris* ou *Larissa* des Grecs, située sur la côte entre *Gaza* et *Rhinocolura*, et devenue célèbre plus tard par la mort de Pompée ; peut-être qu'en souvenir de cette victoire Sennachérib donna ce nom à sa capitale assyrienne *Calah* (כַּלַּח), car cette dernière est appelée *Lakis*, (לַקִּי), dans le Pentateuque samaritain, et *Larissa* par Xénophon. Il n'est guères possible, d'un autre côté, que la prise de *Lakitsou*, représentée avec le plus grand soin sur les murs du palais de Sennachérib à Ninive, puisse se rapporter à *Lachis* de Juda : les textes cunéiformes écrivant les deux noms d'une manière totalement différente. La défaite des Egyptiens peut se conclure du IV<sup>e</sup> Livre des Rois, (xviii, 21 et 24), ainsi que de plusieurs passages des Prophètes ; on est donc bien en droit d'attribuer à la vanité des prêtres de Memphis, le récit de la défaite des Assyriens que nous donne Hérodote. De *Lachis*, Sennachérib se rendit à *Loubana* (לֹבְנָה, *Lobna*), où il fit mettre à mort ses prisonniers Egyptiens, et où *Rabsacès* vint le rejoindre après sa mission infructueuse à Jérusalem (iv, Reg. xix, 8). C'est alors que *Sennachérib* a dû faire dans les états d'*Ezéchias*, l'invasion dont parle la Bible : « Il monta contre toutes les villes fortes » de Juda et s'en empara. »

Le cylindre de M. Taylor fait mention des prisonniers et du butin faits lors de cette invasion. Le nombre des prisonniers, hommes et femmes, est porté à 200,164 et il est à remarquer que *Démétrius* le Juif, cité par Clément d'Alexandrie<sup>1</sup> attribue aussi à *Sennachérib* la grande captivité assy-

de *Lachis* : cette explication a été adoptée par M. Layard. Pour ce qui est d'une ville située entre *Gaza* et *Rhinocolura*, et que les Grecs auraient nommée *Laris* ou *Larissa*, je n'en ai pu découvrir la moindre trace dans aucun des auteurs anciens que j'ai consultés. Je suppose que, trompé par sa mémoire, M. Rawlinson aura confondu *El Arisch*, nom moderne de *Rhinocolura*, avec la ville que Xénophon (*Hell.* III, 1, 7.), appelle *Λάρισσα* ή *Αίγυπτια* ; malheureusement celle-ci se trouve non en Égypte, mais en Asie-Mineure, près de Smyrne. L'erreur est grave, mais excusable, si l'on pense à la manière dont il a dû composer cet aperçu. Il se peut que l'un ou l'autre auteur oriental place la mort de Pompée près d'*El-Arisch*, mais les anciens disent qu'il fut tué près de *Pelusium*. L. D.

<sup>1</sup> Δημήτριος δὲ φησιν ἐν τῷ περὶ τῶν ἐν τῇ Ἰουδαίᾳ βασιλείων τὴν Ἰουδα φυλῆν καὶ Βενιαμὴν καὶ Ἄβυλ μὴ αἰχμαλωτισθῆναι ὑπὸ τοῦ Σενναχηρείμ,

rienne des Juifs. La *Bible* ne parle pas du partage des villes conquises entre les rois des Philistins ; mais le cylindre entre dans les détails de cet arrangement et nomme les rois dont le territoire fut ainsi augmenté, savoir : *Mittinta* d'Azot *Haddiya* d'Accaron, *Ismibel* de Gaza.

Malheureusement aucune des copies de l'inscription ne permet de déchiffrer la raison pourquoy Sennachérib laissa Jérusalem en les mains du roi Ezéchias, car il est certain que celui-ci persista dans le refus de se soumettre. Comme on le voit par la fin du *x<sup>e</sup> chapitre* d'Isaïe, l'armée assyrienne s'approcha considérablement de la ville, preuve très-forte de l'assertion de Sennachérib qu'il enleva toute la population des environs de Jérusalem ; il s'ensuit encore nécessairement de ce double témoignage que la capitale n'a pu être sauvée que par l'intervention miraculeuse du Tout-Puissant. Naturellement les annales de Sennachérib ne parlent ni de sa défaite, ni de maladie pestilentielle, ni de frayeur ; mais la manière brusque dont il termine le récit de cette campagne en disant seulement qu'il retourna à Ninive avec son butin, suffirait pour montrer qu'une calamité quelconque a dû frapper son armée. Il n'est pas sans importance d'ajouter que, probablement par suite des pertes immenses qu'il avait essuyées, il fut hors d'état d'entreprendre, l'année suivante, des expéditions de quelque conséquence ; qui plus est, pour autant que nous puissions en juger d'après nos connaissances actuelles, il ne paraît plus avoir osé depuis porter ses armes au delà de l'Euphrate du côté de la Syrie.

L'opinion que Sennachérib fut assassiné par ses fils peu de temps après son retour à Ninive, n'est fondée que sur un passage du livre *apocryphe* de Tobie<sup>1</sup> ; ce que dit le *iv<sup>e</sup> livre des Rois* (xix ; 36) : « il retourna à Ninive et y demeura, » indique plu-

ἄλλ' εἶναι ἀπὸ τῆς ἀίχμαλωσίας ταύτης εἰς τὴν ἐσχάτην ἣν ἐποίησατο Ναβουχοδονόσορ ἐξ Ἱερουσαλὺμων ἕτη ἑκατὸν εἰκοσι ὀκτὼ μῆνας ἕξ. (Démétrius, dans *Fragmenta historicorum græcorum*, III, p. 208), et dans Clément d'Alex. *Strom.* I, 21. p. 557.

Effectivement, entre 586, année de la destruction de Jérusalem par Nabuchodonosor, et 714, époque de l'invasion de Sennachérib, il y a 128 ans ; seulement Démétrius ne parle pas de la grande captivité assyrienne, (L. D.)

<sup>1</sup> Le lecteur ne doit pas perdre de vue que le colonel Rawlinson est *anglais*.

tôt un séjour plus prolongé. En tout cas, la question est décidée maintenant; la partie des annales de Sennachérib que nous possédons, prolongeant son règne au moins de 5 années encore.

8. Annales de la 4<sup>e</sup> année du règne de Sennachérib.

Les événements de la 4<sup>e</sup> année forment un grand contraste avec les descriptions détaillées et prétentieuses des périodes précédentes. Elles se bornent à quelques lignes bien maigres et traitent exclusivement d'une expédition contre les *Chaldéens*, que Sennachérib ne paraît pas même avoir conduite en personne, et dont le but était peut-être de punir *Mérodach Baladan* de son ambassade à *Ezéchias*. Il dit, il est vrai, avoir pénétré dans le pays de *Beth Yakina* (à l'embouchure de l'Euphrate), mais il continue immédiatement :

« *Souzoubi*, le Chaldéen, qui habitait la ville de *Bittouth*, »  
 » sur le fleuve *Agammi*, essuya une défaite. Mes troupes le »  
 » poursuivirent; mais il s'enfuit et l'on ne trouva pas ses »  
 » traces. Le reste de l'année s'employa à la soumission du »  
 » pays de *Beth Yakina*. *Mérodach Baladan*, que j'avais vaincu »  
 » dans ma première année, s'enfuit aussi devant mes géné- »  
 » raux, et se cacha au-delà de la mer dans le pays... (Le »  
 » nom est perdu.) Ses frères, les rejetons de la maison de »  
 » son père, qu'il avait laissés de ce côté-ci de la mer, furent, »  
 » par mes ordres, éloignés de *Beth Yakina*, ainsi que les »  
 » hommes de cette contrée; je détruisis le reste de ses villes »  
 » et je les brûlai, et j'établis mon fils *Assur Nadin* sur le »  
 » trône de son royaume. »

9. Annales de la 5<sup>e</sup> année du règne de Sennachérib.

Pendant la 5<sup>e</sup> année de Sennachérib, il est question de deux expéditions, l'une contre les tribus de *Tokhari*, qui habitaient la terre de *Salboura*, l'autre contre *Manigama*, roi de la ville de *Vakkou*. Ces nouvelles conquêtes se firent dans des contrées très-éloignées et jusqu'où les armes de Ninive n'avaient pas encore pénétré; néanmoins il serait téméraire de vouloir conclure d'une simple ressemblance de nom, que *Sennachérib*

et que tous les protestants considèrent comme apocryphes les livres deutéro-canoniques. Quant au passage auquel notre auteur fait allusion dans le texte (*Tobie*, 1. 24), je crois que les 45 jours dont on y parle, ont rapport au temps pendant lequel *Tobie* a dû se tenir caché et nullement au retour du roi. Les *Septante* (1, 21) indiquent ce sens



ait conduit ses armées jusqu'en *Tokharistan* et aux bords de l'Oxus: Il est bien plus vraisemblable de penser que *Tokhari* et *Vakkou* doivent être cherchés dans l'Asie Mineure, et qu'ils désignent les mêmes lieux, que, sous des noms très-ressemblants, la *table de Karnak* mentionne parmi les conquêtes de *Séthos*.

L'*inscription des taureaux*, à Ninive, se termine par la relation d'une expédition maritime. Elle fut entreprise contre ceux des Chaldéens, qui, pour échapper à l'oppression de leurs maîtres assyriens, s'étaient embarqués avec leurs dieux et tout leur avoir, et s'étaient réfugiés au-delà de la mer dans la ville de *Naghiat*, port de mer des habitants de *Khilmou*, de *Billat* (?) et de *Khoupapan*. Sennachérib n'ayant pas les moyens de poursuivre les fugitifs, s'adressa à ses alliés les *Phéniciens*. Par ses ordres des marins et des ouvriers de Tyr, de Sidon et d'*Yabna* (יבנה), *Jamnia*) se réunirent près du haut Tigre et y construisirent des radeaux et des navires au moyen desquels ils descendirent le fleuve jusqu'à *Beth Yakina*. Ils y bâtirent une flotte pour le roi d'Assyrie et l'équipèrent. Sennachérib après avoir sacrifié à ses dieux, s'embarqua et se dirigea par mer contre *Naghiat*. La colonie chaldéenne fut détruite et le roi revint en Assyrie chargé d'un riche butin; il l'employa à embellir les palais et les temples qu'il faisait construire à Ninive à cette époque. Comme parmi les trophées de cette guerre représentés à Ninive, il se trouve des *éléphants*, je m'étais laissé aller à l'idée que Sennachérib avait réellement traversé l'océan et avait pénétré jusque dans l'*Inde*. Mais un examen plus réfléchi m'a convaincu que *Naghiat* devait être quelque port important sur le *golfe Persique*, puisque le roi de la Susiane avait soumis cette ville quelques années avant l'immigration Chaldéenne.

*hilmou* (peut-être *Chelmad* d'Ezéchiel, xxvii, 23), pourrait se comparer à l'île actuelle de *Kischmi* dans le détroit d'Ormuz, tandis que je placerais *Billat* et *Khoupapan* dans les îles *Bâharein* ou sur les côtes septentrionales de l'Arabie.

10. Annales des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années du règne de Sennachérib.

Le *cylindre* du col. Taylor contient aussi les annales des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années de Sennachérib; malheureusement l'état dé-

plorable de ma copie ne me permet pas d'en entreprendre l'explication. Si l'original se retrouve, je ne doute point qu'on ne parvienné à en lire le contenu.

Indépendamment de ces documents historiques *Sennachérib* a laissé un nombre considérable d'inscriptions fort intéressantes ; elles nous font connaître le nom et la destination des nombreux édifices qu'il a fait construire dans les différentes parties de l'Assyrie. Il avait déjà commencé à embellir Ninive avant son expédition en Syrie. Déjà, avant cette époque quatre grands édifices se trouvaient sur la colline de *Koyoundjek* : l'ancien palais royal, le temple du ciel construit par *Sardanapale*, et deux autres bâtiments moins considérables ; mais tous avaient plus ou moins souffert lors de la prise de la ville par *Sargon*<sup>1</sup>, et *Sennachérib* entreprit de les restaurer. Il réunit, en ce but, un nombre considérable de prisonniers chaldéens et araméens d'une part, et ciliciens et arméniens de l'autre. Il les partagea en quatre escouades, et employa 360,000 hommes au grand palais, et un nombre de femmes, presque aussi considérable, aux autres édifices. Notre inscription fournit ainsi un bon commentaire au passage où Hérodote (1, 93) raconte la construction du tombeau d'*Alyatte*, roi de Lydie.

Le palais de *Sennachérib*, déterré par M. Layard, et dont il vient de publier les bas-reliefs en des planches si magnifiques<sup>2</sup>, date d'une époque postérieure. Il fut construit en grande partie après l'expédition maritime contre les Chaldéens ; il paraît y avoir ajouté plus tard de nouvelles salles ornées pour transmettre à la postérité ses nouveaux exploits. *Sennachérib*

<sup>1</sup> Suivant le col. Rawlinson, *Sargina* ou *Sargon*, d'abord simple officier ou même jardinier du palais, se serait emparé de vive force de Ninive et aurait détrôné le dernier des *Dercétades* ou descendants de *Sémiramis*. Cette révolution, accompagnée de massacres et d'incendies aurait été confondue plus tard avec la prise et la destruction de la ville par Nabuchodonosor. De là, toutes les contradictions des historiens postérieurs sur la date de la chute de l'empire assyrien.

*Sargon* fut le fondateur du palais de *Khorsabad*, et c'est à lui qu'appartiennent la plupart des monuments qui se trouvent au Louvre.

<sup>2</sup> *The palace of Sennachérib*, London, 1845, 10 livres et demie sterling.

construisit, en outre, un palais sur la hauteur nommée aujourd'hui *Nebbi Younous* au centre de Ninive, et un autre dans la ville de *Tarbisi* (aujourd'hui *Shérifkhan*) à trois milles (une lieue), au nord de sa capitale.

Les auteurs grecs donnent 18 ans de règne à Sennachérib ; je suis disposé à admettre leur autorité et à placer sa mort l'an 698 av. J.-C. »

Ici se termine ce que le col. *Rawlinson* nous dit de Sennachérib. La Bible nous apprend de quelle manière il mourut (*IV Reg. XIX, 36*; *Isaïe. XXXVII, 38*) : « Comme il adorait dans » son temple son dieu *Nisroch*, ses deux fils *Adramelech* et » *Sarasar* le frappèrent du glaive et s'enfuirent dans la terre » d'*Ararat* ; et *Assarhaddon*, son fils, régna en sa place. »

D<sup>r</sup> LOUIS DELGEUR.

## Traditions bibliques.

RECHERCHES  
SUR LES TRADITIONS PRIMITIVES

CONSERVÉES CHEZ LES ÉTRUSQUES.

12<sup>e</sup> article <sup>1</sup>.

## LA TRIADE DES ÉTRUSQUES.

Deux questions à examiner. — Composition de la *Triade étrusque*. — Une variante. — Monuments étrangers reproduisant la *triade cabirique*. — Ce qu'il faut conclure de ces diverses triades. — De la *Trimourti* indienne et de ses variétés. — De la triade cabirique et de ses variétés. — Conséquences. — Origine orientale de la triade étrusque.

Nous avons mentionné la *Triade des Etrusques*; il faut maintenant la faire connaître. Deux questions se présentent à résoudre : prouver son existence ; rechercher son origine. Les travaux de Ott. Muller<sup>2</sup> et de Gerhard<sup>3</sup>, ne laissent aucun doute sur le premier point. Toutefois, ces deux illustres savants n'ont pas poussé leurs investigations aussi loin qu'on le désirerait. Il se bornent à nous montrer que la *Triade* occupe une place dans la religion des Etrusques ; mais comment y a-t-elle pénétré ? Cette conception est-elle indigène, née sur le sol italique ? Vient-elle d'une source étrangère ? Ils ne paraissent pas s'être préoccupés de ces divers problèmes qui sont cependant de la plus grande importance. M. Raoul-Rochette a essayé de les résoudre. Rien de mieux à faire, ce nous semble, que de nous appuyer sur les recherches de ces savants si versés dans la connaissance de l'antiquité.

La *Triade* étrusque se composait de *Jupiter-Tina*, de *Junon-Kupria*, de *Minerve-Menersa*. Jupiter occupe constamment le centre ; de chaque côté, se remarquent, avec leurs attributs particuliers, les deux autres divinités. Ce thème religieux est

<sup>1</sup> Voir le 11<sup>e</sup> art. au n<sup>o</sup> 74, ci-dessus p. 101.

<sup>2</sup> *Die Etrusker*, I. III, c. 3, § 1, 2, t. II, p. 43-45.

<sup>3</sup> *Ueber die gottheiten des Etrusker*, p. 5-10. Berlin, 1847.

reproduit sur un grand nombre de monuments. Il est donc impossible de révoquer en doute l'existence d'une *Triade* dans les croyances des Etrusques. Est-il nécessaire d'ajouter que cette manifestation de leur pensée religieuse est un trait de plus qui les rattache aux peuples de l'ancien monde, et surtout de l'antique Orient ? Qui ne sait que, dans la religion et même dans les systèmes philosophiques de ces peuples, une large place est faite à une réunion de *trois Divinités*, qu'ils désignent sous le nom général de *Triade* ou de *Trimourti* ? Où avaient-ils puisé cette conception ? Nous aurons à le rechercher ; revenons pour le moment à la *Triade des Etrusques*.

Celle que nous avons indiquée n'est pas sans offrir des variantes. Ainsi, *Diane* remplace quelquefois *Junon*. C'est ce que nous apprend un curieux bas-relief trouvé, en 1665, à peu de distance des ruines de Capoue<sup>1</sup>. Sur ce monument *Jupiter* est représenté *assis*. A sa droite, on voit *Minerve* debout, la tête coiffée d'un *casque*, la poitrine couverte de l'*égide*, la main armée de la *lance* : ce sont là, comme on le sait, les attributs de la déesse guerrière. De l'autre côté, à la gauche de *Jupiter*, on voit *Diane*, debout aussi, le *carquois* sur l'épaule et la *lance* à la main. Ainsi, pour *Diane* et pour *Minerve* les symboles traditionnels ont été conservés. Dans cette réunion de divinités, où *Diane* tient la place de *Junon* à Rome, il faut, dit M. Raoul-Rochette, reconnaître la *triade capitoline* de Capoue, et, continue-t-il, comme une influence étrusque présida à l'érection et à la disposition du capitol de cette ville, c'est aussi sous la même influence que paraît avoir été exécuté le bas-relief dont nous parlons<sup>2</sup>. Voilà donc une variante importante à noter.

Ce n'est peut-être pas la seule dont on doit tenir compte. On serait, en effet, assez porté à croire que la *triade cabiri-*

<sup>1</sup> On trouve ce bas-relief dans Mabillon (*Mus. Ital.* p. 103), dans Fabretti (*Inscript. antiq.* p. 78, n° 90), dans Mazochi (*Commentar. in mut. Camp. amphit.* Titul. tab. I, p. 178), et dans Pratilli (*Via Appia*, p. 309-311). Fabretti s'est borné à reproduire l'inscription et l'explication données par Mabillon. Le dessin de Mazochi, sans être parfait, paraît meilleur, et l'explication de Pratilli, quoique supérieure aux autres, laisse encore à désirer.

<sup>2</sup> *Journal des savants*, mai 1855, p. 280.

que n'était pas inconnue chez les Etrusques. — « Un miroir » trouvé dans un sépulcre à Chiusi, en 1826, et publié par Micalli<sup>1</sup>, a le mérite, dit M. Vinet, de reproduire une des » scènes les plus mystérieuses des orgies de Samothrace. » Nous voulons parler du meurtre commis par les Cabires » sur leur troisième frère. Nus et la tête ceinte d'une bande- » lette, *Kasutru* (Castor) et *Paltuce* (Pollux) étreignent leur » frère *Kaluchasu*. Cette lutte, car c'est bien une lutte, ce » que Micalli n'a pas saisi, se passe en présence de Minerve, » tandis que la Vénus étrusque, *Turan*, placée à la droite » des trois frères, ouvre une ciste ou coffret. Micalli a judi- » cieusement conclu que cette dernière particularité se rat- » tachait à la tradition hiératique des Cabires, déposant le » membre viril de leur victime dans une ciste qu'ils portèrent » ensuite chez les Tyrrhènes. Dans cette hypothèse, et c'est » ce que l'antiquaire italien n'exprime pas clairement, Vénus » serait représentée sur le miroir attendant le meurtre et la » mutilation sanglante qui doit en être la suite<sup>2</sup>. »

M. Gerhard a cru reconnaître encore l'image de la Triade cabirique sur plusieurs miroirs étrusques représentant trois jeunes gens nus et coiffés du bonnet des Dioscures, tantôt assis<sup>3</sup>, et quelquefois ayant au-dessus de leur tête l'étoile des Tyndarides<sup>4</sup>. Au reste, ajoute M. Vinet, « cette commu- » nauté d'attributs n'a rien de surprenant, quand on songe » que la confusion des Cabires avec les Dioscures devait se » retrouver dans le domaine de l'art<sup>5</sup>. »

Ces dernières productions traduisent-elles réellement un des côtés de la pensée des Etrusques ? Nous n'osons l'affirmer : leur présence cependant dans les tombeaux de ce peuple ne peut être fortuite, et cette Vénus étrusque, si rapprochée de la Triade cabirique, mise en contact avec elle, représentée sur le même tableau, ne laisse pas que suggérer

<sup>1</sup> Micalli, *Storia degli antichi popoli italiani*, t. III p. 80, tavol. XLVII ; — F. Gerhard, *Etruskische spiegel*, Tafel LVI.

<sup>2</sup> Ap. *Religions de l'antiquité*, t. II, 3<sup>e</sup> part., notes du 5<sup>e</sup> livre, sect. I, p. 1082.

<sup>3</sup> *Etruskische spiegel*, t. LV, n<sup>o</sup> 1, 7.

<sup>4</sup> *Ibid.* t. LVI, n<sup>o</sup> 2, 3.

<sup>5</sup> M. Vinet, *Ubi sup.* p. 1082.

l'idée d'une fusion entre les croyances de la Samothrace et celles de l'Etrurie. Si cette supposition n'est pas sans fondement, nous voyons donc une triple triade, sinon admise, au moins connue chez les Etrusques : 1° La triade *Tina-Kupria-Menerfa* ; 2° La triade *Jupiter-Minerve-Diane* ; 3° La triade *cabirique*. La première, toutefois, paraît plus généralement reçue.

D'autres monuments offrent-ils des variantes analogues à celles que nous venons de signaler ? Nous l'ignorons ; mais de ce qui précède nous pouvons déjà tirer quelques conséquences.

1° L'idée d'une triade était dans la religion des Etrusques ; vouloir le contester, ce serait s'élever contre les œuvres d'art qui reproduisent leurs croyances. 2° On ne doit pas chercher dans cette triade les idées fortement conçues et arrêtées que nous rappelle la *Trinité Chrétienne*. Nul lien intime et profond ne paraît unir les divinités qu'ils juxtaposent sur leurs monuments <sup>1</sup> ; rien ne nous révèle directement le rôle particulier de chacune d'elles ; et, s'il faut en juger d'après les attributs qu'on leur donne, rien encore qui se rapproche de l'action exercée par les trois personnes de la Trinité chrétienne. 3° Enfin, tandis que dans le dogme révélé ces trois personnes restent constamment les mêmes, la conception étrusque nous offre des variantes. Mais alors même que celles-ci se produisent, elles sont la traduction d'une idée imparfaite, il est vrai, et mal comprise, et cependant profondément gravée dans les esprits ; la manifestation du besoin de rapprocher et de réunir *trois divinités* dans un même système.

Voyez les religions de l'Orient, vous trouverez, chez le même peuple, des *triades* aussi changeantes que celles des Etrusques. Ainsi, considérez-vous la *Trimourti* populaire des Indiens ? Vous avez *Brahmâ-Vichnou-Siva* <sup>2</sup>. Mais cet ordre n'est pas immuable. Les Vichnouïtes placent *Vichnou*

<sup>1</sup> Les trois membres de la triade cabirique sont frères, il est vrai, mais sous ce rapport encore, ils diffèrent de la trinité chrétienne.

<sup>2</sup> Guignaut, *Religions de l'antiquité*, t. 1, 2<sup>e</sup> part. ; notes du 1<sup>er</sup> livre, p. 647.

au premier rang ; les Sivaites le réclament pour *Siva*<sup>1</sup>. Nous ne parlons pas ici des luttes terribles et sanglantes qui s'élèvent entre ces dieux. — Voulez-vous une Trimourti supérieure, pour parler comme M. Guignaut, à la Trimourti vulgaire ? Voici *Hyranya-gdrba* (*Mana*), *Pradjapati* (*Ahankara*) et *Prana* (*Mahanatma*), la grande âme, la vie qui respire dans les êtres. Souvent il arrive qu'on la confond avec *Mana*, l'intelligence universelle; *Prana* lui-même est identifié avec *Oum*<sup>2</sup>. On voit déjà le Panthéisme dans cette Trimourti. Une autre nous le présente sous une forme plus frappante : elle comprend Dieu, le Monde et l'Homme, « qui forment eux-mêmes une Trinité identique à toutes les autres<sup>3</sup>. »

Quittez l'Inde et pénétrez dans les sanctuaires de *Samo-thrace*. Vous rencontrez cette Triade cabirique que nous avons déjà vue. Rien de plus difficile, il est vrai, que de déterminer son origine, sa nature, son rôle. Bien que ce problème, « qui tient aux racines les plus cachées de la religion des grecs, et à son lien avec l'Orient et avec l'Occident, ait exercé de grands esprits, des savants profonds et ingénieux, il n'est point encore et ne sera peut-être jamais complètement résolu<sup>4</sup>. » Ce qui frappe dans leurs solutions, c'est la diversité, quelquefois même l'opposition radicale qu'elles présentent. S'agit-il de l'Étymologie du mot Cabire ? Welker le tire du grec *καίειν, καίειν, brûler*, *καίειρος, καίειροι*, et, avec le digamma, *Κάθειροι*<sup>5</sup>; Maury de la langue hébraïco-phénicienne כבירים, *Kabirim*<sup>6</sup>. — Passe-t-on à l'origine des mythes cabiriques ? Les uns Ot. Muller et Gerhard, la trouvent chez les Pélasges<sup>7</sup>, les autres, Movers et M. Maury, chez les Phéniciens<sup>8</sup>. — Ceux-ci donnent pour père aux Cabires

<sup>1</sup> Creuzer, *Rel. de l'ant.*, t. I, 1<sup>re</sup> part., p. 210-218.

<sup>2</sup> Guignaut, *ubi sup.*, p. 647.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 649.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 1101-1103.

<sup>5</sup> Welker, *Æschyl. Trilog.* s. 155, ff.

<sup>6</sup> M. Maury, *op. Rel. de l'ant.*, t. II, 3<sup>e</sup> part., notes du livre 5, sect. 1, p. 1089.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 1088.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 1089, et suiv.



*Héphæstos*, Vulcain, le Dieu du feu <sup>1</sup>; ceux-là, *Cadmilus* <sup>2</sup>, tandis que d'autres font de *Cadmilus* un prêtre et un cabire <sup>3</sup>. On n'est pas toujours plus d'accord sur leur nombre. Dans la cosmogonie de *Sanchoniathon*, ils forment une *heptade*; à Béryte, une *dyade*; à *Lemnos* et à *Samothrace*, une *triade* <sup>4</sup>. Ce dernier point de vue cependant domine. Les trois noms de cette triade cabirique sont *Axi-Éros*, *Axio-Kersos*, *Axio-Kersa*. Ott. Muller fait observer que si l'on écarte le mot honorifique *Axios*, il reste *Eros*, *Kersos* et *Kersa*, c'est-à-dire l'amour, l'époux et l'épouse. *Eros* est considéré, dans cette triade, comme remplissant le rôle de l'éternel créateur; *Kersos*, celui de l'éternel destructeur, *Kersa*, comme le symbole de la nature, si changeante, si mobile, si féconde en trompeuses apparences <sup>5</sup>. Cette explication nous rappelle la *Trimourti* indienne. Ajoutons que *Kersos* et *Kersa* paraissent avoir souvent pour équivalents *Hadès* et *Persephone*, ou bien la terre et l'eau, *Pluton* et *Proserpine*. Tandis que, *Heros* ou *Axieros* représentant la force organisatrice de l'univers, *Kersos* et *Kersa* personnifient les deux sexes <sup>6</sup>.

Ainsi, dans les mythes cabiriques, comme pour les triades étrusque et indienne, beaucoup de variété dans les termes qui désignent les membres de ces triades. Ces considérations nous ont moins éloigné de notre sujet qu'on ne le supposera peut-être. Il est bon, dit M. Guignaut, « d'appeler » l'attention, non-seulement sur les rapports plus ou moins » éloignés de la Triade divine de *Samothrace* avec la *Trimourti* » indienne, mais sur les rapports si directs et si manifestes » des dieux *Cabires*, *Dioscures* et *Pénates* de *Samothrace* et de » la Triade de la Grèce et de l'Italie. De ces rapprochements » se tire une preuve certaine de l'identité primitive des my- » thologies de la Grèce et de l'Inde <sup>7</sup>. » On voit qu'elles ont le

<sup>1</sup> Guignaut, p. 1092.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 1076.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 1090.

<sup>4</sup> *Ibid.*, 1092-1093.

<sup>5</sup> Ott, Muller, *Ap. Rel. de l'ant.*, notes du livre v<sup>e</sup>, sect. 1, p. 1077.

<sup>6</sup> M. Maury, *Ibid.*, p. 1092.

<sup>7</sup> M. Guignaut, *Ibid.*, p. 1102-1103.

même point de départ et qu'elles découlent de la même source. Mais, au moment où elles se sont formées, cette source n'avait plus sa pureté première; ses divers courants, en se répandant par le monde, allaient s'altérant sans cesse. Cependant sous la variété que nous avons constatée, au fond de ces conceptions religieuses et panthéistiques que nous avons rapidement parcourues, n'apercevez-vous pas un côté commun, une idée qui domine et autour de laquelle les autres se groupent? Partout, dans l'antique Orient, le nombre *trois* se présente avec un caractère sacré, et toutes les religions lui font une large place. De là, toutes les *triades* que l'on forme sous son influence. Ne soyons donc pas surpris de le trouver aussi chez les Etrusques.

Nous avons dit que M. Raoul-Rochette a essayé de déterminer l'origine de leur Triade, et c'est précisément une origine orientale qu'il assigne. Laissons-le exposer lui-même ses idées.

« Maintenant, dit-il, que la notion de la Triade étrusque est établie, il peut nous être permis de faire un pas de plus dans la voie où nous venons d'entrer, en reconnaissant dans cette *triade divine* des Etrusques, introduite à Rome et à Capoue, un trait de la religion des Assyriens, qui n'avait pu être apporté en Italie que par l'émigration tyrrhénienne... Nous possédons une notion qui peut nous donner le secret de cette origine, et qui tend à nous la signaler comme asiatique; c'est celle de la grande *triade* qui était la plus haute expression de la *religion des Assyriens*, et qui se personnifiait en trois divinités, l'une *mâle*, au milieu, les deux autres *féelles*, de chaque côté, que l'écrivain grec, qui nous a transmis ces détails précieux, Ctésias, extrait par Diodore de Sicile<sup>1</sup>, assimile à *Jupiter*, à *Rhèa* et à *Junon*. Ce n'est pas ici le lieu de discuter cette assimilation qui peut fournir le sujet de graves recherches d'archéologie comparée, dont je compte m'occuper dans un travail particulier sur la grande *Déesse-nature* asiatique, considérée sous ses diverses formes et dans ses nombreux rapports avec les divinités analogues de la

<sup>1</sup> Ctés. *Ap. Diodor. Sic.* II, 9. Voy. Münter, *Religion der Babylonier*, p. 52-53.

Grèce et de l'Italie. Je me borne à rapporter le fait attesté par Diodore sur la foi de Ctésias, qu'il existait au sommet de la pyramide de *Bélus*, à Babylone, trois colosses d'or battu, dans l'image desquels se résumait le système religieux des Assyriens, et j'ajoute que ces trois divinités, assimilées à autant de dieux helléniques, *Rhèa*, *Jupiter* et *Junon*, répondent manifestement aux *trois divinités* capitoline des Etrusques. C'est là, si je ne me fais illusion, une notion capitale, qui n'a encore été indiquée par personne, et que je me contente de consigner ici en me réservant d'en développer ailleurs les preuves et les conséquences, et en montrant comment les divinités assyriennes, désignées sous les noms grecs de *Rhèa* et de *Héra*, peuvent trouver leur équivalent dans la *Junon*, la *Minerve* et la *Diane* des Etrusques et des Romains <sup>1</sup>. »

Voilà donc établie l'existence d'une Triade chez les Etrusques et son origine orientale. Nous l'avons dit plusieurs fois, c'est toujours en Orient qu'il faut chercher le point de départ des croyances religieuses de ce peuple. En poursuivant l'étude du panthéon étrusque, nous aurons à faire la même remarque.

L'abbé V. HEBERT-DUPERRON.

<sup>1</sup> Raoul-Rochette, *Journal des Savants*, mai 1853, p. 282.

---

 histoire du Christianisme.
 

---

## COUP D'OEIL

SUR LES

 MONUMENTS DU CHRISTIANISME PRIMITIF,  
 PUBLIÉS RÉCEMMENT EN SYRIAQUE.
 

---

Richesse de la littérature syriaque : Œuvres originales ; traductions précieuses d'anciens ouvrages appartenant aux églises grecque et latine. — Traduction syriaque de la *Didascalie* des apôtres. — Le *Spicilegium syriacum* de M. W. Cureton : Traités inédits de Bardesan, Méliton, Ambrosius, Mara fils de Sérapion. — Antiquité de la croyance à la *présence réelle*, déduite d'une étude critique d'anciens manuscrits syriaques. — Des deux lettres de saint Clément Romain *sur la virginité*, publiées en syriaque et en latin par M. le professeur Beelen ; des arguments produits dans cette édition pour défendre l'authenticité de leur texte. — Considérations sur l'importance et l'opportunité d'une connaissance approfondie du syriaque et de la publication des sources chrétiennes conservées en cette langue.

La science chrétienne a trouvé de nos jours dans la littérature syriaque de précieuses ressources qu'elle a fait tourner à la défense de la religion. Comme nous avons tenté de le démontrer antérieurement dans ce recueil <sup>1</sup>, le dogme, l'exégèse sacrée, la patrologie, l'histoire ecclésiastique, ont reçu de ce côté des secours inattendus, dans l'espace des quinze dernières années, et il est sorti du même ordre de travaux un assez grand nombre de données curieuses relatives à l'histoire générale, ainsi qu'à l'histoire de la philosophie et des sciences.

Le mouvement des études syriaques que nous décrivions naguère ne s'est pas ralenti depuis deux ans, et nous nous faisons un devoir d'attirer l'attention sur les fruits les plus récents de ce mouvement scientifique et littéraire qui s'ac-

Voir par exemple, au tome ix des *Annales de philosophie chrétienne*. (iv<sup>e</sup> série), n<sup>o</sup> de janvier et février 1854, p. 7-25, p. 85-103, notre Lettre à M. Bonnetty : *De la Renaissance des études syriaques*, (tiré à part sous ce même titre, Paris, Duprat, 1854, pp. 37. In-8<sup>o</sup>). et au tome x<sup>e</sup>, décembre 1854, p. 421-56, notre article qui forme le complément du travail précédent sous le titre : *Mouvement actuel et progrès des études syriaques*.

corde si bien avec les besoins religieux de la société actuelle. Après avoir signalé et analysé quelques œuvres d'une importance capitale, nous nous livrerons à quelques considérations sur la langue syriaque et sur l'utilité de son étude au point de vue de la théologie, de la philosophie et des lettres.

Il existe en syriaque une double littérature théologique : ce sont d'une part les *œuvres originales* des écrivains chrétiens de la Syrie, dont il n'est pas besoin de démontrer l'intérêt pour la connaissance du symbole, de la vie intérieure et des vicissitudes d'une des plus anciennes églises ; puis, ce sont d'autre part les *œuvres* fort nombreuses de l'antiquité chrétienne qui, pour la plupart, ont passé d'un *texte grec dans une traduction syriaque*, et cela dans les siècles encore florissants du patriarcat d'Antioche et des églises qui en relevaient. Quant aux premières on en a jugé, depuis longtemps, l'importance d'après les quelques monuments imprimés ou traduits, et aussi d'après le tableau descriptif de la littérature syriaque que donne la *Bibliothèque orientale* d'Assémani. Cependant, il est encore bien des ouvrages d'auteurs syriens qui attendent un premier éditeur ou bien un traducteur, aujourd'hui c'est à Londres et à Rome surtout que doit se poursuivre le dépouillement des *anecdota* en syriaque, commencé d'une manière si heureuse au siècle passé sous les auspices des Souverains-Pontifes par les Assémani et leurs élèves.

Mais, si grande que soit la valeur des productions chrétiennes qui appartiennent en propre à la Syrie, il n'est pas téméraire de considérer comme des trésors d'un aussi grand prix les monuments du christianisme primitif et de la patrologie que la Syrie a possédés à titre de *traductions* : ce sont de même des Versions anciennes et authentiques qui ont accru de bonne heure le fond de la littérature arménienne, essentiellement théologique comme la littérature syriaque, et l'Arménie a toujours regardé comme classiques les œuvres des traducteurs du 5<sup>e</sup> siècle, qui sont même honorés du nom de « *Saints interprètes*. » Les peuples chrétiens de l'Orient ont fait passer dans leur langue les richesses littéraires que la science de l'église grecque leur offrait en abondance, et

c'est, grâce à ces emprunts, qu'il nous est donné de retrouver, après douze à quinze siècles, des compositions célèbres à divers titres dans le monde chrétien, mais qui s'étaient perdues dans leur langue originale.

L'investigation consciencieuse de cette partie de la littérature Syriacque qui consiste en traductions, promet des résultats considérables sous plus d'un rapport. Il s'agit d'abord d'œuvres assez nombreuses de Pères et d'écrivains grecs, qui, sans avoir toutes une importance du premier ordre, sont précieuses pour la connaissance de la tradition et des controverses. On retrouve en syriaque plusieurs œuvres que l'on ne connaissait que de nom, ou dont on ne possédait plus que des fragments grecs ; livres dogmatiques et polémiques, traités d'exhortations et de morale, tous les documents des six ou sept premiers siècles de notre ère méritent la plus sérieuse attention, comme rendant témoignage à la doctrine et à la morale chrétienne, en général à l'enseignement et à l'action de l'Église. Mais, en dehors des œuvres antiques qui sont rangées sans contestation dans la littérature patrologique et qui ont été étudiées avec vénération dans les écoles grecques et orientales, il est bon nombre d'ouvrages *Apocryphes*, qui datent des premiers siècles, et dont la langue syriaque, de son côté, a conservé des versions fort anciennes. Or, c'est dans ces versions que l'on cherchera avec assurance la solution des questions soulevées par la critique au sujet de tels ouvrages, dont le texte grec ou latin n'est venu jusqu'à nous que dans un état défectueux : on sera dès-lors à même de déterminer d'une manière plus précise le contenu, l'esprit et l'étendue des livres apocryphes, et de reconnaître quelles ont pu être l'influence et la popularité de ces livres qui n'ont jamais été approuvés, ni vantés à l'égal des écrits des Pères, mais qui, en raison de leur caractère légendaire et des histoires merveilleuses qu'ils renferment, ont été lus avec beaucoup de faveur, par les chrétiens, souvent copiés, souvent aussi remaniés, abrégés ou interpolés. Enfin, il n'est pas jusqu'à l'exécution des manuscrits syriaques qui ne fournisse des données fort intéressantes sur l'âge présumé de diverses compositions dont on ne connaissait pas bien jusqu'ici l'ori

gine et la date. On verra bientôt ce que la paléographie peut donner de lumières à la critique historique et philologique sur des points controversés, dans des questions réputées jusqu'ici insolubles.

Les publications dont nous avons cette fois à entretenir nos lecteurs sont tirées de cette catégorie des textes syriaques que nous venons de caractériser comme *versions d'œuvres chrétiennes* de la littérature grecque. Nous indiquerons sommairement la matière de quelques unes de ces publications, mais nous insisterons davantage sur l'importance de deux d'entre elles qui méritent une place d'honneur parmi les travaux de critique et de philologie entrepris en ce siècle sur les sources chrétiennes d'une haute antiquité.

## I.

Le premier travail que nous ayons à mentionner est la version syriaque de l'ouvrage connu sous le nom de *Didascalie* des Apôtres, et qui consiste dans les six premiers livres de la composition plus étendue portant le titre de *Constitutions apostoliques*. La traduction de l'un et l'autre de ces recueils dans la langue de deux anciennes églises d'Orient, le Copte et le Syriaque, atteste la grande célébrité dont ils ont joui, hors des pays grecs et romains où ils ont été formés. Leur texte original, qui présente beaucoup de lacunes et d'imperfections, sera restitué en plusieurs endroits à l'aide des versions orientales <sup>1</sup>. C'est ce qu'a eu en vue l'éditeur de la *Didascalie* en syriaque ; mais il n'a pu encore mettre la dernière main à un travail de restitution, et il a voulu donner tout d'abord au public le texte encore inédit, dont sa critique doit tirer parti. Quoique la *Didascalie*, soit imprimée sans nom d'éditeur <sup>2</sup>, sa publication est attribuée à un jeune savant allemand qui s'est déjà signalé par des études de philologie copte et sémitique, M. le Dr *Paul Boetticher* : elle ne serait qu'une pièce détachée d'un recueil considérable d'*Anecdota*, qu'il avait

<sup>1</sup> Voir les *Annales de phil.*, t. x, p. 427, (d<sup>éc.</sup> 1854.)

<sup>2</sup> *Didascalie Apostolorum syriacè*. Lipsiæ, B. G. Teubnerus formis suis expressit et senumdat, 1854. p. vii et 121, in-8<sup>o</sup>. — L'ouvrage n'a été tiré qu'à 100 exemplaires, et se vend au prix de 4 thalers (15 francs).

annoncé naguère comme tiré en grande partie des manuscrits de Londres <sup>1</sup>.

La présente édition est basée sur la copie d'un manuscrit de Paris (n° 38. fonds Saint-Germain), exécuté au 10<sup>e</sup> siècle, suivant l'abbé Renaudot qui l'a examiné un des premiers ; elle offre un texte corrigé en plusieurs endroits, et pourvu de certains signes ou points diacritiques propres à l'orthographe du syriaque, alors même que l'écriture ne porte point constamment les signes conventionnels des voyelles. Elle reproduit presque toujours la ponctuation du manuscrit même, comme on le fait avec raison quand il s'agit de manuscrits anciens. Le même éditeur a compris autrefois dans ses travaux l'examen et la publication du *texte arabe* du même livre. Ce serait là un complément non inutile sans doute à la révision et à la correction de l'original grec.

## II.

Nous avons à parler en second lieu de la dernière publication de M. William Cureton, tirée comme les précédentes dont nous nous sommes occupé dans d'autres articles, de la magnifique collection de manuscrits syriaques que ce savant a eu le privilège de mettre en ordre à l'époque où il était conservateur des manuscrits au Musée britannique. Le *Spicilegium Solesmense*, qu'il vient de livrer à la publicité reproduit des morceaux fort anciens de la littérature chrétienne, extraits d'un des *codices* les plus précieux de la susdite collection <sup>2</sup>, que l'on suppose avoir été copié vers le 6<sup>e</sup> ou le 7<sup>e</sup> siècle de notre ère. L'habile éditeur des *Epîtres de saint Ignace*, et de *saint Athanase*, ainsi que de l'*Histoire ecclésiastique de Jean d'Asie*, avait accordé depuis longtemps la plus sérieuse attention aux principaux traités contenus dans ce manuscrit, et il en avait fait imprimer, il y a neuf ans déjà, le texte syriaque ; interrompu par d'autres travaux et par les devoirs de ses charges publiques, M. Cureton n'a tardé à le faire paraître que pour l'accompagner d'une version anglaise et de notes

<sup>1</sup> V. *De la renaissance des ét. syr.*, p. 14-15. — *Annales*, t. ix, p. 20-21.

<sup>2</sup> *British Museum*. his. add. 14, 658. — Le volume composé de parchemins détachés provenant des acquisitions faites à Nitria en 1843, 1847 et 1850, forme 188 folios.



choisies : c'est donc le fruit d'études mûries qu'il nous donne dans cette édition <sup>1</sup>. Nous allons passer rapidement en revue les divers textes qui sont compris dans ce curieux volume.

C'est d'abord le traité de *Bardésane*, écrivain célèbre de la Syrie au 2<sup>e</sup> siècle, sur le destin, *de fato*. Il était bien connu d'Eusèbe et d'autres écrivains de l'antiquité ecclésiastique qui l'ont cité <sup>2</sup>, et même deux passages ont été rapportés par Eusèbe. Le texte syriaque ne contient rien qui réponde à la destination présumée de ce livre, qui aurait été adressé à l'empereur Marc Antoine, ainsi que l'ont fait les auteurs de plusieurs traités apologétiques du même temps. Le titre qu'il porte en syriaque serait traduit : « *Livre des lois et usages des pays.* » Il est justifié par le contenu, en ce sens que Bardésane, qui disserte sur le Destin sous la forme d'un dialogue, cite les mœurs et coutumes d'un grand nombre de peuples anciens, dont la diversité était rapportée à l'influence des astres suivant les doctrines chaldéennes. On sait que ce fameux Gnostique fut combattu par saint Ephrem à cause des mêmes idées favorables à l'astrologie qu'il avait exprimées et célébrées dans des *hymnes* d'une belle versification <sup>3</sup>.

On ne peut faire de doute qu'on ne possède maintenant la rédaction originale de ce traité qui fut écrit en syriaque par Bardésane au 2<sup>e</sup> siècle, mais qui fut probablement traduit en grec peu après par un de ses partisans. L'éditeur a eu soin de reproduire les fragments grecs au bas de la traduction anglaise du *Book of Laws of Countries*, et il y a joint le fragment latin qui fait partie des *Recognitiones*, traduites vers 400 par Rufin.

La seconde place est occupée dans le *Spicilegium* par un

<sup>1</sup> *Spicilegium Syriacum, containing remains of Bardesan, Meliton, Ambrose, and Marc bar Serapion, new first edited, with an english translation and notes*, by the Rev. WILLIAM CURETON, M. A. P. R. S. Chapelain in ordinary to the Queen, Rector of S. Margarets, and canon of Westminster. — London, Fr. and J. Rivington. MDCCLV. p. xv, 102, et p. 50. Texte Syr., 1 vol. gr. in-8°.

<sup>2</sup> *Hist. Eccles.*, l. iv, c. 30, ὁ περὶ εἰμαρμένης διάλογος — S. Epiphane l'appelle κατὰ εἰμαρμένης (*Panarium adv. Hæres.* 36) — V. la dissert. de Hahn ; *Bardésane gnosticus, Syrorum primus hymnologus*, Lips., 1819, p. 3-6, p. 26.

<sup>3</sup> Il existe au tome II des *œuvres syriaques* de St Ephrem 56 hymnes contre les hérésies, où Bardésane est réfuté avec Marcion, Manès et les astrologues Chaldéens ; voir Assémani, *Biblioth. Orient.*, t. I, p. 122 et suiv.

« *Discours de Méliton le philosophe*, » dont M. Cureton croit l'authenticité incontestable. Ce discours était adressé à César Antoine, c'est-à-dire à l'empereur Marc Antonin, plus souvent appelé Marc-Aurèle, et il a un but d'apologie comme celui dont parle Eusèbe. Il est bien vrai que le passage cité par cet historien (*Hist. Eccl.* l. iv, c. 26) n'est pas compris dans le texte syriaque qui est toutefois celui d'un traité complet ; mais rien n'empêche de supposer que le Discours qui nous est connu par Eusèbe a été une seconde pièce apologétique, composée par Méliton vers 169 ou 170 après la mort de Lucius Verus associé à l'empire, et que c'était là un des derniers ouvrages de l'évêque de Sardes. Dans le discours qui vient d'être mis au jour, on lit une défense de la religion chrétienne contre le polythéisme, et une réfutation des idées fausses de ses partisans sur la divinité<sup>1</sup>. L'autre discours est plutôt une protestation contre la persécution que les chrétiens souffrirent à cause de leur foi.

Celui de ces discours qui est une justification de la doctrine chrétienne est en rapport avec l'ouvrage que le *Chronicon paschale* (A. D. 164-64) attribue à Méliton d'Asie, évêque de Sardes, un livre d'apologie, βιβλίον ἀπολογίας, présenté aux deux souverains de la maison des Antonins, occupant ensemble le trône impérial. Le chevalier Bunsen a déclaré cette apologie postérieure en date à son auteur présumé, et en a jugé la composition confuse, (« bears the stamp of a late and confused composition. ») Mais M. Cureton a soutenu que les ouvrages apologétiques du 2<sup>e</sup> siècle présentaient généralement le même caractère, et qu'ils n'étaient pas exempts de certaines méprises<sup>2</sup> ; il a signalé dans celui-ci des opinions peu communes sur l'origine du polythéisme, provenant sans doute de traditions anciennes qui avaient cours en Orient encore au 2<sup>e</sup> siècle, mais qui se sont ensuite perdues.

Il est digne de remarque sur quel indice le chevalier Bun-

<sup>1</sup> On tirera de ce morceau, quelques données neuves sur des cultes et des superstitions asiatiques, dont il y a peu de traces dans l'histoire.

<sup>2</sup> Si Méliton a confondu le patriarche Joseph, avec le Dieu égyptien Sérapis, il est encore d'autres auteurs chrétiens, qui ont cru à la transformation de Joseph, en un dieu dar les égyptiens reconnaissants. V. la note de M. Cureton, *Spic. Syr.* p. 89.

sen a présumé la non-authenticité du discours de Mélicon, après en avoir jugé autrement à une première lecture. Comme il traite d'œuvre supposée la seconde *Épître de saint Pierre*, il tient pour suspect ce discours dans un passage duquel il est fait allusion à cet écrit apostolique, à propos de la destruction du monde par le feu <sup>1</sup>. M. Cureton qui admet l'authenticité de cette seconde *Épître*, déclare non fondée la sentence formulée par son ami contre le traité de Mélicon <sup>2</sup>, et il observe fort judicieusement que l'*Épître* a dû être regardée comme authentique par un des plus anciens et des plus savants écrivains de l'église au 2<sup>e</sup> siècle, puisqu'il y a fait allusion d'une manière bien certaine.

La version anglaise, et les notes du grand orientaliste de Londres donnent un nouveau relief au *Discours apologétique de Mélicon*, qui avait été inséré l'an dernier en syriaque et en latin, par les soins de M. E. Renan, au tome II du *Spicilegium Solesmense*. De la sorte, c'étaient bien les prémices de ce traité inédit qui servaient d'ornement aux admirables recherches de dom Pitra sur un autre travail de Mélicon de Sardes. Qui ne sait qu'elles ont mis en lumière la *Clé*, (*Liber Clavorum*), ou explication des allégories bibliques, dont le savant bénédictin a retrouvé dans les œuvres manuscrites le fond original avec les innombrables commentaires qu'il a eu dans le cours des siècles? Voilà que la science moderne a restitué tout récemment à Mélicon ses deux titres littéraires et théologiques, et son autorité d'interprète du symbolisme chrétien.

Un autre manuscrit de Nitria a fourni à M. Cureton d'autres fragments du même Mélicon : *sur le corps et l'âme*; *sur la Croix*, *sur la foi* <sup>3</sup>, etc.; il les a publiés et traduits à la suite du *Discours apologétique* à César.

La troisième pièce du *Spicilegium* de M. Cureton est un

<sup>1</sup> « La terre sera consumée avec ses montagnes.... » V. la trad. angl., *Spicil. Syr.*, p. 51. — V. *Ep. s. Petri*, III, 10, 12. — Bunsen, *Hippolytos, and his Age*, vol. 1, p. xi, 1834.

<sup>2</sup> *Spicil. Syr.*, préface, p. x, xi, et notes, p. 95.

<sup>3</sup> *Spicil. Syr.*, p. 52-56; notes, p. 95-98. — Sur le manuscrit, voir le *Corpus Ignatianum*, p. 352.

ouvrage fort court intitulé : *Hypomnemata* (ou Mémoires), et attribué à un certain *Ambrosios* ou *Ambroise*, personnage considérable de la Grèce. Il se trouve que cet opuscule est identique, à peu de chose près, au *Discours aux gentils*, (*Άόγος πρὸς Ἑλληνας*), attribué à *saint Justin* le Martyr ; le fait n'a d'ailleurs rien de surprenant à cause de la grande ressemblance du *Discours*, sous le rapport du sujet, avec l'*Apolo-  
logie* de saint Justin. M. Cureton a mis en regard du traité syriaque, publié pour la première fois, le texte grec du *Discours*, sur l'auteur duquel la critique a plus d'une fois élevé des doutes. Ambroise, dont le nom est joint au titre de l'opuscule, est probablement le même qu'un homme puissant et riche, du nom d'*Ambrosios*, qui est cité comme un des amis d'*Origène* et qui aurait aidé celui-ci par ses libéralités à poursuivre les travaux nécessaires à son édition des *Écritures*, dite *l'hexaplaris*.

Enfin M. Cureton a tiré, du même manuscrit que les textes précédents, une *lettre* d'un certain *Mara*, fils de Sérapion, à son propre fils du nom de Sérapion. Bien que l'auteur fasse allusion à la destruction de Jérusalem, l'éditeur croit que cette pièce date du 2<sup>e</sup> siècle : le récit, qu'elle fait des désastres qui ont affligé la Comagène et Samosate capitale de cette contrée, se rapporterait à la guerre des Romains contre les Parthes (162-165). On remarque dans cette lettre que le Christ n'est point nommé, comme si elle avait été écrite dans des temps de persécutions, où l'on gardait le silence sur le fondateur et les mystères de la religion nouvelle, et cependant la dispersion des Juifs est attribuée à la vengeance divine contre le peuple qui a mis à mort « *le Roi sage*, » vivant toujours, « *à cause des lois qu'il a promulguées.* »

Suivant la conjecture de M. Cureton, Sérapion à qui la lettre est adressée est le même que Sérapion, successeur de Maximinus, et le 8<sup>e</sup> évêque d'Antioche (v. 190), qui écrivit lui-même de courtes lettres du même genre <sup>2</sup>.

### III.

Nous ferons encore, dans nos aperçus, une mention toute

<sup>1</sup> Tillemont, *histoire des Empereurs*, t. II, p. 385.

<sup>2</sup> V. Eusèbe, *hist. Eccles.*, l. v, ch. 19. — Routh, *Reliquiæ sacræ*, t. I, p. 449.

spéciale d'une *Dissertation d'histoire et de paléographie*, due à M. le Dr François Dietrich, professeur à l'université de Marbourg. Rarement on a eu la bonne fortune de tirer des textes fort courts des inductions plus importantes que celles qui résultent de cette dissertation. Il ne s'agit de rien moins que de la profession de la *présence réelle du Christ dans l'Eucharistie*, dans les églises orientales des premiers siècles. Quoique l'on possède bien d'autres preuves résultant de la tradition de toutes les églises et de l'affirmation des Pères, on ne peut dédaigner en cette matière une preuve de fait dont la valeur n'avait pas été bien définie, faute de données chronologiques.

La dissertation de M. F. Dietrich est fondée sur l'étude attentive d'un grand nombre de manuscrits syriaques apportés à Londres du désert de Scété en Egypte; elle a pour objet l'*Histoire de l'écriture syriaque*, établie sur la comparaison de manuscrits de huit à neuf siècles différents; mais, si la paléographie orientale a gagné par suite de cet examen quelques données neuves et positives, le savant allemand a eu raison de considérer comme résultat capital de son travail l'éclaircissement d'un point aussi grave dans l'histoire des dogmes que celui dont nous allons parler <sup>1</sup>.

De tous les manuscrits qu'il a consultés, il en est deux que M. Dietrich regarde comme les plus anciens de tous, et qu'il rapporte avec assurance à la fin du 6<sup>e</sup> siècle; il a retrouvé dans ces deux manuscrits, ainsi que dans plusieurs autres (mais de siècles postérieurs), une rédaction syriaque de la narration célèbre, contenue dans les *Vies des Pères*, et mise sous le nom d'Arsène, supérieur d'un monastère d'Egypte. Elle rapporte un miracle qui s'est opéré dans le désert en présence de deux anachorètes, pour convaincre un vieillard

<sup>1</sup> La dissertation publiée à Marbourg, lors de l'anniversaire de la naissance du duc de Hesse-Cassel en 1835 est intitulée : *Codicum Syriacorum Specimina quæ ad illustrandam dogmatis de cœna sacra nec non scripturæ syriacæ historiam facerent, e museo britannico elegit, explicuit, tabulisque sex lapidi incidi curavit Franciscus Dietrich, phil. et Theol. doctor, professor Marburgi.* — Marburgi. Sumtibus N. G. Elwert. bibliopole academici, MDCCCLV. p. 29, gr. in-4°. — Les six planches de paléographie, donnent le *fac-simile* des manuscrits d'Egypte, lithographiées avec soin.

qui n'ajoutait point foi à la présence réelle<sup>1</sup> : il fut donné à ces trois hommes d'apercevoir de leurs yeux la victime eucharistique sur l'autel sous la forme d'un enfant, dont la chair fut coupée en morceaux sanglants par un ange au moment de la fraction du pain.

Cette narration, d'après laquelle un miracle a confirmé une tradition de l'église catholique généralement reconnue quand il s'est opéré, laissait à désirer jusqu'ici, en ce qu'elle manquait de date ; or, ce que l'on n'avait pu tirer des documents grecs et latins où elle était enseignée<sup>2</sup>, a été découvert par M. Dietrich, grâce à une investigation minutieuse de l'âge des manuscrits syriaques qui la reproduisent dans les mêmes termes. Nous nous bornerons ici à énoncer la conclusion historique et dogmatique que le savant protestant a tirée de ses recherches spéciales et approfondies de paléographie.

Comme il faut supposer le texte grec antérieur quelque peu à la version syriaque, dont deux manuscrits remontent à la fin du 6<sup>e</sup> siècle, le miracle rapporté sous le nom d'Arsène était déjà répandu dans le monde chrétien vers la fin du 5<sup>e</sup> siècle ou au commencement du 6<sup>e</sup>. Par conséquent, déjà au 5<sup>e</sup> siècle, en Egypte, on condamnait comme hérétique l'opinion suivant laquelle le pain eucharistique serait une figure, et l'on tenait pour orthodoxe la doctrine enseignant que ce pain est naturellement et en réalité le corps du Christ, et qu'il est tellement transformé qu'il pourrait apparaître aux yeux comme corps et sang. Ainsi tombent les objections faites tant de fois par les théologiens de la réformation contre l'antiquité du récit du miracle opéré en Egypte, comme s'il n'était pas de beaucoup antérieur au 9<sup>e</sup> siècle, époque où il avait été cité par Paschal Radbert comme preuve de sa doctrine sur la présence réelle du Sauveur dans l'Eucha-

<sup>1</sup> Ne pouvant insérer ici la narration, qui est d'une certaine longueur, nous renvoyons à un des livres les plus répandus où elle se trouve, les *Vitæ Patrum*, au livre IV, part. XVII, ou bien au livre V, part. XVIII, c. 5, dans l'édition de Rosweyd.

<sup>2</sup> Rosweyd n'a point résolu la question de l'âge en discutant sur les œuvres grecques des vies des Pères, et Cotelierius n'a pas assigné de date, au manuscrit grec des Ἀποφθέγματα τῶν ἁγίων πατέρων, contenant la dite narration (*Ecclcs. græc. Mon. Lutet.* 1677, t. I, p. 421-25.)

ristle <sup>1</sup>; on n'a désormais plus besoin de réfuter les assertions contraires à cette croyance, fondées sur la date du premier enseignement qui en aurait été fait par l'abbé de Corbie.

## IV.

Nous en venons maintenant à une œuvre qui ne présente point la nouveauté des précédentes, mais qui les dépasse sous le rapport de la valeur du fond : L'édition critique de deux *Lettres de saint Clément Romain sur la virginité*, donnée par M. le professeur J.-Th. Beelen. Depuis un siècle seulement on connaît ces deux lettres publiées pour la première fois par Jean Jacques Wetstein <sup>2</sup>, d'après un manuscrit syriaque; mais la publication de ce philologue hollandais ne pouvait satisfaire de tous points aux exigences de la critique moderne, en présence d'une œuvre ancienne qui n'existe plus que dans une version orientale, et dont la version même n'a été retrouvée jusqu'ici que dans un seul et unique manuscrit. Que fallait-il de nos jours pour assigner définitivement son rang d'honneur et d'ancienneté aux deux lettres de saint Clément parmi les œuvres de l'âge apostolique. Donner dans son intégrité et avec toute la correction désirable, le texte syriaque revu sur le manuscrit qui a servi à l'édition princeps, l'établir et l'élucider avec tous les secours que peut fournir la philologie sémitique <sup>3</sup>, en faire une traduction littérale et fidèle, et enfin prouver qu'on ne peut élever de doutes sérieux sur l'âge et l'authenticité d'un monument qui est du plus haut prix pour la connaissance de la tradition chrétienne et pour l'histoire de la primitive église. Les traductions latines façonnées sur la traduction de Wetstein ne pouvaient qu'être comme celle-ci défectueuses en une foule d'endroits; la traduction allemande faite en 1827 par le bénédictin Pius Zingerlé était meilleure sans doute, puisqu'elle

<sup>1</sup> Voir la *Théologie dogmat.* de Mgr Gousset, tome II, et l'*Histoire des Dogmes* du Dr H. Klee, part. II, ch. VI.

<sup>2</sup> *Duae epistolæ s. Clementis Romani, ... quas ex codice manuscripto Novi Testamenti syriacè nunc primum erutas*, etc. Edidit J. J. Wetstein. Lugd. Bat. 1762 folio. (A la suite d'une édition grecque du N. T., et à part).

<sup>3</sup> Le P. Finetti surveilla la réimpression du texte syriaque dans la *Bibliotheca Veterum Patrum* de Gallandus (1765); mais il n'alla pas loin dans la rectification des fautes commises par Wetstein, faute d'une collation du manuscrit.

avait été revue sur le texte oriental ; et cependant elle présente beaucoup d'imperfections, à cause des fautes nombreuses qui défigurent ce texte dans le volume de Wetstein. M<sup>r</sup> Beelen s'est mis à l'œuvre de manière à résoudre le problème dans toutes ses parties ; c'est ce que nous allons montrer en examinant le travail considérable qu'il a consacré à la restitution, ainsi qu'à la défense de l'œuvre dont on a voulu contester l'ancienneté, et qu'on a voulu dénier à saint Clément Romain, disciple de saint Pierre, et l'un de ses successeurs<sup>1</sup>.

Le travail de M. Beelen est basé sur une étude nouvelle et approfondie du manuscrit d'Amsterdam qui fournit, de première source, la matière des questions susceptibles de controverse. Ce manuscrit s'est conservé au collège ou Séminaire des Remonstrants en ladite ville, et c'est à la complaisance de M. Des Amorie Van der Hoeven, professeur de théologie en cet établissement<sup>2</sup>, et à l'intervention de M. T. G. J. Juynboll, professeur de langues orientales à l'université de Leyde, que M. Beelen en a dû la communication, devant servir à son but scientifique.

La version syriaque des deux lettres de saint Clément sur la virginité, dont le texte grec s'est perdu, s'est conservée dans un manuscrit des livres du Nouveau Testament, en deux tomes, copié au 15<sup>e</sup> siècle (1470), et provenant d'un achat de manuscrits orientaux, fait à Alep par un ambassadeur anglais en Turquie, Jacques Porter : elle fait suite, dans le second tome, au texte des Epîtres de saint Paul et des autres apôtres. Le manuscrit qui est en caractères maronites, a la valeur d'une copie exécutée avec soin, sinon très-ancienne, et qui est digne d'un examen attentif<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Sancti Patris nostri CLEMENTIS ROMANI epistolæ binæ de VIRGINITATE, Syriace, quas ad fidem codicis manuscripti amstelodamensis, additis notis criticis philologicis, theologicis, et nova interpretatione latina, edidit Joannes Theodorus BEELEN, can. hon. eccl. Leod., S. Theol. doct., in Univ. cathol. lovan. S. Script. et lingg. Orient. prof. ord. — Accedunt nonnulla exegetici argumenti ex eodem codice nunc primum edita et latine reddita. — Lovanii, apud C. Fonteyn, etc. MDCCCVI, 1 v. p. xcviij, 327 (en deux éditions, l'une gr. in-8°, l'autre gr. in-4°). En vente, à Paris, à la librairie de M. J. Lecoffre.*

<sup>2</sup> Ce savant est mort en Hollande dans le courant de l'année 1855.

<sup>3</sup> Les morceaux détachés que l'éditeur a tirés du même manuscrit et qu'il a imprimés



Le savant professeur a compris sa responsabilité d'éditeur dans le sens le plus large. Afin de donner à son travail toutes les garanties que réclame l'exégèse philosophique des textes anciens et afin de répondre plus facilement à toute difficulté grammaticale, il a entrepris, à nouveaux frais, la publication du texte syriaque des deux Epîtres, et il l'a faite de manière à servir en même temps les intérêts de la philologie orientale. En effet, il a pris la peine de reproduire en premier lieu, à la lettre, le document tel qu'il existe dans le manuscrit, puis de signaler les fautes du copiste, et les fautes commises en grand nombre par Wetstein et Finetti, dans l'impression du texte, enfin, de discuter les leçons préférables dans tous les passages qui donnent lieu à quelque difficulté de grammaire ou de lexicographie, en appelant à son aide tous les ouvrages syriaques déjà publiés<sup>1</sup>. De cette façon, il a fourni aux philologues le document original avec ses particularités de ponctuation et d'orthographe, et livré des éléments de discussion à qui voudra reprendre de point en point l'étude du même texte. Mais il n'a pas cru sa tâche suffisamment achevée sans qu'il eût imprimé une seconde fois le texte des Epîtres, corrigé et pourvu des points-voyelles et des points-diacritiques, suivant les règles admises dans l'écriture des Syriens depuis plusieurs siècles.

Ici encore il a justifié les leçons et les formes, qu'il a reçues dans le texte, par des exemples tirés de plusieurs écrivains, ou bien par l'autorité des meilleurs grammairiens. Nous n'insisterons pas sur la beauté de l'exécution typographique; elle est de nature à satisfaire les juges les plus difficiles sous le rapport de la netteté et de la correction. Seulement il nous semble juste de rappeler que tout le mérite revient, de ce côté encore, au savant théologien qui a réuni, à ses frais, plusieurs corps de caractères orientaux, provenant des fonderies de Leipzig, et qui est parvenu à reproduire toute es-

avec version latine à la fin du volume (p. 297-312), sont des fragments de commentaires anciens, sur les Actes et sur les Epîtres.

<sup>1</sup> Par exem. les œuvres de St Ephrem, la *Chronique* de Bar Hébreus, les ouvrages analysés et extraits par Assémani dans sa *Bibliothèque*, les publications récentes de M. Cûreton, etc.

pièce de textes en langues sémitiques, tout en se servant des presses d'une ville de province pour l'impression de ses livres <sup>1</sup>.

M. Beelen a joint au premier des deux textes syriaques une traduction latine toute nouvelle, élégante et claire, mais fidèle, et il a mis ainsi une certaine classe de lecteurs à même de contrôler sa version et son interprétation du document syriaque; il n'a paraphrasé que par nécessité, pour faire saisir le sens de la phrase, sans faire violence à la lettre, et il a eu soin de mettre entre parenthèses les mots parasites destinés seulement à éclaircir et à faciliter la marche du discours latin. C'est parce qu'il sait combien est ardue la mission de quiconque traduit un texte ancien, fondé sur un seul manuscrit, qu'il n'a pas balancé de faire suivre sa propre traduction des deux traductions antérieures qui en font le plus d'autorité jusqu'ici, celle de Wetstein, en latin, et celle du P. Pius Zingerlé, en allemand.

La nouvelle version latine, qui met en lumière la valeur dogmatique et morale des deux Epîtres de saint Clément, est accompagnée de notes abondantes, qui forment de leur côté une sorte de commentaire perpétuel: ces notes indiquent les passages de l'Écriture dont tous les chapitres de ces lettres sont également remplis, et rapprochent les préceptes et les conseils de saint Clément de ceux de saint Paul, ainsi que des autres apôtres et de divers écrivains de l'antiquité ecclésiastique <sup>2</sup>. On dirait que ce commentaire donne à lui seul un cachet d'ancienneté et d'authenticité aux Epîtres d'un des successeurs de Pierre, d'un contemporain de saint Ignace d'Antioche. Mais cela ne pouvait pas suffire aux yeux du nouvel éditeur: du rôle de philologue et d'interprète, il devait en

<sup>1</sup> La typographie n'a plus rien produit de semblable en Belgique, depuis la seconde moitié du 16<sup>e</sup> siècle, alors que l'imprimerie plantinienne a exécuté avec tant d'éclat le texte hébreu et les versions orientales des *Biblia Regia*, la *grammaire* et le *dictionnaire syriaque* d'André Masius, et les *textes syriaques* publiés par Guy Lefèvre de la Boderie.

<sup>2</sup> Suivant en cela les bonnes traditions des anciens érudits, M. Beelen a facilité la consultation du livre par *deux tables*, l'une où sont repris les points dogmatiques et les passages de l'Écriture, l'autre servant d'index grammatical et lexicographique.

venir plus spécialement au rôle de critique, comme l'exigeait la nature d'un texte qu'on avait souvent attaqué avec toutes espèces d'armes, et qu'on n'avait pas encore défendu d'une manière décisive. C'est dans les *Prolégomènes* que le docte professeur d'exégèse biblique et de langues orientales, a montré toute la souplesse et toute la vigueur d'argumentation dont il a fait preuve dans ses commentaires déjà célèbres sur plusieurs des livres importants du Nouveau-Testament, qui lui ont valu les suffrages du cardinal A. Mai, et d'un grand nombre de dignitaires de l'Église<sup>1</sup>.

L'introduction qui se rapporte presque tout entière à la question d'authenticité, a pris, sous la plume de M. Beelen, une aussi grande étendue, parce qu'il a voulu réfuter tour à tour les objections et les raisons spécieuses produites au siècle passé et répétées dans le nôtre contre les deux *Épîtres aux Vierges*. En reprenant et en détruisant les sophismes de deux érudits, l'un hollandais, Venema, l'autre anglais, Lardner, qui ont les premiers tenté de faire passer ces *Épîtres* pour apocryphes<sup>2</sup>. Le savant éditeur était en mesure de mettre dans son vrai jour une thèse qui avait paru à bien des apologistes difficile à défendre<sup>3</sup>. Dans cette polémique,

<sup>1</sup> Ce sont ses Comment. sur les actes des Apôtres, sur l'épître de saint Paul aux Philippiens et surtout sur l'épître aux Romains. — Voir le compte rendu dans les *Annales*, t. vi (décembre 1852).

Le grand commentaire de M. Beelen sur cette importante épître de saint Paul, qui a paru à Louvain en 1854 (1 vol. in-4o, p. xx-317), donne une idée de toutes les conditions requises de celui qui veut interpréter l'Écriture avec pleine orthodoxie et en rapport avec les progrès de la philologie biblique; il justifie ce que disait le cardinal Mai, peu de temps avant sa mort, des premiers travaux du même savant, modèles de « la saine méthode de commenter doctement les livres saints. »

<sup>2</sup> Leurs dissertations polémiques ont paru en 1753 et en 1754; Wetstein, dans sa réplique, qui parut en 1754, n'opposa point une résistance suffisante à la critique tout négative des premiers opposants. Au chapitre III des *Prolégomènes*, M. Beelen a exposé toute l'histoire de la question, depuis Wetstein jusqu'à nos jours.

<sup>3</sup> Des savants catholiques ont accordé aux objections faites au siècle passé une valeur et une force qu'elles n'avaient pas: Gallandi les a réfutées (*Bibl. vet. Patr.*, t. i p. xv-xxv); mais Mansi en a tenu trop de compte dans sa *Collection des Conciles*, et de nos jours le Dr Phillips a encore exprimé des doutes (V. le 2<sup>e</sup> art. de dom Pitra sur les *Lettres des Papes*. — *Correspondant*, t. xxxi, p. 323). Les deux lettres sont également rejetées dans les *Regesta pontificum Romanorum*

il n'a dédaigné aucun des arguments produits par les adversaires de l'authenticité des deux Lettres, soit quand il a recherché les raisons historiques et externes favorables à cette authenticité, soit quand il a produit les conclusions affirmatives qu'il tire du contenu et de la rédaction de ces pièces.

Le premier soin de M. Beelen, a été de commenter les deux passages de saint Epiphane et de saint Jérôme, par lesquels seuls on connaissait l'existence des lettres de saint Clément aux Vierges, perdues en grec, et de prouver que ces passages se rapportent avec grande exactitude au document retrouvé en syriaque sous le nom de saint Clément et sous le titre de *Lettres sur la Virginité*. Quand saint Epiphane parle des Ebionites qui altéraient la doctrine apostolique, comme en faisaient foi les lettres encycliques de saint Clément, enseignant et recommandant la virginité que ces sectaires rejetaient <sup>1</sup>, on ne peut l'entendre de la 1<sup>re</sup> Lettre de ce Père aux Corinthiens, où il ne traite pas expressément de cette vertu et des qualités qu'elle comporte. De son côté, saint Jérôme s'exprime assez clairement sur la célébrité d'épîtres de saint Clément, qui ont la virginité pour objet principal <sup>2</sup>; et qu'on n'allègue point le silence que garde sur ces lettres le même écrivain dans son livre *de viris illustribus* (ch. XV), où il parle des deux autres lettres attribuées à Clément Romain; car il est plusieurs écrits d'auteurs célèbres dans l'histoire de l'Eglise qu'il a cités dans ses autres ouvrages, et qu'il n'a cependant pas mentionnés dans son recueil biographique. Toutes les arguties tirées par Venema et Lardner, de l'ambiguïté des termes dont se sont servis

de Ph. Jaffe. — Le célèbre Moehler, dans sa *Patrologie* (tome 1<sup>er</sup>), et Permanèdes, dans sa *Bibliotheca Patristica*, se sont prononcés pour l'affirmation.

<sup>1</sup> Ἀυτὸς γὰρ παρθενίαν διδάσκει καὶ αὐτοὶ οὐ δέχονται κ. τ. α. *Keres.* c. xxx, n. 15.

<sup>2</sup> *Adversus Jovinianum*, l. 1, c. 15. « Ad hos (eunuchos spirituales) Clemens, successor apostoli Petri, cujus Paulus apostolus meminit (*Philipp.* iv, 3), scribit epistolas omniaque pene sermonem suum de Virginitatis puritate contextuit. » Ne sachant comment expliquer ces termes avant la découverte de la version, G. Cave y voyait une expression hyperbolique de saint Jérôme pour glorifier la virginité dont il s'agit fort peu dans la lettre aux Corinthiens (*Script. eccles. hist. litter.*, p. 19, édit. Colonn, 1705).

saint Epiphane et saint Jérôme, ou bien du manque de renseignements dans les divers livres où les Lettres aux Vierges auraient pu être citées, sont combattues successivement par l'habile critique avec beaucoup de clarté et de précision.

Dans l'ordre des preuves extrinsèques, M. Beelen a invoqué ensuite un *fragment* très-curieux de la 1<sup>re</sup> des Epîtres, correspondant à la fin du chapitre V et au commencement du chapitre VI du texte maintenant connu : il a été relevé par M. Cureton, parmi d'autres passages des Pères apostoliques, dans un manuscrit syriaque de Nitria, dont la copie remonte au 6<sup>e</sup> siècle (A. D. 562), et il est intitulé : « *Extrait de la première épître de Clément, évêque de Rome, sur la Virginité* <sup>1</sup>. » L'importance de ce fragment d'une date si ancienne, est grande sous plus d'un rapport : il donne d'abord la preuve incontestable de l'existence des deux lettres de saint Clément, parmi les œuvres patrologiques que les Syriens possédaient à titre de traductions ; puis, les variantes que présente le court passage avec le manuscrit complet, font conjecturer que ces lettres ont pu être traduites plus d'une fois en syriaque dans les siècles florissants de cette langue ; enfin, l'âge du codex de Nitria confirme ce que saint Epiphane a dit de la lecture publique des lettres ou circulaires de saint Clément dans les églises <sup>2</sup>, et, puisque le manuscrit d'Alep, qui est un évangélaire, offre ces mêmes lettres à la suite des épîtres du Nouveau-Testament, partagées en *péricopes* (coupures), suivant les temps de l'année ecclésiastique, on a lieu de croire que jusque dans les siècles du moyen-âge, s'est conservé l'usage de lire ces lettres anciennes à la suite des Ecritures.

Enfin, il a été donné à M. Beelen de produire en faveur de saint Clément, le témoignage d'un membre fort instruit de

<sup>1</sup> Fragment publié en syriaque dans le *Corpus ignatianum*, édit. de Berlin 1849, p. 312 et 352. — V. *Prolegomena*, p. LIII-LIV. — M. Cureton s'est déjà expliqué sur la valeur de ce témoignage dans la première de ses publications syriaques, qui date de l'an 1842 : *The ancient syriac version of the Epistles of saint Ignatius. etc.*; London Rivington, p. x-xvi.

<sup>2</sup> *Hæres.* XXX, n. 15. « .... ἄφ' ὧν ἔγραψεν ἐπιστολῶν ἐγκυκλίων, τῶν ἐν ταῖς ἀγίαις ἐκκλησίαις ἀναγιγνωσκομένων κ. τ. α. »

l'Église orientale qui est rentré, naguère, dans le sein de l'Église catholique et qui a subi la glorieuse épreuve des persécutions. Pendant son séjour en Belgique, Mgr Ignace-Antoine Samhiri, patriarche d'Antioche, consulté par le zélé professeur sur ce point d'histoire littéraire, lui a déclaré, dans un *lettre syriaque*<sup>1</sup>, « que les épîtres du bienheureux » Clément sur la virginité, sont connues de nos saints Pères » et de tous les écrivains syriens, tant anciens que modernes, comme de Bar-Hebræus, surnommé *Aboulfarage*, » de Moïse Bar-Cepha, de Georges, de Denys Bar-Salibi et » des autres. » Fort de cette attestation d'un prélat qui a pris autrefois connaissance de toute la littérature syriaque dans les écoles des Jacobites, M. Beelen a réfuté avec plus d'assurance les inductions, tirées par Venema, du silence des auteurs syriens sur les deux lettres en question.

A l'exposé de ces données qui éclaircissent l'histoire du texte, M. Beelen fait succéder l'examen des arguments qui sont puisés dans le texte lui-même : cette seconde partie de son *introduction* n'est pas moins remarquable et moins concluante que la première. Il établit qu'il n'est rien, ni dans les pensées, ni dans la forme, qui trahisse un âge postérieur à celui de saint Clément, ou qui répugne à la gravité du plus ancien enseignement chrétien : aucun fait, ni aucun personnage ne contredit l'antiquité de ce document. Non-seulement le langage que tient ici saint Clément, n'est pas en désaccord avec celui qu'il tient dans son *épître* authentique *aux Corinthiens* ; mais encore la couleur générale et les particularités du style, les locutions et les figures, font découvrir une analogie marquée entre l'Épître susdite et les *deux Épîtres aux Vierges* ; on aperçoit à l'évidence, et c'est sur ce point que la sagacité philologique de M. Beelen a eu occasion de se manifester, que le texte syriaque de ces dernières ne peut être que la traduction d'un original grec, en raison même de ses tournures, de ses métaphores et de ses idiomatismes.

<sup>1</sup> Cette lettre, datée de Malines, 6 octobre 1853, est publiée en syriaque et en latin dans les *Prolegomènes*, p. LV-LVI.

Le savant professeur de Louvain, qui a mis en parallèle l'enseignement de saint Clément avec la doctrine des apôtres et des Pères dans les notes marginales de sa version latine, ne manque pas non plus d'invoquer à l'appui de sa thèse la conformité du fond des épîtres sur la Virginité, avec les idées et les maximes qui ont été enseignées par l'Eglise dans le siècle apostolique et dans les suivants ; il nous fait reconnaître, dans ces épîtres, l'expression antique des mêmes croyances et des mêmes préceptes qui, sans varier au fond, ont reçu une forme plus savante sous la plume des grands docteurs après le triomphe public du christianisme.

Le contenu des deux lettres de saint Clément justifie la destination que leur attribue saint Epiphane, d'être lues publiquement dans les églises, et la qualité de circulaires ou d'encycliques qu'il leur assigne. Il est bien vrai que leur objet principal est la définition et l'éloge de l'état virginal, et que, si, dans la première, l'excellence de cet état est affirmé, la seconde est pleine de conseils pratiques, réglant la vie des personnes qui l'ont embrassé ; mais, l'une et l'autre offrent de nombreux textes d'une haute utilité pour la théologie et pour l'histoire du christianisme. On y voit les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, cités à chaque instant, et non-seulement ces citations se rapportent au texte authentique des Ecritures, mais encore elles supposent que les plus anciens Pères se plaisaient à instruire dans le langage même des livres saints.

Bien plus, on y remarque la mention expresse de livres de l'ancienne Loi, dits *deutéro-canoniques*, et exclus de la Bible par les sectes protestantes depuis le 16<sup>e</sup> siècle ; ainsi, l'*Ecclésiastique* leur fournit ses textes en cinq endroits différents <sup>1</sup>, et l'*histoire de Susanne* qui est racontée en entier, au chapitre XIII de la Prophétie de Daniel, est résumée fidèlement dans une des Epîtres de saint Clément <sup>2</sup>. De tels em-

<sup>1</sup> *Epist.* I, c. XI, p. 51, et *Epist.* II, p. 103 et 104.

<sup>2</sup> *Epist.* II, c. XIII, p. 102 et 105, note 2. — Saint Irénée était jusqu'ici le garant le plus ancien de l'authenticité de cette histoire biblique. *Contr. Hæres.*, liv. IV c. 26.

prunts ont autorisé M. Beelen à faire observer plus d'une fois dans ses notes que la primitive Eglise recevait, comme faisant partie des Saintes Ecritures, des livres ou des chapitres que la critique des réformateurs modernes a déclarés apocryphes, mais que l'Eglise défend jusqu'aujourd'hui contre cette inculpation <sup>1</sup>.

Ensuite, on trouve dans les lettres un tableau de la dignité et de la prudence recommandées dans la vie chrétienne dès le principe, et en même temps quelques traits qui se rapportent avec une grande fidélité aux usages et aux coutumes des populations de l'empire romain; l'auteur met en garde les fidèles qui veulent conserver la virginité contre l'habitude des discours futiles, contre la licence des conversations, contre les dangers d'une molle oisiveté, et il désigne assez clairement, pour les réprouver, des usages antiques, tels que le service de répandre les parfums, rendu par des femmes à la toilette de hommes. Il conseille la retenue dans les discours, la décence dans les vêtements <sup>2</sup>, la gravité dans toutes les relations sociales, et à tous les degrés de parenté. Evidemment, il n'est entré dans ces détails que parce qu'il avait, sous sa direction, une classe déjà nombreuse de personnes des deux sexes qui avaient adopté librement l'état virginal, et c'est pour les y maintenir qu'il insiste sur le modèle qu'elles en trouvent dans plusieurs personnages de l'ancienne comme de la nouvelle Loi, Elie, Elisée, Jean le précurseur, Jean le disciple bien-aimé, saint Paul, saint Barzababé, saint Timothée et tant d'autres.

<sup>1</sup> Voir l'ouvrage de l'abbé Luigi Vincenzi, professeur à la Sapience : *Sessio quarta concilii tridentini vindicata, seu Introductio in Scripturas deutero-canonicas Veteris Testamenti*; 3 parties in-8°. Rome, 1842-1844. — Voir sur les deux livres cités ci dessus, partie III, p. 75 sq., et 97 sq.

<sup>2</sup> On dirait une scène digne de l'art des Catacombes, esquissée par saint Clément, quand il parle de la salutation que se font les fidèles en signe de paix (*Epist. II, c. II*):

« Post hæc preces fundimus, et (porro invicem) nobis damus osculum salutationis, viri viris. Mulieres autem et Virgines manus suas involvere debent; atque ibi etiam nos modeste et in omni verecundia, oculis in altum sublati, verecunde et cum omni decencia dexteram manum vestimentis involvimus; et tunc accedere possunt (mulieres) et dare nobis osculum salutationis in dexteram nostram vestimentis nostris involutam » (p. 77).



L'enseignement moral qui ressort des deux lettres, montre la perfection de la vie chrétienne dans la possession et la pratique des vertus qui sont mises en honneur dans l'Évangile, et plus d'une fois, elles établissent la nécessité de la grâce et celle des bonnes œuvres pour le salut. Mais il y a encore plus de valeur théologique dans les preuves qu'elles donnent en faveur des dogmes essentiels du christianisme. Ainsi, les dogmes de la Trinité, de la divinité du Fils, de l'incarnation du Verbe, des deux natures en la personne du Christ, de la procession du Saint-Esprit, y sont énoncés avec clarté; l'existence du Saint-Esprit, que l'auteur appelle *Esprit de Dieu et Esprit du Christ*, y est conçue comme personne divine et non comme qualité ou comme énergie<sup>1</sup>. La sainte Eucharistie y est considérée comme nourriture de l'âme, et appelée divine, comme communiquant la chair du Dieu incarné : « Domp- » tez Satan, dit saint Clément<sup>2</sup>, par la force de Jésus-Christ qui » vous fortifiera par sa parole et par la divine Eucharistie. » Il y a même une allusion à la réception du sacrement dans un passage concernant les saintes veilles où les chrétiens étaient réunis « pour entendre la sainte parole de Dieu et prati- » quer<sup>3</sup> : » ce dernier terme désignerait le sacrement comme on le faisait dans la primitive Église, sous la loi du secret.

On voit, par ces courts aperçus, quelle est l'importance dogmatique et morale, et aussi quelle est la valeur historique

<sup>1</sup> *Epist.* I, c. 8 et 9. — P. 38, 39, note 2.

<sup>2</sup> « Vince Satanam per Jesum Christum, qui te roboraturus est auditione verborum suorum et divina eucharistia. » *Epist.* I, c. v, p. 23-25. — M. Beelen a rapproché de ce texte celui de saint Ignace le martyr, qui n'est pas moins formel au sujet de la présence réelle de la chair du Sauveur, rejetée par les premiers des Docètes (*Ep. ad Smyrneos*, c. vii), et que la théologie protestante a voulu en vain interpréter dans un sens symbolique, et cite à ce propos l'écrit de M. Doellinger, dirigé sur ce point contre Marheineck : *La Doctrine de l'Eucharistie dans les trois premiers siècles* (en allemand. Mayence, 1826, p. 26).

<sup>3</sup> *Epist.* II, c. II, p. 73-75 : « Ut vigiliis cum ipsis agamus et ut audiant sanctum Dei verbum et faciant. » — M. Beelen fait cette conjecture en s'appuyant sur un passage de Tertullien (*De Corona milit.*, c. 5); et s'exprime ainsi dans une note (p. 76) : *Tò facere forsitan referendum est ad designationem sacramenti Eucharistiæ sub disciplina arcani.*

des deux *Lettres de saint Clément sur la Virginité*<sup>1</sup>. Sans qu'il soit besoin de leur attribuer une supériorité marquée sur les *Lettres de saint Ignace* ou sur d'autres écrits des Pères apostoliques, on peut, sans crainte, affirmer qu'elles soutiennent la comparaison la plus sévère avec les monuments vénérables de la primitive Eglise, déjà consacrés par le respect des siècles. C'est un service éminent rendu à la science religieuse et aux bonnes lettres, par M. Beelen, que d'avoir mis en lumière ces deux lettres échappées au ravage du temps, dans un manuscrit unique, d'avoir restitué leur texte, de l'avoir interprété suivant les lois les plus rigoureuses de la philologie et de l'exégèse, et d'en avoir défendu l'authenticité contre les attaques d'une critique insidieuse, ou contre les soupçons d'une érudition difficile à satisfaire. Une œuvre telle que celle qu'il vient de réaliser était bien digne de la faveur nouvelle que le Souverain Pontife a accordée à son auteur<sup>2</sup>, en acceptant officiellement la *dédicace* de la nouvelle édition des *Lettres de saint Clément Romain*. M. Beelen s'est fait un devoir d'exprimer, en cette circonstance, à Pie IX, successeur du Prince des Apôtres et de son disciple Clément, l'hommage de son filial respect, et la reconnaissance de l'Université catholique au sein de laquelle il a entrepris et mené à fin son beau travail.

Au point où le docte professeur de Louvain a porté la critique et l'interprétation de leur texte, les deux lettres du pape saint Clément, sur la virginité, sont des pièces décidément acquises à la démonstration du dogme et à l'apologétique chrétienne : on peut, désormais, les citer à la suite des plus grands faits qui manifestent, dans l'histoire, l'esprit et les effets de la prédication évangélique. Ces lettres confirment l'enseignement qui fut fait dès le premier siècle des

<sup>1</sup> Observons en passant qu'après ce solennel hommage rendu à l'autorité de saint Clément Romain, le temps est venu de recueillir enfin tout ce qu'il y a d'éléments historiques sur sa carrière dans les *Homilies* et les *Recognitiones* dites *Clémentines*. — V. dans les *Annales*, tome X, décembre 1854, p. 427-428.

<sup>2</sup> Un bref du Saint-Père, en date du 18 août 1855, a donné à l'infatigable théologien le plus précieux des encouragements qu'il puisse désirer. M. Beelen y est loué pour l'activité qui le distingue et pour l'orthodoxie reconnue de sa méthode exégétique.

grands principes de la foi catholique, et elles montrent l'action précoce de l'Eglise et de ses chefs sur les mœurs et sur toute la vie des premières communautés chrétiennes. Leur style, qui est celui d'une exhortation fervente, participe, en quelque mesure, à la force et à l'onction du langage des apôtres. Comme le pensait fort bien Mgr de Villecour, en entreprenant une *traduction française* sur le latin si défectueux de Wetstein <sup>1</sup>, ces lettres sont au nombre des courts traités de la patrologie qui méritent d'être lus par les fidèles dans un but de piété et d'édification. Aujourd'hui, l'on en possède un texte latin exact et conforme à l'original dans la version de M. Beelen, et c'est en le prenant pour base que l'on pourrait donner utilement une traduction des deux Epîtres dans l'une et l'autre des langues modernes, sans recourir trop souvent à des conjectures ou bien à des paraphrases.

## IV.

Cependant, quelle que soit la valeur intrinsèque de l'œuvre de saint Clément Romain interprétée et défendue par le savoir de son nouvel éditeur, la publication que nous venons d'analyser, et qui n'a rien à craindre d'un rapprochement avec celles de MM. Careton et Dietrich dont nous avons parlé plus haut, doit avoir sur les études religieuses une influence plus grande encore que la réhabilitation de cet antique et précieux document. Elle est faite pour exciter parmi les savants chrétiens et surtout dans les rangs du jeune clergé catholique en tout pays <sup>2</sup>, une nouvelle ardeur, une noble et salutaire émulation, en faveur des études de patrologie et de critique

<sup>1</sup> L'essai de Mgr de La Rochelle, qui a paru à Paris en 1853, avait surtout la destination de faire connaître à un grand cercle de lecteurs chrétiens l'œuvre trop longtemps oubliée de saint Clément. Précédemment Mgr Makou avait fait réimprimer la version latine de Wetstein dans sa *Bibliotheca ascetica*, publiée à Louvain (tome xv).

<sup>2</sup> On peut voir dans la liste des souscripteurs à l'édition des *Lettres de saint Clément*, publiée en tête du volume, les noms d'un grand nombre de jeunes membres du clergé belge qui se sont associés à leurs évêques pour soutenir une publication littéraire si spéciale et si dispendieuse.

Nous ajoutons avec peine à cette note de M. Nèze que nous ne faisons que neuf souscripteurs, pour la France, dans les 251 souscripteurs qui ont encouragé cette belle publication. Ce sont : Mgr l'évêque de Grenoble, les bibliothèques d'Arras et du Mans, M. l'abbé Bargès de Paris, M. Fillion, prof. au sém. du Mans, MM. Ledam, prêtre de Metz, Lequetrel, Vandrival, prof. au sém. d'Arras, et Sattler, prof. au petit sém. de Houffengement (Haut-Rhin). A. B.

sacrée. Non seulement, il est bien des monuments connus de l'antiquité ecclésiastique qui exigent de nouveau un examen approfondi en raison des doutes et des dénégations dont ils ont été l'objet ; mais encore il existe en syriaque et en plusieurs langues de l'Orient une foule d'écrits des premiers siècles du Christianisme, imparfaitement analysés, ou même à peine explorés, sans parler des œuvres encore enfouies dans des bibliothèques et des monastères de l'Asie et de l'Égypte.

C'est à la recherche et à l'étude de ces titres historiques du Christianisme que les esprits sérieux semblent conviés présentement par la grandeur des résultats que la philologie orientale a obtenus en ces dernières années. Quiconque considérera avec attention ces résultats, reconnaîtra la nécessité d'appliquer les forces d'un grand nombre d'hommes à cette découverte de l'Orient chrétien, qui est en même temps une justification glorieuse de nos croyances.

Le seul champ des études syriaques s'est tellement agrandi par suite des acquisitions de manuscrits anciens qui datent des vingt dernières années, que des savants de plus d'une spécialité pourraient s'y appliquer simultanément de la manière la plus utile. Assurément, la langue syriaque ne peut le disputer en richesse et en beauté à plusieurs des langues de la famille dite sémitique, et la littérature de cette langue n'a pas non plus la variété et l'étendue que suppose un développement littéraire complet comme celui qui s'est fait chez les Arabes et chez les races de l'Asie et de l'Afrique, qui ont adopté leur langue ; puis il est facile de prévoir à quelles limites devront s'arrêter les recherches de l'érudition européenne dans une littérature qui a fleuri pendant peu de siècles et qui ne se distingue point par le mérite de l'invention et de l'originalité. Mais il n'en est pas moins vrai qu'une investigation suivie et méthodique de tous les monuments conservés en langue syriaque est un des besoins actuels de la science chrétienne, et que c'est là une haute opportunité amenée au milieu de notre siècle par des circonstances toutes providentielles.

On a prouvé assez souvent la valeur des versions syriaques de l'Ancien et du Nouveau testament pour la critique et l'her-

ménéutique sacrée<sup>1</sup> ; mais il faut savoir qu'indépendamment de l'usage de ces versions, l'interprétation des livres du Nouveau Testament et particulièrement des Epîtres de saint Paul, est facilitée par la connaissance du syriaque, qui se rapproche le plus, parmi les dialectes aréméens, de l'idiôme parlé dans la Judée et les pays voisins au temps du Sauveur et des apôtres. Le style grec des Evangiles et des Epîtres est souvent élucidé dans les locutions et les tournures qui lui sont propres par les idiotismes, dont les monuments syriaques offrent d'abondants exemples<sup>2</sup>.

Le théologien doit considérer la connaissance du syriaque comme un des moyens les plus sûrs de découvrir des œuvres nouvelles rendant témoignage à la tradition, aux dogmes et aux pratiques de l'Eglise universelle ; il est assuré d'en tirer d'abondantes lumières pour l'exégèse biblique, pour la patrologie en général, pour l'histoire ecclésiastique. Mais, il faut bien le dire, ce n'est pas là une tâche qu'on puisse accomplir avec grandeur sans une longue préparation, sans une suite de travaux sérieux, et pénibles même, dont les fruits doivent être quelquefois attendus fort longtemps. Le savoir théologique ne peut être assez grand chez celui qui est appelé à prononcer sur des questions de dogme, à tous les moments de ses recherches sur des sources d'une haute antiquité dont le texte s'est altéré à travers des versions ou des rédactions successives : la puissance de sa critique sera fondée sur l'alliance d'une connaissance profonde des Ecritures et des dogmes chrétiens, avec une érudition solide dans toutes les branches d'histoire et dans toutes les parties de la philologie sémitique. Sans être en possession de cette double force, il sera donné à un homme intelligent de signaler quelques résultats partiels après l'examen de documents inédits ; mais il ne parviendra point à établir d'une manière décisive l'in-

<sup>1</sup> Voir sur la version dite *Peschitho* et les autres versions syriaques, notre *Revue des sources nouvelles par l'étude de l'antiquité chrétienne en Orient* p. 51-59. Louvain, 1852.

<sup>2</sup> M. Beelen traitera en orientaliste les particularités du style du Nouveau-Testament expliquées par la philologie sémitique dans l'ouvrage étendu qu'il publie actuellement sous le titre de *Grammatica græcitatæ librorum Novi Testamenti*.

fluence des doctrines, le rôle des hommes, l'âge et l'authenticité des livres. Il va de soi que c'est seulement au prix d'un labeur incessant, d'un travail systématique et complet, que des services réels peuvent être rendus dans cette partie de l'instruction. Il est impossible d'y atteindre, si l'on ne résiste à cette vive et fébrile impatience qui porte aujourd'hui tant d'esprits à chercher de prompts et faciles succès.

Des conditions de plus d'un genre sont également attachées au succès des personnes qui voudront exploiter les œuvres syriaques au profit de l'histoire de la philosophie, des sciences et des lettres ; on ne peut lire ces œuvres sans une entente familière de toutes les particularités de la phraséologie sémitique, et on ne peut en débrouiller les obscurités, ou en faire valoir les données, sans une connaissance approfondie des systèmes de philosophie grecque et orientale, ainsi que de l'histoire littéraire des Grecs et des Arabes. Le philologue ne voit pas sans surprise comment les écoles chrétiennes ont fait ployer la syntaxe fort roide de leur idiôme sous les formules de la logique aristotélicienne.

L'étude scientifique de la langue syriaque, seconde branche du rameau araméen dans le groupe des langues sémitiques, a sans doute fait des progrès considérables depuis la fin du siècle dernier, et, comme nous l'avons exposé antérieurement<sup>1</sup>, la théorie grammaticale du Syriaque laisse peu à désirer après les travaux des *Hoffman* et des *Agrell*<sup>2</sup>. Toutefois, la grammaire et la syntaxe de cette langue gagneront encore en clarté, grâce au rapprochement de textes nouveaux et à l'application des exemples décisifs qu'ils fourniront sur des points douteux ; on n'a pas encore mis en œuvre sous ce rapport les *Anecdota*, déjà volumineux, publiés en Angleterre par MM. W. Cureton et S. Lee.

La lexicographie n'est point aussi avancée que la gram-

<sup>1</sup> V. de la Renaissance des études syriaques, p. 23 et suiv. — *Annales*, t. ix, p. 89 et sq.

<sup>2</sup> A l'exemple de Furst, on est d'avis aujourd'hui de traiter à part la grammaire du chaldéen, qui présente plus de variations historiques que le syriaque, et on a reconnu que la langue des Mandaites, dits *Chrétiens de saint Jean*, doit être assimilée à un chaldéen corrompu.

maire: tant que les philologues n'auront point entre les mains un *Dictionnaire syriaque*, véritable trésor de la langue, comme ceux que M. Bernstein et M. Et. Quatremère ont composés de longue main et par un travail indépendant, ils seront tenus de se former à eux-mêmes un lexique par leurs propres lectures et à déterminer le sens d'une foule de mots et de locutions par la comparaison des passages. C'est assez dire que la culture du Syriaque comporte aujourd'hui encore de très-grandes difficultés, toutes les fois qu'on aborde des sources inédites, ou des œuvres imprimées, mais non traduites et commentées. Un membre de l'église d'Angleterre, qui a donné en 1853 une nouvelle version anglaise d'œuvres choisies de saint Ephrem<sup>1</sup>, M. Henry Burgess, a cru nécessaire de justifier sa traduction au point de vue philologique, et il s'est livré en conséquence dans ses notes à de fréquentes digressions sur l'étymologie et l'acception de mots que n'éclairait aucun dictionnaire. Malgré les méprises dans lesquelles il est quelquefois tombé, il a entrepris une œuvre fort louable, et qui prouve la nécessité d'une grande connaissance de toutes les sources, chez celui qui veut donner une bonne et véritable version de saint Ephrem.

Il est encore d'autres points qu'il est d'un grand intérêt d'élucider dans l'histoire de la langue syriaque; on a déjà expliqué son système de métrique, en prenant pour base les compositions poétiques de saint Ephrem qui ont servi de modèle au plus grand nombre des poètes et versificateurs Syriens<sup>2</sup>. Le P. Zingerlé, bénédictin du Tyrol, qui a contribué plus que tout autre à la restitution des anciennes mesures que

Outre les *Select metrical hymns and homilies, etc.* (London, p. xciv-198, in-12), que nous avons cités ailleurs (v. *Annales*, t. ix, p. 24. — *De la Renaissance*, etc. p. 18), M. Burgess a donné en 1853, une version métrique d'une Homélie célèbre de saint Ephrem; *The repentance of Niniveh, etc.* (London, p. lx-214, in-12). — Déjà en 1847, M. John Blande Morris, aujourd'hui chanoine de l'église cathédrale de Plymouth, avait fait paraître à Oxford un choix d'ouvrages de saint Ephrem, traduits en prose anglaise. Nous rappellerons aussi que les versions allemandes de saint Ephrem, dues au P. Zingerlé, sont faites avec rigueur d'après le texte syriaque.

<sup>2</sup> Le caractère de la poésie de saint Ephrem a été bien apprécié dans l'introduction émise par M. Burgess en tête de sa *Traduction des hymnes choisies* de ce Père.

La Syrie devait au plus célèbre de ses Pères, vient de jeter le plus grand jour sur l'usage de la rime dans la poésie de cette nation <sup>1</sup>. Du 4<sup>e</sup> au 6<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire dans les temps les plus prospères de la littérature syriaque, on ne voit apparaître que rarement la rime dans les textes poétiques ; et encore s'y produit-elle bien des fois sans intention de la part du poète, ou bien consiste-t-elle en fréquentes assonances produites par la rencontre de formes semblables. C'est beaucoup plus tard, et par l'influence de la poésie artificielle des Arabes, que s'introduisit la coutume de composer des pièces de vers rimées régulièrement d'un bout à l'autre : l'art avait alors tout à fait déchu.

Il est juste aussi de mettre en ligne de compte les recherches faites de nos jours sur les débris de l'ancienne langue syriaque qui ont subsisté au sein d'une population chrétienne ; ce sont les Nestoriens qui habitent aux frontières de la Perse, aux environs des lacs de Van et d'Ourmiah, qui ont conservé l'usage vulgaire du syriaque, mais d'un syriaque fort altéré. Ce n'est donc pas à la Syrie proprement dite qu'appartient l'idiôme dont un missionnaire américain vient d'écrire la *Grammaire* <sup>2</sup> : c'est à un territoire où se sont réfugiés des chrétiens se servant encore de livres liturgiques écrits dans le syriaque ancien. Il a fallu que M. Stoddard appelât à son aide la connaissance de cette langue littérale pour donner à la langue moderne un peu de consistance et de régularité ; ceux de ses confrères qui ont voulu imprimer à Ourmiah des livres pour le peuple ont été dans la même nécessité <sup>3</sup>.

La littérature syriaque, comme nous venons de le montrer, se présente sous bien des aspects à l'attention du monde

*Ueber den Reim in Syrischen Gedichten* (Journal de la Société orientale d'Allemagne, t. x, p. 110 et suiv. Leipzig, 1856). — C'est dans le même recueil qu'on trouve la plus grande partie des Mémoires du P. Zingerlé sur la métrique.

<sup>2</sup> *A grammar of the modern syriac language, as spoken in Oroomiah, Persia, and in Koordistan*. 57 Rev. D. T. Stoddard, missionary of the american Board in Persia. London, 1855, p. iv-188, in 8°. — Cette publication, qui a été faite à Londres par la Société orientale d'Amérique, fait aussi partie du tome v du *Journal de cette Société* (New-York, 1855, in-8°).

<sup>3</sup> V. *Annales*, t. ix, p. 101-102, et x, p. 435.



chrétien ; elle réclame actuellement une grande variété de travaux qui mettent en valeur les œuvres considérables tirées de l'oubli par la vigilance des voyageurs et des savants contemporains ; elle sollicite d'autant plus l'activité des écoles de l'Europe, qu'elle n'est point l'objet d'une culture scientifique et traditionnelle parmi les débris de la nation syrienne, comme la littérature arménienne l'est au sein d'associations florissantes, telles que celles des P. Mékhitaristes. Une mission qui s'accorde très-bien avec les autres entreprises de l'érudition moderne, est offerte de ce côté à la science religieuse, et elle ne peut balancer à l'accepter et à la remplir avec ardeur. Ainsi donnera-t-elle aux lettres un trésor de monuments inédits, et au Christianisme l'éclat de nouveaux témoignages, le secours de nouvelles armes.

FÉLIX NEVE.

Louvain, 15 avril 1856.



## Littérature liturgique.

ÉTUDES SUR

## LA VIE ET LES OUVRAGES DE SANTEUL,

ET SUR

LA COMPOSITION ET PUBLICATION DE SES HYMNES ET DE CELLES DE COFFIN,  
OFFRANT LE TABLEAU  
DE LA LUTTE ENTRE LES ÉTUDES CHRÉTIENNES ET LES ÉTUDES PAÏENNES  
AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE.

13<sup>e</sup> article. 1.

76. Immense succès qu'eurent les hymnes de Santeul. — Compliments qu'il en reçoit. — Evêques qui lui en demandent.

Avant de raconter la querelle de Santeul relative à l'épithaphe du cœur du célèbre Arnauld, et pour en comprendre l'importance, il est nécessaire de constater la grande réputation que ses hymnes lui avaient faite dans l'Église gallicane.

Nous avons vu que le *Bréviaire de Harlay* avait paru en 1680 et celui de *Chunty* en 1686; et de plus que Santeul avait publié à part deux éditions de ses hymnes, l'une en 1685 et l'autre en 1689<sup>1</sup>.

Ces publications avaient mis en émoi toute l'Église gallicane. De tous côtés on lui en faisait compliment, et de presque tous les diocèses on lui demandait des hymnes pour les Propres de chaque église. Citons ici quelques-uns de ces éloges et quelques-unes de ces demandes.

L'édition de 1689 portait que les hymnes des saints moines *Felices nemorum*; étaient dédiées à l'abbé de Rancé, abbé de la Trappe. Celui-ci lui adressa à cette occasion la lettre suivante :

Abbaye de la Trappe, 14 octobre 1689.

Il est vrai que je fus surpris, lorsque M. le Procureur Général de la Cour des Aides me dit que vous aviez pensé à moi dans *les Hymnes* que vous avez composées des *Saints-Moines*; car il y a des distances si infinies entr'eux et

<sup>1</sup> Voir le 11<sup>e</sup> art. au n<sup>o</sup> 74, ci-dessus, p. 158.

<sup>2</sup> Voir les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> art. au t. XI<sup>e</sup> des *Annales*, p. 85 et 92.

nous, que je ne me serois pas imaginé que vous eussiez pu nous avoir devant les yeux, en exprimant des choses si fort au-dessus de celles que nous pratiquons. Il est vrai que nous voudrions bien leur ressembler, et tracer dans nos vies des actions qui les ont rendus l'édification des hommes, et la joie des Anges ; mais avec tous nos efforts, à peine sommes-nous les ombres de ces corps d'une beauté et d'une clarté si grande. Vous parlez d'une manière si noble et si sainte, des vertus de ces grands hommes, et vous les mettez tellement dans leur jour, que ceux qui ont un zèle véritable pour leur gloire, ou plutôt pour celle de Jésus Christ, qui n'a fait que leur communiquer la sienne, en conserveront une éternelle mémoire. Dieu ne manquera pas de récompenser votre piété, et il n'y a rien que vous ne deviez attendre auprès de cette multitude innombrable de Saints Intercesseurs à la louange desquels vous avez si heureusement consacré votre temps, votre plume, et votre étude. Nous lui demanderons avec toute l'instance possible, qu'après vous avoir donné la grâce de les représenter avec des couleurs si choisies et si vives, il vous donne celle de les imiter. C'est le souhait de, etc.

F. ARMAND, Abbé de la Trappe.

Santeul, en réponse à cette lettre, adressa au R. abbé l'édition de ses *Hymnes* de 1689, et lui demanda communication de celles que le sous-prieur de la Trappe avait lui-même composées. L'abbé de Rancé lui répond :

Ce 2 juillet 1690.

Tout ce qui part de vos mains, Monsieur, a tant de pureté et tant d'esprit, qu'il ne se peut que ceux qui s'entendent en Vers, n'y donnent leur approbation : cependant je trouve que votre *Poésie sainte* l'emporte. Comme il y a plus de noblesse pour le sujet, plus d'excellence dans la matière, le feu en est plus beau, plus vif, et plus éclatant. Toutes les fois que je lis le *Livre de vos Hymnes*, je remarque des choses qui me touchent, et des expressions qui me paroissent toutes nouvelles.

Les *Hymnes de D. Soupprieur* ne valent pas la peine d'être vues par des yeux aussi discernans que les vôtres ; ce qui est supportable à la rusticité de M. Desert<sup>1</sup>, ne le seroit pas ailleurs. Ne doutez point qu'il ne conserve toute la reconnaissance qu'il vous doit, des marques que vous lui avez données de votre amitié, et qu'il ne s'en souviennne devant Dieu, et soyez persuadé que l'on n'oublie pas les gens faits comme vous.

F. ARMAND, Abbé de la Trappe.

Comme nous l'avons déjà dit, Santeul continuait à composer des hymnes, qu'il insérait dans le *supplément* de l'édition de 1689 dont nous avons parlé<sup>2</sup>, et au fur et à mesure qu'il

<sup>1</sup> L'abbé Dinouart n'a pas voulu admettre cette plaisanterie de M. Desert, et a corrigé : *notre désert*.

<sup>2</sup> Voir notre 10<sup>e</sup> art. 4. XII, page 93.

les composait il les envoyait à ses amis. Il envoya les *Hymnes de S. Corneille et de S. Cyprien* à l'abbé de Rancé, qui lui répondit encore :

Ce 6 février 1691.

J'ai reçu, mon Révérend Père, la *Lettre* que vous prîtes la peine de m'écrire il y a quelque tems, et vos *Hymnes tout ensemble*, avec toute la reconnaissance que je devois à la grâce que vous me faisiez de vous souvenir de moi, et avec toute l'estime que mérite ce qui part de votre main. Je vous avoue que je n'ai point eu de santé depuis ce temps-là, et que j'avois toujours différé à vous répondre, et vous dire que tout m'a paru beau et touchant dans ces *divins Cantiques*. Je les appelle ainsi, parceque les expressions en sont pures, nobles, pleines de piété, et il se peut dire qu'ils font ce que vous aviez envie qu'ils fissent : j'entends qu'ils donnassent de grandes idées de ceux dont vous faites l'éloge, et qu'ils excitassent à les imiter.

Les *Hymnes de Saint Corneille et de Saint Cyprien* <sup>1</sup>, n'ont pas eu dans mon sens un moindre succès, et je ne vois pas ce qui peut vous dégoûter de la continuation d'un travail à qui Dieu donne sa bénédiction. Vous voudriez être comme ceux que vous louez, et vous avez raison ; mais c'est déjà beaucoup de le désirer avec ardeur, comme je m'assure que vous le faites ; et sans vous flatter, on peut vous dire que vous leur ressemblez dans une disposition principale, qui est celle d'endurer, puisqu'il n'y a rien de plus douloureux que d'entreprendre des travaux si considérables, comme ceux que vous m'avez envoyés, auxquels j'ai mis tout mon esprit en les considérant ; et les ayant trouvés remplis de sentiments très pieux, je vous prie de continuer toujours en pareilles entreprises, vous assurant avec un respect très particulier, de me croire, Monsieur, votre très humble serviteur.

F. ARMAND, Abbé de la Trappe.

C'est peu de temps après que parurent les *Hymnes pour saint Bruno*, qu'il avait déjà annoncées à Bossuet, à qui il assurait qu'elles lui *avaient été commandées par le pape*. Nous en avons déjà parlé, en faisant observer, d'après une *note* de Santeuil lui-même, qu'il paraissait les avoir composées de son propre mouvement <sup>2</sup>. Nous trouvons ici une lettre du général des Chartreux qui confirme complètement notre opinion.

Grande Chartreuse, 14 juillet 1691.

J'ai reçu la production de votre esprit et votre piété envers S. Bruno, avec tant d'estime et de satisfaction, que je donne volontiers mon suffrage pour vous

<sup>1</sup> Ces hymnes sont les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> dans le *Supplément* de 1689, page 25, ce qui nous en assigne la date.

<sup>2</sup> Voir notre 10<sup>e</sup> art. t. XII, p. 93.

placer entre les Prudences et les autres poètes sacrés de la vénérable antiquité. Vous savez renfermer bien des choses en peu de vers, où l'élégance, la netteté, et la facilité d'en faire entendre le sens, se trouvent jointes ensemble. Je vous rends mes très-humbles actions de grâces du bon office que vous nous avez rendu, en nous fournissant de quoi embellir notre *Bréviaire* de ces Hymnes, à la première impression qui s'en fera.

Tous les Saints que vous avez honorés par vos belles *Hymnes*, ont trop d'intérêt pour votre sanctification pour avoir besoin d'intercession auprès d'eux. Mais si la prière de pauvres pécheurs comme nous, trouve quelque crédit auprès d'eux, mais surtout auprès du Saint des Saints, il vous comblera de saintes prospérités en cette vie, et de félicité dans l'autre. J'enverrai à M. votre frère, à Grenoble, un exemplaire des *imprimés* que vous me faites la faveur de m'envoyer, et je ne perdrai point d'occasion de vous témoigner par mes services, que je suis avec beaucoup d'estime et de reconnaissance, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

F. INNOCENT, Général des Chartreux, Prieur de la Chartreuse.

On voit très-clairement par cette lettre que personne ne lui avait commandé ces hymnes et que ce qu'il en disait à Bossuet était une pure vanterie.

Santeul adressa encore à l'abbé de Rancé la pièce *Solitudo sancta* (p. 290, *Supplément* de 1689). En la lui envoyant, le poète demandait que l'on chantât à la Trappe ses *Hymnes de saint Bernard*; mais l'abbé de Rancé s'en excuse poliment dans la lettre suivante :

A la Trappe, ce 5 Novembre 1692.

..... Je n'ai pas besoin de vous dire, comme quoi j'ai reçu tout ce que vous m'écrivez. Vous avez sans doute trop bonne opinion de moi, pour croire que je l'aie pris autrement que vous le souhaitez. Pour vos *Hymnes de S. Bernard*, elles sont les plus belles du monde; elles sont nobles, expressives et dévotées tout ensemble. Vous savez que nous ne sommes par les maîtres absolus. Nous sommes dans une observance de laquelle nous dépendons en beaucoup de choses. Pour moi je voudrois que tout l'Ordre les chantât<sup>1</sup>. Croyez, je vous en conjure, qu'on ne saurait être avec plus de sincérité que je le suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

F. ARMAND, Abbé de la Trappe.

Sachant ensuite que l'évêque d'Orléans, Pierre IV de Cambout, son ancien condisciple à Saint-Victor, et dont il avait déjà chanté les louanges, travaillait à un *nouveau Bréviaire*, Santeul composa les trois hymnes pour la fête de la *dédicace*

<sup>1</sup> Voir de plus les éloges que donne l'abbé de Rancé à ces mêmes hymnes dans une lettre à l'abbé Nicaise du 9 décembre 1683, publiée par M. Sainte-Beuve, dans l'*Athenaeum français* de 1855, p. 757.

de son église (*Supplément*, p. 370), et les lui envoya; et l'évêque lui adressa la lettre suivante :

Monsieur, je ne sais de quelles paroles je puis me servir, pour vous remercier des *belles Hymnes* que vous m'avez envoyées. Il faut avouer qu'il n'y a que vous seul qui soyez capable d'en faire d'aussi belles. Vous avez fait un alliage admirable de nos deux *Fêtes*<sup>1</sup>. Nous les chanterons avec plaisir *dans peu de temps*, s'il plaît à Dieu, et votre ancien Condisciple se tiendra fort heureux, s'il peut vous faire connaître qu'il a toute la reconnaissance possible, et qu'il est très véritablement, Monsieur, votre etc.

PIERRE IV (de Cambout), évêque d'Orléans.

Santeul nous apprend de plus (*Supplément*, p. 369) que c'est sur la demande de l'archevêque d'Alby, Mgr *Le Goux de la Berchère*, qu'il composa alors les 5 *hymnes pour sainte Cécile*, sur lesquelles nous avons déjà raconté une anecdote assez amusante<sup>2</sup>.

Enfin l'évêque de Carcassonne, Mgr *Grignan d'Adhemar*, qui faisait aussi travailler à un *Nouveau Bréviaire*, lui demanda expressément d'en composer les hymnes, et lui écrivit la lettre suivante, qui dût porter au comble l'orgueil et la vanité de Santeul :

Carcassonne le 28 octobre 1693.

Rien ne justifie mieux, Monsieur, votre application à la Poésie, que l'usage que vous en faites depuis plusieurs années; tout le monde connaît et admire vos *Ouvrages*, ils ont mérité l'approbation de tous les savants et vous ont acquis une réputation qui ne finira qu'avec le bon goût. Mais ce que l'on admire encore davantage ce sont vos *Hymnes*, qui seroient des preuves immortelles de votre esprit et de votre piété; j'espère que vous ne trouverez pas mauvais que je m'adresse à vous, pour vous prier de faire pour mon Église, ce que vous avez fait pour tant d'autres. Je suis ravi de profiter de cette occasion, pour renouveler notre ancienne connoissance, la mémoire de Grignon et de feu M. de Bellière vous sera toujours précieuse, et j'ai lieu de croire, que vous serez bien aise que je vous en rappelle les idées. Ces heureux tems sont passés, mais celui où vous pouvez me faire un fort grand plaisir dure encore.

S. Nazaire et S. Celse, sont les Patrons de ma Cathédrale: tout ce qu'on y chante en leur honneur sent la rudesse et l'ignorance des siècles passés, et tout ce que vous faites seroit l'honneur du siècle d'Auguste. L'estime particulière que je fais de votre mérite, et de tout ce qui part de votre main, augmente le désir que j'ai d'avoir des *Hymnes de votre façon*. Je suis très persuadé que la manière dont vous vous en acquitterez justifiera mon empressement.

<sup>1</sup> L'invention de la Sainte Croix, et la dédicace de l'église d'Orléans.

<sup>2</sup> Voir notre 4<sup>e</sup> art. t. I, p. 150.

Souvenez-vous, je vous prie Monsieur, que les personnes comme vous qui travaillent pour tous les tems, doivent autant qu'il leur est possible travailler pour tous les Pais, et ne pas borner leurs soins au lieu de leur demeure : leur faveur doit s'étendre aussi loin que leur réputation. Si pour les mériter il suffit d'en connoître le prix, je puis vous dire que la Garonne n'est ni moins curieuse de vos ouvrages, ni moins touchée de votre mérite que la Seine. Dans le fond de nos Provinces, il se trouve des gens charmez de la beauté de vos vers, qui vous sçavent bon gré d'avoir tiré la *Poésie latine du tombeau*, et de l'avoir fait renaitre avec les mêmes graces qu'elle avoit dans les siècles les plus polis. Vous trouverez dans la *vie de Saint Ambroise* écrite par le Prêtre Paulin, et dans les *Annotations* du Cardinal Baronius sur le *Martyrologe*, au 28 Juillet, de quoi vous instruire sur la vie de nos Saints. Je vous envoie les *Hymnes* que je veux réformer, afin que vous preniez la peine d'en composer sur la même mesure : je serai bien aise de conserver le même chant dans mon Eglise, pour éviter l'embarras d'une note nouvelle. Je vous assure que je serai très sensible au plaisir que vous me ferez, et que je tâcherai de trouver les occasions de vous en témoigner ma reconnoissance. Je vous prie d'en être bien persuadé, et de croire que je suis, Monsieur, avec toute l'estime possible, entièrement à vous,

ADHÉMAR DE GRIGNAN, évêque de Carcassonne.

Rien de plus gracieux et de plus honorable que cette lettre, et cependant Mgr de Carcassonne n'eut pas ses hymnes. Nous ne savons pas quelles furent les raisons qui empêchèrent Santeul de les composer ; peut-être que l'évêque oublia le principal stimulant du poète, quelques centaines de pistoles. Le fait est qu'il n'existe aucune pièce pour *St Nazaire* et *St Celse* dans le *Recueil des Hymnes* de Santeul. Et à ce propos nous citerons cette anecdote, rapportée par l'abbé Dinouart :

M. l'Abbé Testu pria Santeul de lui faire une *Epitaphe* pour un de ses pères qui étoit mort, et lui donna six louis pour l'engager à y travailler incessamment. Santeul lui promit ; mais dès que l'Abbé l'eut quitté, il n'y songea plus, et fit des Vers pour des gens qui ne les lui devoient paier que quand ils seroient faits. Huit jours après l'Abbé envoya chez Santeul pour lui demander s'il avoit travaillé à l'*Epitaphe* ; celui-ci répondit qu'oui, et qu'elle seroit achevée dans trois ou quatre jours. L'Abbé y envoya dans ce tems pour voir si elle étoit faite, et Santeul répondit alors que non, et que cela ne se jettoit pas au moule. L'Abbé attendit encore quinze jours, après quoi il lui envoya demander si son *Epitaphe* étoit achevée. Santeul, qui ne se souvenoit plus de sa promesse, fit réponse qu'il ne savoit ce qu'il vouloit dire. L'Abbé y alla lui même, et aiant frappé à la porte de Santeul, celui-ci demanda qui est là ? L'Abbé répondit : « Ami. — Quel ami, repartit Santeul ? — Celui qui paie avant qu'on ait travaillé, dit l'Abbé. » Santeul ouvrit la porte, et regardant l'Abbé d'un visage riant, lui demanda s'il

y avoit quelque chose à faire pour son service. L'Abbé l'interrompant, lui dit : « Est ce que vous ne vous souvenez plus de l'*Épitaphe* que vous m'avez promise, et des *six louis* que je vous ai donnés pour la faire? — Ma foi non, répondit Santeul, je vous assure que je perds bien des choses faute de mémoire ; cependant si je vous l'ai promise je vous la ferai, car je garde inviolablement ma parole, et j'aimerois mieux renoncer à la vie que de manquer à la tenir. » L'Abbé fut content de cette déclaration, et s'en alla en le priant fort d'exécuter sa promesse. Santeul le fit encore attendre plus de six mois, en le remettant de jour en jour, et enfin se voyant pressé l'épée aux reins, il fit l'*Épitaphe* ; mais il fallut que l'Abbé donuât *encore de l'argent* ; car Santeul ne se souvenoit plus, disoit-il, ou feignoit de ne plus se souvenir des *six louis* qu'il avoit reçus. (L'abbé DIN., p. 124.)

On voit comment Santeul était stimulé au travail.

Nous devons encore citer comme éloge et comme encouragement dans ses travaux l'extrait suivant d'une lettre que lui écrivit, un peu plus tard, le P. Bourdaloue, et qui peut passer pour une approbation de tout l'ordre des Jésuites.

Paris, 20 janvier 1696.

.... Je serai ravi de voir l'*Hymne de S. André* : plutôt à Dieu que toutes celles du *Bréviaire Romain* fussent de votre façon ! car il y en a qui ne sont pas soutenables, quoiqu'elles aient le mérite de l'antiquité. Je suis, Monsieur, plus que personne du monde, très parfaitement et très sincèrement à vous.

(L'abbé DIN., p. 204.)

BOURDALOUE.

Notons ici cette opinion du P. Bourdaloue sur les *Hymnes du Bréviaire romain*, corrigées pourtant et mises en bon latin par les PP. *Strada*, *Galluzzi* et *Petrucci*<sup>1</sup>, ses confrères, et de plus, que jamais ces *Hymnes pour saint André* n'ont été faites.

Notons de plus que les jésuites et les professeurs de l'Université de Paris se mirent à imiter Santeul. Nous avons déjà vu que 2 hymnes du P. *Petau* et une du père *Guiet* avaient été admises dans le *Bréviaire de Harlay*. Le P. *Commire* en composa un grand nombre<sup>2</sup>, dont 4 furent admises, en 1736, dans le *Bréviaire de Paris de Vintimille*. Les *Hymnes de Coffin* y abondent, et *Bernard de la Monnoie*, poète passablement égrillard, faisait celles de *S. Bénigne* et de *S. Mamers* pour le *Bréviaire de Langres*<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Voir les détails dans notre 6<sup>e</sup> art. t. I, p. 376.

<sup>2</sup> Il y en a 47 dans ses *Opera*, Paris, 1745, p. 251.

<sup>3</sup> Voir ses *Poésies*, édition de La Haye, 1706, *Eloge*, p. XIII.



Aussi vit-on en moins de 30 ans plus de 40 églises de France changer leurs anciennes liturgies, pour prendre celles de Paris ou de Cluny, et adopter presque toutes les hymnes de Santeul.

Mais ce qui doit nous paraître surprenant, c'est qu'un évêque, celui de Montpellier, Mgr *Charles Pradel*, demanda à Santeul de lui donner des règles pour chanter saintement l'office divin, à Santeul, dont Boileau avait signalé les excentricités dans la récitation de ses hymnes par ces vers connus de tous :

Il me semble en lui voir le Diable  
Que Dieu force à louer les saints <sup>1</sup>.

Santeul répondit à la demande du prélat et composa une pièce que Rancé ou Bossuet n'auraient pas dédaignée. Voici quelques-unes de ces règles :

1° N'entrer dans l'église qu'avec un cœur pur, et le purifier si l'on a commis quelque faute :

Si quid at impuri contraxeris, elue labem  
Confestim. Mundis oculis sint omnia munda. (II, 224).

2° Blâme sévère contre les prêtres qui y viennent la tête haute, parés, musqués, etc.

Elatus caput, et bene-compto bellulus ore,  
Promissoque capillitio, nec odoribus unctus  
Allicias spectantùm oculos, nec veste placebis,  
Moribus at puris. Satis ornat splendida virtus.

3° Tenir ses sens captifs, ne pas chanter trop vite, observer les repos :

Ne nimium celeri confundas omnia cantu.  
Plena Deo sunt verba. Moras servate momento.

4° Ne pas s'écouter chanter, ne pas faire des élans de voix ou chanter d'une manière molle et féminine.

5° Ne pas faire de grimaces et beugler en chantant.

6° Que l'union des voix montre l'union des cœurs, et que tout se fasse selon les rites :

Ritè observentur, quæ sunt præscripta quotannis.

7° Point de dispute dans les églises pour régler les cérémo-

<sup>1</sup> Voir toute la pièce, dans le 4<sup>e</sup> art., t. I, p. 154.

monies; supporter plutôt une irrégularité que de faire du scandale :

Errorem permitte. Deo gratissimus error !  
Mox cujus fuerat melior sententia, prudens,  
Paulatim cum se malè-nata remiserit ira,  
Errorem ostendas, et erit tibi gloria major.

8° Enfin, de temps à autre, élever son âme et son intention jusqu'au ciel, et se mêler ainsi aux chants des anges <sup>1</sup> :

..... Te junge supernis  
Obvius agminibus, superisque admixtus adora  
Quem Cœli prona aula canit, quem terque beatum,  
Terque canit sanctum.

Ces règles furent traduites en vers français, par *Danchet* et par un chanoine de Meaux, nommé *Dupuy*, et se répandirent ainsi dans toute la France.

C'est, sans contredit, le point le plus élevé où parvint la gloire de Santeul. Tout ce qu'il y avait d'esprits nourris dans les lettres patennès, fut ébloui de ses hymnes. Les louanges pleuvaient en prose et en vers, en latin et en français. Citons-en quelques-unes :

Applaudissez, Muses, la gloire du Pinde est complète : Deux poètes ont chanté tout ce que contient l'univers. — Virgile a chanté les bergers, les campagnes, les héros et les batailles, Santeul a chanté les Dieux :

Plaudite nunc, Musæ, completur gloria Pindi,  
Nam vates orbem jam cecinere duo.  
Pastores, campos, heroes et inclyta facta  
Virgilius cecinit ; Numina Santolius. (édit de Pinet, 228.)

Un poète français lui disait :

Santeul fait admirer son mérite en tous lieux :  
Par ses Hymnes sacrez son nom s'immortalise ;  
Ses Vers font chaque jour retentir dans l'Eglise  
Les grandeurs du Monarque et des Princes des Cieux ;  
Et pour chanter à Dieu d'éternelles louanges,  
Il s'unit de concert avec les Chœurs des Anges. (Pinet, p. 261.)

Tu es Horace, tu es Virgile, lui disait l'abbé de *Cordemoy*, ami de Fénelon et de Bossuet :

Carmina quid Flacci legerem, quid scripta Maronis ?  
Tu mihi nunc Flaccus, tu Maro solus eris. (*Ibid.*, p. 263.)

*Du Mas*, docteur de Sorbonne, l'appelait la gloire du Pinde sacré :

Hic ille est Divûm cecinit qui carmine laudes  
Santolius, Pindi gloria prima sacri. (*Ibid*)

Le P. *Rapin* mettait cet éloge au-dessous de son portrait .

Quos animos sacer is Vates dum scriberet Hymnos,  
Spirarit, tali discere ab ore potes. (p. 265.)

*Léonard Matthieu*, qui se qualifie de professeur et de *poète royal*, lui dit qu'il peut à lui seul remplacer *Corneille*, qui venait de mourir :

Sed tu restituis, Santoli, divite venâ,  
Quid quid habet Latium, Gallia quidquid opum. (p. 245.)

Santeul eut le bon esprit de faire pour son portrait une inscription plus modeste :

Quos sacro dudum celebravi carmine Divos,  
O utinam castis moribus exprimerem ! (p. 265.)

Enfin, l'engouement pour ses hymnes fut tel, qu'on osait promettre aux nouveaux *Bréviaires*, à leurs hymnes et à leur auteur, une *immortalité*, qui durerait autant que l'Église catholique<sup>1</sup> :

Vivat carminibus suis, et Hymnis,  
Vatem sæcula cuncta prædicabunt.  
Christi ecclesia quandiu manebit,  
(Porrò firma manebit illa semper)  
Hymni, et carmina quandiu canentur,  
(Porrò perpetuò canentur illa)  
Vatum maxime tandiu canèris  
Autor totius, artifexque, cantûs. (*Ibid.*, 2<sup>o</sup> partie, p. 54.)

77. Premiers rapports de Santeul avec les solitaires de Port-Royal  
— Nouvelles promesses de ne plus monter sur le Parnasse païen.

Les rapports de Santeul avec les solitaires de Port-Royal furent nombreux et datent de loin. On sait la part que l'abbé *Le Tourneux* eut à la confection des *Bréviaires de Harlay et de Chuny*<sup>2</sup>. Il passe même pour avoir fourni le plus souvent à Santeul le sujet de ses hymnes. Ce qu'il y a de sûr, c'est que ces hymnes furent tout d'abord acceptées et chantées à Port-Royal. Santeul y allait souvent pour les y entendre chanter. « Un jour, dit l'abbé Dinouart (p. 97), qu'un paysan assis près

<sup>1</sup> Nous devons noter comme une particularité, qu'au moment où nous imprimons cet article, fait depuis quelque temps, un mandement de Mgr Sibour, archevêque de Paris, daté du 1<sup>er</sup> mai 1856, décrète l'abandon du *Bréviaire parisien* et l'admission, en principe, de la liturgie romaine. Ainsi ont pris fin les chants des hymnes de Santeul, qui resteront seulement comme un modèle classique des pièces franco-latines de nos collèges.

<sup>2</sup> Voir notre 8<sup>o</sup> article, t. xi, p. 94.

de lui les chantait un peu trop fort : — « Tais-toi, lui dit Santeul, tais-toi, bœuf, laisse chanter ces anges. »

Il disait également à un prêtre écossais, Thomas Innèse, ami de la maison, « qu'ayant souvent entendu les hommes chanter ses hymnes, il venait dans cette sainte maison les entendre chanter par des anges. » Celui-ci félicitant cet incomparable poète d'avoir exprimé dans ses hymnes les sentiments les plus exacts de la saine théologie : « Je serais bien injuste et bien ingrat, reprit Santeul, si je m'attribuais ce qu'il y a de plus important et de plus beau dans mes hymnes. C'est de M. *Le Tourneux* que j'en ai reçu la matière. Il était l'âme de mes vers <sup>1</sup>. »

Quand, en l'année 1695, il souffrait si cruellement de ses coliques nephrétiques, il s'était adressé aux religieuses de Port-Royal pour leur demander le secours de leurs prières. Elles lui furent accordées avec une espèce de solennité, comme nous l'apprend une lettre de la sœur de *Sie Thècle*, tante du grand Racine.

Port-Royal, 1695.

Gloire à Jésus au très-saint sacrement.

Nous avons reçu, Monsieur, la *Lettre* que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire, et votre supplique, laquelle après l'avoir lue à notre ancienne Mère, afin qu'elle prie pour vous, nous l'avons ensuite exposée au chœur, afin que les Sœurs y entrant plusieurs fois le jour, aient soin de vous offrir à Dieu, et de lui demander les grâces que vous desirez d'obtenir de lui. La Communauté, Monsieur, a été très édifiée et touchée en lisant votre *billet*. Nous avons aussi une grande compassion des douleurs que vous souffrez. Nous demanderons à Dieu qui vous les a envoyées pour vous purifier, qu'il lui plaise de les diminuer si c'est sa sainte volonté. Nous espérons d'obtenir ces grâces par l'intercession des Saints, dont vous avez publié les louanges et les vertus.

Notre ancienne Mère, Monsieur, vous salue très humblement ; elle est presque toujours dans la souffrance, et remplie de vertus, laquelle souhaiteroit de savoir ce qu'a fait Madame de *Saint-Loup*. Nous n'avons point su qu'elle ait fait d'imprudence depuis peu. Si vous jugez à propos, Monsieur, qu'on le sache ici, je vous supplie d'avoir la bonté de nous le mander. Je suis avec beaucoup de respect, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante,

Sœur AGNÈS DE SAINTE THECLE, (Racine), Religieuse indigne.

Ses rapports avec Arnauld furent aussi très-fréquents, lorsqu'en 1685 il publia le premier recueil de *ses hymnes*, il lui

<sup>1</sup> *Nouvelles ecclésiastiques*, 1<sup>er</sup> mai 1743. Dans une notice sur *Thomas Innèse*.

en adressa un exemplaire, en tête duquel il mit cette inscription :

Au vrai *Défenseur de la Vérité*, pour qui je fais des vœux tous les jours de ma vie. Je lui demande pardon d'avoir osé louer les Saints, puisque ma vie n'a été nullement conforme à leurs vertus. Louer les Saints, c'est les imiter, et il falloit m'en tenir là. La vanité de faire de *belles Hymnes* l'a emporté sur la piété, et le style poétique a triomphé de la simplicité dûe à ces sortes d'Ouvrages. Priez Dieu pour le misérable pécheur,

(*Opera*, t. II, p. 243.) SANTEUL.

Puis lorsqu'en 1694 il publia le *Recueil de ses poésies profanes*, il lui en adressa aussi un exemplaire avec la lettre suivante :

De Saint-Victor, 18 mai (1694).

Vous étant dévoué comme je suis, je vous envoie un livre nouveau, dont l'Imprimeur s'est rendu maître par diverses copies qui se sont échappées de mes mains. Après avoir fait les *Hymnes* de quelques Bréviaires, et celles qui sont dans le *Bréviaire de Cluhy*, je ne pouvois me résoudre à faire imprimer des *Fables et des Chansons*, qui ne sont entendus que sur le Parnasse, asyle de toute erreur :

Non patent Apollini  
Sacrata Christo pectora,

disoit S. Paulin à Ausone. J'ai été obligé de retoucher toutes ces Poésies qu'on alloit fagoter sans mon aveu.

Vous verrez les folies de ma jeunesse, vous y verrez des sujets plus sérieux, à mesure que mon âge croissoit. Vous y verrez vous-même *page*, 418 ; vous y verrez ce que vous avez cité autrefois pour la louange véritable et solide du Roi,

Regem inter, etc. *pag.* 400<sup>2</sup>.

Enfin vous y verrez tout l'esprit, mais bien davantage le cœur de votre très humble et très invincible serviteur, SANTEUL, Chan. R. de S. Victor, (p. 344.)

La citation de la page 418 renvoie à un éloge très-exagéré que Santeul avait inséré *sous l'estampe d'un fameux docteur* ; il y disoit :

Vous voyez ici l'homme, dont les travaux ont rendu la religion inébranlable, la foi magnanime, la piété et la règle du vrai constantes et sûres ; l'antiquité des vénérables pères ressuscitée, se reconnaît entière en lui, belle de ses rides.

Per quem Relligio stetit inconcussa, Fidesque  
Magnanima, et Pietas, et constans regula Veri,  
Contemplare virum ; se totam agnoscit in illo  
Rugis pulchra suis Patrum rediviva Vetustas. (*Oper. post.* 418.)

On voit que Santeul avait pris toutes ses précautions pour

s'attirer quelque éloge du savant docteur, en faveur, comme il le dit, de ses *œuvres juvéniles*. Nous avons déjà vu que Bossuet, que le P. Jouvençy, que Nicole même lui avaient donné leur assentiment pour ce même ouvrage<sup>1</sup>; il lui importait surtout d'avoir celui d'Arnauld, mais cela n'était pas facile. Arnauld avait cent fois blâmé les jésuites pour la part trop grande qu'ils donnaient dans leurs collèges aux études patennes. Il répondit donc à Santeul une lettre peu flatteuse, mais qui nous apprendra, ainsi que la réponse de Santeul, la part que Port-Royal eut à la composition des hymnes :

(Bruxelles), du 9 juin 1694.

Monsieur, j'ai hésité quelque temps si je vous devois faire un remerciement en forme, pour le présent que vous m'avez fait de la *nouvelle édition de vos vers sur des matières prophanes*; parceque j'ai appréhendé qu'elle ne fût une tacite renonciation à la résolution que vous aviez prise de n'en plus faire que pour chanter les louages de Dieu et de ses Saints. C'est à vous à sonder le fond de votre cœur, pour savoir si vous étiez dans les sentimens qu'un *Serviteur de Dieu*<sup>2</sup>, pour qui vous aviez de la vénération, vous avoit inspirés; car sans cela, que vous serviroit de proposer aux autres les Vérités chrétiennes dans les plus beaux Vers du monde, si vous même ne les *pratiquez pas*. Je prie donc Dieu, Monsieur, qu'il vous en donne le désir et l'effet. Je suis très-sincèrement, votre très obéissant serviteur,

ARNAULD. (u, 245)

On voit combien cette lettre contraste avec celles de Bossuet, de Jouvençy, et même de Nicole; aussi Santeul en fut fort piqué, et dans son premier mouvement il répondit au fameux docteur la lettre suivante :

De S.-Victor, ce 19 juin 1694.

J'arrive ici de Port-Royal, et en entrant on m'a donné votre Lettre. J'ai marché sur les tombes de vos meilleurs amis et des miens, qui m'enseignent plus de leurs tombeaux, que toute la troupe des Jésuites dans leurs Chaires. Je vous avoue qu'à chaque ligne de votre Lettre je rougissois, soit par les vérités que vous me disiez, soit par la réflexion que j'ai prévue en vous donnant mon livre, qu'il m'attireroit un tel compliment. J'avois toujours résisté de vous faire ce présent, dont M. Nicole m'a congratulé et M. du Fossé. Je n'ai donné

<sup>1</sup> Voir les *Annales*, t. xii, p. 95, 96, et 274.

<sup>2</sup> Ce *serviteur de Dieu* était M. l'abbé Letourneux. Nous trouvons dans l'*Athe-næum* de 1855, p. 744, une lettre inédite que publie M. Sainte-Beuve, et dans laquelle ce confesseur de Port-Royal reproche à Santeul d'oser s'appeler le *poète de Jésus-Christ*. « Vous avouez, lui dit-il, que la vaine gloire vous a fait faire des hymnes; » par où osez-vous croire que c'est lui qui vous les a inspirés? N'êtes-vous pas aussi le *poète* d'Apollon, puisque vous avez invoqué Apollon et les Muses? » Puis il lui donne d'autres conseils très-chrétiens, qui ne furent guère suivis par Santeul.

cet Ouvrage au Public, que parce qu'il alloit être imprimé à Lyon sans ma participation, et on l'auroit fagoté d'une étrange manière. Je reçois cependant vos belles et chrétiennes remontrances, etc. M. le *Tourneux* m'a mille fois sollicité à ramasser mes Ouvrages dispersés, et il les apprenoit par cœur, (car il n'y a rien contre les bonnes mœurs), et je n'y ai jamais consenti, ne voulant pas monter sur le Parnasse, après en avoir descendu pour monter sur le Calvaire. *Et hæc nescis?* Vous êtes mon maître et mon juge, et je veux croire que c'est Dieu même qui parle par votre bouche. Vous avez raison de dire que je ne pratiqué pas ce que j'écris des Saints. Je ne suis pas de ceux dont je dis, et que l'Eglise chante : (Hymnes pour les Saints Moines),

Illis tota fuit gloria despici :

Illis divitiæ, pauperiem pati :

Illis sola voluptas,

Longo supplicio mori.

Il me falloit une Lettre comme la vôtre, pour m'humilier et rabattre l'orgueil des flatteurs. Je vous en rends mille graces, brûlez le livre, et que le feu purifie ce qu'il y a de fabuleux. Dieu augmente vos années pour le bien de l'Eglise.

Cette réponse n'est assurément pas mal tournée. Tout en s'humiliant, le poète, piqué au vif, apprend à son censeur que des amis de son Eglise, tels que *Nicole* et *du Fossé*, avaient loué ce qu'il blâmait lui-même avec tant de rigueur ; c'était lui dire qu'il y avait schisme dans sa propre Eglise. Aussi, craignant de l'avoir indisposé, il se hâta de lui écrire, vingt jours après, une autre lettre bien plus humble et qui nous apprend bien des choses sur les dispositions intimes de *Santeul* par rapport à *Port-Royal*. Notons seulement qu'à cette même époque, 1694, les religieuses de *Port-Royal* étaient rebelles à leur évêque, au pape, et en même temps à toute l'autorité civile, par leur refus obstiné à ne vouloir pas signer le *formulaire*.

(*Saint-Victor*), 30 juin 1694.

Monsieur, permettez-moi de rétracter la réponse que je vous ai faite trop brusquement. J'étois si accoutumé à recevoir les louanges de mes poésies que vous appelez prophanes, que j'ai eu peine à digérer la pieuse et sage remontrance contenue dans votre Lettre. Mais après avoir fait quelques réflexions, j'ai reconnu que votre scrupule n'étoit pas mal fondé. Tous les poètes sont éperduement amoureux de leurs productions, et l'on ne fait guères de jugemens téméraires, quand on les accuse de vaine gloire. Je n'ai donc que des graces à vous rendre pour votre piété qui s'est allarmée à mon sujet. C'est ainsi qu'un Pape écrivit à un Archevêque de Vienne en Dauphiné, qui préféroit aux saintes fonctions de sa charge Pastorale, la lecture des *Poëtes anciens* ; bien différent de *S. Augustin*, qui faisoit ses chastes délices de l'écriture-Sainte. *S. Paulin* rompit tout commerce avec *Ausone* son Maître, comme il le dit :

Non patent Apollini

Sacrata Christo pectora

C'est cette même charité qui vous a inspiré de me faire une si belle Lettre, et si pleine d'instructions. Vous avez appréhendé qu'une tacite renonciation à la promesse faite à un ami pour qui j'avois de la vénération, n'eût corrompu mon cœur à violer ma promesse. Non, Monsieur, cessez de craindre, je suis descendu du Parnasse pour n'y jamais remonter. Les sermens des Poètes se rompent ordinairement comme ceux des amans ; mais il n'en sera pas ainsi d'un chrétien qui aime Dieu et son Eglise. Si vous eussiez daigné jeter les yeux sur ma Préface, peut être votre scrupule auroit été levé : vous eussiez vu que j'ai été forcé à revoir des ouvrages que j'avois condamnés à un oubli éternel, depuis que l'Eglise a bien voulu adopter des Hymnes que le même ami (M. le Tourneux), m'avoit inspiré de faire, et que je n'ai entrepris que parcequ'il me conduisoit la main, et par sa science et par sa vertu. Car qui suis je pour louer les Saints ? les imiter, c'est leur plus beau Panégyrique.

Ces Ouvrages étoient il y a longtemps dans les mains de l'Université par feuilles volantes et par morceaux : on les avoit livrés aux Imprimeurs de Lyon à mon insçu. J'avois beau décrier mes vers et les appeler des Vers adullérins des Vérités Chrétiennes : on les croyoit légitimes dans le Pays Latin, et le Paganisme les reconnoissoit avec autant de plaisir, que la vraie Religion les regardoit avec horreur. Ils alloient sans ordre, sans révision être compilés et rendus publics. Mais je les revendiquai à la première nouvelle, soit pour supprimer ce qui pouvoit blesser les oreilles chastes, soit pour y châtier un style trop diffus et trop fleuri ; soit enfin pour y ajouter des beautés qu'un âge plus mûr et que la piété me dictoient. Je devins un second père de mes Poésies, je les rendis supportables aux yeux des ennemis de la fameuse antiquité, et assez purs pour plaire à ceux qui l'aiment encore. Ce sont-là des dépouilles de la vaine superstition, dont les Chrétiens ne doivent jamais se revêtir, et encore moins se glorifier.

Voilà, Monsieur, mes sentimens sur l'édition de mon livre que vous blâmez. Les argumens ne sont pas si prophanes que vous croyez. Si votre modestie ne vous cacheoit à vous-même, vous vous y verriez sous le nom d'un fameux Docteur, qui est le boulevard de l'Eglise : vous y verriez l'Epigramme<sup>1</sup> pour le roi, que vous avez honorée de votre citation. Mon amour propre voudroit ici me défendre par l'exemple de Sidonius Apollinaris. Tout Saint qu'il étoit, il fit revivre tout le Paganisme dans ses Vers. Saint Grégoire de Nazianze, le Pape Damase, Jérôme Vicaire évêque d'Albe, Urbain VIII, le Cardinal Sadolet, le Cardinal Bembo n'ont point cru offenser leur caractère par ce genre d'écrits.

Je croirois volontiers que celui qui m'a inspiré de vous envoyer mon Livre, vous a aussi inspiré de m'écrire<sup>2</sup> ; je lui en sais bon gré. A la vérité je savois que c'étoit une viande trop légère pour un homme nourri de la lecture solide des SS. Pères, et ma Poésie toute honteuse n'osoit paroître devant vous couverte des haillons de l'antiquité superstitieuse, j'appréhendois un pareil jugement que vous en avez fait ; tout ce que j'ai fait n'est qu'un amusement qui a usé mon feu de jeunesse. Ces Vers me tenoient lieu d'occupation, je les re-

<sup>1</sup> Il avoit déjà parlé de ces deux pieces dans la première lettre.

<sup>2</sup> Probablement Nicole,



gardois comme les Moines d'Egypte regardoient leurs corbeilles d'osier, qu'ils brûloient après les avoir faites. Au reste, je ne puis trop vous remercier de votre charité. Vous me souhaitez le désir d'imiter les Saints, avec l'effet. Hélas ! Je me sens bien éloigné de ces divins Originaux, de ces vases d'élection que la grace remplit, et qui les a faits Saints. Nous pensons toujours mieux de la vertu, que nous ne la pratiquons. Toutes les strophes de mes *Hymnes* m'accusent, et les vains applaudissemens des hommes sont bien contrebalancés par les remords de ma conscience devant Dieu :

Illis tota fuit gloria, despici :

Illis divitiæ, pauperiem pati :

Illis sola voluptas

Longo supplicio mori.

Voilà ma condamnation écrite de ma main, et l'éloge achevé de nos chères Sœurs de Port-Royal, et des Moines de la Trappe. Je reviens de ces saints Lieux ; j'ai couché dans la chambre qui porte encore votre nom. J'ai vu, j'ai admiré ces victimes mourantes, qui n'ont de la voix que pour bénir Dieu, et pour prier pour ceux qui ne les aiment point. Leur nombre diminue de jour en jour aux yeux des hommes, mais il augmente aux yeux de Dieu les Citoyens de la sainte Patrie. Je le prie qu'il leur donne une sainte postérité, qui dans ce temps-ci est presque désespérée ; mais Cîteaux le fut ainsi, quand une Colonie conduite par S. Bernard le repeupla ; et cette stérilité fut plus féconde que la florissante Maison de Dieu. Qu'il vous conserve pour la défense de son Eglise, et qu'il grave dans mon cœur efficacement ce que j'ai écrit peut-être par amour propre et trop légèrement sur le papier. Je suis, Monsieur, de tout mon cœur et très sincèrement, votre très humble et très obéissant serviteur,

SANTOLIUS VICTORINUS.

Plusieurs remarques intéressantes sont à faire sur cette lettre.

1<sup>o</sup> On y voit ce pauvre Santeul jurant pour la 20<sup>e</sup> fois qu'il est descendu du Parnasse pour n'y plus monter ; et nous allons le voir cette même année chantant le vin de Beaune et toute la cour olympique. Encore une fois, pauvre Santeul !

2<sup>o</sup> Il y avoue que c'était l'abbé *Le Tourneux*, confesseur de Port-Royal, qui lui conduisait la main dans la composition de ses hymnes.

3<sup>o</sup> Il arrange à son avantage les excuses qu'il donne pour la publication de ses *OEuvres païennes*. Il parle un peu différemment dans cette préface qu'il cite. Il dit : « Je l'avoue ingénument, j'ai donné cette édition, non pas tant par un sentiment de piété ou de modestie chrétienne que par une sorte d'arrogance de poète. Je craignais que mon latin, qui, moins

» *sincère dans les hymnes*, à cause de la dignité des mystères,  
 » éclate ici avec plus de liberté, ne devint l'objet de justes  
 » critiques, etc. » (p. v.)

4<sup>o</sup> Nous y voyons, ce qui est plus pénible à apprendre, qu'il avait forcé l'Église gallicane à chanter l'*éloge de ses chères sœurs de Port-Royal*, qu'il avait pensé à ces *victimes mourantes*, et qu'il avait loué leur obstination quand il disait dans son hymne *Virginum robur* des vierges martyres : « Ni les  
 » plaies, ni les coups ne peuvent vaincre leur *volonté toute*  
 » *ferme*; bien plus, l'*ardeur obstinée* de leur amour s'accroît  
 » de plus en plus :

Non graves plagæ, validi nec ictus  
 Integram possunt violare mentem ;  
 Quin sacris crescat magis obtipatus  
 Ardor amoris.

Enfin, on voit dans cette lettre ce mélange de bonhommie et d'orgueil, et ces remords perpétuels qui nous ont fait dire que Santeul avait été le dernier de son siècle qui eut senti l'inconvenance, pour un chrétien, de chanter les Muses païennes.

Arnauld ne pouvait qu'être touché de tant de dévouement et surtout de tant d'éloges donnés à Port-Royal ; aussi il lui répondit une lettre dans laquelle nous allons voir le rigide docteur *approuver, lui aussi, les vers païens* de Santeul, et se borner à lui recommander d'*être ami de Port-Royal*, et de se souvenir de *M. Le Tourneux*, mort en 1686. Oh ! oui, Santeul valait mieux, était plus ferme et plus sincère que tous ces gens là, seulement il était aussi mobile que le vent ; il ne se souvenait jamais de ses serments les plus sacrés. Voici la lettre d'Arnauld :

(Bruxelles, juillet 1694.)

Monsieur, j'ai peur que ce que je vous ai écrit pour vous remercier de votre présent, ne vous ait fait de la peine n'ayant pas bien pris ma pensée ; car je vous assure que j'ai autant d'estime que vos autres amis, pour les *Poésies que vous venez de donner au Public*, et puisque vous n'avez pu empêcher que les Libraires ne les imprimassent à votre insçu et sans votre participation, *je ne trouve point mauvais que vous les ayez prévenus*. Je suis de plus persuadé que la *Maison Sainte*, d'où vous reveniez quand vous avez reçu ma Lettre, a tout sujet de vous compter entre ses meilleurs amis. Ce n'a donc été que la charité que Dieu

m'a donnée pour vous, qui m'a porté à vous faire *souvenir des bons avis* que vous a donné autrefois le *Serviteur de Dieu* (M. le Tourneux), que vous avez trouvé bon qui vous parlât en ami véritablement Chrétien, et je ne doute point que vous ne soyez encore dans le même sentiment, et que vous n'ayez encore de la vénération pour sa mémoire. Ainsi je me promets que si je vous ai contristé, ce n'aura été que pour un moment, et que ce vous sera un sujet de m'en aimer davantage, de ce que vous aurez trouvé quelque chose de semblable dans ma liberté, et qui aura rapport à celle que Dieu vous avoit fait respecter dans un autre.

ARNAULD.

Cette lettre d'Arnauld fut une des dernières ; car il mourut un mois après, le 8 août suivant 1694. Avant de parler de l'arrivée de son cœur en France, ce qui n'eut lieu que l'année d'après, et de la fameuse *épitaphe* que Santeul lui consacra, *épitaphe* qui fit tant de bruit et procura à Santeul tant de désagrément, il nous faut parler d'une poésie toute profane qu'il fit en l'honneur d'une *pièce de vin de Beaune* qu'on lui avait envoyée. Nous assisterons ainsi aux mouvements divers de cette âme si mobile.

Mais avant publions une *lettre* que Fénelon lui adressa en remerciement de l'envoi de ces *Opera poetica*, et une *anecdote* plaisante sur l'amour de Santeul pour ses vers. Voici la lettre de Fénelon :

(Cambray, 1694.)

Je n'ai jamais été plus touché que je le suis, Monsieur, de votre *Muse* et des *présens qu'elle me fait* ; mais vous devez excuser un silence qui ne vient que de mes embarras. Il y a six semaines que j'ai fait banqueroute au Parnasse pour n'entendre parler que d'Avocats et de Banquiers. Jugez par-là, Monsieur, combien Apollon a de grâces pour moi dans le *recueil de vos Vers*, je vais m'y délasser après avoir lu tout ce qu'il y a de dégoûtant dans le *style de procédure*. Les *louanges* que vous me donnez m'enseignent ce que je dois faire, et je les reçois avec reconnaissance sur le pied d'instructions. Personne n'est, Monsieur, plus véritablement que moi, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

(*Vie*, p. 32)

L'ABBÉ FÉNELON.

Voici maintenant l'*anecdote* :

Madame du Femia fut un jour voir Santeul avec deux Dames de ses amies, elles lui dirent qu'elles venoient lui demander la collation. Santeul qui n'avoit rien à leur donner à manger, leur fit présent à chacune d'un *Utre de Vers latins* de sa façon, et leur dit : « Voilà de quoi je veux vous régaler. — Bon, dirent-elles, le beau régál, gardez vos *Vers* pour ceux qui entendent le Latin, il nous faut à nous toute autre chose. — Quoi, répondit Santeul, vous n'entendez

pas le Latin ?—Je crois que vous vous moquez de nous, Monsieur, nous ne l'entendons point, et je ne pense pas même, ajouta Madame du Femia, que de dix mille femmes, il y en ait une qui l'entende.—Parbleu, cela me surprend, répliqua Santeul, il faut pourtant que vous l'appreniez, c'est la langue des anciens, et celle qui se parle parmi le grand monde. — Oui, dirent-elles, parmi le grand monde du *pays Latin* ; mais ailleurs elle n'est guères connue. »

Santeul se fâcha de cette réponse, et les quitta brusquement, en leur disant qu'il ne vouloit point avoir de commerce avec des bêtes et des ignorantes. Si son chagrin étoit hors de propos, du moins avoit-il cela d'heureux, qu'il lui épargna une collation, ou la honte peut-être de ne la pouvoir donner. (*Vie*, p. 146.)

78. Santeul redescend du Calvaire pour remonter le Parnasse païen. — Hymne en l'honneur de Bacchus, des Muses et du vin de Bourgogne.

Santeul venait de dire à Arnauld, le 30 juin 1694 : « Non, monsieur, cessez de craindre. Je suis descendu du Parnasse pour n'y jamais remonter. Les serments des poètes se rompent ordinairement comme ceux des amants ; mais il n'en sera pas ainsi d'un chrétien qui aime Dieu et son Église. » (*Lettre à Arnauld*, ci-dessus, p. 316.)

Or, au mois d'octobre suivant, le duc Louis de Bourbon III étant allé présider les États de Bourgogne, emmena avec lui Santeul, qui étoit le commensal et un peu l'amusement de sa maison. Nous parlerons de cette familiarité un peu plus loin, et de deux pièces de vers que fit Santeul à cette occasion. En ce moment, nous ferons connaître seulement les vers qu'il composa pour remercier les États, ou plutôt la ville de Dijon, qui, pour plaire au prince, et aussi sans doute pour reconnaître la bonne humeur de Santeul et la réputation que lui avaient faite ses hymnes chantées alors dans les églises, lui fit présent de cent louis et de quelques feuilletes d'excellent vin de Beaune.

Dès que le poète en apprit l'envoi, et avant qu'elles fussent arrivées, il célébra ce présent par un chant joyeux en l'honneur de Bacchus. Cette pièce étoit décorée d'une gravure qu'il est important de décrire.

Le bateau chargé de vin est près d'entrer dans Paris ; les Tritons le tirent ou le poussent de toutes leurs forces ; deux autres jouent au milieu des flots ; Borée, du haut des airs, souffle et enfle la voile ; sur le rivage sont assis un Dieu fleuve et deux Déeses rivières, vidant leurs urnes dans la Seine. Sur

le devant apparaît le pont qui précède Paris, et près de ce pont les deux tours de Notre-Dame et quelques autres clochers surmontés de la croix. Dans les cieux, immédiatement au-dessus de Notre-Dame, se trouvent les *Dieux* et les *Déeses* célébrant un festin le verre à la main. A droite est *Vénus*, en costume, ou plutôt en *non-costume* de son emploi. Auprès d'elle est son fils *Cupidon*; en face se tient *Mercure*, le verre en main et semblant porter un toast. Au-dessous et sur le premier plan est notre ami *Santeul*, assis sur le rivage, en costume grec, sa lyre entre les bras, et la tête couronnée de laurier<sup>1</sup>. Or, voici ce que notre Apollon chantait sur sa lyre :

Voilà que les poètes sont de nouveau en honneur, puis que la Bourgogne, en remerciement de ses vers, a envoyé à Santeul un vin digne de la table des Dieux :

Digna Deūm mensis, generosū munera Bacchi. (1, p. 317.)

Ah ! il n'a plus rien à envier à *Amphion*. Celui-ci s'était borné à remuer des pierres, mais lui, sa gloire est bien plus grande, puisqu'il attire à lui l'ambrosie et les vins les plus doux :

..... Mihi gloria major,

Sicilicet ambrosios, dulcissima vina, liquores. etc.

Arrière les Muses; votre fontaine de Castalie n'est plus que de glace; je ne veux plus de vous, ni d'Apollon. Un *Dieu meilleur* m'inspire; allez Muses, inspirer les poètes à jeun; le poète qui est plein de *Bacchus* peut seul faire de bons vers :

Doctæ Pierides vestros mihi claudite fontes,

Unde ardent vates, mihi friget Castalis unda.

Non posthac vobis opus est, nec Apolline dextro.

Me melior Deus intus agit; secedite Musæ;

Numinibus vestris jejunum afflate Poëtam.

Non licet epoto jam nunc male scribere Baccho.

O Dijon, ville célèbre, à mes yeux, au dessus de toutes, c'est toi qui me procures le plaisir de boire avec mes amis, de renouveler le vin dans nos larges coupes, et le suprême bonheur de peindre tout Bacchus sur nos visages :

O mihi supra alias nunc Divio clarior urbes !

Tu largos vini latices, das inter amicos

Convivas bibere, et pateras implere capaces

Rursus, et in vultu das totum pingere Bacchum,

Merci pour ses magistrats, merci pour ses ministres des autels, merci à tout le peuple. — Et après un éloge de Condé, il félicite la Bourgogne de ce que Cérès va venir présider, de sa divinité même, à la fertilité de ses champs :

<sup>1</sup> Voir à la bibliothèque de la Sorbonne, Collection, *Pièces de vers*, H. F. a, n, 60, pièce 111.

Alma Ceres potiùs, rorem sudantibus astris,  
Nutriet ipsa suas presentì Numine messes : (p. 318.)

Quoi de plus ? il promet à la vieille académie de Dijon, sa protection, et la présidence des *Muses*, qu'il vient de congédier pour lui même :

..... Nec culta tot annos  
Præsibus deerit florens Academia Musis.

Puis il demande à la Seine de faire arriver son vin au plus vite, et qu'alors il célébrera ses Nymphes de plus belle :

Si facias, vos Sequanides mihi plaudite Nymphæ,  
Longo alio, que te cecini, celebrabère versu.

Cette pièce fut mise en vers français, par M. *Lenoble*, qui la termina ainsi :

Ah ! si quand je t'attens ; je touche ainsi ma Lyre ;  
Vin, quand je t'aurai bû, que me feras-tu dire ? (p. 322.)  
Hæc, sitio promissa mihi dum vina, canebam ;  
Quantâ voce canam fœcundo potus Iaccho ! (p. 319.)

Mais, ô malheur ! ne voilà-t-il pas qu'un hiver prématuré se fait sentir, et le bateau est pris dans les glaces de la Seine presque à son entrée dans Paris. Vite Santeul compose une autre pièce de vers qu'il serait trop long d'analyser, mais où il se replonge en plein dans toutes les fables patennes ; c'est *Apollon* qui, pour se venger d'avoir été méprisé, est venu déchaîner les frimats ; ce sont les *Muses* qui, transportées de fureur, brisent le bateau qui porte le vin que Santeul a préféré à leurs fontaines sacrées.

« Va, disent-elles au poète, que Dijon soit désormais ton  
» Pinde, et que ses bourgeois t'apprennent à vider ton verre,  
» et puis qu'ils t'inspirent tes vers : »

Docta tibi deinceps fuerit, tua Divio, Pindus.  
Burgundi proceres pateras siccare docebunt,  
Et facili erumpent divina poemata venâ : (II, 5.)

*Danchet* traduisit cette pièce en vers français, et la termina ainsi :

Ces mots furent suivis de grands éclats de rire.  
Et moi je restai seul sans Muses et sans Vin.  
Craignez, Auteurs, craignez un semblable destin. (p. 8.)

Quand Santeul, pour la 20<sup>e</sup> fois infidèle à ses serments, chantait ces vers burlesques, il était âgé de 64 ans, et toute

l'Église gallicane l'admirait et attendait qu'il lui apprît comment il fallait parler à Dieu, aux saints et aux saintes ; et, en effet, elle se servait de ses paroles.

Au reste, il ne faudrait pas croire que ces pièces fussent seulement connues de quelques amis ; elles couraient la cour et la ville ; les magistrats et les beaux esprits en occupaient leur verve. Voici ce que disait de lui M. *Mercieu*, avocat général de la Chambre des Comptes de Dijon, à propos de ses dernières pièces <sup>1</sup> :

Santeul est un fou, ce dit-on,  
On le dit à Paris, on le dit à Dijon,  
Santeul a cependant l'amitié d'un grand Prince,  
Il a par ses vers effacé  
Les poètes nouveaux, et ceux du tems passé,  
Et nous voyons enfin une illustre Province  
D'argent, de vin, d'honneur le combler aujourd'hui.  
Traite qui le voudra, de fou, ce personnage.  
Ma foi c'est être sage  
Q'être fou comme lui.

Un autre poète (La Monnoye probablement) répondit par les vers suivants :

Santeul est un fou, ce dit-on,  
Il ne l'est pas sur ma parole,  
La Bourgogne à genoux le traitant d'Apollon  
Pour chaque demi vers lui compte une pistole.  
Non, Santeul n'est pas un fou, non :  
Mais la Province est une folle.

Ces derniers vers, dit La Monnoye, mirent fort en colère M. Santeul, mais il fut aisé de le radoucir à la faveur de cette explication :

Oui je l'ai dit de bonne foi,  
La Bourgogne t'adore : elle en fait son Idole.  
Mais lorsqu'elle est folle de toi,  
O qu'elle a raison d'être folle !

Un autre poète lui décoche cette satire :

Santeul qui loua tant les eaux  
Ne but rien moins que de l'eau claire,  
Et fit des cantiques fort beaux  
Pour les Saints qu'il n'imita guere. (*Ménag*, p. 384.)

Nous allons maintenant nous occuper de la fameuse épithète faite pour le cœur d'Arnauld.

A. B.

<sup>1</sup> Voir *Ménagisme*, t. II, p. 378. Paris, 1728

## Nouvelles et Mélanges.

— *Un souvenir du passage de la mer Rouge.*

• Le même souverain, Ramsès III, dit après la bataille navale : *Feci retrocedere undas ad jussum Ægypti.*

• Cette prétention d'avoir commandé aux eaux comme Moïse, est par elle-même assez curieuse pour être remarquée ; il serait possible d'y voir un souvenir de la catastrophe de la mer Rouge ; car un demi siècle ne s'était pas écoulé depuis la sortie d'Égypte, lorsque Ramsès III, monta sur le trône. • (M. de Rougé, dans une *note sur les noms Égyptiens des planètes. Bull. Archéol. de l'Athenæum Français*, p. 25, n° 4. 1856.)

— *Rapport du mille Romain avec le mètre.*

Le rapport du mille romain avec le mètre a été déterminé dernièrement avec une exactitude qui ne laisse plus rien à désirer.

Ideler, dans son *Mémoire sur les mesures anciennes*, avait trouvé que le pied romain égalait : M. 0,2955.

M. Canina, l'un des antiquaires les plus habiles de l'Italie actuelle, en publiant sa *Grande carte de la campagne romaine (1845)*, avait fixé le rapport du pied romain au mètre, a : M. 0,2957.

Or, le mille romain étant de 5,000 pieds juste, on obtenait le rapport suivant : D'après Ideler, 1 mille = M. 1477, 50 ; d'après Canina, 1 mille = M. 1485,00.

Depuis la publication de sa grande carte, M. Canina ayant fait mesurer avec soin la colonne Trajane, qui avait juste 100 pieds romains, a trouvé que cette hauteur de 100 pieds romains équivalait à : M. 29, 655.

D'où il suit que le pied romain pouvait être évalué ainsi : M. 0, 29655, et le mille romain : M. 1482, 75.

D'après ce calcul, trois milles romains étaient, à peu de chose près une longueur égale à notre ancienne lieue légale de France, puisque trois milles représentaient : M. 4448, 25, et l'ancienne lieue : M. 4444, 00.

De nouvelles observations, aussi minutieusement faites que possible, ont conduit M. Canina à rectifier un peu ses mesures. Le mille romain correspond exactement à : M. 1481, 75, et le pied romain, par conséquent, à : M. 1481,75

Soit, à : M. 0,29635.

5000

Ces renseignements sont tirés d'un grand ouvrage sur la *Topographie du Latium*, que vient de publier M. Ernest Desjardins. On y trouve un excellent travail qui a pour sujet les *Aqueducs* et les *Voies romaines*, et qui éclaircit un assez grand nombre de questions obscures. Les plus récentes découvertes ont été mises à profit par l'auteur, et l'on sait que le gouvernement pontifical s'occupe beaucoup de l'exploration des voies antiques, et principalement de la *voie Appienne*. C'est M. Luigi Canina qui dirige lui-même les fouilles et l'*Institut archéologique* de Rome, au fur et à mesure que ces fouilles avancent, en examine et en étudie les résultats.



## histoire philosophique.

## LES PHILOSOPHES AVANT LE CHRISTIANISME.

Article deuxième<sup>1</sup>.

Origine de la *Philosophie* selon les faits. — Le *Doute*, aussi ancien que le monde, se cache en Asie sous la *Gnose* pour altérer les croyances révélées en les interprétant; première époque. — Il passe en Grèce à la faveur de la Démocratie naissante, prend le nom de *Philosophie* et sépare ouvertement la *Gnose* de la croyance. — 2<sup>e</sup> époque. — Premiers succès des *Philosophes* par la politique; revers subit, concurrence des *Rhétieurs*. Discrédit marqué des uns et des autres par le nom de *Sophistes*. — *Socrate* et son école; défiance du public; véritables causes de la condamnation de *Socrate*. Incertitudes sur sa vie et son caractère. — Témoignages peu favorables des Anciens. *Platon* est-il plus croyable?

Tous les parleurs d'Ontologie, même ceux qui ne voient dans l'homme que matière, le prétendent innocent et bon par nature<sup>2</sup>; tous, même ceux qui le font *émanation et partie de la substance divine*, n'assignent au genre humain qu'un commencement plus ou moins brut, informe, abject. Et au plus loin qu'on porte les regards dans l'antiquité païenne, on ne découvre que dépravation avec une religion de crainte et des merveilles d'industries; toutes les infamies avec toutes les splendeurs. L'Égypte, Ninive, Babylone certifient aujourd'hui par leurs débris ces prodiges d'art, dont la science moderne rejetait les récits comme des fables.

L'homme n'a donc pas été créé imparfait, inepte, sans notion de soi-même, de sa nature, de son avenir; et en même

<sup>1</sup> Voir le 1<sup>er</sup> article au n<sup>o</sup> de mars, ci-dessus, p. 165.

<sup>2</sup> Hobbes affirmait le contraire; on ne peut tenir compte de cette exception. Il se réfutait lui-même en n'attribuant qu'à une hypothèse, faite par les lois, la distinction du juste et de l'injuste, sans laquelle il n'y a plus de bien ni de mal, ni conséquemment de nature vicieuse.

temps quel étonnant mélange d'intelligence et d'erreurs, de vices et d'heureuses qualités! Grandeur et misère de l'homme, désolant mystère, auquel la Raison humaine ajoute une autre contradiction non moins inconcevable, celle d'une audace et d'une impuissance égale à l'approfondir! Nos livres saints comparent les hommes de l'ancien monde à des *enfants insensés*; ils étaient même descendus plus bas encore, jusqu'à ne plus différer de la brute; *comparatus est jumentis insipientibus*<sup>1</sup>: reproche terrible et magnifique, qui nous porte dans notre avilissement la certitude de notre noblesse primitive, pour nous y ramener.

Là est l'unique explication; l'homme est déchu pour avoir voulu s'égaliser au Créateur, c'est-à-dire se rendre indépendant. On sait cette lamentable histoire; on s'efforce en vain de la nier contre l'aveu, le malaise évident du genre humain et la chronologie toujours plus avérée. Mais voici ce qu'il n'est plus possible de nier. Pour que la créature ait osé aspirer à l'indépendance, il a fallu qu'elle *doutât* du Créateur, de sa puissance, de sa sagesse; or qu'est-ce que douter, sinon se séparer? Et qu'est-ce que se séparer du Créateur, sinon se retirer de la vie, qui n'existe pour une créature intelligente que dans l'union, c'est-à-dire l'obéissance au Créateur? Le *doute* est donc le faux et ne peut arriver qu'à l'absurde.

La conséquence et la punition furent que l'homme, jusquelà maître de tout lui-même, tomba dans l'obscur et pesante dépendance de son corps, dont son âme défaillante n'avait plus la vertu de vivifier l'organisme et d'empêcher la ruine<sup>2</sup>; et comme la créature ne peut pas détruire en elle l'œuvre de la création, il lui est resté du bien infini, qu'il a perdu, *un désir infini* avec la plus triste incapacité d'y revenir. Les idées inséparables qu'il en gardait, c'est-à-dire les idées du saint, du vrai, du juste, du beau, de l'utile, dont son intelligence une fois saisie devait perpétuer la tradition de génération en génération, avaient du moins encore une règle fixe, dans le

<sup>1</sup> Sap. xii, 24, 25; Psalm. XLVI, 15, 21.

<sup>2</sup> Sap. ix, 15. Corpus, quod corrumpitur, aggravat animam et terrena inhabitatio deprimit sensum multa cogitantem.

commandement divin, qui lui avait révélé et marqué ses devoirs ; loi si certaine qu'on la retrouve partout et qu'on l'appelle *loi naturelle*. Mais la cause première du mal, le *doute*, demeurait aussi, plus hardi même et plus dangereux par les ténèbres qu'il avait faites, quoique ce fût un sujet de plus de s'en défier. A mesure que l'empportement des passions sentait la loi plus contraire, plus importune, on se séparait de la loi par une infraction ouverte ou par une interprétation plus commode. *C'est ainsi que les choses se passent toujours en réalité*. Les habiles, qui n'ont jamais manqué en aucun temps, sont venus en aide à cette pente funeste pour la diriger et s'en prévaloir, altérant les croyances, multipliant les erreurs au nom de leur prétendu savoir, et cachant sous un voile épais de symboles matériels et de rits énigmatiques les révéries de leur invention, pour ménager l'ignorance craintive de la masse et leur propre influence.

La Philosophie est, comme on voit, plus ancienne qu'on ne dit, aussi ancienne que le monde, car voilà son origine, son objet et son emploi. La Philosophie, c'est le *Doute* se posant en système et en science à côté de la Révélation. Cela ne peut pas se contester ; loin de s'en cacher aujourd'hui, elle s'en glorifie. Tel fut le personnage que firent les Sacerdotes, Mages, Hiérophantes, Gymnosophistes, Druides, Haruspices, Devins, qui se présentent sous des titres divers chez tous les peuples comme les interprètes du ciel. La tradition et l'interprétation, ou *Gnose*, se répandirent de la sorte partout de proche en proche, l'une et l'autre plus ou moins affaiblie et défigurée, selon l'éloignement des lieux et des temps, mais la *Gnose* gardant partout avec soin son mot d'ordre et tenant son enseignement enfermé dans l'arcane de l'*Inittation*.

Le centre de l'Asie, le berceau des primitifs souvenirs, avait toujours une grande réputation de docte sagesse. C'est là qu'on allait s'instruire et que la curiosité grecque, avec Thalès de Mitet, voulut aussi se former, peu satisfaite apparemment ou du secret des Hiérophantes, ou de leur vieille et confuse mystagogie. La *Gnose*, en Asie, n'avait pas moins besoin de réserve dans l'intérêt de son influence. Toutefois

le secret pesait à sa vanité. Elle comprit à l'arrivée de Thalès que pour elle une phase inespérée commençait; et elle ne tint pas à la dérangeaison de le divulguer dès qu'elle pouvait le faire sans péril. Elle suivit joyeusement un adepte qui lui offrait un théâtre et un air plus libre. Ce fut alors qu'en parlant une langue nouvelle elle prit le nom nouveau de *Philosophie*, sous lequel elle a fait son chemin en Occident<sup>1</sup>.

L'occasion était unique; une extrême ardeur d'indépendance commençait alors d'agiter toutes les peuplades grecques. D'incessantes et tyranniques usurpations, causées par des querelles implacables de races et de dynasties, avaient comme aboli, avec l'antique royauté, le respect du pouvoir et des lois. Partout le gouvernement se dissolvait, et de troubles en troubles les instables essais de réformation faisaient rapidement prévaloir un genre inconnu d'organisation politique, la *démocratie* ou la souveraineté mise en commun. Toute nouveauté devait être bien venue, et la *philosophie* accueillie à ce titre; l'imagination avait toute carrière; et, par une remarquable conjoncture, deux autres esprits distingués donnèrent l'exemple de s'affranchir de la forme rythmique, l'unique forme de composition jusqu'alors, Phérécyde de Syros, pour produire ses observations astronomiques, Cadmus de Milet, pour dresser une chronique des événements antérieurs, c'est-à-dire qu'ils écrivirent les premiers en prose et adaptèrent à la science le langage usuel, comme pour la rendre plus accessible.

On vit donc de même pour la première fois un savant de profession, un érudit, Thalès, qui, sans attaquer directement

<sup>1</sup> Plutarque, *Opinions des Philosophes*, 1, 2, 3; Diogène Laërce, *Vie, opinions et maximes des philosophes célèbres*, Préface; Clément Alexandrin, *Stromates*, 1, 6, 12. Il n'importe peu que ce ne soit pas Thalès mais Pythagore, qui se soit le premier appelé *philosophe*. Ces deux hommes ont vécu dans le même temps; les quarante dernières années au moins de Thalès furent les quarante premières de Pythagore. Plutarque regarde Thalès comme l'auteur de la philosophie. Que d'ailleurs Pythagore ait voulu par cette dénomination modeste professer un culte plus intelligent de la sagesse éternelle, selon la conjecture très-bénévole de Clément d'Alexandrie (*Strom.* IV, 1), cela ne change rien à l'idée qui s'est aussitôt et fixement attachée aux termes de *philosophe* et de *philosophie* dans l'esprit du public et des philosophes eux-mêmes.

les croyances et les coutumes religieuses, cherchait, par son propre concept, dans l'étude de la nature, le principe de l'univers, de l'homme, de son existence et de sa destinée. Cette singularité plut et eut aussitôt des partisans; les disciples et même les maîtres devinrent nombreux. On put croire d'abord que les savants ou philosophes, uniquement occupés du soin d'éclairer les hommes, seraient d'un grand secours à la société si ébranlée de toutes parts en Grèce. En effet, quatre de ceux qu'on intitule les *sept sages*, rendirent quelque service à leur pays. Périandre, qui disait que *la vraie liberté consiste dans une conscience pure*, n'avait hérité de la tyrannie paternelle que pour *fortuner* ses sujets par une douce administration; Épiménide était venu rassurer les Athéniens désespérés de leur anarchie; Pittacus délivrait des tyrans sa patrie Mitylène et la gouverna utilement durant dix années; Solon, à son tour, fit une *Constitution* pour Athènes, et Pythagore<sup>1</sup>, leur contemporain, alla remettre la paix dans une colonie grecque d'Italie, à Cortone, en corrigeant les mœurs par des réglemens austères. Mais toutes ces expériences ne durèrent pas même la vie de leurs auteurs. L'anarchie recommença aussitôt après le départ d'Épiménide; Périandre devint odieux par ses cruautés, et mourut dans des transports de rage, à quatre-vingts ans, après en avoir régné quarante-quatre. Mitylène retomba dans une plus grande corruption après l'abdication de Pittacus; Cortone, à peine réformée, chassa Pythagore, qui traîna ses derniers jours d'exil en exil. La Constitution de Solon n'empêcha point l'ambition de Pisistrate, dont il eut le loisir de considérer la florissante et fort douce tyrannie; et le poète Cratinus disait, un siècle après, dans une comédie:

Les *Cyrces*, où Solon fit inscrire ses loix

N'ont plus d'autre valeur que de cuire nos pois<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Pythagore n'est point compté ordinairement parmi les *sept sages*; on n'est pas d'accord au reste sur ceux, auxquels appartient cette qualification. Quelques scrupuleux rayent Périandre et lui substituent Epiménide pour compléter la liste avec Pittacus, Bias, Cléobule, Myson et Solon. Voy. Plutarque, *Vie de Solon*, 15; Clem. Alex. *Strom.* 1, 6; Théodoret. *Ελληνῶν θεραπευτικῆ* (*Curatio Græcorum, Traitement des Grecs*) liv. v.

<sup>2</sup> Plat. *Solon*, 3 b.

Cette meschance diminua fort le rôle des philosophes ; on ne leur demanda plus de constitution, ne les trouvant pas plus propres que d'autres au métier de législateur. Leur application à la haute science les tenait toutefois en assez grande renommée, sans que la profession s'étendit beaucoup, attendu la difficulté de l'étude et le peu de fruit que le public en retirait. Bientôt ils rencontrèrent une concurrence qui fut bien plus accueillie. Au 5<sup>e</sup> siècle, un Corax de Syracuse composa le premier traité de *rhétorique*, ou méthode, qui apprenait à chercher et à lier des arguments pour toutes les causes. Gorgias de Léontium étant venu en faire l'essai chez les Athéniens en leur demandant un secours pour sa patrie, son éloquence pompeuse réussit au point qu'on l'obligea de se fixer dans Athènes ; on courait à ses leçons ; on le combla de louanges, lorsqu'il se déclara prêt à parler sur toute sorte de sujets ; on lui décerna aux jeux pythiques une statue dans le temple de Delphes.

Ainsi commencèrent les *Rhétieurs* et ces écoles de déclamation, ce luxe de phrases, qui charmèrent jusqu'au dernier jour le goût si délicat, l'esprit si fin et si frivole des Grecs. Rien n'était plus séduisant par la situation nouvelle des choses ; on découvrait dans l'art de ces maîtres un moyen sûr et facile d'acquérir de l'influence sur la multitude aux assemblées publiques, et de parvenir aux honneurs. Les rhétieurs prenaient d'autant plus d'avantage sur les philosophes que ceux-ci étaient bien obligés d'adopter, pour leur propre usage, l'art de faconde introduit par leurs rivaux. Comme, d'autre part, il était parfaitement loisible aux rhétieurs de philosopher, le vulgaire confondait ensemble les deux titres aussi bien que les deux objets d'étude, et de très-bonne heure philosophes et rhétieurs ont porté, bon gré mal gré, le nom général de *Sophistes*.

Eux seuls ne s'y trompaient pas et se témoignaient leur antipathie réciproque, en présence d'un public assez indifférent à une querelle, qu'il ne comprenait pas, tandis que l'invention toute récente de la *Comédie* lui apprenait à rire également des uns et des autres, aux plaisanteries d'Eupolis,

d'Amipsias, de Cratines et d'Aristophane. Les philosophes jouaient de malheur, car la discorde se mettait déjà dans leur camp. Il y avait entre les *rhéteurs* un fonds commun de règles incontestées ; ils travaillaient sur les mêmes bases. La différence des écoles ne tenant qu'au talent des maîtres, il n'en résultait qu'une émulation sans controverse. Chez les *Philosophes*, il en allait autrement ; divisés sur les éléments mêmes de leurs systèmes, ils se réfutaient réciproquement et groupés en sectes adverses, ils avaient assez à faire de se chamailler entre eux.

*Socrate* augmenta la mêlée. Affectant de demander à tous, philosophes et rhéteurs, leur science, il les déconcertait par sa tactique de simple interrogation, les contraignait de trahir leur incertitude et se plaignait ensuite que ces habiles hommes ne daignassent pas l'instruire<sup>1</sup>. Son explication de l'oracle, qui l'avait déclaré le plus sage des Grecs, humilia encore tant de vanités froissées, en disant que *sa sagesse consistait à savoir qu'il ne savait rien*. A cette recommandation embarrassante il ajouta d'autres moyens qui n'eurent pas plus de succès. On le vit une fois, au siège de Potidée, passer vingt-quatre heures hors de sa tente en méditation, immobile aux ardeurs du soleil et au frais de la nuit. Depuis, il s'arrêtait fréquemment au milieu de ses disciples, comme pour écouter les avis de ce qu'il appelait son *génie* ou *démon* familier. Il prédisait certains accidents, le trépas inopiné de certaines personnes, et il avait soin d'en faire remarquer l'événement. Ces manières extraordinaires qui augmentaient le zèle de quelques adeptes, réduisaient les plus sensés à dire : « Qu'il était clairement de » *bonne foi et qu'il a pu prendre ses pressentiments pour des inspirations divines*<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Il est vraisemblable, comme dit Barthélemy, que Platon, dans ses *dialogues*, a exagéré l'ironie de son maître, ce qui faisait dire à Gorgias que ce jeune homme avait beaucoup de talent pour la satire et qu'il remplacerait Archiloque ; mais Platon n'a pas fait une pure fiction et il a dû imiter la méthode de Socrate, quand il le mettait en scène.

<sup>2</sup> *Voyage d'Anacharsis*, ch. 67. Le docteur Lelut, *Du Démon familier de Socrate*, admet le fait comme certain, et l'explique par l'*hallucination*. Apulée y voit quelque chose de surhumain. Plutarque, qui jette assez bizarrement cette question en forme

Or la philosophie depuis deux siècles était devenue suspecte d'impiété ; suspicion assurément très-excusable chez le peuple par tout ce qu'il lui revenait des études philosophiques sur la nature et des systèmes divers sur le principe et la formation du monde. Bien que Socrate se séparât des autres et s'en moquât, l'indifférence de la multitude à ce débat, n'était pas sans défiance. Comment le peuple aurait-il pu démêler dans les discours de ce personnage singulier ce qu'il pensait de la religion, puisque les disciples eux-mêmes ne nous en donnent que des conjectures assez vagues <sup>1</sup>. On comprenait seulement qu'il ne prétendait pas penser comme le vulgaire. On ne voit pas d'ailleurs que ses ennemis aient cherché à lui nuire ; les *Nuées* d'Aristophane n'ont pas été composées, comme le prétend Diogène Laërce <sup>2</sup>, pour servir leur haine. Cette comédie n'eut que deux représentations, sans obtenir le prix du concours scénique, et Socrate ne fut mis en jugement que 24 ans plus tard. Alors la situation des choses indisposait fort contre lui : il ne cessait de manifester son mépris pour le gouvernement populaire d'Athènes et les élections ; malheureusement Athènes avait eu dans ces derniers temps tout à craindre ou à souffrir d'Alcibiade, de Théramène et de Critias, trois disciples de Socrate ; l'ambition versatile du premier avait fini par perdre l'Etat, les deux autres avaient figuré à la tête de la tyrannie des *Trente*. Trois années n'étaient pas encore passées depuis que Thrasybule et Anytus, persécutés par ces odieux usurpateurs, en avaient délivré la cité, lorsque Socrate fut accusé de renier les Dieux. Quoique plusieurs avant lui eussent encouru pour le même grief une sentence capitale <sup>3</sup>, l'accusation n'eût pas eu de suite

d'entretien dans le récit de la conspiration de Pélopidas, semble éviter d'en dire son sentiment, mais on voit bien qu'il ne regarde pas Socrate comme un mortel ordinaire ; il admet ses prédictions.

<sup>1</sup> *Voyage d'Anach.*, ch. 67.

<sup>2</sup> Lib. II, 2, *article de Socrate* ; ce serait Anytus qui aurait excité Aristophane, selon le biographe grec ; mais il avoue que Amipsias, autre poète comique, mit aussi Socrate sur la scène, sans instigation aucune.

<sup>3</sup> Le poète Eschyle, dénoncé comme révélateur des *mystères* d'Eleusis, n'échappa qu'en prouvant qu'il n'était pas *athé*. Diagoras, proscrit comme athée, périt errant



si Anytus n'eût soutenu l'obscur accusateur Mélitus. Il est très-possible que Anytus ait agi par un ressentiment d'amour-propre blessé, mais la preuve que son crédit ne suffisait pas à décider la sentence, c'est que sur les 500 juges qui composaient le tribunal des Hélistes, la plupart hommes du peuple, près de la moitié opinèrent à l'acquiescement. Une majorité de quelques voix seulement admit l'accusation, et au lieu d'appliquer à l'accusé la rigueur de la loi, on lui laissa le choix de l'amende, du bannissement ou de la prison. On s'attendait, sans aucun doute, qu'il choisirait l'exil, et cette peine fort tolérable n'était pas le moins du monde infamante, après tant d'illustres bannis. On sait qu'il se déclara en réponse, les privilèges du Prytanée. Ce défi irrita au point que 80 de ceux qui avaient opiné en sa faveur, se rangèrent à l'avis le plus sévère et il fut condamné à mort.

Ces juges sont blâmables de n'avoir pas gardé un calme impassible à l'égard d'un accusé qui les bravait, et de ne s'être pas montrés plus sages que lui ; mais de bonne foi, qu'a-t-on à leur reprocher davantage ? La majorité a pu se tromper sur l'appréciation du fait, mais loin d'excéder la légalité, elle avait usé de toute l'indulgence permise par la loi.

Criton avait préparé l'évasion pour son maître avec une retraite honorable et commode en Thessalie ; il a toujours été de droit naturel pour tout condamné même le plus coupable d'échapper au châtement ; le seul motif qui puisse arrêter un honnête homme injustement frappé, la répugnance à corrompre ou compromettre son gardien, est précisément la seule chose à laquelle Socrate ni ses apologistes ne paraissent pas avoir songé. L'oubli serait fort grave pour de si grands moralistes. Mais il est bien plus vraisemblable, pour ne pas dire, évident, qu'ils n'y ont pas songé parce qu'il n'y avait pas lieu ; et l'assurance si positive de Criton indique assez que l'évasion était loisible et que les juges ne demandaient pas mieux. Le refus de Socrate, et sa prosopopée des lois, qui l'arrêtèrent sur le seuil de la prison, cette célèbre imagination de Platon,

par un naufrage. Protagoras, qui doutait des dieux, n'évita le supplice que par la fuite ; Prodicus de Céos, but la ciguë, et Anaxagoras eût subi le même sort sans les supplications de Périclès.

dont nous éblouissait dans nos classes l'enthousiasme universitaire, n'est donc qu'une belle niaiserie. Le malheureux vieillard a bu la ciguë, parce qu'il l'a voulu ; l'ennui, le dépit peut-être, et très-certainement l'orgueil et la superstition l'ont conduit à cette fin tragique. En un mot un entêtement d'illumine l'a forcé de jouer son rôle jusqu'au bout ; n'a-t-il pas dit à ses disciples que son *génie* familial l'avait deux fois détourné de préparer sa défense ? Il se dédommageait du peu d'éclat de sa vie, par l'éclat de sa mort :

..... Deus immortalis haberi  
Dum cupit Empedocles, ardentemfrigidus Ætnam  
Insiluit <sup>1</sup>.

Occuper la curiosité publique aux derniers moments est la dernière vanité constamment observée même chez les plus grands criminels, quand ils conservent quelque présence d'esprit, et leur dernière tentation, même dans un repentir chrétien ; à plus forte raison ce sentiment naturel devait-il se trouver chez un philosophe qui subissait une mort injuste, quoique par sa faute. Ce fut la dernière illusion de Socrate ; cette mort, dont on nous fait une *grande catastrophe*, n'occupa ni ne troubla l'indifférence des Athéniens. On a raconté qu'ils reconnurent cette injustice et qu'ils voulurent l'expier par la dédicace d'une statue et par le supplice des accusateurs. Le silence de Xénophon et de Platon a démenti d'avance ce récit postérieur de plusieurs siècles. La condamnation de Phocion fut bien plus injuste et sa fin bien autrement magnanime. Comme en effet les Athéniens l'ont regretté, puni ses ennemis et honoré sa mémoire en lui dressant une statue de bronze, les philosophes n'auront pas voulu que leur maître parût inférieur ; ils ont supposé pour lui une réparation semblable <sup>2</sup>. L'admiration, pour les der-

<sup>1</sup> Hor., *art. poét.* v. 464 ; Lucien, *Dialogues de Ménippe* et d'Éaque, de Ménippe et de Corbère : « Quand il vit qu'il ne pouvait échapper, il fit le brave pour être admiré, mais je puis dire de tous les hommes de cette espèce : hardis et courageux jusqu'au seuil (du tartare), en dedans la réalité se montre ; ἕως τοῦ στομίου τολμηροὶ καὶ ἀνδρεῖοι, τὰ δ' ἐνδοθεν ἔλαγχος ἀκριβής.

<sup>2</sup> Théodoret, *Græcorum oratio*, VII et VIII. Barthélemy, *Voy. d'Anacharsis*, c. 67 et la note xi ; Plutarque, *Vie de Phocion*, c. 40 à 43.

niers moments de Socrate n'est qu'un préjugé d'école ; préjugé qui a pris au 18<sup>e</sup> siècle une sorte de caractère religieux sous la main d'un sophiste, parce qu'il est venu à cet esprit bizarre l'idée d'en faire dans un rapprochement au moins très-ignorant un témoignage au divin rédempteur. L'ingénuité des chrétiens, non moins dupe souvent des respects que des objections des incrédules, n'a pas vu que cet aveu, sans gloire pour notre foi, servait uniquement à autosiser la fausse sagesse d'un païen et l'impertinence moderne qui ose encore nous le présenter pour maître et pour exemple :

Mais j'entends déjà d'ici

Frémir tout le Zénonisme

D'entendre traiter ainsi

Le grand saint du Paganisme

Nous sommes au 19<sup>e</sup> siècle, gens d'à-propos surtout et de convenance. Le sort du monde tient aux doctrines ; en conséquence permis à qui voudra de les débattre et brouiller à son gré. N'est-ce pas logique ? On peut même, voyez la tolérance ! on peut critiquer les philosophes vivants, il n'est pas de Figaro qui n'ait le droit de les tarabuster de ses bouffonneries et d'en amuser le public, qui est très-impérieux sur ce point et qui se croirait lésé si on refusait de livrer qui que ce fût à sa jovialité. Mais la tolérance s'arrête là. Il n'est pas aussi facile de parler des philosophes défunts, des philosophes de vieille roche. L'affaire alors devient grave. Des hommes qui ne sont plus depuis des siècles, et dont pas un n'a eu l'intention de nous être bon à quelque chose, qui n'ont songé à nous que pour nous faire admirer leur esprit, qui ne nous ont légué que des rêves et des disputes, ces hommes-là ne doivent être traités qu'avec grande considération ; on ne les discute pas à la légère. Si vous n'avez recours aux précautions oratoires, si vous n'offrez pas une libation de louange à leur génie et même à leur vertu, vous soulevez aussitôt le harc d'indignation.

Que les philosophes prennent fait et cause pour leurs prédécesseurs, cela se conçoit ; ils défendent leur propre position.

J.-B. Rousseau, *idées*, t. II, éd. 3.

Quant aux tolérants, qui ont horreur de tout parti pris, qui se piquent de garder toujours le juste milieu, principalement dans ce qu'ils appellent *les opinions religieuses*, pourquoi leur tranquille impartialité réclame-t-elle en l'honneur des philosophes et de la philosophie ? Est-ce de leur part sentiment d'exacte équité ? Ils n'admettent pas qu'on en doute, et comme ils font profession de respecter toutes les convictions, la seule qu'ils tiennent en suspicion est la foi catholique, c'est-à-dire la conviction la plus éprouvée ; et tandis qu'ils portent sans le moindre scrupule leur jugement sur nos plus grands Saints et bien plus lestement sur nos Papes, leur trouvant toujours quelque tort, ils nieront que nous puissions juger les Philosophes et les apprécier en conscience autrement qu'ils ne font eux-mêmes. Si vous les pressez, ils vous en donneront la raison, c'est que nulle croyance, bien moins encore la foi catholique, précisément parce qu'elle est la plus ferme, pour ne pas dire, la seule croyance réelle, ne peut être exempte de fanatisme ou tout au moins de prévention, et que les spéculations philosophiques étant sans conséquence comme sans préjugé, ont la grande utilité d'y faire contrepois et d'en arrêter la tendance exagérée ; ils attribuent ainsi à l'hésitation le don de la justesse et à ce qui n'est d'aucune gravité un effet d'équilibre. La neutralité d'observation où ils prétendent se tenir par une haute prudence est tout simplement faiblesse ; car la liberté ne peut consister à observer sans fin ; elle a besoin d'une décision, et il y a toujours en toute chose un parti à prendre, celui de la vérité, et bien plus indispensablement quand il s'agit de doctrine. Au reste, ce serait peine perdue de frémir contre les faits ; les plus belles indignations n'y peuvent rien, et il y a bien pis à dire.

On va répétant que « Socrate fut le plus religieux, le plus » vertueux des hommes, le seul peut-être, qui sans crainte » d'être démenti pût dire hautement : je n'ai jamais par mes » actions commis la moindre injustice.... Sa vie entière fut » le modèle de toutes les vertus <sup>1</sup>. » Ce portrait est copié de

<sup>1</sup> Voyage d'Anacharsis, c. 67. On conçoit que Barthélemy admirât Socrate, puisqu'il admirait le fameux duc de Choiseul. Voy. ses Mémoires dans le premier volume d'Anacharsis.

Plutarque, qui l'a fait d'après Platon et Xénophon. On a cru à de si beaux esprits comme à des garants irrécusables, après lesquels il n'était plus permis d'examiner. Or, de bonne foi, que nous donnent-ils en preuve ? Le prix de la valeur cédé par Socrate au jeune Alcibiade dans un combat devant Potidée, la vie sauvée à Xénophon dans la déroute de Délium ; Socrate aurait eu aussi le courage de blâmer les Trente tyrans et précédemment de défendre les généraux vainqueurs aux Arginuses et accusés de crime capital pour avoir abandonné leurs morts aux flots et à la tempête. Ajoutez à cela quelques beaux dits et sa patience envers une épouse acariâtre, voilà tout ce qu'on nous raconte des actions de Socrate. On a surtout exalté la magnanimité de sa fin ; nous savons déjà ce que nous en devons penser ; quand le récit de sa vie serait authentique, y aurait-il donc de quoi s'émerveiller ? Mais rien n'est plus douteux. Cinquante ans après Plutarque, un vétilleux et cynique compilateur d'anecdotes, qui puisait aux mêmes sources que le philosophe de Chéronée, a écrit un long chapitre, dont on ne parle jamais <sup>1</sup>, où il démontre par le silence de Thucydide et d'Isocrate, par l'interversion des événements, par le désaccord des apologistes et le conflit de leurs bévues, que toutes les vaillantises de Socrate à Potidée, Amphipolis et Délium sont des contes inventés par Platon, Xénophon et Antisthène, attendu que « Socrate n'a » jamais porté d'autre arme qu'un bâton et n'est jamais allé » plus loin que l'isthme de Corinthe. » Les philosophes mentent en tout, continue Athénée, et ils racontent beaucoup de choses sans se soucier de la chronologie <sup>2</sup>.

A la vérité tous les philosophes, de fortune pour la philosophie, ne sont pas obligés de faire campagne, comme Xénophon et Descartes ; j'en sais un des plus notables, qui pour

<sup>1</sup> Je n'en ai rencontré qu'une seule mention à la note 17 sur l'*Alcibiade* de Plutarque, c. 8, traduction de Ricard, qui indique en passant cette petite curiosité, pour son acquit d'érudit. Il est, selon l'usage, admirateur de l'auteur qu'il traduit, il adore l'antiquité, davantage la philosophie et par-dessus tout Socrate.

<sup>2</sup> Athén., *les Dipsosophistes*, l. v, c. 12, et tout le chapitre 13 est rempli d'autres erreurs plus ou moins volontaires de Platon,

joindre à l'exhortation l'impulsion de l'exemple, voulut un jour prendre les armes comme volontaire royal; après deux ou trois heures de marche, il trouva le mousquet si pesant qu'il quitta la partie. En général la politique et le gouvernement ont toujours été fort du goût des philosophes, non le maniement scabreux et ingrat des armes<sup>1</sup>. Socrate aurait donc pu, sans service militaire, être un citoyen et un homme honorable; cette louange lui revient-elle en effet? On l'affirme, sans plus de raison.

Selon Porphyre<sup>2</sup>, il fut, dans sa jeunesse, d'une indocilité désordonnée et insolente envers son père. On ne peut dire si sa femme Xantippe était d'une humeur difficile et s'il n'eut pas deux femmes en même temps, la seconde nommée Myrto, fille d'Aristide le juste. On raconte que leurs querelles l'amusaient beaucoup, ce qui les réconciliait et tournait contre lui leur colère et leurs coups<sup>3</sup>. Il n'est pas plus certain que la Pythie l'ait déclaré le plus sage des Grecs<sup>4</sup>. Socrate a-t-il été un parleur élégant et judicieux, ou un *radoteur*, *discoureur de lois*, *éplucheur de mots*, et pointilleux goguenard, comme l'appelait

<sup>1</sup> Plutarque, *Thémistocle*, 5 : « Thémistocle fut disciple de Mnésiphile, qui n'était ni un orateur ni un *physicien*, mais qui faisait profession de la science, qu'on appelle *sagesse*, c'est-à-dire l'art de conduire les affaires publiques. Cette secte philosophique remontait à Solon, et après Mnésiphile elle se confond avec les dissertateurs, ce qui leur fit donner le nom de *sophistes*. » Id. *Solon*, 4 : « A l'exemple des sages de son temps, Solon cultiva principalement cette partie de la morale qui traite de la politique. Thalès fut le seul des sages qui porta au delà des choses usuelles la théorie des sciences, tous les autres ne durent qu'à leurs connaissances politiques leur réputation de sagesse. » Diog. Laërce, ix : « Du temps de Solon, les philosophes cultivaient surtout cette partie de la morale qui traite de la politique, et Protagoras (vers 458 avant l'ère chrétienne) aurait été le premier auquel on donna le nom de sophiste. »

<sup>2</sup> Cité par Théodoret, *Græcarum curatio*, liv. xii.

<sup>3</sup> Athénée (*Dignasophistes, les dissertateurs à table*; xiii, 1.) remarque le silence des poètes comiques sur ce fait, et nomme Panætius de Rhodes, qui a écrit un livre contre ceux qui donnent deux femmes à Socrate, mais avec son impartialité ordinaire, il cite cinq auteurs, d'après Aristote, qui affirment la bigamie; Diogène Laërce, (*philosophorum vita*, 2.) dit que la seconde femme fut Myrto; Théodoret, xii. Athénée, v, 13, nie l'humeur difficile de Xantippe.

<sup>4</sup> Lucien, (*De saltatione*); Athénée, (v, 15); Plut. (*adversus Colotem*), gourmande fort cet épicurien pour avoir traité de fable le récit de Chéréphon, la disciple qui avau consulté la Pythie.

le poète comique Timon <sup>1</sup> ? Chacun est libre d'en croire ce qu'il voudra.

Platon peint ainsi les vrais philosophes : « Ils ne connaissent pas le chemin de la place publique ni des tribunaux, ni des réunions quelconques; ils ne se mêlent des lois, ni des élections, ni des festins; ils n'y sont pas même en rêve. Tout ce qui se passe dans la ville leur est aussi inconnu que la mesure des eaux de la mer. Ils vivent ainsi volontairement, non pour en acquérir de la gloire. Ils ne sont que de corps dans la cité; leur âme, qui compte tout le reste pour peu ou pour rien, vole de toute part, mesurant l'espace et les cieux dans ses investigations universelles <sup>2</sup>. » Est-ce sur la vie de son maître que Platon a tracé cette idéale éthopée, ou bien, personne n'ayant jamais vu un philosophe de cette sorte, comme le dit Théodoret, ce maître employait-il son temps à descendre de la ville au Pirée, à regarder toutes les cérémonies publiques, à discourir dans les gymnases, dans les boutiques, au coin des bornes (*des hermès*), dans les repas, excitant à la sédition, ce qui a été un chef d'accusation contre lui, et passait-il les nuits à boire, vantant l'art mimique, dont il voulut même prendre des leçons <sup>3</sup> ?

Ceci est beaucoup plus vraisemblable. Possédé de sa divination intime, il paraît qu'il était devenu pour ses concitoyens et pour les étrangers une singularité plus bizarre que récréative. Un Devin syrien, ayant séjourné quelque temps dans Athènes, écrivit un quatrain, où il le représente comme un

<sup>1</sup> Lucien, *Nécromancie, Menippe et Eaque, Encan des philosophes, le pêcheur ou les revivants* (Ἀλιεύς ἢ ἀναξιδιούνας) *histoire vraie*, liv. 2; Diog. Laërce, 2, avoue le mot de Timon. Il ne s'agit pas ici du misanthrope, mais du poète, auteur célèbre du temps, et très-piquant. Il avait composé soixante tragédies, trente comédies, et beaucoup de pièces satiriques appelées *Silles et Ciawdes* (Σίλλοι, Κίτταϊδοί), le tout contenant 20,000 vers: Il poursuivait surtout les philosophes dogmatiques, qu'il apostrophait ainsi dans un sille :

Ἐσπίετε νῦν μοι ἔσοι πολυπράγμονες ἐστὲ σοφισταί.

Parlez, maintenant, vous tous, intriguants sophistes.

Voy. le même *Diog.* liv. ix, c. 12.

<sup>2</sup> Théodoret, 12, d'après le *Théétète* de Platon.

<sup>3</sup> Théodoret, 12, d'après Porphyre.

énergumène et lui prédit la mort par la ciguë, que lui feraient boire les Athéniens <sup>1</sup>. Cet étranger était plus pénétrant que Diogène le cynique, à qui l'on demandait ce qu'il pensait de Socrate et qui répondit : C'est un fou <sup>2</sup>.

Ainsi l'antiquité ne fut pas unanime à louer le coryphée de la philosophie. Peut-on sur des témoignages pareils vanter, comme on le fait, le génie et la vertu de Socrate? Comme Xénophon a pris le jeune Cyrus pour façonner sous ce nom le type du prince, Platon a pris Socrate pour en faire le type du philosophe; le héros et le sage sont également deux figures de fantaisie.

Mais, dira-t-on, pourquoi Platon aurait-il été moins exact à retracer le caractère de son maître qu'à imiter sa forme d'argumentation? pourquoi n'en aurait-il pas exposé les idées avec les siennes propres? De même qu'il a su en reproduire la manière, il a dû en reproduire le fond, et à plus forte raison raconter fidèlement ce qu'il savait, ce qu'il avait vu d'un maître, pour lequel il montre tant d'estime. Des écrivains venus longtemps après lui, peuvent-ils être mieux informés et plus recevables qu'un contemporain et un disciple? Le témoignage de Platon tout seul ne vaut-il pas mieux que tous les autres?

Platon est un grand nom, j'en suis sûr; l'admiration est de règle quand on parle de lui. Platon est la lumière de l'antiquité, l'oracle de la philosophie. La Renaissance lui dédia des fêtes et presque des autels par la main des Médicis, et les admirateurs aujourd'hui encore ne semblent pas supposer que aucune intelligence puisse être comparée à ce génie sublime; mais la gloire et le génie ne font pas l'homme et ne passent pour vertu que dans les rimes de M. de Lamartine. L'antiquité elle-même nous a légué tout à propos un pro-

<sup>1</sup> Diog. Laërce, II, emprunte d'Aristote ce détail et ce quatrain dont voici les deux derniers vers :

Πρὸς γὰρ Ἀθηναίων κώνειον ἀπλῶς μὲν ἐδέξω,

Ἄυτοὶ δ' ἐξέπιον τοῦτο τεῶ στόματι.

Ce fut des Athéniens accepter la ciguë,

Quand de ta bouche eux-mêmes l'ont reçue.

<sup>2</sup> Diog. Laërce, VI.



verbe, qui ne pourra jamais mieux s'appliquer qu'ici : *Amicus Plato, magis amica veritas*. Il est donc plus que permis à des chrétiens d'aimer la vérité tout simplement, sans autre considération. Il n'y a obligation pour personne d'être ami de Platon, sans le connaître; c'est précisément de quoi il s'agit en ce moment, et de savoir s'il a eu et mérité d'avoir des amis.

EDOUARD DUMONT.



## Philosophie catholique.

## LETTRE DE BOSSUET

CONTRE LES

## SYSTÈMES DE DESCARTES ET DE MALEBRANCHE.

## 1. Observations préliminaires.

Il se fait dans ce moment un étrange et singulier retour vers des systèmes condamnés nommément par le Saint-Siège. Malgré les décrets qui ont mis à l'*index* tous les ouvrages de *Descartes* et de *Malebranche*, nous les voyons loués non-seulement par les philosophes rationalistes purs, ce qui est assez naturel, mais encore par quelques auteurs, la plupart ecclésiastiques, qui, sous prétexte et dans l'espoir sans doute, de se faire lire et approuver des rationalistes, remettent en honneur le *doute* de *Descartes*, la *vision directe en Dieu* de *Malebranche*, *l'identification de la pensée et de l'âme humaine*. On comprend qu'avec ces principes on est bien venu des éclectiques et des rationalistes. Reste à savoir ce qu'il faut penser des décrets de la Congrégation de l'*Index*, qui ont condamné et *Descartes* et *Malebranche*. Les *Annales* ont publié déjà le recueil des diverses condamnations prononcées par toutes les autorités ecclésiastiques, et même laïques, contre ces auteurs<sup>1</sup>; aujourd'hui elles vont publier une *Lettre* très-remarquable, où *Bossuet* qualifie sévèrement tout le système de *Malebranche* qu'il appelle un *galimatias*, et prédit avec une perspicacité admirable les ravages que la doctrine de *Descartes* devait faire dans l'Eglise.

Au reste que nos lecteurs ne s'effrayent pas trop de cette recrudescence de *Cartésianisme* et de *Malebranchisme*; Rome est toujours là, elle ne laisse périmer ni ses décrets, ni les vérités qu'ils établissent. Elle veille, et quand elle jugera le moment favorable, elle frappera de nouveau tout ce qui s'é-

<sup>1</sup> Voir toutes les condamnations prononcées contre *Descartes*, dans notre tome v, p. 95-106, et celles prononcées contre *Malebranche*, p. 105. (4<sup>e</sup> série.)

carte de la ligne droite qu'elle a tracée. Nous n'en disons pas plus en ce moment.

A. B.

Commençons d'abord par donner l'extrait de quelques lettres où Bossuet a parlé en passant du *Traité de la nature et de la grâce* de Malebranche, et de son système sur l'origine des idées.

2. Extrait d'une lettre de Bossuet à Nicaise.

8 juillet 1681.

« ..... Pour le livre de la Nature et de la Grâce <sup>1</sup> de l'auteur de la Recherche de la vérité, je n'en ai pas été satisfait, et je crois que l'auteur se reformera ; car il est modeste et ses intentions sont très-pures. Mais il me semble qu'il n'a pas fait toutes les lectures nécessaires pour écrire de la Grâce, ni assez considéré tous les principes qui servent à décider cette matière <sup>2</sup>. »

3. Extrait d'une lettre à l'évêque de Castorie <sup>3</sup>.

Le 23 juin 1683.

« ..... J'ai reçu de votre pays, parmi plusieurs autres livres d'un homme rempli d'érudition (Arnauld), celui qu'il a intitulé : *Des vraies et des fausses idées* <sup>4</sup>. Je me réjouis grandement de voir qu'il y réfute l'auteur qui ne cesse de répandre le *Traité de la nature et de la grâce*, malgré toutes mes réclamations. Je me réjouis d'autant plus de voir mis au grand jour les *paralogismes de cet auteur sur les idées et les autres questions qui y ont rapport* (A), que par là on prépare la voie pour réfuter son livre de la nature et de la grâce, rempli de toute fausseté.

» Aussi je désire voir bientôt paraître, et arriver jusqu'à nous la réfutation qu'on a promise de ce traité, et non pas seulement de la partie où le P. Malebranche avance des opi-

<sup>1</sup> Paru à Amsterdam, en 1680, et l'année 1684, à Rotterdam, avec augmentation.

<sup>2</sup> Extrait de la lettre 80<sup>e</sup>, t. XLIV, p. 225, édition de Bezançon, 1828.

<sup>3</sup> Jean de Neercassel, vicaire apostolique, dans les provinces unies, mort en 1686. La lettre est en latin ; c'est une traduction que nous donnons ici.

<sup>4</sup> *Traité des vraies et des fausses idées contre le P. Malebranche*. Cologne, 1685, in-12.

(A) On voit ici que Bossuet ne désapprouve pas seulement ce qui a rapport à la liberté et à la grâce, mais encore ce qui a rapport à l'origine des idées, et à la vision en Dieu.

A. B.

nions si fausses, si folles, si nouvelles, si dangereuses sur la grâce du Christ, mais surtout de la partie où il dit des choses si indignes de la propre personne du Christ, de son œuvre sainte dans ses rapports avec la formation de son église. Combien en lisant tout cela j'en ai ressenti de l'horreur, je l'ai déclaré à l'auteur lui-même, comme je le devais ; et j'avoue que j'ai fait tous mes efforts, pour l'empêcher de publier des choses si abominables (*tam infanda*). Comme cependant, malgré ce que j'aie pu faire, on publie partout ces erreurs, il importe à l'Église qu'elles soient réfutées sérieusement, et par le raisonnement, art dans lequel cet auteur passe pour être maître, et qu'ainsi on le renverse avec évidence, de même qu'on a renversé *ses opinions sur les idées*, qui ne paraissent plus désormais pouvoir subsister aux yeux des gens sensés. — Je désire que les autres travaux du solide réfuteur se répandent au loin, comme devant servir merveilleusement l'Église, et je me félicite d'être défendu moi-même par un homme qui défend l'Église avec tant de zèle et de constance <sup>1</sup>. »

Voici maintenant la lettre où Bossuet donne son opinion complète sur les systèmes de Descartes et de Malebranche :

A UN DISCIPLE DU P. MALEBRANCHE <sup>2</sup>.

Sur le livre de ce père, *De la nature et de la grâce*, dont Bossuet fait sentir les erreurs et les funestes conséquences.

« Je n'ai pu trouver que depuis deux jours le loisir de lire le *Discours* que vous m'avez envoyé avec votre *lettre* du 30 mars. Je suis bien aise de peser ces choses avec une liberté tout entière, et sans être distrait par d'autres pensées ; et si jamais j'ai apporté du soin à la compréhension d'un *ouvrage*, c'est de celui-là. Car comme vous autres Messieurs, lorsqu'on vous presse, n'avez rien tant à la bouche que cette réponse : *On ne nous entend pas* ; j'ai fait le dernier effort pour voir si enfin je pourrai venir à bout de vous entendre. Je suis donc

<sup>1</sup> Lettre 103<sup>e</sup>, *ibid.*, p. 280.

<sup>2</sup> Voir les *Œuvres complètes* de Bossuet, lettre 159<sup>e</sup>, édition de Besançon, t. XLIV, p. 568.

<sup>3</sup> On n'a conservé ni cette *lettre* ni ce *discours*.

très-persuadé que je vous entends autant que vous êtes intelligible ; et je vous dirai ingénument que je n'ai pas trouvé dans votre *discours*, ce que vous nous promettiez autrefois à *Monceaux* et à *Germigny*, c'est-à-dire un dénouement aux difficultés qu'on vous faisait. Vous nous dites alors des choses que vous vous engagez de faire avouer à votre *docteur* ; et moi je vous donnai parole aussi que s'il en convenait, je serais content de lui. Mais il n'y a rien de tout cela dans votre *discours* ; ce n'est au contraire qu'une répétition, pompeuse à la vérité et éblouissante, mais enfin une pure répétition de toutes les choses que j'ai toujours rejetées dans ce *nouveau système* ; en sorte que plus je me souviens d'être Chrétien, plus je me sens éloigné des idées qu'il nous présente.

» Et afin de ne vous rien cacher, puisque je vous aime trop pour ne vous pas dire tout ce que je pense, je ne remarque en vous autre chose qu'un attachement, tous les jours de plus en plus aveugle, pour votre *patriarche* ; car toutes les propositions que je vous ai vu rejeter cent fois, quand je vous en ai découvert l'absurdité, je vois que par un seul mot de cet *infaillible docteur*, vous les rétablissez en honneur. Tout vous plaît de cet homme, jusqu'à son explication de la manière dont Dieu est *auteur de l'action du libre arbitre*, comme de tous les autres modes ; quoique je ne me souviens pas d'avoir jamais lu aucun exemple d'un *plus parfait galimatias*<sup>1</sup>. Pour l'amour de votre Maître, vous donnez tout au travers du beau dénouement qu'il a trouvé aux miracles dans la *volonté des anges* ; et vous n'en voulez pas seulement apercevoir le *ridicule*<sup>2</sup>. Enfin vous recevez à bras ouverts toutes ces nouvelles inventions. C'est assez qu'il se vante d'avoir le premier pensé la manière d'expliquer le déluge de Noë par la suite des *causes naturelles* ; vous l'embrassez aussitôt, sans faire réflexion qu'à la fin elle vous conduirait à trouver dans les mêmes causes et le passage de la mer Rouge, et la terre

<sup>1</sup> Voir le 3<sup>e</sup> discours du P. Malebranche, intitulé : *De la grâce, de la manière dont elle agit en nous. — De la liberté et de la grâce*, p. 179, édition de 1684 qui a été mise à l'index, le 29 mai 1690.

<sup>2</sup> Voir ce système de la volonté des anges, *Ibid.*, p. 524.

entr'ouverte sous les pieds de Coré, et le Soleil arrêté par Josué, et toutes les merveilles de cette nature. Car si par les *causes naturelles*, on veut entendre cette suite d'effets qui arrive par la force des premières lois du mouvement et du choc des corps, je ne vois comment le Déluge y pourra plutôt cadrer que ces autres prodiges; et s'il ne faut que mettre des anges, à la volonté desquels Dieu se détermine à les faire, par cette voie, *quand il me plaira*, je rendrai tout naturel, jusqu'à la résurrection des morts, et à la guérison des aveugles-nés (B).

» Je vous vois donc, mon cher Monsieur, tout livré à votre maître, tout éivré de ses pensées, tout ébloui de ses belles expressions. Vous citez perpétuellement l'*Écriture*; et les simples pieux seront pris par là : sans considérer seulement que de tous les passages que vous produisez, il n'y a pas un seul qui touche la question. Il en est de même des passages de *saint Augustin* (C). Pour entrer en preuve sur cela, il faudrait faire un volume; c'est pourquoi, en deux mots, je vous dirai que si vous voulez travailler utilement à réconcilier mes sentiments avec ceux du père *Malebranche*, il me paraît nécessaire de procurer quelques entrevues, aussi sin-

(B) Nous prions nos studieux lecteurs de lire et de relire ces paroles de Bossuet, et puis de rappeler en leur mémoire toutes les objections faites contre les miracles, par Voltaire, Rousseau, d'Holbach, etc., et toute la troupe des encyclopédistes; ils se souviendront qu'ils ont tous nié les miracles, en les expliquant par des *causes naturelles*. Ils n'ont fait qu'appliquer les principes de Malebranche; ils ont fait exactement ce que Bossuet disait qu'il était facile de faire, en admettant ces principes : redisons ces paroles prophétiques et qui sont si philosophiques en même temps : « Par cette voie, quand il me plaira, je rendrai tout naturel, jusqu'à la résurrection des morts et à la guérison des aveugles-nés. »

Il en est de même pour la philosophie, avec les principes d'*intuition directe*, de *développement spontané*, avec le principe que la raison est une *révélation véritable*, mais *naturelle*, nous pouvons dire, comme Bossuet : « Par cette voie, quand il me plaira, je rendrai tout naturel, jusqu'à la connaissance de la Trinité et de l'Incarnation. » Et c'est, en effet, ce qu'ont fait les éclectiques.

A. B.

(C) Les passages de l'*Écriture* et de *S. Augustin*, cités par le P. Malebranche, sont ceux qui ont été cités par tous les rationalistes et les panthéistes. Nous les avons trouvés dans *Cousin* comme dans l'abbé de *Lamoignon*; nous avons fait voir plusieurs fois que ce sont les mêmes textes que citent les adversaires des *Annales*. Voir nos *Tables des matières*, aux mots *S. Augustin*, etc.

A. B.

cères de sa part qu'elles le seront de la mienne, où nous puissions voir une bonne fois si nous nous entendons les uns les autres. S'il veut du secret dans cet entretien, je le promets : s'il veut des témoins, j'y consens ; et je souhaite que vous en soyez un. S'il se défie de ne pouvoir pas satisfaire d'abord à mes doutes, il pourra prendre tout le loisir qu'il voudra ; et comme je ne cherche qu'un véritable éclaircissement, qui me persuade qu'il a plus de raison que je n'ai pensé, et qu'il ne s'écarte pas autant que je l'ai cru de la saine théologie, j'aiderai moi-même à ce dessein. Cela est de la dernière conséquence ; car pour ne vous rien dissimuler, je vois, non-seulement en ce point de la nature et de la grâce, mais encore, en beaucoup d'autres articles très-importants de la religion, un grand combat se préparer contre l'Église sous le nom de Philosophie Cartésienne : Je vois naître de son sein et de ses principes, à mon avis mal entendus, plus d'une hérésie, et je prévois que les conséquences qu'on en tire contre les dogmes que nos pères ont tenus, la vont rendre odieuse, et feront perdre à l'Église tout le fruit qu'elle en pouvait espérer, pour établir, dans l'esprit des philosophes, la divinité et l'immortalité de l'âme (D).

» De ces mêmes principes mal entendus, un autre inconvénient terrible gagne insensiblement les esprits : car sous prétexte qu'il ne faut admettre que ce qu'on entend clairement ; ce qui, réduit à certaines bornes, est très-véritable ; chacun se donne la liberté de dire : *J'entends ceci, et je n'entends pas cela* ; et, sur ce seul fondement, on approuve et on rejette tout ce qu'on veut ; sans songer qu'outre nos idées claires et distinctes, il y en a de confuses et de générales qui ne laissent pas d'enfermer des vérités si essentielles, qu'on renverserait tout en les niant. Il s'introduit, sous ce prétexte, une liberté de juger, qui fait que, sans égard à la tradition, on avance témérairement tout ce qu'on pense (E).

(D) Il ne paraît pas que cette conférence si loyale et si franche que proposait Bossuet ait jamais eu lieu. On comprend pourquoi le P. Malebranche a dû refuser.

(E) On se demande, après ces paroles, comment Bossuet a pu se laisser aller à favoriser et à adopter, en partie, le cartésianisme. Aussi pouvons-nous répéter sur cela ce que nous avons déjà dit ailleurs en citant cet endroit de la même lettre :

» Et jamais cet excès n'a paru, à mon avis, davantage que dans le nouveau système; car j'y trouve à la fois les inconveniens de toutes les sectes et en particulier ceux du Pélagianisme. Vous détruisez également Molina et les Thomistes, à certains égards, je l'avoue; mais comme vous ne dites rien qu'on puisse mettre à la place, vous ne faites que payer le monde de belles paroles. Vous poussez si loin ce que vous avez pris de Molina, que lui-même n'aurait jamais osé aller si avant, et que ses disciples vous rejeteront autant que les autres, si, en se donnant un jour le loisir de pénétrer le fond de votre doctrine, ils viennent à s'apercevoir que vous les avez vainement flattés. Enfin je ne trouve rien dans votre système *qui ne me rebute*; tout m'y paraît *dangeroux, même jusqu'à ces belles maximes* que vous y étalez d'abord (F); parce que vous les proposez d'une manière si vague, que non-seulement on n'y peut trouver aucun sens précis, mais encore qu'on en peut tirer le mal plutôt que le bien.

» Je ne demande pas que vous m'en croyiez sur ma parole; mais si vous aimez la paix de l'Église, procurez l'explication de vive voix que je vous propose, et menez-la à sa fin. Tant que le père Malebranche n'écouterà que des flatteurs, ou des gens qui faute d'avoir pénétré le fond de la théologie,

» Oui, grand évêque, vous avez raison, car les faits sont venus justifier vos prévisions et réaliser toutes vos craintes! Aussi sommes-nous à nous demander comment vous, à qui Dieu avait donné de si vives lumières, vous avez pu donner accès, c'est-à-dire protection et autorité à cette même philosophie. Vous vous plaignez, il est vrai, qu'on n'eut plus égard à la tradition, qu'on renversa toutes les bornes, qu'on ne suivit pas les idées claires, mais n'est-ce pas vous-même qui poussez à ces extrémités? Vous parlez de votre avis, de bornes à respecter, etc.; mais avez-vous le droit, en philosophie, d'imposer votre avis, de poser des bornes, et une fois que vous avez donné pour règle les idées claires et distinctes, avez-vous le droit d'imposer encore la croyance aux idées générales et confuses? Voilà la question que vous avez laissée sans solution, et c'est par là que les esprits se sont précipités hors de l'Église.

» Voilà ce que l'Église avait prévu, en mettant à l'*index Descartes et Malebranche*, et toutes les philosophies qui les ont suivis. (*Annales*, t. vi, p. 37, 4<sup>e</sup> série.) A. B.

(F) Bossuet dit hautement *que tout le rebute* dans ce système, et que *tout y est dangeroux, même les belles maximes*. Et cependant, on ne cesse, même en ce moment, de louer et d'exalter Malebranche dans les livres les plus classiques de philosophie, et de nous opposer encore et Bossuet et Malebranche, comme s'ils avaient la même opinion. Toutes ces oppositions sont des non-sens.

A. B.



n'auront que des adorations pour ses belles expressions, il n'y aura point de remède au mal que je prévois, et je ne serai point en repos contre l'hérésie qui je vois naître par votre système. Ces mots vous étonneront; mais je ne les dis pas en l'air. Je parle sous les yeux de Dieu, et dans la vue de son jugement redoutable, comme un évêque qui doit veiller à la conservation de la foi. Le mal gagne; à la vérité je ne m'aperçois pas que les théologiens se déclarent en votre faveur; au contraire, ils s'élèvent tous contre vous. Mais vous apprenez aux laïques à les mépriser: un grand nombre de jeunes gens se laissent flatter à vos nouveautés. En un mot, ou je me trompe bien fort, ou je vois un grand parti se former contre l'Eglise; et il éclatera en son temps, si de bonne heure on ne cherche à s'entendre, avant qu'on s'engage tout-à-fait. (G).

» Le succès dont vous paraissez si satisfait dans votre discours, me fait peur: car lorsqu'on a du succès en matière de théologie par l'exposition de la commune doctrine de l'Eglise, on a sujet de louer Dieu de la bénédiction qu'il donne aux travaux qu'il nous inspire. Mais lorsqu'on s'éloigne des sentiments de l'Eglise, et de la théologie, qu'on y a trouvé universellement reçue, le succès ne peut venir que de l'appât de la nouveauté; et toute âme chrétienne en doit trembler: c'est le succès qu'ont eu les Hérétiques. Comme vous, ils se sont donné un air de piété, en nommant beaucoup Jésus-Christ, et en se parant de son Ecriture. Comme vous, ils se sont souvent vantés de proposer des moyens de ramener les errants à la foi de l'Eglise. Mais il faut songer à cette parole: *Tous ceux qui m'appellent Seigneur, Seigneur, n'entreront pas pour cela dans le Royaume de Dieu*<sup>1</sup>. Citer souvent l'Ecriture, et n'en alléguer que ce qui ne sert de rien à la matière, c'est encore

(G). Que l'on médite bien ces paroles prophétiques; *Un grand parti s'est formé contre l'Eglise*; les jeunes gens se sont faits philosophes et ont méprisé ses décisions; les laïques ont méprisé et méprisent les théologiens, et à qui la faute, nous dit Bossuet? Il répond: aux philosophes de Descartes et de Malebranche. Il disait encore: *C'est vous qui apprenez aux laïques à mépriser les théologiens*. Et, lorsque nous le répétons, on nous crie que nous calomnions. Nous nous bornons à rappeler ces mêmes paroles de Bossuet.

A. B.

un des artifices dont l'erreur se sert pour attirer les pieux ; et si vous ne convertissez les libertins et les hérétiques qu'en les jetant dans d'autres sortes d'erreurs, on ne vous sera non plus obligé qu'aux Monothélites, lorsqu'ils se sont servis de leur erreur pour faciliter le retour des Eutychiens (H).

» Tout cela est encore bien général, ie le confesse ; mais aussi ne veux-je pas entrer dans le détail. Je réserve ce détail à la *conversation* que je demande. Elle ne sera pas longue, si on veut : quatre ou cinq réponses précises à quatre ou cinq questions que j'ai à faire, me feront connaître si c'est avec fondement que je crains ce *grand scandale* dont je vous ai parlé, ou si mes erreurs sont vaines.

» Si on a aussi bonne intention que je veux le croire, on verra bientôt ce qu'il faudra dire pour donner des bornes aux *vaines curiosités* et aux *nouveautés dangereuses*. C'est à quoi je tends. Que si, sans jamais entrer dans le fond des inconvénients de votre système on se contente de nous dire toujours, comme on a fait jusqu'ici : *on ne nous entend pas* ; sachez, Monsieur, qu'il n'en faudra pas davantage pour me confirmer dans mes craintes. Car ces hérétiques dont j'apprends tant qu'à la fin on n'imité l'orgueil, comme déjà on en imite la *nouveauté*, prétendaient aussi toujours qu'on ne les entendait pas : et c'était une des preuves de leur erreur, de ce que les théologiens ecclésiastiques ne pouvaient en effet jamais les entendre.

» Ne croyez pas qu'en vous comparant aux *hérétiques*, je vous veuille accuser d'en avoir l'indocilité, ni ce qui les a enfin portés à la révolte contre l'Église ; à Dieu ne plaise, mais je sais qu'on y arrive par degrés. On commence par la *nouveauté*, on poursuit par l'*entêtement*. Il est à craindre que la révolte ouverte n'arrive dans la suite, lorsque la *matière développée attirera les anathèmes de l'Église*, et après peut-être qu'elle se

(H) Bien que le *cartésianisme* et le *malebranchisme* soient vieux de près de 200 ans, nous persistons encore à les appeler une *nouveauté dans l'Église* ; de même, le *protestantisme*, l'*arianisme*, l'*aristotélisme*, le *platonisme* ont toujours été et sont encore *nouveaux* dans l'Église. Les condamnations prononcées par l'Église, par le tribunal de l'*Index*, leur ont été tout droit d'antiquité et les ont constitués à l'état de nouveauté, et personne n'a le droit d'invoquer l'autorité ou l'enseignement de tel ou tel docteur condamné. Ce n'est pas une autorité que l'on allègue, c'est un complice.

sera, tu longtemps, pour ne pas donner de la réputation à l'erreur (I).

» Voilà, Monsieur, vous parler comme on fait à un ami ; et afin de m'ouvrir à vous un peu plus en particulier, je vous dirai que pour le peu d'expérience que vous avez dans la matière théologique, vous me paraissez déjà de beaucoup trop décisif. Croyez-moi, Monsieur, pour savoir de la *physique* et de l'*algèbre*, et pour avoir même entendu quelques vérités générales de la *métaphysique* (J), il ne s'ensuit pas pour cela qu'on soit fort capable de prendre parti en matière de théologie ; et afin de vous faire voir combien vous vous prévenez, je vous prie seulement de considérer ce que vous croyez qui vous favorise dans mon *Discours sur l'histoire universelle*. Il m'est aisé de vous montrer que les principes sur lesquels je raisonne, sont directement opposés à ceux de votre système. Si de secondes réflexions vous le font ainsi apercevoir, vous m'aurez épargné le travail d'un long discours ; sinon, je veux bien, pour l'amour de vous, prendre la peine de vous désabuser sur ce sujet ; afin que vous ayez du moins cet exemple de ce que pent la prévention sur votre esprit. Je ne vous en écrirai ici que ce mot : « Qu'il y a bien de la différence à dire, » comme je fais, que Dieu conduit chaque chose à la fin qu'il » s'est proposée, par des voies suivies, et de dire, qu'il se » contente de donner des *lois générales*, dont il résulte beau- » coup de choses qui n'entrent qu'indirectement dans ses

(I) La chose est arrivée comme Bossuet l'avait prédit. L'Eglise a condamné tous les ouvrages de Malebranche, comme nous l'avons dit, et le père de la secte non plus qu'aucun de ses sectateurs n'a même fait attention au jugement du tribunal de l'*Index*, nous l'avons prouvé en citant les lettres où Malebranche parle de cette condamnation. (Voir notre t. v, p. 105 4<sup>e</sup> série). — Hélas ! Bossuet lui-même patronait le *cartésianisme* sans faire aucune mention de la condamnation qui l'avait frappé, 24 ans avant qu'il écrivit cette présente lettre. C'est que pour lui la voix de l'*Index* n'était pas la voix du Pape, et la voix du pape n'était pas celle de l'Eglise. Quand les princes de l'Eglise ont de telles pensées, comment veut-on que les laïques écoutent la voix de l'Eglise, ou même la voix de leurs pasteurs ? C'est ce qui explique la révolte du 18<sup>e</sup> siècle contre l'Église.

A. B.

(J) Ces indications pourraient peut-être faire connaître quel était ce disciple de Malebranche qui savait de la *physique* et de l'*algèbre*, et qui, à cette époque, avait composé un *discours* pour la défense de son maître. Nous avouons n'avoir pas pu le découvrir nous-même.

A. B.

» desseins. » Et puisque, très-attaché que je suis à trouver tout lié dans l'œuvre de Dieu, vous voyez au contraire que je m'éloigne de vos idées des *lois générales*, de la manière dont vous les prenez ; comprenez, du moins une fois, le peu de rapport qu'il y a entre ces deux choses. Sauvez-moi, par une profonde et sérieuse réflexion, la peine de m'expliquer ici davantage ; et surtout ne croyez pas que je ne mette pas en Dieu des lois générales et un ouvrage suivi, sous prétexte que je ne puis me contenter de vos lois, plutôt *vagues* que générales, et plutôt *incertaines* et *hasardeuses* que véritablement fécondes<sup>1</sup>.

» Vous aurez dû présentement recevoir l'*oraison funèbre*<sup>2</sup> par la voie de Pralard. Je vous prie de m'en accuser la réception, afin que si on a manqué à mes ordres, j'y supplée. Les *Variations* s'avancent, et vous en aurez des premiers. Mais si vous aimez l'Eglise, venez procurer la *conversation* que je vous demande, et donnez-y de si bons ordres par vos amis, qu'elle se fasse. Il y aura de mon côté non-seulement toute l'honnêteté, mais encore toute la sincérité et toute la sûreté qu'on y pourra désirer. Assurez-vous du moins que je parlerai nettement ; en sorte qu'on pourra bien n'être pas dans mon avis mais qu'on ne dira point qu'on ne m'entend pas.

A Versailles, ce 21 mai 1687.

A ces détails sur les travaux d'Arnauld, contre Malebranche, et aux encouragements que lui donnait Bossuet, nous ajoutons ici la liste complète des ouvrages d'Arnauld contre ce père :

1° *Traité des vraies et des fausses idées, contre le P. Malebranche*. Cologne, 1683. 1 vol. in-12.

2° *Défense contre la Réponse au livre des vraies et des fausses idées*. Cologne 1684, in-12 de 622 p.

3° *Réflexions philosophiques et théologiques, sur le nouveau*

<sup>1</sup> Bossuet voulant d'abord entrer un peu plus avant dans la matière avait ajouté à son manuscrit, dans sa copie, les paroles suivantes, qu'il a ensuite barrées ; parce qu'il a cru devoir pour le moment se borner à ce qu'il venait de dire : « Dieu est un, » et dans ses ouvrages n'a qu'une seule pensée. Cette pensée, si simple et si unique, ne se peut développer au dehors que par une prodigieuse multiplicité d'effets ; et tous ces effets qui expriment cette-unique pensée, dès là sont toujours unis entr'eux. »

<sup>2</sup> De Louis de Bourbon, prince de Condé, prononcée le 10 mars 1687.

(Note de l'éditeur de Bossuet.)

système de la nature et de la grâce du P. Malebranche, en trois livres : le 1<sup>er</sup> sur l'Ordre de la nature ; le 2<sup>e</sup> touchant l'Ordre de la grâce, le 3<sup>e</sup> touchant Jésus-Christ, comme cause de la grâce ; Cologne 1685-1686, 3 vol. in 12.

4<sup>e</sup> *Dissertation sur la manière dont Dieu a fait les fréquents miracles de l'ancienne loi, par le ministère des anges.*

C'est sans doute cet ouvrage dont Bossuet désire voir la prompte publication :

5<sup>e</sup> *Neuf lettres au P. Malebranche sur son système.* Cologne 1685 et suivantes.

6<sup>e</sup> *Dissertation sur le prétendu bonheur des plaisirs des sens.*

Nous n'ajouterons qu'une chose, c'est que conformément aux prévisions de Bossuet, tous les ouvrages de Malebranche furent mis à l'index, par décrets du 29 mai 1690, 4 mars 1709, et 15 janvier 1714, tandis qu'aucun des ouvrages d'Arnauld ne fut condamné.

#### 5. Sentiment de Ménage, sur Malebranche.

A la suite de cette belle lettre de Bossuet nous croyons qu'on lira avec plaisir quelques-unes des appréciations, peu connues, que les auteurs contemporains firent des systèmes si fantastiques de Malebranche : Voici ce qu'en dit Ménage :

On m'apporta les livres du P. Malebranche dans le tems qu'ils faisoient beaucoup de bruit. Je n'ai jamais pu goûter son livre de la *Recherche de la vérité*. Madame de la Fayette à qui je le fis voir, me dit qu'elle n'y avoit pu rien comprendre. La première fois que M. Petit<sup>1</sup> vit ce livre, il vint ici aussitôt, et disoit dans les rues à chaque pas qu'il faisoit : « Quelle forfanterie ! » Jamais je ne l'ai vû plus en colère. Il vouloit que je lui fisse raison de ce qu'on imprimoit des livres de ce genre : et quoiqu'il fût peu favorable à Descartes, il trouvoit que ce dernier se faisoit du moins des principes apparens sur lesquels il bâtissoit fort juste son système, mais que le P. Malebranche bâtissoit en l'air<sup>2</sup>.

6. Quelques réflexions d'un auteur anglais de cette époque sur Aristote, et sur le Doute méthodique.

« Convenons d'une vérité à l'avantage d'Aristote. Le défaut

<sup>1</sup> Pierre Petit, médecin, était un poète et un littérateur, de grande réputation à cette époque. On le plaçait au nombre des 7 poètes qui composaient la pléiade latine de Paris. Le recueil de ses vers parut en 1685. Il mourut en 1687.

<sup>2</sup> *Menagiana*, etc. t. II, p. 75, édition de 1729.

qu'on lui reproche d'être trop positif et trop dogmatique dans ses opinions, doit être imputé à ses sectateurs, et non pas à lui. Il commence ses livres de *Métaphysique* d'une manière qui me confirme dans ce sentiment. Les deux premiers ne servent véritablement que d'*avant-propos*. Le troisième est rempli de *doutes*. Le premier chapitre de ce livre est intitulé *Usus dubitandi* ; il veut que la principale qualité d'un Philosophe soit de *sçavoir douter* ; et il en donne cette raison, que si on ne sçait par former et établir une difficulté, il est impossible de la résoudre ; de même qu'on doit voir les plis et les replis d'un nœud, avant que de pouvoir le défaire. Ainsi l'art de douter n'est pas nouveau. Aristote en a eu connoissance aussi-bien que les modernes, avec cette différence seulement, qu'il a plus de modestie qu'eux, et qu'il n'est pas si sceptique que celui qui a renouvelé cet art.

» Puisque nous en sommes venus là, considérons cette nouvelle méthode de *s'instruire en doutant* ; méthode qui fait presque toute notre *Métaphysique*, et que nos modernes élèvent si haut. Pour moi, je ne vois pas quelle est l'utilité de leurs doutes, ni quelles sont les lumières que nous en tirons. Car de quoi nous fait-on douter ? des vérités les plus certaines dans la nature, de la vérité de nos propres corps, en un mot si nous avons des mains, des bras, et des jambes <sup>1</sup>. Quelle est la première connaissance qui me revient de cette incertitude ? *Je doute ; donc je suis : car ce qui doute, doit nécessairement exister*. Je conviendrais de cette proposition : mais je ne pense pas que nous en soyons beaucoup plus sçavans : et jamais un homme de bon sens a-t-il douté de la vérité de son existence ? De pareilles rêveries semblent n'être d'usage que pour des *mélancoliques*. Est-ce pour convaincre des *atrabilaires*, que nous faisons des traités de Philosophie ? Il y a des premiers principes qu'on peut supposer avec raison ; et effectivement la supposition en est absolument nécessaire ; car les vérités évidentes ne sont pas susceptibles de preuves, puisqu'il n'y a rien qui les surpasse en évidence. A quoi nous sert l'ostentation d'un homme, qui s'offre à démontrer de semblables

<sup>1</sup> *Cartesii principia philosophiæ pars 2<sup>a</sup>, meditatio 1<sup>a</sup>.*

propositions ? Nous n'en sommes pas plus éclairés ; et les Sciences restent toujours au même point. On raisonneoit autrefois sur des principes reçus et approuvés. N'est-il pas plus sensé de se conduire ainsi, que de *douter de tout*, jusqu'à ébranler les premiers fondemens de la vérité ? Quelque usage que l'on fasse d'un doute dans les recherches philosophiques, il doit toujours être fondé sur une raison ; car il y a de l'extravagance à former des doutes sans fondement.

» Après que ce Philosophe a fini ses doutes, et qu'il nous a prouvé que nous existons, il passé enfin à la preuve de l'*existence de Dieu* <sup>1</sup> ; et il y emploie une grande partie de sa *Métaphysique*. Comme je ne veux rien dire qui puisse donner la moindre atteinte à cette vérité, je n'examinerai pas les raisons qu'il apporte sur ce sujet. On peut dire seulement, sans blesser la délicatesse des lecteurs, que la preuve qu'il tire de l'*idée* est très-abstraite et très-imparfaite. *La notion que les hommes ont toujours eue de Dieu*, est une forte preuve de son existence, et une preuve à la portée des plus petits esprits : mais le raisonnement que cet auteur fait sur l'*idée* n'est ni clair ni concluant ; car comment comprendre quelque chose à ce qu'il dit, que la perfection ou *réalité objective* de cette *idée* est plus grande que la perfection ou *réalité formelle* qui est dans l'esprit, et qu'ainsi cette *idée* ne peut venir de l'esprit ; mais qu'elle est produite par quelque cause supérieure : quand après tout, cette *réalité objective* n'est rien de plus qu'une opération de l'esprit, ou plutôt un mode de son opération ; en quoi consiste toute la réalité que l'esprit peut donner.

7. Quelques mots sur un Cartésien qui tomba dans l'illuminiisme.

» Ce Philosophe n'a laissé pour toute *Métaphysique* que des *méditations*. Nous attendions de ses sectateurs un traité complet. M<sup>r</sup> *Poiret*, l'un d'entr'eux, s'est acquis de la réputation ; et je ne sçai pas comment il l'a méritée. Il a raffiné sur son maître, et il a tellement la pensée dans la tête, qu'il établit la *pensée pour la substance de l'esprit* <sup>2</sup>, et conséquem-

<sup>1</sup> Ibid. *MedMet.* 5<sup>a</sup>.

<sup>2</sup> Voir *Cogitationes rationales de Deo, anima et malo*, Amst. 1677, in-4<sup>o</sup> ; 2<sup>e</sup> édit., 1685, sous ce titre : *Petri Poret cogitationum rationalium de Deo*,

ment pour l'essence de Dieu. D'autres opinions singulières jointes à celles-là ne doivent pas lui rendre favorables des gens bien sensés. J'avois toujours regardé M. Poiret comme un Fanatique en Philosophie. Ce qu'il a fait depuis m'a confirmé dans mon opinion. Car comme l'Enthousiasme n'a point de bornes, il a relevé dans sa *Théologie*<sup>1</sup> les visions d'une femme, dont il croit l'inspiration aussi certaine que l'existence de Dieu: paroles que rien ne peut mettre à couvert du blasphème, et qui ne doivent leur passeport qu'à l'Enthousiasme. Aussi ai-je été surpris, et en même temps très-scandalisé de voir M<sup>r</sup> Poiret comparé à Platon. »

8. Opinion de l'auteur anglais sur le P. Malebranche et son système. — Comparaison avec la secte des Quakers ou Trembleurs.

« Que dirai-je du Père Malebranche ? Il nous a donné dans sa *Recherche de la vérité* une Métaphysique aussi subtile et aussi abstraite, que s'il l'avoit destinée pour des *Compréhenseurs*. Il a élevé les idées au plus haut degré ; et parce qu'il n'y trouvoit pas assez de certitude, pendant qu'elles n'étoient simplement que des *opérations de l'esprit*, ou qu'elles ne représentoient que des objets exposés à nos sens, il les a placées dans un sujet incapable d'errer, c'est à dire, dans la *sagesse de Dieu même*. Il prétend que Dieu est le lieu des esprits, comme les espaces sont le lieu des corps; qu'il y a une étroite union entre Dieu et nos âmes par sa *présence intime*, et par la dépendance que nos esprits ont de lui ; et enfin que nous

*anima, et mal*, Libri quatuor, in quibus quid de hisce Cartesius ejusque sequaces boni aut secus senserint, omnisque Philosophiæ certoria fundamenta, atque imprimis tota *metaphysica verior*, continentur; nec non Benedicti de Spinoza *atheismus* et *exitialis errores* extirpantur. Editio altera priore plus duplo auctior. Amstelodami ex typographia blaviana, 1685, in-4°. Dans une addition faite au *Traité de Dieu*, ou prétend expliquer le mystère de la Trinité *selon la méthode des Géomètres*, l. II, c. 5 et 5.

<sup>1</sup> *La théologie réelle, vulgairement dite, la théologie germanique*, avec quelques autres traités de même nature, une lettre et un catalogue sur les écrivains mystiques. Une préface apologétique sur une théologie mystique, avec la nullité du jugement d'un protestant sur la même théologie mystique. Amsterdam, 1700, in-12.

Ce même auteur, parmi un grand nombre d'autres ouvrages, a donné une édition des *œuvres* d'Antoinette Bourignon, Amst. 1679, en 19 vol. in-8°, et la *théologie de l'amour, ou la vie et les œuvres de sainte Catherine de Gènes!* nouvelle traduction. Cologne, 1691.



devoir toutes choses dans ce *monde idéal* ou *intelligible*<sup>1</sup>.

Je ne doute pas que Dieu ne nous révèle toutes les vérités en se développant à nous, *quand nous serons dans le Ciel* : mais ces connoissances sont au-dessus de nous, *pendant que nous sommes sur la terre*. Notre faiblesse et notre fragilité n'ont aucune proportion avec de si grandes lumières ; et il n'est pas tems encore, que nous jouissions des visions béatifiques. Cette opinion a d'ailleurs assez de conformité avec *l'inspiration prétendue* d'une nouvelle secte, pour ne pas mériter une grande estime : à propos de quoi ce qui est arrivé depuis peu, est bien remarquable. Un de nos Savans ayant embrassé l'opinion du Père Malebranche, l'a expliquée dans un style orné de toutes les beautés de l'élocution, et dans les termes les plus clairs. *Les Trembleurs* s'en sont tellement prévalus, qu'il a été obligé de faire une *apologie*, afin qu'on ne le soupçonnât pas d'être passé dans leur parti. Autrement ils auraient cru avoir gagné un nouveau prosélyte. Mais en se défendant, il ne laisse pas d'avouer que *si les Trembleurs entendaient leur notion, s'ils savaient l'expliquer et la réduire en système, ils ne seroient pas fort éloignés de ses sentimens*. Il y a encore une autre grande convenance entr'eux ; et elle consiste dans le peu de cas qu'ils font les uns et les autres des Sciences humaines, et de la manière dont nos livres ou le grand livre de la nature nous les exposent. Ce n'est rien auprès d'eux en comparaison de la lumière, qui se répand du monde idéal ; et, à les en croire, si nous le contemplons avec des esprits purs et dégagés des passions, nous acquérons aisément toutes les Sciences. On s'imaginait autrefois que l'expérience et la raison étoient nécessaires : mais suivant cette méthode abrégée des Sciences, pourvu que nos ames soient *exemptes de corruption*, et que nous entrions dans la carrière avec les préparations convenables, il ne faut guère plus que de l'application d'esprit. On a proposé la prière comme une de ces préparations. L'usage en est toujours excellent : mais nous ne parlons ici que des moyens naturels<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> *Recherche de la vérité*, liv. III, par. 2, chap. 6.

<sup>2</sup> *Traité de l'incertitude des sciences*, traduit de l'anglais, Paris, 1714, p. 141 et suivantes.

## Littérature liturgique.

ÉTUDES SUR

## LA VIE ET LES OUVRAGES DE SANTEUL,

ET SUR

LA COMPOSITION ET PUBLICATION DE SES HYMNES ET DE CELLES DE COFFIN,

OFFRANT LE TABLEAU

DE LA LOTTE ENTRE LES ÉTUDES CHRÉTIENNES ET LES ÉTUDES PAÏENNES

AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE.13<sup>e</sup> article 1.

79. Santeul fait l'épithaphe du cœur d'Arnauld.—Circonstances qui l'accompagnent.—Terribles désagréments qu'elle lui attire.

Comme nous l'avons dit, Arnauld était mort à Bruxelles, le 8 août 1694, expulsé de la Sorbonne, condamné par le Pape et par l'archevêque, et exilé par le roi. Les religieuses de Port-Royal demandèrent à avoir son cœur, qu'il leur avait légué par son testament. On leur accorda cette faveur, et le cœur leur fut remis en grande cérémonie, le 9 novembre suivant<sup>1</sup>. Tout Paris avait été convié à ce service. Racine seul y assista, ce qui fut chanté dans ces vers<sup>2</sup> :

Au service d'Arnauld tout Paris fut prié :

Aucun n'y fut par politique,

Comme si ce défunt étoit un Hérétique.

Racine, qui fut convié,

Assista seul à ce Service.

Lecteur, n'en soyez pas surpris :

C'est le seul de nos beaux Esprits,

Qui connoît le mérite, et qui luy rend justice,

Et qui fait le bien pour le bien

Sans intérêt, sans artifice ;

Car il n'est plus Comédien<sup>3</sup>.

Mais il fallait à une relique si précieuse une épithaphe digne

<sup>1</sup> Voir le 12<sup>e</sup> article, au no précédent, ci-dessus, p. 302.

<sup>2</sup> Voir les deux harangues de dépôt et de réception de ce cœur, dans l'*histoire de la vie et des ouvrages de M. Arnauld*, etc. (par le P. Quesnel), p. 404.—Cologne, 1697.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 302.

<sup>4</sup> On sçait qu'il a renoncé au théâtre depuis long-tems par un principe de religion.

(Note de Quesnel.)

d'elle, et Santeul seul pouvait la grande faire. La difficulté était de l'obtenir. Voici comment s'y prirent les religieuses :

Le cœur étant placé, il fut question d'une Epitaphe. On crut ne pouvoir mieux s'adresser pour cela qu'à M. Santeul, sur la possession où il est aujourd'hui de faire toutes les Epitaphes du monde, et qui est si bien établie, que le même homme qui va commander une bière chez l'ouvrier, va en même temps commander une Epitaphe chez M. Santeul. Comme l'affaire étoit délicate, les Religieuses crurent devoir prendre M. Santeul à leur avantage. Pour cela elles l'invitèrent à venir passer quelques jours à Port-Royal, avec un de ses Confrères qui en étoit Supérieur ; et durant le séjour qu'il y fit il se trouva si fortement prévenu de la Grâce efficace, qu'il ne put se défendre d'en suivre l'impression, et de faire pour M. Arnauld l'Epitaphe qu'on lui demandoit<sup>1</sup>.

Le P. Quesnel expose la chose un peu différemment :

Pour cet effet, dit-il, les religieuses de Port-Royal l'invitèrent à venir passer quelques jours chez elles à la campagne... où elles ne manquèrent pas de le régaler, autant que leur modestie et leur piété pouvoient le permettre ; et lui de son côté ne manqua pas de satisfaire à leurs désirs, en faisant l'épigramme<sup>2</sup>.

Santeul, quand il dût s'excuser d'avoir fait l'épitaphe, explique plus naturellement sa composition :

« Ces vers, dit-il, me sont échappés par l'importunité d'une femme ; c'est une dévote qui me les a demandés. Comment la refuser ? elle m'aurait étrangement. » — Et, dit son historien, sur ce qu'on lui récrivit, qu'il ne falloit pas être si sensible, ni pousser si loin sa complaisance pour les dames : « Je ne saurois, répondit-il, rien refuser de tout ce que l'on me demande et je ferois l'éloge des cornes du diable, si l'on m'en prioit : *Liquidam cornua Diaboli, rogatus*<sup>3</sup>.

Que ce soit la grâce, ou le regal, ou la peur de la dame qui l'aurait étranglé, voici l'épitaphe que fit Santeul pour son malheur :

Ad sanctas rediit sedes, ejectus et exul ,  
 Hoste triumphato, tot tempestatibus actus  
 Hoc Portu in placido, hac sacra tellure quiescēt  
 Arnauldus veri defensor, et Arbiter æqui.  
 Illius ossa memor sibi vindicet extera tellus :  
 Huc coelestis amor rapidis cor transtulit alis,  
 Cor numquam avulsum nec amatis sedibus absens. (t. II, p. 236.)

C'étoit simplement une analyse des deux harangues faites

<sup>1</sup> Vie de Santeul, 2<sup>e</sup> partie, p. 87.

<sup>2</sup> Histoire de la vie d'Arnauld, p. 427.

<sup>3</sup> Vie de Santeul, 3<sup>e</sup> partie, p. 93.

à la réception du cœur, à laquelle probablement Santeul avait assisté. — En la composant il espérait qu'elle resterait secrète, ou au moins que son nom n'y paraîtrait pas. Et, en effet, elle resta quelque temps inaperçue. Mais, M. de la Femas, fils de l'ex-lieutenant civil, « qui, dit le père Quesnel <sup>1</sup>, » est un vieux faiseur de madrigaux, de sonnets, de rondeaux, » de bouds-rimés, dont il a toujours ses poches pleines, pour » avoir de quoi payer son écot chez les personnes curieuses » de qualité, où il va manger, en ayant eu connaissance, » la traduisit ainsi en vers français :

Enfin après un long voyage,  
 Arnould revient en ces saints Lieux,  
 Il est au Port malgré ses envieux,  
 Qui croyoient qu'il feroit naufrage.  
 Ce martyr de la vérité  
 Fut banni, fut persécuté,  
 Et mourut en terre étrangère,  
 Heureuse de son Corps d'être dépositaire :  
 Mais son cœur toujours ferme, et toujours innocent,  
 Fut porté par l'amour, à qui tout est possible,  
 Dans cette retraite paisible  
 D'où jamais il ne fut absent. (*ib.* p. 236.)

Peu de temps après les deux pièces furent imprimées et se répandirent dans le public.

L'abbé Faydit en fit le premier une critique manuscrite, dans laquelle il blâmait ces expressions : *Ejectus et exul*, — *Hoste triumphato*, — *Veri defensor et arbiter æqui*, et encore plus, ces vers de la traduction :

Ce martyr de la vérité,  
 Fut banni, fut persécuté...  
 Il est au Port malgré ses envieux  
 Qui croyoient qu'il feroit naufrage.

Et, pour réparer ce qu'ils avaient de défectueux, il proposa cette autre épitaphe, qui devait être à l'abri de tout reproche :

Dans ce Port paisible et tranquille  
 Mon cœur jouit d'un doux repos,  
 Les Etrangers n'ont que mes os,

<sup>1</sup> Vie d'Arnould, etc., p. 428.

Ici mon cœur a son asile.

Ce Cœur qui pour la vérité  
Brûla d'une flamme si pure,  
Avoit de tout temps souhaité  
D'avoir ici sa sépulture.

Mais comme j'étois mort en Pays étranger,  
On lui refusa sa demande,  
En disant que mon Cœur était de contrebande,  
Qu'on ne pouvait en France apporter sans danger.

Lorsqu'un céleste amour sur ses ailes rapides,  
Malgré les défenses rigides,  
Le porta dans ce sacré Port  
D'où jamais l'absence ou la force

N'avoient pu l'arracher par le moindre divorce,  
E lui donna son passeport. (*Ibid*, p. 237.)

Les Jésuites, dit l'historien de sa vie (p. 88), se contentèrent d'abord de faire faire des reproches à M. Santeul sur son procédé et se plaignirent de ce qu'ayant fait jusqu'ici profession ouverte d'être leur ami, il s'en étoit si peu souvenu dans cette occasion : mais sur-tout ils lui firent entendre qu'il lui étoit encore moins pardonnable d'avoir si fort manqué au respect et à la reconnaissance qu'il devoit au Roi, qui l'avoit comblé de ses bienfaits, et dont il avoit une pension de huit cents livres, que d'appeller *Arbitre de la vérité* un homme exilé de son Royaume comme chef de parti, comme *Hérésiarque* reconnu tel par l'Eglise et par la France, et mort dans l'obstination de toutes les erreurs condamnées.

C'est en effet ce que lui fait entendre assez clairement le P. Jouvency, dans la lettre suivante :

(1695).

On m'a dit que vous aviez fait une Epigramme à la louange de M. Arnauld ; je vous ai défendu autant que j'ai pu. J'ai dit qu'il n'y avoit pas d'apparence que M. Santeul, sachant bien que M. Arnauld est mort *chef d'un parti déclaré contre l'Eglise*, étant lui-même ecclésiastique et d'un ordre dont la Doctrine a toujours été sans reproche, eût voulu louer et préconiser un *Hérésiarque*, reconnu par l'Eglise et la France pour tel ; et que si le Roi savoit cela, il y auroit autre chose à craindre pour l'Auteur de l'Eloge. Comme je disois bien des choses de vous là dessus, on m'a montré votre nom à la tête de cette Epigramme. Je vous avoue, que ç'a été pour moi un coup de foudre. On a ajouté que vous deviez passer pour un *excommunié*, avec qui on ne pouvoit avoir en conscience aucun commerce, si vous ne rétractiez publiquement cette Epigramme. J'attends cela de votre piété.

JOUVENCY. (L'abbé Dinou, p. 178.)

Continuons le récit de l'historien :

M. Santeul n'ayant rien de bon à répondre à tout cela, faisoit la sourde oreille, se flétant que tous les murmures qui s'élevoient alors se dissiperoient d'eux-mêmes insensiblement, lorsqu'il vit fondre sur lui une Pièce envoyée de Province, qui commença à le faire parler, et qui le détermina enfin à prendre

les voyes de satisfaction. Cette Pièce étoit intitulée : *Santolus vindicatus*, c'est-à-dire, *Santeul vengé*. Pour entendre ce titre, il faut sçavoir que l'Auteur, qu'on dit être le Père du *Cerceau*, jeune Jésuite, qui régente à Rouen, s'étoit malheureusement attiré le courroux de M. Santeul, pour avoir dit dans une occasion qu'il ne sçavoit pas le Latin : mais quoique dans le titre de la Pièce il ne fasse mention que de cet article, il tombe vers le milieu si rudement sur l'*Epitaphe* en question, qu'il en fait son principal, et que le reste n'est qu'un prétexte pour avoir occasion de manier plus agréablement Monsieur Santeul (p. 29).

Expliquons maintenant quelques passages de cette citation :

80. Satyre du P. Du Cerceau contre Santeul.— Effets qu'elle produisit.

Le P. du *Cerceau* étoit alors un jeune jésuite, âgé de 25 ans, et qui, toute sa vie, fit des vers latins et français, qui ne se distinguent pas toujours par le bon goût<sup>1</sup>. On sait combien ces célèbres instituteurs tenaient à la réputation de bons latinistes. Aussi la grande réputation de Santeul ne pouvait que les effrayer un peu. C'est alors que le P. Du Cerceau dit hautement que Santeul ne savoit pas le latin, et que les pères Jésuites lui corrigeaient ses vers. Santeul qui apprit ce propos, y répondit par une fable adressée, sans nommer le P. Du Cerceau, *in censores carminum iniquos*. L'allégorie est un peu dure :

Un âne paresseux s'ennuie d'entendre le son de la lyre, tandis qu'épris de la douceur de sa propre voix, il s'admire, et ne cesse de remplir les airs de ses chants, jusqu'au point qu'on croirait qu'il va rendre l'âme. — C'est ainsi qu'ils préférèrent leurs chants à ceux des autres, ceux qui ignorent Apol-

<sup>1</sup> Voir ses *opera*, édités successivement, en 1695, 1696, 1705, où l'on trouve la tragédie de *l'Enfant prodigue*, et un poème *Gallina*, sur l'art d'élever les poussins. Dans la préface de 1723, nous remarquons une curieuse raison pour recommander aux jeunes gens ces pièces d'un latin moderne, c'est qu'ils avaient besoin d'être conduits par l'étude de cette langue *franco-latine* à l'intelligence du *latin pur*, c'est presque la thèse de Mgr Gaume. Voici ce curieux passage :

« Habent quidem celeberrimos antiquitatis Poëtas quos duces sequantur, sed isti » veluti clarissima quedam sidera nescio quo fulgore suo teneriorem in juvenibus » menti aciem quasi perstringunt ; timidis adhuc et ascensum meditantibus offert illa » gloriæ altitudo ; unde non abs re videri potest, tradi etiã interdum in adolescentum » manus minorum gentium Poëtas, quibus veluti totidem gradibus ad Principes hujus » artis et Coryphæos mollior fiat ascensus. » (p. 1.)

Voir de plus *Recueil de poésies diverses*, 1715, 1720, etc., p. 97, la pièce où il s'excuse de faire des vers dans le style de Marot.

lon et les Muses. Je vous invoque, divinités vengeresses des crimes, noyez ces pestes dans les eaux du Styx :

Sic aliis longè antefarunt sua sensa, suoque  
Arbitrio sapiunt, quibus est ignotus Apollo,  
Et quibus invisæ, Pindi sacra numina, Musæ.  
Ultrices scelerum, vos posco accedite Pœnæ.  
Quamprimum stygias animorum extinguite pestes. (II, 38.)

Le P. Du Cerceau fut piqué de cette épigramme, et voyant Santeul impliqué dans une affaire désagréable, ne voulut pas la laisser passer inaperçue, et s'attacha à lui donner un relief qui attirât l'attention publique sur celui qui s'y était imprudemment engagé. Aussi, après avoir dit lui-même que *Santeul ne savait pas le latin*, il imagina de faire une pièce contre celui qui avait écrit cette assertion, et portant ce titre : *Santeul vengé, sur ce que quelqu'un l'avait accusé de n'entendre pas le latin* : (*Santolius vindicatus, cum quidam eum latinitatis minus gnarum dixisset.*) Cette pièce, comme on le pense bien, fut d'abord anonyme, mais le P. Du Cerceau l'avoua dans la suite et la fit entrer dans le recueil de ses *œuvres* <sup>1</sup>; — bien plus, afin que tout le monde pût la lire, il traduisit sa propre pièce *en vers français*; et, c'est de cette traduction que nous allons nous servir. On va voir comment ce jeune père savait manier l'ironie et la satire, contre un religieux que son âge au moins aurait dû faire respecter, et comment il s'y prit pour écraser le chantre de l'Église gallicane sous son propre triomphe :

Quelle audace, grand Dieu! quelle témérité!  
On attaque Santeul sur sa latinité ?  
Quoy ces termes pompeux, dont la magnificence  
Par tout offre à l'oreille une noble cadence  
Au chagrin d'un Censeur n'ont pu le dérober,  
Et je le vois déjà tout prest de succomber ?  
En vain contre la foudre et contre la tempeste  
Phœbus de cent lauriers avoit muni sa teste ;  
Un critique insolent par un indigne affront,  
Foule aux pieds ces lauriers, qui lui couvroient le front.  
C'est pourtant ce Santeul, le Héros du Parnasse,  
Ce grand imitateur de Virgile et d'Horace,

<sup>1</sup> *Opera*, nova editio, p. 202, in-12, Paris, Barbou, 1783.

Et devant qui la Seine après mille détours,  
 Fixa jadis ses flots et suspendit son cours.  
 — Tu pûs fixer les flots, mais non vaincre l'envie ;  
 Elle t'attaque enfin *au déclin de ta vie*,  
 Santeul ; mais soutenu d'une noble fierté,  
 Méprise les efforts de la malignité.

Dans Paris aujourd'hui les fontaines publiques  
 Portent de ton sçavoir des marques authentiques,  
 Le Peuple y lit tes vers parez en cent endroits,  
 Il sçait les approuver du geste et de la voix.  
 Tu ne te bornes pas à l'enceinte d'un Cloistre :  
 Santeul dans l'Univers se fait assez connoître,  
 A tes rares vertus on rend ce que l'on doit,  
 Et dès que tu parois *chacun te montre au doigt* ;  
 Les dames même, enfin, parlent de tes ouvrages,  
 En vantent les beautez, te donnent leurs suffrages,  
 Au Cigne de Mantoué égalent ton destin,  
 Et trouvent que surtout tu parles bien Latin.

Voici maintenant le passage où le P. Du Cerceau fait ressortir toute la malice renfermée dans l'épigramme faite pour le cœur d'Arnauld :

Que dis-je, grand Santeul, qui l'eut jamais pû croire ?  
 Tu triomphes de Rome et de toute sa gloire.  
 De ses foudres vengeurs moquons-nous désormais,  
 Toi seul sçauras guerir les maux qu'elle aura faits.  
 Ainsi par la vertu de ta plume sacrée,  
 A\*\*\* renaist plus grand de sa cendre épurée,  
 Et de la vérité, dont il fut l'opresseur  
 Devient en un instant *Arbitre et défenseur* ;  
 Il l'est, on en convient, autant à juste titre,  
 Que le divin Santeul du Parnasse est l'arbitre.

Le P. Du Cerceau supprima ces vers qui causèrent tant de chagrin à Santeul, quand il imprima cette pièce dans ses *opéra*, et les remplaça par ceux-ci :

En vain tous les savants publieroient le contraire  
 Un aveu de ce poids les oblige à se taire. (*Oper. p. 206*).

Dans la *préface* même, il avertit qu'il ne la publie que parce qu'elle a déjà été imprimée par l'abbé Pinel dans les *œuvres posthumes* de Santeul<sup>1</sup> ; mais il ne dit rien de cette suppression. D'ailleurs, l'effet avait été produit, et c'est ce qu'il avait voulu.

<sup>1</sup> *Œuvres de feu M. de Santeul*, etc., par M. Pinel de la Martellière, prêtre, p. vu, Paris, 1698, in-12<sup>2</sup>.



Ce n'est pas tout, le père Du Cerceau va attaquer Santeul par l'endroit le plus sensible ; il va apprendre au public que deux pères Jésuites corrigent et polissent ses vers :

Mais ce n'est pas toy seul que l'on attaque icy,  
 On offense encore plus Commire et Jouvençy.  
 Ouy ces doctes censeurs, ces fameux Personnages  
 Doivent estre tous deux garants de tes ouvrages :  
 On sçait qu'entre les soins de leurs emplois divers  
 Ils ont encor celui de repolir tes vers ;  
 Qu'on rejette sur eux ce qu'on peut y reprendre,  
 Car ce n'est pas à toy, Santeul, qu'il faut s'en prendre.  
 Ne craignons rien pourtant, ils n'ont pû s'y tromper,  
 Nul terme de travers n'a pû leur échapper ;  
 Et d'ailleurs quand ce Dieu qui t'agite et t'inspire,  
 Te dicte ces beaux vers que la Province admire,  
 Doit-on dans les transports de ces nobles accès  
 Sur un mot mal placé t'aller faire un procès.  
 Semblable à ces Torrens qui du haut des Montagnes  
 Viennent à grand fracas inonder les campagnes,  
 Doit-on te reprocher si, pleins de majesté,  
 Ters vers n'ont pas toujours *autant de pureté*  
 Qu'on voit en ces ruisseaux qui gardent dans leur course  
 Cette même beauté qu'ils tirent de leur source ?

Après avoir attaqué sa doctrine et sa latinité, le P. Du Cerceau passe à sa personne, et l'on va voir qu'il en trace un portrait, qui laisse de beaucoup derrière lui celui qu'en avait fait Boileau :

Et pourquoy m'arrestez à tous ces vains propos ?  
 Laissons impunément croasser ces corbeaux.  
 Il faut qu'à haute voix ici je le publie ;  
 Ouy j'oseray le dire en dépit de l'envie :  
 Habitants d'Helicon soumettez votre orgueil,  
 Et rendez en ce jour hommage au grand Santeuil.  
 Qui de vous comme lui dans ses vives bontades,  
 Tel qu'un Thirée à la main s'élançoient les Ménades,  
 Paroist jetant partout des regards furieux,  
 L'écume dans la bouche et le feu dans les yeux ?  
 Est-il, à son abord, mortel qui ne fremisse ;  
 Quand on le voit errant d'un air de Pythonisse,  
 Porter de tous costez d'un pas précipité,  
 Le terrible Demon dont il est agisté ?

Puis, le P. Du Cerceau se découvre lui-même dans les vers suivants, où, sous prétexte de décrire le supplice que Santeul

doit lui faire subir, le bon religieux continue à faire une horrible caricature de son confrère en Jésus-Christ, le chantre avoué de la chère église gallicane :

Et cependant, ô Dieux ! un jeune téméraire  
 Ose publiquement lui déclarer la guerre !  
 L'ingrat respire encore en son crime endurci !  
 Quoy donc ? espères-tu nous échapper ainsi ?  
 Non ; tandis que saisi d'une frayeur stérile,  
*En fuyant vers Rouen*, tu cherches un asile  
 La Seine engloutissant ton crime sous les eaux  
 Vengera par ta mort l'honneur de son Héros.  
 Mais non, se seroit peu, la peine est trop légère.  
 Enfin j'en découvre une égale à sa colère.  
 Tu vas périr, cruel, le supplice est tout prest,  
 Frémis en entendant ce redoutable Arrest :  
 Chargé de rudes fers, dans une humble posture,  
 Plus mort qu'un criminel qu'on traîne à la torture,  
 Détestant dans ton cœur ton crime et ton orgueil,  
 Tu paroistras, perfide, et tu verras Santeuil,  
 O Ciel ! qu'il sçaura bien punir ton imposture,  
 Quand armant contre toy son affreuse figure,  
 Les deux bras en désordre élancez dans les airs,  
 Tel qu'il est quand il fait ou récite ses Vers,  
 Tout prest à t'engloûtir, ouvrant un large gouffre,  
 D'où tu verras sortir et la flamme et le souffre,  
 D'une voix de Tonnerre imprimant la terreur,  
 Il te dira cent fois : *scélérat, imposteur....* (Pinel, p. 190.)

Voilà comment fut caricaturé Santeul, au milieu de toute sa gloire, tandis que les églises de Paris retentissaient du chant de ses hymnes ; voilà comment un religieux préludait, sans le sçavoir, aux sarcasmes de Voltaire, contre les religieux.

Reprenons à présent la narration de cette plaisante, mais, sous le rapport de l'honneur de la religion, déplorable histoire :

Les Jésuites eurent la modération de ne point faire imprimer cette pièce ; ils se contentèrent de l'envoyer *manuscrite* à M. Santeul pour lui faire entendre que si on l'avoit laissé jusques-là si paisible, ce n'étoit pas qu'on ne put le battre par ses propres armes, mais qu'on étoit bien-aise de lui donner le tems de se reconnoître et de réparer sa faute.

Cette Pièce fut la première attaque que reçut M. Santeul, comme il le dit lui-même en écrivant à son auteur, à qui il reproche d'avoir été *le premier Jé-*

*suite qui ait levé le masque contre lui.* Elle eut tout l'effet qu'on s'en étoit promis ; il en fut frappé comme d'un coup de foudre, et accourut aussitôt au Collège des Jésuites, demandant miséricorde avec les termes du monde les plus humbles et les plus touchants, conjurant tous ceux qu'il rencontroit de ne le point perdre, qu'il avoit toujours été ami de la Société, et que l'Építaphe en question n'étoit point de lui, mais qu'elle avoit été supposée par ses ennemis pour le brouiller avec les Jésuites. On lui dit qu'on souhaitoit que ce qu'il avançoit fut vrai, mais que ce desaveu simple ne suffisoit pas, et qu'il falloit détromper le Public par un désaveu authentique qu'on lui demandoit pour gage de sa sincérité. (*Vie*, p. 90.)

Dans cette cruelle perplexité, Santeul fit deux choses, la première fut de se plaindre à l'abbé Faydit, qu'il croyoit être l'auteur de la traduction de l'építaphe, de son impression et distribution dans le public ; la seconde, de chercher à satisfaire les Jésuites.

Voici d'abord un extrait de sa *correspondance*, moitié joviale, moitié fâchée, avec l'abbé Faydit ; nous allons y voir un échantillon des vers français de Santeul. — L'envoi contenait la *pièce de vers* qu'il venait de faire sur le vin de Bourgogne, et pour l'adresse, il avait mis ces vers français :

A M. l'Abbé de Faydit,  
 Qui n'a pû par tout son crédit,  
 Ni par ses Vers charmer Achille <sup>1</sup>,  
 Et n'a fait qu'irriter sa bile.  
 Mais moi je charme tous les Dieux  
 Et leur vole un vin précieux,  
 (Le vin de Beaune) sur leur table,  
 Pendant qu'Harlay l'envoie au Diable.

Cet Abbé qui ne se defoit point que M. de Santeul l'eût cru auteur de la première traduction, où il parle du *Martyr de la vérité*, puisqu'il étoit au contraire celui de la *Critique*, et qu'il s'étoit publiquement recréé tant contre l'Épigramme que contre la traduction de M. de la Femas, ne comprit rien à ce que marquoit Monsieur de Santeul, ni au sujet qui l'avoit porté à lui envoyer cette Lettre. M. l'Abbé Faydit prit la chose en homme qui entend la raillerie, et lui répondit sur le champ en ces termes :

Vous dites que vos Vers ont sçu charmer les Dieux <sup>2</sup>.  
 Et voler sur leur table, un vin délicieux ;  
 Et que les miens n'ont pû me rendre Harlay propice.  
 Ne soyez pas surpris, les Dieux sont gracieux,

<sup>1</sup> La perte que cet abbé fit quelque temps avant par arrêt du Parlement d'un prieuré de deux ou trois mille livres de rente fut le sujet de cette satire.

<sup>2</sup> Monsieur le prince et M. le duc.

Il n'en est pas ainsi du Chef de la Justice.

Puisque vos Vers, par qui les Dieux sont enchantés,  
Sont à son jugement *des inutilités*<sup>1</sup>.

Monsieur de Santeul faisant semblant d'être appaisé, envoya le lendemain au même Abbé quelques-uns de ses ouvrages en Vers, pour marque d'amitié. Cet Abbé crut devoir répondre par un semblable présent : c'est pourquoi il envoya à notre Poète *une lettre et des vers*, qu'il avoit faits autrefois dans sa jeunesse, étant à Riom son pays, par laquelle il le prie de vouloir les lire, et les examiner. (II, p. 238.)

Les vers renfermés dans cette lettre contiennent un éloge exagéré de Santeul. — Aucun siècle n'a vu de plus grand poète. — Virgile, Horace, toute la troupe des poètes doit lui céder le pas. — Il est seul digne de faire des hymnes pour les saints et pour le roi ; il ne lui envoie ses vers que pour lui témoigner son affection :

Qui solus digne superos cœlestibus hymnis,  
Et Lodoicum unus qui celebrare vales (239.)

Santeul lui répondit :

Vous m'avez fait un tour cruel, à moi qui suis votre ami, et qui répandrois tout mon sang pour vous. Vous m'ôtez huit cens livres de rente.

Tuus SANTOLIUS Victorinus.

Vous dites que je ne fais des vers que pour des saints et des Patrons de village, et que je les vends bien cher aux Cures des lieux, et que selon qu'ils me payent ils ont de belles ou de méchantes Hymnes de ma façon. J'entends raillerie, je vous le pardonne.

Tuus SANTOLIUS Victorinus. (240.)

La première lettre du père Jouvency nous explique la crainte de perdre les 800 livres de rente. L'autre reproche est expliqué par la pièce suivante qu'un Jésuite avait adressée à Faydit, et que Santeul croyait être de cet abbé :

Docte et pieux abbé, dont le nom glorieux  
Aux filles de mémoire est cher et précieux... :  
Change donc de Héros. Choisis quelqu'autre objet,  
Et de tes jeux d'esprit prends un autre sujet,  
En imitant Santeul, pour objet de tes veilles,  
Prends la ville de Beaune, et prêche les merveilles  
De son heureux terroir, et de son friand vin ;  
Elle t'en fera boire, ainsi qu'au Victorin.

<sup>1</sup> Cet abbé fait allusion à la manière dont M. le président du Harlay reçut M. de Santeul lorsqu'il voulut lui présenter ses vers. Ce magistrat lui dit qu'ils étaient des inutilités. (Note de l'éditeur.)

Des Bourgeois de Paris fais des Panégyriques,  
 Et chante en Vers pompeux, nobles et magnifiques,  
 De leur grande cité les embellissemens,  
 Et des chemins publics les nouveaux ornemens.  
 Sur-tout ne manque pas de relever le zèle  
 Que pour son grand monarque a ce Peuple fidèle.  
 Sur ses eaux, sur ses ports fais des inscriptions,  
 Cela te produira de grosses pensions.  
 Ou bien faisant des Vers sur des Saints de Village,  
 Vends aux Curez des lieux chèrement ton ouvrage.  
 Santeul est devenu le plus riche, à ce prix,  
 Des poètes du tems, et de nos beaux esprits.  
 Pour comble de bonheur une grande Princesse  
 Lui donne en souriant, un soufflet par caresse,  
 Et rafraîchit sa joue avec l'eau de ses mains.  
 Soufflet plus glorieux que celui des Romains,  
 Lorsqu'ils affranchissoient un homme d'esclavage,  
 Allez, lui disoient-ils, le frappant au visage ;  
 Sortez, par ce soufflet, de la captivité,  
 C'est le gage assuré de votre liberté. (II, p. 297.)

Nous parlerons un peu plus loin du soufflet qu'une grande princesse lui avait donné *par caresse*. Dans ce moment, voyons comment Santeul cherche à se tirer d'affaire avec ses amis les Jésuites.

D'abord il leur dit résolument qu'il n'était pas l'auteur de la fameuse épitaphe :

M. de Santeul après avoir nié l'épigramme pendant deux jours entiers, comme il le reconnoit lui-même dans un mémoire qu'il a laissé sur cette dispute et dont on a en main l'original, revint de sa peur, et les remords de sa conscience l'obligèrent d'avouer qu'il en étoit l'auteur <sup>1</sup>.

Après cet aven, il s'agissait d'expliquer comment il avait été amené à faire cette épitaphe ; nous en avons déjà vu l'histoire tracée par des amis de Port-Royal, en opposition à la version de Santeul ; donnons ici quelques nouveaux détails qui présentent cette affaire sous un point de vue tout différent. Écoutons son historien :

Santeul commença donc par une humble confession qu'il fit de sa faute, mais par Lettre, pour s'épargner la confusion de la faire de vive voix. Il disoit :  
 • Qu'il étoit l'auteur de l'épitaphe ; qu'il l'avoit faite malgré lui, et à contre-cœur ; qu'elle lui avoit été extorquée par une Dame voisine de Port-Royal,  
 • et une Dame d'une naissance et d'une beauté à ne lui rien refuser. J'ai nié

<sup>1</sup> Histoire du différent, etc., p. 10. Liège, 1697.

• d'abord l'Épithaphe, ajoutoit-il, par les mauvais sens qu'on y donnoit : mais  
 • dans l'examen de ma conscience, j'ai cru devoir à mon innocence l'aveu que  
 • je fais. Je ne suis point du parti de M. Arnauld, je suis tout Jésuite, il n'y a  
 • que la robe qui me manque ; ces vers me sont échappés par l'importunité  
 • d'une femme, c'est une dévote qui me les a demandés, comment la refuser ?  
 • elle m'auroit étranglé. » Et sur ce qu'on lui écrivit qu'il ne falloit pas  
 être si sensible, ni pousser si loin la complaisance pour les Dames : « Je  
 • ne sçaurois, répondit-il, rien refuser de tout ce qu'on me demande, et je  
 • ferois l'éloge des cornes du Diable, si l'on m'en prioit, *Laudarem cornua*  
 • *Diaboli, rogatus.* » (Vie, p. 92.)

Ces lettres montraient les bonnes dispositions de son esprit, mais ne pouvaient satisfaire le public ; on lui demandait un désaveu solennel, il le promet, mais il différait toujours de l'exécuter. C'est pour l'y décider que le père Jouvençy lui écrivit cette lettre :

(Paris, 1695.)

J'ai bien de la joie de voir que vous avez pris le parti de *désavouer l'épigramme*, mais il faut que vous rendiez ce désaveu public par un écrit contraire, si vous voulez rétablir votre réputation. Tous vos amis et tous les gens de bien attendent de vous cette démarche. Si vous la faites, comptez que je ne manquerai pas de vous *faire la réponse que vous souhaitez*, et de vous donner les louanges que vous aurez méritées. Au reste, il n'y a point de temps à perdre. J'appréhende pour vous les *suites de cette Epigramme*, qui seront d'autant plus fâcheuses que vous vous y attendrez le moins. *Je ne vous dis pas ceci en l'air.*

Et comme Santeul ne s'exécutait pas et demandait toujours une lettre approbative du P. Jouvençy, celui-ci lui écrivit de nouveau :

(Paris, 1695.)

Je tiendrai la promesse que je vous ai faite, mais j'attends la réalisation de la vôtre. Vous m'aviez promis une *pièce de vers*, pour votre justification, où vous marqueriez ouvertement, que cette funeste épithaphe, pomme de discorde, vous est échappée, et que vous voudriez ne l'avoir ni faite, ni pensée. N'est-ce pas là votre promesse ? adieu, mon ami, et tachez de donner satisfaction à tous (les gens de bien). Je parle dans l'*intérêt* de votre réputation.

(L'abbé DIN, p. 180 et 181.)

JOUVENÇY.

Santeul poussé ainsi à bout composa la pièce suivante, adressée au père Jouvençy, par laquelle, au moyen des grands éloges qu'il donnait aux jésuites, il espéra les satisfaire pour toujours.

80. Désaveu de l'épithaphe d'Arnauld, en 1<sup>e</sup> apologie. Comme elle est jugée insuffisante, il est prié de publier une 2<sup>e</sup> apologie. — Injures lancées à l'abbé Faydit.

Comme cette première *apologie* fut traduite immédiatement

par M. l'abbé Faydit nous en donnerons quelques extraits en vers français :

Quoi par des vers cruels, et des écrits sanglans,  
Par un libelle infame et des traits insolens,  
J'insulterois en lache à mes illustres Maltres ?  
Ah ! je mériterois, le plus méchant des traitres,  
D'être écrasé tout vif par la foudre des Dieux,  
Si j'avois composé ces vers injurieux.

Il dit ensuite que *Cossart* le désavouerait pour disciple et *Vavasseau* pour ami, quant à *Rapin* :

Questibus impleret quondam mea cura Rapinus,  
Et quos Virgilius vellet scripsisse, nitentes,  
Flores unde lego, durus mihi clauderet hortos, (II, 258.)

Vers que l'abbé Faydit avait la malice de traduire par ceux-ci :

Rapin en son vivant qui vivoit de rapine,  
Et qui d'un tour adroit, d'une manière fine,  
Remplissoit ses jardins des fleurs que chez Maron  
Il avoit sçu cueillir en habile Larron ;  
A quelques écoliers voleroit la raquette  
Pour en fendre le crane à ce méchant Poète.

Le grand *Commire*, aux pieds duquel il met sa trompette, sa lyre et ses pipeaux, le chasserait du Parnasse et l'enverrait barbotter parmi les grenouilles. « Mais, heureusement, ajoute-t-il, que toutes les Muses m'absolvent, et vous aussi, mes amis, vous m'absolvez. Car celui-là fut un drôle, qui mit mon nom au-dessous de cette épitaphe; qui espéra m'imposer cet affront, détruire ma réputation, et rompre cette amitié que l'étude des Muses et la vertu avaient formée entre nous : »

Improbus ille fuit, qui chartæ impunè volanti,  
Apposuit nostrum renovanda ad praelia nomen,  
Demens ! qui tantam speravit inurere labem  
Et nostræ quid detrahere, atque insurgere famæ.  
Et mihi quos pietas æterno fœdere junxit,  
Par studium Musarum, et virtus fecit amicos,  
Tot facere adversos vulgatis versibus hostes.

Puis il jure ses grands dieux qu'il n'a jamais rien écrit qui pût être désagréable aux jésuites : « Ma Muse est candide, » dit-il, ô mon cher Jouvency, et c'est à ton école qu'elle a appris la candeur :

Candida Musa mea est, nimium ô dilecte Juvenci !  
 Illa tuis animi candorem è moribus hausit.

Et faisant allusion à la satire du P. du *Cerceau* qui courait manuscrite, il dit :

Nec me multa minans quis terreat, obvius ibo.

Puis, viennent les plus grands éloges pour les pères de la Société; ils sont la docte cohorte, gardienne très-sainte de la vérité, — le flambeau perpétuel qui doit le guider quand il écrit; — le jour sans nuage, — ses guides à travers les mers et les tempêtes, etc.

In vos, docta Cohors, Veri sanctissima custos,  
 Contigerit; mihi perpetuæ, dum devius erro,  
 Lucetis sublimè faces, mihi noctis in umbra  
 Affertis sine nube diem, dubiumque per æquor  
 Securus ridebo minas, pelagique furores  
 His ducibus; mediis vos anchora firma procellis.

Ils sont pour lui l'étoile sur l'Océan, la colonne de feu dans le désert; par eux, la foi est en sûreté, la règle des mœurs assurée; il se plaît à les suivre, et il n'aura pas à s'en repentir, etc.

Vos mihi lux pelago in vasto, mihi prævius ignis,  
 Per vos tuta fides, et constans regula morum,  
 Quam juvat amplecti, nec me tenuisse pigebit.

Quelques exemplaires portent en outre ces deux vers à l'adresse du P. *La Chaise*, confesseur du roi, et qui par là avait ses entrées dans l'Olympe :

Nec te præteream, cui se componere gaudet  
 Majestas soliorum, alto dum tendis Olympo.

Enfin, il finit par cette touchante adresse où il reconnaît le père Jouvency pour juge et le prie de venger son honneur attaqué en ce moment de toutes parts :

Quos dictat pietas, hos mitto, hos accipe versus,  
 Optimus et judex, et nostri nominis ultor. (II, p. 257.)

Santeul crut en avoir fini et s'être réconcilié complètement avec ses adversaires, au moyen de cette apologie. Mais ceux-ci ne le tinrent pas pour quitte. Ils avaient sur Santeul et tous ses amis l'immense avantage de combattre dans Arnauld, un homme qui était mort rebelle aux décrets de Rome et du roi, et dont les ouvrages avaient été censurés, ou peu approuvés



à Rome. Continuons la double histoire intime et publique de cette grande querelle. Écoutons son historien :

Cette espèce de diversion qu'avoit faite M. de Santeul, ou plutôt cet incident qui étoit survenu à la cause, ne le dispensoit pas de la rétractation qui étoit le principal, et sur laquelle on le pressoit tous les jours par Epigrammes sur Epigrammes qu'il recevoit continuellement, et qui ne lui donnoient point de repos. Il étoit dans des trances mortelles, écrivant à tous les Jésuites de ses amis, pour leur demander quartier. Il croyoit voir par tout le *Santolius vindictatus*, imprimé, et le moindre Jésuite qu'il rencontroit, il l'abordoit brusquement, et le reconduisant d'un bout de Paris jusqu'au Collège, il lui faisoit ses doléances avec le ton, l'air et les gestes que ceux qui ont l'avantage de le connoître peuvent s'imaginer; et criant à pleine tête, il récitoit par cœur l'*Apologie* qu'il venoit de donner au public, appuyant sur tous ces endroits qu'il répétoit plusieurs fois :

.....Docta cohors, Veri sanctissima custos,  
 ..... Puris hæc pura canalibus unda,  
 Unde mihi nomen, decus unde et gloria venit,  
 Et pietas, et Relligio, virtusque, fidesque,  
 Et probitas morum, sancti quoque regula veri.

• Quoi, Monsieur, disoit-il, ce n'est pas là dire que les Jansénistes ont tort, que les *Lettres Provinciales* sont des impostures ? •

Enfin, il falloit l'écouter, bon gré malgré, et fut-ce le frère cuisinier des Jésuites rien ne lui servoit de n'entendre pas le Latin; de sorte que le chemin n'étoit pas libre dans Paris à tout homme qui portoit l'habit de Jésuite. Santeul les attendoit au passage et se jettant à la traverse les poursuivoit son *Apologie à la main*, jusqu'à la porte du Collège exclusivement, car je ne sçais quelle terreur panique l'empêchoit de passer outre. Enfin, comme il craignoit surtout pour sa pension, et qu'on le menaçoit de l'indignation du R. P. de la Chaise qu'on disoit fort irrité contre lui, il lui écrivit une grande Lettre, où il protestoit que par *Hoste triumphato*, il n'avoit jamais prétendu parler des Jésuites, ni dire que M. Arnauld les est vaincus, ni encore moins les attacher comme d'illustres esclaves au char de triomphe de ce Docteur; que c'étoit lui au contraire que les Jésuites avoient battu à dos et à ventre: mais que c'étoit uniquement des Ministres Claude et Jurieu, dont il avoit parlé. (Vie, p. 95.)

Ajoutons à ces détails une anecdote qui trouve ici sa place :

En attendant réponse à ses lettres, il trouva l'abbé Faydit à S. André des Arcs, qui sortoit tout chagrin du Sermon du père Bourdaloué, où quelques filoux, qui sont toujours en grand nombre partout où ce grand prédicateur prêche, luy avoient volé sa montre. Il l'arrêta, et voulut recommencer ses plaintes contre luy; mais celui-cy, qui n'avoit que sa montre en tête, fâché de ne l'avoir plus dans la poche, ne voulut pas l'écouter; et luy dit brusquement en se séparant de luy ce vers de Virgile:

Santalides Musæ, paulò majora canamus.

• On m'a volé ma montre, qui étoit d'argent, de figure ovale, faite à Blois, sans chaîne et sans clef; faites-là moy rendre, et eris mihi magnus Apollo. • Et en disant cela il s'enfuit, et échappa à M. Santeul, qui auroit bien voulu en découdre. (*Vie d'Arnauld*, p. 435.)

Voici maintenant la réponse que lui fit le P. De la Chaise, et qui lui fit entrevoir que ses tribulations n'étaient pas finies :

18 décembre 1695.

Il n'est pas nécessaire, Monsieur, que vous demandiez justice à personne. Les beaux vers que vous me fîtes l'honneur de m'envoyer hier, vous la rendent parfaitement à l'égard des Jésuites, qui doivent vous mettre au rang de leurs meilleurs amis, comme je le fais en mon particulier, et qui par conséquent ne sauroient prendre pour eux l'*hoste triumphato* de votre Epitaphe. Mais comment défendrez-vous le *Sanctus Arnaldus*, qui est mort dans toutes les obstinations et toutes les erreurs condamnées par l'Eglise; *Defensor veri*, contre les décisions de cette même Eglise, qui a blâmé, condamné sa doctrine de fausseté et même d'hérésie, dont le livre *De la perpétuité* n'est pas tout-à-fait exempt; contre le Pape et le Tribunal de la sacrée Inquisition, qui ont censuré ses ouvrages, et mis la plupart de ses livres dans l'*Index* des livres défendus; contre la Sorbonne, qui en blâmant sa doctrine, l'a exclu de sa société. Je crains fort que pour vous rendre justice sur tous ces points une *palinodie* ne soit nécessaire. Mais je m'aperçois que vous la faites en partie, en en blâmant l'*arbitrer œqui*. La liberté avec laquelle je vous dis sincèrement mon sentiment, est une preuve de la parfaite amitié avec laquelle je suis, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant-serviteur,

DE LA CHAISE. (L'abbé Din., p. 184.)

Son historien continue :

Cette lettre conçue de la sorte jetta M. Santeul dans de merveilleuses inquiétudes. Il accourut à la Maison professe, pour se justifier en personne au R. P. de la Chaise, se retranchant fort sur l'innocence de son intention; et comme il rompoit la tête à chaque Jésuite qu'il trouvoit dans la maison, et qu'il revenoit toujours à son Apologie: « *Tout cela seroit fort beau*, lui disoit-on, *si vous ne l'aviez pas rétracté par votre Epitaphe.* — Ah! Monsieur, répondit-il, *vous me faites pleurer; je suis un malheureux, mais je n'ai jamais prétendu faire mal.* »

Le R. P. Bourdaloue qu'il fat voir aussi pour implorer son assistance, prit la chose en riant, et lui dit qu'il avoit fait *comme le sacristain qui change de paremens selon les Fêtes*. M. Santeul prit cela pour argent comptant, et écrivant à l'auteur du *Santolius vindicatus* (le p. du Cerceau) avec qui il s'étoit racommodé, il se congratuloit du tour agréable que le Père Bourdaloue avoit donné à sa faute; mais ayant reçu pour réponse qu'il demandât à ce Père ce qu'il pensoit d'un *pareil sacristain*, il conçut que la comparaison ne lui étoit pas si avantageuse qu'il se l'étoit imaginé.

C'est sur cela qu'il écrivit au Père Bourdaloue de se bien donner de

- garde de croire qu'il fut semblable au frère sacristain de Saint-Louis, qui,
- selon la qualité des Saints, *changeoit les paremens de l'Autel*, et mettoit un
- jour du rouge et l'autre du blanc, et puis du noir, et ensuite du violet ; et
- qu'il n'étoit pas Janséniste à Port-Royal, lorsqu'on *faisoit bonne chère* ; et
- puis Moliniste chez les Jésuites, lorsqu'ils lui *procuroident des pensions* ; mais
- que sur-tout il le prioit de désabuser le *Père de la Rue* et ses confrères du Col-
- lège, qu'on lui avoit dit être fort indignez.

Le Père Bourdaloue lui répondit fort obligeamment : « qu'il avoit là sa justification avec plaisir, et qu'il étoit fort aise de recevoir de ses Lettres, parce qu'elles étoient pleines d'esprit et réjouissantes ; et que sans avoir recours au *parement d'Autel*, il travailleroit, présentement, qu'il étoit libre et quitte de son Avent de S.-André, à le justifier auprès des Pères de la Compagnie ; qu'il y avoit déjà travaillé avec succès, et que le Père de la Rue étoit tout-à-fait converti ; et qu'il iroit au premier jour au Collège pour convertir les autres. (*Vie*, p. 97.)

Mais Santeul avoit un autre ami, à qui il avoit fait des promesses plus positives, et qui le sommoit de les tenir ; c'étoit le père Jouvency. D'abord il avoit été enchanté de l'*apologie* de Santeul, et il lui écrivit incontinent :

(1695.)

Jamais vous n'avez fait de *meilleurs vers*, j'en prends Dieu à témoin ; tout le monde les admire et vous applaudit. Quelle facilité ! quelle abondance ! quelle délicatesse ! je suis surpris que vous ayez fait une si excellente pièce en si peu de temps. Que vos ennemis après cela osent vous attaquer !

Mais peu après il se reprend et lui écrit qu'une rétractation en forme est nécessaire :

(1695.)

Je faisais *hier réflexion* sur vos Vers : l'éloge magnifique que vous y faites de notre société, m'a fait beaucoup de plaisir, et m'inspire pour vous une nouvelle tendresse. Cependant je vous conseille de laisser là les louanges des Jésuites ; ce n'est pas là de quoi il s'agit maintenant. Personne n'entend et n'interprète de notre société ces paroles de l'Epigramme que vous avez raison d'appeler *impie* : *après avoir triomphé de ses ennemis* ; mais on les applique au Pape, à l'Eglise, au clergé de France, dont le poète sacrilège dit que *M. Arnauld a triomphé*. Voilà sur quoi il me semble que vous devez insister.

Peu de jours après, une autre lettre encore, plus pressante, et où il lui propose de composer lui-même la rétractation indispensable :

(1695.)

Personne ne vous accuse d'avoir jamais rien écrit contre notre Société, mais bien d'avoir eu la hardiesse de louer M. Arnauld. C'est là le juste reproche dont vous avez à vous défendre. J'appréhende que vos Vers ne fassent

soupçonner qu'il y a *quelques division entre vous et nous* : ce qui n'est point du tout : c'est pourquoi je vous conseille de ne les pas faire imprimer : je ne les ai lus à personne, et ne les lirai point. *Voulez-vous que je me charge du soin de vous justifier des reproches qu'on vous fait au sujet de M. Arnauld ?* Si vous ne le faites pas vous-même, ou que vous n'empruntiez pour cela le secours d'une main étrangère, nous croirons que c'est vous-même qui avez loué M. Arnauld ; quelques personnes me l'ont assuré bien positivement. Hélas !

Quelque vives que fussent ces instances, Santeul refusait de faire une nouvelle apologie, et assurait que la précédente suffisait. Mais le père Jouvençy prétendait qu'il fallait davantage, et, pour le pousser à bout, il l'avertit que, par charité pour lui, son bon ami, il va faire malgré lui cette rétractation. Restait à savoir si Santeul le démentirait. Voici cette curieuse lettre :

(1695.)

Tous les gens de biens attendent avec impatience que vous *réfutiez par un écrit public ce Poëte sacrilège* qui a fait des vers à la louange de M. Arnauld. Pourquoi tardez-vous si longtemps à le faire ? Souffrirez-vous donc que votre nom soit ainsi déshonoré par une action si criminelle, et qu'on vous regarde comme le fauteur, le protecteur, la trompette de l'hérésie ? Ne vous embarrassez point des louanges de notre Société. *Cet ennemi, dont Arnauld a triomphé, c'est le Roi, le Pape, la Sorbonne ; etc.* C'est ainsi que tout le monde l'entend. Voyez ce que vous avez à faire. Voulez-vous que je vous en épargne la peine, et que je fasse cette rétractation en votre nom ? ce seroit là un coup d'ami.

Si non je le ferai moi-même, et je ne souffrirai pas qu'on fasse passer mon ami, et un homme que j'estime autant que vous, pour un *homme sans foi et sans conscience* : voilà comme je m'y prendrai :

• *L'Impie*, à qui dans tes vers menteurs tu donnes des louanges qu'il ne mérite point, s'il est vrai que tu en sois l'auteur, et qu'on ne te les ait pas attribués mal à propos, en y mettant le nom de Santeul, comme j'aime mieux le croire dans l'intérêt de ta réputation, cet impie, dis-je, sera appelé l'*ennemi de la justice et le corrupteur de la vérité, etc.* »

• On comprend dans quel embarras toutes ces lettres devaient mettre Santeul. Il avait fait l'épithète du cœur d'Arnauld ; il lui avait donné de tout son cœur ces belles louanges que nous avons lues ; et maintenant, ses amis, aussi intimes que redoutables, exigeaient de lui qu'il déclarât publiquement qu'il se repentait d'avoir fait cette épithète ; il tâchait donc de s'en tirer par des détours, des délais, des faux-fuyants. Il écrivit donc une dernière lettre au P. Jouvençy, et voici que celui-ci se fâche :

28 décembre (1695).

Peu s'en est fallu que je ne vous aie renvoyé votre lettre toute cachetée, et j'ai eu bien de la peine à me résoudre de la lire. Je suis las d'entendre parler si souvent des malheureux Vers: Je vous sais pourtant bon gré de ce que vous songez à vous justifier par un écrit public ; c'est l'unique moyen de rétablir votre réputation, et de vous faire honneur dans le monde ; mais ayez soin surtout, dans cette pièce que vous méditez, de vous expliquer nettement et positivement. Je ne serai pas fâché de la voir avant qu'elle voie le jour. (L'abbé Din., p. 194.)

Cette lettre si positive et si absolue décida Santeul. Il crut que tout bien pesé, il devait rétracter une pièce qui était plus grosse d'erreurs et de dangers qu'il n'avait cru la faire. Mais ceci lui attira de nouveaux désagréments, auxquels il était loin de s'attendre. Commençons par écouter sa rétractation.

Santeul se mit donc à l'œuvre et pour être désormais, comme il l'espérait mais en vain, à l'abri des reproches et des accusations des Jésuites, il soumit sa pièce à la censure, et à l'approbation du P. Jouvency. Voici la correspondance qui précéda la publication de cette pièce :

J'ai encore relu votre Pièce ; plus je la lis, plus je la trouve admirable : cependant faites attention à ce que je vais vous marquer ; je ne voudrais faire aucune mention de M. Arnauld : effacez entièrement son nom du titre, etc. (p. 195.)

Après cette correction dernière, parut cette 2<sup>e</sup> et difficile apologie, adressée, comme la 1<sup>re</sup>, au P. Jouvency, sous ce titre : *Sur l'építaphe contre l'espoir et la pensée de l'auteur divulguée et traduite*. Notons-en les principaux traits, et principalement ceux qui tombent sur l'abbé Faydit, qu'il croyait toujours le traducteur de l'építaphe, et sur le P. Du Cerceau qui l'avait si vertement censuré dans sa satire manuscrite qui courait tout Paris :

C'est à la campagne (à Port-Royal) que sur les instantes prières (des dames de Port-Royal), j'ai tiré cette építaphe de mon cerveau, grossière, brute, peu digne d'être lue :

Rude, haud politum, nec legi dignum satis (11, 273).

C'est ainsi que je la livrai à contrecoeur.—Mais dès qu'elle fut sortie de mes mains, l'envie de nuire et de me brouiller avec mes meilleurs amis s'en empara et la répandit dans la ville.

Et s'adressant directement au P. Jouvency, il lui dit tendrement :

- Vous m'aimiez naguère, s'il vous en souvient, et vos confrères me don-
- noient des éloges ; vous lisiez mes vers et *les corrigiez même, j'en conviens,*
- *car je me glorifie d'un tel maître ;* — nous nous chérissions mutuellement, car
- l'un et l'autre nous sommes des poètes sacrés :

Nuper me amabas, nam recordor, et tui  
 Etiam sodales, mira, si dictis fides,  
 De me canebant ; tu legebas carmina,  
 Quæ mox jubebas publicas ire in manus  
 A te polita, non nego, qui glorior  
 Tali Magistro ; tu mihi charus, tibi  
 Sic ego ; Poëtæ quippe nos sacri sumus.

Puis il se plaint de ce que, attaqué de toutes parts, il a la douleur de voir son ancien ami se réjouir des coups qui lui sont portés, et ne vouloir plus même l'entendre :

Impune, nostris durus et gaudes malis !  
 Exclamo, malè tu surdus aures obstruis.

Aussi il en pleure le jour et la nuit ? Qu'a-t-il donc fait pour éprouver une si dure répulsion ? Est-ce à cause de cette misérable épitaphe ? Eh bien ! il y renonce ; il renonce même à son nom et à son état de poète ; il leur laisse à eux, race consacrée à Apollon, jeunesse avide d'éloges, tout le champ libre ; pour lui, il a assez de ce jeu-là :

An carmen illud, quod manu excidit ? lubens  
 Dedisco versus, et Poëtæ nomina  
 Superba pono, plectra, calamos, et tubas,  
 Lyræ, chelynyque, nostra nuper gaudia,  
 Vobis relinquo, sacra gens Apollini,  
 Laudis-juventus avida. Satis nos lusimus.

Quoi de plus, ô mon cher Jouvency, Jouvency plus doux pour moi que le miel, jadis ma volupté et ma gloire, faut-il expier cette épitaphe par mon sang, faut-il la brûler et son auteur aussi ? Je suis prêt.

Testis, Juvencæ, quo mihi nil dulcius,  
 Mea et voluptas, et decus quondam meum,  
 An carmen illud expiandum sanguine ?  
 Vis in favillas abeat, et Vates simul ?

Puis viennent les protestations suivantes ; d'abord Santeul rétracte tout ce qui aurait pu être déplaisant aux Jésuites :

Si quid protervum, si tibi minus placens  
 In scita Patrum dissonum quid scripserim,  
 Ejuro, scripti pœnitens, quàm maximè.

Ensuite, il proteste de sa soumission à toutes les condamnations prononcées du haut du Vatican :

De Vaticana rupe quidquid impium  
 Summus Sacerdos fulminavit, execror,  
 Detestor, horreo.....

Enfin, une tirade contre le docteur Arnauld, en personne, mais à *double sens*, comme nous allons le voir :

..... Ictus illo fulmine,  
Trabeate Doctor, jam mihi non amplius,  
Arnalde sapias. Sola nos doceat Fides.

A cette pièce était jointe la note suivante, interprétant son épitaphe : « interprétations, qui paraissent, pour la plupart, » aussi éloignées du bon sens que de la vérité<sup>1</sup> :

Dans l'*Épitaphe* après *Ejectus et exul*, mettez un point, que l'on a frauduleusement transposé. — Je n'ai jamais écrit *Sanctus Arnaldus* ; un fripon pour exciter l'envie a ajouté ce mot. — Par *Hoste triumphato*, j'ai voulu entendre (non le pape, ou le roi, ou les jésuites) mais *Jurieu* et *Claude*, sectateurs de Calvin. — Les mots *Veri defensor*, s'appliquent (non aux opinions jansénistes) mais au livre de la *perpétuité de la foi*. — Quant à l'épithète *Arbiter æqui*, c'est une expression poétique dont je me repens, j'ai plus consulté l'oreille que la vérité. — C'est là le sens légitime de mon épitaphe, je déteste les autres; qu'ainsi Dieu me soit en aide. Je déteste la sacrilège version française, je tais le nom de l'auteur pour ne pas le déshonorer, (II, p. 275.)

Ajoutons à ces détails le commentaire suivant que Santeul donnait de vive voix, d'après l'*historien de sa vie*, et par lequel il tâchait de conserver les bonnes grâces des deux partis :

« Si M. Arnauld, disoit-il, a été condamné ou non ; s'il a écrit contre le Roi ; si la Grace est efficace par elle-même, je n'en sçais rien. Jésuites et Jansénistes, battez-vous tant que vous voudrez là-dessus, ce n'est pas à moi de le décider. — Pourquoi donc vous-êtes vous ingéré de le faire, disoit-on ? Il n'est plus tems de parler de neutralité, et vous êtes trop avant dans la mêlée pour pouvoir vous en tirer que les armes à la main. » A tout cela, Santeul ne répondoit autre chose, sinon qu'il croyoit tout ce que croyoit l'Églyse, et condamnoit tout ce qu'elle condamnoit :

..... Debeo tibi Mater fidem  
Divina Mater : quidquid admittis, pius,  
Adoro, certa quidquid ejuras, pius,  
Execror.

L'endroit le plus délicat, et sur quoi rouloit toute la difficulté, étoit celui où il disoit de M. Arnauld :

..... Ictus illo fulmine  
Trabeate Doctor, jam mihi non amplius,  
Arnalde, saperes.

<sup>1</sup> *Histoire du différent.*, p. 49.

« C'est-à-dire, si vous aviez été frappé de la foudre du Vatican, je vous renoncerois absolument : »

Or c'étoit ne rien dire. Les Jésuites vouloient qu'il mit *sapies* au lieu de *saperes*. (Car tout ceci se passoit sur l'épreuve avant que les copies fussent tirées). Mettre *sapies*, c'eût été déclarer M. Arnauld excommunié et condamné. Un de ses amis à qui il en parla, lui donna une ouverture pour trouver un milieu entre *saperes* et *sapies*, c'étoit de mettre *sapias*, qui pouvoit se prendre également dans les deux sens divers des deux autres mots, mais il sentoît bien qu'il ne pouvoit abandonner le *saperes* sans choquer les Jansénistes. Enfin après de longues délibérations, il prit le parti de servir chacun à peu près selon son goût. Il fit donc tirer deux sortes de Copies ; les unes où il y avoit *sapias*, pour les Jésuites, en leur disant de vive voix qu'il le prenoit dans le sens du *sapies* et les autres où il laissoit le *saperes* pour faire sa cour aux Jansénistes.

La Pièce étant disposée de la sorte, M. Santeul ne doutoit point qu'elle ne le remit tout-à-fait en grace, jugeant de la satisfaction que les Jésuites en devoient avoir, par la violence qu'il s'étoit faite pour en tant dire.

« Voilà de quoi est le triomphe, dit-il, dans une Lettre qu'il écrivit à l'Auteur du *Santolius vindicatus*, (le p. du Cerceau,) en lui envoyant cette seconde apologie. Je n'ai jamais eu dessein d'offenser ni le pape, ni le roi, ni votre compagnie. Et peu après il ajoute : « vous m'avez fait faire une confession publique, et vous avez chassé le Diable d'orgueil par votre satire. »

Ainsi il croyoit s'être assez humilié pour que les Jésuites le reçussent à pénitence ; mais il se trompa beaucoup ; ils ne voulurent plus entendre parler de lui, ni avoir aucun commerce avec un homme de si mauvaise foi. (Vie, p. 400.)

Notre ami Santeul croyoit ingénument que tout ce manège resterait caché. Mais, comme on devoit s'y attendre, ce fut bientôt le secret de la comédie que tout le monde connoissoit, et de part et d'autre, ceux qui n'en rirent pas, en furent choqués, et des tribulations nouvelles, et plus poignantes encore que les précédentes, vinrent troubler une vie qu'il menait alors joviale et fastueuse, parmi les princes et les princesses de la maison du grand Condé, au milieu des merveilles et des délices de Chantilly. Laissons donc Santeul se félicitant de sa ruse, et avant d'en continuer l'histoire, racontons celle de ses rapports avec la maison de Condé. . . A. B.





## Mélanges littéraires.

## DE LA FAMILLE MODERNE

A PROPOS DE L'HISTOIRE MORALE DES FEMMES, DE M. LEGOUVÉ  
ET DE SA RÉCEPTION A L'ACADÉMIE FRANÇAISE.



Péllisson a dit de l'Académie *degl' Intronati*, de Sienne :

« J'ay leu autrefois avec plaisir que cette académie se contenta d'établir en sa naissance six loix fondamentales fort courtes ;

1. Orare,
2. Studere,
3. Gaudere,
4. Neminem lædere,
5. Non temerè credere,
6. De mundo non curare <sup>1.</sup>»

On pouvait ajouter que ces loix, formulées avec tant de brièveté sont d'ailleurs excellentes, et, si Péllisson ne l'a point écrit, il paraît bien l'avoir pensé.

Mais, quelque bref qu'il soit, ce réglemeut en six articles serait-il aujourd'hui accepté dans toute son étendue par l'Académie française? C'est ce que nous ne saurions affirmer.

Les premiers statuts de l'Académie fondée par Richelieu, a-t-on dit, « la chargeaient impérieusement d'épurer le » goût, de rendre notre langue universelle et de protéger les » mœurs en flétrissant du refus de son approbation les ouvrages qui blesseraient la décence et la vertu<sup>2</sup>. »

En outre, la juridiction ordinaire dévolue à Messieurs de l'Académie, en qualité de juges pour les prix *Montyon*, entraîne des obligations que proclamait dans une séance de réception, le 10 novembre 1836, M. Alexandre Duval, auteur

<sup>1</sup> Relation contenant l'histoire de l'Académie française par M. P. Péllisson.

<sup>2</sup> Discours prononcé dans la séance publique tenue par l'Académie française le 10 novembre 1836. Paris, Firmin Didot.

dramatique et ancien comédien <sup>1</sup>, — notez ce point, — répondant à M. Dupaty, également auteur dramatique :

« Permettez-moi, disait-il, de hasarder quelques réflexions sur les *devoirs* de l'académicien. Ces devoirs, je n'en doute pas, vous saurez les remplir ; cependant je vais vous étonner en vous prévenant qu'ils ne sont plus aussi faciles qu'on le suppose généralement, et qu'autrefois ils pouvaient l'être. En enrichissant l'Académie dans l'intérêt des lettres et de la morale publique, M. de Montyon nous a créé de nombreux travaux. Mais ces travaux qui vous attendent satisferont à la fois votre esprit et votre cœur. Ce grand philanthrope, en nous élevant à la qualité de juges, en nous obligeant d'apprécier, d'analyser les nombreux écrits destinés à propager l'amour de ce qui est bon et utile, en nous donnant de plus à parcourir les annales qui, tous les ans, nous révèlent cent beaux traits de courage et de dévouement, a considérablement augmenté les devoirs qui nous sont prescrits par les lettres patentes de 1635 <sup>2</sup>. »

M. Alexandre Duval avait raison, ce nous semble, d'appeler un peu plus loin, M. de Montyon « un nouveau fondateur, » et nous croirions volontiers, n'en déplaise au *Journal des Débats* qui ne partage pas cet avis, peut-être, que ce second fondateur, si le premier lui-même ne l'a fait suffisamment, a donné charge à l'Académie française de représenter la vertu dont elle a l'ambition de reconnaître et de couronner les actes signalés. Cette mission serait-elle plus explicitement indiquée par les statuts *deg' Intronati* de Sienne ? Nous ne le nierons pas, pourvu qu'on nous accorde qu'elle appartient non moins réellement à l'Académie française.

On se plaint de ceux qui veulent amoindrir les prérogatives du premier corps littéraire de l'Europe ; nous ne voulons pas encourir ce reproche.

Pourquoi donc M. Cuvillier-Fleury voulant rendre compte

<sup>1</sup> Molière, Baron, Dancourt, Picard avaient tous joué la comédie, il en fut de même de Duval, qui se distingua plus par les produits de son imagination que par ses talents scéniques. » *Histoire de la poésie à l'époque impériale*, t. II, Paris, 1844.

<sup>2</sup> *Discours* de M. Duval, prononcé le 10 novembre 1856.

d'une réception académique, écrivait-il dans le *Journal des Débats*, cette phrase assez inattendue :

« L'Académie n'a pas charge de représenter la vertu, c'est bien assez de la récompenser <sup>1</sup>. »

Sans chercher dans ces paroles une intention d'épigramme qui sans doute n'existe pas, on pourrait s'étonner cependant de la distinction qu'elles établissent en faveur de l'Académicien, — est-ce bien en faveur qu'il fallait dire? entre l'homme privé et le juge investi du droit d'appréciation pour tous les actes de vertu accomplis sur toute l'étendue du territoire de l'Empire... et celui des colonies.

M. Cuvillier-Fleury prétendait-il atténuer la portée de quelques unes des appréciations contenues dans le discours de M. Legouvé? Peut-être.

« Le seul mot de famille moderne, avait dit l'honorable académicien, peut surprendre et effaroucher certains esprits sérieux qui regardent la famille patriarcale comme un modèle presque divin; pour eux, ce que nous appelons progrès est une véritable décadence; si vous leur parlez, par exemple, de l'amélioration du sort des femmes, ils vous répondent que cette amélioration n'est qu'une immoralité, et la preuve, disent-ils, c'est qu'aujourd'hui les femmes sont beaucoup moins soumises à leurs maris qu'au bon vieux temps. J'avoue que sur ce dernier point, ils n'ont pas complètement tort. Vous vous rappelez les vers d'Arnolphe à Agnès :

• Du côté de la barbe est la toute puissance <sup>2</sup>. •

M. Legouvé avait ajouté que l'institution du mariage et de la famille est, par la seule marche des idées, devenue plus pure et plus sainte qu'elle ne l'a jamais été; que, dans la fa-

<sup>1</sup> Voici le passage entier. M. Cuvillier-Fleury parle des griefs formulés contre l'Académie : « Voltaire a dit dans un très-beau vers :

La vertu s'avilit à se justifier.

Si l'Académie n'a pas charge de représenter la vertu (c'est bien assez d'avoir à la récompenser) elle représente l'esprit, et l'esprit a sa liberté comme le cœur. *Débats*, n° du 1<sup>er</sup> mars 1856.

<sup>2</sup> Discours de M. Legouvé, prononcé dans la séance publique tenue par l'Académie française, le 28 février.

mille, la tendresse et la liberté ont manqué par le passé; que les femmes, à notre époque, s'associent aux pensées, aux études, aux travaux mêmes de leurs maris; que les enfants sont rapprochés du père et de la mère par une familiarité affectueuse et s'en montrent dignes, en sorte que sur le théâtre où les auteurs du 19<sup>e</sup> siècle ont tout osé, ils n'ont cependant pas essayé de montrer, comme dans les *Fourberies de Scapin* ou dans l'*Avare*, un fils se moquant de son père après l'avoir volé, ou s'accordant avec un valet pour le faire battre. L'idéal de la famille s'est élevé et cet idéal sera demain le réel.

C'est tout un système que M. Legouvé développe avec l'assurance que donne la pensée d'une mission à accomplir. M. Legouvé académicien a voulu donner à son admission dans la docte assemblée la signification d'un triomphe moins littéraire que moral; il a fait passer la gloire de la pensée avant celle de la forme dont elle est revêtue par le style; il a ambitionné la sanction d'une séance solennelle pour des idées auxquelles il s'est dévoué depuis longtemps. Si l'on en pouvait douter, il suffirait de lire quelques extraits d'un travail publié récemment par M. Vallery-Radot, dans le *Constitutionnel*<sup>1</sup>.

« Avant de parvenir à son état définitif, l'ouvrage de M. Legouvé, son *Histoire morale des femmes*, 1 vol. in-12, Paris, 1856, a eu deux formes différentes. D'un travail inséré dans l'*Encyclopédie nouvelle*, l'auteur avait fait ensuite un cours au collège de France. C'était au milieu du tumulte de 1848. La France venait de se précipiter dans une révolution... Le cours de M. Legouvé fut un des épisodes de cette révolution... Quand il fut terminé, M. Legouvé s'empressa de résumer ses leçons dans un volume qui parut en 1849. Deux éditions in-8<sup>e</sup> n'ont pas suffi à l'empressément des lecteurs. Le volume, aujourd'hui se transforme en in-12; il arrive aux honneurs d'une édition populaire.

» L'*Histoire morale des femmes* est moins une histoire que

<sup>1</sup> V. le *Constitutionnel*, numéro du 29 mai 1856.

» l'étude d'une question assurément très-intéressante. Il s'agit de savoir si les femmes occupent dans la famille et dans la société la position qui leur est due. L'auteur examine leur position, comme filles, comme épouses, comme mères... Il critique nos mœurs, il critique nos lois... »

« Voici comment il raisonne s'appuyant tantôt sur l'histoire, tantôt sur la philosophie : Les femmes ont été constamment opprimées, mais l'étude attentive du passé nous apprend qu'elles l'ont été de moins en moins. Chaque progrès de la civilisation a diminué le poids de leurs chaînes. Achevons l'œuvre commencée; mettons en harmonie le fait avec le droit. Les qualités, les aptitudes dont le ciel a doté les femmes sont autres, mais non moindres que celles qui distinguent les hommes; l'égalité morale des femmes entraîne leur égalité sociale; les femmes doivent partager le gouvernement de la famille et remplir dans l'Etat des fonctions appropriées à leur nature.

» M. Legouvé a enrichi d'un commentaire historique très-amusant un article du Code : *La femme doit obéissance à son mari*. Bonaparte, dit-il, demanda que le maire, en prononçant ces paroles devant les époux, fût revêtu d'un costume imposant, que son accent fût solennel, et que la décoration austère de la salle prêtant à l'énonciation de cette maxime une autorité terrible, pût la graver à jamais dans le cœur de la fiancée. »

Ce n'est pas que l'honorable académicien soit novateur au point où l'ont été quelques-uns.

» M. Legouvé ne partage pas les folies saint-simonniennes. Il veut *la liberté des femmes*, il ne veut pas *la femme libre*. Ecoutez ses propres paroles : « Oui, je le déclare avec une foi profonde, la théorie de la femme libre me semble une théorie aussi fatale qu'insensée. J'aimerais mieux voir la femme éternellement subordonnée, comme elle l'est aujourd'hui, que de la voir libre d'une telle liberté. Du moins, à cette heure, n'est-elle sous le joug que des lois et des hommes, c'est-à-dire de ce qui n'est pas elle; mais *femme libre*, elle serait esclave de son corps et de ses vices: mieux vaut l'assujettissement que la dégradation. »

M. Vallery-Radot nous semble avoir prouvé suffisamment que la thèse portée à l'Académie française par M. Legouvé, n'est pas absolument neuve, et surtout qu'elle n'est pas uniquement destinée à satisfaire « l'esprit » et le goût, dans le sens indiqué par M. Cuvillier-Fleury, lorsqu'il dit, non sans quelque peu d'emphase : l'Académie représente l'esprit.

La doctrine de M. Legouvé, sa prédication, dirions-nous, tend à faire de la femme ce que M. Philarète Chasles exprime si bien lorsqu'il prête ces paroles à un habitant de Berlin<sup>1</sup> :

« Nous avons beaucoup de femmes distinguées ; on est bien élevée, instruite, aimable, éclairée ; on reçoit bien ; on sait la musique et on l'apprécie. Les *couveuses* ne nous manquent pas. Mais la reine sociale, elle est impossible ; je vous le répète, chez nous, la vraie femme n'est pas née encore : la femme qui sert de centre et de fanal à tout un monde, celle qui fait les chefs de parti et les génies, au besoin les *académiciens*.

» Ni Mme Geoffrin, ni Mme de-Stael, ni Mme Récamier ne pourraient se développer dans une telle atmosphère. Il faut plus de *liberté*, de voyages, hélas ! de points de comparaison pour perfectionner *ce produit terrible et adorable, et si complexe dans sa simplicité sainte, la femme* ; pour faire pousser toutes ses ailes à *cet ange multiforme et multicolore.....* artificielle créature que Balzac a décrite, que Marivaux a soumise à la loupe (car elle commençait à poindre), dont Molière a vu sa préparation en France, au temps de Mlle Rambouillet et de Mme de Longueville, que les Italiens, nos maîtres, ont prévue, dès le 13<sup>e</sup> siècle et les Provençaux dès le 12<sup>e</sup> ; cette miraculeuse et phénoménale nouveauté, cette bizarrerie que la sociabilité française, le christianisme, l'église, le platonisme, la vanité, la chimère, la coquetterie, la science, le madrigal, la politique, la passion, la puérilité, les salons, les bouddoirs ont tournée dans tous les sens, et contournée, et transformée, et déformée, très-agréable monstre ; assez peu mère, épouse si l'on veut ; quelque chose d'étrange et de puissant que Dieu et la nature n'ont pas fait ; une rose à

<sup>1</sup> Quelques semaines à Berlin, 6<sup>e</sup> article de M. Philarète Chasles V. *Journal des Débats*, du 16 avril 1831 ;

cent feuilles qui ne ressemble guère à la fleur de l'églantier, et qui n'existe pas sur les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de la planète. »

Il nous paraît manifeste que M. Philarète Chasles a donné le commentaire des paroles de M. Legouvé.

Nous croyons, en outre, que M. Legouvé ne décernera point le prix Montyon aux *couveuses*.

La famille moderne et la femme du 19<sup>e</sup> siècle ont été appréciées à un point de vue bien différent et beaucoup plus sérieux par Mgr l'évêque de Poitiers, s'adressant naguère, dans la cathédrale d'Amiens, à l'immense auditoire réuni pour écouter sa parole au temps de la translation des reliques de sainte Theudosie.

Les transformations incessantes de la société amenant la nécessité d'un nouveau rôle pour la femme, dont les devoirs de fille, d'épouse ou de mère, sont corrélatifs et doivent changer aussi bien que la position sociale du père, du fils ou de l'époux, aussi bien que le milieu dans lequel ils vivent, ont inspiré à l'éloquent évêque les réflexions suivantes :

» Le siècle de Theudosie est revenu pour le monde, le siècle de la femme chrétienne vivant dans un monde païen.

« Tandis que je parle, assurément dans cet immense auditoire, il s'est trouvé plus d'un homme qui a dit tout bas, si même quelques-uns ne l'ont dit tout haut : La femme vaut mieux que nous.

» Durant ces 50 années que s'est-il passé ? Tandis que le sexe le plus noble et le plus fort, celui auquel le Créateur avait remis le sceptre de l'esprit l'avait laissé tomber dans la boue pour ne relever que le sceptre de la matière ; tandis que les hommes réputés les plus sages semblaient avoir juré et ne plus regarder que la terre : *Statuerunt oculos suos declinare in terram*, la femme reste seule debout, les yeux attachés au ciel, obéissant aux lois de l'esprit et vivant de la vie de la grâce et de la foi.

» Les femmes ont empêché le culte et le nom de Dieu de périr sur la terre ; elles ont conservé dans leur cœur et dans leurs habitudes la religion de Jésus-Christ.

» Les temps sont revenus où les époux et les fils font pro-

fession d'être de la religion de leurs épouses et de leurs mères. Une nouvelle période commence où la femme va se réjouir de voir l'homme la précéder <sup>1</sup>. »

Qu'aurait dit M. Legouvé s'il avait entendu cette dernière phrase?

D'après la doctrine de Mgr de Poitiers, la femme précède l'homme dans les jours où elle est plus que lui docile à la voix de Dieu et fidèle à la grâce qui sollicite nos âmes et qui appelle intérieurement chacun de nous à la sanctification; mais elle sait se réjouir lorsqu'elle voit l'homme, dont la vie est plus extérieure et mêlée davantage aux affaires du siècle, revendiquer au profit d'une foi sincère le rôle qui lui appartient dans l'action. Autre est l'influence des hommes, autre est l'influence des femmes; celle-ci est plus restreinte et plus modeste, celle-là plus éclatante aux yeux du monde et peut être plus puissante pour obtenir des résultats dont se ressent la société tout entière. Dieu seul qui sonde les consciences et connaît le secret des cœurs, jugera ses élus avec une justice infinie devant laquelle toute intelligence s'incline et adore.

Mais cette grandeur de la femme, qui est la seule véritable grandeur, est aussi ancienne dans le monde que le christianisme lui-même. Et cette influence de la femme, elle s'est exercée d'une manière incessante à travers les âges dans les pays chrétiens, l'histoire l'atteste.

D'un autre côté, la famille moderne ne commence pas après Molière. Les ouvrages de Molière ne sont pas les seuls à consulter pour apprécier la famille au 17<sup>e</sup> siècle. La femme, *reine sociale, ange multiforme et multicolore*, si elle est plus moderne, n'existe que comme exception. On ne saurait admettre que la marche des idées ait ajouté quelque chose à l'idéal chrétien, ou même que l'idéal d'aujourd'hui surpasse la réalité telle qu'elle s'est offerte plus d'une fois dans le passé. Écoutons Mgr Gerbet :

« Le christianisme qui attaque radicalement l'esclavage par

<sup>1</sup> Discours prononcé par Mgr l'évêque de Poitiers, le 13 octobre 1853. Voir tout ce discours dans les *Annales*, t. VIII, p. 314 (4<sup>e</sup> série).



sa doctrine sur la fraternité divine de tous les hommes, combattit d'une manière spéciale l'esclavage des femmes par son dogme de la maternité divine de Marie. Comment les filles d'Èves auraient-elles pu rester esclaves d'Adam déchu, depuis que l'Ève réhabilitée, la nouvelle mère des vivants était devenue la reine des anges? L'homme avait fait peser un sceptre brutal sur la tête de sa compagne pendant quarante siècles; il le déposa le jour où il s'agenouilla devant l'autel de Marie; il l'y déposa avec reconnaissance; car l'oppression de la femme était sa propre dégradation à lui-même; il fut délivré de sa propre tyrannie<sup>1</sup>. »

« L'histoire remarque, dit encore Mgr Gerbet, que lorsque l'Évangile est annoncé à un peuple, les femmes montrent toujours une sympathie particulière pour la parole de vie, et qu'elles devancent habituellement les hommes par leur empressement divin à la recevoir et à la propager. On dirait que la docile réponse de Marie à l'ange : Voici la servante du Seigneur, trouve dans leur âme un écho plus retentissant. La mission des femmes a toujours été haute dans la prédication du christianisme. Au commencement de toutes les grandes époques religieuses, on voit planer une forme mystérieuse, céleste, sous la figure d'une sainte. Quand le christianisme sortit des catacombes, la mère de Constantin, Hélène, donna à l'ancien monde romain la croix retrouvée, que Clotilde érigea bientôt sur le berceau français du monde moderne. L'Église doit en partie les plus beaux triomphes de saint Jérôme à l'hospitalité que lui offrit sainte Paula dans sa paisible retraite de Palestine, où elle institua une académie chrétienne de dames romaines. Monique enfanta par ses prières le véritable Augustin. Dans le moyen âge, sainte Hildegarde, sainte Catherine de Sienne, sainte Thérèse, conservèrent, bien mieux que la plupart des docteurs de leur temps, la tradition d'une philosophie mystique, si bonne au cœur et si vivifiante que, dans notre siècle, plus d'une âme desséchée par le doute, vient se retremper à cette source et essayer de rentrer dans la vérité par l'amour<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> *Keepsake religieux*, article *Marie*, par Mgr Gerbet.

<sup>2</sup> *Ibid.*

**Du rapprochement et de la comparaison de ces doctrines opposées sur la famille moderne et sur le rôle dévolu à la femme découle, à notre avis, cette conclusion : La famille moderne et la grandeur de la femme commencent avec le Christianisme et ne peuvent trouver en dehors de la religion catholique une perfection que seule elle est capable de leur donner.**

**H. HOROY.**



## histoire philosophique.

## LA RÉVOLUTION.

RECHERCHES HISTORIQUES SUR L'ORIGINE ET LA PROPAGATION  
DU MAL EN EUROPE, DEPUIS LA RENAISSANCE, JUSQU'À  
NOS JOURS, PAR MGR GAUME.

1<sup>er</sup> article.

## 1. Observations préliminaires.

Nous conseillons à toutes les personnes qui voudront comprendre quelque chose à cette époque de notre histoire où l'on vit toute une nation, après 1800 ans de Christianisme, renoncer publiquement à son Dieu, à ses croyances, à ses coutumes, à son gouvernement, pour prendre les Dieux, les croyances, le gouvernement, les coutumes d'une petite peuplade ancienne, que l'on appelait la Grèce, et dont le Christ lui-même était venu briser les idoles, et convertir les idées et les croyances.

Oui, que ceux qui veulent y comprendre quelque chose, lisent le livre de Mgr Gaume, ils y verront par quelle pente insensible les nations chrétiennes ont glissé dans le Paganisme; par quelle voies, dans quelles écoles, par quels maîtres, ces funestes doctrines ont été infiltrées dans les esprits chrétiens.

Mgr Gaume définit à bon droit la RÉVOLUTION : *La proclamation des droits de l'homme contre les droits de Dieu, la fondation d'un nouvel ordre religieux et social, inventé, fabriqué par l'homme, gouverné par lui, indépendamment des volontés de Dieu, en un mot l'Apothéose de l'homme.*

Puis il recherche à quelle cause il faut attribuer cette énorme prétention et la facilité avec laquelle elle a été mise en pratique, et il n'a pas de peine à la trouver dans les principes qui se sont glissés, dans l'enseignement, depuis un assez grand nombre d'années. Aussi il ne craint pas de poser ce titre devant son œuvre :

*La révolution Française est fille de l'ÉDUCATION DE COLÈGE.*

Cette thèse est celle qui a été posée bien souvent par les

*Annales de Philosophie* ; nous la croyons profondément vraie dans son ensemble. Et cependant on s'efforce de conserver les anciens errements des études, on travaille même à y revenir pour les parties où l'on s'en était un peu écarté ; on réimprime les vieux livres classiques ; enfin on dit hautement : *Faisons comme faisaient nos pères*, sans faire attention qu'il doit nécessairement arriver de là que *nos fils feront ce qu'ont fait leurs fils*.

C'est pour prévenir des malheurs semblables et encore plus graves que Mgr Gaume a écrit son livre. Et pour prouver que c'est dans les collèges, presque tous dirigés par des prêtres, que ces principes ont pris naissance, il rapporte le témoignage des auteurs mêmes de la terrible Révolution française ; révolution que tous les ennemis de la société invoquent en ce moment, celle que quelques malheureux veulent établir en Italie, sur les ruines des gouvernements chrétiens.

Comme ces témoignages sont décisifs, comme ils servent de preuves et de démonstration à tous les travaux des *Annales* nous allons énumérer ici quelques-uns de ces aveux. Ce sont les témoins qui justifient les *Annales* de toutes leurs appréhensions, et forment les pièces justificatives du procès qu'elles soutiennent contre l'enseignement classique et principalement philosophique.

2. Aveu de M. de Ségur, auteur de la *Décade historique*.

« Par une singulière inconséquence, les monarques et leurs ministres voulant conserver l'autorité absolue, laissaient recevoir à la jeunesse une éducation républicaine. Thémistocle, Aristide, Epaminondas, Solon, Cicéron, Caton, Cincinnatus, Scipion, étaient les modèles qu'on lui proposait. Les rois applaudissaient Brutus. Les leçons des sages de l'antiquité répandues par de savants traducteurs, les législations de Sparte, d'Athènes et de Rome commentées par des politiques éclairés, avaient achevé de changer totalement les idées, les caractères et le langage. Les institutions étaient monarchiques, et les habitudes républicaines. Les prétentions et les privilèges étaient aristocratiques, les opinions et les mœurs devaient être démocratiques. Les avocats, tous les hommes de lettres, avec quelque fondement, les clercs les

plus obscurs, avec dévotion, ne concevaient pas pourquoi ils ne seraient pas des *Lycurques* et des *Cicérons* <sup>1</sup> »

3. Aven de Merbier, auteur du *Tableau de Paris*.

Ces dispositions générales s'individualisaient dans la tête de chaque collégien. L'auteur du *Tableau de Paris*, *Mercier*, écrivant dans sa propre histoire celle de ses jeunes contemporains, disait en 1785 :

« Le nom de Rome est le premier qui ait frappé mon oreille. Dès que j'ai pu tenir un rudiment, on m'a parlé de Romulus et de sa louve, on m'a parlé du Capitole et du Tibre. Les noms de Brutus, de Caton et de Scipion me poursuivaient dans mon sommeil; on entassait dans ma mémoire les épitres familières de Cicéron; de sorte que j'étais loin de Paris, étranger à ses murailles, et que je vivais à Rome, que je n'ai jamais vue, et que probablement je ne verrai jamais.

» Les Décades de Tite-Live ont tellement occupé mon cerveau pendant mes études, qu'il m'a fallu dans la suite beaucoup de temps pour redevenir citoyen de mon pays, tant j'avais épousé les fortunes de ces anciens Romains. J'étais républicain avec tous les défenseurs de la république; je faisais la guerre avec le sénat contre le redoutable Annibal; je rasais Carthage la superbe; je suivais la marche des généraux romains et le vol triomphant de leurs aigles dans les Gaules; je les voyais sans terreur conquérir le pays où je suis né; je voulais faire des tragédies de toutes les stations de César; et ce n'est que depuis quelques années que je ne sais quelle lueur de bon sens m'a rendu Français et habitant de Paris.

» *Il est sûr qu'on rapporte de l'étude de la langue latine un certain goût pour les républiques antiques et qu'on voudrait pouvoir ressusciter celle dont on lit la grande et vaste histoire.*

» *Il est sûr qu'en entendant parler du sénat, de la liberté, de la majesté du peuple romain, de ses victoires, de la juste mort de César, du poignard de Caton qui ne peut survivre à*

<sup>1</sup> *Décade hist.*, par M. de Ségur, p. 201-203.

la destruction des lois, *il en coûte pour sortir de Rome, et pour se retrouver bourgeois de la rue des Noyers.*

» C'est cependant dans une monarchie que l'on entretient perpétuellement les jeunes gens de ces idées étrangères, qu'ils doivent perdre et oublier bien vite, pour leur sûreté, pour leur avancement et pour leur bonheur; et c'est un roi absolu qui paie les professeurs pour nous expliquer gravement toutes les éloquentes déclamations lancées contre le pouvoir des rois : de sorte qu'un élève de l'ancienne université de Paris, quand il se trouve à Versailles et qu'il a un peu de bon sens, songe malgré lui à Tarquin, à Brutus, à tous les fiers ennemis de la royauté. Alors sa pauvre tête ne sait plus où elle est : il est un sot ou un esclave né, ou il lui faut du temps pour se familiariser avec un pays qui n'a ni tribuns, ni décemvirs, ni sénateurs, ni consuls <sup>1</sup>. »

4. Aveu du ch. de Boufflers, sur l'influence révolutionnaire du *Voyage du jeune Anacharsis*, par l'abbé Barthélemy.

En attendant le moment favorable pour ressusciter les tribuns, la république et les consuls, on accueillait avec transport les hommes et les ouvrages qui entretenaient dans les âmes l'amour de la liberté, en peignant sous les plus belles couleurs les glorieuses républiques de l'antiquité classique. Un des livres qui ont le plus contribué à exalter l'admiration pour les formes gouvernementales de l'ancienne Grèce, c'est le *Voyage du jeune Anacharsis*.

Or, le 25 août 1789, le chevalier de Boufflers prononçait, pour la réception de l'abbé Barthélemy à l'Académie française, un discours qui nous donne le thermomètre des idées qu'on était à la veille d'appliquer à la France. Caractérisant les utiles et surprenants travaux du nouvel académicien, M. de Boufflers dit au récipiendaire :

« Egalement fait pour avancer à pas de géant dans toutes les carrières, vous avez préféré celle qui vous ramenait vers la sage antiquité, et moins occupé de vous faire le grand nom que vous méritez, que de rappeler tous les hommes des anciens âges à la mémoire et à l'attention de celui-ci, vous vous êtes consacré à l'étude de la belle antiquité.

<sup>1</sup> Tableau de Paris. t. I. ch. LXXXI.

» Vous parlez ; aussitôt la nuit de vingt siècles fait place à une lumière soudaine, et laisse éclore à nos yeux le *magnifique spectacle* de la Grèce entière, au plus haut degré de son antique splendeur. Argos, Corinthe, Sparte, Athènes et mille autres villes disparues sont repeuplées. Vous nous ouvrez les temples, les théâtres, les gymnases, les académies, les édifices publics, les maisons particulières, les réduits les intérieurs. Admis sous vos auspices dans leurs assemblées, à leurs écoles, à leurs repas, nous voilà mêlés à tous leurs jeux, initiés à tous les mystères, confidents de toutes les pensées, et jamais les Grecs n'ont aussi bien connu la Grèce, jamais ils ne se sont aussi bien connus entre eux que votre Anacharsis nous les a fait connaître... *En nous les offrant pour modèles, vous nous rendez leurs émules. Déjà, en fait de patriotisme, un même sentiment nous élève, une même raison nous dirige... Nous savons comme les Grecs qu'il n'est de véritable existence qu'avec la liberté, sans laquelle on n'est point homme !...* »

5. Aveu de l'abbé Cerutti, ancien jésuite.

Si cela n'est pas assez clair, écoutons le témoignage d'un homme qui connaissait bien l'influence de l'enseignement classique, puisqu'il l'avait longtemps pratiqué ; et l'esprit de la Révolution, puisqu'il en fut un des plus chauds partisans. La même année que M. de Boufflers prononçait son discours, le P. Cerutti publiait *trois odes* imitées d'Horace. Dans la préface, il s'exprime en ces termes : *L'esprit littéraire a produit l'esprit philosophique ; l'esprit philosophique a produit l'esprit législatif.* » Voilà, en trois mots, toute la généalogie de la Révolution.

Elle est tellement évidente qu'on la trouve racontée dans les mêmes termes par un homme dont les vues et les principes n'ont rien de commun avec ceux du P. Cerutti. « La rétrogradation, dit l'illustre *Donoso Cortés*, a commencé en Europe avec la restauration du paganisme *littéraire*, qui a amené successivement les restaurations du paganisme *philosophique*, du paganisme *religieux* et du paganisme *politique*.

<sup>1</sup> *Monit.* du 25 août 1789.

Aujourd'hui le monde est à la veille de la dernière de ces restaurations, la restauration du Paganisme<sup>1</sup>. »

Aussi, l'écrivain du *Moniteur* qui rend compte de l'ouvrage de Cérutti a soin d'ajouter : « Les leçons d'Horace revêtues d'images fortes et vraies s'approprient merveilleusement et appartiennent à cette révolution. Horace nous avertit des prodiges du temps présent, tandis que le temps présent nous met Horace en lumière et lui sert de vivant commentaire<sup>2</sup>. »

6. Avenu de Roussel, auteur du *Château des Tuileries*.

Écoutons un nouveau témoin. L'auteur du *Château des Tuileries* trace le tableau suivant de la société française au moment où la Révolution éclata :

» L'homme des champs, dit-il, qui avait amassé quelque argent, envoyait son fils au collège dans l'intention d'en faire un prêtre, un avocat, un médecin. De la masse de ces enfants de cultivateurs qui peuplaient les collèges, les trois quarts rentraient dans les foyers avant d'avoir parcouru les huit années consacrées aux études, préférant guider le soc de la charrue au défrichement des langues mortes; mais le peu de temps qu'ils avaient donné à ce travail avait suffi pour leur inculquer quelque teinture de l'histoire ancienne. A la veillée, les contes des fées étaient remplacés par des récits, des fragments de l'histoire grecque et romaine. Enfin, il n'était pas un village où l'on n'entendit confondre les noms de *Vesta, Alcibiade, Auguste, Néron, etc.* Cette confusion, que le voyageur ne pouvait entendre sans sourire, a cependant

<sup>1</sup> Lettre du 4 juin 1849.

<sup>2</sup> *Monit.* 18 décemb. 1789. — Dès son bas âge, Cérutti s'était livré à l'étude des auteurs païens et s'était fortement pénétré de l'esprit *littéraire*. Très-jeune encore il remporta le prix du concours proposé par l'Académie de Toulouse sur cette question : *Pourquoi les républiques modernes fleurissent-elles moins que les républiques anciennes ?* L'esprit littéraire le conduisit comme tant d'autres à l'esprit *philosophique*. Dans ses différents ouvrages, notamment dans son poème *les Jardins de Betz*, il tonne contre l'*avarice* et le *fanatisme* des prêtres, prophétise la *liberté universelle*, chante la *mort philosophique*, démolit la *fausse importance des opinions religieuses*, ce *prétendu frein de la multitude*; conséquemment avec lui-même, il se livre à des *passions malheureuses*, se dit pauvre et possède onze mille livres de rentes viagères, et laisse près de quatre cent louis en espèces sonnantes. A l'esprit philosophique se joint l'esprit *législatif* : il devient administrateur du département de Paris, député de Paris à l'Assemblée législative et rédacteur de la *Feuille villageoise*.



été une des causes du peu d'étonnement et de la soumission que l'habitant des campagnes a montrés à la révolution.

» Vous sentez bien que dans cette situation des esprits, dont les pores ouverts de l'entendement, si on peut s'exprimer ainsi, étaient disposés à pomper toutes les idées nouvelles quelque gigantesques qu'elles pussent être, rien ne fut plus facile que de surprendre la confiance et les suffrages de cette nombreuse portion de la société, et d'établir ainsi cette chaîne secrète de communication entre les esprits les plus élevés et les moins instruits <sup>1</sup>. »

» Ajoutez à cela, continue un autre écrivain, que l'histoire, les mœurs, la mythologie de l'antiquité, avaient été popularisés par les poètes, les peintres, les sculpteurs, les graveurs; que les tableaux, les statues, les estampes, les jardins, les galeries, la cour, la ville, les châteaux, n'offraient aux yeux que la représentation en marbre, en pierre, sur toile ou sur papier, des aventures des dieux, déesses, héros de la Grèce ou de Rome, et vous comprendrez comment ensuite on écouta sans surprise tous les discours emphatiques et remplis de *paganisme* des orateurs révolutionnaires; comment on accueillit sans en rire les projets les plus extravagants, *renouvelés des Grecs*; comment on subit si facilement ce joug abrutissant d'une assemblée de bourgeois, s'arrogant un pouvoir mille fois plus despotique que celui de la monarchie qu'ils venaient de renverser, mais s'autorisant, pour commettre une usurpation si odieuse, pour débiter tant d'absurdités, pour commettre tant de crimes, de l'exemple de *Brutus*, de *Cassius*, *Spartacus*, de tous les scélérats de l'antiquité <sup>2</sup>. »

Cependant, il faut le reconnaître avec un commentateur de Salluste, la Révolution dans sa forme grecque et romaine ne fut bien comprise que par les classes lettrées. « Lorsqu'à la fin du dernier siècle, dit M. de Gerlache, la France, c'est-à-dire la partie lettrée de la société française, dégoûtée de ses propres institutions, et éprise de celles de l'antiquité, voulut passer de la monarchie à l'état républicain, elle

<sup>1</sup> *Le Château des Tuileries*, par Roussel, (1802) 2 vol. in-8°.

<sup>2</sup> *Du paganisme dans la société*, p. 57.

échoua, parce que ce changement n'était ni dans les mœurs ni dans l'esprit de la nation. De là vient que la révolution eût cela de commun avec la révolution opérée par César, qu'elle marcha à son but par des violences, des massacres et des proscriptions. Le règne de la Terreur ressemble sous beaucoup de rapports au second triumvirat <sup>1</sup>. »

7. Remarquable aven de M. Charles Nodier.

Si la masse des populations, étrangère aux études de collège, vit la Révolution avec indifférence, souvent avec terreur; si elle la saisit uniquement par le côté qui flattait son orgueil et sa cupidité, la génération qui avait fréquenté la belle antiquité, salua avec enthousiasme la Révolution comme le retour de l'âge d'or. Un témoin oculaire, *Charles Nodier*, après avoir dépeint les scènes horribles de la révolution et le dévergondage des assemblées populaires, ajoute :

» Ce qu'il y a de remarquable, c'est que nous étions tout prêts à cet ordre de choses exceptionnel, nous autres écoliers qu'une éducation *anormale* et *anormale* préparait assidûment, depuis l'enfance, à toutes ces aberrations d'une politique sans base. Il n'y avait pas grand effort à passer de nos études de collège aux débats du *Forum* et à la guerre des esclaves. *Notre admiration était gagnée d'avance aux institutions de Lycurgue et aux tyrannicides des Panathénées* : on ne nous avait jamais parlé que de cela.

» Les plus anciens d'entre nous rapportaient qu'à la veille des nouveaux événements, le prix de composition de rhétorique s'était débattu entre *deux plaidoyers*, à la manière de Sénèque l'Orateur, en faveur de *Brutus l'Ancien* et de *Brutus le Jeune*. Je ne sais qui l'emporta au yeux des juges, de celui qui avait tué son père ou de celui qui avait tué ses enfants; mais le lauréat fut encouragé par l'intendant, caressé par le premier président et couronné par l'archevêque. *Le lendemain on parla d'une révolution et on s'en étonna; comme si on n'avait pas dû savoir qu'elle était faite dans l'éducation...* C'est un témoignage que la philosophie du 18<sup>e</sup> siècle ne put s'empêcher de

<sup>1</sup> *Études sur Salluste*, p. CLXVII.

rendre aux jésuites, à la Sorbonne et à l'Université<sup>1</sup>. »  
 Le même observateur ajoute : « Pour que l'éducation d'un citoyen soit saine et utile, il faut qu'elle soit naturelle, qu'elle sorte d'elle-même des autres institutions, et qu'elle concoure à leur conservation, comme celles-ci contribuent à la sienne... Voilà, je crois, des principes si clairs qu'ils n'auraient pas besoin d'être soutenus par des exemples; mais que l'on cherche à se rendre compte, si l'on veut, de l'effet qu'aurait produit l'éducation de Sparte dans une monarchie, ou même dans une république qui n'aurait pas été Sparte; qu'on essaye de transporter, par la pensée, les méthodes d'instruction des anciens chez les modernes... il y aura de quoi exciter la dérision de tous les bons esprits.

« Cela sera *inouï, inexplicable, extravagant*; personne ne le comprendra; et cependant tout le monde l'a vu, tout le monde l'a éprouvé: cette éducation a été celle du siècle qui a fait la révolution ou qui l'a laissé faire; et CE VICE, je le répète, EST LA CAUSE INCONTESTABLE DE TOUS NOS MALHEURS. Français, nous n'avions pas reçu une *éducation française*; citoyens d'une monarchie, nous n'avions pas reçu une *éducation monarchique*; ajoutez: chrétiens, nous n'avions pas reçu une *éducation chrétienne*. Soit inadvertance, soit préjugé, soit ignorance et présomption, on nous avait formés comme à dessein pour un ordre de choses dans lequel nous n'étions pas nés, pour un but qui ne pouvait jamais se présenter à notre esprit, pour une destination politique que nous nous sommes données à la fin, non qu'elle convînt à nos mœurs et à notre caractère, mais parce qu'on l'avait rendue plus ou moins nécessaire à tous.

» De quoi retentissait, en effet, depuis longtemps la *chaire de l'instruction*, sinon des exemples déplacés et dangereux de quelques républiques et de quelques héros des temps passés, dont nous ne pouvions nous rapprocher que par des *parodies indécentes et cruelles*?... Le Français, presque dépourvu du sentiment national, se réfugia dans les souvenirs

<sup>1</sup> *Souvenirs*, t. I, p. 88.

de l'antiquité et se prêta sans efforts au projet bizarre des *depositaires de l'instruction*, en accueillant une éducation historique fondée sur des idées et des affections propres à d'autres temps, à d'autres lieux, à d'autres gouvernements, à d'autres hommes.

» On reçut l'éducation, c'est-à-dire *la vie sociale, au nom des Grecs et des Romains*, qui n'avaient rien de commun avec nous; on ne pensa point que la plupart de ces actions éclatantes dont leurs annales ont perpétué le souvenir, incompatibles avec la morale perfectionnée des sociétés modernes, ne sont, aux yeux de la raison et de l'humanité, que des *crimes détestables*; et que certains des *demi-dieux de nos collèges* auraient été justement livrés à la claie et à l'échafaud... Aveugle enthousiasme, fausse et malheureuse imitation, qui a rappelé trop souvent le popularisme anarchique des Gracques, la criminelle ambition de César, le désespoir de Caton et le parricide de Brutus <sup>1</sup> ! »

Ailleurs encore, et avec une énergie, il rend l'éducation de collège responsable non-seulement des parodies grotesques de la Révolution, mais encore des atrocités qui souillent cette époque sans analogue dans l'histoire. Nous livrons ces paroles à la méditation des instituteurs de la jeunesse. Il dit :

« L'enseignement des collèges, alors *comme aujourd'hui*, se composait en grande partie de faits antérieurs au Christianisme, de notions empruntées à la *brutale philosophie* des païens, de mensonges pompeux qui donnaient à des frénésies absurdes tout l'attrait de la vertu et tout l'éclat de la gloire. Cette génération avait été nourrie, comme l'élève du Centaure, avec *la moelle des bêtes sauvages*; il ne faut pas s'étonner qu'elle en ait eu la *férocity*.

» C'est ainsi qu'à nous autres enfants perdus des écoles d'Athènes et de Rome s'était fait connaître la liberté, sous l'aspect de l'adorable furie de Corneille. Joignez à ce *malheur radical* d'une instruction abusive, diamétralement détournée de son but moral par l'ineptie et la présomption des

<sup>1</sup> *Souv. du Consulat, etc.*

faux sages, la contagion des premiers exemples, et félicitez le jeune homme à l'âme robuste qui a pu s'armer à travers tant de périls des forces d'une raison prématurée. Il n'en était pas ainsi de nous. Adeptes d'une *histoire idéalisée* par les sophistes, déchus de notre âme, nous ne savions mettre à sa place que l'instinct et la logique des lions ! »

Les témoignages qui précèdent montrent assez clairement la *nature* et l'origine des dispositions dominantes dans les classes lettrées au moment de la Révolution : ceux qui suivent achèveront de déchirer le voile qui cache encore, à certains yeux, la généalogie de la *terrible Déesse*.

Dans un autre chapitre, Mgr Gaume nous conduit au milieu même des événements de la révolution, et là, il nous montre les acteurs eux-mêmes, rendant témoignage aux idées qui les guidaient, et aux maîtres qui les leur avaient apprises.

Écoutez ces graves enseignements, c'est notre histoire future que l'on raconte, car nous faisons toujours ce que faisaient nos pères.

8. La révolution acceptée et préconisée par le corps enseignant. — Témoignage de l'abbé Dumonchel, recteur de l'Université de Paris.

A peine la Révolution a-t-elle vu le jour, que le corps enseignant s'empresse de la reconnaître pour sa fille et de revendiquer publiquement les honneurs de la paternité. Le 8 janvier 1790, le recteur de l'Université de Paris, l'abbé Dumonchel, à la tête de tous les professeurs, se présente à la barre de l'Assemblée nationale, et prononce ce discours, qu'il faut relire deux fois :

« C'est dans notre sein que vous aviez les plus sincères et les plus zélés admirateurs. Interrogeant nuit et jour les ombres de tous ces grands hommes qui ont immortalisé les républiques de Grèce et d'Italie, nous retrouvions dans les monuments d'Athènes et de Rome ces sentiments généreux de liberté et de patriotisme, dont leurs cendres sont encore toutes brûlantes.

» Dépositaires du feu sacré, nous n'avons point à nous reprocher de l'avoir laissé éteindre entre nos mains. Mais notre éducation était une contradiction avec nos mœurs et nos

<sup>1</sup> *Souv. Charlotte Corday*, p. 25. éd. 1841.

usages. Nous parlions de patrie et de liberté, et nous n'apercevions autour de nous ni liberté ni patrie.

» Les temps sont changés. On ne sourira plus de pitié à ces vieilles vertus des Grecs et des Romains. L'Assemblée nationale a fait revivre dans son sein le *génie des grands hommes de l'antiquité* ; elle a transporté les vertus de Rome et de Sparte dans un royaume où, avant elle, on ne trouvait que des tyrans et des esclaves <sup>1</sup>. »

Des tonnerres d'applaudissements interrompent plusieurs fois ce discours, dont l'assemblée entière demande l'impression.

Grâce aux études de collège, non-seulement les élèves sont tout prêts pour la révolution, les maîtres eux-mêmes l'embrassent comme une vieille connaissance, et s'y trouvent comme dans leur élément. Pour ne parler que des prêtres, témoins entre beaucoup d'autres : les abbés *Poultier, Dumonchel, Cérutti, Grégoire, Schneider, Daunou, Chabot, Bernard, Auger, Dotteville*, qui à force de vivre avec les anciens, finissent par être de la *politique* de Brutus et de la *religion* de Socrate.

9. Action de l'abbé Auger sur les idées révolutionnaires.

Dans son panégyrique de l'abbé Auger, un révolutionnaire fameux, *Hérault de Séchelles*, s'exprime ainsi :

« L'abbé Auger plaça, pendant dix ans, tout son bonheur dans Démosthène. Il étudia dans tous les replis les constitutions des Grecs, leurs gouvernements, leurs lois, leurs usages, leurs mœurs. La géographie même de l'Attique, ses villages et jusqu'à ses ruisseaux s'embellissaient à ses yeux d'une importance antique et presque religieuse. Grâce aux soins de l'abbé Auger, le prince de l'éloquence ancienne reconquit sa domination dans tout l'empire littéraire.

» Représentant de Démosthène, il sentit que toute l'éloquence grecque et romaine avait droit d'attendre de lui les mêmes services. Quelques années s'écoulaient, et tout à coup, je le vois reparaitre à la tête d'un nouveau cortège d'illustres morts : Socrate, Lysias, Lycurgue, Isée, Andocide et

<sup>1</sup> *Monit.* 8 janvier 1790,

Dinarque, Gorgias et Alcidas, Cicéron, enfin, dont l'immense gloire interdit l'éloge, et qui coûta *trente ans d'études et de respects à l'abbé Auger*.

» Les passions les plus enivrantes ne s'emparent pas plus exclusivement du cœur qu'elles dominent, que le sien n'était maîtrisé par Démosthène, par Cicéron. Un jour, sur les bords de la Seine, la promenade nous conduisit sur les hauteurs d'une colline, où vivait seul un vieil ermite ignoré de la nature entière. L'abbé Auger l'aborde, lui ôte son chapeau, puis le regarde fixement : « Connaissez-vous Cicéron ? lui demanda-t-il. — Non, répondit le solitaire. — *Pauvre homme !* » s'écrie l'abbé Auger, et à l'instant il lui tourne le dos <sup>1</sup>...

» La Révolution trouva l'abbé Auger au milieu des républiques de la Grèce, et cette âme si remplie de la dignité de l'homme et du droit éternel qui consacre son égalité, n'eut besoin d'aucun effort pour se livrer sincèrement dans sa patrie à ces mêmes jouissances que son imagination avait si souvent savourées dans l'histoire. Trop heureux de pouvoir adresser à des assemblées de Français le langage des Romains et ces mêmes périodes que les Grecs avaient rendues les formules de la liberté, on le vit publier une suite de discours où respire l'amour de nos nouvelles lois, et dirigeant désormais toute son érudition vers notre bonheur, tracer l'histoire de la constitution romaine, pour la déposer ensuite auprès du berceau de la constitution française.

» Hélas ! ce fut ton dernier ouvrage ! *homme de la nature ! ami des muses !*... Que les Dieux accordent à ta cendre une terre plus légère, des fleurs et un printemps éternel autour de ton urne, et tandis que ton ombre, errante dans l'Elysée, converse sans doute avec les ombres de Lysias, d'Eschine, d'Isocrate, nous placerons ton image entre Démosthène, dont tu reproduis la gloire, et Socrate, auquel la nature t'avait fait ressembler par les traits du visage, comme par quelques rapports intimes d'une sagesse supérieure <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Pauvre homme, en effet, qui ne connaissait que l'Évangile et la science des saints ! Et c'est un prêtre qui tient ce langage !

<sup>2</sup> Disc. prononcé à l'Académie des Neuf Sœurs, 25 mars 1792.

Les détails suivants acheveront de faire connaître l'abbé Auger, ainsi que l'influence de l'antiquité classique sur lui-même et sur la jeunesse révolutionnaire, dont il fut un des principaux instituteurs. Professeur d'éloquence au collège de Rouen, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris, *l'abbé Auger* s'était tellement épris des auteurs païens, que l'évêque de Lescar, dont il était grand vicaire, l'appelait ordinairement son vicaire général *in partibus Atheniensium*.

» Accoutumé à vivre avec les anciens, il avait puisé dans ses lectures cette *fierté, cet amour de la liberté et de la chose publique, toutes ces vertus*, que, dans l'abjection où nous tenait un gouvernement corrompueur, nous croyions inimitables il n'y a encore que trois ans. *Quel contraste entre les exemples qu'un enfant admirait dans ses auteurs classiques, et les discours qu'il entendait, et les hommes qu'il rencontrait dans la société au sortir du collège ! Il y avait de quoi bouleverser sa jeune tête, et lui donner une idée bien chétive de ses contemporains.*

» Dans les commencements de la Révolution, une jeune duchesse disait devant son fils, de *neuf à dix ans* : « On a fait les mots nouveaux de liberté et de patrie pour égarer le peuple. » — « Tu te trompes, maman, reprit l'enfant avec vivacité, ces mots-là étaient très-familiers aux anciens ; aussi étaient-ils d'autres hommes que nous. » Le précepteur fut renvoyé huit jours après.

» L'abbé Auger écrivit aussi sur plusieurs points politiques, et toujours dans les principes que nourrissait en lui la lecture de ses chers anciens. Sa *Constitution romaine* et son *Traité de la Tragédie grecque* furent ses derniers ouvrages littéraires, mais non ses derniers travaux <sup>1</sup>. »

Pénétré de l'esprit de *fierté* et de *liberté* qu'on respire chez les Grecs et chez les Romains, personne ne mit plus de chaleur et de persévérance que lui à soutenir les *principes schismatiques de la constitution civile du clergé*, pour laquelle il combattit jusqu'à la mort.

<sup>1</sup> *Monit.* 12 avril 1792.



## Morale philosophique.

## LES PHILOSOPHES AVANT LE CHRISTIANISME.

Article troisième<sup>1</sup>.

Motifs des éloges donnés par Platon à Socrate. — Caractère de Platon, d'après les contemporains. — Son extrême passion de renommée ; ses sentiments envers ses condisciples, envers son maître. — Sa conduite envers ses disciples. — Son séjour à la cour de Syracuse, d'où il revient riche. — Corruption grecque ; mœurs de Socrate et de Platon ; — Vaines excuses de Plutarque et d'Apulée. — Les œuvres sérieuses de Platon conformes à ses vers ; le *Banquet*.

Si Platon avait quelque intérêt personnel au panégyrique de son maître, on est parfaitement en droit de ne pas le croire sur parole. Or, en se faisant dans ses écrits l'interprète de Socrate, il devait nécessairement le poser comme un sage accompli, afin d'accréditer sa doctrine par l'autorité indispensable de la vertu. Il avait encore un autre motif caché, celui de répandre ses propres opinions sans péril, en atténuant et détournant tout ensemble la responsabilité de ces opinions sur Socrate, dont il n'avait nulle envie de partager le sort. Le beau rôle de Socrate dans les dialogues de Platon n'est qu'une fiction imaginée par la convenance littéraire et surtout par la peur de la ciguë. Cela ne se peut contester quand on rapproche de l'affirmation de saint Justin et de Théodoret les aveux de Barthélemy et ceux de Platon lui-même<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Voir le 2<sup>e</sup> article, au n<sup>o</sup> précédent, ci-dessus p. 325.

<sup>2</sup> S. Justin, *Λόγος παρανητικός*, ou *'Ελεγχος πρὸς Ἑλληνας*. *Cohortatio ad Græcos*, ch. 20, 22, 23, 25, 32 ; Théodoret, *Græcorum curatio*, 2 ; Barth. *Voy. d'Anacharsis*, 61, fait dire par son Apollodore : « Platon n'ose pas s'expliquer » sur ce premier principe ; ce qu'il ajoute m'a singulièrement étonné : Gardez-vous (réponse à Denys le Jeune) de parler de ces choses devant tous. *Μεσ δόγμα*, après

Les écrivains, qui sont venus longtemps après, au milieu de l'indifférence toujours croissante du public pour les philosophes et la philosophie, n'ont contredit Platon sur Socrate qu'avec les témoignages comparés d'autres écrivains contemporains du maître et du disciple, et plusieurs disciples aussi de Socrate. Les mêmes documents ont servi à juger Platon, sans plus de scrupule. Ces révélations, il faut bien l'avouer, presque aussi inconnues que authentiques, n'épargnent pas plus l'un que l'autre; et l'étonnement sera grand assurément d'apprendre ce que les païens en ont dit, ce qu'en ont pensé ceux qui les ont vus de plus près, qui ont lu le plus familièrement Platon et, à coup sûr, le mieux entendu ses écrits.

D'abord sa composition a été arguée de faux. On taxera peut-être cette critique de ridicule pointille, toute fiction étant du domaine de l'art et parfaitement libre, du moins, quant à la forme; mais il paraît que, à cette époque, où les habiles de métier se plaisaient et s'exerçaient à disserter en conversant, ils prenaient au sérieux leurs entretiens et regardaient comme un devoir, pour celui qui les voulait reproduire, de rendre exactement l'opinion de chacun. Que les deux frères de Platon aient pris plaisir à figurer comme interlocuteurs dans ses dialogues<sup>1</sup>, cela est vraisemblable; mais la plupart de ceux, dont il a emprunté ainsi les noms, se montrèrent peu flattés de lui servir d'acteurs et de discuter sous sa plume à sa fantaisie. Gorgias et le jeune Phédon, en lisant les dialogues dont leurs noms font le titre, protestaient qu'ils n'avaient rien dit ni rien entendu dire à Platon de semblable<sup>2</sup>. On rapporte même que Socrate, à la lecture du *Lysis*, s'écria: Quels contes ce jeune homme débite sur moi!<sup>3</sup>

• tous les examens, en sortent comme de l'or purifié au creuset; mais il ne faut traiter que de vive voix un sujet si élevé : *Je n'ai jamais exposé, je n'exposerai jamais mes vrais sentiments*; je n'ai publié que ceux de Socrate. »

<sup>1</sup> Bien que Plutarque, de *l'Amitié fraternelle*, c. 12, note la complaisance de Platon d'avoir mis Glaucon, son frère aîné, comme interlocuteur dans ses livres de *la République*, et Adimante le plus jeune, dans son *Parménide*, l'avantage en est assez médiocre pour eux, ainsi que la satisfaction pour la postérité.

<sup>2</sup> Athénée, *Dipnosoph.* xi, 21.

<sup>3</sup> Diog. Laërce, III, article *Platon*. En effet; ajoute cet auteur, il a écrit beaucoup de choses, que Socrate n'a pas dites.

On répondra que Platon leur a fait beaucoup d'honneur à tous de leur prêter son style et de les mettre, même par fiction, en part de l'agrément de ses dialogues; je le crois volontiers. Toutefois ils pouvaient avoir un motif plus réel de mécontentement, c'était de passer en quelque sorte pour complices de plagiat. Platon, en effet, si riche qu'il fût de son propre fonds, ce qu'il serait insensé de nier, encourut le soupçon d'avoir accru son abondance du bien d'autrui. Non-seulement il avait fait corriger son livre *des Lois* par Philippe d'Oponte, mais il lui aurait pris *l'Epinomide*<sup>1</sup>.

Théopompe de Chio, dans la critique qu'il a écrite de la composition de Platon, dit qu'il a beaucoup imité ou pris d'Aristippe, d'Antisthène et de Bryson Héracléotique<sup>2</sup>. Selon Euphorion et Panœtius, le commencement du traité *des lois* a été très-souvent changé, et, selon Aristoxène, l'ouvrage était presque tout entier dans les *Controverses* de Protagoras. Enfin le même Aristoxène, dans ses *Commentaires*, racontait que Platon recueillit tous les ouvrages de Démocrite pour les brûler, de quoi deux pythagoriciens lui remontrèrent l'inutilité, attendu que les écrits de Démocrite se trouvaient en beaucoup de mains. Or, Platon, parmi les auteurs qu'il mentionne, ne parle jamais de Démocrite, que Timon loue comme un habile et très-agréable écrivain; et chose non moins singulière, Platon aurait beaucoup emprunté pour la philosophie au poète comique Epicharme<sup>3</sup>.

Si « le mérite de Platon lui a fait des ennemis, » on avoue « qu'il s'en est attiré lui-même par ses piquantes « ironies<sup>4</sup>; » voici ce qu'on dissimule. Il avait une telle causticité que

<sup>1</sup> Diog. Laërce, II.

<sup>2</sup> Athénée, XI, 22.

<sup>3</sup> Diog. Laërce, liv. III et IX.

<sup>4</sup> Barth. *Anacharsis*, 7 : « Cependant ses ennemis ne troublent point dans son cœur ses succès ou ses vertus. Il a des vertus en effet... L'amour de la célébrité me parait être sa première ou plutôt son unique passion, je pense qu'il éprouve cette jalousie, dont il est si souvent l'objet. Difficile et réservé pour ceux qui courent la même carrière que lui, ouvert et facile pour ceux qu'il y conduit lui-même, il a toujours vécu avec les autres disciples de Socrate dans la contrainte ou l'inimitié, avec ses propres disciples dans la confiance et la familiarité. » On va voir au juste ce qu'il en faut penser.

Gorgias l'appelait *un nouvel Archiloque*<sup>1</sup> ; on lui reprochait d'avoir dénigré tous les poètes dans son *Ion* et les plus grands hommes d'Athènes, comme Cimon, Aristide, Thémistocle, dans son *Menon* et son premier *Alcibiade*<sup>2</sup>. Ce qui est d'autant plus à noter, que s'il ne ménageait pas les morts, il se montrait fort circonspect à l'égard des vivants, d'où le mot de Diogène le Cynique : « Que trouvez-vous de si grand dans cet homme, » puisque depuis un si long enseignement il n'a encore fâché » personne<sup>3</sup> ? »

Ce fut Eschine, non l'orateur rival de Démosthène, mais un des condisciples de Platon, qui s'efforça dans la prison de déterminer Socrate à s'évader ; ses exhortations furent attribuées par Platon à Criton en haine d'Eschine<sup>4</sup>. Aussi loin d'avoir introduit celui-ci, comme on l'a dit<sup>5</sup>, dans la faveur du roi Denys le Jeune, il l'en eût repoussé dédaigneusement, si Aristippe n'eût avec empressement présenté le pauvre Eschine à la cour de Syracuse<sup>6</sup>. On pense bien que Platon n'en prit pas plus en gré son camarade Aristippe, dont il était l'ennemi déclaré autant que de Xénophon et d'Antisthène<sup>7</sup>. Il enleva à Xénocrate son unique disciple et montra envers tous ceux de Socrate l'aigreur d'une marâtre. Socrate qui le voyait bien, raconta un jour qu'il avait eu un songe, où Platon, sous la forme d'une corneille, se posait sur sa tête chauve pour lui donner des coups de bec ; et ce maître ajoutait : « Je m'aperçois, Platon, que tu dis beaucoup de

<sup>1</sup> Athén. xi, 21.

<sup>2</sup> Athén. xi, 22 ; ce chapitre a pour titre : *Que Platon était malveillant envers tous.*

<sup>3</sup> Plutarque : *De la vertu morale*, c. 12. Cet écrivain conteur n'a pu se tenir de conter cette anecdote sur celui qu'il admirait le plus.

<sup>4</sup> Diog. Laërce, III, qui atteste l'historien Idoméne.

<sup>5</sup> Plutarque, *comment on peut discerner le flatteur de l'ami*, c. 24.

<sup>6</sup> Diog. Laërce, III.

<sup>7</sup> Diog. Laërce, III, remarque que Platon et Xénophon ont écrit par rivalité chacun un *Banquet*, une *apologie* de Socrate, des *Traité de morale* ; que ce fut de même à cause de la *République* de Platon que Xénophon a composé sa *Cyropédie*, œuvre signalée par Platon comme une fiction. Jamais ils ne parlent l'un de l'autre, si ce n'est Xénophon qui nomme son rival une fois dans le 3<sup>e</sup> livre de ses *Commentaires*. Antisthène écrivit un *dialogue* contre Platon. Touchante confraternité des philosophes, qui s'est montrée la même dans tous les temps.

» mensonges contre moi. » Athénée note encore en confirmation de ces traits, que dans le *dialogue de Gorgias*, Platon dit du mal de Gorgias et d'Archélaüs, roi de Macédoine, reprochant à celui-ci d'avoir assassiné son maître pour lui succéder sur le trône ; et « voilà, conclut Athénée, ce Platon que Speusippe donne pour un grand ami d'Archélaüs ; » mais le jour finirait avant que je puisse compter tous ceux dont Platon a dit du mal <sup>1</sup>. » C'est là sans doute ce qu'entendait Aristote, quand il remarquait que tous les hommes à grand caractère étaient *mélancoliques*, comme Socrate et Platon <sup>2</sup> ; mot certainement indulgent si Aristote l'a dit avant que son maître ait écrit contre lui, et davantage encore si Platon avait le premier attaqué son disciple <sup>3</sup>.

Toutefois Platon n'est-il pas excusable, du moins à l'égard d'Aristippe, qu'il accuse dans son *Phédon*, d'avoir abandonné leur commun maître à ses derniers moments pour s'en aller à Egine <sup>4</sup> ? Peut-on oublier, pour la justification de Platon, l'extrême douleur qu'il a ressentie de la mort de Socrate <sup>5</sup>, et le beau témoignage qu'il rendit à ce maître, lorsque lui-même à la fin d'une longue carrière, près de mourir, il remercia son Génie et la Fortune « de ce qu'il était né homme et » *non animal*, Grec et non barbare, et de ce que sa vie s'était rencontrée avec celle de Socrate <sup>6</sup> ? » Cela est encore contesté ; Socrate, comme on vient de le voir, ne comptait guère sur l'affection de son brillant disciple, et l'on rapporte même que plusieurs amis de Socrate s'entretenant ensemble après sa mort, de leurs regrets, Platon prit une coupe pour les exhorter à se consoler, disant qu'il était suffisant pour tenir l'école et provoqua Apollodore à boire, à quoi celui-ci répondit : « J'aurais plus volontiers reçu de la main de » Socrate la coupe de poison que du vin de la tienne <sup>7</sup>. »

Peut-être en appellera-t-on à la grande réputation de Platon,

<sup>1</sup> Athénée, xi, 22.

<sup>2</sup> Plutarque, *vie de Lysandre*, 2.

<sup>3</sup> Théodoret, *Græc. cur.* 12.

<sup>4</sup> Diog. Laërce, iii.

<sup>5</sup> Plut., *de la Vertu morale*, c. 9.

<sup>6</sup> Plutarque, *vie de Marius*, 50.

<sup>7</sup> Athénée, xi 22.

qui, devenu à son tour chef et modèle, a si bien glorifié son maître en le surpassant? Ne disait-il pas lui-même à ceux qui l'accusaient de soutenir les dérèglements de son neveu Speusippe contre un père justement irrité : « Je le corrige » assez en lui montrant par ma vie et ma conduite la différence qu'il y a entre le vice et la vertu <sup>1</sup> ? »

Cette parole, bien qu'elle ne soit pas d'une modestie parfaite, cette indulgence, Speusippe converti à la philosophie jusqu'à devenir le successeur de son oncle dans l'enseignement, seraient en effet une présomption du succès de Platon à diriger les esprits, si l'on ne savait d'ailleurs que Speusippe n'en valut guère mieux <sup>2</sup>, et si l'on n'avait pas précisément noté un bon nombre de fourbes, de débauchés et d'oppresseurs sortis des leçons de Platon <sup>3</sup>. Dion de Syracuse, celui qu'on présente comme l'élève le plus distingué du grand homme, si ce n'est même le seul <sup>4</sup>, lui dut sa triste fin. Car ce fut ce précepteur des tyrans, qui l'instigua contre le tyran de Syracuse, Denys, par ses exhortations secrètes de liberté en faveur des Syracusains, qui n'en valaient certainement pas la peine, comme il était facile de s'en convaincre d'avance. Dion ne renversa Denys par une entreprise très-hasardeuse que pour se voir en butte à toutes les ingratitude du peuple le plus insensé, et pour périr de la main d'un traître, son compagnon de fortune et disciple comme lui de Platon <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Plutarque, de l'amitié fraternelle, 21.

<sup>2</sup> Athén, XII, 24.

<sup>3</sup> Athén, XI, 23 ; il les désigne très-exactement.

<sup>4</sup> Plutarque, vie de Dion, 4, 5, 19.

<sup>5</sup> S'il est vrai que Platon voulut dissuader Dion de son expédition par égard pour l'hospitalité, qu'il avait reçue de Denys (Plut. *Dion*, 24), son opposition ne fut pas très-forte, et il souffrit que les autres philosophes l'excitassent, principalement Speusippe. Celui-ci s'était assuré de la disposition des Syracusains à secouer le joug, et y avait employé son séjour au palais de Denys, où il partageait avec son oncle Platon les magnifiques plaisirs de l'hospitalité royale (Plut. *ib.*). Platon ne devait pas ignorer les petites manœuvres de Speusippe et en partageait les vues, puisqu'il dit dans sa lettre septième, en faisant l'éloge de Dion : « Par l'enseignement des plus belles » vérités je préparais, sans m'en douter, la ruine entière de la tyrannie. » Selon Diogène Laërce, III, plusieurs ont soupçonné Platon d'avoir animé Dion contre Denys. La lettre d'Archytas à Denys, prouve que ce prince était fort irrité contre Platon, et ne contient pas un mot de justification, bien que Diogène en donne le texte pour disculper Platon.

« Voici, dit le poète comique Ehippos dans son *Naufragé*,  
 » voici un jeune homme tout frais émoulu de l'Académie, de  
 » l'enseignement de Platon; c'est Bryson, audacieux de pa-  
 » role, avide d'argent, fertile d'artifices. On le reconnaît à ses  
 » cheveux accourcis par le rasoir, à sa longue barbe, à sa  
 » chaussure élégante, à son ample robe. Il soutient de son  
 » bâton une figure d'emprunt, car ce n'est pas la sienne pro-  
 » pre, à mon avis. » La même comédie censurait Platon et  
 plusieurs de ses familiers, comme cupides, dissipateurs, in-  
 tempérants et habitués à tout faire sans scrupule pour le  
 gain <sup>1</sup>.

Platon comparait la vie au jeu du *tablier* où il faut que le  
 dé tourne bien et que le joueur sache bien user de la chance;  
 et en parlant avec éloge de son disciple le mathématicien  
 Hélicon, il y mettait ce correctif, que Hélicon était cependant  
 un homme, c'est-à-dire un *animal*, qui de sa nature change  
 facilement <sup>2</sup>. Ces deux fines observations où l'homme se ré-  
 vèle, sans y songer, nous mettent à bon droit en défiance du  
 motif, qui conduisit trois fois l'illustre philosophe dans le  
 palais de Syracuse, auprès des deux Denys. Plutarque n'au-  
 rait pu concevoir que Platon eût paru à la cour d'un prince,  
 surtout d'un despote, pour une autre intention que de l'é-  
 clarifier, de lui graver dans le cœur, comme autant de lois, les  
*maximes de la philosophie* et d'en tirer le bien public <sup>3</sup>. Com-  
 ment juger autrement d'un homme, qui avait refusé de faire  
 une législation aux Cyrénéens, pour la trop grande difficulté  
 qu'ils étaient opulents <sup>4</sup>?

Il n'est pas moins vrai que Platon a été blâmé de son vi-  
 vant pour avoir visité le tyran de Syracuse et pris part à ses  
 voluptueux festins, deux choses dont il blâmait lui-même  
 Aristippe, qui du moins ne se piquait pas d'austérité <sup>5</sup>. On a dit

<sup>1</sup> Athénée, xi, 23.

<sup>2</sup> Plutarque, *du repos de l'esprit*, 5; *comment il faut retenir sa colère*, 15.

<sup>3</sup> Plutarque, *qu'un philosophe doit hanter les princes et les grands*, 7; *vie de Dion*, 12.

<sup>4</sup> Plutarque, *qu'il est nécessaire qu'un prince soit savant*, 1.

<sup>5</sup> Lucien, *Dial. de Ménippe et d'Eaque*, Athénée, xi, 22; Diog. Laërce, iii, et il ra-  
 conte, liv. ii, que dans un festin, Denys ayant prescrit aux convives la robe de pourpre  
 pour le divertissement de la *mimique*, Platon refusa en disant: « Je ne saurais

que le chef de l'école académique était venu chez Denys dans l'espoir d'en obtenir une ville, où il aurait fait l'essai de sa *République*<sup>1</sup>. Si c'était le but des flatteries dont on l'accuse envers ce prince, il n'aura pas manqué, pour le rassurer sur ce projet, de lui lire ou de lui commenter son 8<sup>e</sup> livre de la *République*, où il montre l'abus du gouvernement populaire et la tyrannie comme une conséquence inévitable sur un peuple, auquel on a fait boire à longs traits la coupe de la liberté<sup>2</sup>.

On a dit encore qu'il n'a pu toujours contenir même chez cet hôte puissant son humeur caustique, qu'il l'irrita à la fin par ses épigrammes et s'en fit renvoyer<sup>3</sup>. La flatterie et la raillerie ne s'excluent pas toujours; seulement elles ne s'exercent pas ensemble. Il y a temps pour tout; personne ne le sait mieux que les philosophes. Quoi qu'il en soit, Platon ne s'en alla pas les mains vides. Il avait fait précédemment le commerce d'huile en Egypte, pour fournir aux frais de son voyage dans ce royaume, à l'exemple de Solon, qui avait acquis ainsi d'immenses richesses; mais il trouva vraisemblablement plus commode d'exploiter la fastueuse libéralité de Denys; il en reçut en effet *quatre-vingts talents*<sup>4</sup>.

Il est certain que Platon revint riche de Syracuse. Son habitation et son jardin, achetés d'Académus (d'où le nom d'*Académie*), ne lui avaient coûté que trois milles drachmes (environ 3,000 francs) au dire de Plutarque<sup>5</sup>, qui semblerait nous faire entendre que Platon ne possédait pas davantage, et que par un noble désintéressement, il donnait résidence dans son

» porter un vêtement de femme; » à quoi Aristippe répliqua *finement* en revêtant sa robe : « même dans les orgies de Bacchus, celle qui est sage ne se corrompra pas. » C'était un trait assez piquant contre Platon, qui permettait l'ivresse seulement aux fêtes de Bacchus.—Diog., III. Théodoret, *Græc. cur.* II, transcrit un passag de Xénophon, qui reproche à Platon d'avoir fait la cour au tyran de Sicile, et quitté la vie frugale pour une table, qui ne convenait qu'à un ventre insatiable, γαστρὸς ἀμέτρον τράπεζα.

<sup>1</sup> Diog. Laërte, III.

<sup>2</sup> Plutarque, *Périclès*, 9.

<sup>3</sup> Athénée, XI, 22.

<sup>4</sup> Plutarque, *Solon*, III; Diog. Laërte, III. Ces 80 talents valaient environ *cinq cent mille francs* d'aujourd'hui.

<sup>5</sup> Plut. *De l'exil*, c. 9.



*Académie* à Xénocrate et à Polémon, pour y tenir leurs écoles. On a déjà vu que Xénocrate n'eut pas beaucoup à se louer de cette générosité; mais nous avons le testament conservé du désintéressé philosophe; il laisse à son neveu Speusippe, outre son *Académie*, tout son héritage, son mobilier, quatre esclaves de service auprès de lui et deux terres <sup>1</sup>, dont les 500,000 francs reçus du tyran Denys indiquent suffisamment la valeur. Et ce qui détruit toute illusion en achevant d'une manière assez grotesque la biographie du philosophe, il paraît que le sublime Platon était avare et portait la lésine au degré le plus sordide, puisqu'il est mort à 81 ans, dans la vermine et qu'il est resté un proverbe sur les *poux de Platon* <sup>2</sup>.

Que prouvent maintenant toutes les louanges données à Socrate par son fameux disciple? Et cependant tout cela est peu de chose auprès de ce qui reste à révéler sur ces deux grandes gloires païennes. Les premiers Grecs, les Pélasges (*Péletsch*, *Philistins*), n'étaient autres que ces *Enachim* ou Cananéens <sup>3</sup>, chassés de la Palestine par Josué. Cette race de Chanaan portait partout avec soi la monstrueuse luxure de Sodome et de Gomorrhe, malgré le châtimement de ces deux villes abimées sous le feu du ciel. Une fois loin de ces terribles souvenirs, ils se firent des divinités de leur goût, et pour n'avoir plus à rougir de leur infamie, ils l'installèrent dans leur burlesque Olympe avec leur Jupiter, le maître du tonnerre et leur Apollon, le maître du savoir et de la poésie. La corruption fut générale, sans honte, sans frein <sup>4</sup>, et la civilisation grecque et romaine s'en est effroyablement repue. Les poètes, les héros, les législateurs ne démentirent point les dieux nouveaux. Tous sont marqués de la souillure commune, Minos,

<sup>1</sup> Diogène Laërce, III, transcrit ce curieux testament; une femme esclave, nommée Arthémise, y est seule gratifiée de la liberté. Barthélemy, *Anach.* 61, traduit ce nom par *Diane*, et les deux fonds de terre par *maisons de campagne*; il supprime la créance de trois mines (environ 300 francs) sur le lapidaire Euclide. Il passe de même sous silence les 80 talents de gratification emportés de Syracuse, et affirmés par le même Diogène Laërce.

<sup>2</sup> Diog. Laërce, p. 79, III, cite à ce sujet un Myronianos qui rappelait ce proverbe ses *Όμύια*, d'après Philon.

<sup>3</sup> Voy. mon *Précis* d'histoire romaine, ch. 1; *Antiquités italiques*.

<sup>4</sup> Plutarque, *περὶ ἔρωτος*, de *Amore*, 45.

Lycurgue, Solon <sup>1</sup>, comme Hercule, Agamemnon, Achille, Armodius, Aristogiton <sup>2</sup>, Aristide le Juste, Thémistocle, Cimon <sup>3</sup>, Alcibiade, Pélopidas, Epaminondas, Alexandre le Grand <sup>4</sup>, comme Anacréon, Stésichore, Pindare, Eschyle, Sophocle, Euripide <sup>5</sup>, Aristophane, Ménandre <sup>6</sup>. C'était un sujet habituel de composition lyrique; c'était le funeste attrait des gymnases <sup>7</sup>, le lien du bataillon sacré des Thébains <sup>8</sup>. Cela entraînait dans la pédagogie des Crétois, et Lycurgue en empruntant cette étrange discipline aux lois de Minos, s'était contenté d'en comprimer la détestable contagion par un régime de dure et vigilante activité; s'imaginant ainsi faire du plus pernicieux danger un honnête moyen d'émulation <sup>9</sup>.

Solon vit bien cette inconcevable erreur; il avait porté peine de mort contre tout homme qui entrerait sans nécessité certaine dans une école de garçons <sup>10</sup>; et ce même législateur, non-seulement bâtit un temple à Vénus courtisane, où les femmes se prostituaient, mais le premier il établit des lupanars pour une prostitution plus hideuse encore, et il tirait un revenu de cette double industrie <sup>11</sup>.

<sup>1</sup> Théodoret, *Græcorum curatio*, 9, d'après Aristote, *de Rep.* II, 10; Plut. *Solon*, 2, 3: « Sa grande dépense, sa vie délicate et sensuelle, la licence de ses poésies, où il parle des voluptés d'une manière si peu digne d'un sage, furent la suite de son négoce. » Apulée, *Apologia*, et Plut. *de Antore*, 12, donnent un échantillon de ses obscènes poésies.

<sup>2</sup> Plutarque, *que les bêtes usent de la raison*, 5; *de l'Amitié fraternelle*, 21; *de Amore*, 43, 69; Sextus Empiricus, III, 24; Athénée, XIII, 27.

<sup>3</sup> Plut. *Aristide*, 3, *Thémistocle*, 4, 22, *de Amore*, 46.

<sup>4</sup> Plut. *Alcib.* 4, 5, 6, *de Amore*, 46, 49, *Pélopid.* 19, *Dits notables, qu'on ne peut vivre joyeusement selon la doctrine d'Épicure*, 17; Cornel. Nepos, *Epaminondas*; Athénée, XIII, 6; c'est au temps d'Alexandre que l'on commença de se raser la barbe, à l'exemple des Amasiens.

<sup>5</sup> Plut. *de Amore*, II, 65. *Dits notables, Vies des orateurs*, 16; Athénée, XII, 25, XIII, 27; on a les Odes d'Anacréon.

<sup>6</sup> Athénée, XIII, 8; quant à Ménandre, Apulée en a traduit un fragment de la plus effrénée licence.

<sup>7</sup> Plut. *Questions romaines*, 40, *de Amore*, 11, 15, 17.

<sup>8</sup> Plut. *de Amore*, 46; *Pélopidas*, 19.

<sup>9</sup> Théodoret, *Græc. cur.* 9; Barthélemy, *Anacharsis*, 47, où il s'efforce vainement de pallier cette honteuse dépravation.

<sup>10</sup> Barthélemy, *Anacharsis*, Introduction, 2<sup>e</sup> partie, section 1<sup>re</sup>. Solon avait encore fait un règlement contre les esclaves dans le même sens, Plut. *de Amore*, II.

<sup>11</sup> Athénée XIII, 8, 28. Le jeune Phédon, pour ne pas mourir de faim, s'était vendu

Il semblerait du moins que les sages, les philosophes auraient dû dans leurs hautes méditations mieux comprendre la dignité humaine, combattre le vice et réprouver surtout d'abominables excès. C'est bien ce qu'on dit, ce qu'on tâche de faire croire, et de quoi ils se vantaient eux-mêmes ; mais cette vanterie fut ce qui leur attira tant de sarcasmes de la part des satiriques ; et dans le fait, ils n'avaient ni des idées ni des mœurs plus pures que le vulgaire. La chasteté aux yeux des plus profonds philosophes n'était qu'une certaine modération dans les voluptés sensuelles, pour le ménagement de la santé et pour la bienséance extérieure <sup>1</sup>.

Quoi ! Socrate ! Quoi ! le *divin* Platon, pensaient et vivaient ainsi ? Oui, Socrate ; oui, le *divin* Platon. C'est ce qu'il y a de plus incontestable dans l'histoire de ces deux hommes. On ne peut récuser, sur la turpitude de Socrate, les railleries de Lucien et de son digne imitateur Alciphron ; ils en parlent tous deux comme d'un fait connu, avéré, public ; ils en badinent avec une gentillesse d'effronterie, qui n'en veut très-clairement qu'à la sagesse affectée du personnage, sans quoi ils n'auraient pas moins d'estime pour lui que pour Anacréon et pour Epicure <sup>2</sup>. Athénée en parle de même, avec l'indifférence d'un érudit qui note tout ce qu'il a lu, ramassant anecdotes et opinions pour montrer son savoir, non pour discuter ni infirmer le moins du monde la dépravation trop nettement dénoncée de Socrate par les vers éhontés qu'il nous a gardés de la fameuse Aspasia. Diogène Laërce, déclaré philosophe, qui ne peut avoir la pensée de censurer dans Socrate ce qu'il avoue sans difficulté dans Epicure, son philosophe de prédilection, transcrit de son côté la déposition du célèbre disciple Aristippe <sup>3</sup>.

à l'un de ces affreux repaires, d'où il fut racheté par Alcibiade ou par Criton et vint habiter chez Socrate. Diog. Laërce, II.

<sup>1</sup> Plut. *Que les bêtes usent de la raison*, 5, de la vertu morale, 5 ; Athénée XII, 1, cite sur ce thème deux passages de Platon, dans le 8<sup>e</sup> liv. de la République et dans le Philèbe ; Xénophon, *mémorables*, II, I, IV, 5.

<sup>2</sup> Lucien, *Dialogue de Menippe et d'Eaque*, *Enca des philosophes*, *hist. vraie*, 2<sup>o</sup> liv. l'Eunuque, les *Lapithes*, les *Amours* ; Alciphronis *ἐπιστολαί*, 2-2.

<sup>3</sup> Athénée, V, 13, où il rapporte les vers d'Aspasia, XIII, 23 ; Diog. Laërce, II, qui indique Aristippe ἐν τετάρτῳ τῆς καλαῖας τρυφῆς ; Théodoret, XII.

Quant à Platon, comme le plus grand nombre de ses admirateurs se compose de ceux qui ne l'ont pas lu, on se contente généralement d'avoir ouï dire, qu'il posait en principe social, pour sa république, la *communauté des femmes*, et notre moutonnaire vivacité ne se scandalise pas de si peu. Tout au plus y voit-on un écart d'imagination, bien pardonnable au génie qui a bien voulu écrire tant d'autres belles choses pour l'agrément et l'édification des littérateurs jurés. On ne sait pas que ce qu'il admirait le plus dans les lois de Lycurgue, c'était la faculté laissée aux maris de prêter leurs femmes ; qu'il prétendait, parmi ses inventions sociales, assujettir les femmes nues aux exercices gymnastiques, comme les hommes ; il oubliait ou plutôt il ne comprenait pas cette belle parole d'une reine de Lydie, « que la femme qui se dé- » pouille de la tunique, se dépouille aussi de la pudeur <sup>1</sup>. »

On ne sait pas par quelle perversité réfléchie il eût voulu détruire tout lien de famille avec toute décence, en remplaçant les mariages par des accouplements réglés comme dans les haras. Je tais l'immonde licence qu'il accorde après l'âge de l'accouplement. Un tel législateur devait proscrire sans scrupule les enfants nés hors de son système civique, puisque, à son avis, les meurtres les plus révoltants ne devaient coûter qu'une amende en argent <sup>2</sup>. Non, quoi qu'on en ait dit et quoi qu'on en veuille dire, un homme, qui rêvait froidement de pareilles abominations, n'avait pas même le sentiment du bien. Des critiques fort peu sévères l'ont pensé dans les temps anciens <sup>3</sup> ; et l'*amour platonique*, cette expression, tant et si ingénument répétée, n'est qu'un dérisoire mensonge.

Nous en avons de sa main des preuves irrécusables. Outre son libidineux quatrain sur la beauté vieillie de la courtisane Archéanasse, une Ninon de son temps <sup>4</sup> ; outre son mot

<sup>1</sup> Théodoret, *Græc. cur.* ix ; il rappelle le mot de la reine, épouse de Candaule : ἀποδυμένη τὸν χιτῶνα ξυναποδύεται καὶ τὴν αἰδῶ ἢ γυνή.

<sup>2</sup> Théod. *Græc. cur.* ix.

<sup>3</sup> Dicéarque, disciple d'Aristote, dans l'ouvrage de Diogène Laërce, III, et Athénée, XI, 22.

<sup>4</sup> Athénée, XIII, 21 ; Diog. Laërce, III, p. 77.

ignoble sur les vers infâmes de Solon<sup>1</sup>, il nous reste ses poésies érotiques, inspirées par Aster, Dion, Alexis, Phèdre, Agathon<sup>2</sup>.

On n'imaginerait pas le moyen qu'a trouvé le bon Plutarque de justifier ces monstrueux madrigaux, sans avoir l'air d'y songer; c'est de faire remarquer la théorie de Platon sur l'amour, la manière dont il le définit et sa belle distinction entre l'amour *vulgaire* tout sensuel et l'amour *intellectuel*, « qui se sert de la beauté extérieure comme d'un instrument » de sa mémoire, pour enflammer davantage sa pensée, et » sans s'arrêter à ce qu'on voit, s'élever à l'invisible et supérieure beauté. » Ce qui nous avertit implicitement de ne pas nous arrêter au sens positif des poésies platoniques et de nous élever par l'allégorie au pur sentiment qu'elles cachent<sup>3</sup>. Et pourquoi le cacher? Cela est d'autant plus bizarre, que la beauté de la femme, malgré le madrigal sur Archéa-

<sup>1</sup> Plutarque, περὶ ἔρωτος, 14.

<sup>2</sup> Apulée, *Apologia*, nè cite que cinq distiques sur les quatre premiers *Amasii*, avec une traduction versifiée de sa façon; Diogène Laërce, III, cite de plus le distique sur Agathon, et tout le sixain qu'on eut le front, à Syracuse, de mettre pour épitaphe au tombeau de Dion. Ce sixain finit ainsi :

Τίμιος ἀστοῖς

Ἵ ἐμὸν ἐκμήνας θυμὸν ἔρωτι Δίων.

Voici les autres pièces :

Ἀστέρας εἰσαθρεῖς, Ἀστήρ ἔμος· εἶθε γενοίμην

Ἵουρανός, ὡς πολλοῖς ὄμμασιν εἶς σε βλέπω.

Ἀστήρ πρὶν μὲν ἔλαμπεις εἶνι ζωοῖσιν εἴως

Νῦν δὲ θανὼν λάμπεις ἔσπερος ἐν φθιμένοισι.

Νῦν δτε μὴδὲν Ἄλέξις ὄσον μόνον εἶψ', ὅτι καλός

Ἵπται, καὶ πάντη πᾶς τις ἐπιστρέφεται·

Θυμὲ, τί μὴνύεις κωσὶν δοτέον, εἶτ' ἀνήσεις

Ἵστερον· θυχὸν δότω Φαῖδρον ἀπολέσσαμεν.

Τὴν φυγὴν, Ἀγάθωνα φιλῶν, ἐπὶ χεῖλεσιν εἶχον,

Ἵηλθε γὰρ ἡ τλήμων ὡς διαβησομένη.

Voir *Apulei madaurensis philosophi platonici apologia*, etc., à J. Pricæo, in-4° Parisiis, 1635, p. 12, et plus complets dans Diog. Laërce, lib. III, [ja]-fol. Londres, 1664, p. 77.

On me dispensera de transcrire les dix-sept petits vers anaeréontiques de Platon sur le même sujet, qui ne nous sont parvenus que dans la traduction latine de Macrobe, *Saturnalia*, II, 2; Anlu-Gelle, *Noctes atticæ*, XIX, 2, cite aussi-deux vers érotiques de Platon.

<sup>3</sup> Plutarque, περὶ ἔρωτος, 16, 48, 50, 57, 58.

nasse, n'a aucune part à l'allégorie, parce que, selon la théorie platonique, les femmes n'ont point la vertu aimante<sup>1</sup>.

Wagner, le commentateur d'Alciphron, Desfontaines, dans ses *Annotations sur Virgile*, le traducteur de Plutarque, Ricard, qui se confond en genuflexions devant toute la belle antiquité et tant d'autres littérateurs à sa suite, dans l'enthousiasme des brillantes productions du génie païen, ont saisi avec respect la fine insinuation du bon Plutarque, et s'en sont faits caution, prêts à jurer leurs grands dieux, que Platon en vers, comme en prose, n'a jamais eu en vue que l'amitié la plus pure. Il n'y a qu'un mot à répondre; la véritable et pure amitié, dans la plus vive affection, s'exprime autrement et ne connaît pas ces allégoriques et indécentes fadeurs<sup>2</sup>.

Apulée l'a bien senti, et lorsqu'il se vit atteint de suspicion infamante pour quelques vers du même genre, il ne s'est pas engagé dans l'apologétique niaiserie, suggérée par Plutarque d'après Platon lui-même; car le grand philosophe n'a pas fait pour rien sa théorie; il est assez clair qu'il voulait par là laisser un mot d'ordre à son école et recommander sa propre réputation. Apulée n'a pas jugé cette défense recevable; il professe au contraire le sens réel des *mignotises* détestables de Platon, aussi bien que de celles de Solon, de Sapho, de Catulle, de Virgile, en se déclarant leur imitateur. « Il ne nous reste, dit-il, des poésies de Platon » que des élégies amoureuses, il a brûlé toutes les autres, » à mon avis, parce qu'elles n'étaient pas *badines* (p. 12). » C'est l'unique défense qu'il présente pour eux et pour lui. Il veut que tout cela ne soit qu'un jeu de composition, des ardeurs en l'air, une fiction *badine*. Il s'offense même superbement qu'on prétende en faire un indice des mœurs d'un auteur<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Plutarque, *ibidem*, 66.

<sup>2</sup> Saint Augustin, *de utilitate credendi*. Et Alexim puerum, in quem Plato etiam carmen amatorium fecisse dicitur, nescio quid magnum significare, sed imperitorum iudicium fugere affirmant; cum sine ullo sacrilegio poeta uberrimus videri possit libidinosas cantunculas edidisse. (t. VIII, c. VII, n. 17, p. 77, édition Migne.)

<sup>3</sup> Apul. *Apologia*; après avoir cité ces vers de Catulle :

Cette justification, qui dément la première sans être plus vraie, a aussi ses partisans, qui seraient bien fâchés de juger un homme sur ses écrits, et qui penchent charitablement à estimer les plus licencieux écrivains meilleurs que leurs ouvrages. Ils parlent peu d'ailleurs de Platon, et n'osant s'autoriser d'Apulée, ils s'en réfèrent ingénument à Horace et à Martial, bien que ces deux poètes ne soient pas moins obscènes et qu'ils n'aient pas la moindre pensée de s'en excuser<sup>1</sup>.

Nam castum esse decet pium poetam

Ipsum, *versiculos nihil necesse est,*

il en appelle en dernier ressort au *divin* Adrien, qui a fait cette épigramme pour son ami Voconius :

Lascivus versu, mente pudicus eras.

« Ce qu'il n'aurait jamais dit, si des poésies légères devaient être regardées comme une preuve d'impudicité. Le *divin* Adrien a beaucoup écrit dans ce genre. Osera-t-on dire que l'empereur et *censeur*, le *divin* Adrien a mal fait (p. 13)? » L'argument vaut l'exemple, puisqu'il n'y a rien de plus notoire que l'infamie de l'empereur Adrien.

<sup>1</sup> Hor. *i Epist.* XIX, 33.

Juvat immemorata ferentem

Ingenuis oculisque legi, manibusque teneri.

Martial, *i Epig.*, v, 8.

Innocuos censura potest permittere lusus ;

Lasciva est nobis pagina, vita proba est.

Il est inconcevable qu'on cite ces deux passages pour des protestations de bonnes mœurs et de décence. Quand les poésies de ces deux hommes ne fourniraient pas sans cesse la preuve du contraire, ils s'en sont expliqués eux-mêmes. Horace, en cet endroit ne proteste très-clairement que de sa prudente modération dans ses traits satiriques. Martial a fait à son premier livre d'*épigrammes*, une *préface* tout exprès pour rappeler au lecteur le sens qu'il attachait comme tout le monde par en au mot de *probité*. C'était uniquement l'attention de ne désigner personne par son nom véritable. « Absit à jocosum nostrorum *simplicitate malignus* interpres, nec epigrammata scribat. *Improbè* facit, qui in alieno libro ingeniosus est. » Il prenait ainsi ses sûretés, à l'égard de l'empereur Domitien et de ses favoris, en même temps qu'il cherchait à leur plaire par l'effroyable obscénité de ses bouffonneries. Il le dit avec l'effronterie d'un libertin effréné et d'un adulateur : « *Lascivant verborum licentiam*, » id est, epigrammaton linguam excusarem, si meum esset exemplum. Sic scribit » Catullus, sic Marsus, sic Peto, sic Getulicus, sic *quicumque perlegitur*. Si quis » tamen tam *ambitosè tristis est*, ut apud illum in nulla pagina *latine loqui* » fas sit, potest epistola vel potius titulo contentus esse. *Epigrammata illis scribuntur, qui solent spectare Florales*. Non intret Cato theatrum nostrum, aut si » intraverit, spectet. »

Ce qu'il confirme par l'épigramme 1<sup>re</sup> à Cat n :

Nosses jocosæ dulce cum sacrum Floræ,

Festosque lusus, et licentiam vulgi,

Cur in theatrum, Cato severè, venisti ?

An ideò tantum veneras, ut exires ?

Mais qu'importerait leur excuse? Et que signifie ce pitoyable subterfuge? On veut sous une apparente indulgence se réserver le droit de tout lire et repaître sa curiosité avec ces honteuses béatilles d'imagination corrompue. Or, dans toute composition érotique il y a une contagion, qui part nécessairement de l'écrivain et se communique trop aisément au lecteur. « Si jamais fille chaste n'a lu de roman, » selon Rousseau<sup>1</sup>, jamais non plus homme chaste n'a composé de poésie lubrique. Pour se plaire à la peinture du vice, il faut avoir le vice dans le cœur. C'est une sentence de la souveraine vérité, qui n'admet pas l'exception du badinage. *Ex abundantia cordis os loquitur*<sup>2</sup>.

Vains et insensés efforts pour déguiser le mal! Les païens ne s'y sont pas trompés; on connaissait trop bien Platon. Sa dépravation était publiquement affirmée, raillée avec la plus impudente indifférence<sup>3</sup>. Comment le doute eût-il été possible? N'est-ce pas Platon, aussi bien que Xénophon, qui nous montre Socrate, courant les gymnases et les nouveaux gynécées d'Aspasie, passant les nuits à boire, nommant le vin le baume de tous les maux, ou donnant des conseils à la courtisane Théodota pour exercer son métier avec plus de succès par des raffinements de lasciveté, que n'avaient connus ni la Nico de Samos, ni la Callistrata de Lesbos, ni la Philénis de Leucade, ni Athénéos Pythonicos, si avides de ces turpitudes? N'est-ce pas dans les écrits des deux plus renommés disciples qu'on voit leur maître engageant les convives à discourir ou dissertant lui-même sur la plus monstrueuse luxure, comme le plus intéressant sujet de conversation<sup>4</sup>?

<sup>1</sup> Dans la *Préface* de son roman, l'un des plus pernicieux.

<sup>2</sup> S. Matthieu, xii, 34; S. Luc, vii, 45.

<sup>3</sup> Diogène Laërte, iii, *art. Platon*, p. 77, en convient sans hésiter, il cite Aristippe *παρὶ τῆς παλαίας τρυφῆς*, qui dit : *αὐτὸν Ἀστέρος μειρακίου τινὸς... ἐρασθῆναι, ἀλλὰ καὶ Δίωνος...*, *ἔνοι καὶ Φαίδρου φάσι*; ce qui est certain par ses poésies; ajoute Diogène; et il les produit comme pièces de conviction. Il mentionne encore Antisthène qui avait écrit contre Platon un livre, où il l'appelait *Σαθῶν*, *Priapus*, p. 78. Théodoret, *Græc. cur.* ii, ix, xii; Lucien, *passim*; Athénée, v, 13.

<sup>4</sup> Xénophon, *Memor.* i, 3, iii, 2, iv, 5, *Sympos.* 8; Athénée, v, 14, xi, 21, où il atteste les passages de Xénophon; v, 13, xii, 1, il cite le *Protagoras* et le *Phèdre* de Platon et les égrillardes attaques de celui-ci à Socrate touchant Alcibiade; Théodoret,



C'est enfin Platon, qui dans maints endroits de ses œuvres sérieuses enchérit lui-même sur ses poésies légères et fait du dernier excès de la débauche la fine fleur de la philosophie<sup>1</sup>.

Cela est si incontestable, si clair, que Plutarque, dans sa béate sollicitude pour l'honneur de son sage par excellence, n'a pu se persuader à lui-même ce qu'il eût voulu persuader à ses lecteurs. Lui, qui se plaît tant à citer, qui entremêle à ses écrits tant de passages de poètes, qui ne connaît pas de plus grande autorité que Platon, et qui en rappelle sans cesse les diverses compositions, les moindres traits, les moindres mots, non-seulement il n'en cite pas un seul vers, il ne fait pas mention de ces prétendus badinages anacréontiques, mais là même où il le panégyrise pour la sublimité du sentiment, il ne peut retenir les aveux les plus formels, qui échappent moins à sa conscience qu'à sa méticuleuse et, l'on peut dire, servile adoration du génie platonique<sup>2</sup>.

Tant et de si nettes attestations sont irréfutables, et sans prendre la peine d'en revoir les textes, il n'est que trop aisé de se convaincre. Il se trouve parmi les œuvres en prose de Racine une traduction incomplète du *Banquet* de Platon (la scène se passe chez Agathon); et la décence de la langue

II, IX, XII, d'après le *Phèdre*, le *Phèdre*, le *Charmides*, le *Banquet* et autres dialogues :

« Ce que dit Alcibiade sur Socrate dans le *Banquet*, Platon l'a écrit; mais moi, dit Théodoret, je n'aurai pas le courage de le rapporter, tant ces détails contiennent d'étrange sottise de passion emportée et de honteuse contagion pour ceux que les mauvaises impressions peuvent entraîner. » Théod. XII, et ib : « Socrate, comme Platon, indique les précautions à prendre contre les passions, de ne pas manger sans avoir faim, ni boire sans avoir soif, d'éviter la vue et les *φιλήματα τῶν καλῶν*, ce qui produit un venin plus dangereux que celui des scorpions et des tarentules, mais autant de mots sans effets. »

<sup>1</sup> Plutarque, *περὶ ἔρωτος*, 50, 57, 58, 48 : « Platon est le premier des hommes pour la philosophie, parce qu'il a mis l'amour au-dessus de tout. » Athénée, XII, 1, d'après le *Phèdre*. Théodoret, XII, cite ce passage des *Lois* de Platon : ὃ παῖ, καὶ ζυτῶ σοὶ θεία δωρησέται ἡ περὶ ἔραστοῦ φιλία, « ce qu'il entend, dit Théodoret, non d'une affection honnête, mais d'une passion illicite, comme il est aisé de le voir par ses dialogues; Id. liv. II, d'après le livre de la *République*. »

<sup>2</sup> Plut. *περὶ ἔρωτος*, 16, 46, 48, 65, *Vie de Pélopidas*, 19, et surtout, comment on doit élever les enfants, 11.

française, le détour étudié des expressions par toute leur adresse à *sauver la grossièreté des idées* <sup>1</sup>, et toute leur application à déguiser le sens du texte, font ressortir davantage l'exécrable hypocrisie, qui osait couvrir des plus hautes spéculations de la sagesse une exécrable turpitude. On conçoit alors les joyusetés de Lucien et son implacable amusement à rouer de sarcasmes le prince des philosophes. Le dévergondé fabulateur de Samosate, qui du moins ne se donnait pas pour un maître de vertu, ne voulait pas souffrir qu'une complicité de charlatans prétendit exalter impunément un faux sage, qui ne valait pas mieux que lui et qu'eux-mêmes. Cicéron et Plutarque avaient dit : le *divin* Platon <sup>2</sup>; Lucien le dit aussi, mais par dérision <sup>3</sup>. En se moquant de cette adulation sacrilège, tout sceptique qu'il est, il le reconnaît, pour sa propre condamnation, que l'idée de perfection, inséparable de l'idée de Dieu, démontre une sagesse incréée, comme le monde visible démontre un Créateur; que le mérite de l'homme est dans sa vertu, non dans ses facultés, dans le bon usage, non dans la force de son intelligence et que les actions sont la preuve de la doctrine.

Il est vrai qu'on n'a guère la curiosité de lire la prose de Racine et le fragment revu par lui du *Banquet*. On ignore généralement les révélations rassemblées ici touchant le coryphée de la philosophie. Une réticence préméditée d'un côté, dont je dirai la cause, et de l'autre, la peur de heurter l'opinion établie, de soulever la clameur de Haro <sup>4</sup>, ont tenu à

<sup>1</sup> Mots de Racine.

<sup>2</sup> Cic. *Tusculan*, v, 22, 23, Plut. *Vie de Périclès*, 10, où il cite le *Phédre*, premier ouvrage de Platon, celui que Dicaërque (Diog. Laërce, liv. 3) appelait grossier pour le sujet : καὶ γὰρ ἔχει μειρακιῶδές τι τὸ πρόβλημα, Δικαίταρχος δὲ καὶ τὸν τρόπον τῆς γραφῆς ὅλον ἐπιμέμφεται, ὡς φορτικὸν (p. 78).

<sup>3</sup> Lucien, *Dialogue de Menippe et d'Eaque, les Lapithes*, ἔρωτες, où il donne ironiquement à Platon l'épithète d'ἕρερος. Platon ne figure point dans l'*Encan des philosophes*; mais on peut conjecturer que ce dialogue a subi quelques altérations, car dans le *Pêcheur* ou les *Revivants*, ironique palinodie de l'*Encan*, c'est Platon que Lucien représente comme le plus irrité contre lui à cause de l'*Encan*; id. *Hist. vraie*, liv. 2.

<sup>4</sup> S. August. *De verbis apost. Sermo*. 19 : Nulla causa est quæ magis hominem dispensatorem Dei pigriorem facit ad redarguendos contradicentes, quam timor verbi asperi (t. v. p. 961; édit. Migne).

l'écart ces curieux documents. Les écrits même, qui les contiennent, ont servi, contre leur but, cette conspiration tacite, en se faisant reléguer, pour leur cynisme, dans la poudre des antiquités savantasses. L'estime de Diogène Laërce et d'Apulée pour Platon ne pouvant compenser leurs indiscrets aveux, on leur a, malgré eux, gardé le secret, ainsi qu'à l'insouciant critique d'Athénée et plus encore à la négative facétie de Lucien.

Il est bien temps enfin de démasquer et d'abattre des idoles païennes restées encore debout depuis dix-huit cents ans en présence de la vérité catholique. Voilà donc Socrate et Platon, tels qu'ils furent ; les voilà dépouillés des fausses vertus dont on les avait caparaçonnés :

Ad populum phaleras, ego te intus et in cute novi !

Qu'on dise encore, si l'on ose, le *divin* Platon !

EDOUARD DUMONT.

## APPENDICE

SUR LES TRADUCTIONS FRANÇAISES DU BANQUET DE PLATON.

Après cet article, où M. Dumont apprend aux défenseurs chrétiens de la morale philosophique païenne, à quelles abominables conséquences pratiques cette morale avait conduit les philosophes, il ne sera pas inutile de donner quelques détails sur les *traductions françaises* de ce livre *du Banquet*, qui met si étrangement à nu la morale des Grecs. Ceci se lie essentiellement à la funeste influence que l'introduction d'un cours de morale philosophique, tirée des auteurs païens, a eu sur les mœurs des chrétiens ; voici d'abord la *notice* que M. Cousin a jointe à la traduction qu'il a donnée en 1831 de ce *Banquet* :

Louis le Roi, dit Regius, professeur de philosophie grecque au collège de France, a donné en français (Paris, 1559 et 1581) :

• Le *Symposé* de Platon ou de *l'amour et de beauté*, avec trois livres de commentaires, extraits de toute philosophie et recueillis des meilleurs auteurs, tant grecs que latins, et autres ; plusieurs passages des meilleurs poètes cités, mis en vers français par J. Du Bellay, Angevin. »

Le 1<sup>er</sup> livre de ces commentaires, sur l'Amour, est dédié au jeune dauphin

<sup>1</sup> Perse, *Sat.* III, 30. Ton costume éblouit ; moi je te vois à nu.

François II, et à sa jeune épouse, la célèbre Marie-Stuart ; le 2<sup>e</sup> livre au roi d'Écosse séparément, le 3<sup>e</sup> à la belle reine. Il est curieux de lire aujourd'hui la *dédicace* naïve du bon professeur, enseignant les secrets de la beauté et de l'amour platonique à Marie-Stuart. La traduction s'arrête à la fin du discours de *Socrate*. Elle est très-exacte, et d'un style ingénu et gracieux. Les *commentaires* sont, comme le dit l'auteur, extraits de toute philosophie et dans le goût des argumens de *Ficin* et de la philosophie italienne du 16<sup>e</sup> siècle.

On sait que madame de *Rochechouart*, abbesse de Fontevrault, sœur de madame de Montespan, traduisit le *Banquet* et s'arrêta comme le Roi devant le discours d'*Alcibiade*. *Racine* a refait une partie de cette traduction. J'ai mis à profit ce morceau échappé à la plume savante de l'un des écrivains les plus habiles de la langue française. Il eût été ridicule de ne pas se servir d'une traduction de *Racine*, et cependant même à *Racine* je ne pouvais sacrifier *Platon*. De là les emprunts perpétuels que j'ai faits à ce fragment, et les changemens que je me suis permis d'y introduire pour rétablir le sens et quelquefois la couleur de l'original. Quant à la traduction de madame de Rochechouart, le style en est toujours bon, et il y a de loin en loin des tournures et des expressions heureuses que j'ai recueillies. D'ailleurs elle est d'une *inexactitude* qui ne permettait pas de songer à s'en servir. L'auteur d'*Esther*, dans la partie du *Banquet* qu'il a traduite, affaiblit l'expression de l'amour grec et substitue au langage naïf et direct de l'original la phraséologie équivoque de la galanterie moderne. Madame de Rochechouart dénature bien plus le texte, et le discours d'*Aristophane* n'est plus reconnaissable dans la chaste traduction de la docte abbesse. En effet l'épreuve était aussi trop forte, et on ne peut la blâmer de n'avoir pas osé traduire ce qu'une femme lira même difficilement. On voit au reste qu'elle a traduit sur le latin de *Ficin* et ne connaissait pas le moins du monde l'original. Le docte professeur et la noble dame s'étaient arrêtés devant le discours d'*Alcibiade* : l'abbé *Geoffroi* le traduisit et compléta la traduction du *Banquet*. Mais ce morceau est si inexact et fait si légèrement qu'il nous a été impossible de l'employer<sup>1</sup>.

Voici maintenant quelques rectifications et quelques développemens qu'il convient d'ajouter à cette notice de *M. Cousin*.

Nous ne parlerons pas des nombreuses traductions latines du *Banquet*, qui étaient déjà répandues partout au 17<sup>e</sup> siècle. Nous ne voulons parler que des traductions françaises.

Nous voyons que le professeur *Le Roy* l'avait traduit en 1559, sous le nom de *Sympose*, mais le docte professeur n'avait traduit que les discours des sept interlocuteurs, et s'était arrêté devant celui d'*Alcibiade* ; il l'avait, avec raison, jugé trop inconvenant. Cette traduction, d'un français suranné, était illisible à la fin du 17<sup>e</sup> siècle. et il en fallait une autre ; et ce qu'on a quelque peine à croire, ce fut une abbesse qui se chargea de ce travail.

<sup>1</sup> Cousin, trad. de *Platon*, t. vi, p. 410.

Il y avait à l'Abbaye-aux-Bois une religieuse qui portait le nom de *Marie-Magdeleine-Gabrielle de Rochechouart de Mortemart* ; elle était sœur de madame de Montespan et de madame de Thianges ; on sait ce qu'était madame de Montespan à Louis XIV. En l'année 1670 et le 31 mars, elle venait de lui donner un 2<sup>e</sup> fils adultérin, le duc de Maine. Le 18 du mois d'août suivant, la religieuse, âgée alors de 25 ans, recevait les lettres royales qui la nommaient abbesse de Fontevrault, qui donnait 100,000 livres de rente, seule abbaye du royaume où les femmes commandaient aux hommes du même ordre. La nouvelle abbesse prit possession de son abbaye le 24 décembre, et fut bénie solennellement le 8 février 1671, par Mgr de Harlay, archevêque de Paris <sup>1</sup>.

C'était une des personnes les plus doctes de son temps ; elle possédait à fond l'Écriture et les Pères, la théologie et la philosophie, savait le *latin*, le *grec*, l'espagnol, l'italien, s'il faut en croire les notices qui en parlent <sup>2</sup>. Or c'est cette abbesse qui s'imagina de donner une traduction, en français élégant et poli, du *Banquet de Platon*.

On ne sait pas l'époque à laquelle madame de Rochechouart fit la traduction complète (et non pas partielle, comme le dit M. Cousin) de cette œuvre de Platon. Mais quand elle l'eut faite, elle voulut avoir l'assentiment de Racine. Celui-ci se mit à l'examiner, et voici quelques détails authentiques et curieux qu'il nous donne sur son œuvre et de celle de l'illustre abbesse. On les trouve dans une *lettre* qu'il adressa à Boileau, que M. Cousin a lue, à coup sûr, et qui cependant le contredit en plusieurs choses :

18 décembre <sup>3</sup>.

Puisque vous allez demain à la cour, je vous prie d'y porter les papiers joints : vous savez ce que c'est. J'avois eu dessein de faire, comme on me le demandoit, des remarques sur les endroits qui me paroistroient en avoir besoin ; mais comme il falloit les raisonner, ce qui auroit rendu l'ouvrage un peu

<sup>1</sup> Voir *Gallia christiana*, t. II, p. 1313.

<sup>2</sup> Voir la *Gallia christiana* (ib.), et Moreri qui cite *Mémoires de Trévoux*, décembre 1704, et son *Oraison funèbre*, par l'abbé Anselme, académicien ; il existe aussi une *lettre sur sa mort*, par sa nièce, qui lui succéda dans son abbaye, et à qui M. Quéraud attribue par distraction la traduction du *Banquet*.

<sup>3</sup> L'année est en blanc, et il est inutile de la préciser, dit l'abbé d'Olivet qui a publié cette lettre.

long, je n'ai pas eu la résolution d'achever ce que j'avois commencé, et j'ai cru que j'aurois plutôt fait d'entreprendre une traduction nouvelle. J'ai traduit jusqu'au discours du médecin exclusivement. Il dit, à la vérité, de très-belles choses, mais il ne les explique point assez; et notre siècle, qui n'est pas si philosophe que celui de Platon, demanderoit que l'on mît ces mêmes choses dans un plus grand jour. Quoi qu'il en soit, mon essai suffira pour montrer à Mme de \*\*\* que j'avois à cœur de lui obéir. Il est vrai que le mois où nous sommes m'a fait souvenir de l'ancienne fête des *Saturnales*, pendant laquelle les serviteurs prenoient avec leurs maîtres des libertés qu'ils n'auroient pas prises dans un autre temps. Ma conduite ne ressemble pas trop mal à celle-là. Je me mets sans façon à côté de Mme de \*\*\*; je prends des airs de maître; je m'accommode sans scrupule de ses termes et de ses phrases, je les rejette quand bon me semble. Mais, monsieur, la fête ne durera pas toujours; les saturnales passeront, et l'illustre dame reprendra sur son serviteur l'autorité qui lui est acquise. J'y aurai peu de mérite en tout sens, car il faut convenir que son style est admirable: il y a une douceur que nous autres hommes, nous n'attrapons point; et si j'avois continué à refondre son ouvrage, vraisemblablement je l'aurois gâté. Elle a traduit le discours d'Alcibiade par où finit le *Banquet de Platon*; elle l'a rectifié, je l'avoue, par un choix d'expressions fines et délicates, qui sauvent en partie la grossièreté des idées. Mais avec tout cela je crois que le mieux est de le supprimer; outre qu'il est scandaleux, il est inutile, car ce sont les louanges, non de l'amour dont il s'agit dans ce dialogue, mais de Socrate, qui n'y est introduit que comme un des interlocuteurs.

Voilà, Monsieur, le canevas de ce que je vous supplie de vouloir dire pour moi à Mme de \*\*\*. Assurez-la, qu'enrhumé au point où je le suis depuis trois semaines, je suis au désespoir de ne point aller moi-même lui rendre ses papiers; et, si par hasard elle demande que j'achève de traduire l'ouvrage, n'oubliez rien pour me délivrer de cette corvée. Adieu, bon voyage, et donnez-moi de vos nouvelles dès que vous serez de retour<sup>1</sup>.

Ces détails sont on ne peut plus précis. On voit que la noble abbesse avait traduit *tout le Banquet*, et que Racine lui conseilla de supprimer le discours d'Alcibiade comme *scandaleux*.

On ne sait ce que pensa de cette lettre et de ces conseils l'abbesse de Rochechouart; on perd cette traduction de vue jusqu'à l'année 1732, où l'abbé d'Olivet, qui était sorti de chez les jésuites, depuis l'année 1715, à l'âge de 33 ans, nous dit Feller, donna une édition de la traduction de Racine, et des 4 derniers discours traduits par Mme de Rochechouart, mais en ayant soin d'avertir qu'il *supprime* le discours d'Alcibiade. Or, comme cette publication ne convenait guère à un ecclésiastique, il a soin de prendre le pseudonyme de *Bousquet* dans son *épître dédicatoire*. Voici le titre exact de cette publication :

<sup>1</sup> Œuvres de Racine, in-8°, Paris, 1827, p. 402. Lettre jointe au *Banquet*.

*Le banquet de Platon traduit en tiers par feu M. Racine, de l'Académie française, et le reste, par Mme de \*\*\**, Paris, Gaudouin, 1732.

Il nous avertit que la publication est faite « sur un manus- » crit, qui me tomba, *il y a plus de 20 ans*, entre les mains, » parmi d'autres écrits *d'une dame très-illustre*, dont le nom, » si j'osois le déclarer, n'orneroit pas peu cet ouvrage. »

Après les discours d'Apollodore, de Phèdre, de Pausanias, il a mis cette note : *Ici finit la traduction de Racine; le reste est de Mme de \*\*\**; c'est-à-dire les discours d'Érysimaque, d'Aristophane, d'Agathon et de Socrate.

Cette édition de l'abbé d'Olivet fut insérée en 1769 dans le t. III des *Œuvres de Platon, de Dacier*, où, pour la première fois apparaît le nom de Mad. de Rochechouart, que l'éditeur qualifie à tort d'*abbesse de Malnou* (p. 519). L'abbesse de *Malnou* était, en 1670, une dame de *Rohan*<sup>1</sup>.

2° Quant à la *traduction complète du Banquet*, donnée par l'abbé *Geoffroi*, dont parle M. Cousin, nous croyons qu'elle n'a jamais existé; M. Cousin aura pris l'abbé *Geoffroi* pour l'abbé d'Olivet, et il suppose que celui-ci a traduit le *discours d'Alcibiade*, tandis qu'il avoue avoir supprimé la traduction de Mme de Rochechouart; cette traduction de l'abbé *Geoffroi* n'existe dans aucune des bibliothèques de Paris, et elle est inconnue de la *France littéraire*.

M. Cousin est donc le premier à avoir traduit en français le *discours d'Alcibiade*, en 1831, dans son 6<sup>e</sup> vol. de la traduction de Platon.

Quant aux *traductions nouvelles* qui se trouvent dans cette édition des œuvres de Platon, M. Quérard donne des preuves qu'elles sont en grande partie l'ouvrage de M. Aug. *Viguiet* et J. G. *Farcy*.

Pour avoir une idée des ravages affreux que le vice hon- teux, célébré dans le *Banquet*, avait faits dans la société chrétienne, nous renvoyons à la *correspondance* trop sincère de la princesse Palatine<sup>2</sup>, belle-sœur du roi Louis XIV, au t. I, p. 58, 59, 60, 83, 107, etc., etc. C'est à ne pas y croire. A. B.

<sup>1</sup> *Gallia chrstsi.*, t. VII, p. 587.

<sup>2</sup> Paris, Charpentier, 2 vol. in-12, 1853.

## Enseignement catholique.

## LA FEMME CATHOLIQUE

PAR LE RÉVÉREND PÈRE VENTURA DE RAULICA.

Deuxième article <sup>1</sup>.

Dans notre premier article sur le père Ventura, nous avons annoncé la prochaine publication de son second volume de la *Femme Catholique*. Il a paru presque en même temps que notre article, et nous pouvons aujourd'hui apprécier l'ensemble d'un ouvrage aussi remarquable par l'importance du sujet que par le mérite de l'exécution. Ce second volume traite de l'apostolat de la femme dans le moyen âge et dans les temps modernes, apostolat qui se résume en ces deux mots : chasteté et charité ; *castitas et charitas*. Ce sont deux vertus inconnues à l'antiquité païenne qui ne pouvaient fleurir qu'au pied de la croix et aux rayons du nouveau soleil de justice. On est vraiment étonné de la multitude de femmes qui, pendant le cours du moyen âge, se sont vouées à la continence même dans l'état de mariage. Les premiers siècles de l'Église avaient eu sans doute leurs vierges, dont Dieu seul sait le nombre, et dont la légende ecclésiastique a consacré le souvenir, mais je ne sais si cette première floraison de la virginité a eu autant de fécondité et d'éclat que la seconde saison. Ce qu'il y a de plus admirable et qui tient aux lois la plus mystérieuses de l'âme humaine, c'est que la chasteté, ce vin généreux dont parle l'Écriture, a fait germer dans la femme non-seulement la sainteté, mais encore le génie. L'histoire nous garde à cet égard des trésors que le père Ventura a mis en pleine lumière. Le premier il a su rassembler en un seul tableau tous ces traits épars qui composent la grande figure de la femme catholique dans les temps modernes. Il y avait pour lui un double écueil : la multiplicité des détails ou le vague des généralités. Afin d'éviter l'un et l'autre, il a été sobre de considérations générales, et d'un autre

<sup>1</sup> Voir le 1<sup>er</sup> article, au n<sup>o</sup> de janvier, ci-dessus, p. 22.



côté, négligeant les individualités secondaires, il ne s'est attaché qu'aux types supérieurs qui étaient les plus propres à caractériser la noble et salutaire influence de la femme pendant une aussi longue période. Il a d'abord présenté à notre admiration ces reines illustres qui ont été de grandes saintes par leurs vertus et leur piété, et de grands hommes d'Etat par la hauteur de leurs vues, la fermeté de leur conduite, leur amour du bien public : sainte Clotilde, qui avec un soldat barbare fonde le plus bel empire de l'univers, sainte Radegonde qui le consacre à Dieu en s'y consacrant elle-même, sainte Bathilde, le premier des souverains chrétiens, qui ait aboli l'esclavage et qui ait proclamé le principe que *tout chrétien est libre*, Blanche de Castille qui nous apprend comment on gouverne un royaume et comment on élève un roi. — Dans d'autres pays, sainte Élisabeth de Portugal et sainte Marguerite d'Écosse, ces institutrices de leurs peuples qu'elles civilisent par l'Évangile, sainte Adelaïde, impératrice d'Allemagne, qu'on avait surnommée à cause de l'éclat et de la prospérité de son règne, *la mère des royaumes*, mais qui elle, dans son humilité profonde, s'intitulait : *la servante des serviteurs de Dieu, pécheresse par nature*, sainte Cunégonde qui convertit la Hongrie avec l'aide de saint Étienne, et de sainte Élisabeth qui en fut l'édification et la gloire, sainte Hedwige, apôtre et patronne de la Pologne, la comtesse Mathilde, la tête et le bras de l'Italie, qui eut comme Charlemagne l'honneur de protéger la papauté, Isabelle d'Espagne qui, par Christophe Colomb, donne à l'Europe un monde, et qui, par son zèle pour le service de l'Église, mérite son titre de *catholique*, si bien approprié d'ailleurs à la souveraine sur les États de laquelle le soleil ne se couchait jamais; enfin, Marie-Thérèse d'Autriche, ce roi pour qui les Hongrois savaient mourir, qui disait : « Je me reproche le temps que je » donne au sommeil, c'est autant de dérobé à mon peuple ; » femme supérieure que ses sujets appelaient *la mère de la patrie* et qui pour les politiques est le seul grand homme de son siècle.

Après le trône le cloître, et le cloître est encore plus éclatant que le trône. Là où on n'aurait cru trouver que des vertus

cachées, d'obscurs sacrifices, de muettes contemplations, on rencontre de vives lumières, des héroïsmes sublimes, des dévouemens et des charités qui embrassent l'univers. *La religieuse* est un des types les plus remarquables du moyen âge. Qu'y-a-t'il, en effet, de plus étonnant et de plus digne d'admiration, même au point de vue humain, que l'action puissante de quelques recluses sur une société à peine née et formée des éléments les plus hétérogènes? Trois choses étaient nécessaires pour que l'esprit de Dieu, qui flottait sur ce chaos comme aux jours de la création, pût s'en dégager et enfanter un monde nouveau : la foi, la charité, la science, et ces trois choses sont sorties des monastères et surtout de l'intelligence et du cœur de la femme catholique. La foi était livrée, chez le peuple, à toutes les surprises de l'ignorance, à toutes les agitations de la politique et de l'ambition, mais elle était fidèlement gardée dans ces pieux asiles de la prière et de la virginité. Les saintes femmes firent plus, elles défendirent, elles propagèrent la foi par tous les moyens en leur pouvoir et même par ceux qui ne semblaient pas appartenir à leur sexe, par l'exemple, par l'éducation, par la plume, par la parole publique ou secrète, par des missions, par des fondations d'ordres, par des séminaires ouverts aux docteurs et aux clercs... Sainte Hildgarde, fondatrice du monastère du Mont-Saint-Rupert, a exercé un véritable apostolat en France et en Allemagne; elle était le guide et l'institutrice des peuples, la conseillère des princes et des évêques, la restauratrice de la piété et des mœurs et en quelque sorte l'oracle de l'Église. Sa conduite, sa doctrine, ses révélations furent approuvées et confirmées dans un concile présidé par le pape Eugène III, accompagné de dix-huit cardinaux : « Elle était parmi les femmes, dit un historien, » ce que saint Bernard était parmi les hommes. » Quel éloge ! — Vers le même temps, sainte Françoise se fit l'apôtre des dames romaines; réformer leurs mœurs, leur inspirer le mépris des pompes du siècle, des vanités et des ornemens, les façonner à l'exercice de toutes les vertus chrétiennes, telle fut la mission qu'elle se donna. Veuve, elle attira avec elle les veuves hors du monde, noble, elle montra à la no-

blesse la voie de la véritable grandeur. Tel fut le succès de ses prédications et de son exemple qu'il y eut à cette époque comme une conversion générale de toute la ville. — Sainte Julienne, de l'illustre famille des Falconieri, remplit à Florence le même ministère d'édification et de salut. — Sainte Brigitte nous offre un spectacle plus étonnant encore; elle s'en va parcourant le monde de Naples à Chypre, et de Chypre à Jérusalem, admonestant les princes, les rois, les ecclésiastiques, les menaçant des vengeances du Seigneur, s'ils ne renonçaient pas aux scandales de leur vie, au trafic des esclaves et à d'autres usages païens importés d'Orient, annonçant avec l'autorité et les sombres accents d'un Jérémie, la chute de l'empire grec et la prise de Constantinople par Mahomet II. — Les enfants même devenaient des missionnaires, et on vit la jeune Rose de Viterbe, pieds nus, habillée en pénitent, lys entouré d'épines, comme l'appellent les légendaires, entreprendre à dix ans, après une miraculeuse apparition, de convertir sa ville natale qui était alors un foyer de manichéens; elle réfute les hérétiques par des arguments auxquels ils ne trouvent rien à répondre, en ramène un grand nombre à l'Eglise et meurt à dix-huit ans des fatigues d'un apostolat qui n'était pas celui d'une femme, mais d'un ange.

La charité chez les femmes consacrées à Dieu égalait leur foi si elle ne la surpassait pas. Ayant renoncé à la famille, elles s'étaient fait des pauvres et des malheureux une seconde famille qui leur était plus chère que la première, ou plutôt grâce à elles il n'y avait plus, à proprement parler, de pauvres et de malheureux, puisqu'il n'y avait pas une misère sans soulagement, une douleur sans consolation, une maladie sans traitement, une infirmité sans hospice, un dénuement sans refuge. Au moyen âge, du reste, les héros de la charité ne se comptent pas, parce que leur nombre échappe au calcul; on ne compte pas non plus les œuvres charitables, parce que la charité n'est pas un accident, un effort de vertu, mais l'office habituel de cette société, qui, malgré ses vices, ses grossièretés et ses violences n'en était pas moins

par ce côté comme par celui de la foi une société vraiment chrétienne.

Il n'en est pas de même de la science. D'abord elle était tout à fait étrangère aux barbares successeurs des Romains ; elle n'était pas d'ailleurs une conséquence nécessaire de leur conversion au christianisme ; il avait donc fallu la transplanter d'un sol dans un autre et la cultiver péniblement pour qu'elle y prit racine et accroissement ; les femmes y aidèrent aussi bien que les hommes. D'humbles religieuses, s'arrachant à leurs paisibles méditations, ne craignirent pas d'étudier les langues anciennes, de déchiffrer, de copier d'illisibles manuscrits ; plusieurs mêmes s'exercèrent à des compositions qui rappelaient l'atticisme grec ou l'élégance romaine ; mais c'est surtout la théologie qui était en honneur parmi elles, et ce qui le prouve, c'est que leurs écrits sur la religion contiennent comparativement moins d'erreurs que ceux des docteurs de profession. Avec le sens délicat qui n'appartient qu'à leur sexe, elles flairaient en quelque sorte l'hérésie la plus subtile, et non contentes de s'en détourner, elles ne la laissaient jamais passer sans jeter le cri d'alarme afin d'en détourner les autres. Au milieu de ces savantes du cloître, sainte Catherine de Sienne, sainte Thérèse, sainte Françoise de Chantal, forment un groupe à part ; elles représentent surtout l'élément mystique, trop négligé aujourd'hui, et qui est pourtant celui qui touche le plus au salut des âmes, puisque c'est celui qui les pénètre le plus profondément. On n'a pas non plus assez apprécié sous le rapport scientifique ces œuvres si bien nommées *OEuvres spirituelles* parce qu'elles semblent émaner de purs esprits. Il y a là une philosophie qui surpasse celle des Platon et des Aristote, comme le soleil surpasse en grandeur et en éclat la lampe nocturne qui vacille dans les ténèbres. Il faut que la raison si fière de ses forces, qui ne sont trop souvent que des impuissances, s'abaisse devant cette sublimité de pensées et de sentiments, devant cette métaphysique céleste qui sonde hardiment le double abîme de notre nature et qui, du fond de l'extase où elle est plongée, donne sans y songer sur les plus grands problèmes qui agitent le monde des solutions acceptées par

les cœurs droits, par les intelligences élevées, pour qui la vérité brille d'autant plus vive qu'elle vient de plus haut. Nous regrettons que le père Ventura, n'ait pu s'arrêter sur les ouvrages immortels de sainte Thérèse, le *Château intérieur*, le *Chemin de la perfection*, sa *Vie*, composée par elle-même, apocalypses d'une âme qui réfléchit en elle comme dans un miroir les splendides visions de l'éternité, et sur cette correspondance de M<sup>me</sup> de Chantal avec François de Sales, où deux anges semblent s'interroger et se répondre d'un bout du ciel à l'autre. L'auteur des *femmes de l'Évangile* nous aurait merveilleusement reproduit avec l'éclat et l'onction de sa parole les impressions et les idées de ces élus de la grâce divine. Il a consacré à sainte Catherine de Sienne, la digne fille de saint Dominique, un magnifique chapitre, mais il ne mentionne qu'en passant ces écrits, chefs-d'œuvre de style, qui portent l'empreinte de la plus profonde science des hommes et des choses et de cette doctrine céleste qu'on n'acquiert guère par l'étude, mais par la prière, qu'on n'apprend pas à l'école de l'homme, mais à l'école de Dieu. Ce qu'il a voulu nous peindre surtout, c'est la partie active et militante de ce génie ardent et mystique, et il a mis dans cette peinture toute la vigueur et tout le charme de son brillant coloris. « L'amour de Dieu, dit-il, et l'onction céleste dont elle était remplie débordaient à flot de son cœur dans tous ses discours. Il était impossible de résister à la véhémence de ses paroles; elle pénétrait dans les âmes les plus corrompues et les détachait des mauvaises habitudes les plus invétérées, on était même heureux de se rendre à l'Esprit Saint qui parlait en elle. On comptait par milliers les personnes vivant dans le monde et qu'elle amena aux pratiques de la pénitence et même à une vie sainte et parfaite. Tel était le nombre des âmes que par son éloquence elle attirait au sacrement de la pénitence, qu'on lui donna le titre d'apôtre de la confession. » Profondément affligée de l'état de l'Église, que des mercenaires voulaient diviser et jeter au sort comme la robe du Christ, elle entreprit, elle faible femme, sans appui, sans crédit, sans autorité, de mettre un terme au schisme d'Occident qui

avait déjà lassé la politique et la patience des plus grands potentats. On vit cette jeune vierge, assise au milieu du sacré collège, lui parlant avec une sagesse et une éloquence prodigieuses, s'efforçant par ses vives réprimandes et ses prédictions sinistres de ramener les Papes rivaux à la concorde et à l'unité, plaidant auprès des souverains et des peuples la cause de celui qu'elle avait reconnu pour le véritable vicairé de Jésus-Christ, et parvenant à réunir sous son étendard la plus grande partie du monde chrétien.

Nous avons dit ce qu'ont fait les reines et les religieuses ; mais autour du trône et de l'autel il y a le monde avec ses mouvements, ses révolutions, la variété de ses situations et de ses caractères, son mélange de corruption et de sainteté qui peut le faire considérer, selon le côté qu'on l'envisage, comme le portique du ciel ou le vestibule de l'enfer. Eh bien ! le monde a fourni avec abondance des femmes vraiment catholiques, des vierges, des martyres, des apôtres, des modèles de pudeur, de courage et de vertu. Au-dessus de toutes les autres, en pleine lumière de l'histoire et de la postérité, il en est deux de physionomie diverse et pourtant fraternelle, réunies dans la mémoire des peuples, quoique séparées par un espace de huit siècles ; que la France nomme avec orgueil et reconnaissance ses libératrices : Geneviève et Jeanne d'Arc ; l'une ouvre et l'autre ferme le moyen âge ; l'une protège la monarchie naissante, l'autre sauve la monarchie expirant sous les étreintes de l'étranger ; le glaive de Jeanne d'Arc se croise avec la houlette de Geneviève pour servir d'arcs-boutans à cet édifice destiné par la Providence à abriter le monde ; sortir de l'obscurité des champs pour nourrir ou défendre toute une nation, pour l'enfanter à la gloire, ou la ressusciter de la honte ; être l'ange de la paix ou l'ange de la guerre, c'est une double mission également sacrée. Quelle a donc été, dans ce combat de la faiblesse contre la force, l'arme ou l'épée de ces deux vaillantes héroïnes de la chaumière ? La virginité qui porte en elle une vertu divine et qui, selon l'expression de l'Écriture, est plus forte qu'une armée rangée en bataille. Il faut lire dans le père Ventura le récit de ces deux grandes vies, honneur de

la religion et de la patrie, et surtout celui de Jeanne d'Arc, pour lequel les documents nouveaux et pleins d'intérêt, publiés en France, par Jules Quicherat, et en Allemagne, par Guido Goerres, ont été mis à profit avec un rare bonheur.

On pourrait grouper autour de sainte Geneviève et de Jeanne d'Arc cette multitude de femmes que le moyen âge a vu sortir de tous les rangs, de toutes les conditions pour le servir et l'édifier ; mais leurs noms, jadis bénis, aujourd'hui obscurs, viendraient se perdre et s'éteindre dans ces deux gloires si resplendissantes. Leur nombre même fait obstacle à leur renommée. Si l'ange des ténèbres a dit : *Je me nomme légion*, l'ange des lumières et de la charité, qui inspire et enregistre tous les dévouements, peut s'appeler *légion* avec plus de raison encore, légion de saints et de saintes, de vierges et de martyres, de missionnaires et de confesseurs, innombrable armée où tous les mérites, tous les sacrifices, toutes les vertus se mêlent et se confondent comme les épis dans une gerbe, pour composer cette moisson d'élus dont le monde n'aperçoit que les plus hautes tiges, mais dont Dieu recueille et compte tous les grains. Il y a cependant, en se rapprochant de nous, même parmi les plus humbles servantes du Christ, des mémoires si vivantes et si vénérées qu'on ne peut les passer sous silence. Ainsi pour commencer par le règne de Louis XIV, sans parler de Mme de Maintenon qui sut être modeste près du trône, vertueuse dans une cour dissolue, pauvre et amie des pauvres au sein de la plus fastueuse opulence, femme mal jugée jusqu'à présent et que le père Ventura, avec plusieurs autres écrivains de nos jours, s'est plu à réhabiliter et à replacer dans son vrai jour, il faut s'incliner profondément devant Mmes Le Grès, Goussault, de Miramion, Marie de Gournay, la sainte cabaretière, l'amie de M. Olier, qui, sous l'inspiration de saint Vincent de Paul, furent les institutrices et le modèle de la *Dame de Charité*, admirable complément de la *sœur de charité*, fleur nouvelle qui a le parfum de la primitive Eglise, création toute française qui par sa persistance et par les développements qu'elle reçoit chaque jour prouve que si dans notre pays la foi a pu s'affaiblir, la charité ne meurt jamais. Même au milieu des

infamies du siècle de Louis XV et des fureurs de l'époque révolutionnaire, la femme catholique n'a pas interrompu sa mission céleste, et c'est parmi les plus hautes princesses du sang royal, parmi les témoins et les victimes les plus illustres de nos abaissements et de nos crimes, qu'on en retrouve les types achevés, auxquels le malheur ajoute encore sa douloureuse et sublime consécration. Marie Leczinska, Marie-Louise de France, Adelaïde, Victoire-Elisabeth de France, Marie-Antoinette, quelle radieuse couronne de piété, d'innocence et de sainte résignation, suspendue au-dessus de l'abîme, gage d'absolution pour le passé et de conversion pour l'avenir ! — Que dire enfin du présent ? Qu'il est plein d'espérances. Au commencement du siècle on croyait que c'en était fait du catholicisme en France, les femmes ont pris à tâche de le relever, et elles l'ont relevé. S'il fallait un Napoléon pour rouvrir les églises, il fallait la femme catholique pour les remplir. Ce sont ses pieux exemples, sa ferme et confiante dévotion, ses douces exhortations et ses saintes industries qui ont rappelé la religion dans la famille pour la faire rentrer dans la société. Ce n'est point assez, elle a voulu la répandre jusqu'aux extrémités du monde, et l'œuvre de la *Propagation de la Foi*, cette œuvre catholique par excellence, est née d'un souffle de son âme et de l'abondance de ses aumônes. De simples ouvrières l'ont fondée, de grandes dames la prônent et la soutiennent. Quant à ce qui a été fait chez nous par la femme pour les misères corporelles, on ne saurait l'énumérer, mais les sociétés maternelles, les crèches, les asiles, l'œuvre des *Faubourgs*, celle des *Familles*, les petites *Sœurs des pauvres* et tant d'autres inventions de la plus ingénieuse bienfaisance le proclament assez haut. Ces pionnières de la charité savent défricher les sols les plus ingrats et leur faire produire de riches moissons ; ces perpétuelles quêteuses prennent toutes les formes, font appel à toutes les bourses et à tous les dévouements, bravent toutes les fatigues, tous les ennuis, tous les dédains pour arriver à leur but, et nous, hommes, si affairés en apparence et au fond si oisifs, nous les abandonnons ou nous ne les suivons que de très-loin dans cette voie laborieuse de la charité. Aussi notre



jugement est porté dans cette parole d'un écrivain célèbre :  
 « Les femmes sont ce que la France a de mieux, ce sont  
 » les femmes qui ont conservé le catholicisme en France. »

Le champ que nous venons de parcourir et où nous avons cherché à relever tous les mérites de la femme catholique paraîtra sans doute assez vaste, il faut pourtant le reculer encore, il faut l'agrandir de toute l'influence qu'elle a exercée sur les grands saints et les grands hommes du moyen âge et des temps modernes. Le père Ventura, fidèle à ce système de parallélisme dont il avait tiré dans son premier volume de si heureux effets, nous fournit encore ici les plus remarquables rapprochements. A côté des douces et suaves figures qu'il avait à nous retracer, il en a placé de plus graves et de plus austères, celles de ces hommes de science et d'action qui ont fait le monde catholique tel que l'ont vu nos pères, et il nous a montré toutes ces figures diverses, se complétant l'une l'autre et s'éclairant mutuellement de cette lumière qui leur vient d'en haut ; à côté de saint Edouard, sainte Edith, sa femme ; à côté de saint Etienne, la princesse Giselle ; à côté de saint Boniface, sainte Liode ; à côté de saint Benoît, sainte Scholastique ; à côté de saint François-d'Assise, sainte Claire ; à côté de saint Dominique, de saint Thomas, de saint Bernard, leurs saintes mères selon la nature et selon la grâce : Jeanne d'Aza, la comtesse d'Aquino, Alix, qui toutes trois élevèrent leurs fils pour les immortelles destinées auxquelles ils étaient appelés et dont elles eurent le pressentiment et la révélation. N'admirez-vous pas comme ces figures se répondent et se font pendant ? Tantôt la femme inspire et l'homme agit ; tantôt c'est l'homme qui a l'idée et la femme qui l'exécute, émulation sublime, accord merveilleux de sentiments, de pensées et d'efforts. Le mot qui a été appliqué aux scandales de la réforme, *principium et finis mulier*, conviendrait mieux dans un sens épuré aux prodiges et aux triomphes du catholicisme, car il n'y a pas une création, pas une entreprise religieuse de quelque importance à laquelle la femme ne soit mêlée. Ce fait du concours de l'homme et de la femme catholiques pour l'œuvre de la génération sociale n'avait pas été suffisamment

constaté. Le père Ventura l'a fait jaillir des profondeurs de l'histoire et a montré leurs salutaires conséquences. On comprend mieux maintenant l'enthousiasme, l'onction, cette espèce de sensibilité ou de grâce féminine qu'on rencontre dans des théologiens, des évêques, des fondateurs d'ordre, où l'on se serait plutôt attendu à trouver quelque chose de la rudesse de leur temps ou de la sévérité de leur ministère. Il y avait là un mystère dont nous avons désormais l'explication. C'est un nouveau témoignage et un des plus beaux fruits de cet apostolat de piété, de douceur et de charité que la femme a reçu du Christ, et que, sauf quelques défaillances passagères, elle a si bien rempli jusqu'à présent.

Le père Ventura exprime, même en finissant, son désir ardent que cet apostolat se continue avec la même puissance et la même fécondité, et pour cela, il recommande aux femmes deux choses : la chasteté et une solide instruction religieuse, la chasteté, leur force, leur honneur et leur salut, une solide instruction religieuse, moyen de propagande indispensable pour elles dans un siècle raisonneur et sceptique.

« Femmes chrétiennes, s'écrie-t-il d'un accent inspiré, » femmes catholiques, vraies filles de l'Eglise, écoutez donc » ceci : L'Eglise, dans un temps qui n'est pas éloigné, pourra » avoir un besoin tout particulier de vous. Vous pouvez être » appelées à venir en aide au christianisme exposé à de ter- » ribles épreuves, à le sauver, à l'assurer en Europe; mais, » soyez persuadées que vous ne pourrez accomplir cette » mission, la plus grande, la plus honorable, la plus fruc- » tueuse après celle qui fut confiée aux premiers apôtres, à » moins que vous ne soyez pures. Ce n'est que par des mains » pures que peut être soutenu l'édifice de la foi vraie. Vous » venez de voir que toutes les grandes femmes du catholi- » cisme qui ont étonné et régénéré le monde au point de vue » religieux et politique, par leur foi et par leur dévouement, » ont été avant tout des prodiges de pureté. C'est que la » femme n'est grande, n'est sublime, n'est capable de grandes » choses qu'à cette condition... En même temps donc qu'on » vous instruira d'une manière solide sur la religion, afin que

» votre foi soit une foi éclairée, appliquez-vous à éloigner de  
 » vous tout ce qui peut entacher votre esprit et corrompre  
 » votre cœur. Ne vous livrez pas au monde, si vous voulez  
 » dominer et améliorer le monde, et consacrez-vous à la  
 » sainte chasteté afin que votre cœur s'ouvre à l'amour du  
 » bien et du dévouement. Vous devez ce sacrifice à l'E-  
 » glise..... »

Nous regrettons de ne pas citer davantage d'un aussi excellent livre, mais nous avons préféré en donner une analyse assez complète pour en faire sentir toute la portée. Si le second volume n'est pas supérieur au premier, ce qui eût été difficile, s'il trahit même çà et là quelque fatigue bien pardonnable dans une aussi longue course, il est peut-être plus intéressant encore parce qu'il nous touche de plus près et qu'il parcourt un cercle beaucoup plus étendu dont la France est le centre et la circonférence partout. Si de pareils ouvrages qui, il y a vingt ans, auraient été dans toutes les mains, n'obtiennent pas aujourd'hui tout le succès et toute la renommée qu'ils méritent, il faut en accuser le goût du public blasé par les âcres épices d'une littérature frelatée, les imaginations gâtées par le roman, qui sont de feu pour le mensonge et de glace pour la vérité ; il faut s'en prendre encore aux préoccupations contemporaines qui envahissent les meilleurs esprits, à la prépondérance toujours croissante de l'élément matériel sur l'élément spirituel, de la science positive et pratique qui n'a que le corps pour point de départ et pour but sur la science divine qui ne s'adresse qu'aux âmes. Heureusement que l'ouvrage du père Ventura a deux rares avantages, c'est d'abord qu'il est très-savant et très-éloquent, ce qui doit lui concilier les suffrages des hommes distingués, c'est ensuite qu'il est consacré à la femme catholique dont il exalte les vertus et les destinées, et qu'il doit par conséquent avoir pour panégyriste et pour appui la meilleure moitié du genre humain.

LUDOVIC GUYOT.

## Biographie catholique.

## NOTICE

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE M. L'ABBÉ SIONNET.

Un prêtre, très-savant est très-estimable, vient de terminer une courte mais laborieuse carrière, et les divers journaux religieux ne lui ont consacré que quelques lignes d'éloges et de regrets. Les *Annales de philosophie* lui doivent une notice plus détaillée, parce qu'elles ont reçu presque ses premiers travaux, et qu'elles publient dans ce cahier même le dernier *mémoire* qui soit sorti de sa plume.

M. Antoine Matthieu Sionnet naquit à Quimper (Finistère), le 24 août 1808, d'une de ces familles bretonnes, au sein desquelles le Christianisme est un héritage traditionnel.

Il fit ses premières études, ses humanités et même sa philosophie dans sa ville natale. Sa piété et ses goûts l'ayant porté à embrasser l'état ecclésiastique, ce fut vers 1826 qu'il en prit l'habit. L'année suivante, il entra au séminaire de Quimper, où l'ardeur avec laquelle il se portait aux études graves et fortes le fit distinguer de ses maîtres et de ses disciples, qui lui donnaient le surnom de *P. Pétau*. C'est là qu'il se dévoua à l'étude de la théologie, et principalement à celle de l'Écriture Sainte et des Pères, tant grecs que latins.

Pour mieux comprendre l'Écriture Sainte, il se mit à étudier, presque seul et sans maître, la langue hébraïque, qu'il parvint bientôt à comprendre plus que ne font ordinairement les élèves de théologie.

C'est au milieu de ces études qu'il fut élevé à la dignité de prêtre, le ..., par les mains de Mgr de Poulpiquet.

Après avoir reçu le sacerdoce, il fut placé comme professeur au petit séminaire de Quimper; c'est là qu'il trouva le moyen de concilier les occupations multipliées de sa charge avec l'étude des langues orientales. L'hébreu lui en avait ouvert les portes; il se mit donc à étudier l'arabe, le sanscrit,

et même le chinois; avec les études des langues antiques, il menait de front l'étude des langues modernes, et principalement celle de l'anglais. Il se complaisait à comparer ensemble les idiomes les plus anciens, pour remonter aux règles générales du langage, et pour en tirer une des preuves nombreuses qu'elles nous offrent de l'unité de la race humaine.

Nous avons déjà dit que c'est sans maître, et avec le secours seul des livres qu'il se livra à ces études qu'il devait perfectionner à Paris. Il nous a avoué plus tard que c'est à la lecture des *Annales de philosophie*, qui alors étaient reçues dans ce petit séminaire, par M. l'abbé *Leguillou*, un des directeurs, qu'il dut le goût et les encouragements qu'il eut pour ces études.

Une notice, qui a paru dans les journaux, et qui est signée l'abbé *Franç. Chesnel*, nous dit que vers cette époque, 1832, M. Sionnet adressa au *Journal Asiatique* de Paris un *mémoire*. Aucune trace de ce travail ne se trouve dans le *Journal Asiatique* de 1831, 1832, 1833; nous y voyons seulement qu'il fut reçu, le 1<sup>er</sup> avril 1833, membre de cette Société, comme professeur, au *petit séminaire de Quimper*<sup>1</sup>.

Mais M. l'abbé Sionnet s'aperçut bientôt qu'il était impossible en province de cultiver l'étude des langues et des sciences, d'une manière assez savante et assez distinguée pour être utile à l'Eglise, aussi chercha-t-il le moyen de venir étudier à Paris. Ce moyen, il le trouva, dans une place de précepteur, chez une famille honorable, qui devait passer la moitié de l'année à Paris, et l'autre en Picardie. C'est aux vacances de l'année 1835, qu'il exécuta ce projet. — Il ne resta qu'un an dans cette position. Dès la fin de 1836, il se fixa définitivement à Paris, où il venait d'être nommé *aumônier des religieuses de l'Hôtel-Dieu*, et s'était logé tout près d'elles, *rue Chanoinesse*, 6.

Fixé à Paris, M. l'abbé Sionnet fut bientôt lié avec les savants les plus distingués de l'Académie et du collège de France, et en reçut des leçons et des encouragements; les principaux furent : M. Renouard, pour la littérature du moyen âge, M. Garcin de Tassy, pour le sauscrit, M. Rei-

<sup>1</sup> Voir le *nouv. Journal Asiatique*, t. xi, p. 383 et 556 (2<sup>e</sup> série) 1833.

naud, pour Parabe, et M. Stan. Julien, sous lequel il apprit le chinois des livres, qu'il connaissait, nous pouvons dire, seul entre tous les prêtres de France.

Mais ce ne fut pas seulement avec les laïques instruits que M. l'abbé Sionnet se lia, il fit immédiatement connaissance avec la plupart des ecclésiastiques qui se distinguaient par leurs études ou par leurs publications. A cette époque, un compatriote et un ami de M. l'abbé Sionnet, M. l'abbé Badiché, avait établi une *Société des études ecclésiastiques*, où figurèrent successivement, MM. les abbés Rohrbacher, Blanc, Foisset que la mort a enlevés, et d'autres qui vivent encore, MM. les abbés Morel, Vidal, Barthélemy, Maupied, Moreau, Poch, Matthieu, etc. M. Sionnet devint le secrétaire, et l'on peut dire l'âme de cette société.

Ce fut lui qui suggéra l'idée de rééditer l'ouvrage peu connu que le P. Baltus publia en 1711, ayant pour titre : *Défense des SS. Pères, accusés de Platonisme*, in-4<sup>o</sup>; M. l'abbé Sionnet prépara et édita cet ouvrage, sous le titre de :

« 1<sup>o</sup> *Pureté du christianisme, où le christianisme n'a rien emprunté à la philosophie païenne, édition préparée et publiée par la Société des études ecclésiastiques de Paris, 2 vol. in-8<sup>o</sup>, chez Perisse frères, libraires de la Société, juin 1837.* » L'épître dédicatoire à Mgr de Quelen est de M. l'abbé Morel, alors président de la Société; et, plus tard, curé de Saint-Roch.

Cet ouvrage est le premier qui sortit de la plume de M. l'abbé Sionnet.

Mais ce ne fut pas là le seul travail de cet ecclésiastique, et l'on peut dire que le nombre des publications qu'il mena de front, et fit paraître en 1837, a de quoi étonner. C'est alors que MM. Gaume frères faisaient imprimer leur belle *édition grecque de saint Jean Chrysostome*. M. l'abbé Sionnet coopérait à cette publication, en revoyant les épreuves et surveillant les notes qui y étaient jointes. Sa coopération dura plusieurs années, et s'étendit à l'édition de *saint Basile*, donnée par les mêmes libraires.

Mais ce n'était pas encore là le plus important de ses travaux. A cette même époque, un prêtre renommé par le nom-

bre et la chute de ses entreprises, M. l'abbé Ganilh publiait, conjointement avec M. l'avocat Desprès, une *bibliothèque ecclésiastique* destinée à éditer des ouvrages utiles à la religion. M. l'abbé Sionnet se mit en rapport avec cette société. Mieux à même que la plupart des prêtres de connaître le secours que la critique biblique pouvait déjà retirer de toutes les découvertes dont la science s'était enrichie à cette époque, il comprit l'utilité d'une édition de la *Bible*, où l'on appliquerait à chaque verset le commentaire et l'explication que pourraient fournir les découvertes nouvelles; depuis longtemps il avait recueilli les matériaux de ce grand travail, pour lequel il nous a dit souvent que les *Annales de Philosophie* lui avaient été bien utiles, et il en publia le 1<sup>er</sup> volume sous le titre suivant :

2<sup>o</sup> *Sainte Bible expliquée et commentée*, contenant le texte » de la *Vulgate*, la *traduction et la paraphrase* du R. P. de » Carrières, un *nouveau commentaire littéral* par M. Sionnet; » un *commentaire critique* extrait de la *Bible vengée*, par l'abbé » Duclot; un *commentaire dogmatique et moral*, extrait des » Pères de l'Eglise, avec une *introduction* à l'Écriture Sainte, » des *préfaces*, des *annotations* et un *appendice*. Paris, au » bureau de la *bibliothèque ecclésiastique*, 58, rue de Vaugi- » rard. »

Cette *Bible*, qui a paru de 1837 à 1844, forme 16 volumes, précédés d'un volume d'*introduction*, dû à M. l'abbé Sionnet; il est suivi d'un 18<sup>e</sup> volume en forme d'*appendice*, qui contient quatre traités: 1<sup>o</sup> La *Theologia Scripturæ divinæ*, du P. Marcellius; 2<sup>o</sup> Le traité de *situ locorum hebraïcorum*, d'Eusebe, traduit par saint Jérôme; 3<sup>o</sup> Les *Litteræ criticae*, de ce dernier père; 4<sup>o</sup> Le *Lexicon nominum hebraïcorum*, d'Origène, traduction de saint Jérôme. — Ces 18 volumes se trouvent encore en ce moment chez MM. Gaume frères. Quoique bien de preuves nouvelles soient venues se joindre à celles qu'a données M. l'abbé Sionnet, c'est encore la plus précieuse de toutes les éditions de la Bible, par les notes et documents qui y sont joints.

C'est dans la même année 1837 que nous fîmes connais-

sance avec M. l'abbé Sionnet, qui vint nous offrir, pour les *Annales de philosophie*, la dissertation suivante :

3<sup>o</sup> *Authenticité de la chronologie du texte hébreu, prouvée*  
 » par deux Pentateuques, conservés en Chine et dans les Indes  
 » (1<sup>er</sup> article), *Ea amen de la chronologie hébraïque*; — (2<sup>o</sup> art.),  
 » *Essai sur l'époque de l'entrée des Juifs en Chine*; mention,  
 » dès le 6<sup>e</sup> siècle avant notre ère, dans les livres antiques des  
 » Chinois, des 5 livres du *Pentateuque*, des 8 livres des *pro-*  
 » *phètes*, des 9 livres des *hagiographes*<sup>1</sup>. (*Annales*, 2<sup>e</sup> série,  
 » t. xiv, p. 7 et 213; 1837.)

La même année, nous voyons encore l'infatigable écrivain publier l'ouvrage suivant, qui annonce une série d'études dans un genre tout différent, et qu'il dédia à M. Renouard :

« 4<sup>o</sup> *Buhez santez Nonn, ou Vie de sainte Nonne, et de son fils*  
 » *saint Devy (David), archevêque de Menévie en 519*; mystère  
 » composé en langue bretonne antérieurement au 12<sup>e</sup> siècle,  
 » publié d'après un manuscrit unique, avec une *introduction*,  
 » par l'abbé Sionnet, et accompagné d'une *traduction litté-*  
 » *rale* de M. Legomidec et d'un *fac-simile* du manuscrit. Paris,  
 » Merlin, 1837; in-8<sup>o</sup> de 212 pages<sup>2</sup>. »

A cette époque, M. Pauthier nous ayant fait connaître un ouvrage curieux et inédit du P. Prémare, M. l'abbé Sionnet eut l'occasion de le parcourir dans une visite qu'il nous fit; aussitôt il s'en empara avec avidité, et nous demanda d'en rendre compte dans les *Annales*, et, en effet, il nous adressa un premier article qui parut au mois de juillet 1837, sous ce titre :

« 5<sup>o</sup> *Analyse d'un ouvrage inédit du P. Prémare, sur les*  
 » *vestiges des principaux dogmes chrétiens que l'on retrouve*  
 » *dans les livres chinois* (1<sup>er</sup> article), *Annales*, t. xv, page 7.

Ce premier article fut cause d'un léger dissentiment entre nous et notre estimable collaborateur; M. Sionnet ne voulait donner qu'une *analyse* de l'ouvrage, en faisant un choix dans les divers passages; nous voulions, au contraire, le *traduire en entier*, à cause de sa nouveauté et de son importance, en

<sup>1</sup> Le second de ces articles a été tiré à part, Paris, Merlin, libraire, 24 pag.

<sup>2</sup> M. l'abbé Jaquemet, en ce moment professeur de droit canon à la Sorbonne, en rendit compte dans notre t. xiv, p. 384.



laissant aux apologistes le soin de faire leur choix ; c'est ce que nous fîmes en composant nous-même le 2<sup>e</sup> article (*Ibid.*, p. 134) ; mais alors M. l'abbé Sionnet entra tout à fait dans notre sens et il nous donna le 3<sup>e</sup> article (*Ibid.*, p. 325). Mais en ce moment M. l'abbé Sionnet fut distrait par d'autres travaux, et c'est nous qui reprîmes la traduction de l'ouvrage dont nous publiâmes encore 4 articles (t. xvi, p. 296, 354, xviii, 276, et xix, 25<sup>1</sup>).

Quelques personnes nous ont demandé pourquoi cette traduction n'a pas été achevée ; la raison en est que le volume que nous étions obligé de rendre, dans les intervalles de notre traduction, à la Bibliothèque impériale, a été perdu ou plutôt égaré. Plusieurs articles sont traduits et annotés, mais il nous manque le volume pour mettre les caractères chinois. Nous faisons encore de temps à autre des instances pour l'avoir ; mais inutilement.

Vers la fin de 1837, M. l'abbé Sionnet changea la modeste place d'aumônier des religieuses de l'Hôtel-Dieu contre celle de desservant de la petite paroisse de *Chatenay*, dans la banlieue de Paris. Il espérait pouvoir faire aller de front ses chères études, ses nombreuses publications et les devoirs de sa charge de pasteur ; et, il faut le dire aussi, il ne voyait pas sans satisfaction accroître, par ce revenu très-restreint, ses ressources si modiques d'aumônier des religieuses, et celles plus modiques encore de ses publications. Nous l'avons visité dans son presbytère de campagne ; la nouveauté de cette vie, l'air pur et frais de ce charmant vallon l'éblouirent d'abord et lui donnèrent une grande joie ; mais bientôt il comprit bien que ce n'est pas à la campagne qu'il pouvait continuer les travaux qu'il avait commencés et qu'il poursuivait avec un zèle au-dessus de tout éloge ; c'est de là, en effet, qu'il continuait l'édition de sa *Bible*, t. v et vi.

Aux inconvénients d'être éloigné du centre de ses travaux, M. l'abbé Sionnet dut ajouter celui de ne pas en imposer assez à ses paroissiens ; il n'avait aucun des avantages qui frappent l'esprit des habitants de la campagne, il n'avait ni le don

<sup>1</sup> M. l'abbé Sionnet donna un résumé de ses articles et des nôtres, dans une petite brochure de 54 pages, publiée en 1839.

de la voix ni celui de la parole; et ce qui lui manquait de ce côté n'était pas compensé par d'autres avantages physiques. Quoique d'une taille assez élevée, il avait un air souffrant et maladif. En effet, sa santé était d'une faiblesse extrême. Quand il était en chaire pour faire son prône, il était souvent obligé de s'arrêter quelques minutes pour reprendre des forces. Cela eût pu passer peut-être dans une chaire de Faculté, où les auditeurs auraient tenu compte au professeur de sa science et de son dévouement; mais les habitants de Chatenay auraient préféré un pasteur qui d'une voix éclatante aurait chanté une belle Préface. Ils ne savaient apprécier aucune qualité de leur savant et pieux pasteur; aussi M. l'abbé Sionnet dut se résoudre à quitter ce poste avant même d'être assuré d'un autre. Il vint donc se fixer à Paris dès le premier semestre de 1838, et s'établit dans un très-étroit logement, *rue Neuve-Saint-Etienne, n° 16*; il disait sa messe à l'église Saint-Etienne, mais il n'y exerçait aucun ministère. Quand il demanda à y être employé, on lui répondit qu'on n'avait pas besoin de confesseurs dans cette église.

C'est de là que M. Sionnet continua à publier sa *Bible*, dont il édita le tome VII, et pour être plus près du bureau, il alla, à la fin de 1839, s'établir *rue Madame, n° 5*, où il demeura jusqu'à la fin de 1840. C'est là qu'il publia l'ouvrage suivant :

« *6<sup>o</sup> Institutionum juris naturalis et ecclesiastici publici,*  
 » libri VI, auctore. Jac. Ant. Zallinger ad Turrim. Editio nova,  
 » accurante A. Sionnet. 2 vol. in-8<sup>o</sup> de 63 feuilles; 1839. —  
 » Paris, rue de Vaugirard, 60. »

M. l'abbé Sionnet était là dans cet état précaire d'un prêtre d'une grande science, ayant publié et publiant encore des livres d'une utilité incontestable, en relation avec tous les savants, ayant une autorité dans la science, et cependant n'ayant presque pas de quoi soutenir une vie plus que modeste. Enfin des sollicitations puissantes et nombreuses décidèrent Mgr de Quélen, et les prêtres qui administraient en son nom, à le nommer *prêtre administrateur des Sacrements à la paroisse Saint-Jean-Saint-François, au Marais*. M. Sionnet nous apprit cette nouvelle par le billet suivant :

1<sup>er</sup> janvier 1840.

Monsieur,

Je me proposais, en allant vous présenter mes hommages, d'aller vous remer-

cier de l'envoi que vous avez bien voulu me faire de votre journal, et vous témoigner en même temps que je désirais reconnaître cette marque d'attention en vous adressant un travail sur *le Christianisme dans l'Asie* et l'époque de son établissement, travail que j'ai fort avancé et que j'espère compléter d'ici à quelque temps. Mais la mort de ma mère qu'on m'a annoncée depuis quelques jours et l'ordre que j'ai reçu d'aller immédiatement remplir *quelques fonctions faciles* dans la paroisse Saint-Jean-Saint-François, m'en ont empêché. Veuillez bien en recevoir mes excuses et me croire toujours votre tout dévoué serviteur.

A. SIONNET.

Il s'était établi dans cette paroisse *rue des Quatre-Fils, n° 7*, où il demeura jusqu'à la fin de 1845 et où il édita successivement les tomes VIII, IX, X, XI, XII, XIII de sa *Bible*, et de plus une curieuse dissertation qu'il composa pour les *Annales* sous le titre suivant :

« 7<sup>e</sup> *Dissertation sur le Canon des Livres saints dans l'Église catholique, et sur l'époque de sa première promulgation* » (t. v, p. 85-117, 3<sup>e</sup> série); 1842. »

La même année, il faisait paraître encore l'ouvrage suivant, qui a eu depuis cinq éditions :

« 8<sup>e</sup> *Herméneutique sacrée, ou Introduction à l'Écriture Sainte en général, etc.*, par Hermann Janssens, traduite du latin par J.-J. Pacaud, 3<sup>e</sup> édition, revue, etc., par M. l'abbé Sionnet, in-8<sup>o</sup> de 40 feuilles. — Paris, Camus; 1842. »

En 1844, l'infatigable écrivain publie encore, d'après les conseils du nonce, S. Exc. Mgr Fornari :

« 9<sup>e</sup> *Mémoires historiques du cardinal Pacca sur les affaires ecclésiastiques d'Allemagne et de Portugal pendant ses nonciatures*; traduits de l'italien, augmentés de pièces justificatives, terminés par le bref de Pie VI sur la question *Quid est papa?* le dernier discours du cardinal, et ornée de son portrait, traduite par M. l'abbé Sionnet; vol. in-8<sup>o</sup> de 380 pages. Paris, Camus; 1844. »

A cette époque les frères Aignol avaient suscité la question des droits des curés par rapport à leurs évêques. M. l'abbé Sionnet crut devoir entrer dans cette question et soutint les droits des évêques en publiant, en 1845, l'ouvrage suivant :

« 10<sup>e</sup> *Des Curés, ou Démonstration de cette vérité : DANS LE DIOCÈSE, TOUT POUVOIR VIENT DE L'ÉVÊQUE*; traduction abrégée de Nardi, etc. »

C'est ainsi que l'ouvrage fut annoncé dans le *Journal de la Librairie* de 1845 ; mais dans un exemplaire de la même date que nous avons sous les yeux, le titre fut modifié de cette manière :

« *Des Curés et de leurs droits dans l'Eglise, d'après les monuments de la tradition*; traduction abrégée de Nardi, bibliothécaire de Rimini, publiée par M. Sionnet. — Paris, Camus, 1845, vol. in-8° de xxviii-342 pages. »

Mais la même année et avant la publication de ces deux derniers ouvrages, M. l'abbé Sionnet avait entrepris une œuvre bien plus importante, et qui devait absorber et abrégé sa vie par les travaux qu'elle exigea et les tracas qu'elle lui suscita. Nous voulons parler de la création d'une Revue sous le titre suivant :

« 11° *L'Auxiliaire catholique, journal de matières ecclésiastiques*, publié par M. l'abbé Sionnet, avec cette épigraphe : *Hæc est victoria, quæ vicit mundum, fides nostra* (I Joan. v, 4). — A Paris, chez Camus, libraire, 20, rue Cassette. »

Le projet de créer une Revue ecclésiastique était depuis longtemps la pensée dominante de M. l'abbé Sionnet et de la plupart de ses amis. Voici comment il s'en ouvrit à nous dans une lettre écrite vers la fin de 1844, et qui prouve quels égards avaient l'un pour l'autre, à cette époque, les différents organes de la presse catholique et quelle entente précieuse existait entre eux :

Paris, le ....

Mon bon monsieur Bonnetty,

Craignant qu'une personne étrangère ne vint vous donner une idée fautive d'un projet que j'ai formé depuis longtemps et qui s'est ébruité, à ce que je viens d'apprendre, je ne sais comment, je crois devoir vous avertir que le *Recueil mensuel* que je dois publier est destiné, non à faire concurrence au vôtre, mais à marcher ensemble et sur un terrain différent, quoiqu'ayant aussi la religion pour objet. La seule cause qui ait retardé cette publication jusqu'à ce moment est la difficulté que j'ai éprouvée à éloigner de mon plan tout ce qui pouvait rentrer dans le vôtre ; je crois y avoir réussi, et si quelques questions semblables peuvent être traitées dans les deux recueils, ce sera sous des points de vue si différents, que ce que je dirais aura toujours besoin d'être complété par ce qui se trouvera dans les *Annales*, et vice versa.

En faisant ma publication, je cède à de hautes sollicitations ; on a cru que le besoin du clergé la demandait impérieusement, et je me suis sacrifié.

La tâche qui m'est imposée est immense ; je compte sur vous et vos amis pour

la remplir, de même que je mets à votre disposition mon travail et celui de mes collaborateurs. J'ai déjà reçu quelques communications dont partie convient, je crois, à votre plan, et le reste rentre dans le mien.

Lorsque mon plan aura été *approuvé par qui de droit*, je vous le communiquerai et vous comprendrez alors qu'au lieu de combattre le vôtre, il est destiné à en mieux faire connaître la portée.

Pardonnez-moi cet exposé un peu obscur ; je ne puis parler plus clairement. Le projet dont je dois paraitre le père n'étant *mien* que par substitution, je ne puis donc trahir le secret qu'avec une autorisation qui me manque pour le moment.

J'ai pris l'avance, parce que je tenais à ce que des bruits mal fondés ne vissent point vous faire croire à une concurrence qui n'existe pas et n'existera jamais.

Votre tout dévoué serviteur,

A. SIONNET.

Après la réception de cette lettre, nous fîmes une visite à M. l'abbé Sionnet, et, tout en le remerciant de sa communication, nous lui donnâmes l'assurance que nous verrions avec joie paraître un nouvel organe consacré à la défense de l'Église, parce que nous étions loin de vouloir monopoliser la défense de la Religion en nos mains.

Nous avouons que nous ne lui cachâmes pas les difficultés de toutes sortes qu'il rencontrerait pour la réalisation de ses projets, et combien de peines il aurait à supporter pour la direction intellectuelle et matérielle de son œuvre : et dès ce moment, sur sa demande, nous lui donnâmes toutes les indications qu'une longue expérience nous avait fournies.

*L'Auxiliaire catholique* parut le 24 mai 1845, jour de *Notre-Dame-l'Auxiliatrice*, et devait être publié le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois, par livraisons de 64 pages in-8°, au prix de 30 fr. pour Paris, 35 fr. pour les départements, et 40 fr. pour l'étranger ; prix réduit, dès le 2<sup>e</sup> numéro, à 30 fr. pour Paris et les départements.

Le but du fondateur, est-il dit dans un *prospectus*, est de faire une œuvre exclusivement consacrée à l'étude et au développement des sciences ecclésiastiques, et de remplir ainsi, entre les *Annales de Philosophie chrétienne*, l'*Université catholique* et le *Correspondant*, une lacune regrettable. — *L'Auxiliaire* est publié par M. l'abbé Sionnet, propriétaire-gérant, qui le rédige de concert avec le R. P. dom Guéranger, abbé de Solesmes, et plusieurs autres prêtres distingués.

Dom Guéranger développa cette pensée dans une *exposi-*

<sup>1</sup> Sur la couverture du volume : *Des curés*, etc.

tion très-bien faite, et tous les cahiers furent à peu près remplis par les travaux des RR. PP. *Bénédictins de Solesmes*. Et, en effet, on y vit successivement jusqu'à la fin du 4<sup>e</sup> volume, où la collaboration des PP. Bénédictins cessa, on y vit, dis-je, 12 articles de dom *Guéranger*, 12 articles de D. *Pitra*, 8 articles de D. *Piolin*, 6 articles de D. *Gardereau*, 4 articles de D. *Lacombe* et 4 articles de D. *Brandes*. Les rédacteurs laïques n'y figurent presque pas; nous y voyons à peine les noms de MM. *Combequille*, *Guignard*, *Fuster* et *Raffray*.

M. l'abbé *Sionnet* n'y mit que 5 articles portant sa signature.

On le voit, ce n'est pas certes le talent qui manqua à cette Revue; nous devons signaler surtout les articles de dom *Gardereau*, qui formeraient à coup sûr en ce moment un contraste frappant avec les idées qui dominent sur la valeur des auteurs et des philosophes païens<sup>1</sup>.

Cependant l'*Auxiliaire* ne put jamais faire ses frais; ses abonnés ne dépassèrent jamais 200, malgré les modifications successives qu'il subit. En effet, dès le 1<sup>er</sup> novembre 1845, il ne parut plus qu'une fois par mois; en janvier 1846, il réduisit son prix à 25 fr.; en avril, M. *Sionnet* en établit le bureau chez lui, *rue de Touraine, n° 2*, au Marais, et à la fin du IV<sup>e</sup> volume, août 1846, au 21<sup>e</sup> cahier, les RR. PP. Bénédictins cessèrent de coopérer à la rédaction de la Revue.

Dès le tome V, M. *Sionnet* changea son épigraphe et substitua à l'ancienne une longue épigraphe grecque de S. Basile; ses articles ne furent plus signés d'aucun nom. C'était en grande partie des extraits ou des traductions de divers ouvrages déjà publiés. Le cahier de novembre ne parut que fort tard avec cet avis important :

L'administration de l'*Auxiliaire* se voit forcée, pour satisfaire aux demandes des abonnés nouveaux, de faire paraître le numéro de janvier avant celui de décembre. La livraison de décembre paraîtra peu après celle de janvier, et les mesures prises permettent d'espérer que ces retards, qui existent d'ailleurs pour toutes les publications scientifiques, ne se reproduiront plus. (*Couv. du N.*)

Malgré ces promesses, la Revue alla toujours en dépérissant; des difficultés de toutes sortes vinrent assaillir M. l'abbé *Sionnet*. Nous l'avons visité quelquefois au milieu de ces tracasseries, et il se ressouvint alors des conseils que nous lui avions don-

<sup>1</sup> Voir un assez long extrait que nous en avons donné dans notre tome XIV, p. 203 (3<sup>e</sup> série).

nés et qu'il n'avait guère suivis; il se plaignait de tout le monde; il ne pouvait suffire à toutes les exigences de l'imprimeur, du papetier, de tous les fournisseurs, et c'est au milieu de ces difficultés qu'il était obligé de pourvoir à la rédaction de chaque cahier; il travaillait plus qu'aucun homme ne peut supporter. A la fin, les ressources dont il pouvait disposer étant épuisées complètement et les dépenses dépassant de beaucoup les recettes, le n° de mars 1847 ne put paraître, et le n° d'avril fut envoyé avec l'*avis aux abonnés* suivant:

La 1<sup>re</sup> série de l'*Auxiliaire* se termine avec ce volume (t. vi); la seconde ne suivra pas immédiatement, le directeur partant pour Rome et ses arrangements, pour rendre la rédaction plus forte, n'étant pas encore terminés. — Conformément aux désirs d'un grand nombre d'abonnés, en commençant la nouvelle série, l'*Auxiliaire* ne publiera que cinq feuilles par mois, et son prix sera abaissé à 46 fr. Ceux qui auraient payé à l'avance l'année 1847 peuvent, à leur volonté, retirer le surplus de leur versement, chez M. Camus, libraire, rue Cassette, n° 20, ou le laisser entre les mains dudit libraire, pour servir à l'abonnement de la 1<sup>re</sup> année de la seconde série.

Ainsi finit l'*Auxiliaire catholique*, après avoir publié 28 numéros, de mai 1845 à avril 1847.

En partant pour Rome, M. Sionnet avait l'intention d'entrer dans la *Congrégation de l'Oratoire de saint Philippe de Néri*; mais sa santé, toujours faible, avait été trop gravement compromise par toutes les peines que lui avait données sa Revue. A peine fut-il arrivé à Rome qu'une fièvre cérébrale se déclara; ainsi non-seulement il ne put réaliser le désir qu'il avait de finir ses jours dans une Congrégation religieuse, mais il fut forcé de revenir en grande hâte et gravement malade à Paris. Ses amis lui conseillèrent d'entrer dans une maison de santé, où il passa quelque temps presque oublié de tout le monde. Cependant quelques mois de repos et de traitement le rétablirent assez vite. Et alors M. Sionnet, dégoûté de tout ce qu'il avait vu et expérimenté dans le monde, forma le projet d'aller s'ensevelir à la Trappe, près Mortagne; mais là encore le goût de l'étude l'y suivit, et une note du 8 novembre 1847 nous le montre demandant qu'on lui envoie ses livres. C'est là que le trouva la révolution de février 1848. Cette grande commotion sociale alla le troubler dans sa solitude, qu'il abandonna à cette époque pour

venir s'établir de nouveau dans sa ville natale, à Quimper.

C'est peu après que son évêque, Mgr Graveran, lui offrit une place dans la maison de Saint-Joseph, établie pour les prêtres âgés et infirmes du diocèse à Saint-Pol-de-Léon. C'est précisément ce qu'il fallait à M. Sionnet, c'est-à-dire un lieu où il pût dans le silence s'adonner à l'étude et à la prière, sans aucune préoccupation des soins temporels.

Et, en effet, c'est là qu'il publia encore la dissertation suivante :

13<sup>o</sup> *Lettre à Mgr Graveran, évêque de Quimper et Léon, sur la chronologie du peuple juif, et des peuples qui ont été en contact avec lui*; par A. Sionnet, prêtre, avec cette épigraphe : *Si multitudinem scientiæ desiderat quis, scit præterita* (Sap. VIII, 8). Paris, Gaume, 1855; in-8<sup>o</sup> de 40 pages, plus un tableau grand in-folio.

Cette lettre, datée du 10 novembre 1854, mérite d'être étudiée en ce moment par tous ceux qui s'occupent de restaurer la suite des règnes des empires d'Orient.

Enfin M. l'abbé Sionnet se mit l'année dernière de nouveau en rapport avec nous par les lettres suivantes, qui annoncent et contiennent ses derniers travaux :

St-Pol de Léon, (maison de St-Joseph), 18 juillet 1855.

Monsieur,

Mgr Sergent, notre nouvel évêque, étant d'avis que je recommence, pour préparer la voie à mes publications futures, à écrire dans les journaux des articles scientifiques, et, m'ayant à ce sujet donné les permissions qu'exigent les statuts diocésains, veuillez bien me dire si vous auriez l'obligeance de recevoir dans votre excellent recueil les articles qui entreraient dans son plan. La modicité de mes ressources depuis mon retour de Rome m'a privé de sa lecture depuis longtemps, mais je ne puis oublier les services qu'il m'a antérieurement rendus, et la place qu'il occupe dans l'estime des hommes compétents est trop haute pour que je ne désire pas coopérer en quelque sorte au bien qu'il produit.

Je ne sais si j'ai bien retenu votre adresse, mais vous êtes trop connu pour que ma lettre ne vous arrive pas; d'ailleurs d'après ce que M. de Paravey m'a fait l'honneur de m'écrire, j'ai vu que vous aviez reçu les deux exemplaires de ma lettre à Mgr Graveran que j'avais eu l'honneur de vous adresser.

Vous me permettrez de profiter de cette occasion pour vous avertir que dans l'Appendice de cette lettre il y a une transposition inexplicable, les deux premières années de l'*Octaétéride syromacédonienne* ont été jetées à la fin avec les n<sup>o</sup> 7 et 8, de sorte que dans ce tableau, il faut lire 3 au lieu de 1, 4 au lieu de 2, 5 au lieu de 3, 6 au lieu de 4, 7 au lieu de 5, 8 au lieu de 6, 1 au lieu de 7, 2 au lieu de 8.

J'ai l'honneur d'être, etc., SIONNET, prêtre.

Nous répondîmes, comme on peut le croire, à M. l'abbé



Sionnet, que nous accepterions avec empressement les travaux qu'il voudrait bien nous adresser pour se rendre aux vœux de Mgr Sergent : et, en effet, nous reçûmes bientôt une nouvelle lettre ainsi conçue :

St-Pol de Léon, 25 novembre 1855.

Monsieur,

J'ai bien longtemps tardé à profiter de la permission que vous m'aviez donnée de vous adresser quelques articles. Ma santé en a été cause en partie, et aussi la difficulté que présentait un sujet que j'avais entrepris et que je n'ai pu achever.

Je ne sais si la nomenclature aride que je vous envoie sur la chronologie des rois d'Égypte pourra vous convenir. J'y ai résumé des travaux bien longs, et j'ai l'espoir, avec les corrections faites à mon premier travail, de pouvoir satisfaire les critiques qui ne seront pas trop difficiles. Ayez la bonté de me faire savoir si vous admettez ce travail, qui est bien mal écrit, mais ma main, qui n'a jamais été bonne, se perd de plus en plus avec mes yeux, et plus je veux bien écrire, plus mal je fais. Si vous ne l'admettez pas, je vous serai obligé de remettre le manuscrit à M. Benjamin Duprat, qui se présentera chez vous pour le prendre.

Si des travaux si arides (les travaux chronologiques ne peuvent pas être autres) ne repoussent pas vos lecteurs, je vous adresserai bientôt un court mémoire sur les rois séleucides, fautiveusement classés dans l'Appendice de ma lettre à Mgr Graveran et sur l'année hébraïque, en donnant toutes les preuves et les faits qui justifient mon opinion.

Veuillez bien excuser ce chiffonnage et me croire pour la vie votre, etc.

A. SIONNET.

Après avoir reçu ce travail de M. l'abbé Sionnet, nous l'examinâmes avec attention, et nous fûmes étonnés d'y voir qu'il n'y faisait aucune mention de la lecture des textes égyptiens, si nombreux, sur lesquels s'appuient ceux qui travaillent à restituer l'histoire d'Égypte. Comme nous tardions un peu à lui exposer nos pensées à ce sujet, il nous écrivit encore la lettre suivante, que nous publions parce qu'elle contient la notice des *Mémoires* qu'il préparait en ce moment :

St-Pol de Léon, 12 décembre 1855.

Monsieur,

...Je crains, comme je vous le marquai dans ma lettre du 25, que des pièces si sèches et où plusieurs des assertions ne sont revêtues que d'un certain degré de probabilité, ne puissent convenir à vos lecteurs, j'attends donc un mot de vous pour savoir si je puis vous expédier quelques notes ; 1° sur la suite restituée des intendants de Judée ; 2° sur les rois d'Assyrie, nommés dans l'Écriture. Cette note qui, pour les dates principales, s'accorde avec celles qui se trouvent dans la lettre à Mgr Graveran corrige cependant quelques points et présente surtout d'une manière beaucoup plus forte les preuves qui établissent le sentiment que

j'ai adopté; 5<sup>o</sup> le *mémoire sur les rois séleucides et sur l'année hébraïque dont je vous parlais dans ma lettre du 25 novembre*, et tout devant être suivi d'un *examen des cartouches royales hiéroglyphiques* et d'un *examen critique* de quelques ouvrages qui depuis quelques années ont paru sur l'histoire d'Égypte.

J'ai l'honneur d'être, etc. A. SIONNET, prêtre.

Nous répondîmes à cette lettre le 15 décembre, en lui exposant l'inconvénient qu'il y avait à publier un travail si important sans faire mention de ces cartouches royales si précieux pour l'histoire, et qui doivent incontestablement entrer en compte dans tout essai critique de la chronologie égyptienne. Nous attendions la réponse à cette *lettre*, lorsque nous apprîmes sa mort par les journaux.

Il s'était éteint soudainement comme une lampe qui manque d'huile et sans aucune maladie déterminée, le 5 février 1856. Sa santé ne s'était jamais remise des commotions si pénibles que sa tête avait ressenties par suite des tracas et des désagréments de toute sorte que lui avaient donnés l'existence et la chute de l'*Auxiliaire catholique* en 1847. Dans sa retraite, il passait son temps, en dehors de ses études et de la prière, en de longues promenades solitaires, qui nourrissaient sa tristesse bien loin de la dissiper.

La mort de M. Sionnet nous a décidé à publier son *Mémoire sur la chronologie des rois d'Égypte*, tel qu'il nous l'avait envoyé, afin de ne pas laisser perdre les derniers travaux d'un prêtre instruit, complètement dévoué à la science, qui lui a consacré toute sa vie et lui a sacrifié une santé qui s'est épuisée à la peine, et lui a ouvert les portes du tombeau avant l'heure fixée ordinairement par la Providence. Nous pensons que nos lecteurs liront avec intérêt ce dernier travail, cette impression posthume d'un homme qui fut si dévoué à l'Église.

M. l'abbé Sionnet avait travaillé longtemps à préparer une édition nouvelle de *Clément d'Alexandrie*. M. l'abbé d'Alzon a parlé de ce travail dans le tome XIX, p. 261 (2<sup>e</sup> série) des *Annales*; nous savons qu'il avait aussi préparé une *édition nouvelle de sa Bible*. Il serait à regretter que ces travaux restassent enfouis dans ses papiers, et nous espérons que sa famille se mettra en rapport avec quelque éditeur pour les publier.

A. BONNETTY.

## Etudes historiques.

## MÉMOIRE

## SUR LA CHRONOLOGIE DES ROIS D'ÉGYPTE.



## 1. Observations préliminaires.

1. L'histoire ancienne d'Égypte est tellement liée avec l'ancienne histoire des Hébreux, qu'il est impossible d'écrire cette dernière sans éprouver le besoin d'éclaircir la première. Dans une lettre à Mgr Graveran, évêque de Quimper et Léon<sup>1</sup>, j'ai établi sur des bases, qui me semblent solides, la date précise des principaux événements de l'histoire juive. Les dates de l'histoire égyptienne ne peuvent être établies d'une manière aussi rigoureuse. Cependant on peut, en classant à l'aide des synchronismes que fournissent les livres saints, et des renseignements contenus dans les auteurs profanes, les listes des rois d'Égypte parvenues jusqu'à nous, donner d'une manière probable l'âge d'un grand nombre de ces rois, c'est ce que j'ai essayé dans le catalogue qui suit; mais avant de le donner, je dois faire connaître séparément les sources où j'ai puisé pour l'établir et les secours que m'a fournis chacune d'elles<sup>2</sup>.

## 2. Sources fournies par la Bible.

2. L'Écriture sainte nous fait connaître le nom et l'époque de six rois d'Égypte : 1° Ephrée<sup>3</sup> qui vivait lors de la ruine du temple; 2° Nechao<sup>4</sup>, qui fit périr Josias; 3° Tharaca<sup>5</sup>, contre

<sup>1</sup> Chez Benjamin Duprat, libraire de l'Institut, rue du Cloître-Saint-Benoit, n° 7, prix, 1 fr. 50.

<sup>2</sup> Je ne mets pas au nombre de ces sources les peintures murales des temples d'Égypte, ni les inscriptions de Stèles; car j'ai acquis la certitude que ces inscriptions, lors même que leur lecture serait plus certaine qu'elle ne l'est pour plusieurs d'entre elles, bien loin de pouvoir servir à éclaircir la chronologie d'Égypte, ne peuvent être de quelque utilité que lorsque cette chronologie sera exactement établie. La démonstration de cette assertion sera l'objet d'un mémoire ultérieur.

<sup>3</sup> Jérémie, XLIV, 30.

<sup>4</sup> IV Rois, XXIII, 25.

<sup>5</sup> Ibid., XII, 9. — Isaïe XXXVII, 9.

lequel marcha Sennachérib la 15<sup>e</sup> année d'Ezéchias; 4<sup>o</sup> *Sua*<sup>1</sup>, auquel Osée demanda du secours; 5<sup>o</sup> *Zara*<sup>2</sup>, la 35<sup>e</sup> année d'Asa, roi de Juda, et 6<sup>o</sup> *Sesac*<sup>3</sup>, dans les dernières années de Salomon et les premières de Roboam. En consultant les *tables des rois de Juda* et d'Israël qui se trouvent dans l'appendice de ma lettre à Mgr Graveran, je vois qu'Ephrée vivait l'an 597 avant l'ère vulgaire, année de la ruine de Jérusalem; *Nechao* l'an 617 avant l'ère vulgaire, année de la mort de Josias; *Tharaca* l'an 721 avant l'ère vulgaire, qui est la 15<sup>e</sup> d'Ezéchias; *Sua* l'an 733 avant l'ère vulgaire, 6<sup>e</sup> d'Osée; *Zara* l'an 936 avant l'ère vulgaire, 35<sup>e</sup> d'Asa; et *Sesac* l'an 985 avant l'ère vulgaire, 5<sup>e</sup> de Roboam. J'ajouterai, d'après *Eupolème*<sup>4</sup>, que le roi qui régnait en Egypte, lors de la fondation du temple de Jérusalem, l'an 1026 avant l'ère vulgaire, et même dans les dernières années de David, s'appelait *Ouaphrès*, qui n'est qu'un titre que nous voyons ailleurs<sup>5</sup>, ajouté au nom de *Ramessès*.

### 3. Sources fournies par Hérodote.

3. Le plus ancien des historiens profanes qui ait parlé de l'Egypte est *Hérodote*. Ce judicieux historien avait interrogé avec soin les prêtres de cette contrée; mais les renseignements qu'il en reçut étaient tellement vagues qu'il ne put fixer avec certitude la date d'aucun événement. Ses fixations approximatives, si son texte n'a pas été altéré, ce que j'ai peine à admettre pour un des passages que je citerai tout à l'heure, diffèrent même entre elles d'environ 120 ans, suivant que l'on descend de l'époque qu'il donne pour *Méris*, ou que l'on remonte de celle d'*Amyrtée*. Cet historien ne peut donc servir, d'une manière positive, qu'à fixer le temps respectif des principaux rois d'Egypte. Voici le résumé de ce qu'il nous apprend :

4. De *Menès* à *Sethos*, qui précéda les douze rois, et *Psammetique*, depuis lequel l'histoire d'Egypte est bien connue des

<sup>1</sup> IV *Rois*, xvii, 4.

<sup>2</sup> II *Paral.* xiv, 9.

<sup>3</sup> III *Rois*, xi, 40. — II *Paral.* xii, 2 et suiv.

<sup>4</sup> Dans Eusebe, *préparat. Evang.* l. ix, chap. 30, 31, 32.

<sup>5</sup> Dans la *Liste des rois de Mestree* (ou *Mesraïm*, c'est-à-dire l'*Egypte*).

Grecs, il y a eu 341 rois<sup>1</sup> et autant de *générations* dont 3 font 100 ans. *Méris*, constructeur du lac de ce nom, fut le 330<sup>e</sup> de ces rois<sup>2</sup>, et il n'y avait pas 900 ans que ce prince était mort, lorsque Hérodote voyageait en Égypte<sup>3</sup>. Ce voyage est, suivant les meilleurs chronologistes, de l'an 460 avant l'ère vulgaire : donc *Méris* vivait après l'an 1360, avant cette ère.

5. *Sethos* étant le 341<sup>e</sup> roi d'Égypte et *Méris* le 330<sup>e</sup>, il y a dix rois ou dix *générations* entre ces princes, c'est-à-dire 333 ans, ce qui donne pour le temps approximatif de *Sethos* l'an 1027 avant notre ère. Cette date est inconciliable avec celle qui résulte de ce qu'Hérodote dit ailleurs<sup>4</sup> qu'*Anysis*, prédécesseur de *Sethos*, avait fini de régner 500 ans avant *Amyrtée*. Car *Amyrtée*, qui forme à lui seul la 28<sup>e</sup> dynastie<sup>5</sup>, a succédé à *Darius*, dont la dernière année est, d'après le canon de *Ptolémée*, de l'an 406 avant l'ère vulgaire : donc la première année de son règne est de l'an 405 ; par conséquent, la dernière d'*Anysis* est de l'an 905 avant l'ère vulgaire, et la première de *Sethos* de l'an 904, c'est environ 120 ans de différence avec la date trouvée plus haut ; mais cette différence disparaît si nous supposons, supposition que tout justifie d'ailleurs, que le texte primitif d'Hérodote portait que le règne d'un prince n'était égalé à une *génération* de 33 ans, que lorsque le temps de ce règne était inconnu, dans le cas contraire on comptait pour ce prince le temps qu'il avait réellement régné. En calculant, d'après ce principe, le temps écoulé entre *Méris* et *Sethos*, nous trouvons que *Méris* ayant commencé à régner l'an 1365 avant l'ère vulgaire, et fini l'an 1302 (ce qui donne 875 ans entre le commencement de *Méris* et le voyage d'Hérodote), *Sésostris*<sup>6</sup>, qui lui est d'une *génération* postérieur, a dû commencer l'an 1269 avant l'ère vul-

<sup>1</sup> Hérodote, liv. II, n° 142.

<sup>2</sup> *Ibid.* n° 100.

<sup>3</sup> *Ibid.* n° 15.

<sup>4</sup> *Ibid.*, n° 140.

<sup>5</sup> Voyez les *Listes d'Africain* et d'Eusèbe.

<sup>6</sup> Hérodote nommant 9 des 10 princes qui, selon lui, ont régné entre *Méris* et *Sethos*, il ne reste plus qu'un roi entre *Méris* et *Sésostris*, c'est-à-dire 33 ans. — Diodore dit qu'il y eut entre ces deux princes 6 *générations*, ce qui revient au calcul d'Hérodote, puisque, comme nous le verrons plus loin, la *génération* chez Diodore quand il parle de l'Égypte, est d'un lustre ou de 5 ans.

gaire; *Phéron* son fils, l'an 1236 avant l'ère vulgaire <sup>1</sup>; *Protée* l'an 1203; ce prince, d'après Hérodote <sup>2</sup>, régnait avant le commencement de la guerre de Troie, dont la prise est de l'an 1184 avant l'ère vulgaire et encore après. Or, le règne de *Protée*, d'après ce calcul, est antérieur et postérieur à la guerre de Troie. *Rhampsinite* l'an 1170 avant l'ère vulgaire. *Cheops*, auteur de la 1<sup>re</sup> pyramide <sup>3</sup>, l'an 1137 avant l'ère vulgaire. Ce prince ayant régné 50 ans, *Kephren* son successeur, a commencé l'an 1087 avant l'ère vulgaire. Le règne de ce prince étant de 56 ans, le commencement de *Mycerinus* est de l'an 1031 avant l'ère vulgaire. Celui d'*Asychis* de l'an 998 avant l'ère vulgaire. Celui d'*Anysis* l'an 965 avant l'ère vulgaire. Sous ce prince, *Sabacos*, roi d'Ethiopie <sup>4</sup>, vint fondre sur l'Égypte et y régna 50 ans, puis il se retira, et *Anysis* remonta sur son trône. Les 50 ans de *Sabacos*, joints aux 33 d'*Anysis*, fixent le commencement de *Sethos* qui succéda à ce dernier à l'an 882 avant l'ère vulgaire.

6. Hérodote, dans son texte, tel que nous le lisons actuellement, place sous *Sethos* l'expédition d'un *Sennachérib* en Égypte et fait suivre immédiatement son règne de celui des douze rois <sup>5</sup>; mais ce texte est nécessairement altéré et présente une lacune; car, d'après Diodore <sup>6</sup>, les douze rois furent précédés par un prince étranger, nommé *Sabacos*, dont Hérodote parle aussi comme ayant mis à mort *Necos*, père de *Psamétique* <sup>7</sup>; et l'âge de ces douze rois est de beaucoup postérieur à *Sethos*, comme le montre le calcul suivant, dont la plupart des éléments sont fournis par *Hérodote* lui-même.

<sup>1</sup> Diodore (liv. I, n° 58) dit aussi que *Sésosis* ou *Sésostris* régna 53 ans. C'est le temps qu'Hérodote compte pour chacun des princes suivants jusqu'à *Cheops*.

<sup>2</sup> Hérodote, liv. II, n° 113-119.

<sup>3</sup> Diodore, comme nous le verrons plus tard, dit que cette pyramide a été construite avant l'an 1060 avant l'ère vulg., ce qui revient au calcul d'Hérodote.

<sup>4</sup> Hérod. liv. II, n° 137.

<sup>5</sup> *Ibid.*, n° 141-147.

<sup>6</sup> Diodore, liv. I, n° 63.

<sup>7</sup> Hérodote, liv. II, n° 152. Je pense que *Sabacos* est l'altération du nom de *Sammughes*, roi d'Assyrie, qui, justement à cette époque, fit une expédition en Syrie et en Égypte. Voy. ma *Lettre à Mgr Graveran*, n° XLV, et les auteurs qui y sont cités, ainsi que mon *Canon chronologique*, et ci-après, n° 22.

*Amasis* venait de mourir, lorsque *Cambyse* vint en Egypte, la 3<sup>e</sup> année de la 63<sup>e</sup> olympiade, l'an 526 avant l'ère vulgaire. Ce prince, suivant le chiffre de *Diodore*, qui est le plus grand, avait régné 55 ans; ses prédécesseurs, *Apriès*, *Psammis*, *Nechao*, *Psammétique* ont régné, d'après Hérodote, le premier 23 ans, le 2<sup>e</sup> 6 ans, le 3<sup>e</sup> 16 ans, le 4<sup>e</sup> 54 ans, en tout 156 ans. *Psammétique*, qui englobe dans son règne celui des douze rois, a commencé seulement l'an 682 avant l'ère vulgaire, 167 ans plus tard que ne donnerait le calcul du n<sup>o</sup> 5, d'après lequel ce commencement serait de l'an 849. Donc en cet endroit le texte d'*Hérodote* a été altéré par suite de l'omission d'une partie de ce qu'il racontait.

7. Il me semble résulter du court exposé qui précède, que si *Hérodote* ne peut donner par lui seul le moyen d'établir une chronologie certaine des rois d'Egypte, les renseignements qu'il fournit peuvent du moins servir à rendre probables les dates rapportées par d'autres auteurs, lorsque ces dates concourent avec celles déduites de ces renseignements. Ce judicieux historien nous fait d'ailleurs connaître d'une manière positive l'ordre respectif des principaux rois. Ainsi nous savons par lui que *Méris* précéda *Sésostris*, *Sésostris* la guerre de Troie, la guerre de Troie l'auteur de la première Pyramide, dont la construction est de beaucoup antérieure aux douze rois, auxquels succéda *Psammétique*, à partir duquel l'histoire d'Egypte est bien connue des Grecs <sup>1</sup>.

4. Sources fournies par *Dicéarque*.

8. *Dicéarque*, qui vient après Hérodote, nous fournit deux dates importantes dans le passage publié par Scaliger à la suite de son édition d'*Eusèbe* <sup>2</sup>, et dont voici la traduction : « *Sesonchosis* régna après *Horus*, fils d'*Osiris* et d'*Isis*. » Depuis le règne de *Sesonchosis* jusqu'à la première Olympiade il y a 1500 ans <sup>3</sup>. Depuis le règne de *Nilus* jus-

<sup>1</sup> Hérodote, liv, II, n<sup>o</sup> 124.

<sup>2</sup> *Ἱστοριῶν συναγωγή*, pag. 535, à la suite de la *Chronique d'Eusèbe* éditée par Scaliger, Amsterdam 1658, in-f<sup>o</sup>.

<sup>3</sup> Scaliger a imprimé 2,000, mais c'est certainement une faute, car l'Histoire Sainte nous montre l'Egypte dans un état de civilisation qui commence du temps d'Abraham, qui est né 1284 avant la 1<sup>re</sup> Olympiade : donc, à cette époque l'Egypte n'avait pas

» qu'à la première Olympiade, 346 ans <sup>1</sup>; le royaume d'Égypte ayant duré en tout 1936 ans <sup>2</sup>. » La fin du royaume d'Égypte étant, comme on le voit par les listes d'Eusèbe et d'Africain, et encore par le témoignage exprès d'Eusèbe, à la page 250 de sa *chronique*, édition de Mai, fixée à la 20<sup>e</sup> année d'Ochus, qui, d'après le canon de Ptolémée, revient à l'an 340 avant l'ère vulgaire, le commencement de Ménès, que tout le monde reconnaît pour le premier roi d'Égypte, et qui, dans le compte de Dicéarque, succéda à Sesonchosis, est de l'an 2276 avant l'ère vulgaire <sup>3</sup>, 2438 de la période Julienne; Nilus finit son règne l'an 1122 avant l'ère chrétienne <sup>4</sup>, 3592 de la période Julienne.

5. Sources fournies par Manethon.

9. *Manethon* vient ensuite, mais comme son ouvrage ne nous est connu que par les extraits de *Josèphe*, d'*Africain* et d'*Eusèbe*, auteurs postérieurs à Diodore, je remets à en parler après avoir recueilli dans ce dernier historien ce qui se rapporte à la chronologie des rois d'Égypte.

plus de 1200 ans d'existence, ce qui serait cependant vrai, si on lisait 2,500. D'ailleurs Eusèbe, qui, dans la 1<sup>re</sup> partie de sa *Chronique* p. 250 édition de Milan, 1818, fait évidemment allusion au passage de *Dicéarque*, ne lit que 1000 ans, lecture qui ressort aussi de ce que dit Josèphe (*Antiq. viii*), que ce 1<sup>er</sup> roi d'Égypte était de 1300 ans antérieur à Salomon; car ce Prince étant mort 213 avant la 1<sup>re</sup> Olympiade, ce calcul donne 1513 ans avant cette époque pour le 1<sup>er</sup> roi d'Égypte.

<sup>1</sup> Scaliger imprime  $\upsilon\mu\varsigma$  ayant confondu le  $\tau$  avec l' $\upsilon$ , ce qui est facile dans les *Mss*, surtout lorsque ces lettres sont isolées. Ma correction est d'ailleurs certaine, puisque Nilus est postérieur à la guerre de Troie (Diodore, liv. 1<sup>er</sup>, n<sup>o</sup> 63), et que le chiffre 400 le ferait vivre long temps auparavant.

<sup>2</sup> Ici encore Scaliger écrit  $\delta\iota\sigma\chi\iota\lambda\iota\alpha$ , ayant sans doute pris, à raison de son opinion sur l'antiquité de l'Égypte, l'*appendice* qui accompagne souvent dans les *Mss*, la lettre  $\chi$  pour l'abréviation de  $\delta\iota\varsigma$ . Voici le texte grec, tel que je crois devoir le lire :

Δικταρχος ἐν πρώτῳ μετὰ τὸν Ἰσιδος καὶ Ὀσίριδος Ὀρον βασιλεύς γεγόνε Σεσόγχιωσις ὥστε, γένεσθαι ἀπὸ τῆς Σεσογχιώσιδος βασιλείας μέχρι τῆς (πρώτης) ὀλυμπιάδος ἔτη χίλια φ, ἀπὸ δὲ τῆς Νεῖλου βασιλείας μέχρι τῆς πρώτης ὀλυμπιάδος ἔτη τμς, ὡς εἶναι τὰ πάντα ἡμοῦ ἔτη χίλια ἐνναχόσια λς. Voir une discussion de ce texte dans les *Frag. hist. graecorum* de Didot, t. II, p. 236.

<sup>3</sup> Car 1936 ajoutés à 340, font 2276.

<sup>4</sup> Parce que 346 ajoutés à 776, année 1<sup>re</sup> des Olympiades, font 1122.



## 6. Sources fournies par Diodore.

10. Diodore, qui visitait l'Égypte l'an 60 avant l'ère vulgaire <sup>1</sup>, et qui a consulté les *Annales des prêtres* <sup>2</sup>, nous donne plusieurs renseignements importants pour la chronologie de l'histoire d'Égypte. Le plus précis de ces renseignements est celui qui nous apprend qu'*Amasis* venait de mourir, lors de l'expédition de *Cambyse*, la 3<sup>e</sup> année de la 63<sup>e</sup> olympiade <sup>3</sup>, par conséquent l'an 526 avant l'ère vulgaire. Diodore disant qu'*Amasis* avait régné 55 ans, *Après*, son prédécesseur, plus de 22 ans, et qu'entre ce dernier et *Psammétique*, il y avait quatre générations, soit 20 ans (la génération étant dans Diodore, lorsqu'il parle de l'Égypte, d'un lustre ou de 5 ans <sup>4</sup>), fixe la fin de *Psammétique* à l'an 623 avant notre ère <sup>5</sup>. Ce prince ayant régné 54 ans, son commencement est de l'an 676. Diodore dit ensuite <sup>6</sup> que le règne de *Psammétique* fut précédé par une anarchie de 2 ans avant laquelle régna *Sabbacon*; puis, longtemps avant, *Bocchoris*, *Mécherinus* ou *Mycerinus*, qui eut pour prédécesseur *Kephren* ou *Chabris*, qui régna 56 ans. Le prédécesseur de *Kephren* fut *Chemès* qui construisit la première pyramide, qui a été achevée plus de mille ans avant le voyage de Diodore <sup>7</sup>. Ce voyage étant, comme nous l'avons dit au commencement de ce numéro, de l'an 60 avant notre ère, et l'expression *plus* devant entraîner environ 50 ans, nous trouvons que cette pyramide avait été achevée l'an 1110 avant l'ère vulgaire; puis, comme la construction dura 20 ans <sup>8</sup>, qu'elle fut commencée l'an 1130. D'après Hérodote (liv. II, n° 124.), les travaux préparatoires avaient duré dix ans. Cette

<sup>1</sup> La 1<sup>re</sup> année de la 180<sup>e</sup> Olympiade. Diodore, liv 1<sup>er</sup>, n° 44.

<sup>2</sup> Idem. *ibid.*

<sup>3</sup> Idem. *Ibid.*, n° 68.

<sup>4</sup> Ce point est certain, puisque Hérodote, Africain et Eusèbe ne comptent entre *Après* et *Psammétique* que 22 ou 23 ans et que Diodore fait cet intervalle de 4 générations. Ailleurs, comme nous allons le voir, Diodore met 8 générations entre *Protée* et *Chemès*, et l'intervalle est de 40 ans.

<sup>5</sup> Puisque  $55 + 22 + 20 = 97$ , qui, ajoutés à 526, donnent 623.

<sup>6</sup> Diodore, liv. I. n° 60.

<sup>7</sup> Id. *Ibid.*, n° 63.

<sup>8</sup> Id. *Ibid.*

indication nous engage à fixer le commencement de *Chembès* en 1140. Comme entre ce commencement et la fin de *Protée* il y a eu huit générations <sup>1</sup>, soit 40 ans pendant l'une desquelles a régné *Nilus*, auquel la *liste d'Apollodore* donne en effet 5 ans de règne, nous trouvons pour la fin du règne de *Protée*, l'an 1180, ce qui fait régner ce prince après la prise de Troie, comme *Hérodote* rapporte qu'il l'a réellement fait.

11. *Diodore* ne dit pas de quelle étendue fut le règne de *Protée* : mais comme, d'après *Hérodote*, ce prince régna avant la guerre de Troie, qui a commencé l'an 1194 avant l'ère vulgaire, on peut avec assez de probabilité fixer le commencement de son règne, comme nous l'avons fait d'après *Hérodote*, n° 5, à l'an 1203 avant l'ère vulgaire. Cela supposé, voici les dates approximatives que nous pouvons recueillir de *Diodore* : *Mendès* ou *Marrhus*, l'auteur du labyrinthe, étant de 5 générations, soit 25 ans, antérieur à *Protée* <sup>2</sup>, a fini l'an 1228 avant l'ère vulgaire. Son règne, ou sa génération, jointe à celle d'*Amasis* qui le précéda <sup>3</sup>, et sous le règne duquel *Actisane* s'empara de l'Égypte, plus les plusieurs générations qui se trouvent entre *Amasis* et le fils de *Sesoosis*, générations que nous supposons au nombre de 5, font 7 générations ou 35 ans qui, ajoutés à la génération du fils de *Sesoosis*, font un total de 40 ans qui s'est écoulé entre le commencement de *Marrhus* et la fin du grand conquérant *Sesoosis*. Dans cette hypothèse, la fin du règne de *Sesoosis* serait de l'an 1268; et, comme *Sesoosis* a régné 33 ans <sup>4</sup>, ce prince aurait commencé l'an 1301 avant l'ère vulgaire, 3413 de la période Julienné. Au n° 5, j'ai trouvé, d'après *Hérodote*, l'an 1269 avant l'ère vulgaire pour le commencement de *Sesostris*. *Méris* ayant fini de régner 6 générations avant *Sesoosis* <sup>5</sup>, la fin de son règne doit être rapportée à l'an 1331 <sup>6</sup>. La génération du règne de *Méris*, jointe aux générations qui le séparent

<sup>1</sup> *Diodore*, l. i, n° 62, 63.

<sup>2</sup> *Id. Ibid.*, n° 62.

<sup>3</sup> *Id. Ibid.*, n° 61, 60, 59.

<sup>4</sup> *Id. Ibid.*, no 58.

<sup>5</sup> *Id. Ibid.*, no 53.

<sup>6</sup> Au n° 5, j'ai trouvé que, d'après *Hérodote*, *Méris* avait commencé vers l'an 1335 avant l'ère vulg., 3,379 de la période Jul.

d'*Uchôreus*, fondateur de Memphis <sup>1</sup>, donne pour la fin de ce dernier prince, l'an 1391. La génération du règne d'*Uchôreus*, jointe aux 7 générations qui le séparent d'*Osymândias*<sup>2</sup>, donne pour la fin d'*Osymândias* 1431 avant notre ère; 3283 de la période Julienne. Ces dates approximatives me fourniront plus tard matière à de curieux rapprochemens. Pour le moment, je me bornerai à faire remarquer qu'il ressort du récit de Diodore que *Méris* a précédé *Sesoosis*, *Sesoosis* la guerre de Troie, la guerre de Troie *Nilus*, et *Nilus* l'auteur de la première pyramide, tout comme nous l'avons vu dans Hérodote.

7. Valeur des historiens qui nous ont conservé les listes de Manéthon.

12. Nous ne possédons de l'histoire de *Manéthon* que les fragmens qu'ont insérés dans leurs ouvrages *Josèphe*<sup>3</sup>, *Jules Africain*<sup>4</sup>, et *Eusèbe*<sup>5</sup>, fragmens auxquels il faut joindre l'*ancienne chronique*<sup>6</sup> et la *liste des rois de Mestree*<sup>7</sup>, conservées dans le *Syncelle*, chronique et liste qui me paraissent évidemment extraites de *Manéthon*. Malheureusement ces fragmens ne sont parvenus jusqu'à nous que dans un tel état de dégradation que les auteurs qui les rapportent ne s'accordent ni sur le nombre des rois, ni sur les années de leur règne<sup>8</sup>, de sorte que leurs chiffres ne peuvent être con-

<sup>1</sup> Diodore, liv. 1, n° 51.

<sup>2</sup> *Ibid.*, n° 50.

<sup>3</sup> Dans le premier liv. contre *Apion*.

<sup>4</sup> Dans les listes conservées dans le *Syncelle*.

<sup>5</sup> Dans la *chronique* et dans l'*extrait* qu'en cite le *Syncelle*.

<sup>6</sup> Dans le *Syncelle*, pag. 51, 52 de l'édition de Paris; pag. 96, de l'édition de Bonn, faisant partie de la *Byzantine*, réimprimée sous la direction de Niebuhr.

<sup>7</sup> Dans le *Syncelle*, pag. 170 et suiv. de l'édition de Bonn, révisée par Dindorf.

<sup>8</sup> Jules Africain compte 122 rois, et 511 ans de plus qu'Eusèbe. La 5<sup>e</sup> *dynastie*, d'après Eusèbe, est la 6<sup>e</sup> d'après Africain. Les 13<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> *dynasties* d'Eusèbe n'ont aucunes correspondantes, quant à la qualité des Rois, chez Africain. Enfin la 15<sup>e</sup> *dynastie* de Jules Africain est la 17<sup>e</sup> d'Eusèbe. Sur 27 *dynasties*, il en est 14 sur lesquelles Eusèbe et Africain diffèrent et souvent d'une manière notable quant au nombre des Rois. Ainsi, la 4<sup>e</sup> *dynastie* a 17 rois dans Eusèbe et 8 seulement dans Africain; la 8<sup>e</sup> *dynastie* a 9 rois dans Eusèbe, 27 dans Africain, etc. — Quant aux années, la 8<sup>e</sup> *dynastie* a régné 100 ans d'après Eusèbe, 146 d'après Africain; la 14<sup>e</sup> *dynastie* a régné 484 ans d'après Eusèbe, 184 ans d'après Africain; la 18<sup>e</sup> *dynastie* a régné 348 ans d'après Eusèbe, 263 ans d'après Africain; la 19<sup>e</sup> *dynastie* a régné 184 ans d'après Eusèbe, 209 d'après Africain, etc.

sidérés que comme des variantes de texte de *Manethon*, texte qu'il appartient à la critique de restituer.

13. Il y a plus. Les noms des rois donnés par *Manethon* ne s'accordent que pour peu d'entre eux avec ceux conservés dans *Hérodote* et *Diodore*; mais ce fait peut s'expliquer de deux façons : 1° Les rois d'Égypte avaient plusieurs noms ou titres, et *Hérodote* comme *Diodore* les ont désignés par un de ces noms et *Manethon* par un autre. *Diodore* dit expressément que *Mendès* s'appelait aussi *Marrhus* <sup>1</sup>, *Protée Kētès* <sup>2</sup>, et *Kephren Chabris* <sup>3</sup>. D'une autre part, *Diodore* appelle *Chemès* <sup>4</sup> le prince qu'*Hérodote* nomme *Cheops* <sup>5</sup>, et ce dernier auteur appelle *Pheron* le fils de *Sesostris*, qui, suivant *Diodore*, avait le même nom que son père. Enfin, le conquérant lui-même se trouve désigné sous le nom de *Sesostris*, *Sesoosis*, *Ramessès*, *Egyptus*. 2° Il y avait plusieurs royaumes en Égypte. *Hérodote* et *Diodore* ont donné les noms des rois de l'un de ces royaumes, tandis que *Manethon* a donné, au moins dans les dernières parties de son ouvrage, la suite des rois d'un autre royaume, probablement de celui qui devint suzerain. L'existence simultanée de ces royaumes est prouvée par *Manethon* lui-même, qui écrit <sup>6</sup>, que *Tuthmosis* et les autres rois d'Égypte se réunirent contre les pasteurs. *Artapan* nous apprend aussi <sup>7</sup> que *Palmanoth*, roi d'Égypte, donna sa fille en mariage à *Chenéphrès*, qui régnait sur une autre partie de l'Égypte, au-delà de *Memphis*, et, enfin, la liste des Rois *Thébains*, dressée par *Apollodore*, liste si différente de celle des rois de *Mestree*, ne peut laisser de doutes sur l'existence simultanée de plusieurs royaumes en Égypte.

14. J'ai dit que *Manethon*, dans les dernières parties de son ouvrage, s'était probablement borné à donner les noms des rois du royaume Suzerain. La preuve en est dans l'accord

<sup>1</sup> *Diodore*, liv. 1, n° 61.

<sup>2</sup> *Id.*, *Ibid.* n° 62.

<sup>3</sup> *Id.*, *Ibid.* n° 64.

<sup>4</sup> *Id.*, *Ibid.* n° 65.

<sup>5</sup> *Hérodote*, liv. 2, n° 124.

<sup>6</sup> Dans *Josèphe* contre *Apion*, liv. 1.

<sup>7</sup> Dans *Eusèbe*, *Préparation évangélique*, liv. 11, chap. 27.

qui existe entre sa liste à partir de Silitès, et celle des rois de Mestree; car les différences qui existent entre ces deux listes prouvent qu'elles n'ont pas été prises l'une de l'autre<sup>1</sup>. Mais à partir de *Silitès*, en remontant, *Manethon*, et ses abrégiateurs, ont mis à la suite l'une de l'autre les familles de rois, qu'ils trouvaient mentionnées, sans s'inquiéter du pays et du temps où elles ont régné. En voici la preuve. Nous avons une *liste des rois de Thèbes*, celle d'*Apollodore*, qui passe pour exacte : or le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> roi de cette liste sont les mêmes que les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> rois de la 1<sup>re</sup> dynastie *Tanite* d'après *Manethon*<sup>2</sup>. Le 4<sup>e</sup> des rois de *Thèbes* est le 6<sup>e</sup> de la même dynastie des *Tanites*. Les 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> des rois de *Thèbes* sont placés les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> de la 4<sup>e</sup> dynastie de *Memphis*. Enfin les 20<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> rois de *Thèbes* sont, dans les listes de *Manethon*, les 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> de la 6<sup>e</sup> dynastie de *Memphis* : Donc les premières dynasties de *Manethon* contiennent les noms de rois qui ont régné en diverses contrées; et elles les présentent dans un ordre arbitraire; car le conquérant *Sésostris* est placé dans la 12<sup>e</sup> dynastie, longtemps avant celle des *pasteurs*, qui a précédé de beaucoup la sortie des Hébreux d'Égypte, sortie qui est antérieure à *Méris*<sup>3</sup>; or, nous avons vu, d'après *Hérodote* et *Diodore*, que *Sésostris* a vécu après *Méris*, peu de temps avant la guerre de Troie, et, par conséquent, plusieurs siècles après la dynastie des *pasteurs*.

15. J'ai conclu de ces considérations que, les *listes de Manethon* ne pouvant servir de guide pour ces princes antérieurs à *Silitès*, il fallait prendre le nom de ces rois dans la *liste d'Apollodore*, le royaume de *Thèbes* étant, d'un consen-

<sup>1</sup> Ainsi, la *Liste des rois de Mestree* omet des Princes que donne *Manethon*; donne à quelques-uns des noms différents et les place quelquefois dans un autre ordre. Plus loin, je cite des exemples de ces différences.

<sup>2</sup> Cette coïncidence peut servir à établir la chronologie Égyptienne, car comme le 57<sup>e</sup> roi de *Thèbes* est *Nilus*, que nous savons par *Dicéarque* avoir fini son règne l'an 1122, avant notre ère, (V. le n<sup>o</sup> 8) nous trouvons que *Méris*, le 1<sup>er</sup> d'entre eux, a dû commencer en l'an 2135 avant cette ère, 2579 de la période Julienne.

<sup>3</sup> Cette sortie est en effet de l'an 1536 avant notre ère, 3158 de la période Julienne. Voy. ma lettre à *Mgr Graveran*, n<sup>o</sup> 21. Et *Méris* est au plus tôt de l'an 1331 avant notre ère. (Voyez ci-dessus n<sup>os</sup> 5 et 11.)

tement unanime, regardé comme le plus ancien des royaumes d'Égypte. En remontant de *Nilus*, le 37<sup>e</sup> des rois de Thèbes, jusqu'à *Menès*, le 1<sup>er</sup> d'entr'eux, on trouve, l'âge de *Nilus* étant fixé à l'an 1122 de notre ère (voy. n<sup>o</sup> 8), que *Menès* a commencé l'an 2135 avant notre ère, 2579 de la période julienne, 1609 ans avant la mort d'*Amasis*. C'est la date que nous fournit aussi approximativement *Josèphe* <sup>1</sup>, quand il dit que *Salomon* a régné 1300 ans après *Menès*; car *Salomon* ayant fini l'an 989 avant l'ère chrétienne, la 1300<sup>e</sup> année auparavant tombe l'an 2289, qui est de 154 ans seulement plus reculée que celle fournie par *Dicéarque*, et si on lit 446 dans le passage de *Dicéarque*, cité au n<sup>o</sup> 8, la différence n'est que de 54 ans; il y a loin de là aux 36,525 ans que l'*ancienne chronique* <sup>2</sup> attribue au royaume d'Égypte. Mais 36,525 étant le produit de 1461 par 25, c'est-à-dire le produit de l'année sothiaque par 25, comme *Panodore* l'a déjà fait remarquer, il y a bien des siècles, il s'ensuit que ce chiffre est un de ces nombres mystiques, et sans valeur historique, que tous les peuples païens placent au commencement de leur histoire.

16. Il ne me reste plus, avant de passer à la classification des dernières dynasties de *Manethon*, qu'à mentionner une importante tradition que cet auteur nous a conservée, et dont *Josèphe* le blâme, bien à tort selon moi. *Manethon*, comme on le sait, confond les *Juifs* avec les *Pasteurs* qui ont régné en Égypte, et furent chassés par *Tuthmosis*. Après donc avoir raconté l'expulsion de ces *Pasteurs* qui furent, selon lui, fonder Jérusalem, il rapporte dans un autre ouvrage <sup>3</sup> que, longtemps après, des hommes de la même race, ayant été soumis par le roi *Amenophis* à de rudes travaux de construction, se révoltèrent sous la conduite d'un prêtre, qui prit le nom de *Moyse*; qu'*Amenophis* et son fils âgé de 5 ans, furent obligés de se réfugier en Éthiopie; que les *Pasteurs* s'emparèrent alors du blé de l'Égypte, et que plus tard ayant été chassés ils se retirèrent dans la *Palestine*.

<sup>1</sup> *Josèphe, Antiq. judaiques*, l. viii, ch. 2.

<sup>2</sup> Dans le *Syncelle*, p. 96, édition de Bonn.

<sup>3</sup> Voyez *Josèphe contre Apion*, l. i, ch. 9.

*Manéthon* place ces événements longtemps après la 1<sup>re</sup> expulsion. Cette tradition me semble rappeler évidemment, tout en la dénaturant, la manière dont Joseph se fit donner le blé des Egyptiens, les rudes travaux auxquels furent soumis les Hébreux pendant leur captivité, et leur délivrance précédée de la mort du fils du roi.

#### 8. Classification des dynasties de Manéthon.

17. Trois choses sont à connaître pour classer les *dynasties de Manéthon* : 1<sup>o</sup> le nombre des rois qu'elles contiennent; 2<sup>o</sup> l'ordre du règne de ces rois; 3<sup>o</sup> le temps que chacun d'eux a régné. Ma classification ne s'étendant que des rois *Pasteurs* à *Amasis*, j'ai connu le nombre des rois pasteurs, et celui des rois de la 18<sup>e</sup> dynastie, par l'accord de *Joseph*<sup>1</sup> et d'*Africain*. Les dynasties 19, 20 et 21, contenant dans *Eusèbe* et *Africain*, le même nombre de rois, ce nombre est par là même certain. *Africain* compte 9 rois, dont six anonymes, dans la 22<sup>e</sup> dynastie, mais l'*ancienne chronique*<sup>2</sup>, *Eusèbe* et la *liste des rois de Mestree*<sup>3</sup> n'en portant que trois, j'en conclus que ce sont les copistes, qui, par erreur, ont introduit dans *Africain* ces six rois anonymes. Le roi qu'*Africain* compte de plus qu'*Eusèbe* dans la 23<sup>e</sup> dynastie (*Zet*), se retrouvant dans la liste des rois de *Mestree*, son omission dans *Eusèbe* est nécessairement une faute de copiste; de même que c'est par une faute semblable qu'a été omis, dans *Africain*, le 1<sup>er</sup> roi de la 26<sup>e</sup> dynastie d'*Eusèbe* (*Ammerès*), qui se trouve aussi dans la *liste des rois de Mestree*. *Eusèbe* et *Africain* étant d'accord, quant au nombre des rois, des dynasties 24 et 25, il ne peut y avoir de doute sur ce nombre. En récapitulant ces renseignements, je trouve que de *Silitès* à *Amasis*, en comptant ces deux princes, il y a eu 68 rois en Egypte.

18. L'ordre du règne de ces rois est nécessairement pour nous celui qui résulte de la classification de *Joseph*, d'*Africain* et d'*Eusèbe*, et je m'y suis scrupuleusement tenu, sauf pour *Zet* que, de ces trois auteurs, *Africain* nomme seul, et, que j'ai pla-

<sup>1</sup> *Joseph*, *Ibid.*, ch. 5 et 9.

<sup>2</sup> Dans le *Syncelle*, pag. 96, édit de Bonn.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 170 et suiv.

cé avant *Petoubastès* : 1° parce que c'est là que le place la *liste des rois de Mestrée* ; 2° parce que l'institution des jeux Olympiques ne tomberait pas sous *Petoubastès*, comme *Africain* dit qu'elle le fait, si *Zet* avait régné après ce prince ; 3° enfin parce qu'en plaçant ainsi *Zet*, il correspond, à peu de chose près, au temps qu'au n° 5 j'ai trouvé pour l'époque approximative du *Sethos* d'*Hérodote*.

19. Quant au temps que chaque roi a régné, comme ce temps est marqué dans *Africain*, *Eusèbe* et la *liste des rois de Mestrée*, auxquels, pour quelques princes, viennent se joindre *Josèphe* et *Hérodote*, lorsque deux ou plus de ces autorités s'accordaient, j'ai pris le chiffre qu'elles donnaient, à moins que de graves motifs ne me forçassent d'agir différemment ; lorsque toutes ces autorités divergeaient, j'ai pris le chiffre qui permettait de retrouver les synchronismes que j'ai signalés au n° 2, entre l'histoire juive et celle d'*Egypte*. Voici d'ailleurs un court exposé des motifs qui m'ont guidé dans mon choix. Je pars d'*Amasis* en remontant jusqu'à *Silitès*.

#### 6. Rectification de la liste des rois.

20. *Amasis* qui, comme nous l'avons vu (n° 10), mourut vers l'an 526 avant l'ère vulgaire, a régné 55 ans d'après *Diodore*, 50 ans d'après la *liste des rois de Mestrée*, 44 ans d'après *Africain*, 42 ans d'après *Eusèbe* : *Hérodote* n'indique pas les années de son règne. Lequel de ces nombres faut-il prendre ? *Clément* d'*Alexandrie* m'a guidé dans le choix, il m'apprend que Jérusalem fut prise et son temple détruit, lorsque *Nabuchodonosor* avait déjà régné 7 ans, depuis la mort de son père, et *Après*, prédécesseur d'*Amasis*, 2 ans sur l'*Egypte*. Or, la prise de Jérusalem est de l'an 597 avant l'ère vulgaire, et par conséquent le commencement d'*Après* de l'an 599. Ce prince a régné 25 ans d'après *Hérodote* et *Eusèbe*, plus de 22 ans, d'après *Diodore*, assertions qui se concilient à l'aide de ce que nous apprend *Hérodote* <sup>2</sup>, qu'*Amasis*, après avoir détrôné *Après*, le garda longtemps près

<sup>1</sup> *Clément* d'*Alexandrie*. *Strom.*, liv. 1, n° 21, pag. 133 de la réimpression de l'édition de *Pöter* par *Oberthur* *Wiceburg*.

<sup>2</sup> *Hérodote*, liv. II, n° 169.



de lui le traitant avec honneur. Hérodote et Eusèbe ont compté *ce temps* dans le règne d'*Apriès*, et Diodore n'a parlé que des années que ce prince a réellement régné. J'attribue donc 23 ans de règne *réel* à *Apriès*, et je fais commencer, par conséquent *Amasis* en l'an 576 avant l'ère vulgaire <sup>1</sup>, 50 ans avant sa mort, nombre d'années de règne que lui attribue la *liste des rois de Mestree*. J'ai donné 6 ans à *Psammous*, prédécesseur d'*Apriès*, parce que c'est le nombre que lui attribuent Hérodote et Africain. Le commencement de ce prince est donc de l'an 603 avant l'ère vulgaire.

21. Eusèbe et Africain ne donnent que 6 ans à *Necao*, qui vient auparavant ; mais Hérodote lui en attribue 16, et ce nombre est le véritable, puisque avec 6 ans de règne seulement, *Necao* eût commencé l'an 611, et que nous savons par l'*Ecriture Sainte* <sup>2</sup> qu'il fit périr *Josias*, événement qui eut lieu l'an 619. *Necao* a donc régné 16 ans, et a commencé l'an 621 avant l'ère vulgaire. Je donne 54 ans de règne à *Psammétique* avec Hérodote et Africain, faisant entrer en compte les 15 ans pendant lesquels ce prince régna simultanément avec les 11 rois <sup>3</sup> ; son commencement est donc de l'an 675.

22. Le règne des *douze rois* fut précédé, d'après Diodore <sup>4</sup>, d'une anarchie de deux ans ; mais la désolation, suite de la conquête du roi d'Assyrie *Samughès*, appelé *Sabacos* par Diodore et Hérodote, et qualifié à tort par ce dernier de roi d'Ethiopie, ayant été de 3 ans d'après *Isaïe* <sup>5</sup>,

<sup>1</sup> *Apriès*, d'après Josephé (*Ant. Jud.*, l. x, c. 9), fut détrôné lors de l'expédition que Nabuchodonosor entreprit contre l'Égypte, après avoir régné 23 ans depuis la mort de son père, et lorsqu'il y avait déjà 15 ans que le temple était détruit. (Josephé écrit 5, mais c'est évidemment une faute). Or, Ezéchiel, dans une prophétie datée de l'an 27 de la captivité (Ezéchiel, ch. xxix, annonce comme devant avoir lieu cette expédition, qui est par conséquent postérieure à l'an 582, année correspondante à la 27<sup>e</sup> de la captivité. Ce ne fut qu'après avoir longtemps combattu, et lorsqu'il eut perdu une partie de son armée, que ses sujets se révolterent contre lui. Toutes ces considérations justifient la date que je donne au commencement d'*Amasis*.

<sup>2</sup> Voyez *iv Rois*, ch. xxiii, 29, etc.

<sup>3</sup> Voyez Diodore, liv. i, n° 66.

<sup>4</sup> *Id. Ibid.*

<sup>5</sup> *Isaïe*, chap. xx. Ces 3 ans concourant avec les années 678, 677, 676 avant l'ère vulgaire, années qui correspondent aux 18, 19, 20<sup>e</sup> du roi d'Assyrie *Samughès* (Voyez *iv<sup>e</sup> SÉRIE*, TOME XIII. — N° 78 ; 1856. (52<sup>e</sup> vol. de la coll.)

je fais commencer ces trois ans à l'an 678. *Eusèbe* et *Africain* donnant 8 ans à *Nechao* à 6 ans, *Nechepsus*, 7 ans à *Stephinatès*, ces nombres sont certains, et *Nechao* a commencé l'an 686, *Nechepsus* l'an 692, et *Stephinatès* l'an 699. *Eusèbe* donne à leur prédécesseur *Ammerès* 12 ans de règne, et la liste des rois de *Mestree* 38 ans ; mais le nombre d'*Eusèbe* est certainement le vrai, puisque, avec 38 ans de règne, ce prince eût commencé avant *Ezechias*, sous le règne duquel l'*Écriture* nous marque que régnait *Tharaca*<sup>1</sup>, prédécesseur d'*Ammerès*. Le commencement d'*Ammerès* est donc de l'an 711 avant l'ère vulgaire.

23. Je donne 20 ans à *Taracus*, 12 ans à *Sebichus*, 12 ans à *Sabbacon*, 44 ans à *Bocchoris*, parce que ce sont les années que portent *Eusèbe* et la liste des rois de *Mestree*. *Taracus* a commencé l'an 731 avant notre ère. Ce prince, qui est le *Tharaca* de la Bible, était donc contemporain d'*Ezechias*, qui a régné de l'an 733 à l'an 707. *Sebichus* a commencé l'an 743; ce prince qui régnait du temps d'*Osée*, dont le règne s'étend de l'an 738 à l'an 730, est le *Sua* de la Bible. *Sabbacon* a commencé l'an 755, et *Bocchoris* l'an 799. J'ai donné 10 ans à *Psammous* avec *Eusèbe*, *Africain* et la liste des rois de *Mestree*. Ce prince a commencé l'an 809. J'ai donné 9 ans à *Osorthon* avec *Eusèbe* et la liste des rois de *Mestree*; le commencement de ce prince est de l'an 818. Quant à *Petoubastès*, mes trois autorités différant entre elles, j'ai pris le chiffre de 40 ans, donné par *Africain*, parce que c'est celui qui fait mieux concorder les princes antérieurs avec ceux de Juda, du temps desquels l'*Écriture* marque qu'ils ont vécu. Ce prince a commencé l'an 858. Ces synchronismes sont aussi le motif qui m'ont déterminé à prendre pour le règne de *Zot* le nombre de 34, donné par le meilleur *Mss* du *Synecelle*

<sup>1</sup> ma Lettre à *Mgr Graveran*), qui, d'après *Abydène* dans *Eusèbe*, p. 23 de sa *Chronique*), conquît les parties intérieures de la Syrie, j'ai pensé que c'était ce prince, qu'à cause de la ressemblance de son, *Hérodote* appelle *Sabacos* (liv. II, n° 152). *Samhghès* pouvant se changer en *Sab-ghès*, *Sabacès*). *Hérodote* distingue d'ailleurs ce *Sabacos* de *Sabacos* l'*Ethiopien*, qu'il fait vivre longtemps avant (liv. II, n° 136, 137 et suiv.)

<sup>1</sup> *iv Rois*, chap. XIX, 9.

à celui de 15 que porte la liste des rois de Mestrée. Ce prince a commencé l'an 892. A la fin du n° 5 ci-dessus, j'ai trouvé pour la date approximative de *Sethos*, d'après Hérodote, l'an 882 avant l'ère vulgaire.

24. Eusèbe, Africain et la liste des rois de Mestrée, étant d'accord pour les années des trois princes précédents, je fais commencer *Tacellothis* l'an 905, en lui donnant 13 ans de règne; *Osothon*, qui a régné 15 ans, l'an 920, et *Sesonchosis*, dont le règne est de 21 ans, l'an 941. Ce prince est appelé *Koncharis* dans la liste des rois de Mestrée, et comme il régnait l'an 936, année, d'après l'Écriture, de l'expédition de Zara en Judée, il doit être le même que ce roi, son nom s'écrivant aussi *Sonsaris*.

25. La dynastie 21<sup>e</sup> demande une attention toute particulière. Elle a duré, d'après le témoignage uniforme d'Eusèbe et d'Africain, 130 ans. Or, comme *Sesonchosis-Zara*, 1<sup>er</sup> roi de la 22<sup>e</sup> dynastie, a commencé, comme nous venons de le voir, l'an 941 avant l'ère vulgaire, et que l'an 5 de *Roboam*, qui est l'époque de l'expédition de Sésac, concourt avec l'an 985 avant notre ère<sup>1</sup>, c'est un de ces princes qui doit être le *Sésac* de la Bible. Mais sous quel nom se cache-t-il dans notre dynastie? La liste des Rois de Mestrée, en rapportant les noms des princes qui la composent, en retranché deux, *Smendis* et l'un des *Psousennès*, et écrit *Sousachien*, au lieu d'*Osochor*. L'auteur de cette liste pensait donc qu'*Osochor* était le même que *Sésach*, et son opinion doit être regardée comme vraie: 1<sup>o</sup> Parce que l'S initial de *Sésac* n'a pour objet que de tenir lieu de l'esprit qui surmonte l'O initial d'*Osochor*; 2<sup>o</sup> parce que Josèphe<sup>2</sup> lit *Asocheus*, le nom du roi d'Égypte qui prit Jérusalem; 3<sup>o</sup> parce que, comme nous allons le voir, *Osochor* vivait, d'après Manéthon, dans le temps que la Bible fixe pour *Sésac*. Si, en effet, nous prenons les chiffres d'années de règne attribué par Eusèbe à chacun des 7 princes de la 21<sup>e</sup> dynastie, chiffres qui, par leur addition, forment le total de 130 ans, et s'accordent, sauf pour les années des deux *Psousennès*, avec ceux d'Africain, nous trouvons qu'*Osochor* a

<sup>1</sup> Voyez ma lettre à Mgr Graveran.

<sup>2</sup> Guerre des Juifs, l. vi, ch. dernier.

commencé l'an 991 avant l'ère vulgaire, et qu'il finissait l'an 985, époque de l'expédition de *Sésac*. Ce prince régnait donc dans les deux dernières années de *Salomon*, comme l'Écriture le marque expressément de *Sésac*<sup>1</sup>, et rien n'empêcha de lui attribuer la plus grande partie de l'an 983, par conséquent assez de temps pour l'expédition en Judée, quoique Eusèbe compte cette année à *Psinachès*, parce que c'est l'usage des faiseurs de catalogues, à chiffres ronds, d'attribuer au successeur l'année non complète du prédécesseur. Ce résultat suffit pour justifier mon assertion : mais je pense qu'il peut être rendu plus précis ; et voici ce qui me le fait penser. La liste des Rois de Mestree donne 34 ans de règne à *Osochor-Sousacim* ; Hérodote en attribue 33 à son *Asychis* dont le règne est fixé approximativement, comme nous l'avons vu au n° 5, vers le temps de celui de notre *Osochor* et ne peut, par conséquent, en différer. D'où je conclus qu'*Osochor* a régné plus de 30 ans, *Psousennès II* n'ayant, d'après Africain, régné que peu d'années, et les années d'*Osochor* présentant des vacances dans le texte d'Eusèbe, j'ai pensé que c'était à ce dernier prince qu'appartenait réellement les 33 ans qui sont attribués, dans Eusèbe, à *Psousennès II*, les copistes ayant par inadvertance transporté à l'un les années de l'autre, j'ai donc donné les 6 ans, que la liste d'Eusèbe porte ordinairement pour *Osochor*, à *Psousennès II*, et l'ai fait commencer l'an 947 avant l'ère vulgaire. J'en donne 9 à *Psinachès* avec Eusèbe, Africain et la liste des rois de Mestree, et le fais commencer en 937 ; 35, comme je viens de le dire, à *Osochor-Sésac*, dont le commencement est de l'an 991 ; 9 à *Amenophis*, avec Eusèbe, Africain et la liste des rois de Mestree, et le fais commencer l'an 1000 ; 4 à *Nephelcherès*, d'après les mêmes autorités, son commencement étant de l'an 1004 ; 41 à *Psousennès I* avec Eusèbe et la correction certaine du texte d'Africain<sup>2</sup>, le commencement de ce prince étant de l'an 1045. Ce *Psousennès*, qui régnait lors de la construction du temple l'an 1026,

<sup>1</sup> in *Rois*, ch. II, v. 40.

<sup>2</sup> Voyez l'édition du *Synccelle*, de Dindorf.

doit avoir porté le titre de *Ouaphrès*, puisque c'est par là que le désigne Eupolème<sup>1</sup> en rappelant l'alliance que ce prince fit avec David, et la lettre qu'il écrivit à Salomon. Le temps de ce *Ouaphrès*, répondant à celui que nous avons trouvé (n° 5), pour *Képhren* ou *Kabris*<sup>2</sup>, j'en conclus que ces noms désignent le même prince. Enfin je donne 26 ans de règne à *Smendis* avec Eusèbe et Africain, et le fais commencer l'an 1071. Le temps de ce prince répond à celui que nous avons trouvé (N° 5 et 11) pour le *Chembès* de Diodore et le *Cheops*. C'est donc le même prince qui est désigné par ces trois noms.

26. Si pour la 20<sup>e</sup> dynastie, ainsi que pour *Amenemès*, prédécesseur de *Thuoris*, j'ai préféré les chiffres d'Africain à ceux d'Eusèbe; si au contraire pour *Amenophthah* je m'arrête au chiffre d'Eusèbe en rejetant celui d'Africain, c'est parce que les chiffres que j'ai choisis faisaient seuls tomber la fin d'*Amenophis*, sous lequel *Moyse sortit d'Égypte* d'après *Manethon*<sup>3</sup>, à l'année de cette sortie. Les années que je donne aux autres princes, étant uniformément données par Eusèbe et Africain, ou par l'un de ces auteurs appuyés par Josèphe dont l'extrait de *Manethon*<sup>4</sup> porte les caractères d'une grande exactitude, je crois inutile de les énumérer ici, puisqu'elles se trouvent dans la liste qui suit, avec l'indication des autorités qui les appuient<sup>5</sup>. Je joins à cette liste, objet unique de ce *Mémoire*, celle des *rois de Thèbes*, classée d'après les renseignements fournis par *Dicéarque*, à cause des rapprochements qu'elle fournit et parce qu'elle sert à compléter la suite des rois d'Égypte.

<sup>1</sup> Dans Eusèbe, *Préparation évangélique*, liv. ix, chap. 30, 31, 32.

<sup>2</sup> Voy. Diodore dit que ces deux noms sont synonymes, liv. 64.

<sup>3</sup> Voyez ci-dessus, n° 16.

<sup>4</sup> Dans le 1<sup>er</sup> livre *contre Apion*.

<sup>5</sup> Je n'ai marqué ces autorités que pour les princes dont je n'ai pas parlé dans cette liste. Pour faire un compte rond, j'ai additionné les mois que chacun a régné en sus de ses années complètes, et j'en ai fait des années que j'ai ajoutées au règne du Prince sous lequel finissait chacune de ces années. De là vient que pour quelques princes je compte un an de plus que Josèphe, tout en étant d'accord avec cet auteur. Cette liste dressée par *Apollodore* est extraite du *Syncelle*, pages 171 et suivantes de l'édition de Bonn.

ROIS DE THÈBES.	Ans de régne.	Avant notre ère.	ROIS DE MEMPHIS.	Ans de régne.	Avant notre ère.
1 Méntès.	62	2175			
2 Athothis.	59	2073			
3 Athothis.	52	2014			
4 Diabîès <sup>1</sup> .	19	1982	1 Silitès (Jos. Eus. Afri.)	19	1975
5 Pemphos.	18	1265	2 Beon (Joseph, Africain.)	44	1956
6 Toigar amachos — Mom- cheiri.	79	1943	3 Apachnas Josephé.)	56	1912
7 Ctaichus.	6	1866	4 Apophis Jos. Afri.)	61	1876
8 Gosormîès.	30	1860	5 Sethos (Jos. Afric.)	50	1813
9 Mares.	26	1850	6 Asseth <sup>2</sup> (Jos. Afri.)	49	1765
10 Anoyphis.	20	1804	7 Amosis (Jos. Afric.)	25	1716
11 Sirios.	18	1784	8 Chebron (Jos. Afri. Eus.)	15	1691
12 Chnoabus Gueurus.	22	1766	9 Amenophis I (Jos. Eus.)	21	1678
13 Ravosis.	13	1744	10 Amessis (Jos. Afri.)	22	1657
14 Riyès.	10	1731	11 Mispres (Joseph. Afri.)	13	1655
15 Saophis Cœmestès.	29	1721	12 Mispbragmuthosis, Joseph. Africain.)	26	1622
16 Saophis.	27	1690	15 Thmosis (Jos. Afri. Eus.)	9	1596
17 Mœscherès.	31	1685	14 Amenophis II <sup>3</sup> (Jos. Afr.)	51	1587
18 Mosthœa.	53	1634	15 Orus Jos. Euseb.)	56	1556
19 Pammès Archondès.	55	1601	16 Achencherès (Jos. Eus.)	12	1520
20 Apapous le Grand.	100	1566	17 Rathois (Jos. Eus.)	9	1508
21 Echescos-ocar. s.	1	1466	18 Achencherès (Jos. Eus.)	12	1499
22 Nitocris (reine).	6	1465	19 Sècherès (Jos. Afri.)	12	1487
23 Mytataïus <sup>4</sup> Ammonodotpa.	22	1439	20 Ar. aais (Eus. Jos. Afr.)	3	1375
24 Ouosi Marès <sup>5</sup> .	12	1437	21 Ramesses I (Jos. Afr.)	1	1470
25 Thimiltus.	8	1425	22 Ramesses II Miammi (J.)	67	1469
26 Semphroucratès.	18	1417	23 Amenophis III (Jos. Afr.)	19	1409
27 Chouthèr <sup>6</sup> Taurus.	7	1599	24 Sethos <sup>7</sup> (Joseph.)	59	1385
28 Meura <sup>8</sup> Philoscocora.	12	1392	25 Rhampstès (Jos. Eus.)	66	1328

<sup>1</sup> Ce prince, sous lequel parut Silitès, doit répondre au *Tinnus* de Manethon.

<sup>2</sup> Ce prince n'est-il pas le *Mistrès* ou plus exactement *Mestrès*, qui, d'après Plinè (*Hist. nat.* liv. xxxvi, ch. 14, n. 3), construisit le 1<sup>er</sup> obélisque ?

<sup>3</sup> *Marus*, d'après Diodore, s'appelait aussi *Mendès*, je lis aussi *Mendès*, et j'identifie ce prince avec *Osymandias*, qui vivait à peu près dans ce temps. Ci-dessus, n° 11.

<sup>4</sup> Ce prince ne serait-il pas celui que l'hue, dans le passage que je viens d'indiquer, appelle *Sathis* et fait auteur du second obélisque ?

<sup>5</sup> Je pense que c'est le *Méris* d'Hérodote et de Diodore, qui vivait vers ce temps. Voyez ci-dessus nos 5 et 11.

<sup>6</sup> Ce prince, d'après l'auteur cité par le Syncelle, ajouta cinq jours à l'année. Censorin, ch. xix, l'appelle *Arminos*.

<sup>7</sup> C'est à la fin du règne de ce prince que *Moyse*, d'après Manethon, sortit d'Égypte. Voyez ci-dessus, n° 16.

<sup>8</sup> D'après Manethon, cité par Josephé (*contre Apion*, liv. 1, ch. 9), c'est ce prince qui s'appelait *Egyptus* et chassa son frère surnommé *Danaus*, qui fut en Grèce. Diodore (liv. 1, n° 19) dit qu'*Egyptus* régnait avant *Nitus*.

N <sup>o</sup>	ROIS DE THÈBES.	Année de règne	Avant notre ère.	N <sup>o</sup>	ROIS DE MEMPHIS.	Année de règne.	Avant notre ère.
29	Chomaephta.	11	1380	26	Amenophtah (Eusèb.)	40	1338
30	Soicouniosuchos <sup>1</sup> .	61	1569	27	Anenemès (Africain.)	5	1218
31	Peteathyres.	46	1509	28	Thuoris (Afr. Eusèb.)	7	1213
32	Stammenemès.	25	1293	29	XX <sup>e</sup> Dynastie, 12 Rois <sup>6</sup> ,		
33	(Sésostris <sup>2</sup> .)	41	1270	30	(Africain.)	133	1206
34	Sistosiehermès <sup>3</sup> .	55	1250	41	Smendis.		
35	Maris <sup>4</sup> .	43	1175	42	Psousennès (Ouaphrès <sup>7</sup> .)	41	1045
36	Siphoas.	3	1132	43	Nephecherès.	4	1004
37	Nilus Phronoro <sup>5</sup> .	5	1127	44	Amenophis IV.	9	1000
38	Amouthartais.	63	1122	45	Osochor : Asochèus-Sesac-Sousacis <sup>8</sup> .	35	991
				46	Psinachès.	9	926
				47	Psouennès.	6	947
				48	Sesonchosis (Koncharis-Zara <sup>9</sup> .)	21	941
				49	Osorthon.	15	920

<sup>1</sup> Ce prince que Goar, dans son *Édition du Syncelle*, appelle *Aucunius*, nom qu'un manuscrit écrit *Sucounios*, me paraît être l'*Uchoreus* de Diodore qui vivait vers ce temps. Voyez ci-dessus, n<sup>o</sup> 11.

<sup>2</sup> J'ai rempli la lacune que le meilleur manuscrit du *Syncelle* indique en cet endroit (voyez, l'édition de Lindorf), par le nom du grand conquérant, parce que c'est vers cette époque qu'il a vécu d'après Hérodote et Diodore (voyez ci-dessus, n<sup>os</sup> 5 et 11), et qu'Eusèbe et Africain le placent après *Annanemès* (12<sup>e</sup> dynastie de Thèbes) et avant *Lachaïs* ou *Marhus*, auteur du Labyrinthe. Eusèbe et Africain donnent 48 ans de règne au grand conquérant. Je ne lui en donne que 40; parce que c'est le nombre qui reste pour compléter le temps qu'ont régné ces 38 rois d'après Apollodore.

<sup>3</sup> Ce prince doit être le *Rame-sès* que Plinè, dans le passage que j'ai cité tout à l'heure, indique comme le roi de Thèbes, qui a construit le troisième obélisque, et qui vivait du temps de la guerre de Troie, qui a été prise l'an 1184.

<sup>4</sup> C'est *Marrhus* de Diodore, auteur du Labyrinthe et qui vivait vers ce temps. Voyez ci-dessus le n<sup>o</sup> 11.

<sup>5</sup> Consultez ci-dessus le n<sup>o</sup> 8.

<sup>6</sup> Voici les noms de ces douze rois, d'après la liste des rois de *Mestres* :

1<sup>o</sup> Nechepsus ;

2<sup>o</sup> Psammouthos ;

3<sup>o</sup> Anonyme ;

4<sup>o</sup> Kertos, qui me semble le *Ketès* d'Hérodote et de Diodore ;

5<sup>o</sup> Rhampsis, qui me semble être le *Rhamsinile* d'Hérodote et de Diodore ;

6<sup>o</sup> Amensès ;

7<sup>o</sup> Othyras ;

8<sup>o</sup> Amensès ;

9<sup>o</sup> Touoris.

10<sup>o</sup> Athothis Phusanus (peut-être le *Nilus* de Diodore) ;

11<sup>o</sup> Kensensès ;

12<sup>o</sup> Ouonnephès.

<sup>7</sup> Voyez le n<sup>o</sup> 25. — <sup>8</sup> Voyez le n<sup>o</sup> 25. — <sup>9</sup> Voyez le n<sup>o</sup> 24.

N <sup>o</sup>	ROIS DE THÈBES.	Ans de règne	Avant notre ère.	N <sup>o</sup>	ROIS DE MEMPHIS.	Ans de règne	Avant notre ère.
				50	Tacellothis.	13	905
				51	Zet (Sethos <sup>1</sup> .)	34	892
				52	Petoubastès.	40	858
				53	Osorthon.	9	818
				54	Psammous.	10	809
				55	Bocchoris.	44	799
				56	Sabbacon.	12	755
				57	Sebichus (Sua <sup>2</sup> .)	12	743
				58	Taracus (Thiraca <sup>3</sup> .)	20	757
				59	Ammerès.	12	705
				60	Stephanès.	7	699
				61	Nechepsus.	6	692
				62	Nechao.	8	686
				63	(Anarchie et désolation <sup>4</sup> .)	3	678
				64	12 Rois. Psammétique.	54	675
				65	Nechao.	16	621
				66	Psammous.	6	605
				67	Apriès (Ephrèe <sup>5</sup> .)	25-3	599
				68	Amasis.	50	576

L'abbé A. SIONNET.

<sup>1</sup> Voyez le n<sup>o</sup> 23.<sup>2</sup> Idem.<sup>3</sup> Idem.<sup>4</sup> Voyez le n<sup>o</sup> 22.<sup>5</sup> Voyez les n<sup>os</sup> 20 et 21.

## COMPTÉ RENDU

A NOS ABONNÉS.

La longueur de l'article de M. Sionnet ne nous laisse pas la place de faire, selon notre usage, un compte rendu un peu développé; nous devons cependant dire que nos abonnés ont dû voir que les *Annales* continuent à remplir leur titre, celui de faire connaître tout ce que les sciences humaines renferment de preuves et de découvertes en faveur du christianisme. Tandis qu'un grand nombre d'écrivains et de prêtres perdent leur temps dans des disputes intempestives, tandis que d'autres vont évidemment jusqu'à donner les mains aux Rationalistes, quis ont les plus dangereux ennemis de l'Église,



les *Annales* ont offert à leurs abonnés une science réelle, nouvelle, et tout à fait probante, qui les confirme dans leur foi et leur permet de la défendre avec succès devant les autres. Elles ont ouvert devant eux les annales authentiques, autographes même, des peuples qui avaient été en contact avec le peuple de Dieu, et là, on a vu que ce que dit la Bible, même dans ce qu'elle a de prodigieux, est exactement vrai. C'est la Bible même qui aide à débrouiller les annales de tous les peuples d'Orient, et les savans sont obligés de venir étudier ce livre, comme le petit enfant d'étudier son catéchisme pour connaître ce que c'est que Dieu. — C'est ce que nous rencontrons en outre dans les travaux de M. l'abbé Duperron, sur les traditions étrusques, de M. l'abbé de Bourbourg, sur les traditions américaines, de M. de Saulcy, sur les découvertes récentes faites dans les hiéroglyphes égyptiens, et dans ceux du regrettable M. Sionnet, sur la chronologie des rois d'Égypte. Quant à la philosophie, la lettre de Bossuet sur Descartes et Malebranche nous a prédit les ravages que devaient faire ces principes dans l'Église, et Mgr Gaume et M. Rendu nous ont appris quels sont les fruits que ces principes ont produits en France et en Allemagne. Ceux qui continuent à enseigner les mêmes principes de Descartes et de Malebranche ne savent pas qu'ils préparent les mêmes malheurs et les mêmes catastrophes. M. Nève nous a fait part des trésors nouveaux que la critique moderne a extraits des couvents d'Égypte et qui nous révèlent les écrits de quelques Pères qui étaient cachés et muets depuis le 2<sup>e</sup>, le 3<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> siècle; ce sont là des connaissances réelles, positives, nouvelles, et que les abonnés des *Annales* sont à peu près seuls à connaître; car aucun autre journal, aucune revue n'en parle.

Nous nous arrêtons ici. Nous aurions bien d'autres choses à dire à nos lecteurs, mais la place nous manque, et nous espérons pouvoir bientôt reprendre la parole et leur faire part de ce que fait en ce moment le Démon du rationalisme qui reprend des forces nouvelles et bouleverse toutes les idées.

A. BONNETTY.

## TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES, DES AUTEURS ET DES OUVRAGES.



(Voir à la page 5, la table des articles.)

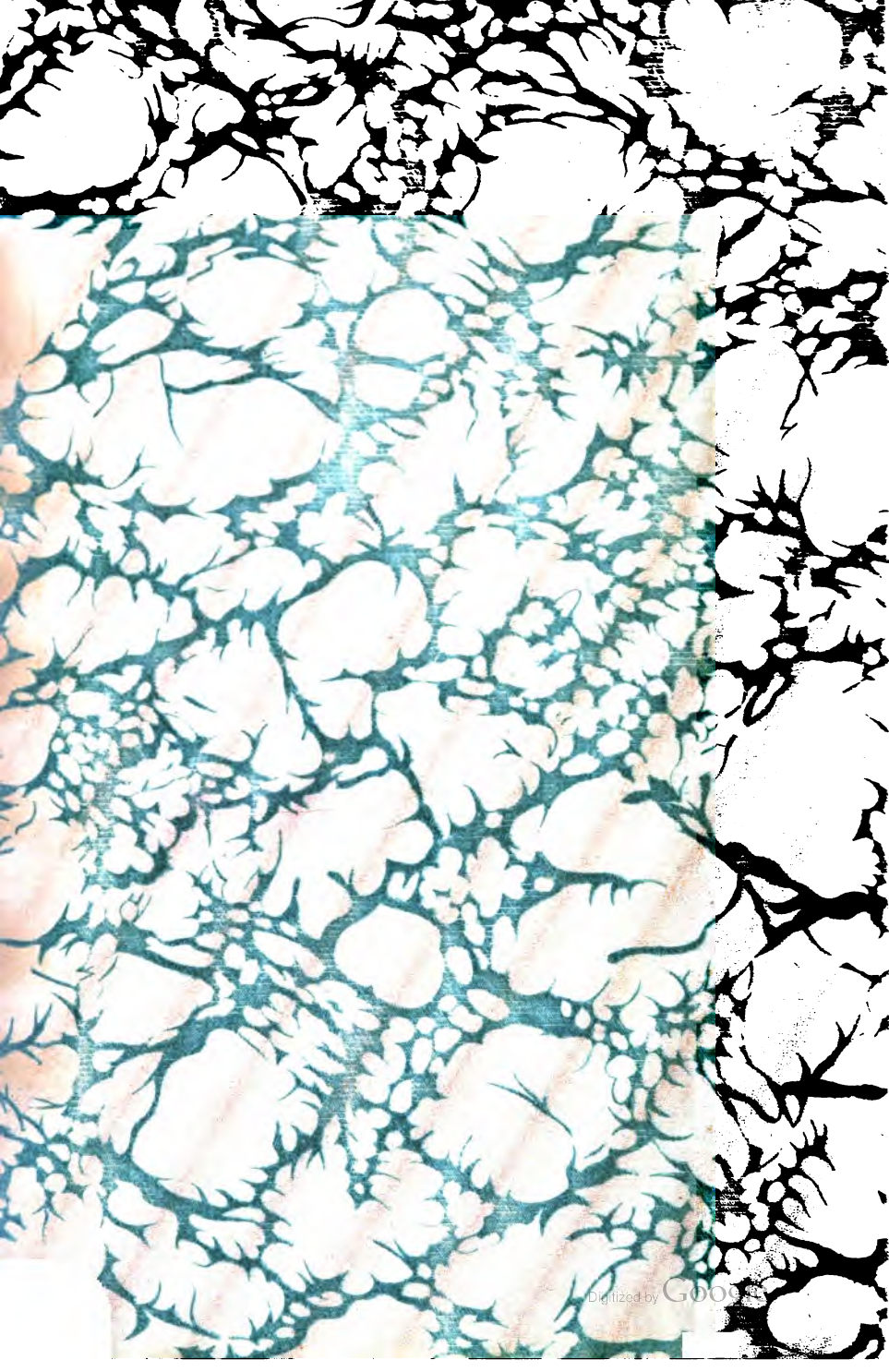
<b>A</b>	
Abadie (M. Ant. d'); un remède contre le ver solitaire.	244
Ambrosio; ouvrage nouveau.	280
Antonio (Franc.), mis à l'index.	84
Apulée; les vers amoureux de Platon.	417
Archive des Votanides retrouvées.	65
Arnauld; lettres à Santeul. 314; querelle à l'occasion de l'épithape que lui fait Santeul, 358. Lettre de Bossuet, qui le loue de ses écrits contre Malebranche, 343; liste de ses ouvrages contre ce Père.	352
Assyriens; cadran solaire et zodiaque, 84; monuments apportés à Londres.	244
Augustin (S.), sur l'argument <i>je pense, donc j'existe</i> , 172; sur le désordre des mœurs de Platon, 418; sur la peur d'un mot piquant.	422
Auxiliaire catholique, notice sur cette revue.	448
<b>B</b>	
Bardesane; ouvrage nouveau.	277
Beelen (M. l'abbé); ses travaux.	285
Bellarmin; annonce de la traduction de ses discours.	241
Bonnetty (M.); sur le livre de M. Rendu de l'éducation populaire dans l'Allemagne du nord, 36; sur la nomination de Mgr Jordau à l'évêché de Fréjus et Toulon, 80; sur les privilèges accordés à la couronne de France par le Saint-Siège, 85. Le triomphe de la philosophie naturelle contre la philosophie traditionnelle, ou historique de l'arrivée, du séjour, de l'apothéose et de la mort de Voltaire à Paris (5 <sup>e</sup> art.), 118; (6 <sup>e</sup> art.), 182. Etudes sur la vie et les ouvrages de Santeul, etc. (11 <sup>e</sup> art.); autres poésies profanes, 178 (12 <sup>e</sup> art.); succès de ses hymnes, 302 (13 <sup>e</sup> art.); épithape pour le cœur d'Arnauld, 358. Sur le système des deux âmes dans l'homme, 205; revue de livres nouveaux, 241. Notes sur la lettre de Bossuet contre les systèmes de Descartes et de Malebranche, 342; analyse et extraits de l'ouvrage de Mgr Gaume, <i>la Révolution</i> , etc., 391; Notice sur les traductions françaises du <i>Banquet</i> de Platon, 423; Notice sur la vie et les ouvrages de M. l'abbé Siounet, 440. Compte rendu aux abonnés.	483
Bonucci (Franc.), se soumet à l'index.	84
Bossuet; lettre contre les systèmes de Descartes et de Malebranche.	342
Brasseur de Bourbourg (M. l'abbé), nouvelles découvertes sur les traditions primitives conservées chez les anciens habitants de l'Amérique (5 <sup>e</sup> art.); détails nouveaux sur la vie de Votan, 62. — (6 <sup>e</sup> art.), les quatre principales époques de l'histoire mexicaine.	112
<b>C</b>	
Caton; épigramme contre lui.	419
Cayol (M. le docteur); défense de l'hipocratism moderne, et réfutation du système des deux âmes dans l'homme professé par M. l'ordat.	205
Christianisme prêché au Mexique au 6 <sup>e</sup> siècle.	76
Chronologie égyptienne certaine, limitée à l'an 1501 avant notre ère, par M. de Sauley, 47; mémoire sur la chronologie de ses rois, par M. Siounet, 435; liste successive de ses rois.	474
Clément (S.), romain, édition nouvelle de ses Lettres.	285
Collu (Salvatore); mis à l'index.	84
Commire (le P.); guerre qu'il fait à Santeul.	154
Cousin; réfutation de ses assertions sur la philosophie et son origine, 166; erreur sur la notice qu'il donne des traductions du <i>Banquet</i> de Platon, 423; a traduit le premier en français le discours d'Alcibiade.	427
<b>D</b>	
Décret de Dieu sur l'humanité, mis à l'index.	84
Delgeur (M. Louis); traduction des <i>Annales du règne de Sennacherib</i> , de MM. Rawlinson et Hincks.	245
Descartes a faussé l'argument de saint Augustin; <i>Je pense, donc j'existe</i> , 172; lettre de Bossuet prévoyant les ravages que ferait sa <i>Méthode</i> , 347; autres prévisions d'un auteur anglais.	355
Didascalie des Apôtres; ouvrage syriaque nouvellement découvert.	275
Diogene-Laërce; les vers amoureux de Platon.	417
Dumont (M. Edouard); les philosophes avant le christianisme (1 <sup>er</sup> art.); origine	

dé la philosophie selon les philosophes ; comment elle devient le <i>doute</i> , 168 ; réfutation des assertions de M. Cousin, 168, (2 <sup>e</sup> art.) ; origine de la philosophie selon les faits, 53 ; le doute, son histoire, 326 ; action de Socrate, 531 ; sa moralité. 538	mination au siège de Fréjus. 80
<b>Du Cerceau</b> (le P. du) ; satire contre Santeul. 362	<b>Jouvençy</b> (le P.) ; Lettres à Santeul, 561, 570. 373
<b>E</b>	<b>L</b>
<b>Egypte</b> ; mémoire sur la chronologie de ses rois, par M. Sionnet, 455. Voir <i>M.</i> de Sauloy.	Legouvé (M.) ; critique de son <i>Histoire morale des Femmes</i> ; et de sa réception à l'Académie française. 381
<b>Enseignement rationaliste</b> dans les écoles primaires en Allemagne. 56	Lordat (M. le profess.) ; réfutation de son opinion sur les deux âmes dans l'homme. 203
<b>Enfer</b> ; chez les Mexicains. 65	<b>M</b>
<b>Etrusques</b> ; leurs traditions. Voir Hébert Duperron.	Malebranche ; son système traité de galimatias par Bossuet, 542 ; Commencé jugé par Ménage, 555 ; par un auteur anglais. 356
<b>Eucharistie</b> ; nouvelle preuve. 281	Mariette (M.) ; importance de ses découvertes à la tombe des Apis. 48
<b>Ézéchias</b> ; sa guerre avec Sennachérib, d'après les monuments assyriens. 257	Martin (Louis-Aug.) ; mis à l'index. 84
<b>F</b>	Martin (M. N.) ; extraits de son poème <i>Le Presbytère</i> . 242
<b>Faydit</b> (l'abbé) ; son intervention dans la querelle de Santeul et des jésuites. 507	Mélanin ; ouvrage nouveau. 278
<b>Femmes</b> ; voir Ventura.	<b>Mémoire</b> sur la chronologie des rois d'Égypte, par M. l'abbé Sionnet. 455
<b>France</b> ; privilèges accordés à ses rois. 85	Messe ; tableau chronologique des diverses prières qui la composent. 217
<b>Franchi</b> (Antonio), mis à l'index. 84	Mille romain ; son rapport avec le nôtre. 324
<b>G</b>	<b>Molh</b> (M. Jules) ; tableau des progrès faits dans l'étude des langues et des traditions religieuses des peuples d'Orient pendant les années 1855 et 1854 (3 <sup>e</sup> art.) ; suite du sanscrit, 7 ; sur l'identité de toutes les langues. 15 ; sur le Bouddhisme, 14 ; le chinois. 17
<b>Gaume</b> (Mgr) ; extraits de son livre : <i>La Révolution</i> (1 <sup>er</sup> art.), qu'elle est fille de l'éducation ; avec des auteurs, 591 ; et de quelques prêtres professeurs. 401	Moïse ; souvenir dans les hiéroglyphes du passage de la mer Rouge. 524
<b>Giacomo Peruchi</b> (dom), ouvrage, etc., mis à l'index. 84	Morale philosophique ; quelle était celle de Socrate, de Platon et des philosophes grecs. 405
<b>Groteland</b> ; sur le cadran solaire et le zodiaque babylonien. 84	<b>N</b>
<b>Guénébaud</b> (M.) ; tableau chronologique des diverses parties de la messe. 217	Nève (M. Félix) ; coup d'œil sur les monuments du christianisme primitif, publiés récemment en syriaque. 272
<b>Guyot</b> (Ludovic) ; analyse de deux ouvrages du P. Ventura : <i>Les Femmes de l'Évangile</i> et <i>la Femme catholique</i> (1 <sup>er</sup> art.), 22 ; (2 <sup>e</sup> art.) 428	<b>O</b>
<b>H</b>	<i>Observateur catholique</i> , l'œuvre mise à l'index. 84
<b>Hébert Duperron</b> (M. l'abbé) ; sur les traditions étrusques (11 <sup>e</sup> art.) ; théologie étrusque ; influence orientale, 101 (12 <sup>e</sup> art.) ; sur la triade des Etrusques, 264	Olivét (l'abbé d') ; son édition du <i>Banquet</i> de Platon. 426
<b>Hincks</b> (le docteur) ; extraits de sa traduction des annales de Sennakerib, 247, 249, 251, 257	<b>P</b>
<b>Horoy</b> (M.) ; sur la famille moderne, à propos de <i>l'Histoire morale des Femmes</i> , de M. Legouvé. 531	Palissot ; sur son édition des <i>Œuvres de Voltaire</i> . 185
<b>I</b>	Parole ; nécessité de signes extérieurs pour sa formation. 254
<b>Index</b> ; ouvrages condamnés. 84	Platon ; corruption de ses mœurs, 405 ; ses vers licencieux, 417 ; sur les traductions françaises de son <i>Banquet</i> , 423 ; erreur de M. Cousin. 434
<b>J</b>	
<b>Jordany</b> (Mgr) ; Notice sur sa vie et sa no-	

Pironx (M.); sur la nécessité de signes extérieurs pour la formation de la parole. 238	558; satire que fait contre lui le P. du Cerceau, 567; lettres désaveu que lui écrit le P. Jouvençy, 561; premier désaveu de l'épithaphe, 570; 2 <sup>e</sup> désaveu, 577	
Prédications américaines sur la venue des Espagnols. 68	Sennachérib; sur son règne, et son accord avec la Bible, 57; son règne et ses annales, d'après la lecture des monuments cunéiformes, 215; sa guerre contre le roi Ezéchias. 255	
■		
Racine; lettre sur sa traduction du <i>Banquet</i> de Platon, et les corrections qu'il a faites à celle de l'abbesse de Fontevrault. 425	Serpent; pourquoi adoré au Mexique. 70	
Raison; comment elle se vante de créer Dieu. 36	Silvy (M.); de la poésie dans les salles d'asile. 162	
Ranalli (Ferd.), mis à l'index; 84	Sionnet (M. l'abbé); notice sur sa vie et ses écrits, 440; sur son <i>Aux livres catholique</i> , 448; mémoire sur la chronologie des rois d'Égypte: article posthume, 455	
Rationalisme; comment il a pénétré dans les écoles primaires en Allemagne, et quels fruits il y a produits. 36	Socrate; son action et ses apologistes, 551, 558; ses mœurs corrompues, 405	
Rawlinson (le col.); sa traduction des Annales de Sennachérib, d'après les monuments assyriens. 245	Syriaques; nouveaux monuments sur le christianisme primitif. 272	
Rendu (M. Eugène); comment l'enseignement rationaliste philosophique a pénétré dans les écoles primaires en Allemagne et quels fruits il y a produits. 56	T	
Rochecouart (Mme de), abbesse de Fontevrault, fait une traduction complète du <i>Banquet</i> de Platon, 425; se fait corriger par Racine, qui trouve cette œuvre scabieuse, 426, éditée par l'abbé d'Olivet, qui supprime le discours d'Alcibiade. 4:6	Tardif (M. Alph.); recueil des privilèges accordés aux rois de France. 85	
Rougé (M. de); un souvenir du passage de la mer Rouge. 324	Théodoret; sur le désordre des mœurs de Platon, 412, 414, 416, 421	
■		
Saint-Siège; privilèges accordés aux rois de France. 85	Thomas (S.), apôtre, est pris pour Votan. 72	
Saulcy (M. E. de); concordance de la chronologie monumentale égyptienne avec les dates calculées astronomiquement, 47; limites des 20 <sup>e</sup> et 26 <sup>e</sup> dynasties, 49; synchronisme des rois d'Égypte et de Juda. 60	Triade des Etrusques. 264	
Santeul; études sur sa vie et ses ouvrages, etc., (1 <sup>re</sup> art.); ses poésies profanes de 1687 à 1694, 138; il envoie son propre éloge à Basnage, avec des injures contre le Bréviaire romain, 148; guerre avec le P. Commire, 154; jugement sur les auteurs de son temps, 157, — (12 <sup>e</sup> art.) succès de ses hymnes, 502; premiers rapports avec l'ort-Royal, 511; hymnes en l'honneur de Bacchus, 520, — (15 <sup>e</sup> art.) il fait l'épithaphe pour le cœur d'Arnaud,	V	
	Ventura (le R. P.); analyse de ses <i>Femmes de l'Évangile</i> et de sa <i>Femme catholique</i> (1 <sup>er</sup> art.), 22; (2 <sup>e</sup> art.). 428	
	Voltaire; historique de son arrivée en France et des honneurs qui lui ont été rendus avant et après sa mort; (5 <sup>e</sup> art.), honneurs rendus après sa mort, 419; édition de ses <i>Œuvres</i> , 120; mandements contre cette impression, 150, 151; (6 <sup>e</sup> art.), discussion à l'Assemblée constituante sur ses œuvres, 1:2; ses cendres retirées de l'abbaye de Sellieres, 187, fête de sa translation au Panthéon, 195, 198	
	Votan; pourquoi on a reconnu en lui saint Thomas, 72. — Voir Brasseur.	
	■	
	Zodiaque babylonien. 84	

FIN DE LA TABLE.







This book should be returned to  
the Library on or before the last date  
stamped below.

A fine of five cents a day is incurred  
by retaining it beyond the specified  
time.

Please return promptly.

